BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1750598

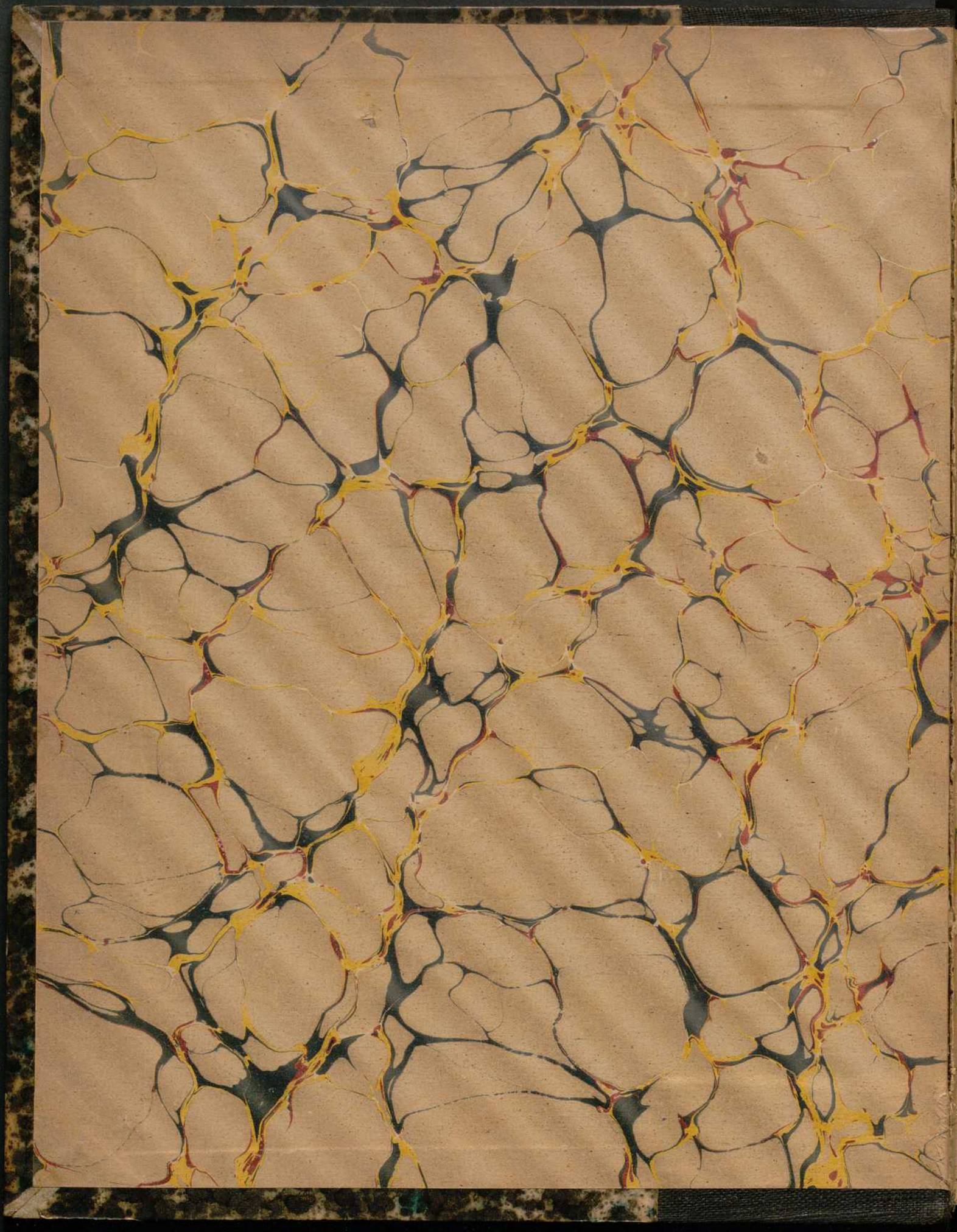

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1846

PAR LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES FINANCES.

BIBLIOTHÈQUE

BIBLIOTHÈQUE

Coll. folio 16

PARIS.
IMPRIMERIE ROYALE.

MARS 1847.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

			PAGES.
NOTE PRÉLIMINAIRE			5 à 12.
COMPTES GÉNÉRAUX.	Compte des opérations de l'année 1846		15 à 46.
	——— des contributions et revenus publics		47 à 90.
	——— des dépenses publiques		91 à 148.
	——— du service de trésorerie		149 à 176.
	Comptes des budgets.	Compte définitif de l'exercice 1845	177 à 276.
		Compte provisoire de l'exercice 1846	277 à 344.
		État des opérations relatives à l'exercice 1847	345 à 348.
		Situation financière du service des travaux extraordinaires	349 à 362.
		Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1846	363 à 372.
	Bilan et situation générale de l'administration des finances		373 à 406.
	Résumé de la situation ci-dessus, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1847		407 à 420.
COMPTES SPÉCIAUX.	Comptes de la dette publique.	Dette consolidée	421 à 460.
		Amortissement des rentes	461 à 490.
		Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers	491 à 500.
		Cautionnements en numéraire	501 à 510.
		Rentes viagères	511 à 516.
		Pensions inscrites au trésor	517 à 524.
	Comptes de divers services.	Apurement des dépenses des exercices clos	525 à 542.
		Service départemental	543 à 554.
		Service colonial	555 à 572.
		Services financiers en Algérie	573 à 596.
		Service des monnaies	597 à 616.
		Ancien domaine extraordinaire	617 à 624.
		Débets, créances litigieuses et avances pour les chemins de fer	625 à 638.
TABLE DÉTAILLÉE des matières			639 à 646.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DISPOSITIONS qui ont réglé la forme du compte général des finances; éléments d'après lesquels il est établi; justifications et contrôles qui garantissent l'exactitude de ses résultats.

Le Compte général de l'administration des finances est établi dans les formes prescrites par les ordonnances royales des 10 décembre 1823 et 1er septembre 1827, dont les dispositions ont été résumées et complétées par celle du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique.

Il est extrait du Journal général et du Grand-livre tenus à la Direction de la comptabilité générale des finances pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers dont les mouvements et la situation doivent être annuellement mis sous les yeux des Chambres.

Ces écritures officielles s'appuient, d'une part, sur la comptabilité des agents préposés à l'assiette des impôts ou à la liquidation des dépenses publiques; et, d'autre part, sur les comptes individuels des comptables chargés d'effectuer les recettes et les payements, ainsi que sur les arrêts judiciaires qui en fixent définitivement les résultats. Toutes ces garanties sont complétées par les vérifications d'une commission spéciale nommée chaque année, en exécution de l'ordonnance du 10 décembre 1823, pour vérifier le compte général des finances, ainsi que tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle, et par la publication du procès-verbal des travaux de cette commission, à la suite duquel se trouvent imprimés la balance des comptes du Grand-livre et un résumé analytique du Journal général. Enfin, l'ordonnance du 9 juillet 1826 a placé ce système d'écritures contradictoires et de vérifications administratives sous le contrôle authentique de la Cour des comptes, qui est appelée à déclarer solennellement la conformité de ses arrêts avec les comptes d'exercices et d'année, publiés par les ministères, à l'appui des lois de finances.

DIVISION du compte général des finances.

Le compte général de l'administration des finances retrace les mouvements annuels et la situation, au commencement et à la fin de l'année, de tous les services financiers de l'État. Chacune de ses principales divisions est précédée d'une Note explicative qui en résume les résultats, et qui rappelle les dispositions législatives ou ré-

glementaires applicables à chaque matière spéciale. Ces explications sont destinées surtout à faciliter l'intelligence des tableaux et à éclairer les investigations des commissions de finances.

Les documents dont se compose le compte de l'administration des finances se divisent en deux catégories principales : *Comptes généraux* et *Comptes spéciaux*. Les comptes généraux ont pour objet de retracer la série des opérations concernant les budgets et le service de trésorerie. Les comptes spéciaux se rapportent à la dette publique ainsi qu'à divers services financiers dont les mouvements comportent des détails particuliers. Ces deux catégories principales sont elles-mêmes subdivisées en sections distinctes, selon l'ordre des opérations et ainsi qu'on va le faire connaître.

1° COMPTES GÉNÉRAUX.

Les comptes généraux, au nombre de six, sont ceux qui suivent :

COMPTE des opérations de l'année.

Le *Compte des opérations de l'année* forme la première section des comptes généraux. Il constate les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables des finances au commencement de l'année, les recettes et les dépenses qu'ils ont effectuées pendant la gestion annuelle, et les soldes matériels restés entre leurs mains au 31 décembre. Les opérations de l'année y sont récapitulées, en ce qui concerne les budgets, par branches principales de revenus et par départements ministériels, et pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à servir de base aux Déclarations générales que rend annuellement la Cour des comptes pour constater la conformité de ses arrêts, sur les comptes individuels soumis à son jugement, avec les comptes généraux que les ministres produisent aux Chambres.

COMPTE des contributions et revenus publics.

La section suivante, intitulée *Compte des contributions et revenus publiés*, développe, par nature de recettes, les produits des budgets, énoncés sommairement dans le compte des opérations de l'année. La série de tableaux dont elle se compose indique les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués pendant chacune des deux années des exercices en cours d'exécution, et les soldes à recouvrer sur les droits constatés. Cette section du compte des finances a ainsi pour destination de présenter, sous le point de vue distinct de la réalisation des impôts, l'ensemble des ressources applicables tant à l'exercice qui est parvenu au terme de sa clôture, qu'à l'exercice courant. Celles de ces ressources qui se rapportent à l'exercice expiré sont, en outre, l'objet d'un compte que le Ministre des finances publie séparément, à l'appui de la loi proposée aux Chambres pour le règle-

ment définitif de cet exercice, et dans lequel des développements administratifs font connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le trésor public.

COMPTE des dépenses publiques.

Il est procédé de la même manière à l'égard des dépenses publiques. Après avoir été inscrites, mais seulement par ministère, dans le compte des opérations de l'année, elles sont développées par chapitres législatifs dans la section intitulée *Compte des dépenses publiques*, dont les tableaux exposent les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les payements effectués, soit pendant l'année, soit antérieurement, d'après les ordonnances des ministres, et enfin les restes à payer sur les liquidations opérées. Cette section du compte des finances donne par conséquent la récapitulation des dépenses que chaque département ministériel est tenu de justifier dans son compte particulier, et qui forment les éléments, soit du règlement de l'exercice expiré, soit de la situation provisoire de l'exercice courant. Les détails par articles de dépenses, accompagnés de toutes les justifications administratives qui s'y rattachent, ne se trouvent et ne peuvent être en effet produits que dans les comptes rendus par les divers départements ministériels, lesquels complètent ainsi, pour les dépenses, l'ensemble des documents nécessaires au contrôle législatif.

COMPTE du service de trésorerie.

Les informations relatives aux recettes et aux dépenses publiques sont suivies du *Compte du service de trésorerie*, dans lequel on explique les opérations qui, pendant l'année, ont affecté les créances actives, ainsi que les effets à payer, les comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du trésor; les moyens de crédits réalisés en vertu d'autorisations législatives; l'excédant au profit ou à la charge du service de trésorerie, qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les en-caisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

On voit par ces explications que les trois premières sections du Compte général des finances présentent l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées par tous les agents ou comptables préposés à la liquidation et à la réalisation des droits constatés au profit ou à la charge de l'État. Il reste à rapprocher entre elles ces opérations, et à les combiner avec les soldes des gestions précédentes, de manière à déterminer la situation des différents services financiers, à la fin de l'année dont le compte est rendu. Tel est l'objet des sections suivantes.

COMPTES des budgets.

Les *Comptes des Budgets* se composent d'abord de la série des tableaux établissant la situation définitive du dernier budget qui atteint l'époque de sa clôture, et dont la loi de règlement est proposée aux Chambres. Ces tableaux, dans lesquels on explique les modifications législativement apportées aux prévisions du budget primitif de l'exercice, et qui sont appuyées de plusieurs documents administratifs, comparent, en recette, les évaluations avec les produits réalisés; en dépense, les crédits accordés avec les dépenses faites; fixent les droits restés à recouvrer ou à payer, et déterminent enfin l'excédant ou l'insuffisance des ressources qui constitue la situation finale du budget. D'autres tableaux, offrant les mêmes rapprochements, font ensuite connaître la situation provisoire de l'exercice courant, ainsi que les opérations effectuées, pour les services urgents, sur les budgets dont l'exercice s'ouvrira au 1er janvier suivant. La situation financière du service des travaux extraordinaires est ensuite exposée sous le rapport de l'emploi des allocations générales que les lois ont affectées à ces travaux, et des ressources spéciales destinées à y subvenir.

Cette partie du compte général des finances comprend aussi des tableaux analytiques présentant, pour la période de 1830 à 1846, la situation financière du budget de chacun de ces exercices, telle qu'elle est résultée de leurs propres ressources et besoins, ou que le règlement législatif l'a définitivement arrêtée, en la combinant avec les résultats des budgets antérieurs. Des développements, par branches de service, en recette et en dépense, permettent de comparer entre eux les termes correspondants des exercices dont elle est formée.

SITUATION générale des finances.

La *Situation générale des finances*, à la fin de l'année, se compose, 1° d'un bilan ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses de l'année sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque où s'arrête le compte; 2° d'un exposé de l'actif et du passif de l'administration des finances à cette dernière époque, comprenant les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables, les avances à recouvrer, les effets à payer, les créances passives, les excédants de recette et de dépense produits par le service des budgets et des fonds spéciaux, et enfin les découverts que les anciens budgets ont laissés à la charge du trésor, lesquels représentent l'excédant ou passif de l'administration des finances sur les articles constituant son actif.

Cette partie du présent compte est accompagnée d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite, afin qu'on puisse apprécier leur importance corrélative, les quatre principaux termes de la situation générale des finances publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1831.

2° COMPTES SPÉCIAUX.

Les comptes spéciaux forment deux séries. La première série comprend les comptes de la *Dette publique*, c'est-à-dire ceux de la dette consolidée, de l'amortissement des rentes, des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers, des cautionnements en numéraire, des rentes viagères, et enfin des pensions inscrites au trésor.

La seconde série s'applique à *divers services publics*, savoir : apurement des dépenses des exercices clos; service colonial; services financiers en Algérie; service des monnaies; ancien domaine extraordinaire, et enfin débets, créances litigieuses, prêts effectués au commerce en 1830, et avances du trésor aux compagnies de chemins de fer. On va successivement indiquer la nature des opérations que présente chacun de ces comptes.

COMPTE de la dette consolidée.

Le *Compte de la dette consolidée* se rapporte aux rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0. Il fait connaître l'origine de ces différentes natures de rentes; la situation des crédits qui en ont autorisé la création; l'emploi qui a été fait par le trésor de leur produit, selon qu'elles ont été négociées, remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement, attribuées à divers services publics, ou annulées en vertu d'actes législatifs; leur classement par catégories de propriétaires; et, enfin, les mouvements qu'elles ont éprouvés sous ce rapport, pendant chacun des mois de l'année, avec la distinction des opérations d'*ordre* et des opérations *réelles*.

COMPTE de l'amortissement des rentes.

Le *Compte de l'amortissement des rentes* résume les versements fait par le trésor à la caisse d'amortissement, ainsi que les rachats effectués par elle; les fonds de réserve qu'ont procurés les rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair; les consolidations successives de bons du trésor représentatifs de cette réserve, et les rentes qui forment la puissance de l'amortissement à la fin de l'année.

COMPTE des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Le *Compte des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers* contient le tableau des emprunts de cette nature dont le trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital, les payements qu'il a successivement faits en atténuation de sa dette, et les sommes restant à amortir à la fin de l'année.

COMPTE des cautionnements en numéraire.

Le *Compte des cautionnements en numéraire* indique les mouvements des capitaux de cautionnements pendant l'année et les sommes qui restent dues par l'État à chaque classe de titulaires des emplois, avec la destination qu'ont reçue les fonds de cette origine primitivement versés au trésor.

COMPTE des rentes viagères.

Le *Compte des rentes viagères* présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement, pendant cette période, de chaque classe de rentes viagères, suivant qu'elles ont été constituées sur une ou plusieurs têtes.

COMPTE des pensions inscrites au trésor.

Le *Compte des pensions inscrites au trésor* énonce les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget; les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation; les nouvelles pensions liquidées et inscrites, celles qui ont été éteintes pour cause de décès; et, enfin, la somme à laquelle s'élève, à la fin de l'année, cette partie de la dette publique.

COMPTE d'apurement des dépenses des exercices clos.

Le *Compte d'apurement des dépenses des exercices clos* rappelle les créances restées à payer sur ceux des exercices réglés législativement qui n'ont pas encore atteint le terme de leur prescription finale, oppose à ce premier résultat les créances dont le payement a été depuis ordonnancé, dans les formes déterminées par la loi, sur les budgets des exercices courants, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il donne ainsi la preuve que la dette arriérée du trésor sur les budgets se réduit successivement des payements dont les exercices courants ont eu à supporter la charge.

COMPTE du service départemental.

Le *Compte du service départemental* a pour objet de résumer sous un point de vue d'ensemble, et selon les spécialités réglées par la loi du 10 mai 1838, les opérations comprises dans les budgets départementaux, qui sont attribuées aux trois ministères chargés de concourir à l'exécution de ce service, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. Ce compte devient ainsi, avec les développements publiés à l'appui par les mêmes ministères, la base de la sanction à donner par le pouvoir législatif, aux recettes et aux dépenses du service départemental, provisoirement arrêtées par les conseils généraux des départements et réglées définitivement par ordonnances royales, en exécution de l'article 24 de la loi précitée du 10 mai 1838.

COMPTE du service colonial.

Le *Compte du service colonial* se rapporte au régime postérieur au 1er janvier 1842. Il fait connaître, d'une part, les opérations que l'administration a eues à constater en France, pendant l'année, pour les quatre colonies soumises aux nouvelles dispositions financières consacrées par la loi du 25 juin 1841 (Martinique, Guadeloupe, Guyane française et Bourbon), ainsi que pour les divers établissements coloniaux laissés en dehors de ces mêmes dispositions; et, d'autre part, les recettes et les dépenses de chaque exercice, qui, d'après les informations fournies par les agents administratifs et les comptables dans les colonies, sont à soumettre au contrôle législatif, selon les formes voulues.

Le *Compte des services financiers en Algérie* a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour le service municipal, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

COMPTE des services financiers en Algérie.

Le *Compte du service des monnaies* renferme des tableaux de développement sur les opérations des ateliers monétaires, sur les espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal, sur les fabrications faites en monnaie de cuivre, et sur le mouvement des médailles et des jetons fabriqués et vendus.

COMPTE du service des monnaies.

Le *Compte de l'ancien domaine extraordinaire*, dont la publication est prescrite par diverses lois, indique les créances de l'espèce, recouvrées pendant l'année, et la destination donnée aux produits de ces recettes spéciales.

COMPTE de l'ancien domaine extraordinaire.

Enfin, le *Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce et des avances aux compagnies de chemin de fer*, présente, par catégorie, les mouvements annuels et la situation des débets et créances dont le recouvrement est poursuivi par les soins de l'agence judiciaire du trésor, et contient des développements particuliers sur la situation des prêts effectués en 1830, au commerce et à l'industrie, ainsi que sur ceux qui, depuis 1840, ont eu lieu en faveur de diverses compagnies de chemins de fer.

COMPTE des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce et des avances aux compagnies de chemins de fer.

Le *Compte général des finances*, qui résume à la fois les comptes des ministres et les comptes individuels des comptables, forme la base authentique et invariable sur laquelle repose le règlement législatif des budgets. C'est ce compte, ainsi que ses nombreux développements, qui garantissent l'exactitude matérielle de tous les résultats soumis, chaque année, au contrôle des Chambres, contrôle dont elles trouvent les éléments dans l'ensemble des documents ci-après :

DOCUMENTS de finances, qui servent de base au contrôle législatif.

Compte définitif rendu par le ministre des finances, pour les recettes de l'exercice expiré;
Comptes définitifs des dépenses de l'exercice expiré, rendus par les ministres ordonnateurs;
Situation provisoire de l'exercice courant, réunie, sous le titre de Documents divers, *aux publications annuelles prescrites par différentes lois;*
Compte général de l'administration des finances;
Rapport au Roi et Déclaration générale de la Cour des Comptes;
Éclaircissements publiés par les ministres, en réponse aux observations contenues dans les deux documents émanés de la Cour des comptes;
Rapport et procès-verbal de la Commission instituée par ordonnance royale, pour la vérification des comptes ministériels.

Nota. *Les* Résultats généraux sur les budgets de 1814 à 1829 *publiés pages 365 à 367 du compte de l'année 1845, ne sont pas reproduits au présent compte, où l'on trouve pour la première fois le* Résumé de la situation générale des finances *depuis le 1er janvier 1831.*

COMPTES GÉNÉRAUX.

Compte des opérations de l'année 1846.
Compte des contributions et revenus publics.
Compte des dépenses publiques.
Compte du service de trésorerie.
Comptes des budgets.
Bilan et situation générale de l'administration des finances.

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846.

NOTE

Sur le Compte des Opérations de l'année 1846.

Le compte des opérations de l'année forme la première section du compte général de l'administration des finances. On y récapitule les liquidations de droits ainsi que les recettes et les payements qui ont eu lieu, pendant l'année 1846, sur tous les services publics et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1846 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1846.

Les valeurs de caisse et de portefeuille, qui formaient le solde du compte de l'année précédente, montaient à..... 229,422,107f 67c

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1846, se sont élevées à 7,272,069,324 fr. 31 cent., savoir :

Recettes sur les produits ordinaires des budgets.....	1,341,810,272f 91c	
Recette sur l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841.....	68,478,702 90	
Service colonial.....	2,826,751 41	
Recettes sur les services spéciaux.....	66,885,923 25	
Recette en atténuation des découverts du trésor sur les budgets.	85,232,919 59	
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement.....	77,878,703 94	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances.....	2,738,551,142 43	
Idem de ses créances actives.....	45,450,798 91	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.....	2,844,954,108 97	
TOTAL de la recette.....	7,272,069,324 31	7,272,069,324 31

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de 7,501,491,431 98

Les dépenses faites par l'administration des finances s'élèvent à 7,302,864,957 fr. 72 cent., savoir :

Dépenses des budgets. Services ordinaires.....	1,371,312,198f 01c	
Dépenses des budgets. Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	51,061,330 27	
Dépenses des budgets. ——— régis par la loi du 11 juin 1842	118,779,396 76	
Service colonial.....	18,491,953 13	
Dépenses sur les services spéciaux.....	65,479,553 25	
Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement et consolidés en rentes.....	76,232,919 59	
Payements provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances.....	2,706,115,378 37	
Idem de ses créances actives.....	47,669,533 97	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.....	2,847,722,694 37	
TOTAL de la dépense.....	7,302,864,957 72	7,302,864,957f 72c

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant, le 31 décembre 1846, à la caisse centrale du trésor à Paris, et chez les agents extérieurs..... 198,626,474 26

On retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi..... 7,501,491,431 98

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1846.

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Ressources ordinaires.

EXERCICE 1845.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1846, sur les contributions et revenus de l'exercice 1844, s'élevaient à	56,126,134f 00c
Pendant l'année 1846, de nouvelles liquidations de droits ont eu lieu à la charge des redevables de l'État pour 12,051,808 fr. 63 cent.; des non-valeurs ont été constatées et des décharges de droits accordées pour 853,011 fr. 25 cent.; en résultat le solde au commencement de l'année a été augmenté de la différence de.	11,198,797 38
ENSEMBLE	67,324,931 38
Les recouvrements effectués pendant l'année 1846 n'ayant été que de	58,967,623 36
Le budget de l'exercice 1845 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer transporté à l'exercice suivant, de	8,357,308 02

EXERCICE 1846.

D'après les documents adressés périodiquement à la comptabilité générale des finances par les agents administratifs chargés de la liquidation des diverses natures d'impôts, des droits à recouvrer sur l'exercice 1846 ont été inscrits dans les écritures, pendant l'année 1846, pour une somme de.	1,338,771,273f 86c
Les recouvrements effectués, par les comptables des finances, ne se sont élevés qu'à	1,282,820,110 10
Et au 31 décembre 1846, il restait à recouvrer	55,951,163 76

EXERCICE 1847.

Quelques recettes ont été faites, en 1846, sur les produits de l'exercice 1847, soit pour des droits liquidés sur les exercices précédents, mais que les redevables n'avaient pas acquittés avant la clôture de ces exercices, soit pour des ressources dont la réalisation devance l'ouverture de l'exercice auquel elles sont attribuées. Ces recettes montent à 22,539 fr. 45 cent.

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits ordinaires recouvrés pendant l'année 1846 s'élèvent ensemble à une somme de 1,340,172,348 fr. 22 cent., savoir :

Exercice 1845	58,967,623f 36c	1,341,810,272f 91c
——— 1846	1,282,820,110 10	
——— 1847	22,539 45	

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1846.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Ressources extraordinaires.

Le trésor a recouvré, pendant l'année 1846, le complément de l'emprunt en rentes, au capital de 200 millions, négocié le 9 décembre 1846..... 68,478,702f 90c

Cette recette a été imputée comme il suit dans les écritures de la comptabilité générale des finances :

Le solde nécessaire pour compléter la ressource extraordinaire attribuée sur l'emprunt, au budget de l'exercice 1845, et pour élever cette ressource au montant des payements définitivement constatés en clôture d'exercice, sur les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841, a été porté en recette au budget dudit exercice, ci.....	2,026,515f 74c	
Un solde de 634,286 fr. 83 cent. a été également appliqué au budget de l'exercice 1846, et avec la recette de 50,727,230 fr. 17 cent. déjà constatée en 1845 (voir page 346 du compte des finances de cette dernière année), la ressource extraordinaire provenant de l'emprunt s'est trouvée portée à 51,361,517 fr., en somme égale aux crédits que la loi de finances a ouverts au budget de cet exercice, pour les travaux extraordinaires à exécuter sous le régime de la loi précitée du 25 juin 1841.....	634,286 83	
Les travaux extraordinaires de cette origine ont été autorisés sur le budget de 1847, par la loi de finances de cet exercice, pour 21,301,500 francs; mais une loi spéciale, en date du 5 mai 1846, votée supplémentairement au budget, a augmenté l'allocation primitive de 2,127,639 francs, laquelle s'est trouvée ainsi portée à la somme totale de 23,429,139 francs. Une ressource extraordinaire de la même somme a dû être, en conséquence, appliquée au budget de l'exercice 1847, pendant l'année 1846, ci.	23,429,139 00	
Ces divers prélèvements montant à.....	26,089,941 57	26,089,941 57
ont réduit le reste à employer sur le complément de l'emprunt en rentes réalisé par le trésor pendant l'année 1846, à.....		42,388,761 33

Ce solde représente les moyens extraordinaires qu'il y aura lieu de porter en recette, tant au budget de 1846 et de 1847, pour couvrir les travaux régis par la loi du 25 juin, qui seront définitivement mis à leur charge en clôture d'exercice, qu'aux budgets des exercices subséquents pour les travaux de même nature qu'ils pourront avoir à supporter. Il a été appliqué dans les écritures de la comptabilité générale, à un compte spécial, d'où il sera successivement retiré, pour être transporté en recette aux budgets des exercices appelés à en profiter.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1846.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Dépenses sur les services ordinaires.

EXERCICE 1845.

Sur les droits précédemment liquidés par les ministères à la charge du budget de l'exercice 1845, il restait à payer au 1er janvier 1846, d'après le compte de l'année précédente... 232,745,822f 11c

Ces liquidations ont éprouvé, en 1846, une réduction de... 24,712,237f 56c

Mais de nouveaux droits ayant été liquidés pour..... 2,005,884 34

le reste à payer ci-dessus s'est trouvé atténué de la différence de..... 22,706,353 22

Les dépenses de l'exercice 1845 qui étaient à solder par le trésor pendant l'année 1846 ne s'élèvent, en conséquence, qu'à la somme de..... 210,039,468 89

Les payements ont eu lieu pour..... 205,399,802 67

Et les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1845 montaient à... 4,639,666 22

EXERCICE 1846.

Les dépenses liquidées pendant l'année 1846, et celles que l'on a présumé devoir encore être effectuées à la charge de l'exercice 1846, ont été constatées dans les écritures des différents ministères ordonnateurs de ces dépenses, pour une somme de..... 1.390,333,519 08

Sur cette somme il a été payé par les comptables des finances, celle de..... 1,153,691,478 18

et au 31 décembre 1846 les services restant à solder par le trésor montaient à. 236,642,040 90

EXERCICE 1847.

Les approvisionnements d'urgence pour le service de la guerre, principalement en Algérie, les dépenses de la marine à ordonnancer avant l'ouverture de l'exercice, et, enfin, les non-valeurs sur les contributions directes, ont nécessité, pendant l'année 1846, des payements imputables sur les crédits de l'exercice 1847 qui s'élèvent à 12,220,917 fr. 16 cent.

RÉCAPITULATION.

La réunion des payements relatifs aux services ordinaires et effectués sur ces divers exercices fait ressortir, pour l'année 1846, un total de 1,371,312,198 fr. 01 cent., savoir :

Exercice 1845.....	205,399,802f 67c	1,371,312,198f 01c
——— 1846.....	1,153,691,478 18	
——— 1847.....	12,220,917 16	

Dépenses pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.

Les travaux extraordinaires imputables sur le produit de l'emprunt en rentes autorisé par la loi sur le budget des recettes de 1842 ont donné lieu, pendant l'année 1846, à des payements montant ensemble à 51,061,330 fr. 27 cent., savoir :

Budget de l'exercice 1845.....	9,669,765f 00c	51,061,330f 27c
——— 1846.....	41,391,565 27	

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1846.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Dépenses pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

Pendant l'année 1846, les payements effectués pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et pour divers travaux provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante du trésor, aux termes de la loi du 11 juin 1842, se sont élevés à 118,779,396 fr. 76 cent., savoir :

Budget de l'exercice 1845.....	22,181,993 77	118,779,396f 76c
——————— 1846.....	96,597,402 99	

Service colonial.

Le service colonial, quant à ceux de ses résultats qui affectent la situation des budgets, a donné lieu, pendant l'année 1846, de constater les opérations suivantes :

Dans le compte provisoire du budget de l'exercice 1845 (page 344 du compte des finances de l'année 1845), il a été fait dépense, par application au compte du service colonial (page 560 du même compte), d'une somme de 15,103,571 francs, pour la portion des fonds généraux dudit budget représentant l'insuffisance présumée des ressources attribuées à ce service, sauf son règlement ultérieur dans la loi des comptes de 1846, selon la disposition spéciale consacrée à cet égard par l'article 11 de la loi des comptes de 1842 ; mais la loi générale des crédits supplémentaires, votée pendant la session de 1846, ayant ajouté une somme de 440,793 fr. 13 cent. aux dépenses primitivement autorisées par le budget, il y a eu lieu d'augmenter d'une pareille somme le prélèvement originairement effectué sur les fonds généraux du budget de 1845..... 440,793f 13c

Un complément de 2,299,360 francs a dû, pour la même cause, être constaté en dépense au budget de l'exercice 1846 (voir page 564 du présent compte).... 2,299,360 00

Enfin, pendant l'année 1846, il a été également fait dépense d'une somme de 15,751,800 francs sur les fonds généraux du budget de 1847, au profit du service colonial de cet exercice, dont les besoins ont dû être, en partie, assurés d'avance par des envois de fonds faits aux colonies dans les derniers mois de l'année 1846 (voir page 347 du présent compte pour la dépense du budget de 1847, et page 564 pour l'application qui a été faite de ce prélèvement, au compte du service colonial), ci..... 15,751,800 00

ENSEMBLE..... 18,491,953 13

Le prélèvement de même nature effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice 1844, pour une somme de 16,298,530 fr. 24 cent., s'étant trouvé réduit de celle de 2,826,751 fr. 41 cent. par les recettes et les dépenses constatées en clôture d'exercice, cette dernière somme, aux termes de la proposition qui en a été faite aux Chambres, en leur soumettant le règlement définitif du service colonial de 1844 (article 11 de la loi des comptes de 1844), a été transportée au budget de l'exercice 1845, en accroissement de ses ressources..... 2,826,751f 41c

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1846.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Résultat du service des budgets pour l'année 1846.

Considéré dans son ensemble, le service des budgets a présenté pendant l'année 1846, un excédant de dépense de 146,529,150 fr. 95 cent., qui résulte du rapprochement des termes ci-après :

SERVICE ORDINAIRE.

Service général.

Dépenses	1,371,312,198f 01c	
Recettes	1,341,810,272 91	
Excédant de dépense	29,501,925 10	29,501,925f 10c

Service colonial.

Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets de 1846 et 1847	18,491,953f 13c	
Réduction du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1844	2,826,751 41	
Excédant de dépense	15,665,201 72	15,665,201 72

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.

Recette du complément de l'emprunt de 200 millions	68,478,702f 90c	
Payements effectués	51,061,330 27	
Excédant de recette	17,417,372 63	17,417,372 63

Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

Payements effectués et provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante du trésor	118,779,396 76

RÉCAPITULATION POUR LES DEUX SERVICES.

L'excédant de dépense sur le service ordinaire des budgets s'est élevé comme on le voit ci-dessus, à	45,167,126f 82c
Le trésor ayant de plus payé pour les travaux extraordinaires auxquels sa dette flottante doit provisoirement subvenir d'après la loi du 11 juin 1842	118,779,396 76
Il se serait ainsi trouvé à découvert d'une somme de	163,946,523 58
Mais la ressource spéciale qu'il a réalisée pour les travaux extraordinaires, régis par la loi du 25 juin 1841, ayant été supérieure aux payements effectués, de	17,417,372 63
Son excédant final de dépense, pendant l'année 1846, n'a plus été (voir le compte de trésorerie, page 170), que de	146,529,150 95

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1846.

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Les versements de capitaux de cautionnements en numéraire se sont élevés à 15,372,233 fr. 61 cent., et les remboursements à 15,226,184 fr. 39 cent.

Le compte spécial qui est tenu pour les produits éventuels affectés au service départemental, et dont les mouvements, retracés d'abord en dehors des budgets, y sont ensuite rattachés, au fur et à mesure de la mise desdits produits à la disposition des préfets, présente, en 1846, une recette de 16,641,842 fr. 29 cent. et une dépense de 16,155,462 fr. 84 cent.

Les opérations constatées par l'administration des finances pour le service colonial, d'après le régime spécial de comptabilité propre à ce service, et qui se composent principalement des envois de fonds de la métropole, des payements ordonnancés directement par elle et du prélèvement des fonds généraux du budget destiné à couvrir l'insuffisance de ressources de chaque exercice, ont donné lieu à une recette de 17,955,038 francs 70 centimes et à une dépense de 17,694,472 francs 83 centimes. Cette dépense s'est augmentée en outre de la réduction de 2,826,751 francs 41 centimes, qu'a dû éprouver, en règlement d'exercice, au profit du budget de 1845, comme on l'a dit plus haut, le prélèvement qu'on avait provisoirement effectué sur les fonds généraux du budget de 1844, pour couvrir l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice.

Les mouvements du service municipal en Algérie se résument en une recette de 8,043,654 fr. 08 cent. et en une dépense de 7,349,555 fr. 49 cent.

En 1845, il a été ouvert dans les écritures de la comptabilité générale des finances, un compte intermédiaire auquel on impute provisoirement le produit des prises faites sur l'ennemi en Algérie, que l'on en retire ensuite pour appliquer au budget la portion dont il doit profiter, et porter en dépense la répartition de ces prises entre les ayants droit, d'après les liquidations faites par les agents administratifs du ministère de la guerre. La recette constatée à ce compte pendant l'anné 1846, a été de 562,867 fr. 69 cent., et la dépense de 472,507 francs 47 centimes.

Les opérations auxquelles a donné lieu, pendant l'année 1846, l'exécution de la loi du 10 juillet 1845, sur le retrait et la démonétisation de diverses pièces, ont continué à être inscrites à un compte spécial dans les écritures de la comptabilité générale des finances. Ces opérations, qui seront ultérieurement, dans leur ensemble, l'objet d'un compte administratif à publier lorsqu'elles se trouveront entièrement terminées, ainsi qu'il est dit au compte du service des monnaies, page 598, sont celles qui suivent, pour l'année 1846 : des pièces de 6 liards et de 10 centimes à la lettre N, ainsi que des pièces de 15 et 30 sous, ont été reçues par le caissier central du trésor pour une valeur nominale s'élevant à 4,632,310 fr. 80 cent. D'un autre côté, ce comptable a fait recette, 1° du montant des versements effectués en numéraire par le directeur de la Monnaie de Paris et par la Banque de France, en échange des pièces qui leur ont été livrées pour la refonte et l'affinage, lesquels se sont élevés à 9,218,904 fr. 71 cent.; 2° d'une somme de 12,456 fr. 14 cent. pour prime bonifiée par la Banque de France sur lingots d'argent fin, résultant de l'affinage et pour le bénéfice provenant de la vente de pièces de billon fausses ou étrangères envoyées par les trésoriers payeurs en Algérie.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1846.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Enfin, l'avance que la loi du 14 juin 1833 a autorisé le ministre des finances à faire à la Grèce, pour les intérêts annuels et l'amortissement de la portion de l'emprunt contracté par ce Gouvernement qui a été garantie par la France, s'est augmentée, pendant l'année 1846, d'une somme de 1,086,013 francs 17 centimes.

Considérés dans leur ensemble, voici quels ont été les mouvements de ces différents services spéciaux :

Recette	66,885,923f 25c
Dépense	65,479,553 25
Il en est par conséquent résulté, pendant l'année 1846 (*voir* le tableau page 170), un excédant de recette de	1,406,370 00

OPÉRATIONS RELATIVES AUX DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Les découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 et subséquents, à l'extinction desquels la loi a affecté les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement, ont été atténués, en 1846, d'une somme de 76,232,919 fr. 59 cent. pour la consolidation, en rentes, des fonds de cette origine représentés par les bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, comme il suit :

1° Bons délivrés par le trésor pendant le deuxième semestre de l'année 1845, et qui se trouvaient compris dans le passif de l'administration des finances au 31 décembre 1845 (*voir* page 389 du compte de 1845). Ces bons s'élevaient à 38,016,459 fr. 48 cent. Il en a été distrait un appoint de 61 fr. 38 cent., et le surplus, montant à 38,016,398 fr. 10 cent., a été consolidé au moyen d'une rente 3 p. o/o de 1,391,268 fr. inscrite au nom de la caisse d'amortissement, le 10 janvier 1846 ..... 38,016,398f 10c

2° Bons délivrés par le trésor pendant le premier semestre de l'année 1846; ils se sont élevés à une somme de 38,216,498 fr. 63 cent., laquelle, augmentée de l'appoint de 61 fr. 38 cent. réservé sur la consolidation précédente, et réduite de celui de 38 fr. 52 cent. reporté à la consolidation subséquente, a formé celle de 38,216,560 fr. 01 cent. pour laquelle une rente 3 p. o/o de 1,380,073 fr. a été inscrite au nom de la caisse d'amortissement, le 11 juillet 1846 ..... 38,216,521 49

TOTAL des consolidations opérées pendant l'année 1846, en atténuation des découverts du trésor, suivant le détail qui en est donné page 152 ..... 76,232,919 59

Il est à remarquer, toutefois, que la recette qui résulte pour le trésor des bons remis à la caisse d'amortissement, étant réalisée au moment de l'émission de ces bons, les consolidations ne doivent être considérées que comme un simple échange de valeurs et qu'en conséquence, la somme ci-dessus de 76,232,919 fr. 59 cent. ne se trouve pas comprise dans le résultat général du service de trésorerie pour l'année 1846 (*voir* page 154).

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1846.

Suite des OPÉRATIONS RELATIVES AUX DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

D'un autre côté, les découverts du trésor ont encore été atténués, pendant l'année 1846, d'une somme de 9,000,000 francs versée par la compagnie adjudicataire du chemin de fer du Nord, en exécution de l'article 2 du cahier des charges annexé à la loi du 15 juillet 1845, portant concession de ce chemin de fer. Cette recette a été classée dans les écritures de la comptabilité générale des finances, en atténuation des avances que la dette flottante du trésor supporte provisoirement pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer. Cette imputation est celle que les Chambres ont sanctionnée par l'article 16 de la loi générale des crédits supplémentaires du 3 juillet 1846.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pendant l'année 1846, les mouvements et le résultat ci-après :

Fonds de réserve de l'amortissement.

Il a été remis à la caisse d'amortissement, pour les rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair, des bons du trésor, formant pour lui, comme on vient de le dire, une ressource réelle et s'élevant à.....	77,878,703f 94c
Ceux de ces bons qui se rapportent au premier semestre de 1846 ont été consolidés en rentes, jusqu'à concurrence de.....	38,216,460 11
En sorte que le montant net des bons de cette nature, restant à consolider au 31 décembre 1846 et qui figurent dans le passif de l'administration des finances à la même époque (*voir* page 385), n'est plus que de.....	39,662,243 83

Créances passives.

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues de recettes s'élevant à.....	2,738,551,142f 43c
et ont été atténuées de remboursements montant à.....	2,706,115,378 37
Leur solde au commencement de l'année s'était ainsi augmenté de la différence de.....	32,435,764 06

Ce dernier terme se décompose ainsi :

Augmentation des créances passives de l'administration des finances..	37,557,997 16
Excédant des bons du trésor remboursés sur ceux qui ont été émis (à déduire).....	5,122,233 10
RESTE en réduction comme ci-dessus, pendant l'année 1846...	32,435,764 06

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1846.

Suite des OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Créances actives.

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le trésor, y compris 25,503,750 fr. 91 cent. pour une opération intermédiaire que nécessite entre les préposés des douanes le payement de leurs traitements d'activité et de retraite, ont été de.. 45,450,798f 91c

Et les payements faits en accroissement de ces créances, y compris une somme de 25,511,626 francs 67 centimes pour la même opération intermédiaire, ayant été de..... 47,669,533 97

Le résultat des opérations de l'année les a ainsi augmentées de..... 2,218,735 06

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE ET MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES.

Les valeurs de caisse et de portefeuille que les comptables conservent habituellement entre leurs mains, pour les besoins du service, s'élevaient, au 1er janvier 1846, à..... 229,422,107f 67c

Pendant l'année 1846, ces comptables ont reçu du trésor ou de leurs collègues..... 2,844,954,108 97

ENSEMBLE..... 3,074,376,216 64

Les envois de fonds et de valeurs qu'ils ont faits au trésor ou à leurs collègues pendant la même année montent à..... 2,847,722,694f 37c

Le solde en caisse ou en portefeuille, au 1er janvier 1847, est de..... 198,626,474 26

3,046,349,168 63

L'encaisse des comptables a, par conséquent, éprouvé, pendant l'année 1846, une diminution (*voir* le tableau, page 171) de..... 28,027,048 01

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1846.

Le rapprochement des différents termes que l'on vient d'exposer détermine pour l'ensemble du service de l'administration des finances, pendant l'année 1846, les résultats généraux qui suivent :

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1846.

Suite du RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1846.

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX.	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de dépense sur le service ordinaire des budgets, y compris les opérations relatives au service colonial.	//	45,167,126f 82c
Payements effectués pour le service des travaux extraordinaires qui s'effectuent sous le régime de la loi du 25 juin 1841	//	51,061,330 27
Idem. — Pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et les autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842	//	118,779,396 76
Versements effectués par les adjudicataires de l'emprunt de 200 millions	68,478,702f 90c	//
Fonds reçus des compagnies adjudicataires de chemins de fer, en remboursement de dépenses faites par l'État	9,000,000 00	//
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair	77,878,703 94	//
Excédant de dépense réalisée sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets	//	3,223,356 50
Bons du trésor remis à divers. (Excédant des remboursements)	//	5,122,233 10
Augmentation des créances passives de l'administration des finances	37,557,997 16	//
Augmentation des créances actives	//	2,218,735 06
Réduction de l'encaisse des comptables	28,027,048 01	//
Recette en atténuation de la dépense résultée du retrait de la circulation des pièces démonétisées	4,629,726 50	//
	225,572,178 51	225,572,178 51

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des payements faits par l'administration des finances pendant l'année 1846. Ce développement sert de base au contrôle attribué à la Cour des comptes par l'ordonnance royale du 9 juillet 1826, et à la Déclaration générale qu'elle rend annuellement pour certifier l'exactitude de tous les résultats du Compte général des finances.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846.

Tableau général des Opérations de l'administration des finances pendant l'année 1846.

Valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1846.

Numéraire	125,043,520f 15c	226,381,680f 95c	229,422,107f 67c
Effets à recevoir	101,338,160 80		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		3,040,426 72	

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

EXERCICE 1845.

	Droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1846.	Droits constatés pendant l'année 1846.	Annulations de droits constatés antérieurement à 1846.	Recouvrements effectués pendant l'année 1846.	Reste à recouvrer à la clôture de l'exercice.
Contributions directes	46,728,374f 00c	"	"	46,728,374f 00c	"
Enregistrement, timbre et domaines	982,400 00	3,537,643f 36c	"	1,054,953 23	3,465,090f 13c
Produits des forêts et de la pêche	628,683 80	819,425 50	"	708,079 65	740,029 65
Douanes et sels	20,000 00	"	9,497f 60c	10,502 40	"
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	2,895,697 53	4,171,211 16	"	2,916,967 10	4,149,941 59
Produits des postes	533,543 00	64,648 81	"	595,945 16	2,246 65
Produits universitaires	5,594 69	"	86 47	5,508 22	"
Produits éventuels affectés au service départemental	"	3,455,807 80	"	3,455,807 80	"
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	156,325 40	(a) 156,325 40	"
Produit de la rente de l'Inde	"	3,072 00	"	3,072 00	"
Produits divers	4,331,840 98	"	687,101 78	3,644,739 20	"
	56,126,134 00	12,051,808 63	853,011 25	58,967,623 36	8,357,308 02
Ressources extraordinaires	"	2,026,515 74	"	2,026,515 74	"
Total de l'exercice 1845	56,126,134 00	14,078,324 37	853,011 25	60,994,139 10	8,357,308 02
		13,225,313 12			
	69,351,447 12				

(a) Réduction sur les recettes de l'année précédente.

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

EXERCICE 1845.

		Droits qui restaient à payer au 1er janvier 1846.	Droits constatés pendant l'année 1846.	Annulations de droits constatés antérieurement à 1846.	Payements effectués pendant l'année 1846.	Reste à payer à la clôture de l'exercice.
SERVICE ORDINAIRE.						
Liste civile		25,000f 00c	"	"	25,000f 00c	"
Chambre des Pairs		9,000 00	"	"	9,000 00	"
Dette publique	Dette consolidée	6,407,718 60	"	19f 39c	5,454,808 24	952,890f 97c
	Emprunts spéciaux pour ponts et canaux	237,908 71	401,398f 69c	"	237,908 71	401,398 69
	Intérêts de capitaux de cautionnements	6,779,382 47	"	"	6,435,259 53	344,122 94
	Intérêts de la dette flottante	13,167,164 90	"	260,487 34	12,906,252 63	424 93
	Rentes viagères	1,167,773 07	"	113,528 35	1,054,244 72	"
	Pensions	16,883,657 71	"	1,412,513 57	15,470,609 14	535 00
Dépenses générales des services publics.	Justice et cultes — Dépenses de la justice	1,396,956 44	"	77,447 52	1,314,134 99	5,373 93
	Justice et cultes — Dépenses des cultes	10,539,536 97	"	407,411 92	9,991,758 62	140,366 43
	Affaires étrangères	2,228,078 23	432,638 62	"	2,456,655 90	204,060 95
	Instruction publique	5,499,294 69	"	937,163 11	4,542,136 52	19,995 06
	Intérieur	37,260,748 33	"	9,563,331 05	27,580,990 54	116,426 74
	Agriculture et commerce	4,356,692 18	367,832 80	"	4,696,845 86	27,679 12
	Travaux publics	15,992,487 05	"	1,018,781 09	14,820,632 42	153,073 54
	Guerre	44,274,492 11	"	9,394,967 18	33,522,646 83	1,356,878 10
	Marine	23,062,952 73	796,044 97	"	23,205,702 64	653,295 06
	Finances	3,414,942 10	"	361,652 05	3,053,085 90	204 15
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics		20,875,914 73	"	1,164,934 99	19,461,703 52	249,276 22
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		19,166,121 09	7,969 26	"	19,160,425 96	13,664 39
		232,745,822 11	2,005,884 34	24,712,237 56	205,399,802 67	4,639,666 22
SERVICE EXTRAORDINAIRE. (Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.)						
Ministère des travaux publics		6,949,979 86	"	2,011,704 73	4,803,379 67	134,895 46
——— de la guerre		6,491,607 22	"	2,670,779 00	3,820,828 22	"
——— de la marine		3,017,441 86	"	1,971,884 75	1,045,557 11	"
		16,459,028 94	"	6,654,368 48	9,669,765 00	134,895 46
(Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.)						
Ministère des travaux publics		21,390,723 45	131,979 18	"	21,320,131 15	202,571 48
——— de la guerre		4,203,887 63	"	3,342,025 01	861,862 62	"
		25,594,611 08	131,979 18	3,342,025 01	22,181,993 77	202,571 48
Total de l'exercice 1845		274,799,462 13	2,137,863 52	34,708,631 05	237,251,561 44	4,977,133 16
			32,570,767 53			
		242,228,694 60				

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1846.*

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

	DROITS constatés pendant l'année 1846.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1846.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1847 sur les droits constatés.
EXERCICE 1846.			
Contributions directes	418,538,100f 14c	372,737,590f 96c	45,800,509f 18c
Enregistrement, timbre et domaines	262,093,557 56	261,017,057 56	1,076,500 00
Produits des forêts et de la pêche	38,450,441 22	37,618,899 31	831,541 91
Douanes et sels	217,200,629 37	217,180,629 37	20,000 00
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	300,609,928 94	297,178,266 61	3,431,662 33
Produits des postes	54,191,796 94	53,662,703 41	529,093 53
Produits universitaires	2,455,864 68	2,450,241 78	5,622 90
Produits éventuels affectés au service départemental	12,699,655 04	12,699,655 04	"
Produits et revenus de l'Algérie	13,105,090 96	13,105,090 96	"
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	"
Produits divers	18,376,209 01	14,119,975 10	4,256,233 91
	1,338,771,273 86	1,282,820,110 10	55,951,163 76
Ressources extraordinaires	634,286 83	634,286 83	"
TOTAL de l'exercice 1846	1,339,405,560 69	1,283,454,396 93	55,951,163 76
EXERCICE 1847.			
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres)	22,525 45	22,525 45	"
Produits divers	14 00	14 00	"
	22,539 45	22,539 45	"
Ressources extraordinaires	23,429,139 00	23,429,139 00	"
TOTAL de l'exercice 1847	23,451,678 45	23,451,678 45	"
EXERCICES POSTÉRIEURS A 1847.			
Ressources extraordinaires	42,388,701 33	42,388,701 33	"

Suite de la DÉPENSE.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

	DROITS constatés pendant l'année 1846.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1846.	RESTE A PAYER au 1er janvier 1847 sur les droits constatés.
EXERCICE 1846. — SERVICE ORDINAIRE.			
Liste civile	13,300,000f 00c	13,275,000f 00c	25,000f 00c
Chambre des Pairs	734,500 00	734,500 00	"
Chambre des Députés	774,451 00	774,451 00	"
Dette publique — Dette consolidée	236,417,924 50	229,954,270 97	6,463,653 53
Dette publique — Fonds d'amortissement	48,886,565 00	48,886,565 00	"
Dette publique — Emprunts spéciaux pour ponts et canaux	10,100,518 55	9,798,300 23	302,218 32
Dette publique — Intérêts de capitaux de cautionnements	7,026,316 58	198,001 23	6,828,315 35
Dette publique — Intérêts de la dette flottante	15,800,000 00	4,400,823 03	11,399,176 97
Dette publique — Rentes viagères	2,434,033 42	1,385,611 31	1,048,422 11
Dette publique — Pensions	54,724,446 53	42,165,842 80	12,558,603 73
Dépenses générales des services publics — Justice et cultes — Dépenses de la justice	23,275,978 39	21,489,308 16	1,786,670 23
Dépenses générales des services publics — Justice et cultes — Dépenses des cultes	39,185,019 66	28,188,864 11	10,996,155 55
Dépenses générales des services publics — Affaires étrangères	10.679,140 24	8,167,123 33	2,512,016 91
Dépenses générales des services publics — Instruction publique	19,232,820 26	13,907,328 78	5,325,491 48
Dépenses générales des services publics — Intérieur	129,753,796 47	91,722,354 33	38,031,442 14
Dépenses générales des services publics — Agriculture et commerce	16,663,136 50	10,582,478 40	6,080,658 10
Dépenses générales des services publics — Travaux publics	67,416,414 70	50,649,536 28	16,766.878 42
Dépenses générales des services publics — Guerre	334,279,452 56	289,698,638 28	44,580,814 28
Dépenses générales des services publics — Marine	103,284,242 68	76,657,205 24	26,627,037 44
Dépenses générales des services publics — Finances	22,150,139 72	16,455,115 66	5,695,024 06
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	157,018,076 43	135,745,513 40	21,272,563 03
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	77,196,545 89	58,854,646 64	18,341,899 25
	1,390,333,519 08	1,153,691,478 18	236,642,040 90
SERVICE EXTRAORDINAIRE. (Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.)			
Ministère des travaux publics	21,882,633 47	17,695,961 10	4,186,672 37
——— de la guerre	29,290,779 00	19,352,946 76	9,937,832 24
——— de la marine	5,317,884 75	4,342,657 41	975,227 34
	56,491,297 22	41,391,565 27	15,099,731 95
(Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.)			
Ministère des travaux publics	114,140,938 27	91,589,248 61	22,551,689 66
——— de la guerre	11,822,025 01	4,916,531 23	6,905,493 78
——— de la marine	117,000 00	91,623 15	25,376 85
	126,079,963 28	96,597,402 99	29,482,560 29
TOTAL de l'exercice 1846	1,572,904,779 58	1,291,680,446 44	281,224,333 14
EXERCICE 1847. — SERVICE ORDINAIRE.			
Ministère de la guerre	8,947,042 90	8,947,042 90	"
——— de la marine	2,681,127 98	2,681,127 98	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	592,746 28	592,746 28	"
TOTAL de l'exercice 1847	12,220,917 16	12,220,917 16	"

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1846.*

Suite de la RECETTE.

SERVICE COLONIAL.

Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1843, pour couvrir l'excédant de dépense de ce service	2,826,751f 41c

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de cautionnements en numéraire	15,372,233 61
——— de produits éventuels effectuées pour le service départemental	16,641,842 29
Opérations diverses constatées en recette pour le service colonial	17,955,038 70
Recettes effectuées pour le service municipal en Algérie	7,055,608 81
——— des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	562,867 69
Retrait et démonétisation de diverses pièces. (Loi du 10 juillet 1845.)	9,298,332 15
	66,885,923 25

RECETTE EN ATTÉNUATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Produit des consolidations de la réserve de l'amortisssement	76,232,919 59
Versements des compagnies concessionnaires des chemins de fer	9,000,000 00
	85,232,919 59

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement				77,878,703f 94c	
Recettes en augmentation des créances passives.	Bons du trésor remis à divers	63,392,577f 10c	281,180,780f 50c		
	Émission de traites et mandats	217,788,203 40			
	Recettes de fonds particuliers des comptables des finances		823,664,560 45	2,738,551,142 43	2,861,880,645 28
	——— pour le compte des correspondants du trésor		551,153,416 06		
	——— des comptables des finances		1,082,552,385 42		
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances)				45,450,798 91	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus)					2,844,954,108 97
					5,706,834,754 25

Suite de la DÉPENSE.

SERVICE COLONIAL.

Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé de dépense du service colonial	Exercice 1845	440,793f 13c	18,491,953f 13c
	——— 1846	2,299,360 00	
	——— 1847	15,751,800 00	

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de cautionnements en numéraire	15,226,184 39
Application aux budgets des produits éventuels recouvrés pour le service départemental	16,155,462 84
Opérations diverses constatées en dépense pour le service colonial	20,521,224 24
Payements effectués pour le service municipal en Algérie	7,349,555 49
Répartition, entre le budget et les ayants droit, des produits de prises sur l'ennemi en Algérie	472,507 47
Retrait et démonétisation de diverses pièces. (Loi du 10 juillet 1845.)	4,668,605 65
Payements effectués, à titre d'avance, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	1,086,013 17
	65,479,553 25

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Bons remis par la caisse d'amortissement et consolidés en rentes				76,232,919f 59c	
Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements de bons du trésor remis à divers	68,514,810f 20c	283,309,099f 17c		
	——— de traites et mandats	214,794,288 97			
	——— de fonds particuliers des comptables des finances		815,870,889 64	2,706,115,378 37	2,830,017,831 93
	Dépenses pour le compte des correspondants du trésor		525,972,402 81		
	——— des correspondants des comptables des finances		1,080,962,986 75		
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.)				47,669,533 97	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)					2,847,722,694 37
					5,677,740,526 30

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1847.

Numéraire	84,940,507f 38c	196,641,494f 16c	198,626,474 26
Effets à recevoir	111,700,986 78		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		1,984,980 10	

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1846.*

Suite de la RECETTE.

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNEE 1846.

Contributions et revenus publics.	Exercice 1845	60,994,139f 10c	1,367,900,214f 48c	1,410,288,975f 81c
	——— 1846	1,283,454,396 93		
	——— 1847	23,451,678 45		
	——— 1847 et subséquents		42,388,761 33	
Service colonial. — Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1844, pour couvrir l'excédant de dépense de ce service				2,826,751 41
Services spéciaux				66,885,923 25
Recettes en atténuation des découverts du trésor				85,232,919 59
Opérations de trésorerie	Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement		77,878,703 94	5,706,834,754 25
	Recettes en augmentation des créances passives	2,738,551,142f 43c	2,784,001,941 34	
	——— en atténuation des créances actives	45,450,798 91		
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)		2,844,954,108 97	
			Total de la recette	7,272,069,324 31
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1846				229,422,107 67
			Total général	7,501,491,431 98

Suite de la DÉPENSE.

Dépenses publiques.	Exercice 1845		237,251,561f 44c	1,541,152,925 04
	——— 1846		1,291,680,446 44	
	——— 1847		12,220,917 16	
Service colonial. Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé de dépense de ce service				18.491,953 13
Services spéciaux				65,479,553 25
Opérations de trésorerie.	Bons du trésor remis par la caisse d'amortissement		76,232,919 59	5,677,740,526 30
	Payements en atténuation des créances passives	2,706,115,378f 37c	2,753,784,912 34	
	——— en augmentation de créances actives	47,669,533 97		
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)		2,847,722,694 37	
			Total de la dépense	7,302,864,957 72
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1847				198,626,474 26
			Total général	7,501,491,431 98

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846.

Développement, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances*, pendant l'année 1846.

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.												
EXERCICE 1845.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	46,728,374f 00c	"	"	"	"	"	46,728,374f 00c
Enregistrement, timbre et domaines	1,076,504f 88c	"	"	"	"	"	"	"	"	16,316f 16c	37,867f 81c	1,054,953 23
Produits des forêts et de la pêche	486,474 94	"	"	"	"	221,604 79	"	"	"	"	0 08	708,079 65
Douanes et sels	"	10,502f 40c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10,502 40
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	2,916,967f 10c	"	"	"	"	"	"	"	"	2,916,967 10
Produits des postes	"	"	"	554,972f 16c	"	"	"	"	"	40,973 00	"	595,945 16
Produits universitaires	"	"	"	"	"	5,508 22	"	"	"	"	"	5,508 22
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,455,807 80	"	3,455,807 80
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	10,804f 45c	"	167,120 85	(*à déduire*) 156,325 40
Produit de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,072 00	"	3,072 00
Produits divers		"	"	"	437f 38c	890,377 41	414,323f 89c	48,728f 49c	16,712 55	4,682,282 50	2,408,123 02	3,644,739 20
Ressources extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,026,515 74	"	2,026,515 74
EXERCICE 1846.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	372,737,590 96	"	"	"	"	"	372,737,590 96
Enregistrement, timbre et domaines	261,008,644 98	"	"	"	"	"	"	"	"	8,803 78	391 20	261,017,057 56
Produits des forêts et de la pêche	5,852,694 01	"	"	"	"	31,774,915 30	"	"	"	"	8,710 00	37,618,899 31
Douanes et sels	"	217,180,629 37	"	"	"	"	"	"	"	"	"	217,180,629 37
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres)	"	"	297,178,266 61	"	"	"	"	"	"	"	"	297,178,266 61
Produits des postes	"	"	"	53,661,920 62	"	"	"	"	"	900 00	117 21	53,662,703 41
Produits universitaires	"	"	"	"	"	2,450,241 78	"	"	"	"	"	2,450,241 78
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12,699,655 04	"	12,699,655 04
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	13,403·212 73	"	298,121 77	13,105,090 96
Produit de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,050,000 00	"	1,050,000 00
Produits divers	"	362,851 33	96,685 63	"	988,508 59	7,713,612 84	4,193,915 36	708,206 47	4,234,215 24	2,878,326 58	7,056,346 94	14,119,975 10
Ressources extraordinaires	"	"	"	"	"	"	68,478,702 90	"	"	"	67,844,416 07	634,286 83
EXERCICE 1847.												
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	22,525 45	"	"	"	"	"	"	"	"	22,525 45
Produits divers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14 00	"	14 00
Ressources extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"	"	"	23,429,139 00	"	23,429,139 00
EXERCICES POSTÉRIEURS À 1847.												
Ressources extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"	"	"	42,388,761 33	"	42,388,761 33
À REPORTER	268,424,318 81	217,553,983 10	300,214,444 79	54,216,892 78	988,945 97	462,522,225 30	73,086,942 15	756,934 96	17,664,944 97	92,680,566 93	77,821,223 95	1,410,288,975 81

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances*, pendant l'année 1846.

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
Report d'autre part	268,424,318f 81c	217,553,983f 10c	300,214,444f 79c	54,216,892f 78c	988,945f 97c	462,522,225f 30c	73,086,942f 15c	756,934f 96c	17,664,944f 97c	92,680,566f 93c	77,821,223f 95c	1,410,288,975f 81c
SERVICE COLONIAL.												
Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1844 pour couvrir l'excédant de dépense de ce service	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,826,751 41	"	2,826,751 41
SERVICES SPÉCIAUX.												
Recettes de cautionnements en numéraire	"	"	"	"	"	8,634,930 88	6,508,302 33	"	228,835 67	164 73	"	15,372,233 61
Recettes de produits éventuels effectuées pour le service départemental	"	"	"	"	"	16,669,867 87	"	"	"	"	28,025 58	16,641,842 29
Opérations diverses constatées en recette pour le service colonial	"	"	"	"	"	"	"	"	"	25,392,870 40	7,437,831 70	17,955,038 70
Recettes effectuées pour le service municipal en Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	7,055,608 81	"	"	7,055,608 81
Recettes des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	562,867 69	"	"	562,867 69
Retrait et démonétisation de diverses pièces. (Loi du 10 juillet 1845.)	"	"	"	"	"	"	9,298,332 15	"	"	"	"	9,298,332 15
RECETTES EN ATTÉNUATION DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.												
Produit des consolidations de la réserve de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	76,232,919 59	"	"	"	"	76,232,919 59
Versements des compagnies de chemins de fer	"	"	"	"	"	"	9,000,000 00	"	"	"	"	9,000,000 00
SERVICE DE TRÉSORERIE.												
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	"	"	77,878,703 94	"	"	"	"	77,878,703 94
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du trésor remis à divers	"	"	"	"	"	"	63,392,577 10	"	"	"	"	63,392,577 10
Émission de traites et mandats	"	"	"	"	"	116,827,280 12	80,418,345 60	"	8,203,882 55	12,345,403 04	6,707 91	217,788,203 40
Recettes de fonds particuliers des comptables des finances	16,138 02	142,891 72	102,578 36	"	14,373,354 46	808,959,227 92	"	68,868 57	1,501 40	"	"	823,664,560 45
Recettes pour le compte des correspondants du trésor	2,009,442 59	59,431,445 32	7,828,695 96	22,971,864 43	98,458,490 16	217,919,200 22	93,959,553 25	1,620,469 09	3,552,684 23	43,403,698 05	2,127 24	551,153,416 06
Recettes pour le compte des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	1,080,622,606 83	"	1,929,778 59	"	"	"	1,082,552,385 42
Recettes en atténuation de créances actives (avances, débets et créances)	362,574 00	30,597,270 80	1,540,851 52	391,291 24	"	4,764,046 20	1,066,832 61	5,561,719 64	1,118,772 43	71,430 18	23,989 71	45,450,798 91
Mouvements de fonds entre les comptables des finances (fonds reçus)	1,363,741 45	16,896,319 87	6,436,221 72	6,705,059 00	81,505 50	755,745,747 93	666,467,140 24	1,264,502,140 46	113,639,281 54	13,116,951 26	"	2,844,954,108 97
Total des Recettes	272,176,214 87	324,621,910 81	316,122,792 35	84,285,107 45	113,902,296 09	3,472,665,133 27	1,157,309,648 96	1,274,439,911 31	152,028,379 29	189,837,836 00	85,319,906 09	7,272,069,324 31
										104,517,929 91		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846.

Développement, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
DÉPENSES PUBLIQUES.												
EXERCICE 1845.												
Liste civile	"	"	"	"	"	"	"	25,000f 00c	"	"	"	25,000f 00c
Dépenses de la Chambre des Pairs	"	"	"	"	"	"	"	9,000 00	"	"	"	9,000 00
Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	"	5,434,651 24	3,634f 00c	16,694f 00c	171f 00c	5,454,808 24
Charges des emprunts spéciaux contractés pour ponts, canaux et travaux divers	"	"	"	"	"	"	"	237,908 71	"	52 59	52 59	237,908 71
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	"	6,415,289 21	19,988 32	"	18 00	6,435,259 53
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	925,902f 25c	4,334f 28c	"	"	11,989,346 87	13,330 77	12,906,252 63
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	"	1,054,204 72	40 00	63,015 91	63,015 91	1,054,244 72
Pensions	"	"	"	"	"	"	"	15,424,528 24	30,993 30	103,259 61	88,172 01	15,470,609 14
Ministère de la justice et des cultes. (Dépenses de la justice.)	"	"	"	"	"	"	"	1,325,039 58	"	150 00	11,054 59	1,314,134 99
——— (Dépenses des cultes.)	"	"	"	"	"	"	"	9,992,736 70	"	322 20	1,300 28	9,991,758 62
Ministère des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	"	2,434,955 79	"	96,490 21	74,790 10	2,456,655 90
——— de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	"	4,546,850 71	"	2,339 64	7,053 83	4,542,136 52
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	"	27,557,237 88	"	62,956 12	39,303 46	27,580,990 54
——— de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	"	4,708,800 83	"	"	11,954 97	4,696,845 86
——— des travaux publics. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	14,840,755 23	"	40,483 62	60,606 43	14,820,632 42
——— des travaux publics. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	4,794,221 63	"	16,573 07	7,415 03	4,803,379 67
——— des travaux publics. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	"	21,359,162 77	"	54,472 55	93,504 17	21,320,131 15
——— de la guerre. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	30,324,190 46	8,772,389 76	4,793,819 05	10,367,752 44	33,522,646 83
——— de la guerre. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	4,091,259 55	"	15,174 08	285,605 41	3,820,828 22
——— de la guerre. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	"	786,985 46	"	74,877 16	"	861,862 62
——— de la marine. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	24,918,038 84	78,069 77	5,472,111 15	7,262,517 12	23,205,702 64
——— de la marine. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	706,821 85	"	346,381 78	7,646 52	1,045,557 11
——— des finances	"	"	"	"	"	1,878,832 42	160,942 19	1,007,845 91	6,113 53	18,750 00	19,398 15	3,053,085 90
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	100,759f 24c	766,813f 43c	2,274,849f 89c	3,394,772f 28c	"	2,421,606 44	"	7,870,511 63	302 74	2,662,584 03	30,496 16	19,461,703 52
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	"	5,210,445 00	59,466 69	4,349 01	"	13,852,210 58	"	31,455 48	462 84	2,122 96	86 60	19,160,425 96
EXERCICE 1846.												
Liste civile	"	"	"	"	"	"	"	13,275,000 00	"	"	"	13,275,000 00
Dépenses de la Chambre des Pairs	"	"	"	"	"	"	"	734,500 00	"	"	"	734,500 00
——— de la Chambre des Députés	"	"	"	"	"	"	"	774,451 00	"	"	"	774,451 00
Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	"	229,936,655 97	18,836 00	"	1,221 00	229,954,270 97
Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"	"	"	48,886,565 00	"	"	"	48,886,565 00
Charges des emprunts spéciaux contractés pour ponts, canaux et travaux divers	"	"	"	"	"	"	"	9,798,300 23	"	"	"	9,798,300 23
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	"	197,705 78	295 45	"	"	198,001 23
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	1,954,988 77	1,890,511 30	"	"	568,279 71	12,956 75	4,400,823 03
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	"	1,385,571 31	40 00	"	"	1,385,611 31
Pensions	"	"	"	"	"	"	"	42,074,326 46	91,831 34	"	315 00	42,165,842 80
Ministère de la justice et des cultes. (Dépenses de la justice.)	4,464,608 52	"	"	"	"	"	"	17,024,686 52	"	13 12	"	21,489,308 16
——— (Dépenses des cultes.)	"	"	"	"	"	"	"	28,188,864 11	"	"	"	28,188,864 11
Ministère des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	"	8,138,299 04	"	34,824 29	6,000 00	8,167,123 33
——— de l'instruction publique	"	"	"	"	"	"	"	13,909,388 33	"	"	2,059 55	13,907,328 78
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	"	91,718,583 09	"	5,771 24	2,000 00	91,722,354 33
——— de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	"	10,587,061 13	"	4,212 68	8,795 41	10,582,478 40
——— des travaux publics. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	50,649,492 03	"	44 25	"	50,649,536 28
——— des travaux publics. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	17,695,961 10	"	"	"	17,695,961 10
——— des travaux publics. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	"	91,589,478 06	"	"	229 45	91,589,248 61
——— de la guerre. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	210,852,862 16	78,085,268 78	4,180,223 75	3,419,716 41	289,698,638 28
——— de la guerre. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	19,422,591 54	"	"	69,644 78	19,352,946 76
——— de la guerre. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	"	4,916,531 23	"	"	"	4,916,531 23
——— de la marine. Service ordinaire	"	"	"	"	"	"	"	77,345,508 95	985,363 12	7,258,695 73	8,932,362 56	76,657,205 24
——— de la marine. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	4,082,183 71	"	463,931 71	203,458 01	4,342,657 41
——— de la marine. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	"	91,623 15	"	"	"	91,623 15
——— des finances	12,815 20	9,552 86	4,762 26	8,195 32	"	5,942,131 42	235,517 45	9,834,179 90	469,025 75	5,179 00	66,243 50	16,455,115 66
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	10,412,651 78	24,747,193 47	36,827,447 70	25,450,308 81	"	9,313,542 34	"	28,813,882 66	175,205 50	1,513 67	2,232 53	135,745,513 40
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	3,626,289 03	17,397,470 23	1,694,433 93	41,399 33	"	35,820,863 35	"	205,099 87	4,003 65	65,087 25	"	58,854,646 64
A REPORTER	18,617,123 77	48,131,474 99	40,860,960 47	28,905,024 75	"	72,110,077 57	2,291,305 22	1,222,026,804 75	88,741,863 85	38,419,753 00	31,172,380 49	1,528,932,007 88

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
REPORT d'autre part.....	18,617,123f 77c	48,131,474f 99c	40,860,960f 47c	28,905,024f 75c	"	72,110,077f 57c	2,291,305f 22c	1,222,026,804f 75c	88,741,863f 85c	38,419,753f 00c	31,172,380f 49c	1,528,932,007f 88c
Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.												
EXERCICE 1847.												
Ministère de la guerre.....	"	"	"	"	"	"	"	5,103,827 73	2,343,215 17	1,500,000 00	"	8,947,042 90
——— de la marine.....	"	"	"	"	"	"	"	1,826,087 67	"	4,227,623 53	3,372,583 22	2,681,127 98
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.....	"	"	"	"	"	592,746 28	"	"	"	"	"	592,746 28
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES.												
Frais de fabrication prélevés sur le produit des monnaies. Exercice 1845.....	"	"	"	"	35,796f 64c	"	"	"	"	47,258 06	83,054 70	"
——— Exercice 1846.....	"	"	"	"	911,113 53	"	"	"	"	18,591 83	929,705 36	"
SERVICE COLONIAL.												
Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé de dépense de ce service.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	18,491,953 13	"	18,491,953 13
SERVICES SPÉCIAUX.												
Remboursements de capitaux de cautionnements en numéraire.....	"	"	"	"	"	"	"	15,192,384 39	33,800 00	"	"	15,226,184 39
Application aux budgets des produits éventuels recouvrés pour le service départemental.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	16,155,462 84	"	16,155,462 84
Opérations diverses constatées en dépense pour le service colonial.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	27,036,884 51	6,515,660 27	20,521,224 24
Payements effectués pour le service municipal en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	7,349,555 49	"	"	7,349,555 49
Répartition entre le budget et les ayants droit des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	472,507 47	"	"	472,507 47
Retrait et démonétisation de diverses pièces. (Loi du 10 juillet 1845.).....	"	"	"	"	"	"	4,668,605 65	"	"	"	"	4,668,605 65
Payements effectués, à titre d'avances, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France.....	"	"	"	"	"	"	"	1,086,013 17	"	"	"	1,086,013 17
SERVICE DE TRÉSORERIE.												
Remboursement des bons du trésor remis par la caisse d'amortissement.....	"	"	"	"	"	"	76,232,919 59	"	"	"	"	76,232,919 59
Payements en atténuation des créances passives. — Remboursement de bons du trésor remis à divers.....	"	"	"	"	"	"	68,514,810 20	"	"	"	"	68,514,810 20
——— de traites et mandats.....	"	"	"	"	"	27,204,785 13	180,724,414 52	"	6,865,101 78	"	12 46	214,794,288 97
——— de fonds particuliers des comptables des finances.....	14,836 68	135,898 58	56,691 57	"	16,679,484 03	798,028,183 68	"	67,232 56	55 55	888,506 99	"	815,870,889 64
Dépenses pour le compte des correspondants du trésor..	1,186,366 07	58,457,683 74	6,379,845 93	20,852,453 21	99,121,559 30	227,768,791 63	71,482,145 98	2,895 00	4,742,679 53	35,985,459 59	7,477 17	525,972,402 81
——— des comptables des finances.....	"	"	"	"	"	1,079,033,208 16	"	1,929,778 59	"	"	"	1,080,962,986 75
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.)..	424,982 65	30,657,749 54	1,585,560 40	481,200 18	"	4,994,356 47	"	4,458,409 31	1,658,340 56	7,849,827 48	4,440,892 62	47,669,533 97
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.).....	251,932,086 08	187,777,930 78	266,237,547 35	33,686,514 69	138,379 86	1,258,221,214 78	791,218,592 09	24,428,401 24	33,663,652 26	2,693,556 04	2,275,180 80	2,847,722,694 37
TOTAL des payements.....	272,175,395 25	325,160,737 63	315,120,605 72	83,925,192 83	116,886,333 36	3,467,953,363 70	1,195,132,793 25	1,276,121,834 41	145,870,771 66	153,314,877 00	48,796,947 09	7,302,864,957 72
										104,517,929f 91c		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846.

Résumé du développement, par classe de comptables, *des opérations de l'administration des finances, pendant l'année 1846.*

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1846.	RECETTES EFFECTUÉES pendant l'année 1846.	TOTAL au 31 décembre 1846. (Voir page 34.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1846.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1847.	TOTAL au 31 décembre 1846. (Voir page 35.)
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	264,158f 52c	272,176,214f 87c	272,440,373f 39c	272,175,395f 25c	264,978f 14c	272,440,373f 39c
——— des douanes	6,219,130 27	324,621,910 81	330,841,041 08	325,160,737 63	5,680,303 45	330,841,041 08
——— des contributions indirectes	1,844,209 70	316,122,792 35	317,967,002 05	315,120,605 72	2,846,396 33	317,967,002 05
Directeurs des postes	917,799 53	84,285,107 45	85,202,906 98	83,925,192 83	1,277,714 15	85,202,906 98
——— de la fabrication des monnaies	5,025,427 34	113,902,296 09	118,927,723 43	116,886,333 36	2,041,390 07	118,927,723 43
Receveurs généraux des finances	26,093,408 34	3,472,665,133 27	3,498,758,541 61	3,467,953,363 70	30,805,177 91	3,498,758,541 61
Caissier du trésor public	158,191,598 20	1,157,309,648 96	1,315,501,247 16	1,195,132,793 25	120,368,453 91	1,315,501,247 16
Payeurs du trésor public	5,815,715 08	1,274,439,911 31	1,280,255,626 39	1,276,121,834 41	4,133,791 98	1,280,255,626 39
Comptables des finances en Algérie	25,050,660 69	152,028,379 29	177,079,039 98	145,870,771 66	31,208,268 32	177,079,039 98
Agent responsable des virements de comptes	"	104,517,929 91	104,517,929 91	104,517,929 91	"	104,517,929 91
	229,422,107 67	7,272,069,324 31	7,501,491,431 98	7,302,864,957 72	198,626,474 26	7,501,491,431 98

COMPTE

DES

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

POUR L'ANNÉE 1846.

NOTE

Sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Le compte des contributions et revenus publics a pour objet de faire connaître, pour chacune des branches principales de ressources composant le budget général des recettes de l'État, les droits liquidés à la charge des redevables du Trésor public, et ceux qui ont été recouvrés, ou qui sont restés à réaliser. Les résultats exposés dans ce compte se rapportent à l'exercice 1845 parvenu au terme de sa clôture, pendant l'année 1846, et dont le règlement définitif vient d'être soumis aux Chambres législatives; à l'exercice 1846 qui a accompli sa première année d'exécution; et, enfin, à l'exercice 1847, sur lequel quelques recettes, d'après le régime qui leur est propre, ont été constatées avant l'ouverture de cet exercice.

Ce compte se compose des documents ci-après :

1° D'un tableau général qui récapitule l'ensemble des résultats inscrits sur ces exercices dans les écritures de la comptabilité générale des finances jusqu'au 31 décembre 1846, en distinguant les opérations de l'année 1846, de celles qui ont eu lieu antérieurement à la publication du compte;

2° D'une série d'états de développement, par nature de perceptions, suivant les divisions principales du budget des recettes, SAVOIR :

Contributions directes;
Enregistrement, timbre et domaines;
Produits des forêts et de la pêche;
Douanes et sels;
Contributions indirectes;
Produits des postes;
Produits universitaires;
Produits éventuels affectés au service départemental;
Produits et revenus de l'Algérie;
Produit de la rente de l'Inde;
Produits divers du budget;
Ressources extraordinaires.

3° D'un résumé spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1845 et 1846;

4° Et, enfin, d'un développement, par département et par classe de comptables, de l'ensemble des recouvrements qui ont été effectués pendant l'année 1846.

Les développements administratifs sur les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs et d'où sont résultés les droits perçus par le trésor public sur l'exercice 1845, se trouvent dans le compte définitif des recettes de cet exercice qui est publié séparément, par le ministre des finances, à l'appui de la loi proposée aux Chambres pour le règlement du budget dudit exercice. C'est également à ce compte qu'il est nécessaire de se reporter pour le développement, par département et par branche de revenus, des recouvrements effectués pendant l'exercice 1845 (pages 24 à 27.) Les développements de cette nature ne pouvant être établis qu'en clôture d'exercice, la publication n'en aura lieu, pour l'exercice 1846, qu'à l'époque où cet exercice sera soumis au contrôle législatif.

Note sur le compte des contributions et revenus publics.

Les différents résultats constatés dans la présente partie du compte général des finances se résument de la manière suivante :

Contributions et Revenus de l'Exercice 1845.

Les droits constatés au profit de l'État, sur l'exercice 1845, se sont élevés à 1,388,085,483 fr. 69 c., savoir :

Recettes ordinaires	Contributions directes	415,808,673f 30c	1,325,017,373f 95c
	Produits des domaines	11,046,636 99	
	Produits des forêts et de la pêche	40,669,615 53	
	Impôts et revenus indirects	814,897,435 67	
	Produits universitaires	2,398,944 03	
	Produits éventuels affectés au service départemental	15,198,244 66	
	Produits et revenus de l'Algérie	4,468,975 55	
	Produit de la rente de l'Inde	1,053,072 00	
	Produits divers	19,475,776 22	
Ressources extraordinaires.	Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1845		63,068,109 74
	TOTAL		1,388,085,483 69

Sur cette somme il a été reçu par le trésor public, antérieurement au 1er janvier 1846	1,318,734,036 57	
Pendant l'année 1846	60,994,139 10	
		1,379,728,175 68
Et il restait à recouvrer, à la clôture de l'exercice 1845		8,357,308 01

Contributions et Revenus de l'Exercice 1846.

Les droits à recouvrer, qui ont été constatés au profit de l'État sur l'exercice 1846, jusqu'au 31 décembre 1846, montent à 1,390,150,702 fr. 42 cent., savoir :

Recettes ordinaires.	Contributions directes	418,538,100f 14c	1,338,789,185 42
	Produits des domaines	5,957,401 97	
	Produits des forêts et de la pêche	38,450,441 22	
	Impôts et revenus indirects	828,156,414 90	
	Produits universitaires	2,455,864 68	
	Produits éventuels affectés au service départemental	12,699,655 04	
	Produits et revenus de l'Algérie	13,105,090 96	
	Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	
	Produits divers	18,376,216 51	
Ressources extraordinaires.	Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1845, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1846		51,361,517 00
	TOTAL		1,390,150,702 42

Sur cette somme il a été reçu par le trésor, antérieurement au 1er janvier 1846	50,745,141 73	1,334,199,538 66
Pendant l'année 1846	1,283,454,396 93	
Et, au 31 décembre 1846, il restait à recouvrer celle de		55,951,163 76

Note sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Contributions et Revenus de l'Exercice 1847.

Les recouvrements effectués, pendant l'année 1846, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1847, ont été de 22,539 fr. 45 cent., pour les contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres), et les produits divers, et de 23,429,139 francs pour la portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, qui a été affectée, par la loi de finances du 3 juillet 1846, aux travaux extraordinaires de l'exercice 1847.

Récapitulation des Recouvrements de l'année 1846.

D'après les résultats qui précèdent, les recouvrements de toute nature effectués pendant l'année 1846 se sont élevés à 1,410,288,915 fr. 81 cent., et se résument ainsi qu'il suit :

	EXERCICE 1845.	EXERCICE 1846.	EXERCICE 1847.
Contributions directes	46,728,374f 00c	372,737,590f 96c	"
Produits des domaines	199,494 12	5,740,901 97	"
Produits des forêts et de la pêche	708,079 65	37,618,899 31	"
Impôts et revenus indirects	4,378,873 77	823,297,754 98	22,525f 45c
Produits universitaires	5,508 22	2,450,241 78	"
Produits éventuels affectés au service départemental	3,455,807 80	12,699,655 04	"
Produits et revenus de l'Algérie	à déd. 156,325 40	13,105,090 96	"
Produit de la rente de l'Inde	3,072 00	1,050,000 00	"
Produits divers	3,644,739 20	14,119,975 10	14 00
	58,967,623 36	1,282,820,110 10	22,539 45
Ressources extraordinaires	2,026,515 74	634,286 83	23,429,139 00
	60,994,139 10	1,283,454,396 93	23,451,678 45

TOTAL	1,367,900,214 48
A ce dernier résultat, il y a lieu d'ajouter la portion de l'emprunt en rentes réalisées pendant l'année 1846, qui reste à appliquer aux budgets des exercices 1847 et subséquents. (Voir page 19.)	42,388,761 33
	1,410,288,975 81

Cette somme est celle qui se trouve portée en recette dans le tableau général des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1846. (Page 34.)

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1845 et 1846, 1847, au 1er Janvier 1847.

PAGES de RENVOI aux états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1846. — Annulations de droits constatés.	TOTAL	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1846.	PENDANT l'année 1846.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1847 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE	1845.				
	RESSOURCES ORDINAIRES.									
58 et 60	Contributions directes	415,808,673f 30c	"	"	415,808,673f 30c	369,080,299f 30c	46,728,374f 00c	415,808,673f 30c	"	
62 et 64	Enregistrement, timbre et domaines	262,794,292 05	3,537,643f 36c	"	266,331,935 41	261,811,892 05	1,054,953 23	262,866,845 28	3,465,090f 13c	
66	Produits des forêts et de la pêche	39,850,190 03	819,425 50	"	40,669,615 53	39,221,506 23	708,079 65	39,929,585 88	740,029 65	
68	Douanes et sels	217,441,596 77	"	9,497f 60c	217,432,099 17	217,421,596 77	10,502 40	217,432,099 17	"	
70	Contributions indirectes : boissons, droits divers, tabacs et poudres	285,492,912 40	4,171,211 16	"	289,664,123 56	282,597,214 87	2,916,967 10	285,514,181 97	4,149,941 59	
72	Produits des postes	52,451,265 71	64,648 81	"	52,515,914 52	51,917,722 71	595,945 16	52,513,667 87	2,246 65	
74	Produits universitaires	2,399,030 50	"	86 47	2,398,944 03	2,393,435 81	5,508 22	2,398,944 03	"	
76	Produits éventuels affectés au service départemental	11,742,436 86	3,455,807 80	"	15,198,244 66	11,742,436 86	3,455,807 80	15,198,244 66	"	
78 et 80	Produits et revenus de l'Algérie	4,625,300 95	"	156,325 40	4,468,975 55	4,625,300 95	(A) 156,325 40	4,468,975 55	"	(A) Cette somme exprime une annulation sur les recettes effectuées pendant l'année 1846.
76	Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	3,072 00	"	1,053,072 00	1,050,000 00	3,072 00	1,053,072 00	"	
82 et 84	Produits divers	20,162,878 00	"	687,101 78	19,475,776 22	15,831,037 02	3,644,739 20	19,475.776 22	"	
		1,313,818,576 57	12,051,808 63	853,011 25	1,325,017,373 95	1,257,692,442 57	58,967,623 36	1,316,660,065 93	8,357,308 02	
	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.									
	Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1844	61,041,594 00	2,026,515 74	"	63,068,109 74	61,041,594 00	2,026,515 74	63,068,109 74	"	
		1,374,860,170 57	14,078,324 37	853,011 25	1,388 085,483 69	1,318,734,036 57	60,994,139 10	1,379,728,175 67	8,357,308 02	
			13,225,313 12							

EXERCICE 1846.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1845, 1846 et 1847, au 1er Janvier 1847.*

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1846. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1846.	PENDANT l'année 1846.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1847 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1846.					
	RESSOURCES ORDINAIRES.									
59 et 61	Contributions directes	"	418,538,100f 14c	"	418,538,100f 14c	"	372,737,590f 96c	372,737,590f 96c	45,800,509f 18c	
63 et 65	Enregistrement, timbre et domaines	"	262,093,557 56	"	262,093,557 56	"	261,017,057 56	261,017,057 56	1,076,500 00	
67	Produits des forêts et de la pêche	"	38,450,441 22	"	38,450,441 22	"	37,618,899 31	37,618,899 31	831,541 91	
69	Douanes et sels	"	217,200,629 37	"	217,200,629 37	"	217,180,629 37	217,180,629 37	20,000 00	
71	Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	17,904f 06c	300,609,928 94	"	300,627,833 00	17,904f 06c	297,178,266 61	297,196,170 67	3,431,662 33	
73	Produits des postes	"	54,191,796 94	"	54,191,796 94	"	53,662,703 41	53,662,703 41	529,093 53	
75	Produits universitaires	"	2,455,864 68	"	2,455,864 68	"	2,450,241 78	2,450,241 78	5,622 90	
77	Produits éventuels affectés au service départemental	"	12,699,655 04	"	12,699,655 04	"	12,699,655 04	12,699,655 04	"	
79 et 81	Produits et revenus de l'Algérie	"	13,105,090 96	"	13,105,090 96	"	13,105,090 96	13,105,090 96	"	
77	Produit de la rente de l'Inde	"	1,050,000 00	"	1,050,000 00	"	1,050,000 00	1,050,000 00	"	
83 et 85	Produits divers	7 50	18,376,209 01	"	18,376,216 51	7 50	14,119,975 10	14,119,982 60	4,256,233 91	
		17,911 56	1,338,771,273 86	"	1,338,789,185 42	17,911 56	1,282,820,110 10	1,282,838,021 66	55,951,163 76	
	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.									
	Portion de l'emprunt autorisé par loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1846	50,727,230 17	634,286 83	"	51,361,517 00	50,727,230 17	634,286 83	51,361,517 00	"	
		50,745,141 73	1,339,405,560 69	"	1,390,150,702 42	50,745,141 73	1,283,454,396 93	1,334,199,538 66	55,951,163 76	EXERCICE 1847.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1845, 1846 et 1847, au 1er Janvier 1847.*

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT. antérieurement au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Droits constatés.	Opérations de l'année 1846. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1846.	pendant l'année 1846.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1847 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1847.					
	RESSOURCES ORDINAIRES.									
88	Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)....	"	22,525f 45c	"	22,525f 45c	"	22,525f 45c	22,525f 45c	"	
88	Produits divers.....	"	14 00	"	14 00	"	14 00	14 00	"	
		"	22,539 45	"	22,539 45	"	22,539 45	22,539 45	"	
	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.									
	Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1847.....	"	23,429,139 00	"	23,429,139 00	"	23,429,139 00	23,429,139 00	"	
		"	23,451,678 45	"	23,451,678 45	"	23,451,678 45	23,451,678 45	"	
	RÉCAPITULATION.									
	Exercice 1845.....	1,374,860,170f 57	13,225,313 12	"	1,388,085,483 69	1,318,734,036f 57	60,994,139 10	1,379,728,175 67	8,357,308 02	
	Exercice 1846.....	50,745,141 73	1,339,405,560 69	"	1,390,150,702 42	50,745,141 73	1,283,454,396 93	1,334,199,538 66	55,951,163 76	
	Exercice 1847.....	"	23,451,678 45	"	23,451,678 45	"	23,451,678 45	23,451,678 45	"	
	Totaux.....	1,425,605,312 30	1,376,082,552 26	"	2,801,687,864 56	1,369,479,178 30	1,367,900,214 48	2,737,379,392 78	64,308,471 78	
	Portion de l'emprunt en rentes réalisée pendant l'année 1846, qui reste à appliquer aux budgets des exercices 1847 et subséquents. (Voir page 19.).....						42,388,761 33			
							1,410,288,975 81			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions directes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1845.)

EXERCICE 1845.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	276,613,030f 82c				
——— personnelle et mobilière	58,106,800 33				
——— des portes et fenêtres	33,786,371 99	369,080,299f 30c	46,723,874f 00c	415,808,673f 30c	*n*
——— des patentes	46,513,119 61				
Taxe de premier avertissement	789,350 55				
	415,808,673 30	369,080,299 30	46,728,374 00	415,808,673 30	*n*

DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		158,040,575f 07c	188,068,284f 43
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		30,027,709 36	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	15,384,683f 99c	54,783,172 14	88,544,746 39
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	9,008,313 20		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	948,243 49		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	7,942,457 13		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	10,171,860 77		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	7,668,865 97		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,811,278 76		
	——— pour dépenses du cadastre	847,468 83		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	7,933,726 78	30,427,222 95	
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et chambres de commerce	12,368,637 94		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	6,198,382 01		
	——— de l'instruction primaire	3,040,839 94		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	885,636 28		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,580,405 76	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			1,580,405 77	
——— de réimpositions			173,539 77	
Total de la contribution foncière				276,613,030 82

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1846.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	278,258,866f 89c		
——— personnelle et mobilière	58,656,376 48		
——— des portes et fenêtres	34,209,417 81	372,737,590f 96c	45,800,509f 18c
——— des patentes	46,617,194 36		
Taxe de premier avertissement	796,244 60		
	418,538,100 14	372,737,590 96	45,800,509 18

DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		158,369,543f 85c	186,876,071f 70c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		28,506,527 85	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	15,893,528f 80c	56,731,996f 28	91,382,795 19
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	10,135,643 84		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	950,217 27		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	7,959,037 80		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	10,397,886 34		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	7,829,478 24		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,825,218 07		
	——— pour dépenses du cadastre	740,985 92		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	7,948,845 22	31,082,899 21	
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	12,802,130 07		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	6,329,356 95		
	——— de l'instruction primaire	3,097,788 63		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	904,778 34		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,583,695 44	
——— pour non-valeurs et dégrèvements			1,583,695 44	
——— de réimpositions			400,508 82	
Total de la contribution foncière				278,258,866 89

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Contributions directes.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1845.)

Suite de l'EXERCICE 1845.

Suite du DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		34,000,436f 48c	40,460,517f 59
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		6,460,081 11	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,298,041f 38c	11,396,661 04	
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	1,938,024 33		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	204,002 57		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	1,703,906 34		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,113,861 15		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,566,364 05		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	572,461 22		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,699,339 01	5,066,395 97	17,646,282 74
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	1,576,345 08		
	——— des chemins vicinaux	1,124,150 49		
	——— de l'instruction primaire	521,882 21		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	144,679 18		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			340,004 26	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			340,004 26	
Fonds de réimpositions			503,217 21	
TOTAL de la contribution personnelle et mobilière				58,106,800 33

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		24,085,612 97	27,891,139 68
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		3,805,526 71	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	1,432,453 15	2,929,269 63	
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,092,963 72		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	403,852 76		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,097,485 16	2,243,394 29	5,895,232 31
	——— des chemins vicinaux	740,259 82		
	——— de l'instruction primaire	340,624 31		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	65,025 00		
Fonds pour décharges et non-valeurs			722,568 39	
TOTAL de la contribution des portes et fenêtres				33,786,371 99

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit des 8 centimes attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 et du prélèvement effectué pour couvrir l'insuffisance du fonds de non-valeurs de 5 centimes*)		32,419,593 53	34,836,668 97
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,417,075 44	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des départements, approuvées par des lois spéciales	2,140,699 65	4,213,938 63	
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,524,073 21		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	549,165 77		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,294,900 54	2,559,584 56	11,676,450 68
	——— des chemins vicinaux	853,146 48		
	——— de l'instruction primaire	337,502 98		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	74,034 56		
Fonds de non-valeurs.	Fonds affectés, d'après les rôles et la loi de finances — aux réductions et décharges	2,059,308 68	4,902,927 45	
	Fonds affectés, d'après les rôles et la loi de finances — aux attributions aux communes	2,843,618 77		
TOTAL de la contribution des patentes				46,513,119 61
Taxe de premier avertissement				789,350 55

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	291,256,610 67
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	124,552,062 63
	415,808,673 30

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

Suite de l'EXERCICE 1846.

Suite du DÉTAIL DES ROLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		34,232,894f 29c	40,394,815f 39c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		6,161,921 10	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,423,289f 66c	11,886,554 78	
	——— pour dépenses ordinaires, sur le fonds commun	2,190,905 45		
	——— pour dépenses facultatives sur le fonds commun	205,397 41		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	1,715,608 60		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,167,342 97		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,605,909 09		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	578,101 60		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,711,113 25	5,209,468 96	18,261,561 09
	——— extraordinaires, et pour frais de bourses et de chambres de commerce	1,650,223 97		
	——— des chemins vicinaux	1,155,354 78		
	——— de l'instruction primaire	543,954 37		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	148,822 59		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			342,328 97	
Fonds pour non-valeurs et dégrèvements			342,328 98	
Fonds de réimpositions			480,879 40	
TOTAL de la contribution personnelle et mobilière				58,656,376 48

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		24,299,861 23	28,139,239 29
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		3,839,378 06	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	1,459,100 83	2,988,646 42	
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,122,154 56		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	407,391 03		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,157,359 01	2,352,536 29	6,070,178 52
	——— des chemins vicinaux	767,492 17		
	——— de l'instruction primaire	359,479 01		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	68,206 10		
Fonds pour décharges et non-valeurs			728,995 81	
TOTAL de la contribution des portes et fenêtres				34,209,417 81

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit de 8 centimes dont le produit est attribué aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844.*)		32,655,610 67	35,069,284 29
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,413,673 62	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des départements, approuvées par des lois spéciales	2,148,672 78	4,245,743 75	
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,549,634 84		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	547,436 13		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	1,366,859 96	5,527,405 51	11,547,910 07
	——— des chemins vicinaux	875,644 90		
	——— de l'instruction primaire	367,498 66		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	77,785 75		
	——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8 centimes.)	2,839,616 24		
Fonds pour réductions, décharges et non-valeurs			1,774760 81	
TOTAL de la contribution des patentes				46,617,194 36
Taxe de premier avertissement				796,244 60

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	290,479,410 67
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	128,058,689 47
	418,538,100 14

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Enregistrement, Timbre et Domaines.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1845.)

EXERCICE 1845.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes...	de meubles	10,766,328f 03c	10,765,391f 82c	289 30	10,765,681f 12c	646f 91c
			d'immeubles	97,232,591 60	97,165,929 33	13,910 55	97,179,839 88	52,751 72
		Donations	en ligne directe	7,347,180 37	7,345,794 43	1,270 44	7,347,064 87	115 50
			entre époux	38,250 03	38,250 03	"	38,250 03	"
			en ligne collatérale	1,372,090 23	1,371,138 63	734 69	1,371,873 32	216 91
			entre personnes non parentes	968,404 63	967,058 76	619 74	967,678 50	726 13
		Successions	en ligne directe	9,818,481 11	9,816,970 26	1,342 88	9,818,313 14	167 97
			entre époux	4,155,602 11	4,154,378 91	827 20	4,155,206 11	396 00
			en ligne collatérale	17,984,918 35	17,979,697 66	4,929 74	17,984,627 40	290 95
			entre personnes non parentes	4,305,037 10	4,303,256 42	1,780 68	4,305,037 10	"
		Actes divers.	Baux et antichrèses	1,727,979 09	1,727,968 44	10 65	1,727,979 09	"
			Adjudications au rabais et marchés	1,044,350 32	1,044,334 92	15 40	1,044,350 32	"
			Obligations	9,028,999 71	9,028,621 36	"	9,028,621 36	378 35
			Cautionnements	984,447 04	984,084 15	"	984,084 15	362 89
			Libérations	4,978,862 13	4,978,670 63	191 50	4,978,862 13	"
			Condamnations, collocations et liquidations	1,880,559 11	1,880,053 11	"	1,880,053 11	506 00
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs		6,462,796 15	6,462,715 85	77 00	6,462,792 85	3 30
		—— judiciaires		4,315,120 70	4,315,120 70	"	4,315,120 70	"
		—— extrajudiciaires		9,912,711 27	9,912,635 92	41 25	9,912,677 17	34 10
		—— de l'état civil		5,423 00	5,423 00	"	5,423 00	"
	Droits et demi-droits en sus			2,009,516 56	1,961,999 37	18,467 13	1,980,466 50	29,050 06
Total de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*				196,339,648 64	196,209,493 70	44,508 15	196,254,001 85	85,646 79
Greffes, *y compris le décime pour franc*				4,974,793 00	4,974,624 70	"	4,974,624 70	168 30
Hypothèques (*idem*)				2,103,272 55	2,102,590 63	331 48	2,102,922 11	350 44
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche				5,308,353 26	3,712,845 45	417,836 26	4,130,681 71	1,177,671 55
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe				123,934 71	123,934 71	"	123,934 71	"
Passe-ports				749,222 00	749,222 00	"	749,222 00	"
Permis de chasse				2,097,390 00	2,097,390 00	"	2,097,390 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers				40,000 00	40,000 00	"	40,000 00	"
Droits de sceau attribués au trésor public				136,387 23	136,387 23	"	136,387 23	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation				355,089 66	355,089 66	"	355,089 66	"
Recouvrements de frais de justice				3,698,160 26	2,105,996 31	387,462 71	2,493,459 02	1,204,701 24
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances				51,928 63	39,358 64	5,188 06	44,546 70	7,381 93
Droits de timbre				39,307,118 48	39,306,232 35	132 45	39,306,364 80	753 68
A reporter				255,285,298 42	251,953,165 38	855,459 11	252,808,624 49	2,476,673 93

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1845.)

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1845.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes...	de meubles	10,853,494f 81c	10,852,494f 81c	1,000f 00c
			d'immeubles	97,734,354 66	97,704,354 66	30,000 00
		Donations.	en ligne directe	7,354,259 82	7,353,259 82	1,000 00
			entre époux	39,519 59	39,519 59	"
			en ligne collatérale	1,376,681 69	1,376,181 69	500 00
			entre personnes non parentes	1,211,946 06	1,211,946 06	"
		Successions	en ligne directe	9,471,105 31	9,469,605 31	1,500 00
			entre époux	4,103,425 34	4,102,925 34	500 00
			en ligne collatérale	18,333,588 58	18,330,588 58	3,000 00
			entre personnes non parentes	3,829,109 38	3,829,109 38	"
		Actes divers.	Baux et antichrèses	1,754,563 26	1,754,563 26	"
			Adjudications au rabais et marchés	1,034,113 10	1,034,113 10	"
			Obligations	9,294,313 06	9,294,313 06	"
			Cautionnements	993,617 04	993,617 04	"
			Libérations	4,915,060 66	4,915,060 66	"
			Condamnations, collocations et liquidations	1,955,924 05	1,955,424 05	500 00
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs		6,391,363 57	6,391,363 57	"
		—— judiciaires		4,735,947 36	4,735,947 36	"
		—— extrajudiciaires		10,813,449 57	10,813,449 57	"
		—— de l'état civil		5,030 30	5,030 30	"
	Droits et demi-droits en sus			1,879,087 70	1,872,087 70	7,000 00
Total de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*				198,079,954 91	198,034,954 91	45,000 00
Greffes, *y compris le décime pour franc*				5,093,510 73	5,093,510 73	"
Hypothèques (*idem*)				2,177,926 11	2,177,726 11	200 00
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche (*idem*)				4,247,177 44	3,827,477 44	419,700 00
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe				127,329 99	127,329 99	"
Passe-ports				743,234 00	743,234 00	"
Permis de chasse				2,227,935 00	2,227,935 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers				36,901 00	36,901 00	"
Droits du sceau attribués au trésor public				128,593 74	128,593 74	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation				364,650 10	364,650 10	"
Recouvrements de frais de justice				2,423,278 26	2,033,278 26	390,000 00
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances				46,769 74	41,769 74	5,000 00
Droits de timbre				40,438,894 57	40,438,794 57	100 00
A reporter				256,136,155 59	255,276,155 59	860,000 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de *l'Enregistrement, Timbre et Domaines.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1845.)

Suite de l'EXERCICE 1845.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	255,285,298f 42c	251,953,165f 38c	855,459f 11c	252,808,624f 49c	2,476,673f 93c
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	638,849 04	380,303 73	12,982 39	393,286 12	245,607 92
	Produits des terrains des fortificat. (Loi du 21 avril 1832.)	620,328 07	599,692 28	16,537 37	616,229 65	4,098 42
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	12,103 79	5,624 13	3,909 57	9,533 70	2,570 09
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	27,364 14	20,782 72	2,578 20	23,360 92	4,003 22
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	75,553 06	42,765 34	1,109 55	43,874 89	31,678 17
	Épaves, déshérences et biens vacants	445,049 24	410,665 10	29,019 08	439,684 18	5,365 06
	Domaines et bois engagés ou échangés	332,530 67	24,126 03	2,835 89	26,961 92	305,568 75
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XIII et antérieures	5,079,868 80	5,028,272 41	13,741 69	5,042,014 10	37,854 70
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	82,907 21	72,899 05	8 16	72,907 21	10,000 00
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	336,377 36	282,256 10	13,748 04	296,004 14	40,373 22
		262,936,274 80	258,820,552 27	951,929 05	259,772,481 32	3,163,793 48
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	Ministère de la justice et des cultes	16,140 96	16,140 96	"	16,140 96	"
	——— des affaires étrangères	2,530 00	2,530 00	"	2,530 00	"
	——— de l'instruction publique	286 50	286 50	"	286 50	"
	——— de l'intérieur	37,717 45	27,146 43	2,432 20	29,578 63	8,138 82
	——— de l'agriculture et du commerce	1,934 22	1,934 22	"	1,934 22	"
	——— des travaux publics	326,353 77	312,124 27	8,081 66	320,205 93	6,147 84
	——— de la guerre	1,047,565 56	1,036,634 13	10,823 10	1,047,457 23	108 33
	——— de la marine	504,332 83	526,543 13	(A) 23,715 35	502,827 78	1,505 05
	——— des finances	545,225 87	260,511 31	187 50	260,698 81	284,527 06
		265,418,361 96	261,004,403 22	949,738 16	261,954,141 38	3,464,220 58
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	27,059 84	27,059 84	"	27,059 84	"
	Bergeries	64,023 28	48,401 73	15,621 55	64,023 28	"
	Vacherie d'expérience au haras du Pin	73,107 68	33,147 63	39,960 05	73,107 68	"
	Haras, dépôts d'étalons	326,527 69	276,024 67	49,633 47	325,658 14	869 55
	Écoles des arts et métiers	119,705 60	119,705 60	"	119,705 60	"
	Établissements thermaux	303,149 36	303,149 36	"	303,149 36	"
		266,331,935 41	261,811,892 05	1,054,953 23	262,866,845 28	3,465,090 13

(A) Cette somme exprime une annulation de recette.

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

Suite de l'EXERCICE 1846.

	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1845.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	256,136,155f 59c	255,276,155f 59c	860,000f
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	318,276 23	306,276 23	12,000
	Produits de terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832.)	621,412 53	605,412 53	16,000
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	31,975 49	27,975 49	4,000
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	21,897 47	19,897 47	2,000
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	69,454 22	68,454 22	1,000
	Épaves, déshérences et biens vacants	430,116 22	401,116 22	29,000
	Domaines et bois engagés ou échangés	37,485 87	34,685 87	2,800
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XI et antérieures	1,133,558 36	1,119,558 36	14,000
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	17,251 05	(A) 17,251 05	"
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	89,097 90	75,897 90	13,200
		258,906,680 93	257,952,680 93	954,000
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	Ministère de la justice et des cultes	10,336 44	10,336 44	"
	——— des affaires étrangères	1,409 50	1,409 50	"
	——— de l'instruction publique	5,014 22	5,014 22	"
	——— de l'intérieur	29,132 65	26,632 65	2,500
	——— de l'agriculture et du commerce	6,709 77	6,709 77	"
	——— des travaux publics	427,275 31	419,275 31	8,000
	——— de la guerre	1,141,433 58	1,125,433 58	16,000
	——— de la marine	412,825 14	403,825 14	9,000
	——— des finances	209,390 52	209,390 52	"
		261,150,208 06	260,160,708 06	989,500
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	31,195 90	31,195 90	"
	Bergeries	65,715 01	50,715 01	15,000
	Vacherie d'expérience au haras du Pin	72,922 70	33,922 70	39,000
	Haras, dépôts d'étalons	336,708 53	303,708 53	33,000
	Écoles des arts et métiers	107,993 09	107,993 09	"
	Établissements thermaux	328,814 27	328,814 27	"
		262,093,557 56	261,017,057 56	1,076,500

(A) Y compris 8,803,78 constatés en recette par virement de compte.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Forêts et de la Pêche.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1845.)

EXERCICE 1845.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. — Recettes.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. — Annulation de recette.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des coupes de bois.						
Prix principal	29,023,297f 75c					
Charges additionnelles. — Décime pour franc	2,963,799 81	33,256,724f 70c	221,604f 71c	"	33,478,329f 41c	"
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations	891,231 85					
Charges additionnelles. — 1 et 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication	476,039 50	475,086 96	853 99	"	475,940 95	98f 55c
Prix de coupes de bois vendues en détail	1,093,760 58	1,031,386 15	61,917 43	"	1,093,303 58	457 00
	35,048,129 49	34,763,197 81	284,376 13	"	35,047,573 94	555 55
Produits divers et Droit de pêche.						
Menus produits des forêts. — Chablis, plants sur mesures, etc.	756,834 49	690,032 04	61,522 56	"	751,554 60	5,279 89
Menus produits des forêts. — Fruits, semences et herbes	71,363 97	70,437 00	818 07	"	71,255 07	108 90
Menus produits des forêts. — Minerai, terre, pierres et sables	31,217 98	26,106 76	2,499 78	"	28,606 54	2,611 44
Menus produits des forêts. — Redevances et indemnités	105,134 18	72,643 44	9,841 87	"	82,485 31	22,648 87
Menus produits des forêts. — Recettes diverses et imprévues	71,285 42	56,822 16	4,971 63	"	61,793 79	9,491 63
Menus produits des forêts. — Location de la chasse	227,875 22	223,482 62	1,049 60	"	224,532 22	3,343 00
Location de la pêche dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables	488,756 54	462,721 59	6,087 56	"	468,809 15	19,947 39
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc).	1,030,167 55	463,714 34	155,885 94	"	619,600 28	410,567 27
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et délits de pêche	205,374 26	84,735 07	30,263 44	"	114,998 51	90,375 75
Recouvrements, sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche	667,868 07	426,207 59	92,106 94	"	518,314 53	149,553 54
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois royaux, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien	63,964 81	61,824 10	1,884 92	"	63,709 11	255 70
	3,719,842 49	2,638,726 80	366,932 31	"	3,005,659 11	714,183 38
Contribution des communes et des établissements publics.						
Portion contributive des communes et des établissements publics pour les frais de régie de leurs bois. (Art. 5 de la loi de finances de 1842.)	1,901,643 55	1,819,581 62	56,771 21	"	1,876,352 83	25,290 72
RÉCAPITULATION.						
Produits de coupes de bois	35,048,129 49	34,763,197 81	284,376 13	"	35,047,573 94	555 55
Produits divers et droit de pêche	3,719,842 49	2,638,726 80	366,932 31	"	3,005,659 11	714,183 38
Contribution des communes et établissements publics	1,901,643 55	1,819,581 62	56,771 21	"	1,876,352 83	25,290 72
	40,669,615 53	39,221,506 23	708,079 65	"	39,929,585 88	740,029 65
			708,079 65			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1845.)

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1846.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des Coupes de bois.			
Prix principal payable en traites	28,407,305f 74c		
Charges additionnelles. — Décime pour franc	2,837,699 03	31,766,205f 30c	346,241f 91c
Charges additionnelles. — 3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations	853,644 53		
Charges additionnelles. — moitié du droit de 5 p. 0/0 sur la vente de bois indivis	13,797 91		
Charges additionnelles. — 1 et 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication	446,447 84	445,647 84	800 00
Prix de coupes de bois vendues en détail	1,041,308 45	979,308 45	62,000 00
	33,600,203 50	33,191,161 59	409,041 91
Produit divers et Droit de Pêche.			
Menus produits des forêts. — Chablis, plants sur mesures, etc.	749,737 40	688,737 40	61,000 00
Menus produits des forêts. — Fruits, semences et herbes	90,562 03	89,762 03	800 00
Menus produits des forêts. — Minerai, terre, pierres et sables	28,031 38	25,531 38	2,500 00
Menus produits des forêts. — Redevances et indemnités	92,699 09	83,199 09	9,500 00
Menus produits des forêts. — Recettes diverses et imprévues	35,748 16	30,748 16	5,000 00
Menus produits des forêts. — Location de la chasse	261,254 38	260,254 38	1,000 00
Location de la pêche, dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables	469,835 21	463,835 21	6,000 00
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (*y compris le décime pour franc*)	624,956 63	468,956 63	156,000 00
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et pour délits de pêche	113,044 36	83,044 36	30,000 00
Recouvrements sur les condamnés de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche	490,096 92	398,096 92	92,000 00
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois royaux, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien	61,732 84	60,032 84	1,700 00
	3,017,698 40	2,652,198 40	365,500 00
Contribution des Communes et des Établissements publics.			
Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais de régie de leurs bois (Art. 5 de la loi de finances de 1842)	1,832,539 32	1,775,539 32	57,000 00
RÉCAPITULATION.			
Produits des coupes de bois	33,600,203 50	33,191,161 59	409,041 91
Produits divers et droit de pêche	3,017,698 40	2,652,198 40	365,500 00
Contribution des communes et établissements publics	1,832,539 32	1,775,539 32	57,000 00
	38,450,441 22	37,618,899 31	831,541 91

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Douanes et Sels.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1845.)

EXERCICE 1845.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Droits de douanes — à l'importation — Marchandises diverses	100,477,373f 54c	100,477,218f 46c	155f 08c	100,477,373f 54c	"
Droits de douanes — à l'importation — Sucres des colonies françaises	42,931,279 13	42,931,385 06	(A) 105 93	42,931,279 13	"
Droits de douanes — à l'importation — ——— étrangers	8,441,880 21	8,441,929 36	(A) 49 15	8,441,880 21	"
Droits de douanes — à l'exportation	1,634,999 71	1,634,999 71	"	1,634,999 71	"
	153,485,532 59	153,485,532 59	"	153,485,532 59	"
Droits de navigation. — Francisation des navires	4,241 73	4,241 73	"	4,241 73	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	1,764,740 06	1,764,740 06	"	1,764,740 06	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	439,022 90	439,022 90	"	439,022 90	"
Droits de navigation. — Expédition pour entrée et sortie des navires	74,798 90	74,798 90	"	74,798 90	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	38,131 50	38,131 50	"	38,131 50	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	14,680 60	14,680 60	"	14,680 60	"
Droits de navigation. — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	100,385 45	100,385 45	"	100,385 45	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration. — du port du Havre	530,943 33	530,943 33	"	530,943 33	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration. — ——— de Boulogne	70,338 08	70,338 08	"	70,338 08	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration. — ——— de Bordeaux	78,300 97	78,300 97	"	78,300 97	"
Droits de navigation. — Taxes locales — pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle	4,759 34	4,759 34	"	4,759 34	"
Droits de navigation. — Taxes locales — ——— du Havre	9,605 30	9,605 30	"	9,605 30	"
Droits de navigation. — Taxes locales — pour le séjour des navires de commerce dans les bassins de la marine royale à Dunkerque	7,817 40	7,817 40	"	7,817 40	"
	156,623,298 15	156,623,298 15	"	156,623,298 15	"
Recettes accessoires. — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	39,170 70	39,170 70	"	39,170 70	"
Recettes accessoires. — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	14,493 74	14,493 74	"	14,493 74	"
Recettes accessoires. — Droit à la réexportation des entrepôts	94,228 26	94,228 26	"	94,228 26	"
Recettes accessoires. — ——— à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	458 13	458 13	"	458 13	"
Recettes accessoires. — ——— de timbre des expéditions et des commissions d'emploi	402,659 55	402,659 55	"	402,659 55	"
Recettes accessoires. — Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	46,125 00	46,125 00	"	46,125 00	"
Recettes accessoires. — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	832 22	832 22	"	832 22	"
Recettes accessoires. — Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	5,467 78	5,467 78	"	5,467 78	"
Recettes accessoires. — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France	459 46	474 61	(A) 15 15	459 46	"
Recettes accessoires. — Droit de magasinage et de dépôt	4,754 75	4,739 60	15 15	4,754 75	"
Recettes accessoires. — Recettes accidentelles	23,656 79	23,656 79	"	23,656 79	"
Recettes accessoires. — Produit des amendes et confiscations	827,297 87	816,795 47	10,502 40	827,297 87	"
Recettes accessoires. — Produit des taxes de plombage et d'estampillage	1,256,911 10	1,256,911 10	"	1,256,911 10	"
	159,339,813 50	159,329,311 10	10,502 40	159,339,813 50	"
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	58,092,285 67	58,092,285 67	"	58,092,285 67	"
	217,432,099 17	217,421,596 77	10,502 40	217,432,099 17	"

(A) Ces sommes expriment des annulations de recette.

(Les développements, par nature de valeurs et de marchandises, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1846.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Droits de douanes — à l'importation. — Marchandises diverses	105,538,844f 32c	105,538,844f 32c	"
Droits de douanes — à l'importation. — Sucres des colonies françaises	37,117,491 16	37,117,491 16	"
Droits de douanes — à l'importation. — ——— étrangers	11,258,155 11	11,258,155 11	"
Droits de douanes — à l'exportation	1,913,180 58	1,913,180 58	"
	155,827,671 17	155,827,671 17	"
Droits de navigation. — Francisation des navires	5,847 03	5,847 03	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit et demi-droit de tonnage	2,231,279 18	2,231,279 18	"
Droits de navigation. — Entrée des navires. — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	445,306 70	445,306 70	"
Droits de navigation. — Expédition pour entrée et sortie des navires	89,515 80	89,515 80	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Congés des bâtiments français	39,305 20	39,305 20	"
Droits de navigation. — Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	15,977 50	15,977 50	"
Droits de navigation. — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	99,449 35	99,449 35	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port du Havre	440,679 78	440,679 78	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — ——— de Boulogne	71,314 78	71,314 78	"
Droits de navigation. — Taxes locales — affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — ——— de Bordeaux	84,105 18	84,105 18	"
Droits de navigation. — Taxes locales — pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle	5,764 07	5,764 07	"
Droits de navigation. — Taxes locales — ——— des bassins à flot et non à flot du Havre	48,223 99	48,223 99	"
Droits de navigation. — Taxes locales — pour le séjour des navires de commerce dans les bassins de la marine royale à Dunkerque	8,992 05	8,992 05	"
	159,413,431 78	159,413,431 78	"
Recettes accessoires — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	28,342 40	28,342 40	"
Recettes accessoires — Droits à l'entrée des voitures des voyageurs. — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation a eu lieu dans les délais prescrits	19,080 50	19,080 50	"
Recettes accessoires — Droit à la réexportation des entrepôts	97,975 61	97,975 61	"
Recettes accessoires — Droit à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	756 67	756 67	"
Recettes accessoires — Droit de timbre des expéditions et des commissions d'emploi	395,301 45	395,301 45	"
Recettes accessoires — Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	45,000 00	45,000 00	"
Recettes accessoires — Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	840 62	840 62	"
Recettes accessoires — Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	2,573 29	2,573 29	"
Recettes accessoires — Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France	22 78	22 78	"
Recettes accessoires — Droit de magasinage et de dépôt	4,393 40	4,393 40	"
Recettes accessoires — Recettes accidentelles	35,527 61	35,527 61	"
Recettes accessoires — Produit des amendes et confiscations	962,709 55	942,709 55	20,000f 00c
Recettes accessoires — Produit des taxes de plombage et d'estampillage	1,231,647 01	1,231,647 01	"
	162,237,602 67	162,217,602 67	20,000 00
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	54,963,026 70	54,963,026 70	"
	217,200,629 37	217,180,629 37	20,000 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions indirectes (Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres).

(Voir pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1845.)

EXERCICE 1845.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc	6,860,445f 79c	6,849,397f 91c	11,018f 10c	6,860,416f 01c	29f 78c
—— de 15 centimes par expédition	795,479 70	795,275 40	204 30	795,479 70	"
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, etc	48,645,339 19	48,107,651 29	518,550 34	48,626,201 63	19,137 56
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux	6,371,273 63	6,364,500 86	6,772 77	6,371,273 63	"
—— perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	12,286,749 58	12,286,749 58	"	12,286,749 58	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc	9,540,646 01	9,450,085 93	87,568 84	9,537,654 77	2,991 24
Taxe unique aux entrées	7,138,012 12	6,921,793 74	199,718 28	7,121,512 02	16,500 10
Droit de fabrication sur les bières	10,355,226 53	10,229,949 34	124,897 54	10,354,846 88	379 65
	101,993,172 55	101,005,404 05	948,730 17	101,954,134 22	39,038 33
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	12,589,559 20	12,589,257 91	301 29	12,589,559 20	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	11,481,988 00	10,858,595 33	623,392 67	11,481,988 00	"
Droits divers et recettes à différents titres.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	3,860,647 75	3,840,168 23	19,995 37	3,860,163 60	484 15
Navigation sur les rivières et canaux	8,544,441 00	8,542,797 77	1,071 23	8,543,869 00	572 00
Péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Bassin de la Garonne	164,225 54	164,225 54	"	164,225 54	"
Péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Rivière de l'Allier	17,907 64	17,907 64	"	17,907 64	"
Péages sur les ponts	403,397 37	403,397 37	"	403,397 37	"
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc	956,330 68	851,015 67	17,236 12	868,251 79	88,078 89
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	10,694,980 66	10,237,393 86	455,852 28	10,693,246 14	1,734 52
Garantie des matières d'or et d'argent	2,143,993 35	2,143,937 17	56 18	2,143,993 35	"
Argues royales	35,675 96	35,675 96	"	35,675 96	"
Timbres	3,610,773 30	3,609,313 90	1,459 40	3,610,773 30	"
Cartes à jouer	749,145 10	717,263 80	30,429 30	747,693 10	1,452 00
Dixième du produit des octrois	10,531,715 11	5,835,314 80	731,649 48	6,566,964 28	3,964,750 83
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,111,241 23	1,065,934 88	8,816 07	1,074,750 95	36,490 28
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis	11,716 37	11,716 37	"	11,716 37	"
Recettes extraordinaires	57,748 22	57,748 22	"	57,748 22	"
Produit des amendes et confiscations	1,797,174 47	1,774,951 78	5,468 90	1,780,420 68	16,753 79
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	82,199 60	82,179 80	19 80	82,199 60	"
Droit de dénaturation des alcools	33,599 87	32,792 89	226 18	33,019 07	580 80
Recouvrements d'avances pour divers services.					
Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	567,201 10	553,669 34	13,531 76	567,201 10	"
Sur les communes. — Frais d'impressions, transports, etc	139,207 32	122,148 70	17,058 62	139,207 32	"
Sur les communes. — Indemnité pour suite d'exercice dans l'intérieur des villes	269,505 24	237,336 85	32,168 39	269,505 24	"
Sur les fabricants de cartes	176,458 67	176,458 67	"	176,458 67	"
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc	31,137 40	31,137 35	0 05	31,137 40	"
Sur les cultivateurs de tabacs	120,888 92	120,888 92	"	120,888 92	"
	172,176,031 62	165,118,632 77	2,907,463 26	168,026,096 03	4,149,935 59
Produit de la vente des tabacs	111,899,915 17	111,897,189 33	2,725 84	111,899,915 17	"
—— des poudres à feu	5,588,176 77	5,581,392 77	6,778 00	5,588,170 77	6 00
	289,664,123 56	282,597,214 87	2,916,967 10	285,514,181 97	4,149,941 59

(Les développements, par nature de valeurs et quantités, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1845.)

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc	7,098,756f 63c	83f 52c	7,080,561f 91c	7,080,645f 43c	18,111f 20c
—— de 15 centimes par expédition	821,447 10	"	821,272 20	821,272 20	174 90
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, etc	49,807,359 30	5,993 78	49,258,973 34	49,264,967 12	542,392 18
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux	6,086,435 35	"	6,085,571 24	6,085,571 24	864 11
—— perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	11,933,741 92	"	11,933,741 92	11,933,741 92	"
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc	9,588,983 66	153 14	9,486,129 23	9,486,282 37	102,701 29
Taxe unique aux entrées	7,134,455 30	62 61	6,902,740 24	6,902,802 85	231,652 45
Droit de fabrication sur les bières	10,912,249 18	65 99	10,800,722 86	10,800,788 85	111,460 33
	103,383,428 44	6,359 04	102,369,712 94	102,376,071 98	1,007,356 46
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	13,312,270 70	"	13,287,255 50	13,287,255 50	25,015 20
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	17,810,065 64	3,739 66	17,149,976 59	17,153,716 25	656,349 39
Droits divers et recettes à différents titres.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	3,861,313 55	243 20	3,839,398 96	3,839,642 16	21,671 39
Navigation sur les rivières et canaux	8,943,619 07	"	8,941,002 84	8,941,002 84	2,616 23
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Bassin de la Gironde	179,321 78	"	179,321 78	179,321 78	"
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation. — Rivière de l'Allier	16,150 98	"	16,150 98	16,150 98	"
Péages sur les ponts	400,951 46	"	400,951 46	400,951 46	"
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc	893,540 46	147 67	871,309 24	871,456 91	22,083 55
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	10,882,778 26	939 52	10,446,863 84	10,447,803 36	434,974 90
Garantie des matières d'or et d'argent	2,116,127 95	"	2,115,815 76	2,115,815 76	312 19
Argues royales	27,509 85	"	27,509 85	27,509 85	"
Timbres	3,676,271 60	13 90	3,674,880 50	3,674,894 40	1,377 20
Cartes à jouer	760,179 15	"	735,262 96	735,262 96	24,916 19
Dixième du produit des octrois	6,936,611 87	139 93	5,824,153 88	5,824,293 81	1,112,318 06
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,256,500 04	5,703 18	1,230,344 70	1,236,047 88	20,452 16
Portion du trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis	14,372 68	"	14,372 68	14,372 68	"
Recettes extraordinaires	47,657 46	301 59	41,256 89	41,558 48	6,098 98
Produit des amendes et confiscations	1,758,877 00	133 95	1,727,608 22	1,727,742 17	31,134 83
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	94,487 45	"	94,467 65	94,467 65	19 80
Droit de dénaturation des alcools	18,141 59	"	17,994 41	17,994 41	147 18
Recouvrements d'avances pour diverses services. — Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	603,314 44	"	592,987 01	592,987 01	10,327 43
Recouvrements d'avances pour diverses services. — Sur les communes. — Frais d'impressions, transport, etc	138,779 76	2 02	123,334 27	123,336 29	15,443 47
Recouvrements d'avances pour diverses services. — Sur les communes. — Indemnité pour suite d'exercice dans l'intérieur des villes	274,243 29	180 40	244,231 63	244,412 03	29,831 26
Recouvrements d'avances pour diverses services. — Sur les fabricants de cartes, pour prix marchand du papier filigrané	177,786 70	"	177,786 70	177,786 70	"
Recouvrements d'avances pour diverses services. — Sur les employés, pour prix d'instruments	26,649 92	"	26,639 47	26,639 47	10 45
Recouvrements d'avances pour diverses services. — Sur les cultivateurs de tabacs	107,428 27	"	107,428 27	107,428 27	"
Indemnités pour frais de surveillance des fabriques de soude	2,750 00	"	2,750 00	2,750 00	"
	177,721,129 36	17,904 06	174,280,768 98	174,298,673 04	3,422,456 32
Produit de la vente des tabacs	116,057,786 27	"	116,052,622 26	116,052,622 26	5,164 01
—— des poudres à feu	6,848,917 37	"	6,844,875 37	6,844,875 37	4,042 00
	300,627,833 00	17,904 06	297,178,266 61	297,196,170 67	3,431,662 33

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produit des Postes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1845.)

EXERCICE 1845.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	44,047,326f 90c	44,047,326f 90c	"	44,047,326f 90c	"
——— (Service rural.)	2,631,061 48	2,631,061 48	"	2,631,061 48	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,036,794 60	1,036,794 60	"	1,036,794 60	"
Droit sur le transport des espèces et matières d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	116,488 87	116,488 87	"	116,488 87	"
Produit des places dans les malles-postes	2,388,138 33	2,382,414 91	5,723f 42c	2,388,138 33	"
Produit des places dans les paquebots — de Calais à Douvres	37,022 04	37,022 04	"	37,022 04	"
Produit des places dans les paquebots — de Toulon en Algérie	10,567 00	10,567 00	"	10,567 00	"
Produit des places dans les paquebots — de Marseille à Constantinople	957,311 18	941,508 18	15,803 00	957,311 18	"
Produit des places dans les paquebots — ——— en Corse	113,150 30	87,860 30	25,290 00	113,150 30	"
Droit de transit des correspondances étrangères	1,116,942 92	572,457 03	544,485 89	1,116,942 92	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres	24,560 25	17,689 75	4,623 85	22,313 60	2,246f 65c
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII. (Droit de 25 centimes au profit des maîtres de postes.)	1,150 25	1,150 25	"	1,150 25	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes imposées aux postillons.	1,758 95	1,758 95	"	1,758 95	"
Recettes diverses — Reversements d'appointements trop perçus	2,324 50	2,324 50	"	2,324 50	"
Recettes diverses — Forcement en recette prononcé par la Cour des comptes	"	"	"	"	"
Recettes diverses — Produit de la vente du livre des postes	11,187 26	11,187 26	"	11,187 26	"
Recettes diverses — Droit de 5 p. 0/0 sur les fonds transportés en fraude	0 80	0 80	"	0 80	"
Recettes diverses — Recettes accidentelles	20,128 89	20,109 89	19 00	20,128 89	"
	52,515,914 52	51,917,722 71	595,945 16	52,513,667 87	2,246 65

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1846.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	45,749,471f 57c	45,749,471f 57c	"
——— (Service rural.)	2,655,824 29	2,655,824 29	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,119,518 32	1,119,518 32	"
Droit sur le transport — de matières d'or et d'argent par les paquebots de la Manche	6,836 46	6,836 46	"
Droit sur le transport — de marchandises par les paquebots de la Méditerranée	207,053 45	207,053 45	"
Produit des places dans les malles-postes	2,203,489 32	2,198,533 14	4,956f 18c
Produit des places dans les paquebots — de Calais à Douvres	35,346 75	35,346 75	"
Produit des places dans les paquebots — de Toulon en Algérie	6,610 00	6,610 00	"
Produit des places dans les paquebots — de Marseille à Constantinople	979,041 26	979,041 26	"
Produit des places dans les paquebots — ——— en Corse	74,783 68	74,783 68	"
Droit de transit des correspondances étrangères	1,107,535 90	585,645 20	521,890 70
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres	15,818 00	13,571 35	2,246 65
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII. (Droit de 25 centimes au profit des maîtres de postes.)	600 00	600 00	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes imposées aux postillons	1,817 35	1,817 35	"
Recettes diverses — Reversements d'appointements trop perçus	4,733 70	4,733 70	"
Recettes diverses — Forcement en recette prononcée par la cour des comptes	"	"	"
Recettes diverses — Produit de la vente du livre des postes	9,972 18	9,972 18	"
Recettes diverses — Droit de 5 p. 0/0 sur les fonds transportés en fraude	"	"	"
Recettes diverses — Recettes accidentelles	13,344 71	13,344 71	"
	54,191,796 94	53,662,703 41	529,093 53

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits universitaires.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1845.)

EXERCICE 1845.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Droit annuel		60,636f 29c	56,824f 20c	3,812f 09c	60,636f 29c	"
Produits des facultés	de droit	999,432 00	999,432 00	"	999,432 00	"
	de médecine	320,031 00	319,886 00	145 00	320,031 00	"
	de pharmacie	139,845 00	139,358 00	487 00	139,845 00	"
	de théologie	595 00	595 00	"	595 00	"
	des sciences	44,525 00	44,525 00	"	44,525 00	"
	des lettres	296,442 00	295,926 00	516 00	296,442 00	"
Produit de rentes et domaines.	Produit d'arrérages de rentes	523,267 00	523,267 00	"	523,267 90	"
	——— de domaines	14,170 74	13,622 61	548 13	14,170 74	"
		2,398,944 03	2,393,435 81	5,508 22	2,398,944 03	"

RÉCAPITULATION.

Droit annuel	60,636 29	56,824 20	3,812 09	60,636 29	"
Produits des facultés	1,800,870 00	1,799,722 00	1,148 00	1,800 870 00	"
Produit de rentes et domaines	537,437 74	536,889 61	548 13	537,437 74	"
	2,398,944 03	2,393,435 81	5,508 22	2,398 944 03	"

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1846.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Droit annuel		59,210f 40c	55,578f 76c	3,631f 64c
Produits des facultés	de droit	1,007,409 00	1,006,759 00	650 00
	de médecine	332,992 00	332,487 00	505 00
	de pharmacie	110,612 00	110,612 00	"
	de théologie	985 00	985 00	"
	des sciences	53,369 00	53,369 00	"
	des lettres	351,327 00	351,327 00	"
Produit de rentes et domaines.	Produit d'arrérages de rentes	523,267 00	539,124 02	836 26
	——— de domaines	16,693 28		
		2,455,864 68	2,450,241 78	5,622 90

RÉCAPITULATION.

Droit annuel	59,210 40	55,578 76	3,631 64
Produits des facultés	1,856,694 00	1,855,539 00	1,155 00
Produit de rentes et domaines	539,960 28	539,124 02	836 26
	2,455,864 68	2,450,241 78	5,622 90

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits éventuels affectés au service départemental.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1845.)

EXERCICE 1845.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits éventuels ordinaires	844,139f 91c	493,800f 28c	350,339f 63c	844,139f 91c	"
——— éventuels pour dépenses facultatives	463,875 85	355,825 16	108,050 69	463,875 85	"
——— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	775,852 38	505,720 02	270,132 36	775,852 38	"
Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	2,846,665 85	2,253,235 45	593,430 40	2,846,665 85	"
——— des contingents communaux et des souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	10,016,347 21	7,945,693 55	2,070,653 66	10,016,347 21	"
Produits spéciaux	251,363 46	188,162 40	63,201 06	251,363 46	"
	15,198,244 66	11,742,436 86	3,455,807 80	15,198,244 66	"

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1846.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits éventuels ordinaires	639,249f 92c	639,249f 92c	"
——— éventuels applicables aux dépenses facultatives	342,709 48	342,709 48	"
——— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	801,354 79	801,354 79	"
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	2,587,338 60	2,587,338 60	"
——— des contingents communaux et des souscriptions particulières	8,329,002 25	8,329,002 25	"
	12,699,655 04	12,699,655 04	"

Produit de la rente de l'Inde.

EXERCICE 1845.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la rente de l'Inde	1,053,072f 00c	1,050,000f 00c	3,072f 00c	1,053,072f 00c	"

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1846.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000f 00c	1,050,000f 00c	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits et Revenus de l'Algérie.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1845.)

EXERCICE 1845.

DÉSIGNATION DES PRODUITS		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Recettes.	Opérations de l'année 1846. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Enregistrement, timbre et domaines.							
Enregistrement et timbre.	Droits d'enregistrement	1,253,359f 16c	1,253,355f 41c	3f 75c	"	1,253,359f 16c	"
	—— de timbre	378,067 37	378,066 17	1 20	"	378,067 37	"
	—— de greffe	30,011 40	30,011 40	"	"	30,011 40	"
	—— d'hypothèques	17,859 98	17,859 98	"	"	17,859 98	"
	Amendes de consignations et de contraventions aux lois	15,756 78	15,666 78	90 00	"	15,756 78	"
Domaines.	Produits d'immeubles. Loyers et fermages	27,955 42	25,953 11	2,002 31	"	27,955 42	"
	Produits d'immeubles. Rentes foncières	127 63	127 63	"	"	127 63	"
	Produits de vente d'objets mobiliers provenant du ministère de la guerre	137,455 89	304,207 05	378 69	167,129f 85c	137,455 89	"
	Produits de vente d'objets mobiliers provenant de divers services	5,042 72	5,042 72	"	"	5,042 72	"
Produits des forêts.	Menus produits des forêts	21,564 18	17,971 69	3,592 49	"	21,564 18	"
	Produits d'amendes de consignations pour délits forestiers	411 65	365 65	46 00	"	411 65	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts	87 35	45 95	41 40	"	87 35	"
Perceptions diverses.	Amendes de condamnation autres que celles attribuées aux communes	907 00	907 00	"	"	907 00	"
	Recouvrement de frais de justice criminelle et militaire	22,842 48	20,252 13	2,590 35	"	22,842 48	"
	—— de poursuites et d'instances	412 05	378 05	34 00	"	412 05	"
	Recettes provenant de vérification de régie des receveurs	461 95	165 80	296 15	"	461 95	"
	TOTAUX	1,912,323 01	2,070,376 52	9,076 34	167,129 85	1,912,323 01	"
				à déd^re 158,053 51			
Douanes.							
Droits de douanes	à l'importation	1,103,607 37	1,103,483 38	123 99	"	1,103,607 37	"
	à l'exportation	9,264 32	9,260 20	4 12	"	9,264 32	"
Droits de navigation.	Droits de tonnage	604,504 28	604,504 28	"	"	604,504 28	"
	Droits de permis relatifs aux cargaisons	5,115 00	5,115 00	"	"	5,115 00	"
	Droits de passe-ports à la sortie des navires étrangers	997 00	997 00	"	"	997 00	"
	—— des bateaux français et étrangers	5,452 00	5,452 00	"	"	5,452 00	"
Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	10,886 10	10,886 10	"	"	10,886 10	"
	Droits de magasinage et de dépôt	1,295 29	1,295 29	"	"	1,295 29	"
	Vente de marchandises abandonnées en douanes	4 40	4 40	"	"	4 40	"
	Recettes accidentelles	0 02	0 02	"	"	0 02	"
Produits indirects. Patentes pour la pêche du corail		129,129 80	127,529 80	1,600 00	"	129,129 80	"
		1,870,255 58	1,868,527 47	1,728 11	"	1,870,255 58	"

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1846. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Enregistrement, timbre et domaines.						
Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	1,472,966f 08c	1,472,966 08	"	1,472,966f 08c	"
	Greffe	54,891 41	54,891 41	"	54,891 41	"
	Hypothèques	16,458 65	16,458 65	"	16,458 65	"
	Moitié des salaires pour la transcription hyp^res des actes de mutation	5,524 48	5,524 48	"	5,524 48	"
	Amendes	24,662 33	24,662 33	"	24,662 33	"
	Passe-ports et permis de chasse	37,977 00	37,977 00	"	37,977 00	"
Timbre.	Débité	447,239 90	447,239 90	"	447,239 90	"
	Extraordinaire et visa	68,171 43	68,171 43	"	68,171 43	"
Produits des domaines.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	22,888 83	22,888 83	"	22,888 83	"
	Produits des immeubles autres que ceux appartenant aux communes	644,771 30	644,771 30	"	644,771 30	"
	Prix des récoltes faites sur les terres du domaine de l'État	11,193 07	11,193 07	"	11,193 07	"
	Domm.-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concern^t les forêts	178 15	178 15	"	178 15	"
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant du ministère de la guerre. Objets réformés	280,455 88	280,455 88	"	280,455 88	"
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant du ministère de la guerre. Issues vénales	228,075 35	526,197 12	298,121f 77c	228,075 35	"
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant de divers services	13,173 73	13,173 73	"	13,173 73	"
Produits d'établ^ts spéc.	Épaves, déshérences et biens vacants	1,138 95	1,138 95	"	1,138 95	"
	Pépinières et plantations faites par le Gouvernement	16,917 00	16,917 00	"	16,917 00	"
	1/5 revenant à l'État sur les produits de la ferme d'El-Arouch	1,000 00	1,000 00	"	1,000 00	"
Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	501 59	501 59	"	501 59	"
	Recouvrements de frais d'adjudication	26 66	26 66	"	26 66	"
	Menus produits forestiers	3,711 49	3,711 49	"	3,711 49	"
	Amendes de condamnation pour délits forestiers	671 30	671 30	"	671 30	"
	Dommages-intérêts pour délit dans les bois de l'État	36 75	36 75	"	36 75	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances en mat. forest.	188 60	188 60	"	188 60	"
Produits divers.	Prix des abonnements	1,621 00	1,621 00	"	1,621 00	"
	Recouvrement sur frais de justice	26,042 20	26,042 20	"	26,042 20	"
	Idem de frais de poursuites et d'instances (excepté en mat. forest.)	402 05	402 05	"	402 05	"
	Créances de l'État autres que rentes	3,600 85	3,600 85	"	3,600 85	"
	Recouvrements sur frais d'adjudication	12,371 60	12,371 60	"	12,371 60	"
	Recettes accidentelles	11,354 60	11,354 60	"	11,354 60	"
	TOTAUX	3,408,212 23	3,706,334 00	298,121 77	3,408,212 23	"
			3,408,212 23			
Douanes.						
Droits de douanes.	à l'importation	2,417,151 71	2,417,151 71	"	2,417,151 71	"
	à l'exportation	8,769 98	8,769 98	"	8,769 98	"
Droits de navigation.	Droit de tonnage	852,161 62	852,161 62	"	852,161 62	"
	—— de permis relatifs aux cargaisons	6,924 50	6,924 50	"	6,924 50	"
	—— de passe-ports à la sortie des navires étrangers	1,453 50	1,453 50	"	1,453 50	"
	—— de congés des bateaux français	277 00	277 00	"	277 00	"
	Passe-ports des bateaux étrangers	5,661 00	5,661 00	"	5,661 00	"
Entrepôts réels. — Droit de magasinage		16,886 00	16,886 00	"	16,886 00	"
Patentes pour la pêche du corail		139,600 00	139,600 00	"	139,600 00	"
Dixième du produit net de l'octroi municipal		234,856 27	234,856 27	"	234,856 27	"
Droits sanitaires et de port.	Sur les bâtiments mis en quarantaine	1,741 71	1,741 71	"	1,741 71	"
	Mouillage	28,469 81	28,469 81	"	28,469 81	"
	Patentes des navires à la sortie	33,538 70	33,538 70	"	33,538 70	"
Recettes accessoires des douanes.	Timbre des expéditions, quittances et commissions d'emploi	13,220 10	13,220 10	"	13,220 10	"
	Droit de magasinage et de dépôt	840 54	840 54	"	840 54	"
	Produit des ventes des marchandises abandonnées en douane	62 45	62 45	"	62 45	"
	Recettes accidentelles	28 90	28 90	"	28 90	"
Droits et produits à rep^ir.	Produit des amendes et confiscations	51,403 85	51,403 85	"	51,403 85	"
	Produit des taxes de plombage et d'estampillage	17,858 45	17,858 45	"	17,858 45	"
	TOTAUX	3,830,906 09	3,830,906 09	"	3,830,906 09	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits et Revenus de l'Algérie.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1845.)

Suite de l'EXERCICE 1845.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Recettes.	Opérations de l'année 1846. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Contributions diverses.						
Part revenant au trésor sur le produit des amendes et confiscations	186f 75c	186f 75c	"	"	186f 75c	"
Produit de la vente des poudres à feu	88,061 00	88,061 00	"	"	88,061 00	"
Produit du timbre des expéditions et quittances	9,902 95	9,902 95	"	"	9,902 95	"
Produit du timbre des patentes	10,081 25	10,081 25	"	"	10,081 25	"
Redevance proportionnelle payée par les concessionnaires des mines de Mouzaia	1,332 50	1,332 50	"	"	1,332 50	"
	109,564 45	109,564 45	"	"	109,564 45	"
Postes et paquebots à vapeur.						
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	364,641 72	364,641 72	"	"	364,641 72	"
——— (Service rural.)	1,721 10	1,721 10	"	"	1,721 10	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	18,431 37	18,431 37	"	"	18,431 37	"
Prix des places dans les paquebots	145,725 50	145,725 50	"	"	145,725 50	"
	530,519 69	530,519 69	"	"	530,519 69	"
Produit de vente de denrées et de chevaux pris sur l'ennemi	46,312 82	46,312 82	"	"	46,312 82	"
RÉCAPITULATION.						
Enregistrement, timbre et domaines	1,912,323 01	2,070,376 52	9,076f 34c	167,129f 85c	1,912,323 01	"
Douanes	1,870,255 58	1,868,527 47	1,728 11	"	1,870,255 58	"
Contributions diverses	109,564 45	109,564 45	"	"	109,564 45	"
Postes et paquebots à vapeur	530,519 69	530,519 69	"	"	530,519 69	"
Produit de vente de denrées et de chevaux pris sur l'ennemi	46,312 82	46,312 82	"	"	46,312 82	"
	4,468,975 55	4,625,300 95	10,804 45	167,129 85	4,468,975 55	"
			A déduire 156,325f 40c			

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

Suite de l'EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1846. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Contributions diverses.					
Cont. direct. — Contributions des patentes	406,529f 24c	406,529f 24c	"	406,529f 24c	"
Contributions indirectes. — Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons	338,844 00	338,844 00	"	338,844 00	"
Contributions indirectes. — Produit de la vente des poudres à feu	138,272 50	138,272 50	"	138,272 50	"
Contributions arabes. — Hockor. (Loyer des terres occupées par les tribus nomades.)	1,033,269 70	1,033,269 70	"	1,033,269 70	"
Contributions arabes. — Achour. (Impôt sur les grains.)	573,365 24	573,365 24	"	573,365 24	"
Contributions arabes. — Zekkat. (Impôt sur les bestiaux.)	631,127 22	631,127 22	"	631,127 22	"
Contributions arabes. — Eussa (Impôt payé par les tribus du désert.)	186,167 11	186,167 11	"	186,167 11	"
Contributions arabes. — Contributions de l'Aghanat Gadda	4,644 00	4,644 00	"	4,644 00	"
Produits divers. — Redevances et produits extraordinaires des mines	2,466 65	2,466 65	"	2,466 65	"
Produits divers. — Droits de vérification des poids et mesures	7,567 25	7,567 25	"	7,567 25	"
Produits divers. — Timbre des expéditions et quittances	10,601 50	10,601 50	"	10,601 50	"
Produits divers. — Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	4,832 75	4,832 75	"	4,832 75	"
Produits divers. — Produits des ventes des chevaux de soumission et d'investiture	70,208 60	70,208 60	"	70,208 60	"
Produits divers. — Produits des droits de succession payés par les Arabes	18,806 17	18,806 17	"	18,806 17	"
Produits divers. — Confiscations sur des tribus rebelles ou insoumises	14,592 80	14,592 80	"	14,592 80	"
Produits divers. — Produit de prises faites sur l'ennemi	25,971 52	25,971 52	"	25,971 52	"
Produits divers. — Contributions extraordinaires de guerre	1,296,390 83	1,296,390 83	"	1,296,390 83	"
Produits divers. — Recettes accidentelles	140 00	140 00	"	140 00	"
Produit des amendes et confiscations	26,910 13	26,910 13	"	26,910 13	"
	4,790,707 21	4,790,707 21	"	4,790,707 21	"
Postes et paquebots à vapeur.					
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire)	444,241 28	444,241 28	"	444,241 28	"
——— (Service rural)	2,005 30	2,005 30	"	2,005 30	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	24,681 70	24,681 70	"	24,681 70	"
Prix des places dans les paquebots	166,956 00	166,956 00	"	166,956 00	"
	637,884 28	637,884 28	"	637,884 28	"
Prélèvement de 10 pour 0/0 sur les recettes du service local et municipal	344,455 19	344,455 19	"	344,455 19	"
Produit de vente de denrées et de chevaux pris sur l'ennemi	92,925 96	92,925 96	"	92,925 96	"
RÉCAPITULATION.					
Enregistrement, timbre et domaines	3,408,212 23	3,706,334 00	298,121 77	3,408,212 23	"
Douanes	3,830,906 09	3,830,906 09	"	3,830,906 09	"
Contributions diverses	4,790,707 21	4,790,707 21	"	4,790,707 21	"
Postes et paquebots à vapeur	637,884 28	637,884 28	"	637,884 28	"
Prélèvement de 10 pour 0/0 sur les recettes du service local et municipal	344,455 19	344,455 19	"	344,455 19	"
Produit de vente de denrées et de chevaux pris sur l'ennemi	92,925 96	92,925 96	"	92,925 96	"
	13,105,090 96	13,403,212 73	298,121 77	13,105,090 96	"
		13,105,090 96			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits divers du budget.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1845.)

EXERCICE 1845.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1846.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 606.)	61,875f 17c	49,976f 37c	47,695f 44c	35,796f 64c	61,875f 17c	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles	467,989 83	246,052 15	221,937 68	"	467,989 83	"
Produit des mines. — Produits extraordinaires	8,400 00	8,400 00	"	"	8,400 00	"
Droits de vérification des poids et mesures	1,074,870 06	644,336 25	430,863 81	330 00	1,074,870 06	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	408,660 00	408,660 00	"	"	408,660 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'année 1843	58,281 42	58,281 42	"	"	58,281 42	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	518,754 30	488,015 72	30,738 58	"	518,754 30	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	251,556 12	194,280 57	57,275 55	"	251,556 12	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de Saint-Cyr	368,443 13	294,944 78	73,498 35	"	368,443 13	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Collége royal militaire de la Flèche	54,029 92	45,074 17	8,955 75	"	54,029 92	"
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	27,880 90	27,880 90	"	"	27,880 90	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	111,866 13	111,720 63	145 50	"	111,866 13	"
Versement fait au trésor du produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides, sur les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée pendant l'année 1845	379,779 14	"	379,779 14	"	379,779 14	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides — sur les dépenses du personnel de la guerre	927,276 18	861,835 14	65,441 04	"	927,276 18	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides — sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs pompiers de Paris.	8,796 60	6,518 82	2,277 78	"	8,796 60	"
Pensions des marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	45,948 34	34,833 09	11,115 25	"	45,948 34	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	239,675 80	211,148 30	28,527 50	"	239,675 80	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	201,145 91	174,312 61	26,833 30	"	201,145 91	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Lazarets et établissements sanitaires	358,222 67	358,222 67	"	"	358,222 67	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses des budgets	47,805 82	821 66	46,984 16	"	47,805 82	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères.	967,385 00	2,307,071 36	710,030 50	2,049,716 86	967,385 00	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	"	"	"	"	"	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remboursement de premières mises d'habillement par les militaires remplacés	105,690 00	105,690 00	"	65,290 80	105,690 00	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	30,098 54	95,389 34	"	26,610 18	30,098 54	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remboursement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	247,519 62	274,129 80	"	"	247,519 62	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838. — Remplacement de moins-value de mobilier	3,853 75	3,853 75	"	"	3,853 75	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la guerre	23,343 24	18,247 48	5,095 76	"	23,343 24	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la marine	20,470 46	"	20,470 46	"	20,470 46	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	477,120 00	"	477,120 00	"	477,120 00	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la marine	279,252 22	"	279,252 22	"	279,252 22	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — ——— des finances	2,558,068 29	"	2,558,068 29	"	2,558,068 29	"
Produit d'ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	246,977 90	246,977 90	"	"	246,977 90	"
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	35,286 64	35,286 64	"	"	35,286 64	"
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations pendant l'année 1845.	1,066,832 61	1,066,832 61	"	"	1,066,832 61	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	546,855 37	546,855 37	"	"	546,855 37	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	23,000 00	23,000 00	"	"	23,000 00	"
A REPORTER	12,253,011 08	8,948,649 50	5,482,106 06	2,177,744 48	12,253,011 08	"

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1846.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 607.)	58,803f 23	"	988,508f 59	929,705f 36	58,803f 23	"
Produit des mines — Redevances fixes et proportionnelles	510,707 02	"	372,264 67	"	372,264 67	138,442f 35
Produit des mines — Produits extraordinaires	6,000 00	"	6,000 00	"	6,000 00	"
Droit de vérification des poids et mesures	1,098,249 65	"	693,205 92	"	693,205 92	405,043 73
Produit de la taxe des brevets d'invention	441,743 00	"	441,743 00	"	441,743 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1843	51,501 32	"	51,501 32	"	51,501 32	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	495,333 61	"	495,333 61	"	495,333 61	"
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	1,246 66	"	1,246 66	"	1,246 66	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	198,916 31	"	183,265 25	"	183,265 25	15,651 06
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de Saint-Cyr	445,256 79	"	318,942 93	"	318,942 93	126,313 86
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Collége royal militaire de la Flèche	65,545 39	"	46,764 06	"	46,764 06	18,781 33
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	42,231 91	"	42,274 51	42 60	42,231 91	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	101,762 50	"	99,125 00	"	99,125 00	2,637 50
Versement à faire au trésor du produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides sur les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée pendant l'année 1846	1,510 00	"	"	"	"	1,510 00
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des Invalides — sur les dépenses du personnel de la guerre	893,750 00	7f 50	866,040 38	15 82	866,032 06	27,717 94
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des Invalides — sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs pompiers de la ville de Paris.	8,600 00	"	6,570 07	"	6,570 07	2,029 93
Pensions payées par la marine pour des marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	"	33,636 99	"	33,636 99	14,363 01
Revenus de divers établissements spéciaux — Écoles vétérinaires	236,896 35	"	213,728 85	"	213,728 85	23,167 50
Revenus de divers établissements spéciaux — Écoles des arts et métiers	218,123 17	"	181,465 29	"	181,465 29	36,657 88
Revenus de divers établissements spéciaux — Lazarets et établissements sanitaires	362,851 33	"	362,851 33	"	362,851 33	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838 — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses des budgets	4,275 18	"	4,275 18	"	4,275 18	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838 — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	2,596,283 15	"	8,190,020 69	5,593,737 54	2,596,283 15	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838 — Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	7,713 63	"	7,713 63	"	7,713 63	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838 — Remboursement de premières mises d'habillement par les militaires remplacés	104,353 57	"	104,459 57	106 00	104,353 57	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838 — Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	119,399 22	"	275,738 60	156,339 38	119,399 22	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838 — Remboursement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	273,383 26	"	301,227 43	27,844 17	273,383 26	"
Recettes de diverses natures attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838 — Remplacement de moins-value de mobilier	4,953 14	"	4,953 14	"	4,953 14	"
Produit de vente de cartes des dépôts — de la guerre	22,000 00	"	21,324 18	"	21,324 18	675 82
Produit de vente de cartes des dépôts — de la marine	18,000 00	"	"	"	"	18,000 00
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	490,940 00	"	"	"	"	490,940 00
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — ——— de la marine	368,082 00	"	7,500 00	"	7,500 00	360,582 00
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — ——— des finances	2,453,120 00	"	"	"	"	2,453,120 00
Produit d'ateliers de condamnés et de pénitenciers militaires	189,152 96	"	189,152 96	"	189,152 96	"
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	39,909 82	"	39,909 82	"	39,909 82	"
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations pendant l'année 1846	1,890,981 03	"	1,890,981 03	"	1,890,981 03	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	234,192 24	"	234,192 24	"	234,192 24	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	33,499 70	"	33,499 70	"	33,499 70	"
A REPORTER	14,137,267 14	7 50	16,709,416 60	6,707,790 87	10,001,633 23	4,135,633 91

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers du budget.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1845.)

Suite de l'EXERCICE 1845.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMETS EFFECTUÉS — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1846.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. — Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	12,253,011f08c	8,948,649f50c	5,482,106f06c	2,177,744f48	12,253.011f08c	"
Recettes sur les débets de comptables et créances litigieuses, non compris dans l'actif de l'administration des finances	24,327 52	24,327 52	"	"	24,327 52	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du trésor, et non compris dans l'actif de l'administration des finances	205,826 34	205,826 34	"	"	205,826 34	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	16,163 46	16,163,46	"	"	16,163 46	"
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital intérêts sur avances à elles faites par le trésor	4,460,802 15	4,460,802 15	"	"	4,460,802 15	"
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers pour concourir à l'exécution de travaux publics	112,335 91	112,335 91	"	"	112,335 91	"
Produit de l'exploitation des chemins de fer entre la France et la Belgique.	413,261 89	413,261 89	"	"	413,261 89	"
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	10,766 95	10,766 95	"	"	10,766 95	"
Excédant du produit du péage du pont de Bordeaux. (Loi du 10 avril 1818.)	2,570 27	2,570 27	"	"	2,570 27	"
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	1,697 00	1,697 00	"	"	1,697 00	"
Retenues sur traitements et pensions	5,475 89	5,572 78	"	96 89	5,475 89	"
Fonds provenant d'ordonnances de non-valeurs restées sans emploi	36,342 67	36,342 67	"	"	36,342 67	"
Redevances de la vallée d'Andorre	960 00	960 00	"	"	960 00	"
Recettes de droits de passe-ports et de permis de chasse non délivrés ou réclamés	835 00	835 00	"	"	835 00	"
Prix de vente de documents publiés par ordre du Gouvernement	17,832 05	17,832 05	"	"	17,832 05	"
——— des volumes des brevets d'invention	3,154 55	3,154 55	"	"	3,154 55	"
Versement au trésor de l'excédant de recette de l'imprimerie royale — Exercice 1844	159,817 95	"	159,817 95	"	159,817 95	"
Versement au trésor de l'excédant de recette de l'imprimerie royale — ——— 1845	380,810 65	"	380,810 65	"	380,810 65	"
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction	655,202 85	655,202 85	"	"	655,202 85	"
Contingent de diverses villes pour travaux de casernement	56,287 11	258,822 60	"	202,535 49	56,287 11	"
Consignations par suite de litige entre l'État et la fabrique de la cathédrale de Châlons	12,589 61	12,589 61	"	"	12,589 61	"
Recettes sur les exercices clos	587,864 05	586,249 05	1,615 00	"	587,864 05	"
Recettes à divers titres	57,841 27	57,074 87	775 18	8 78	57,841 27	"
Recettes faites en atténuation des frais de service et de négociations	"	"	27,737 38	27,737 38	"	"
Recettes applicables au compte du service de trésorerie	"	"	"	"	"	"
TOTAL des produits divers de l'exercice 1845	19,475,776 22	15,831,037 02	6,052,862 22	2.408,123 02	19,475,776 22	"

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.)

Suite de l'EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1846.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. — Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
REPORT	14,137,267f 14	7f 50	16,709,416f 60	6,707,790f 87	10,001,633f 23	4,135,633 91
Recettes sur les débets de comptables et créances litigieuses, non compris dans l'actif de l'administration des finances	23,783 44	"	23,802 63	19 19	23,783 44	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire du trésor, et non compris dans l'actif de l'administration des finances	362,692 83	"	394,247 11	31,554 28	362,692 83	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	9,182 94	"	9,182 94	"	9,182 94	"
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital intérêts sur avances à elles faites par le trésor	540,000 00	"	540,000 00	"	540,000 00	"
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers pour concourir à l'exécution de travaux publics	200,608 76	"	200,608 76	"	200,608 76	"
Produit de l'exploitation des chemins de fer entre la France et la Belgique	96,685 63	"	96,685 63	"	96,685 63	"
Fonds avancés, par divers, pour dépenses cadastrales	2,416 00	"	2,416 00	"	2,416 00	"
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du péage du pont de cette ville	"	"	"	"	"	"
Excédant du produit de péage du pont de Bordeaux. (Loi du 10 avril 1818)	3,079 15	"	3,079 15	"	3,079 15	"
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	1,415 00	"	1,415 00	"	1,415 00	"
Retenues sur traitements et pensions	6,499 21	"	6,534 35	35 14	6,499 21	"
Fonds provenant d'ordonnances de non-valeurs restées sans emploi	28,559 52	"	28,559 52	"	28,559 52	"
Recette de droits de passe-ports et de permis de chasse non délivrés ou réclamés	346 00	"	346 00	"	346 00	"
Prix de vente de documents publiés par ordre du Gouvernement	5,120 71	"	5,120 71	"	5,120 71	"
——— des volumes des brevets d'invention	4,376 80	"	4,376 80	"	4,376 80	"
Versement au trésor de l'excédant de recette de l'imprimerie royale, pour l'exercice 1846	120,600 00	"	"	"	"	120,600 00
Produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction.	2,257,768 11	"	2,257,768 11	"	2,257,768 11	"
Versement du solde en caisse des maisons de détention au 31 décembre 1845. (Décision du ministre de l'intérieur du 5 novembre 1845.)	36,737 08	"	36,737 08	"	36,737 08	"
Produit de la ferme annexée à la maison centrale de Clairvaux	5,500 00	"	5,500 00	"	5,500 00	"
Fonds provenant de l'ancien domaine extraordinaire	"	"	93 78	93 78	"	"
Contingent de diverses villes pour travaux de casernement	262,219 22	"	333,080 46	70,861 24	262,219 22	"
Recettes sur les exercices clos	257,360 75	"	257,360 75	"	257,360 75	"
Recettes à divers titres	13,998 22	"	14,615 96	617 74	13,998 22	"
Recettes faites en atténuation des frais de service et de négociations	"	"	79,620 98	79,620 98	"	"
Recettes applicables aux comptes du service de trésorerie	"	"	165,753 72	165,753 72	"	"
TOTAL des produits divers de l'exercice 1846	18,376,216 51	7 50	21,176,322 04	7,056,346 94	14.119,982 60	4,256,233 91
			14,119,975 10			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Résumé spécial pour les impôts et revenus indirects.

EXERCICE 1845.

DÉSIGNATION DES IMPOTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1846.	PENDANT l'année 1846.	TOTAL.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	212,646,933f 03c	855,326f 66c	213,502,259f 69c
Droit de timbre	39,306,232 35	132 45	39,306,364 80
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	100,477,218 46	155 08	100,477,373 54
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	42,931,385 06	(A) 105 93	42,931,279 13
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	8,441,929 36	(A) 49 15	8,441,880 21
Droits de douanes à l'exportation	1,634,999 71	"	1,634,999 71
Droits de navigation	3,137,765 56	"	3,137,765 56
Droits et produits divers de douanes	2,706,012 95	10,502 40	2,716,515 35
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes	58,092,285 67	"	58,092,285 67
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	101,005,404 05	948,730 17	101,954,134 22
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	12,589,257 91	301 29	12,589,559 20
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	10,858,595 33	623,392 67	11,481,988 00
Droits divers et recettes à différents titres	40,665,375 48	1,335,039 13	42,000,414 61
Produit de la vente des tabacs	111,897,189 33	2,725 84	111,899,915 17
Produit de la vente des poudres à feu	5,581,392 77	6,778 00	5,588,170 77
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	46,678,378 38	"	46,678,378 38
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,036,804 60	"	1,036,804 60
Droit sur le transport des matières d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	116,488 87	"	116,488 87
Produit des places dans les malles-postes	2,382,414 91	5,723 42	2,388,138 33
Produit des places dans les paquebots	1,076,957 52	41,093 00	1,118,050 52
Droit de trausit des correspondances étrangères	572,457 03	544,485 89	1,116,942 92
Recettes à différents titres	54,221 40	4,642 85	58,864 25
	803,889,699 73	4,378,873 77	808,268,573 50

RÉSUMÉ.

Enregistrement et timbre	251,953,165 38	855,459 11	252,808,624 49
Douanes et sels	217,421,596 77	10,502 40	217,432,099 17
Contributions indirectes	282,597,214 87	2,916,967 10	285,514,181 97
Produits des postes	51,917,722 71	595,945 16	52,513,667 87
	803,889,699 73	4,378,873 77	808,268,573 50

(A) Cette somme exprime une annulation de recette.

EXERCICE 1846.

DÉSIGNATION DES IMPOTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS jusqu'au 31 décembre 1846.	RESTE À RECOUVRER jusqu'à la clôture de l'exercice.	TOTAL.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	214,837,361f 02c	860,000f 00c	215,697,361f 02c
Droit de timbre	40,438,794 57	"	40,438,794 57
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	105,538,844 32	"	105,538,844 32
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	37,117,491 16	"	37,117,491 16
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	11,258,155 11	"	11,258,155 11
Droits de douanes à l'exportation	1,913,180 58	"	1,913,180 58
Droits de navigation	3,585,760 61	"	3,585,760 61
Droits et produits divers de douanes	2,804,170 89	20,000 00	2,824,170 89
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	54,963,026 70	"	54,963,026 70
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	102,376,071 98	1,007,356 46	103,383,428 44
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	13,287,255 50	25,015 20	13,312,270 70
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	17,153,716 25	656,349 39	17,810,065 64
Droits divers et recettes à différents titres	41,481,629 31	1,733,735 27	43,215,364 58
Produit de la vente des tabacs	116,052,622 26	5,164 01	116,057,786 27
Produit de la vente des poudres à feu	6,844,875 37	4,042 00	6,848,917 37
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	48,405,295 86	"	48,405,295 86
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,119,518 32	"	1,119,518 32
Droit de transport de marchandises et des matières d'or et d'argent par les paquebots	213,889 91	"	213,889 91
Produit des places dans les malles-postes	2,198,533 14	4,956 18	2,203,489 32
Produit des places dans les paquebots	1,095,781 69	"	1,095,781 69
Droit de transit des correspondances étrangères	585,645 20	521,890 70	1,107,535 90
Recettes à différents titres	44,039 29	2,246 65	46,285 94
	823,315,659 04	4,840,755 86	828,156,414 90

RÉSUMÉ.

Enregistrement et timbre	255,276,155 59	860,000 00	256,136,155 59
Douanes et sels	217,180,629 37	20,000 00	217,200,629 37
Contributions indirectes	297,196,170 67	3,431,662 33	300,627,833 00
Produits des postes	53,662,703 41	529,093 53	54,191,796 94
	823,315,659 04	4,840,755 86	828,156,414 90

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État des Recettes faites, en 1846, sur les Droits et Produits constatés de l'Exercice 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1846.	RESTE À RECOUVRER.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons. — Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie, etc...	70f 31c	70f 31c	"
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, etc.	5,363 07	5,363 07	"
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux.....	0 01	0 01	"
—— d'entrées sur les vins, cidres, etc.....	130 67	130 67	"
Taxe unique aux entrées.....	62 22	62 22	"
Droit de fabrication sur les bières.....	102 65	102 65	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes.....	29 53	29 53	"
Droits divers et recettes à différents titres. — Licences accordées aux brasseurs, bouilleurs, distillateurs, etc.....	547 35	547 35	"
Bacs, passages d'eau, moins-value des agrès, etc.....	382 61	382 61	"
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises.	1,279 34	1,279 34	"
Timbres.....	"	"	"
Cartes à jouer.....	198 00	198 00	"
Dixième du produit des octrois.....	12,155 20	12,155 20	"
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement.....	2,033 00	2,033 00	"
Droits de dénaturation sur l'alcool.....	3 50	3 50	"
Recettes extraordinaires.....	"	"	"
Produit des amendes et confiscations.....	"	"	"
Recouvrements d'avances pour divers services — sur les communes. — Abonnement pour frais d'impression.....	126 10	126 10	"
—— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes.....	41 89	41 89	"
sur les employés, pour prix d'instruments, etc.....	"	"	"
PRODUITS DIVERS.	22,525 45	22,525 45	"
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides sur les dépenses du personnel de la guerre.....	14 00	14 00	"
TOTAL.....	22,539 45	22,539 45	"

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1846.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des salines de l'Est.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (Produits divers.)	TOTAL.
Ain.....	2,134,058f 11c	150,094f 71c	1,613,644f 99c	249,623f 21c	3,411,742f 47c	1,656f 96c	7,560,820f 45c
Aisne.....	4,867,168 77	87,217 89	5,543,075 23	685,367 74	8,241,062 22	6,376 45	19,430,268 30
Allier.....	2,133,383 72	"	1,516,691 05	272,432 19	3,990,248 46	2,830 16	7,915,585 58
Alpes (Basses-).....	828,948 05	40,923 58	677,496 37	101,733 41	1,509,994 05	1,851 46	3,160,946 92
Alpes (Hautes-).....	592,431 39	44,257 24	590,025 63	79,393 59	1,307,811 02	5,650 16	2,619,569 03
Ardèche.....	1,875,281 20	"	1,364,302 16	256,884 64	2,683,962 07	840 78	6,181,270 85
Ardennes.....	2,761,301 41	627,614 11	2,606,326 99	477,479 81	5,105,080 73	12,215 41	11,590,018 46
Ariége.....	877,376 38	20,115 94	661,008 17	123,277 87	1,681,587 39	1,744 01	3,365,109 76
Aube.....	2,408,699 82	"	1,788,889 50	320,349 88	5,025,796 23	831 16	9,544,566 59
Aude.....	1,661,012 12	2,443,312 30	1,017,501 89	275,215 60	4,246,661 31	4,075 44	9,647,778 66
Aveyron.....	1,957,580 46	"	1,086,819 78	199,754 95	3,553,802 89	811 42	6,798,769 50
Bouches-du-Rhône...	4,686,569 60	43,235,188 82	7,842,172 67	2,958,715 43	6,554,794 11	13,451 55	65,290,892 18
Calvados.....	5,155,370 45	3,753,508 09	3,626,630 75	753,026 73	9,339,868 27	5,182 21	22,633,586 50
Cantal.....	1,374,634 32	"	932,635 57	150,214 90	2,471,574 00	1,137 90	4,930,196 69
Charente.....	2,419,862 75	"	1,369,931 67	299,553 75	4,614,153 80	1,034 35	8,704,536 32
Charente-Inférieure..	3,005,083 87	4,666,962 08	2,009,398 04	472,549 48	6,062,335 75	10,330 99	16,226,660 21
Cher.....	1,822,005 27	"	1,997,867 52	254,702 90	3,154,046 26	4,959 52	7,233,581 47
Corrèze.....	1,322,697 26	"	1,025,160 88	140,683 32	2,070,099 93	1,726 68	4,560,368 07
Corse.....	384,022 00	621,303 32	"	129,491 86	758,909 35	9,607 09	1,903,333 62
Côte-d'Or.....	3,608,725 32	"	3,839,315 74	539,127 16	8,023,982 42	7,372 56	16,018,523 20
Côtes-du-Nord.....	1,819,912 35	1,151,833 78	4,203,815 10	275,580 63	4,061,373 42	4,087 41	11,516,602 69
Creuse.....	1,305,547 97	"	932,461 23	147,469 04	1,793,566 61	1,228 34	4,180,273 19
Dordogne.....	2,338,181 94	"	1,529,287 36	284,938 85	4,876,777 90	4,139 16	9,033,325 21
Doubs.....	2,240,594 55	464,904 51	3,211,137 89	436,474 54	3,508,887 54	12,838 78	9,874,837 81
Drôme.....	2,144,060 64	"	1,717,904 00	323,707 41	3,470,439 76	5,356 83	7,661,468 64
Eure.....	4,335,241 17	"	2,831,805 60	531,637 69	8,665,103 81	3,092 96	16,366,881 23
Eure-et-Loir.....	2,790,279 19	"	2,298,628 00	318,958 65	5,615,709 86	3,360 88	11,026,936 58
Finistère.....	2,017,613 48	2,110,640 03	5,036,076 79	398,033 56	4,092,146 56	5,899 35	13,660,409 77
Gard.....	2,755,111 21	2,876,317 80	3,007,394 01	538,932 28	4,933,416 75	6,124 61	14,117,296 66
Garonne (Haute-)...	3,237,369 57	2,321,376 08	2,965,896 91	771,618 57	6,403,382 31	15,373 83	15,715,017 27
Gers.....	1,834,996 88	"	775,991 49	206,178 12	3,780,936 89	3,941 88	6,602,045 26
Gironde.....	5,300,495 61	15,828,192 46	5,485,863 44	1,601,475 43	9,038,227 29	9,331 44	37,263,585 67
Hérault.....	2,867,025 82	4,033,552 35	3,067,935 38	727,719 76	5,996,974 16	10,346 69	16,703,554 16
Ille-et-Vilaine.....	2,277,119 10	1,431,231 35	4,350,051 92	428,614 76	5,256,306 74	12,426 07	13,755,749 94
Indre.....	1,567,227 21	"	1,052,745 13	213,866 93	3,204,483 15	1,672 52	6,039,994 94
Indre-et-Loire.....	2,392,196 52	"	1,958,580 15	410,398 35	4,778,436 26	4,624 81	9,544,236 09
Isère.....	3,798,832 73	305,723 03	3,088,084 39	505,201 01	6,650,268 68	8,937 26	14,357,047 10
Jura.....	1,983,089 39	112,362 10	3,294,108 78	331,251 04	4,472,455 45	3,288 01	10,196,554 77
Landes.....	1,024,007 40	"	1,166,412 30	175,953 61	1,943,367 59	928 93	4,310,669 83
Loir-et-Cher.....	2,165,187 73	"	1,516,886 77	267,280 86	3,819,670 32	2,525 85	7,771,551 53
Loire.....	2,158,047 66	"	3,237,507 07	518,524 82	4,458,304 83	4,176 11	10,376,560 49
Loire (Haute-).....	1,603,417 99	"	858,713 14	146,913 07	2,380,065 17	651 33	4,989,760 70
Loire-Inférieure.....	3,022,585 59	17,017,425 24	4,299,939 92	654,677 75	5,139,572 95	7,336 41	30,141,537 86
Loiret.....	2,882,232 32	3,051,500 91	2,949,452 42	492,526 61	5,297,613 24	1,450 56	14,674,776 06
Lot.....	1,182,340 85	"	823,689 11	127,524 34	3,084,242 16	3,637 79	5,221,434 25
Lot-et-Garonne.....	2,344,084 93	"	1,429,099 35	292,013 38	5,007,844 91	1,456 33	9,074,498 90
Lozère.....	658,431 60	"	423,066 19	73,797 08	1,313,089 53	843 40	2,469,227 80
Maine-et-Loire.....	2,913,774 80	"	3,353,019 15	474,650 74	6,540,145 12	10,831 66	13,292,421 47
Manche.....	3,697,371 11	2,212,630 31	3,447,873 33	499,800 11	7,784,780 57	6,995 81	17,649,451 24
Marne.....	3,749,516 43	"	3,433,811 35	651,031 09	6,649,837 04	4,168 48	14,488,364 39
Marne (Haute-).....	2,348,772 06	"	1,579,661 73	301,965 54	4,068,710 72	2,546 92	8,301,656 97
Mayenne.....	1,724,854 35	"	2,371,466 67	220,366 55	3,956,988 53	3,767 11	8,277,443 21

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1846.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes et des salines de l'Est.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (*Produits divers.*)	TOTAL.
Meurthe	3,831,618f 60c	"	7,838,432c 17c	538,116f 43c	6,364,249f 62c	16,840f 19c	18,589,257f 01c
Meuse	2,719,755 84	38,544f 60c	2,084,498 15	327,089 35	5,765,666 90	10,314 06	10,945,868 90
Morbihan	1,287,391 99	1,448,154 22	3,470,306 18	251,125 09	3,402,983 67	10,212 08	9,870,173 23
Moselle	3,292,422 99	2,241,148 84	5,666,124 29	506,237 86	5,405,611 50	36,780 30	17,148,325 78
Nièvre	2,593,246 83	"	1,842,734 28	301,345 90	3,892,740 11	1,222 92	8,631,290 04
Nord	7,104,782 60	20,975,641 74	19,142,710 80	1,341,248 44	14,506,863 14	37,173 31	63,108,420 03
Oise	3,998,287 73	"	3,685,861 79	480,811 67	8,426,961 07	4,558 23	16,596,480 49
Orne	3,435,139 95	"	1,985,382 29	410,585 84	6,483,239 12	1,368 75	12,315,715 95
Pas-de-Calais	4,519,791 34	3,963,163 48	9,365,828 17	764,708 10	8,718;817 34	12,466 43	27,344,774 86
Puy-de-Dôme	3,279,748 76	"	2,057,490 86	394,056 01	5,708,889 79	6,939 33	11,447,124 75
Pyrénées (Basses-)	2,002,388 62	2,466,797 68	3,432,754 71	543,086 90	2.849,257 79	14,433 16	11,308,718 86
Pyrénées (Hautes-)	1,156,421 77	57,430 79	868,766 59	170,616 34	1,537,266 78	3,466 90	3,793,969 17
Pyrénées-Orientales	748,412 16	572,987 86	880,613 93	183,571 87	1,692,575 23	14,248 32	4,092,409 37
Rhin (Bas-)	4,165,900 67	3,447,296 71	3,512,171 84	700,939 59	6,632,341 08	30,213 37	18,488,863 26
Rhin (Haut-)	3,341,811 32	1,379,617 00	3,301,713 27	641,645 05	5,047,357 33	5,177 69	13,717,321 66
Rhône	5,845,809 44	6,967,897 12	7,997,909 70	1,982,432 94	8,271,375 27	23,766 76	31,089,191 23
Saône (Haute-)	2,201,473 01	"	4,367,889 53	331,647 47	3,678,509 86	2,678 81	10,582,198 68
Saône-et-Loire	3,431,482 96	"	3,799,891 63	523,454 26	7,141,523 07	2,632 02	14,898,983 94
Sarthe	3,267,622 77	"	2,659,723 49	384,439 97	5,878,126 30	3,742 02	12,193,654 55
Seine	40,143,250 79	21,810,799 59	40,724,933 32	14,563,377 49	34,203,703 15	172,008 34	157,618,072 68
Seine-Inférieure	8,414,411 27	36,916,876 06	10,202,587 87	1,972,122 67	14,999,575 67	10,468 75	72,516,042 29
Seine-et-Marne	3,483,071 84	"	3,559,036 75	510,042 04	7,960,236 91	9,352 43	15,521,739 97
Seine-et-Oise	5,721,872 33	"	6,100,184 42	882,898 08	10,543,246 65	15,010 18	23,263,211 66
Sèvres (Deux-)	1,544,473 62	"	1,180,041 40	193,441 12	3,507,623 69	3,106 42	6,428,686 25
Somme	4,259,155 34	2,977,496 87	4,448,064 26	617,641 11	8,585,165 43	6,839 38	20,894,362 39
Tarn	1,752,810 00	"	1,036,921 50	210,177 09	4,164,349 80	4,719 42	7,168,977 81
Tarn-et-Garonne	1,529,984 21	"	945,103 54	163,319 85	3,706,519 70	3,065 80	6,347,993 10
Var	2,246,869 62	2,854,560 65	3,479,186 48	450,874 57	4,008,552 52	11,617 51	13,051,661 35
Vaucluse	2,114,966 58	"	2,151,370 53	318,933 63	2,792,227 12	3,808 92	7,381,306 78
Vendée	1,600,816 00	827,381 86	1,499,451 86	206,438 84	3,931,886 21	4,333 82	8,070,308 59
Vienne	1,964,606 01	"	1,446,311 47	265,112 99	3,422,613 81	3,559 66	7,102,203 94
Vienne (Haute-)	1,614,029 26	"	1,541,144 75	261,920 83	2,550,219 96	3,077 17	5,970,391 97
Vosges	2,613,004 82	"	2,339,382 33	343,808 78	5,321,965 17	2,815 34	10,620,976 44
Yonne	2,841,755 35	"	2,792,659 97	390,953 22	5,569,345 99	3,843 39	11,598,557 92
	268,424,318 81	217,553,983 10	300,214,444 79	54,216,892 78	462,522,225 30	756,934 96	1,303,688,799 74

Directeurs de la fabrication des monnaies	988,945 97
Caissier central du trésor public	73,086,942 15
Comptables des finances en Algérie	17,664,944 97
Agent responsable des virements de comptes	14,859,342 98
TOTAL GÉNÉRAL des recouvrements effectués pendant l'année 1846	1,410,288,975 81

COMPTE

DES DÉPENSES PUBLIQUES

POUR L'ANNÉE 1846.

NOTE

Sur le Compte des Dépenses publiques.

Dans le compte des contributions et revenus publics qui précède, on a détaillé, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes. Dans le compte des dépenses publiques, on fait connaître, par division principale de services, les diverses natures de dépenses représentant les besoins généraux de l'État. Ces deux comptes servent ainsi de développement au compte des budgets, qui a pour destination de retracer l'exécution des lois annuelles de finances, en opposant les recettes réalisées aux évaluations qui les ont prévues, et les dépenses effectuées aux crédits qui les ont autorisées.

Les dépenses de chaque exercice sont classées dans le compte des dépenses publiques, selon les distributions législatives du budget, savoir :

Dette publique, comprenant les rentes perpétuelles, le fonds d'amortissement, la dette viagère, les pensions, les intérêts de cautionnements et la dette flottante.

Dotations, titre sous lequel sont réunis la liste civile, les dépenses des deux Chambres, le supplément à la dotation de la Légion d'honneur.

Dépenses générales des services publics, divisées par département ministériel et par chapitre.

Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics, présentant la distinction de chaque nature d'impôts.

Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes indiquant les revenus auxquels s'appliquent les dépenses de cette espèce.

Les tableaux du compte des dépenses publiques, formés d'après ces divisions principales, n'énoncent ces dépenses que par chapitre spécial du budget. Pour les détails par article, ainsi que pour les développements administratifs que comporte chaque nature de service, il est nécessaire de se reporter aux comptes que les ministres ordonnateurs publient à chaque session des Chambres, pour justifier l'emploi des fonds mis à leur disposition par la loi de finances.

Chacun de ces tableaux fait connaître :

Les dépenses résultant des services faits, c'est-à-dire les droits constatés à la charge de l'État et au profit de ses créanciers;

Les payements effectués sur les ordonnances des ministres, avec la distinction de l'année pendant laquelle ils ont eu lieu;

Les annulations de payements constatés pour fonds reversés dans les caisses du Trésor public, d'après les ordres des ministres, pour remboursements d'avances concernant d'autres ministères, et pour changements d'imputation dont la cour des comptes est appelée à reconnaître la régularité;

Enfin les dépenses qui sont restées à payer, soit à la clôture de l'exercice expiré, soit à la fin de la première année de l'exercice courant.

Le compte des dépenses publiques est précédé d'un tableau général, qui récapitule les développements placés à la suite, pour chaque branche de service, et dont on va résumer les résultats par exercice.

Il contient, en outre, le développement, par département et par classe de comptables, des payements effectués pendant la gestion sur les divers exercices en cours d'exécution. Les détails par lieu d'ordonnancement, des dépenses de chaque ministère, selon les circonscriptions spéciales des services, se trouvent dans les comptes définitifs que les départements ministériels publient en clôture d'exercice.

Note sur le Compte des Dépenses publiques.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1845.

Les dépenses constatées par les ministres, à la charge de cet exercice, se sont élevées à 1,471,958,311 fr. 15 cent.

SAVOIR :

Dette inscrite		322,063,265f 18c
Fonds d'amortissement		48,886,565 00
Liste civile et famille royale		13,300,000 00
Chambre des Pairs		729,000 00
Chambre des Députés		719,271 00
Dépenses générales des services publics		690,146,562 04
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts		150,937,917 28
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		81,289,566 40
		1,308,072,146 90
Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	63,203,005f 20c	163,886,164 25
Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842	100,683,159 05	
TOTAL		1,471,958,311 15
Sur cette somme il a été payé par le Trésor public, antérieurement au 1er janvier 1846	1,229,729,616f 55c	
Pendant l'année 1846	255,696,706f 98c	
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	18,445,145 54	
	237,251,561 44	
		1,466,981,177 99
DÉPENSES restant à payer à la clôture de l'exercice 1845, et qui seront ordonnancées, par les ministres, sur le chapitre spécial ouvert, pour les exercices clos, aux budgets des exercices courants		4,977,133 16

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1846.

Les dépenses liquidées par les ministères ordonnateurs jusqu'au 1er janvier 1847, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de cet exercice, montent à 1,588,125,528 fr. 66 cent.,

SAVOIR :

Dette inscrite		326,503,239 58
Fonds d'amortissement		48,886,565 00
Liste civile et famille royale		13,300,000 00
Chambre des Pairs		734,500 00
Chambre des Députés		774,451 00
Dépenses générales des services publics		780,489,056 51
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts		157,018,076 43
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		77,848,379 64
		1,405,554,268 16
Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	56,491,297 22	182,571,260 50
Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842	126,079,963 28	
TOTAL		1,588,125,528 66
Les payements faits par le Trésor public, jusqu'au 1er janvier 1847, ne s'élèvent qu'à la somme de 1,306,901,195 fr. 52 cent., savoir :		
Payements antérieurs au 1er janvier 1846	15,220,749f 08c	
Payements de l'année 1846	1,304,407,681f 39c	
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	12,727,234 95	
	1,291,680,446 44	
		1,306,901,195 52
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1847		281,224,333 14

Note sur le Compte des dépenses publiques.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1847.

Les payements faits, par anticipation, sur cet exercice ont eu lieu principalement pour le service des vivres et des fourrages de la guerre, tant en France qu'en Algérie; pour divers services de la marine, et pour l'acquittement d'ordonnances de réimpositions sur les contributions directes, etc. Ils s'élèvent ensemble à 12,220,917 fr. 16 cent.

RÉCAPITULATION DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1846.

D'après les résultats qui viennent d'être exposés, les payements de toute nature effectués sur les dépenses publiques, pendant l'année 1846, s'élèvent à une somme totale de 1,541,152,925 fr. 04 cent.

SAVOIR :

	EXERCICE 1845.	EXERCICE 1846.	EXERCICE 1847.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dette inscrite	41,559,082f 97c	287,902,849f 57c	"
Fonds d'amortissement	"	48,886,565 00	"
Liste civile et famille royale	25,000 00	13,275,000 00	"
Chambre des Pairs	9,000 00	734,500 00	"
Chambre des Députés	"	774,451 00	"
Dépenses générales des services publics	125,184,590 22	607,517,952 57	11,628,170f 88c
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	19,461,703 52	135,745,513 40	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	19,160,425 96	58,854,646 64	592,746 28
	205,399,802 67	1,153,691,478 18	12,220,917 16
SERVICE EXTRAORDINAIRE.			
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	9,669,765 00	41,391,565 27	"
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	22,181,993 77	96,597,402 99	"
	237,251,561 44	1,291,680,446 44	12,220,917 16
	1,541,152,925 04		

Ces payements sont portés en dépense dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1846. (Voir page 35.)

DÉPENSES PUBLIQUES.

État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1845, 1846 et 1847, au 1er janvier 1847.

Pages de renvoi aux états de développement.	Nature des dépenses.	Droits constatés au profit des créanciers de l'État. — Antérieurement au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1846. — Annulations de droits constatés.	Total.	Payements effectués — Antérieurement au 1er janvier 1846.	Payements effectués — pendant l'année 1846.	Payements effectués — Total.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Observations.
	SERVICE ORDINAIRE.				**EXERCICE 1845.**					
102	Dette perpétuelle	229,960,115f 00	"	19f 39c	229,960,095f 61	223,552,396f 40	5,454,808f 24c	229,007,204f 64	952,890f 97c	
	Fonds d'amortissement	48,886,565 00	"	"	48,886,565 00	48,886,565 00	"	48,886,565 00	"	
	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	10,276,186 71	401,398f 69c	"	10,677,585 40	10,038,278 00	237,908 71	10,276,186 71	401,398 69	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	6,998,894 01	"	"	6,998,894 01	219,511 54	6,435,259 53	6,654,771 07	344,122 94	
	Intérêts de la dette flottante	17,500,000 00	"	260,487 34	17,239,512 66	4,332,835 10	12,906,252 63	17,239,087 73	424 93	
	Rentes viagères	2,604,117 42	"	113,528 35	2,490,589 07	1,436,344 35	1,054,244 72	2,490,589 07	"	
	Pensions	47,154,102 00	"	1,396,368 26	45,757,733 74	33,764,537 73	11,993,196 01	45,757,733 74	"	
	Subvention aux fonds de retraite des finances, etc.	8,555,000 00	"	16,144 91	8,538,855 09	5,062,522 96	3,476,332 13	8,538,855 09	"	
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000 00	"	0 40	399,999 60	398,383 60	1,081 00	399,464 60	535 00	
	Liste civile et famille royale	13,300,000 00	"	"	13,300,000 00	13,275,000 00	25,000 00	13,300,000 00	"	
	Chambre des Pairs	729,000 00	"	"	729,000 00	720,000 00	9,000 00	729,000 00	"	
	Chambre des Députés	719,271 00	"	"	719,271 00	719,271 00	"	719,271 00	"	
104 et 106	Ministère de la justice et des cultes	59,279,520 36	"	484,859 44	58,794,660 92	47,343,026 95	11,305,893 61	58,648,920 56	145,740 36	
108	——— des affaires étrangères	9,280,902 32	432,638 62	"	9,713,540 94	7,052,824 09	2,456,655 90	9,509,479 99	204,060 95	
110	——— de l'instruction publique	18,013,702 94	"	937,163 11	17,076,539 83	12,514,408 25	4,542,136 52	17,056,544 77	19,995 06	
112 et 114	——— de l'intérieur	121,517,366 79	"	9,563,331 05	111,954,035 74	84,256,618 46	27,580,990 54	111,837,609 00	116,426 74	
116	——— de l'agriculture et du commerce	14,769,344 09	367,832 80	"	15,137,176 89	10,412,651 91	4,696,845 86	15,109,497 77	27,679 12	
118 et 120	——— des travaux publics	62,617,120 06	"	1,018,781 09	61,598,338 97	46,624,633 01	14,820,632 42	61,445,265 43	153,073 54	
122 et 124	——— de la guerre	313,152,758 67	"	9,394,967 18	303,757,791 49	268,878,266 56	33,522,646 83	302,400,913 39	1,356,878 10	
126 et 128	——— de la marine	92,166,584 40	796,044 97	"	92,962,629 37	69,103,631 67	23,205,702 64	92,309,334 31	653,295 06	
130	——— des finances	19,513,499 94	"	361,652 05	19,151,847 89	16,098,557 84	3,053,085 90	19,151,643 74	204 15	
132 et 134	Frais de régie, de percept. et d'exploitat. des impôts et revenus publics.	152,102,852 27	"	1,164,934 99	150,937,917 28	131,226,937 54	19,461,703 52	150,688,641 06	249,276 22	
136	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	81,281,597 14	7,969 26	"	81,289,566 40	62,115,476 05	19,160,425 96	81,275,902 01	13,664 39	
		1,330,778,500 12	2,005,884 34	24,712,237 56	1,308,072,146 90	1,098,032,678 01	205,399,802 67	1,303,432,480 68	4,639,666 22	
	SERVICE EXTRAORDINAIRE.									
	1re Partie. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*									
120	Ministère des travaux publics	27,343,963 89	"	2,011,704 73	25,332,259 16	20,393,984 03	4,803,379 67	25,197,363 70	134,895 46	
124	——— de la guerre	35,292,064 11	"	2,670,779 00	32,621,285 11	28,800,456 89	3,820,828 22	32,621,285 11	"	
128	——— de la marine	7,221,345 68	"	1,971,884 75	5,249,460 93	4,203,903 82	1,045,557 11	5,249,460 93	"	
		69,857,373 68	"	6,654,368 48	63,203,005 20	53,398,344 74	9,669,765 00	63,068,109 74	134,895 46	
	2e Partie. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*									
120	Ministère des travaux publics	97,743,204 88	131,979 18	"	97,875,184 06	76,352,481 43	21,320,131 15	97,672,612 58	202,571 48	
124	——— de la guerre	6,150,000 00	"	3,342,025 01	2,807,974 99	1,946,112 37	861,862 62	2,807,974 99	"	
		103,893,204 88	131,979 18	3,342,025 01	100,683,159 05	78,298,593 80	22,181,993 77	100,480,587 57	202,571 48	
	Total général	1,504,529,078 68	2,137,863 52	34,708,631 05	1,471,958,311 15	1,229,729,616 55	237,251,561 44	1,466,981,177 99	4,977,133 16	
			32,570,767f 53c							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1845, 1846 et 1847, au 1er janvier 1847.*

Pages de renvoi aux états de développement.	Nature des dépenses.	Droits constatés au profit des créanciers de l'État, et dépenses présumées, — antérieurement au 1er janvier 1846.	Droits constatés — Opérations de l'année 1846. — Droits constatés et présumés.	Droits constatés — Opérations de l'année 1846. — Annulations de droits constatés.	Droits constatés — Total.	Payements effectués. — antérieurement au 1er janvier 1846.	Payements effectués. — pendant l'année 1846.	Payements effectués. — Total.	Reste à payer sur les dépenses au 1er janvier 1847.	Observations
	SERVICE ORDINAIRE.				EXERCICE 1846.					
103	Dette perpétuelle	"	236,417,924f 50c	"	236,417,924f 50c	"	229,954,270f 97	229,954,270 97	6,463,653 53	
	Fonds d'amortissement	"	48,886,565 00	"	48,886,565 00	"	48,886,565 00	48,886,565 00	"	
	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	"	10,100,518 55	"	10,100,518 55	"	9,798,300 23	9,798,300 23	302,218 32	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	7,026,316 58	"	7,026,316 58	"	198,001 23	198,001 23	6,828,315 35	
	Intérêts de la dette flottante	"	15,800,000 00	"	15,800,000 00	"	4,400,823 03	4,400,823 03	11,399,176 97	
	Rentes viagères	"	2,434,033 42	"	2,434,033 42	"	1,385,611 31	1,385,611 31	1,048,422 11	
	Pensions	"	45,805,000 00	"	45,805,000 00	"	33,421,512 67	33,421,512 67	12,383,487 33	
	Subvention aux fonds de retraite des finances, etc.	"	8,519,446 53	"	8,519,446 53	"	8,345,791 53	8,345,791 53	173,655 00	
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	"	400,000 00	"	400,000 00	"	398,538 60	398,538 60	1,461 40	
	Liste civile et famille royale	"	13,300,000 00	"	13,300,000 00	"	13,275,000 00	13,275,000 00	25,000 00	
	Chambre des Pairs	"	734,500 00	"	734,500 00	"	734,500 00	734,500 00	"	
	Chambre des Députés	"	774,451 00	"	774,451 00	"	774,451 00	774,451 00	"	
105 et 107	Ministère de la justice et des cultes	"	62,460,998 05	"	62,460,998 05	"	49,678,172 27	49,678,172 27	12,782,825 78	
109	——— des affaires étrangères	150,000f 00c	10,679,140 24	"	10,829,140 24	150,000f 00c	8,167,123 33	8,317,123 33	2,512,016 91	
111	——— de l'instruction publique	"	19,232,820 26	"	19,232,820 26	"	13,907,328 78	13,907,328 78	5,325,491 48	
113 et 115	——— de l'intérieur	"	129,753,796 47	"	129,753,796 47	"	91,722,354 33	91,722,354 33	38,031,442 14	
117	——— de l'agriculture et du commerce	"	16,663,136 50	"	16,663,136 50	"	10,582,478 40	10,582,478 40	6,080,658 10	
119 et 121	——— des travaux publics	"	67,416,414 70	"	67,416,414 70	"	50,649,536 28	50,649,536 28	16,766,878 42	
123 et 125	——— de la guerre	11,020,661 45	334,279,452 56	"	345,300,114 01	11,020,661 45	289,698,638 28	300,719,299 73	44,580,814 28	
127 et 129	——— de la marine	3,398,253 88	103,284,242 68	"	106,682,496 56	3,398,253 88	76,657,205 24	80,055,459 12	26,627,037 44	
131	——— des finances	"	22,150,139 72	"	22,150,139 72	"	16,455,115 66	16,455,115 66	5,695,024 06	
133 et 135	Frais de régie, de percept. et d'exploitat. des impôts et revenus publics	"	157,018,076 43	"	157,018,076 43	"	135,745,513 40	135,745,513 40	21,272,563 03	
137	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	651,833 75	77,196,545 89	"	77,848,379 64	651,833 75	58,854,646 64	59,506,480 39	18,341,899 25	
		15,220,749 08	1,390,333,519 08	"	1,405,554,268 16	15,220,749 08	1,153,691,478 18	1,168,912,227 26	236,642,040 90	
	SERVICE EXTRAORDINAIRE.									
	1re Partie. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*									
121	Ministère des travaux publics	"	21,882,633 47	"	21,882,633 47	"	17,695,961 10	17,695,961 10	4,186,672 37	
125	Ministère de la guerre	"	29,290,779 00	"	29,290,779 00	"	19,352,946 76	19,352,946 76	9,937,832 24	
129	Ministère de la marine	"	5,317,884 75	"	5,317,884 75	"	4,342,657 41	4,342,657 41	975,227 34	
		"	56,491,297 22	"	56,491,297 22	"	41,391,565 27	41,391,565 27	15,099,731 95	
	2e Partie. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*									
121	Ministère des travaux publics	"	114,140,938 27	"	114,140,938 27	"	91,589,248 61	91,589,248 61	22,551,689 66	
125	Ministère de la guerre	"	11,822,025 01	"	11,822,025 01	"	4,916,531 23	4,916,531 23	6,905,493 78	
129	Ministère de la marine	"	117,000 00	"	117,000 00	"	91,623 15	91,623 15	25,376 85	
		"	126,079,963 28	"	126,079,963 28	"	96,597,402 99	96,597,402 99	29,482,560 29	
	Total général	15,220,749 08	1,572,904,779 58	"	1,588,125,528 66	15,220,749 08	1,291,680,446 44	1,306,901,195 52	281,224,333 14	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1845, 1846 et 1847, au 1er janvier 1847.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1846. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1846.	pendant l'année 1846.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1847.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1847.					
	SERVICE ORDINAIRE.									
	Ministère de la guerre	"	8,947,042f 90c	"	8,947,042f 90c	"	8,947,042f 90c	8,947,042f 90c	"	
146	——— de la marine	"	2,681,127 98	"	2,681,127 98	"	2,681,127 98	2,681,127 98	"	
	Remboursements et restitutions	"	592,746 28	"	592,746 28	"	592,746 28	592,746 28	"	
		"	12,220,917 16	"	12,220,917 16	"	12,220,917 16	12,220,917 16	"	
	Exercice 1845	1,504,529,078 68	"	32,570,767 53	1,471,958,311 15	1,229,729,616f 55c	237,251,561f 44c	1,466,981,177f 99c	4,977,133f 16c	
	——— 1846	15,220,749 08	1,572,904,779 58	"	1,588,125,528 66	15,220,749 08	1,291,680,446 44	1,306,901,195 52	281,224,333 14	
	——— 1847	"	12,220,917 16	"	12,220,917 16	"	12,220,917 16	12,220,917 16	"	
		1,519,749,827 76	1,585,125,696 74	32,570,767 53	3,072,304,756 97	1,244,950,365 63	1,541,152,925 04	2,786,103,290 67	286,201,466 30	
			1,552,554,929 21							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dette publique. — Liste civile et Dotations.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1845.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette perpétuelle. — Rentes 5 p. 0/0	147,032,490f 61c	144,674,337f 15c	1,579,290f 49c	171f 00c	146,253,456f 64c	779,033f 97c
Dette perpétuelle. — 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,007,645 50	7,718 00	"	1,015,363 50	11,236 50
Dette perpétuelle. — 4 p. 0/0	22,507,375 00	22,476,172 00	26,507 00	"	22,502,679 00	4,696 00
Dette perpétuelle. — 3 p. 0/0	59,393,630 00	55,394,241 75	3,841,463 75	"	59,235,705 50	157,924 50
Fonds d'amortissement	48,886,565 00	48,886,565 00	"	"	48,886,565 00	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Intérêts et primes des emprunts	6,796,166 53	6,373,100 03	21,720 40	52 59	6,394,767 84	401,398 69
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Amortissement des emprunts	3,050,532 16	2,926,704 07	123,827 19	"	3,050,532 16	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	830,886 71	738,473 00	92,413 71	"	830,886 71	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	6,998,894 01	219,511 54	6,435,277 53	18 00	6,654,771 07	344,122 94
Intérêts de la dette flottante du trésor	17,239,512 66	4,332,835 10	12,919,583 40	13,330 77	17,239,087 73	424 93
Rentes viagères	2,427,573 16	1,436,344 35	1,054,244 72	63,015 91	2,427,573 16	"
Pensions — de la pairie, de veuves de Pairs, etc.	565,733 32	425,116 66	140,616 66	"	565,733 32	"
Pensions — civiles	1,322,394 51	1,057,539 14	272,744 09	7,888 72	1,322,394 51	"
Pensions — à titre de récompenses nationales	428,538 64	318,192 26	111,180 54	834 16	428,538 64	"
Pensions — militaires	40,721,700 47	30,286,652 34	10,504,362 53	69,314 40	40,721,700 47	"
Pensions — ecclésiastiques	778,630 88	524,722 26	255,602 36	1,693 74	778,630 88	"
Pensions — de donataires dépossédés	1,252,563 91	852,315 07	408,689 83	8,440 99	1,252,563 91	"
Pensions — accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	300,000 00	300,000 00	"	600,000 00	"
Subvention aux fonds de retraite du ministère des finances, pensions et indemnités temporaires	8,538,855 09	5,062,522 96	3,476,332 13	"	8,538,855 09	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	399,999 60	398,383 60	1,081 00	"	399,464 60	535 00
Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos.	63,015 91	"	63,015 91	"	63,015 91	"
Rappels d'arrérages de pensions, *idem*	88,172 01	"	88,172 01	"	88,172 01	"
	370,949,830 18	327,691,374 68	41,723,843 25	164,760 28	369,250,457 65	1,699,372 53
			41,559,082 97			
LISTE CIVILE ET DOTATIONS.						
Liste civile	13,300,000 00	13,275,000 00	25,000 00	"	13,300,000 00	"
Chambre des Pairs	729,000 00	720,000 00	9,000 00	"	729,000 00	"
Chambre des Députés	719,271 00	719,271 00	"	"	719,271 00	"
	14,748,271 00	14,714,271 00	34,000 00	"	14,748,271 00	"
			34,000 00			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1847.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette perpétuelle. — Rentes 5 p. 0/0	146,746,103f 00c	"	144,390,373f 22c	1,221f 00c	144,389,152f 22c	2,356,950 78
Dette perpétuelle. — 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	"	1,013,399 50	"	1,013,399 50	13,200 50
Dette perpétuelle. — 4 p. 0/0	26,507,375 00	"	26,473,551 50	"	26,473,551 50	33,823 50
Dette perpétuelle. — 3 p. 0/0	62,137,846 50	"	58,078,167 75	"	58,078,167 75	4,059,678 75
Fonds d'amortissement	48,886,565 00	"	48,886,565 00	"	48,886,565 00	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Intérêts et primes des emprunts	6,214,313 89	"	6,202,693 50	"	6,202,693 50	11,620 39
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Amortissement des emprunts	3,230,986 11	"	3,097,111 50	"	3,097,111 50	133,874 61
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	655,218 55	"	498,495 23	"	498,495 23	156,723 32
Intérêts de capitaux de cautionnements	7,026,316 58	"	198,001 23	"	198,001 23	6,828,315 35
Intérêts de la dette flottante du trésor	15,800,000 00	"	4,413,779 78	12,956 75	4,400,823 03	11,399,176 97
Rentes viagères	2,434,033 42	"	1,385,611 31	"	1,385,611 31	1,048,422 11
Pensions — de la pairie, de veuves de Pairs, etc.	530,000 00	"	390,549 99	"	390,549 99	139,450 01
Pensions — civiles	1,350,000 00	"	1,004,514 07	"	1,004,514 07	345,485 93
Pensions — à titre de récompense nationale	425,000 00	"	300,221 20	"	300,221 20	124,778 80
Pensions — militaires	40,930,000 00	"	29,822,115 29	"	29,822,115 29	11,107,884 71
Pensions — ecclésiastiques	700,000 00	"	439,800 49	"	439,800 49	260,199 51
Pensions — de donataires dépossédés	1,270,000 00	"	864,311 63	"	864,311 63	405,688 37
Pensions — accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	"	600,000 00	"	600,000 00	"
Subvention aux fonds de retraite des finances, pensions et indemnités temporaires	8,519,446 53	"	8,345,791 53	"	8,345,791 53	173,655 00
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000 00	"	398,853 60	315 00	398,538 60	1,461 40
	375,389,804 58	"	336,803,907 32	14,492 75	336,789,414 57	38,600,390 01
			336,789,414 57			
LISTE CIVILE ET DOTATIONS.						
Liste civile	13,300,000 00	"	13,275,000 00	"	13,275,000 00	25,000 00
Chambre des Pairs	734,500 00	"	734,500 00	"	734,500 00	"
Chambre des Députés	774,451 00	"	774,451 00	"	774,451 00	"
	14,808,951 00	"	14,783,951 00	"	14,783,951 00	25,000 00
			14,783,951 00			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Justice et des Cultes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1845.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. — Payements.	Opérations de l'année 1846. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ire PARTIE. — DÉPENSES						
Administration centrale (personnel)	466,499f 78c	464,430f 78c	2,069f 00c	"	466,499f 78c	"
——— (matériel)	106,988 30	84,194 77	22,793 53	"	106,988 30	"
Conseil d'État (personnel)	621,866 11	570,452 80	51,413 31	"	621,866 11	"
——— (matériel)	29,924 34	18,067 46	11,856 88	"	29,924 34	"
Cour de cassation	973,880 58	973,857 25	"	"	973,857 25	23f 33c
Cours royales	4,256,950 83	3,991,678 82	264,788 68	41f 66c	4,256,425 84	524 99
——— d'assises	153,500 00	119,850 00	33,650 00	"	153,500 00	"
Tribunaux de première instance	6,359,640 41	5,885,223 31	472,938 56	1,201 53	6,356,960 34	2,680 07
——— de commerce	179,892 46	160,113 86	19,778 60	"	179,892 46	"
——— de police	62,887 85	56,953 54	5,934 31	"	62,887 85	"
Justices de paix	3,096,897 16	2,659,117 01	435,789 36	154 75	3,094,751 62	2,145 54
Frais de justice criminelle et des statistiques	4,510,969 66	4,518,486 46	2,139 85	9,656 65	4,510,969 66	"
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	54,980 00	52,942 50	2,037 50	"	54,980 00	"
	20,874,877 48	19,555,368 56	1,325,189 58	11,054 59	20,869,503 55	5,373 93
Dépenses des exercices clos	813 27	813 27	"	"	813 27	"
	20,875,690 75	19,556,181 83	1,325,189 58	11,054 59	20,870,316 82	5,373 93
			1,314,134 99			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. — Payements.	Opérations de l'année 1846. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1847.
DE LA JUSTICE.						
Administration centrale (personnel)	467,500f 00c	"	463,772f 20c	"	463,772f 20c	3,727f 80c
——— (matériel)	107,000 00	"	82,442 69	"	82,442 69	24,557 31
Conseil d'État (personnel)	152,508 00	"	74,362 32	"	74,362 32	78,145 68
——— (matériel)	622,200 00	"	565,715 31	"	565,715 31	56,484 69
——— (dépenses extraordinaires.)	30,000 00	"	21,147 74	"	21,147 74	8,852 26
Cour de cassation	975,800 00	"	969,696 82	"	969,696 82	6,103 18
Cours royales	4,262,900 00	"	3,982,514 58	"	3,982,514 58	280,385 42
——— d'assises	154,400 00	"	119,000 00	"	119,000 00	35,400 00
Tribunaux de première instance	6,372,745 00	"	5,885,872 47	"	5,885,872 47	486,872 53
——— de commerce	179,900 00	"	159,224 82	"	159,224 82	20,675 18
——— de police	62,900 00	"	56,854 96	"	56,854 96	6,045 04
Justices de paix	5,282,100 00	"	4,552,466 57	"	4,552,466 57	729,633 43
Frais de justice criminelle et des statistiques	4,550,000 00	"	4,516,943 84	"	4,516,943 84	33,056 16
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	55,000 00	"	38,268 45	"	38,268 45	16,731 55
	23,274,953 00	"	21,488,282 77	"	21,488,282 77	1,786,670 23
Dépenses des exercices clos	1,025 39	"	1,025 39	"	1,025 39	"
	23,275,978 39	"	21,489,308 16	"	21,489,308 16	1,786,670 23
			21,489,308 16			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Justice et des Cultes.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1845.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
IIe PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	198,492f 50c	196,965f 00c	1,527f 50c	"	198,492f 50c	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	26,984 09	13,806 44	13,177 65	"	26,984 09	"
Subvention au fonds de retraite des employés des cultes	18,873 00	14,154 75	4,718 25	"	18,873 00	"
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,019,767 94	831,823 59	186,499 91	"	1,018,323 50	1,444f 44c
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	29,246,903 79	21,547,038 89	7,689,859 79	527f 26c	29,236,371 42	10,532 37
Chapitre royal de Saint-Denis	111,390 12	87,028 27	24,361 85	"	111,390 12	"
Bourses des séminaires	998,577 24	742,983 02	255,407 54	13 32	998,377 24	200 00
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	907,909 83	869,643 50	31,317 00	"	900,960 50	6,949 33
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	483,401 39	317,179 11	163,260 68	"	480,439 79	2,961 60
Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,928,450 97	1,101,185 00	751,245 63	322 20	1,852,108 43	76,342 54
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,199,950 00	781,002 80	399,602 20	"	1,180,605 00	19,345 00
Secours à divers établissements ecclésiastiques	156,300 00	118,975 00	37,325 00	"	156,300 00	"
Dépenses accidentelles	"	"	"	"	"	"
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,077,007 16	781,369 90	295,353 96	437 50	1,076,286 36	720 80
——— du matériel *idem*	120,000 00	96,975 00	23,025 00	"	120,000 00	"
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	12,000 00	4,000 00	"	16,000 00	"
Dépenses du culte israélite	97,625 80	60,138 30	36,437 50	"	96,575 80	1,050 00
Travaux du séminaire de Saint-Sulpice, par suite de l'alignement de la rue du Pot-de-Fer	84,000 00	45,680 00	17,499 65	"	63,179 65	20,820 35
Restauration de la cathédrale de Paris et construction d'une sacristie	58,619 79	180 00	58,439 79	"	58,619 79	"
Dépenses des exercices périmés	18,010 27	18,010 27	"	"	18,010 27	"
	37,768,263 89	27,636,138 84	9,993,058 90	1,300 28	37,627,897 46	140,366 43
Dépenses des exercices clos	150,706 28	150,706 28	"	"	150,706 28	"
	37,918,970 17	27,786,845 12	9,993,058 90	1,300 28	37,778,603 74	140,366 43
			9,991,758 62			

RÉCAPITULATION.

Ire PARTIE. — Dépenses de la justice	20,875,690 75	19,556,181 83	1,325,189 58	11,054 59	20,870,316 82	5,373 93
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes	37,918,970 17	27,786,845 12	9,993,058 90	1,300 28	37,778,603 74	140,366 43
	58,794,660 92	47,343,026 95	11,318,248 48	12,354 87	58,648,920 56	145,740 36

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1847.
DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	197,999f 16c	"	194,934f 16c	"	194,934f 16c	3,065f 00
Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	"	15,346 17	"	15,346 17	11,653 83
Subvention au fonds de retraite des employés des cultes	23,873 00	"	15,154 75	"	15,154 75	8,718 25
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,050,000 00	"	852,260 27	"	852,260 27	197,739 73
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	29,597,600 00	"	21,753,680 00	"	21,753,680 00	7,843,920 00
Chapitre royal de Saint-Denis	102,000 00	"	78,754 07	"	78,754 07	23,245 93
Bourses des séminaires	1,000,000 00	"	739,524 97	"	739,524 97	260,475 03
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	920,000 00	"	856,665 59	"	856,665 59	63,334 41
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	537,000 00	"	353,804 99	"	353,804 99	183,195 01
Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	2,000,000 00	"	1,086,718 04	"	1,086,718 04	913,281 96
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,200,000 00	"	875,290 00	"	875,290 00	324,710 00
——— à divers établissements ecclésiastiques	156,300 00	"	117,225 00	"	117,225 00	39,075 00
Dépenses accidentelles	1,500 00	"	490 00	"	490 00	1,010 00
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,125,050 00	"	802,040 10	"	802,040 10	323,009 90
——— du matériel (*idem*)	145,969 45	"	119,336 58	"	119,336 58	26,632 87
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	"	12,000 00	"	12,000 00	4,000 00
Dépenses du culte israélite	105,400 00	"	63,501 58	"	63,501 58	41,898 42
Restauration de la cathédrale de Paris	841,380 21	"	134,190 00	"	134,190 00	707,190 21
Acquisition du matériel nécessaire au séminaire protestant de Montauban. (Loi du 3 juillet 1846.)	20,000 00	"	"	"	"	20,000 00
Dépenses des exercices périmés	201 58	"	201 58	"	201 58	"
	39,067,273 40	"	28,071,117 85	"	28,071,117 85	10,996,155 55
Dépenses des exercices clos	117,746 26	"	117,746 26	"	117,746 26	"
	39,185,019 66	"	28,188,864 11	"	28,188,864 11	10,996,155 55

RÉCAPITULATION.

Ire PARTIE. — Dépenses de la justice	23,275,978 39	"	21,489,308 16	"	21,489,308 16	1,786,670 23
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes	39,185,019 66	"	28,188,864 11	"	28,188,864 11	10,996,155 55
	62,460,998 05	"	49,678,172 27	"	49,678,172 27	12,782,825 78
			49,678,172 27			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des affaires étrangères.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1845.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	544,502f 31c	531,215f 85c	13,286f 46c	"	544,502f 31c	"
——— (Matériel.)	157,946 03	120,765 50	37,180 53	"	157,946 03	"
Traitements des agents politiques et consulaires	4,794,632 74	3,542,799 47	1,257,587 73	6,783f 63c	4,793,603 57	1,029f 17c
Traitements des agents en inactivité	33,675 56	26,433 34	4,000 00	802 22	29,631 12	4,044 44
Frais d'établissement	100,972 19	93,638 86	7,333 33	"	100,972 19	"
Frais de voyages et de courriers	836,352 80	531,648 07	303,561 33	"	835,209 40	1,143 40
Frais de service	1,156,751 54	568,395 46	390,639 49	"	959,034 95	197,716 59
Présents diplomatiques	38,841 09	25,131 40	13,709 69	"	38,841 09	"
Indemnités et secours	50,044 89	24,028 69	26,016 20	"	50,044 89	"
Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	"	"	650,000 00	"
Missions extraordinaires	874,425 36	544,907 47	342,731 39	13,230 00	874,408 86	16 50
Dépenses imprévues	44,817 26	29,500 00	15,316 66	"	44,816 66	0 60
Indemnités temporaires	1,992 25	1,632 00	250 00	"	1,882 00	110 25
Subvention à la caisse des retraites	80,000 00	80,000 00	"	"	80,000 00	"
Reconstruction du palais de France à Constantinople	217,298 68	151,439 74	119,833 19	53,974 25	217,298 68	"
Dépenses des exercices périmés	1,476 06	1,476 06	"	"	1,476 06	"
Liquidation arbitrale de l'affaire Portendick	43,520 42	43,520 42	"	"	43,520 42	"
	9,627,249 18	6,966,532 33	2,531,446 00	74,790 10	9,423,188 23	204,060 95
Dépenses des exercices clos	86,291 76	86,291 76	"	"	86,291 76	"
	9,713,540 94	7,052,824 09	2,531,446 00	74,790 10	9,509,479 99	204,060 95
			2,456,655 90			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice).

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1847.
Administration centrale. (Personnel.)	549,122f 00c	"	531,270f 24c	"	531,270f 24c	17,851f 76c
——— (Matériel.)	158,000 00	"	130,119 84	"	130,119 84	27,880 16
Traitements des agents politiques et consulaires	4,962,800 00	"	3,622,016 70	"	3,622,016 70	1,340,783 30
Traitements des agents en inactivité	30,000 00	"	19,533 33	"	19,533 33	10,466 67
Frais d'établissement	300,000 00	"	191,999 93	"	191,999 93	108,000 07
Frais de voyages et de courriers	900,000 00	"	759,500 51	"	759,500 51	140,499 49
Frais de service	1,148,000 00	"	655,822 28	"	655,822 28	492,177 72
Présents diplomatiques	40,000 00	"	26,542 35	"	26,542 35	13,457 65
Indemnités et secours	73,798 00	"	29,256 51	"	29,256 51	44,541 49
Dépenses secrètes	650,000 00	150,000f 00c	500,000 00	"	650,000 00	"
Missions extraordinaires	1,030,000 00	"	747,951 40	6,000 00	741,951 40	288,048 60
Dépenses imprévues	346,000 00	"	317,940 00	"	317,940 00	28,060 00
Indemnités temporaires	1,000 00	"	750 00	"	750 00	250 00
Subvention à la caisse des retraites	125,000 00	"	125,000 00	"	125,000 00	"
Reconstruction du palais de France à Constantinople	114,690 40	"	114,690 40	"	114,690 40	"
Dépenses des exercices périmés	1,276 20	"	1,276 20	"	1,276 20	"
Dépenses secrètes extraordinaires	300,000 00	"	300,000 00	"	300,000 00	"
	10,729,686 60	150,000 00	8,073,669 69	6,000 00	8,217,669 69	2,512,016 91
Dépenses des exercices clos	99,453 64	"	99,453 64	"	99,453 64	"
	10,829,140 24	150,000 00	8,173,123 33	6,000 00	8,317,123 33	2,512,016 91
			8,167,123 33			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Instruction publique.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1845.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	411,999f 37c	409,083f 59c	2,915f 78c	"	411,999f 37c	"
——— (Matériel.)	115,591 75	78,903 41	39,584 66	3,054f 32c	115,433 75	158f 00c
Conseil royal, inspecteurs généraux de l'Université	229,969 56	219,149 60	10,819 96	"	229,969 56	"
Services généraux	317,758 06	278,002 87	39,499 96	"	317,502 83	255 23
Administrations académiques	635,870 70	568,571 69	67,330 41	31 40	635,870 70	"
Inspection des écoles primaires	499,996 88	387,450 55	112,154 14	0 31	499,604 38	392 50
Instruction supérieure	2,754,498 33	2,357,151 91	391,853 73	360 00	2,748,645 64	5,852 69
——— secondaire	2,018,762 77	1,836,137 56	180,287 71	"	2,016,425 27	2,337 50
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	2,395,702 50	1,259,986 82	1,126,220 34	1,494 80	2,384,712 36	10,990 14
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	4,404,313 75	2,368,313 91	2,037,268 70	1,268 86	4,404,313 75	"
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	553,630 55	374,893 87	179,305 82	569 14	553,630 55	"
Institut	559,000 00	506,263 58	52,861 42	125 00	559,000 00	"
Collége de France	167,044 00	165,377 19	1,666 81	"	167,044 00	"
Muséum d'histoire naturelle	480,449 88	420,549 81	59,900 07	"	480,449 88	"
Bureau des longitudes et observatoires	121,758 72	85,321 74	36,436 98	"	121,758 72	"
Bibliothèque royale. (Dépenses ordinaires.)	283,598 76	248,526 11	35,072 65	"	283,598 76	"
——— (Crédit extraordinaire. — 7e annuité.)	96,364 35	81,973 64	14,390 71	"	96,364 35	"
Bibliothèques publiques	167,220 58	149,149 62	18,070 96	"	167,220 58	"
Établissements divers	131,597 88	107,990 97	23,597 91	"	131,588 88	9 00
Souscriptions	179,999 10	147,198 10	32,801 00	"	179,999 10	"
Encouragements aux savants et hommes de lettres	371,199 34	294,138 16	77,211 18	150 00	371,199 34	"
Recueil et publication de documents inédits relatifs à l'histoire nationale	149,998 90	140,059 45	9,939 45	"	149,998 90	"
Réimpression des œuvres scientifiques de Fermat	1,000 00	1,000 00	"	"	1,000 00	"
	17,047,325 73	12,485,194 15	4,549,190 35	7,053 83	17,027,330 67	19,995 06
Dépenses des exercices clos	29,214 10	29,214 10	"	"	29,214 10	"
	17,076,539 83	12,514,408 25	4,549,190 35	7,053 83	17,056,544 77	19,995 06
			4,542,136 52			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1847.
Administration centrale. (Personnel.)	439,500f 00c	"	436,776f 41c	"	436,776f 41c	2,723f 59c
——— (Matériel.)	115,600 00	"	83,065 42	2,059f 55c	81,005 87	34,594 13
Conseil royal, inspecteurs généraux de l'Université	230,000 00	"	214,388 13	"	214,388 13	15,611 87
Services généaux	435,975 00	"	258,787 36	"	258,787 36	177,187 64
Administrations académiques	647,900 00	"	579,559 50	"	579,559 50	68,340 50
Inspection de l'instruction primaires	500,000 00	"	408,899 43	"	408,899 43	91,100 57
Instruction supérieure	2,806,656 00	"	2,402,170 38	"	2,402,170 38	404,485 62
——— secondaire	2,241,700 00	"	1,908,686 58	"	1,908,686 58	333,013 42
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget)	2,400,000 00	"	1,590,176 44	"	1,590,176 44	809,823 56
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	4,971,592 07	"	2,367,421 98	"	2,367,421 98	2,604,170 09
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	589,502 17	"	402,377 47	"	402,377 47	187,124 70
Institut	578,500 00	"	514,255 74	"	514,255 74	64,244 26
Collége de France	173,044 00	"	169,291 84	"	169,291 84	3,752 16
Muséum d'histoire naturelle	487,150 00	"	467,867 71	"	467,867 71	19,282 29
Bureau des longitudes et observatoires	121,760 00	"	96,223 87	"	96,223 87	25,536 13
Bibliothèque royale. (Dépenses ordinaires.)	283,600 00	"	268,565 34	"	268,565 34	15,034 66
——— (Crédit extraordinaire. — 8e annuité.)	105,000 00	"	86,475 30	"	86,475 30	18,524 70
Bibliothèques publiques	167,223 00	"	150,512 91	"	150,512 91	16,710 09
Établissements divers	134,600 00	"	102,031 66	"	102,031 66	32,568 34
Souscriptions	180,000 00	"	155,533 25	"	155,533 25	24,466 75
Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres	371,800 00	"	337,370 18	"	337,370 18	34,429 82
Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	150,000 00	"	147,599 92	"	147,599 92	2,400 08
Réimpression des œuvres de Delaplace	12,438 24	"	4,150 00	"	4,150 00	8,288 24
Legs de M. Janson de Sailly	19,098 32	"	11,353 16	"	11,353 16	7,745 16
Acquisition de terrains pour le Muséum d'histoire naturelle	1,036,768 80	"	712,435 69	"	712,435 69	324,333 11
	19,199,407 60	"	13,875,975 67	2,059 55	13,873,916 12	5,325,491 48
Dépenses des exercices clos	33,412 66	"	33,412 66	"	33,412 66	"
	19,232,820 26	"	13,909,388 33	2,059 55	13,907,328 78	5,325,491 48
			13,907,328 78			

Suite des DEPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Intérieur.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1845.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	857,994f 60c	850,452f 17c	7,542f 43c	"	857,994f 60c	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux	256,009 47	210,557 85	18,342 15	"	228,900 00	27,109f 47c
Archives du royaume	96,990 63	91,497 68	5,320 74	"	96,818 42	172 21
Services divers.						
Dépenses secrètes ordinaires de police générale	1,932,000 00	1,800,000 00	132,000 00	"	1,932,000 00	"
——— du personnel des lignes télégraphiques	966,191 88	877,738 62	88,368 01	"	966,106 63	85 25
——— du matériel des lignes télégraphiques	137,167 76	88,818 21	48,353 55	4f 00c	137,167 76	"
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	144,135 80	130,996 22	13,139 58	"		
——— du matériel des gardes nationales	4,208 05	2,901 42	1,141 28	"	144,135 80	"
Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	17,710 00	13,498 00	4,212 00	"	4,042 70 17,710 00	165 35 "
Subvention aux caisses de retraite de l'administration centrale et du conservatoire de musique	60,410 96	46,967 30	13,443 66	"	60,410 96	"
Beaux-arts.						
Établissements des beaux-arts	453,266 42	389,466 28	63,606 81	"	453,073 09	193 33
Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	457,173 97	447,031 39	10,035 58	"	457,066 97	107 00
Conservation d'anciens monuments historiques	597,729 30	209,461 95	335,641 37	"	545,103 32	52,625 98
Encouragemts et souscriptions concernant les beaux-arts	310,773 62	294,429 19	16,244 43	"	310,673 62	100 00
Indemnités annuelles ou secours à des artistes, etc	137,631 64	100,756 64	36,875 00	"	137,631 64	"
Subventions aux théâtres royaux	1,142,880 65	1,089,627 76	53,252 89	"	1,142,880 65	"
Subvention à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique	188,732 50	185,000 00	"	"	185,000 00	3,732 50
Secours et subventions.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	538,000 00	510,499 98	27,500 02	"	538,000 00	"
——— généraux aux hospices, bureaux de charité, etc.	519,861 99	484,225 94	35,148 55	62 50	519,311 99	550 00
——— à des personnes dans l'indigence et qui ont droit à la bienveillance du Gouvernement; frais de rapatriement de Français indigents	220,660 63	178,991 79	41,303 34	"	220,295 13	365 50
Subventions pour exécution, par voie de concessions de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux	400,000 00	336,333 00	59,267 00	"	395,600 00	4,400 00
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	82,345 00	37,655 00	"	120,000 00	"
——— aux étrangers réfugiés en France	1,787,428 87	1,458,474 77	327,801 44	20 00	1,786,256 21	1,172 66
——— aux condamnés politiques	247,542 03	194,633 50	52,312 16	100 00	246,845 66	696 37
——— aux orphelins et aux combattants de juillet 1830 et aux orphelins de juin 1832	22,000 00	21,560 00	440 00	"	22,000 00	"
Administration départementale.						
Traitemts et indemnités aux fonctionnaires administratifs	3,088,689 45	2,879,018 98	209,920 47	250 00	3,088,689 45	"
——— aux commissaires de police	99,888 28	87,927 15	11,961 13	"	99,888 28	"
Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	4,699,554 00	4,537,620 66	161,933 34	"	4,699,554 00	"
Inspections administratives des services départementaux	128,425 99	106,797 56	21,628 43	"	128,425 99	"
A REPORTER	19,633,058 49	17,707,629 01	1,834,390 36	436 50	19,541,582 87	91,475 62

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1847.
SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	857,996f 19	"	845,599f 02	"	845,599f 02	12,397f 17
Matériel et dépenses diverses des bureaux	268,900 00	"	203,687 16	"	203,687 16	65,212 84
Indemnité de réforme et subvention à la caisse des retraites des employés	153,054 00	"	118,665 39	"	118,665 39	34,388 61
Archives du royaume	103,000 00	"	92,625 93	"	92,625 93	10,374 07
Services divers.						
Dépenses secrètes ordinaires de police générale	1,932,000 00	"	1,932,000 00	"	1,932,000 00	"
——— du personnel des lignes télégraphiques	994,395 00	"	885,950 18	"	885,950 18	108,444 82
——— du matériel des lignes télégraphiques	143,620 00	"	82,735 90	"	82,735 90	60,884 10
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	147,000 00	"	130,897 82	"	130,897 82	16,102 18
——— du matériel des gardes nationaux	16,000 00	"	4,004 80	"	4,004 80	11,995 20
Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	18,000 00	"	13,537 50	"	13,537 50	4,462 50
Beaux-arts.						
Établissements des beaux-arts	456,000 00	"	393,518 27	"	393,518 27	62,481 73
Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	546,500 00	"	508,952 12	"	508,952 12	37,547 88
Conservation d'anciens monuments historiques	600,000 00	"	286,991 89	"	286,991 89	313,008 11
Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts	211,000 00	"	204,061 50	"	204,061 50	6,938 50
Indemnités annuelles ou secours à des artistes, etc	137,700 00	"	100,320 24	"	100,320 24	37,379 76
Subventions aux théâtres royaux	1,144,200 00	"	1,129,444 31	"	1,129,444 31	14,755 69
Subvention à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique	200,000 00	"	171,000 00	"	171,000 00	29,000 00
Subvention à la caisse des pensions du conservatoire de musique	13,000 00	"	6,000 00	"	6,000 00	7,000 00
Secours et subventions.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	561,000 00	"	531,583 32	"	531,583 32	29,416 68
——— généraux aux hospices, bureaux de charité, etc	997,000 00	"	700,406 15	"	700,406 15	296,593 85
——— à des personnes dans l'indigence et qui ont droit à la bienveillance du Gouvernement, frais de rapatriement de Français indigents	222,000 00	"	179,315 00	"	179,315 00	42,685 00
Subventions pour exécution, par voie de concession de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux	400,000 00	"	395,282 00	"	395,282 00	4,718 00
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	"	82,060 00	"	82,060 00	37,940 00
——— aux étrangers réfugiés en France	1,700,000 00	"	1,401,462 13	"	1,401,462 13	298,537 87
——— aux condamnés politiques	240,000 00	"	184,851 50	"	184,851 50	55,148 50
——— aux orphelins et aux combattants de juillet 1830 et aux orphelins de juin 1832	22,000 00	"	21,745 00	"	21,745 00	255 00
Administration départementale.						
Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs	3,194,400 00	"	2,972,083 06	"	2,972,083 06	222,316 94
——— aux commissaires de police	100,000 00	"	87,375 20	"	87,375 20	12,624 80
Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	4,700,300 00	"	4,547,150 52	"	4,547,150 52	153,149 48
Inspections administratives des services départementaux	130,000 00	"	107,601 79	"	107,601 79	22,398 21
A REPORTER	20,329,065 19		18,320,907 70	"	18,320,907 70	2,008,157 49

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1845.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1846.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT	19,633,058f 49c	17,707,629f 01c	1,834,390f 36c	436f 50c	19,541,582f 87c	91,475f 62c
Détention des condamnés.						
Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention, etc.	5,794,557 21	4,520,377 12	1,259,449 35	368 28	5,779,458 19	15,099 02
Transport de condamnés aux bagnes; reprises d'évadés.	511,861 78	486,130 90	25,666 08	"	511,796 98	64 80
Matériel des cours royales.						
Loyers, entretien de bâtiments, mobiliers, etc	463,364 51	212,283 36	242,096 38	591 53	453,788 21	9,576 30
Construction d'un nouveau palais pour la cour royale de Montpellier	199,289 00	195,189 03	4,099 97	"	199,289 00	"
Constructions nouvelles au palais de justice de Rouen	224,200 00	160,199 98	64,000 02	"	224,200 00	"
Dépenses extraordinaires.						
Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	740,254 65	432,426 08	307,817 57	"	740,243 65	11 00
Translation des restes mortels des maréchaux Bertrand et Duroc	500 00	500 00	"	"	500 00	"
Télégraphie électrique	69,071 62	33,492 75	35,578 87	"	69,071 62	"
Achèvement et restauration de 3 monuments historiq.	67,922 42	20,653 41	47,269 01	"	67,922 42	"
Célébration du 15e annivers. des journ. de juillet 1830.	199,938 81	192,465 15	7,273 66	"	199,738 81	200 00
Travaux d'achèvement des palais de justice de Lyon et Bordeaux	73,870 22	45,790 44	28,079 78	"	73,870 22	"
Reconstruction des bâtiments de la maison centrale de force et de correction de Beaulieu. (Loi du 24 juill. 1843.)	5,500 00	150 00	5,350 00	"	5,500 00	"
Fouilles sur le sol de l'ancienne Ninive	38,058 68	31,658 68	6,400 00	"	38,058 68	"
Dépenses des exercices périmés	89 79	89 79	"	"	89 79	"
	28,021,537 18	24,039,035 70	3,867,471 05	1,396 31	27,905,110 44	116,426 74
Dépenses des exercices clos	232,200 40	232,200 40	"	"	232,200 40	"
	28,253,737 58	24,271,236 10	3,867,471 05	1,396 31	28,137,310 84	116,426 74
SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements et sur le produit du fonds commun.	29,775,917 10	22,539,520 13	7,242,880 90	6,483 93	29,775,917 10	"
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	957,382 81	473,482 61	484,600 30	700 10	957,382 81	"
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun.	10,976,126 13	7,793,113 38	3,185,361 11	2,348 36	10,976,126 13	"
Dépenses sur produits éventuels	632,170 06	256,720 71	375,449 35	"	632,170 06	"
Dépenses sur le produit des subventions communales	742,374 79	307,887 82	437,986 97	3,500 00	742,374 79	"
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes d'impositions extraordinaires autorisées par des lois spéciales	16,041,374 08	12,174,400 27	3,872,259 27	5,285 46	16,041,374 08	"
Dépenses sur fonds d'emprunts autorisés par des lois particulières	2,949,942 90	1,576,785 50	1,374,057 40	900 00	2,949,942 90	"
Dépenses spéciales.						
Dépenses de chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	11,334,413 31	8,722,738 40	2,623,433 57	11,758 66	11,334,413 31	"
Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières	10,090,147 30	6,067,801 59	4,029,176 35	6,830 64	10,090,147 30	"
Dépenses sur produits spéciaux	200,449 68	72,931 95	127,517 73	"	200,449 68	"
TOTAL des dépenses imputables sur ressources spéciales.	83,700,298 16	59,985,382 36	23,752,722 95	37,807 15	83,700,298 16	"
Report des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	28,253,737 58	24,271,236 10	3,867,471 05	1,396 31	28,137,310 84	116,426 74
	111,954,035 74	84,256,618 46	27,620,194 00	39,203 46	111,837,609 00	116,426 74
			27,580,990 54			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1846.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1847.
REPORT	20,329,065f 19c	"	18,320,907f 70c	"	18,320,907f 70c	2,008,157f 49c
Détention des condamnés.						
Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention, etc	6,200,000 00	"	4,901,153 14	"	4,901,153 14	1,298,846 86
Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales	1,710,000 00	"	1,430,298 64	2,000f 00c	1,428,298 64	281,701 36
Transport de condamnés au bagne et à plus d'un an de détention	560,000 00	"	479,086 75	"	479,086 75	80,913 25
Matériel des cours royales.						
Loyers, entretien et réparat. de bâtim., mobiliers, etc.	460,000 00	"	243,680 36	"	243,680 36	216,319 64
Construction d'un nouveau palais pour la Cour royale de Montpellier	150,000 00	"	119,943 32	"	119,943 32	30,056 68
Constructions nouvelles au palais de justice de Rouen	224,200 00	"	"	"	"	224,200 00
Dépenses extraordinaires.						
Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	480,204 00	"	407,186 38	"	407,186 38	73,017 62
Translation des restes mortels des maréchaux Bertrand et Duroc	3,144 06	"	"	"	"	3,144 06
Réparations des bâtiments des cours royales de Lyon et Bordeaux	671,717 00	"	139,814 09	"	139,814 09	531,902 91
Achèvement et restauration de 3 monuments historiques.	530,000 00	"	302,492 32	"	302,492 32	227,507 68
Célébration du 16e anniv. des journées de Juillet 1830.	200,000 00	"	193,915 99	"	193,915 99	6,084 01
Publication de l'ouvrage sur les ruines de l'anc. Ninive.	19,550 00	"	19,550 00	"	19,550 00	"
Établissement d'une ligne télégraphique électrique de Paris à Bruxelles	176,000 00	"	63,067 72	"	63,067 72	112,932 28
Reconstruction de la maison centrale de Beaulieu	49,500 00	"	29,621 43	"	29,621 43	19,878 57
Prolongement des lignes télégraphiques	25,000 00	"	155 68	"	155 68	24,844 32
Dépenses des fouilles opérées sur le sol de l'anc. Ninive.	50,000 00	"	"	"	"	50,000 00
Réparation des dommages causés par les inondations aux chemins vicinaux	500,000 00	"	"	"	"	500,000 00
Dépenses des exercices périmés	899 43	"	899 43	"	899 43	"
	32,339,279 68	"	26,651,772 95	2,000 00	26,649,772 95	5,689,506 73
Dépenses des exercices clos	296,592 35	"	296,592 35	"	296,592 35	"
	32,635,872 03	"	26,948,365 30	2,000 00	26,946,365 30	5,689,506 73
SERVICE DÉPARTEMENTAL.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements et sur le produit du fonds commun.	32,820,487 90	"	24,635,131 18	"	24,635,131 18	8,185,356 72
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	856,279 06	"	509,551 22	"	509,551 22	346,727 84
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun.	12,874,826 12	"	8,094,907 71	"	8,094,907 71	4,779,918 41
Dépenses sur produits éventuels	1,734,074 23	"	184,167 73	"	184,167 73	1,549,906 50
Dépenses sur le produit des subventions communales	1,307,891 71	"	650,632 68	"	650,632 68	657,259 03
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes d'impositions extraordinaires autorisées par des lois spéciales	22,697,383 30	"	13,161,118 86	"	13,161,118 86	9,536,264 44
Dépenses sur fonds d'emprunt autor. par des lois particul.	3,259,151 17	"	2,060,083 09	"	2,060,083 09	1,199,068 08
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	12,502,218 05	"	8,911,127 21	"	8,911,127 21	3,591,090 84
Dépenses sur subv. communales et souscrip. particulières.	9,065,612 90	"	6,569,269 35	"	6,569,269 35	2,496,343 55
TOTAL des dépenses imputables sur ressources spéciales.	97,117,924 44	"	64,775,989 03	"	64,775,989 03	32,341,935 41
Report des dép. imputab. sur les fonds génér. du budget.	32,635,872 03	"	26,948,365 30	2,000 00	26,946,365 30	5,689,506 73
	129,753,796 47	"	91,724,354 33	2,000 00	91,722,354 33	38,031,442 1
			91,722,354 33			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Agriculture et du Commerce.

(Voir pour les développements le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1845.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1846.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	511,297f 57c	502,661f 65c	8,358f 83c	"	511,020f 48c	277f 09c
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	126,966 72	81,913 42	45,053 30	"	126,966 72	"
Subvention à la caisse des retraites	89,174 43	66,772 50	22,257 50	"	89,030 00	144 43
Agriculture et haras.						
Écoles vétérinaires et bergeries	675,821 13	446,768 91	229,052 22	"	675,821 13	"
Encouragements à l'agriculture	860,804 09	639,792 48	218,449 60	1,505f 49c	856,736 59	4,067 50
Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons, etc.	2,329,069 41	2,113,851 70	202,464 02	7,012 47	2,309,303 25	19,766 16
Manufactures, commerce intérieur et extérieur.						
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,090,866 60	966,820 59	127,261 35	3,215 34	1,090,866 60	"
Achat du matériel et du mobilier de l'école des arts et métiers à créer dans la ville d'Aix	100,000 00	62,600 73	37,399 27	"	100,000 00	"
Encouragements aux manufactures et au commerce; publication des brevets d'invention; travaux statistiques	248,591 95	173,311 63	75,190 26	166 66	248,335 23	256 72
Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	24,683 40	23,333 08	1,350 32	"	24,683 40	"
Encouragements aux pêches maritimes	4,990,249 72	3,030,496 15	1,958,006 99	"	4,988,503 14	1,746 58
Poids et mesures	699,723 02	567,551 01	132,109 52	25 01	699,635 52	87 50
Établissements thermaux et sanitaires.						
Établissements thermaux, lazarets, service sanitaire	293,993 96	262,677 89	31,316 07	"	293,993 96	"
Établissements et services sanitaires; encouragements, etc.	315,130 88	247,716 27	67,311 47	"	315,027 74	103 14
Secours.						
Secours aux colons	816,384 78	676,329 00	138,825 78	"	815,154 78	1,230 00
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations ou autres cas fortuits	1,949,210 05	534,845 72	1,414,394 33	30 00	1,949,210 05	"
	15,121,967 71	10,397,442 73	4,708,800 83	11,954 97	15,094,288 59	27,679 12
Dépenses des exercices clos	15,209 18	15,209 18	"	"	15,209 18	"
	15,137,176 89	10,412,651 91	4,708,800 83	11,954 97	15,109,497 77	27,679 12
			4,696,845 86			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1846.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1847.
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	526,650f 00c	"	518,382f 74c	"	518,382f 74c	8,267f 26c
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	102,000 00	"	88,323 61	"	88,323 61	13,676 39
Subvention à la caisse des retraites	117,030 00	"	114,772 50	"	114,772 50	2,257 50
Agriculture et haras.						
Écoles vétérinaires et bergeries	706,500 00	"	460,292 30	"	460,292 30	246,207 70
Encouragements à l'agriculture	900,000 00	"	657,474 03	5,838f 63c	651,635 40	248,364 60
Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons, etc.	2,320,000 00	"	2,089,638 19	"	2,089,638 19	230,361 81
Manufactures, commerce intérieur et extérieur.						
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,165,000 00	"	1,045,318 20	2,956 78	1,042,361 42	122,638 58
Encouragements aux manufactures et au commerce; publication des brevets d'invention, travaux statistiques	342,400 00	"	200,354 07	"	200,354 07	142,045 93
Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	33,914 45	"	28,294 00	"	28,294 00	5,620 45
Encouragements aux pêches maritimes	5,000,000 00	"	2,809,317 62	"	2,809,317 62	2,190,682 38
Poids et mesures	725,000 00	"	613,596 83	"	613,596 83	111,403 17
Établissements thermaux et sanitaires.						
Entretien des établissements thermaux et sanitaires	300,000 00	"	247,733 85	"	247,733 85	52,266 15
Travaux d'urgence à l'établissemt thermal de Vichy. (Loi du 3 juillet 1846.)	290,000 00	"	132,033 46	"	132,033 46	157,966 54
Établissements et services sanitaires	349,500 00	"	245,949 19	"	245,949 19	103,550 81
Secours.						
Secours aux colons	805,000 00	"	661,745 15	"	661,745 15	143,254 85
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations ou autres cas fortuits	1,944,074 56	"	595,009 61	"	595,009 61	1,349,064 95
Secours spéciaux pour inondations	1,000,000 00	"	47,085 00	"	47,085 00	952,915 00
Dépenses des exercices périmés	138 53	"	24 50	"	24 50	114 03
	16,627,207 54	"	10,555,344 85	8,795 41	10,546,549 44	6,080,658 10
Dépenses des exercices clos	35,928 96	"	35,928 96	"	35,928 96	"
	16,663,136 50	"	10,591,273 81	8,795 41	10,582,478 40	6,080,658 10
			10,582,478 40			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Travaux publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1845.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1846.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Traitem. du minist. et personnel de l'adm. centrale.	519,258f 77c	510,790f 64	8,480f 63c	12f 50c	519,258f 77c	"
Matériel et dép. div. des bureaux de l'adm. centrale.	86,956 31	54,999 78c	29,964 22	"	84,964 00	1,992f 31
Installation matérielle du bureau central de statistique.	4,380 64	"	4,220 64	"	4,220 64	160 00
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,195,011 08	2,787,147 83	409,315 40	1,463 15	3,195,000 08	11 00
Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation	189,943 19	156,459 81	33,093 88	"	189,553 69	389 50
Personnel des conducteurs embrigadés	1,231,638 69	1,026,366 79	205,268 62	190 00	1,231,445 41	193 28
Personnel du corps des mines, enseignement, écoles.	535,342 13	393,468 06	140,444 07	37 50	533,874 63	1,467 50
Personnel des gardes-mines	75,376 88	61,770 63	13,606 25	"	75,376 88	"
Matériel des mines. (Services divers.)	69,621 44	50,187 66	19,504 03	70 25	69,621 44	"
Acquisition de la collection minéralogique de M. le marquis de Drée. (Loi du 30 juin 1845.)	111,993 75	110,672 00	1,321 75	"	111,993 75	"
Conseil des bâtiments civils et bureau de contrôle	66,000 00	65,674 98	325 02	"	66,000 00	"
Subvention à la caisse des retraites	227,639 00	155,322 34	72,316 66	"	227,639 00	"
Routes royales et ponts	30,079,421 57	24,170,062 27	5,933,219 29	53,201 36	30,050,080 20	29,341 37
Reconstruction de divers ponts. (Loi du 2 juillet 1843.)	988,729 93	718,637 93	270,090 00	"	988,727 93	2 00
Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs.)	8,582,384 16	6,603,677 61	1,955,535 59	2,935 14	8,556,278 06	26,106 10
Navigation intérieure. (Canaux)	4,813,197 15	3,515,357 61	1,293,458 73	188 36	4,808,627 98	4,569 17
Ports maritimes et services divers	5,289,669 15	3,835,520 86	1,409,088 52	2,488 17	5,242,121 21	47,547 94
Chemins de fer (frais de police et de surveillance)	115,450 12	96,331 62	19,118 50	"	115,450 12	"
Frais d'études de chemins de fer	153,099 89	71,058 93	81,159 96	"	152,218 89	881 0
Exploitation des chemins de fer exécutés par l'État	411,889 61	343,475 71	67,434 81	"	410,910 52	979 0
Subv. aux comp. pour trav. par voie de concess. de péage.	447,389 26	98,403 33	341,311 58	"	439,714 91	7,674 3
Frais généraux du service des départem^{ts}, secours, etc.	59,995 59	51,510 74	8,504 85	20 00	59,995 59	"
Entret. et réparat. ordin. des bâtim. civils d'int. général.	519,948 49	63,022 55	432,002 76	"	495,025 31	24,923 1
Const. et grosses répar. d'intérêt gén. (Bâtim. civils.)	574,975 95	179,814 26	394,376 95	"	574,191 21	784 7
Travaux à la Chambre des Députés	14,075 76	"	14,075 76	"	14,075 76	"
Construction d'un édifice à affecter à l'école normale. (Loi du 24 mars 1841.)	477,986 05	314,605 24	163,380 81	"	477,986 05	"
Travaux de construction, d'achèvement ou de grande réparat. de div. édifices. (Loi du 19 juillet 1843.)	187,317 26	159,424 61	27,892 65	"	187,317 26	"
Travaux à exécuter à l'école polytechnique (Loi du 20 juin 1845.)	32,514 69	1,663 56	30,851 13	"	32,514 69	"
Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées, des mines et des monuments publics	15,117 24	14,897 14	102 86	"	15,000 00	117 2
Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus. (Loi du 31 janvier 1841.)	128,100 00	60,000 00	68,100 00	"	128,100 00	"
Réparation des dommages causés par la crue des eaux. (Loi du 22 mai 1842.)	153,965 34	104,314 12	49,389 02	"	153,703 14	262 2
Réparat. des dommages causés par les inondations du Rhône et de ses affluents. (Loi du 26 juillet 1844.)	53,240 24	31,751 46	21,488 78	"	53,240 24	"
A REPORTER	59,411,629 33	45,806,390 07	13,518,443 72	60,606 43	59,264,227 36	147,401 9

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1846.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1847.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	549,500f 00c	"	544,971f 62	"	544,971f 62c	4,528f 38c
Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	92,000 00	"	53,757 95	"	53,757 95	38,242 05
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,279,000 00	"	2,792,608 82	"	2,792,608 82	486,391 18
Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigation	196,000 00	"	159,476 67	"	159,476 67	36,523 33
Personnel des conducteurs embrigadés	1,342,000 00	"	1,104,136 47	"	1,104,136 47	237,863 53
Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	548,400 00	"	404,252 62	"	404,252 62	144,147 38
Personnel des garde-mines	80,000 00	"	59,302 04	"	59,302 04	20,697 96
Matériel des mines. (Services divers)	70,000 00	"	47,470 55	"	47,470 55	22,529 45
Conseil des bâtiments civils et bureau de contrôle	68,900 00	"	67,585 86	"	67,585 86	1,314 14
Subvention à la caisse des retraites	265,000 00	"	237,780 88	"	237,780 88	27,219 12
Routes royales et ponts	31,217,845 01	"	25,719,547 45	"	25,719,547 45	5,498,297 56
Reconstruction de divers ponts. (Loi du 2 juillet 1843.)	700,000 00	"	490,702 02	"	490,702 02	209,297 98
Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs)	8,972,900 00	"	7,134,136 64	"	7,134,136 64	1,838,763 36
Navigation intérieure. (Canaux.)	4,800,000 00	"	3,788,325 61	"	3,788,325 61	1,011,674 39
Ports maritimes et services divers	5,850,000 00	"	3,907,863 12	"	3,907,893 12	1,942,136 88
Rachat de la concession du Havre de Courseulles	300,000 00	"	300,000 00	"	300,000 00	"
Chemins de fer. (Frais de police et de surveillance.)	208,250 00	"	165,590 38	"	165,590 38	42,659 62
Continuation d'études de chemins de fer	120,000 00	"	61,661 68	"	61,661 68	58,338 32
Exploitation des chemins de fer exécutés par l'État	180,000 00	"	141,102 79	"	141,102 79	38,897 21
Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage	450,000 00	"	364,603 00	"	364,603 00	85,397 00
Frais généraux du service des départements. Secours, etc.	60,000 00	"	53,115 45	"	53,115 45	6,884 55
Entretien et répar. ordin. des bâtim. civils d'intérêt gén.	520,000 00	"	56,504 43	"	56,504 43	463,495 57
Construct. et grosses répar. d'intérêt génér. (Bât. civils.)	700,000 00	"	207,855 24	"	207,855 24	492,144 76
Travaux de construction, d'achèvement ou de grande réparation de divers édifices. (Loi du 19 juillet 1843.)	425,000 00	"	187,198 94	"	187,198 94	237,801 06
Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées, des mines et des monuments publics	15,000 00	"	"	"	"	15,000 00
Travaux à exécuter au palais de la Chambre des Députés. (Loi du 19 juillet 1845)	250,000 00	"	122,699 35	"	122,699 35	127,300 65
Agrandissement et réparation d'établissement d'intérêt général. (Loi du 19 juillet 1845.)	331,300 00	"	213,783 45	"	213,783 45	117,516 55
Construction d'un édifice à affecter à l'école normale. (Loi du 24 mars 1841)	363,832 27	"	300,619 25	"	300,619 25	63,213 02
Restauration et agrandissement de divers édifices publics. (Loi du 6 avril 1845.)	222,526 91	"	118,375 15	"	118,375 15	104,151 76
Achèvement de divers édifices publics. (Loi du 26 avril 1845.)	420,000 00	"	190,823 69	"	190,823 69	229,176 31
Régularisation des abords du Panthéon et du palais de la Chambre des Pairs. (Loi du 2 juillet 1844.)	50,907 58	"	47,091 75	"	47,091 75	3,815 83
Réparation des dommages causés par les inondations du Rhône et de ses affluents. (Loi du 2 juillet 1844.)	72,000 00	"	37,006 96	"	37,006 96	34,993 04
Achèvement de divers édifices publics	471,502 00	"	44,214 13	"	44,214 13	427,287 87
Démolition du clocher de l'église Saint-Denis	37,000 00	"	16,099 75	"	16,099 75	20,900 25
Réparation des dommages causés aux routes royales et départementales	3,400,000 00	"	1,271,422 09	"	1,271,422 09	2,128,577 91
A REPORTER	66,628,863 77	"	50,411,685 80	"	50,411,685 80	16,217,177 97

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère des Travaux publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1845.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1846.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la 1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	59,411,629f 33c	45,806,390f 07c	13,518,443f 72c	60,606f 43c	59,264,227f 36c	147,401f 97c
Régularisation des abords du Panthéon et du palais de la Chambre des Pairs. (Loi du 2 juillet 1844.)	208,586 74	33,477 48	171,671 09	"	205,148 57	3,438 17
Appropriation de bâtiments de l'ancien palais Bourbon. (Loi du 6 avril 1845.)	183,999 58	22,442 50	161,557 08	"	183,999 58	"
Restauration et agrandissement de divers édifices publics. (Loi du 6 avril 1845.)	276,473 09	62,320 76	212,152 33	"	274,473 09	2,000 00
Achèvem. de divers édifices publics. (Loi du 6 avril 1845.)	800,628 23	477,067 18	323,327 65	"	800,394 83	233 40
Travaux à exécuter au palais de la Chambre des Députés. (Loi du 19 juillet 1845.)	38,912 29	2,229 07	36,683 22	"	38,912 29	"
Agrandissement et réparation d'établissements d'intérêt général. (Loi du 19 juillet 1845.)	468,761 39	11,357 63	457,403 76	"	468,761 39	"
Dépenses d'exercices périmés	30,092 98	30,092 98	"	"	30,092 98	"
	61,419,083 63	46,445,377 67	14.881,238 85	60,606 43	61,266,010 09	153,073 54
Dépenses des exercices clos	179,255 34	179,255 34	"	"	179,255 34	"
TOTAL de la 1re section	61,598,338 97	46,624,633 01	14,881,238 85	60,606 43	61,445,265 43	153,073 54
			14,820,632 42			
II e SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
1re PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	688,795 97	498,818 75	182,591 35	195 00	681,215 10	7,580 87
——— depuis le 1er janvier 1837	66,306 01	58,658 65	7,647 36	"	66,306 01	"
Routes royales et ports maritimes de la Corse	1,116,266 70	1,090,988 96	17,262 19	"	1,108,251 15	8,015 55
Routes stratégiques de l'Ouest	22,068 57	19,992 00	2,076 57	"	22,068 57	"
Ponts	6,339 12	5,388 62	950 50	"	6,339 12	"
Amélioration des rivières	3,213,396 24	2,480,354 07	732,103 90	5,019 82	3,207,438 15	5,958 09
Idem. (Loi du 8 juillet 1840.)	829,035 17	666,077 75	161,920 32	1,193 18	826,804 89	2,230 28
Canaux du Nivernais et du Berri	814,116 23	563,922 78	250,312 86	153 41	814,082 23	34 00
Amélioration de ports maritimes	4,718,349 49	3,369,731 38	1,319,532 48	390 72	4,688,873 14	29,476 35
Chemins de fer. (Garantie d'intérêts et prêts aux comp.)	600,000 00	500,000 00	100,000 00	"	600,000 00	"
Chemins de fer construits par l'État	1,164,990 99	863,128 85	301,319 07	0 50	1,164,447 42	543 57
Établissement de nouveaux canaux	9,159,923 89	8,029,065 91	1,050,258 34	12 40	9,079,311 85	80,612 04
Idem. (Loi du 8 juillet 1840.)	2,825,093 88	2,140,279 41	684,819 76	450 00	2,824,649 17	444 71
	25,224,682 26	20,286,407 13	4,810,794 70	7,415 03	25,089,786 80	134,895 46
Dépenses des exercices clos	107,576 90	107,576 90	"	"	107,576 90	"
TOTAL de le 1re partie	25,332,259 16	20,393,984 03	4,810,794 70	7,415 03	25,197,363 70	134,895 46
			4,803,379 67			
2e PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*						
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	71,497,024 20	54,633,886 59	16,736,096 40	28,784 24	71,341,198 75	155,825 45
Prêts et subventions aux compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre	13,400,000 00	13,400,000 00	"	"	13,400,000 00	"
Travaux de routes royales	3,343,686 99	2,634,902 07	699,716 16	9,964 90	3,324,653 33	19,033 66
Ports maritimes et phares et fanaux	1,745,939 21	1,195,291 88	550,617 33	"	1,745,909 21	30 00
Routes royales. (Achèvement et perfectionnement.)	7,429,940 06	4,477,376 98	2,979,635 74	54,755 03	7,402,257 69	27,682 37
Construction de trois édifices à affecter à des services d'intérêt général	445,940 68	11,023 91	434,916 77		445,940 68	"
Ponts	12,652 92	"	12,652 92	"	12,652 92	"
TOTAL de la 2e partie	97,875,184 06	76,352,481 43	21,413,635 32	93,504 17	97,672,612 58	202,571 48
			21,320,131 15			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. — Service ordinaire	61,598,338 97	46,624,633 01	14,881,238 85	60,606 43	61,445,265 43	153,073 54
2e SECTION. — Service extraordinaire	123,207,443 22	96,746,465 46	26,224,430 02	100,919 20	122,869,976 28	337,466 94
	184,805,782 19	143,371,098 47	41,105,668 87	161,525 63	184,315,241 71	490,540 48

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1846.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1847.
Suite de la 1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	66,628,863f 77c	"	50,411,685f 80c	"	50,411,685f 80c	16,217,177f 97c
Travaux de routes royales	450,000 00	"	29,408 82	"	29,408 82	420,591 18
Travaux à la prison du Luxembourg	22,000 00	"	18,283 42	"	18,283 42	3,716 58
Établissement d'un nouveau vestiaire au palais de la Chambre des Pairs	17,500 00	"	"	"	"	17,500 00
Travaux à exécuter pour l'écoulement des eaux à l'école normale	45,000 00	"	"	"	"	45,000 00
Travaux au palais de la Chambre des Députés	38,924 24	"	"	"	"	38,924 24
Transport et pose de statues au palais de la Chambre des Pairs	13,200 00	"	"	"	"	13,200 00
Travaux de reconstruction et grosses réparations au ministère de la guerre	10,600 00	"	"	"	"	10,600 00
Dépenses d'exercices périmés	10,664 57	"	10,496 12	"	10,496 12	168 45
	67,236,752 58	"	50,469,874 16	"	50,469,874 16	16,766,878 42
Dépenses des exercices clos	179,662 12	"	179,662 12	"	179,662 12	"
TOTAL de la 1re section	67,416,414 70	"	50,649,536 28	"	50,649,536 28	16,766,878 42
			50,649,536 28			
II e SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
1re PARTIE — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	191,381 19	"	77,954 14	"	77,954 14	113,427 05
Routes royales et ports maritimes de la Corse	1,000,650 82	"	977,956 55	"	977,956 55	22,694 27
Ponts	25,000 00	"	14,993 18	"	14,993 18	10,006 82
Amélioration des rivières	2,300,000 00	"	1,793,837 57	"	1,793,837 57	506,162 43
Idem. (Loi du 8 juillet 1840.)	900,000 00	"	721,192 91	"	721,192 91	178,807 09
Canaux du Nivernais et du Berry	600,000 00	"	412,338 46	"	412,338 46	187,661 54
Amélioration de ports maritimes	4,000,000 00	"	2,875,208 89	"	2,875,208 89	1,124,791 11
Chemins de fer (garantie d'intérêts et prêts aux compag.)	200,000 00	"	200,000 00	"	200,000 00	"
Chemins de fer construits par l'État	180,000 00	"	112,056 52	"	112,056 52	67,943 48
Établissement de nouveaux canaux	10,500,000 00	"	8,664,424 21	"	8,664,424 21	1,835,575 79
Idem. (Loi du 8 juillet 1840.)	1,865,000 00	"	1,725,397 21	"	1,725,397 21	139,602 79
	21,762,032 01	"	17,575,359 64	"	17,575,359 64	4,186,672 37
Dépenses des exercices clos	120,601 46	"	120,601 46	"	120,601 46	"
TOTAL de la 2e partie	21,882,633 47	"	17,695,961 10	"	17,695,961 10	4,186,672 37
			17,695,961 10			
2e PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*						
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	82,000,000 00	"	69,646,829 80	229 45	69,646,600 35	12,353,399 65
Travaux de routes royales	431,959 08	"	285,974 63	"	285,974 63	145,984 45
Ports maritimes et phares et fanaux	11,575,512 95	"	6,972,279 75	"	6,972,279 75	4,603,233 20
Routes royales. (Achèvement et perfectionnement)	14,904,059 94	"	11,070,773 92	"	11,070,773 92	3,833,286 02
Construction de trois édifices à affecter à des services d'intérêt général	1,751,059 22	"	1,268,577 42	"	1,268,577 42	482,481 80
Ponts	974,347 08	"	740,432 45	"	740,432 45	233,914 63
Achèvement des canaux de la Marne au Rhin et du canal latéral de la Garonne	1,951,000 00	"	1,250,471 98	"	1,250,471 98	700,528 02
Amélioration de rivières. (Loi du 31 mai 1846.)	553,000 00	"	354,138 11	"	354,138 11	198,861 89
TOTAL de la 2e partie	114,140,938 27	"	91,589,478 06	229 45	91,589,248 61	22,551,689 66
			91,589,248 61			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. — Service ordinaire	67,416,414 70	"	50,649,536 28	"	50,649,536 28	16,766,878 42
2e SECTION. — Service extraordinaire	136,023,571 74	"	109,285,439 16	229 45	109,285,209 71	26,738,362 03
	203,439,986 44	"	159,934,975 44	229 45	159,934,745 99	43,505,240 45

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Guerre.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1845.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,584,804f 21	1,570,305f 85c	14,498f 36	"	1,584,804f 21c	"
——— (Matériel.)	262,198 99	186,116 99	72,231 18	"	258,348 17	3,850f 82c
Frais généraux d'impressions	262,692 45	171,043 98	73,542 74	9,586f 72c	235,000 00	27,692 45
États-majors	16,822,918 62	15,358,037 90	1,496,923 27	32,042 55	16,822,918 62	"
Gendarmerie	19,989,392 74	19,074,676 15	942,380 90	27,664 31	19,989,392 74	"
Subvention à la ville de Paris, pour la garde municipale	1,957,239 57	1,815,000 00	142,239 57	"	1,957,239 57	"
Recrutement et réserve	465,664 18	431,502 58	33,923 60	100 00	465,326 18	338 00
Justice militaire	461,685 47	386,940 28	77,172 24	2,540 05	461,572 47	113 00
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnements payables comme la solde	105,542,398 56	102,392,133 19	4,360,817 84	1,210,552 47	105,542,398 56	"
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	34,163,533 37	29,179,443 54	8,314,298 72	3,788,055 93	33,705,686 33	457,847 04
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	12,829,244 62	10,889,898 96	2,428,847 93	493,373 62	12,825,373 27	3,871 35
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	3,331,711 19	2,646,456 87	923,274 33	240,200 53	3,329,530 67	2,180 52
Habillement et campement	13,141,264 66	7,241,396 46	6,597,339 23	697,986 53	13,140,749 16	515 50
Lits militaires	5,644,542 73	4,026,581 58	1,616,991 51	1,048 86	5,642,524 23	2,018 50
Transports généraux	2,453,607 83	1,915,573 55	648,336 09	117,615 67	2,446,293 97	7,313 86
Remonte générale	5,935,634 37	6,086,586 90	71,584 03	222,886 56	5,935,284 37	350 00
Harnachement	365,392 98	147,034 33	223,661 87	5,303 22	365,392 98	"
Fourrages	28,878,781 19	27,892,711 59	2,769,907 52	2,563,626 64	28,098,992 47	779,788 72
Soldes de non-activité et de réforme	415,176 28	366,050 20	54,185 05	5,058 97	415,176 28	"
Secours	932,206 72	854,696 08	77,588 14	77 50	932,206 72	"
Dépenses temporaires	480,494 63	388,248 21	94,692 25	2,445 83	480,494 63	"
Subvention aux fonds de retraite des employés	540,000 00	540,000 00	"	"	540,000 00	"
Dépôt de la guerre, et nouvelle carte de France	404,990 17	357,525 15	49,507 92	2,042 90	404,990 17	"
Matériel de l'artillerie	6,680,457 05	4,229,725 25	2,446,003 12	20,543 80	6,655,184 57	25,272 48
Poudres et salpêtres. (Personnel.)	419,636 70	394,878 93	28,736 78	3,979 01	419,636 70	"
——— (Matériel.)	2,921,648 45	2,028,685 62	1,056,023 32	163,060 49	2,921,648 45	"
Matériel du génie. (Intérieur.)	8,345,196 49	6,100,334 62	2,304,132 58	77,651 03	8,326,815 27	18,381 22
——— (Algérie.)	7,725,591 71	6,651,867 66	1,245,706 79	185,179 16	7,712,395 29	13,196 42
Écoles militaires	2,205,279 57	1,691,713 91	513,119 31	20 00	2,204,813 22	466 35
Invalides de la guerre	2,716,878 89	2,435,113 38	281,765 51	"	2,716,878 89	"
Gouvernement de l'Algérie	623,370 35	468,440 96	189,510 50	34,581 11	623,370 35	"
A REPORTER	288,503,634 74	257,918,720 67	39,148,942 20	9,907,224 36	287,160,438 51	1,343,196 23

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1847.
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	1,678,500f 00c	"	1,648,226f 15c	"	1,648,226f 15c	30,273f 85c
——— (Matériel.)	258,750 00	"	160,170 95	"	160,170 95	98,579 05
Frais généraux d'impressions	246,500 00	"	172,300 72	"	172,300 72	74,199 28
États-majors	17,427,752 00	"	15,531,508 02	918f 11c	15,530,589 91	1,897,162 09
Gendarmerie	20,227,299 00	"	19,197,134 46	12,870 41	19,184,264 05	1,043,034 95
Subvention à la ville de Paris pour la garde municipale	1,997,006 00	"	1,915,000 00	"	1,915,000 00	82,006 00
Recrutement et réserve	474,750 00	"	434,928 65	"	434,928 65	39,821 35
Justice militaire	608,934 00	"	386,526 87	"	386,526 87	222,407 13
Solde et entretien des troupes. — Solde et abon. payables comme la solde	110,968,151 00	3,895f 71c	106,581,006 42	372,605 00	106,212,297 13	4,755,853 87
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	45,652,068 00	5,194,198 48	32,762,779 21	520,895 48	37,436,082 21	8,215,985 79
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	15,152,804 00	694 03	11,684,365 26	2,332 62	11,682,726 67	3,470,077 33
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	3,630,377 00	"	3,389,175 77	49,592 75	3,339,583 02	290,793 98
Habillement et campement	16,065,132 00	300 00	10,178,126 14	1,689 11	10,176,737 03	5,888,394 97
Lits militaires	5,638,861 00	4,000 00	3,762,176 94	874 99	3,765,301 95	1,873,559 05
Transports généraux	2,335,925 00	"	1,753,326 09	4,992 48	1,748,333 61	587,591 39
Remonte générale	7,955,835 00	20,000 00	7,787,262 59	196,166 50	7,611,096 09	344,738 91
Harnachement	823,700 00	"	420,091 96	"	420,091 96	403,608 04
Fourrages	34,179,297 00	5,787,573 23	29,507,672 54	2,109,841 69	33,185,404 08	993,892 92
Soldes de non-activité et de réforme	451,740 00	"	331,208 97	34 44	331,174 53	120,565 47
Secours	1,126,000 00	"	1,021,505 29	"	1,021,505 29	104,494 71
Dépenses temporaires	446,600 00	"	320,667 68	"	320,667 68	125,932 32
Subvention aux fonds de retraite des employés	600,000 00	"	590,000 00	"	590,000 00	10,000 00
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	408,000 00	"	343,204 32	"	343,204 32	64,795 68
Matériel de l'artillerie	7,332,777 00	"	4,144,187 44	8,097 91	4,136,089 53	3,196,687 47
Poudres et salpêtres. (Personnel.)	507,672 00	"	459,239 29	"	459,239 29	48,432 71
——— (Matériel.)	3,776,919 00	"	3,273,021 54	15,060 00	3,257,961 54	518,957 46
Matériel du génie. (Intérieur.)	8,323,500 00	"	6,337,042 08	"	6,337,042 08	1,986,457 92
Matériel du génie. (Algérie)	7,646,000 00	10,000 00	7,221,884 08	1,318 79	7,230,565 29	415,434 71
Écoles militaires	2,139,260 00	"	1,547,122 44	"	1,547,122 44	592,137 56
Invalides de la guerre	2,731,559 00	"	2,399,623 54	"	2,399,623 54	331,935 46
A REPORTER	320,811,668 00	11,020,661 45	275,260,485 41	3,297,290 28	282,983,856 58	37,827,811 42

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Guerre.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1845.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	288,503,634f 74c	257,918,720f 67c	39,148,942f 20c	9,007,224f 36c	287,160,435f 51c	1,343,196f 23c
Services militaires irréguliers en Algérie	6,243,010 93	5,335,576 70	1,029,296 57	121,862 34	6,243,010 93	"
Services maritimes en Algérie	389,635 74	223,655 01	168,550 17	2,569 44	389,635 74	"
Services civils en Algérie	1,345,258 47	939,068 36	499,454 76	103,854 02	1,334,669 10	10,589 37
Colonisation en Algérie	1,413,435 53	477,050 44	1,043,524 95	107,599 31	1,412,976 08	459 45
Travaux civils extraordinaires en Algérie	3,151,270 61	2,163,954 11	1,028,572 94	43,889 49	3,148,637 56	2,633 05
Dépenses secrètes en Algérie	450,000 00	222,044 94	308,708 54	80,753 48	450,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	30,268 73	22,776 24	7,492 49	"	30,268 73	"
	301,526,514 75	267,302,846 47	43,234,542 62	10,367,752 44	300,169,636 65	1,356,878 10
Dépenses des exercices clos	1,575,420 09	1,575,420 09	"	"	1,575,420 09	"
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1845	655,856 65	"	655,856 65	"	655,856 65	"
TOTAL de la Ire Section	303,757,791 49	268,878,266 56	43,890,399 27	10,367,752 44	302,400,913 39	1,356,878 10
			33,522,646 83			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Ire PARTIE. *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Travaux des fortifications de Paris	19,224,131 31	17,821,669 14	1,410,798 63	8,336 46	19,224,131 31	"
——— des autres places	4,570,195 09	3,467,395 76	1,102,799 33	"	4,570,195 09	"
Travaux pour les bâtiments militaires	7,407,692 98	6,670,761 86	1,009,683 07	272,751 95	7,407,692 98	"
Constructions pour le service de l'artillerie	1,088,715 86	638,151 68	450,564 18	"	1,088,715 86	"
Constructions aux établissements des poudres et salpêtres	330,549 87	202,478 45	132,588 42	4,517 00	330,549 87	"
	32,621,285 11	28,800,456 89	4,106,433 63	285,605 41	32,621,285 11	"
			3,820,828 22			
IIe PARTIE. *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*						
Travaux de fortifications du port du Havre	784,587 38	618,315 00	166,272 38	"	784,587 38	"
Armement des fortifications de Paris	847,763 89	497,877 11	349,886 78	"	847,763 89	"
Travaux de fortifications de diverses places	1,175,284 97	829,920 26	345,364 71	"	1,175,284 97	"
Reconstruction de l'arsenal d'Amiens	338 75	"	338 75	"	338 75	"
	2,807,974 99	1,946,112 37	861,862 62	"	2,807,974 99	"
			861,862 62			

RÉCAPITULATION.

Ire SECTION. — Service ordinaire	303,757,791 49	268,878,266 56	43,890,399 27	10,367,752 44	302,400,913 39	1,356,878 10
2e SECTION. — Travaux extraordinaires	35,429,260 10	30,746,569 26	4,968,296 25	285,605 41	35,429,260 10	"
	339,187,051 59	299,624,835 82	48,858,695 52	10,653,357 85	337,830,173 49	1,356,878 10
			38,205,337 67			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1847.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	320,811,668f 00c	11,020,661f 45c	275,260,485f 41c	3,297,290f 28c	282,983,856f 58c	37,827,811f 42c
Gouvernement de l'Algérie	2,325,000 00	"	1,750,453 40	1,030 00	1,749,423 40	575,576 60
Services militaires indigènes en Algérie	7,632,140 00	"	5,581,670 15	4,638 84	5,577,031 31	2,055,108 69
Service maritime en Algérie	502,057 00	"	182,412 73	"	182,412 73	319,644 27
Services civils en Algérie	3,935,448 00	"	2,795,877 93	2,900 65	2,792,977 28	1,142,470 72
Colonisation en Algérie	1,540,000 00	"	900,780 77	5,954 72	894,826 05	645,173 95
Travaux civils extraordinaires en Algérie	6,710,000 00	"	4,941,010 50	107,901 92	4,833,108 58	1,876,891 42
Dépenses secrètes en Algérie	450,000 00	"	320,000 00	"	320,000 00	130,000 00
Indemnité à la dame veuve Bournat	13,584 66	"	13,492 81	"	13,492 81	91 85
Dépenses des exercices périmés	114,032 49	"	105,987 13	"	105,987 13	8,045 36
Dépenses des exercices clos	344,033,930 15	11,020,661 45	291,852,170 83	3,419,716 41	299,453,115 87	44,580,814 28
	1,266,183 86	"	1,266,183 86	"	1,266,183 86	"
	345,300,114 01	11,020,661 45	293,118,354 69	3,419,716 41	300,719,299 73	44,580,814 28
			289,698,638 28			
IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
Ire PARTIE. *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Travaux de fortification de Paris	12,811,000f 88c	"	8,229,444f 19c	"	8,229,444f 19c	4,581,556f 69c
——— des autres places	6,492,452 10	"	4,259,558 75	"	4,259,558 75	2,232,893 35
Travaux pour les bâtiments militaires	7,433,567 29	"	6,422,485 64	69,644f 78c	6,352,840 86	1,080,726 43
Constructions pour le service de l'artillerie	1,229,913 32	"	396,795 33	"	396,795 33	833,117 99
Constructions aux établissements de poudres et salpêtres	1,323,845 41	"	114,307 63	"	114,307 63	1,209,537 78
	29,290,779 00	"	19,422,591 54	69,644 78	19,352,946 76	9,937,832 24
			19,352,946 76			
IIe PARTIE. *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*						
Travaux de fortifications du port du Havre	2,215,412 62	"	1,517,979 99	"	1,517,979 99	697,432 63
Armement des fortifications de Paris	3,432,236 11	"	1,570,620 12	"	1,570,620 12	1,861,615 99
Travaux de fortifications de diverses places	6,024,715 03	"	1,802,875 77	"	1,802,875 77	4,221,839 26
Reconstruction de l'arsenal d'Amiens	149,661 25	"	25,055 35	"	25,055 35	124,605 90
	11,822,025 01	"	4,916,531 23	"	4,916,531 23	6,905,493 78
			4,916,531 23			

RÉCAPITULATION.

Ire SECTION. — Service ordinaire	345,300,114 01	11,020,661 45	293,118,354 69	3,419,716 41	300,719,299 73	44,580,814 28
2e SECTION. — Service extraordinaire	41,112,804 01	"	24,339,122 77	69,644 78	24,269,477 99	16,843,326 02
	386,412,918 02	11,020,661 45	317,457,477 46	3,489,361 19	324,988,777 72	61,424,140 30
			313,968,116 27			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Marine.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1845.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ier SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	835,964f 89c	824,749f 90c	11,251f 65c	83f 33c	835,918f 22c	46f 67
——— (Matériel.)	197,717 17	170,436 28	27,165 40	"	197,601 68	115 49
Service général.						
Officiers militaires et civils	8,370,708 03	7,064,977 76	1,309,975 39	25,172 27	8,349,780 88	20,927 15
Maistrance, gardiennage et surveillance	1,696,012 77	1,533,442 05	165,001 45	2,430 73	1,696,012 77	"
Solde et habillement des équipages et des troupes	25,946,462 71	16,661,827 78	9,886,548 14	819,793 86	25,728,582 06	217,880 65
Hôpitaux	1,683,344 30	929,333 11	836,241 40	84,165 09	1,681,409 42	1,934 88
Vivres	12,100,142 87	7,900,627 51	4,791,595 43	624,817 35	12,067,405 50	32,737 28
Justice maritime	82,182 78	64,591 91	17,388 62	12 35	81,968 18	214 60
Travaux du matériel naval. (Ports.)	30,505,797 95	22,256,265 88	8,520,953 22	"	30,195,367 36	310,430 59
——— (Loi du 3 juillet 1846)	423,441 78	"	423,441 78	581,851 74	423,441 78	0 40
——— (Établissements hors des ports. — La Chaussade.)	1,748,747 42	1,306,156 72	482,830 04	40,239 74	1,748,747 02	1,020 12
Travaux de l'artillerie. (Ports.)	1,284,822 37	897,052 03	457,505 66	70,755 44	1,283,802 25	605 00
——— (Établissements hors des ports.)	465,141 62	343,057 20	275,911 14	154,431 72	464,536 62	1,696 54
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,758,230 06	2,921,856 65	1,199,010 89	364,334 02	3,756,533 52	"
Poudres	236,551 00	"	236,551 00	"	236,551 00	"
École navale en rade de Brest	87,727 03	75,001 00	12,726 03	"	87,727 03	"
Affrétements et transports par mer	286,895 57	258,681 25	110,322 74	88,545 88	280,458 11	6,437 46
Chiourmes	307,738 71	223,077 68	84,640 03	"	307,717 71	21 00
Frais généraux d'impressions	251,767 23	105,318 16	100,889 88	6,522 25	199,685 79	52,081 44
Matériel du service d'administration des ports et objets divers	254,786 30	191,203 89	60,973 50	2,939 24	249,238 15	5,548 15
Dépenses temporaires	146,531 64	89,211 40	59,005 24	2,735 00	145,481 64	1,050 00
Service scientifique.						
Sciences et arts maritimes (Personnel.)	440,820 59	395,810 09	44,462 86	"	440,272 95	547 64
——— (Matériel.)	479,758 94	320,169 40	165,297 73	5,708 19	479,758 94	"
A REPORTER	91,591,293 73	64,532,847 65	29,279,689 22	2,874,538 20	90,937,998 67	653,295 06

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Ier SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	923,200f 00c	"	875,303f 67c	"	875,303f 67c	47,896f 33c
Administration centrale. (Matériel.)	172,403 00	"	138,054 55	"	138,054 55	34,348 45
Service général.						
Officiers militaires et civils	6,565,570 00	1,883f 33c	5,460,824 93	71 75	5,462,636 51	1,102,933 49
Maistrance, gardiennage et surveillance	1,802,259 00	"	1,666,377 01	2,462 75	1,663,914 26	138,344 74
Solde et habillement des équipages et des troupes	30,967,485 57	782,099 29	20,174,498 50	16,796 98	20,939,800 81	10,027,684 76
Hôpitaux	1,878,784 00	"	1,059,103 12	49,084 59	1,010,018 53	868,765 47
Vivres	13,664,058 89	52,000 00	9,968,589 67	126,453 24	9,894,136 43	3,769,922 46
Justice maritime	91,100 00	"	69,337 70	"	69,337 70	21,762 30
Salaires d'ouvriers	11,166,140 00	"	9,894,286 30	74,965 56	9,819,320 74	1,346,819 26
Approvisionnements généraux de la flotte	28,649,760 00	"	20,410,617 14	576,074 12	19,834,543 02	8,815,216 98
——— (Croisière de la côte occidentale d'Afrique.)	794,000 00	"	755,784 78	"	755,784 78	38,215 22
——— (*Idem.*) Loi du 3 juillet 1846	1,200,558 22	"	"	"	"	1,200,558 22
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	4,152,500 00	200,000 00	3,113,320 81	28,617 90	3,284,702 91	867,797 09
——— (Loi du 3 juillet 1846.)	456,000 00	"	320,214 29	"	320,214 29	135,785 71
Poudres	368,082 00	"	675 40	"	675 40	367,406 60
École navale en rade de Brest	103,400 00	"	84,891 18	"	84,891 18	18,508 82
Affrétements et transports par mer	370,000 00	"	268,880 48	"	268,880 48	101,119 52
Chiourmes	347,000 00	"	241,461 27	"	241,461 27	105,538 73
Frais généraux d'impressions	345,000 00	"	190,830 30	"	190,830 30	154,169 70
Fournitures de bureau des ports; chauffage et éclairage	250,000 00	"	161,511 50	6,188 59	155,322 91	94,677 09
Dépenses temporaires	142,000 00	"	101,115 79	"	101,115 79	40,884 21
Service scientifique.						
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	460,700 00	"	407,329 15	0 15	407,329 00	53,371 00
——— (Matériel.)	505,600 00	"	310,784 71	"	310,784 71	194,815 29
A REPORTER	105,375,600 68	1,035,982 62	75,673,792 25	880,715 63	75,829,059 24	29,546,541 44

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Marine.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1845.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT.....	91,591,293f 73c	64,532,847f 65	29,279,689f 22	2,874,538f 20c	90,937,998f 67c	653,295f 06c
Service colonial.						
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel).	"	"	329,432 03	329,432 03	"	"
(Matériel).	"	"	184,909 08	184,909 08	"	"
Dépenses des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de Bourbon..... Service général....	"	"	190,073 98	190,073 98	"	"
Idem.....	"	"	2,400 00	2,400 00	"	"
Service local.....	"	"	109,004 45	109,004 45	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux.....	"	"	219,472 97	219,472 97	"	"
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie.....	"	"	153,238 03	153,238 03	"	"
Dépenses des exercices périmés.....	85,646 81	85,646 81	"	"	85,646 81	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine, à régulariser au 31 décembre 1845.....	"	3,199,448 38	"	3,199,448 38	"	"
	91,676,940 54	67,817,942 84	30,468,219 76	7,262,517 12	91,023,645 48	653,295 06
Dépenses des exercices clos.....	1,285,688 83	1,285,688 83	"	"	1,285,688 83	"
TOTAL de la Ire Section.....	92,962,629 37	69,103,631 67	30,468,219 76	7,262,517 12	92,309,334 31	653,295 06
			23,205,702 64			
IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
Ire PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*						
Fort Boyard.....	376,330 83	46,277 32	337,699 33	7,645 82	376,330 83	"
Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	"	"	"	"	"	"
Établissements à créer à Castineau.....	199,628 36	165,922 12	33,706 94	0 70	199,628 36	"
Digue et arsenal de Cherbourg.....	4,673,494 14	3,991,696 78	681,797 36	"	4,673,494 14	"
	5,249,453 33	4,203,896 22	1,053,203 63	7,646 52	5,249,453 33	"
Dépenses des exercices clos.....	7 60	7 60	"	"	7 60	"
	5,249,460 93	4,203,903 82	1,053,203 63	7,646 52	5,249,460 93	"
			1,045,557 11			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. — Service ordinaire.....	92,962,629 37	69,103,631 67	30,468,219 76	7,262,517 12	92,309,334 31	653,295 06
2e SECTION. — Service extraordinaire.....	5,249,460 93	4,203,903 82	1,053,203 63	7,646 52	5,249,460 93	"
TOTAL de la IIe Section.....	98,212,090 30	73,307,535 40	31,521,423 39	7,270,163 64	97,558,795 24	653,295 06
			24,251,259 75			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1847.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT.....	105,375,600f 68c	1,035,982f 62c	75,673,792f 25c	880,715f 63c	75,829,059f 24c	29,546,541f 44c
Service colonial.						
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	"	"	817,016 89	817,016 89	"	"
(Matériel.).	"	"	470,654 49	470,654 49	"	"
Dépenses des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de Bourbon..... Service général...	"	"	603,319 72	603,319 72	"	"
Idem.....	"	"	19,729 61	19,729 61	"	"
Service local.....	"	"	266,104 61	266,104 61	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux.....	"	"	1,460,605 69	1,460,605 69	"	"
Dépenses générales des établissements français dans l'Océanie.....	"	"	1,864,973 23	1,864,973 23	"	"
Dépenses des exercices périmés.....	5,028 67	"	5,028 67	"	5,028 67	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine à régulariser au 31 décembre 1845.....	"	2,362,271 26	"	2,362,271 26	"	"
	105,380,629 35	3,398,253 88	81,181,225 16	8,745,391 13	75,834,087 91	29,546,541 44
Dépenses des exercices clos.....	1,301,867 21	"	1,488,838 64	186,971 43	1,301,867 21	"
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1846.	106,682,496 56	3,398,253 88	82,670,063 80	8,932,362 56	77,135,955 12	29,546,541 44
A AJOUTER.....	"	"	2,919,504 00	"	2,919,504 00	"
A DÉDUIRE.....	"	"	"	"	"	2,919,504 00
	106,682,496 56	3,398,253 88	85,589,567 80	8,932,362 56	80,055,459 12	26,627,037 44
			76,657,205f 24c			
IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.						
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.						
Fort Boyard.....	367,718 77	"	83,539 24	"	83,539 24	284,179 53
Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon.	"	"	"	"	"	"
Établissements à créer à Castineau.....	223,409 63	"	217,536 77	"	217,536 77	5,872 86
Digue et arsenal de Cherbourg.....	4,726,756 35	"	4,245,039 41	203,458 01	4,041 581 40	685,174 95
	5,317,884 75	"	4,546,115 42	203,458 01	4,342,657 41	975,227 34
			4,342,657f 41c			
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.						
Curage et défense de la petite rade de Toulon.....	1,000 00	"	"	"	"	1,000 00
Amélioration de Port-Vendres.....	116,000 00	"	91,623 15	"	91,623 15	24,376 85
	117,000 00	"	91,623 15	"	91,623 15	25,376 85
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. — Service ordinaire.....	106,682,496 56	3,398,253 88	85,589,567 80	8,932,362 56	80,055,459 12	26,627,037 44
2e SECTION. — Service extraordinaire.....	5,434,884 75	"	4,637,738 57	203,458 01	4,434,280 56	1,000,604 19
	112,117,381 31	3,398,253 88	90,227,306 37	9,135,820 57	84,489,739 68	27,627,641 63
			81,091,485f 80c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Finances.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1845.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,086,201f 46c	1,014,675f 69c	71,525f 77c	"	1,086,201f 46c	"
Matériel et dépenses diverses	71,295 00	54,800 00	16,495 00	"	71,295 00	"
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,629,083 17	5,551,092 23	76,886 79	"	5,628,879 02	204f 15c
Matériel	632,091 05	406,518 46	227,413 59	1,841f 00c	632,091 05	"
Dépenses diverses	270,927 02	222,760 39	48,166 63	"	270,927 02	"
Augmentation du personnel de l'administration centrale des postes, pour la vérification du matériel des paquebots-postes	4,858 26	4,858 26	"	"	4,858 26	"
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	150,165 08	115,198 46	34,966 62	"	150,165 08	"
Matériel	72,880 52	57,365 59	15,514 93	"	72,880 52	"
Dépenses diverses	16,010 17	2,000 00	14,010 17	"	16,010 17	"
Acquisition de presses monétaires mécaniques	155,800 00	"	155,800 00	"	155,800 00	"
Retrait et démonétisation de diverses pièces	219,972 72	97,320 12	125,778 14	3,125 54	219,972 72	"
Reprise du mobilier de l'hôtel des monnaies de Rouen et de Lyon	213,811 70	"	213,811 70	"	213,811 70	"
Réparation à l'aqueduc de l'hôtel des monnaies de Paris	5,000 00	"	5,000 00	"	5,000 00	"
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	3,134,083 51	2,412,411 66	736,103 46	14,431 61	3,134,083 51	"
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	1,096,150 00	106,850 00	"	1,203,000 00	"
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,581,486 32	1,025,939 19	555,547 13	"	1,581,486 32	"
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,183,070 58	927,373 02	255,697 56	"	1,183,070 58	"
Idem des impôts indirects	926,996 34	754,489 92	172,506 42	"	926,996 34	"
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	184,747 76	70,578 24	114,169 52	"	184,747 76	"
Traitements et frais de service des payeurs	1,059,951 25	948,213 52	111,737 73	"	1,059,951 25	"
Dépenses des exercices périmés	90,559 19	76,056 30	14,502 80	"	90,559 19	"
	17,891,991 10	14,838,701 05	3,072,484 05	19,398 15	17,891,786 95	204 15
Dépenses des exercices clos	1,259,856 79	1,259,856 79	"	"	1,259,856 79	"
	19,151,847 89	16,098,557 84	3,072,484 05	19,398 15	19,151,643 74	204 15
			3,053,085 90			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1847.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,076,839f 66c	"	1,006,303f 34c	720f 00c	1,005,583 34	71,256f 32c
Matériel et dépenses diverses	71,295 00	"	49,411 57	"	49,411 57	21,883 43
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,712,910 05	"	5,605,420 24	187 97	5,605,232 27	107,677 78
Matériel	602,314 13	"	388,644 53	5,629 30	383,015 23	219,298 90
Dépenses diverses	300,236 54	"	232,767 84	"	232,767 84	67,468 70
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	145,998 46	"	111,698 50	"	111,698 50	34,299 96
Matériel	72,805 14	"	49,287 03	"	49,287 03	23,518 11
Dépenses diverses	6,582 71	"	2,000 00	"	2,000 00	4,582 71
Retrait et démonétisation de diverses pièces	3,039,599 13	"	129,478 26	"	129,478 26	2,910,120 87
Travaux d'appropriation à l'hôtel des monnaies de Paris	50,000 00	"	"	"	"	50,000 00
Dépenses relatives à des essais de fabrication de monnaies de bronses	10,000 00	"	"	"	"	10,000 00
Achat de presses monétaires pour l'hôtel des monnaies de Paris	82,423 88	"	"	"	"	82,423 88
Réparation de l'aqueduc de l'hôtel des monnaies de Paris	8,500 00	"	"	"	"	8,500 00
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	3,290,000 00	"	2,635,471 82	59,164 23	2,576,307 59	713,692 41
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	"	1,098,850 00	"	1,098,850 00	104,150 00
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,633,000 00	"	996,854 24	"	996,854 24	636,145 76
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,170,000 00	"	933,916 50	"	933,916 50	236,083 50
Idem des impôts indirects	920,000 00	"	763,840 02	"	763,840 02	156,159 98
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	155,000 00	"	91,074 74	"	91,074 74	63,925 26
Traitements et frais de service des payeurs	1,060,000 00	"	959,927 10	"	959,927 10	106,072 90
Dépenses des exercices périmés	130,570 70	"	57,304 61	497 50	56,807 11	73,763 59
Dépenses de la Cour des Pairs	13,000 00	"	13,000 00	"	13,000 00	"
	20,754,075 40	"	15,125,250 34	66,199 00	15,059,051 34	5,695,024 06
Dépenses des exercices clos	1,396,064 32	"	1,396,108 82	44 50	1,396,064 32	"
	22,150,139 72	"	16,521,359 16	66,243 50	16,455,115 66	5,695,024 06
			16,455,115 66			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1845.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,136,520f 81c	1,923,956f 57c	212,240f 89c	"	2,136,197f 46c	323f 35c
Dépenses diverses	1,886,475 38	1,546,153 44	340,234 41	"	1,886,387 85	87 53
Frais de perception	11,619,770 32	9,197,421 12	2,421,956 44	"	11,619,377 56	392 76
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	972,355 55	943,990 02	28,365 56	0f 03c	972,355 55	"
——— imputables sur le produit des centimes facultatifs	979,339 18	508,493 07	471,246 11	400 00	979,339 18	"
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Enregistrement et domaine Personnel	9,398,530 50	9,396,380 53	1,933 31	"	9,398,313 84	216 66
Matériel	352,379 79	209,287 01	91,306 67	"	300,593 68	51,786 11
Dépenses diverses	812,282 95	706,932 16	93,778 76	"	800,710 92	11,572 03
Timbre Personnel	402,240 63	398,045 54	3,425 69	"	401,471 23	769 40
Matériel et dépenses diverses	524,381 26	400,971 28	123,409 98	"	524,381 26	"
Renfort du service à l'atelier général du timbre	13,099 76	13,099 76	"	"	13,099 76	"
FORÊTS.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	3,424,797 92	3,090,195 87	339,498 19	6,415 94	3,423,278 12	1,519 80
Matériel	1,745,897 92	1,051,149 77	655,500 45	14 00	1,706,636 22	39,261 70
Dépenses diverses	724,080 04	428,338 36	276,648 02	"	704,986 38	19,093 66
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	23,374,902 83	23,019,424 63	355,013 28	"	23,374,437 91	464 92
Matériel	554,537 95	214,565 14	339,292 16	"	553,857 30	680 65
Dépenses diverses	1,403,722 15	1,175,593 30	227,977 30	"	1,403,570 60	151 55
Frais de nouveaux services des douanes	87,551 69	87,372 81	178 88	"	87,551 69	"
Agrandissement de la douane du Havre, indemnités de dépossession de terrains, et construction d'un pavillon pour les voyageurs	172,606 41	138,545 67	30,816 86	"	169,362 53	3,243 88
Modifications dans le service des impressions de douanes pour les entrepôts et le transit	29,967 79	"	29,967 79	"	29,967 79	"
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	19,726,459 46	18,157,209 17	1,569,250 29	"	19,726,459 46	"
Matériel	454,415 43	240,859 00	213,588 95	32 52	454,415 43	"
Dépenses diverses	1,465,562 83	1,400,582 35	63,394 37	"	1,463,976 72	1,586 11
Avances recouvrables	894,637 18	750,895 71	143,741 47	"	894,637 18	"
Indemnité au gouvernement belge pour le parcours des convois français des chemins de fer de Lille et de Valenciennes sur les voies belges	9,159 00	"	9,159 00	"	9,159 00	"
Contribution foncière assise sur la portion des chemins de fer du Nord livrée à la circulation	1,901 54		1,901 54	"	1,901 54	"
POUDRES À FEU.						
Service administratif dans les départements. Personnel	61,605 93	60,769 44	836 49	"	61,605 93	"
Matériel et dépenses diverses	2,771,711 02	200,567 22	2,571,143 80	"	2,771,711 02	"
A REPORTER	86,000,893 22	75,260,798 94	10,615,806 66	6,862 49	85,869,743 11	131,150 11

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1847.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,146,101f 20c	"	1,941,304f 82c	65f 98c	1,941,238f 84c	204,862f 36c
Dépenses diverses	1,893,747 00	"	1,547,304 18	"	1,547,304 18	346,442 82
Frais de perception	11,722,526 40	"	9,317,392 34	"	9,317,392 34	2,405,134 06
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	519,127 43	"	363,909 56	"	363,909 56	155,217 87
——— imputables sur le produit des centimes facultatifs	1,073,078 95	"	516,900 38	"	516,900 38	556,178 57
Frais de mutations cadastrales	498,663 00	"	493,050 66	"	493,050 66	5,612 34
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Enregistrement et domaines Personnel	9,393,261 57	"	9,393,261 57	"	9,393,261 57	"
Matériel	214,950 00	"	155,757 83	"	155,757 83	59,192 17
Dépenses diverses	824.700 00	"	725,327 73	"	725,327 73	99,372 27
Timbre Personnel	422,430 00	"	418,543 73	"	418,543 73	3,886 27
Matériel et dépenses diverses	416,400 00	"	333,761 37	"	333,761 37	82,638 63
Changements des timbres pour papiers timbrés	52,380 00	"	"	"	"	52,380 00
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	3,512,599 00	"	3,125,591 13	22 23	3,125,568 90	387,030 10
Matériel	1,840,700 00	"	1,219,049 44	187 30	1,218,862 14	621,837 86
Dépenses diverses	690,400 00	"	411,636 91	"	411,636 91	278,763 09
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	23,688,900 00	"	23,319,105 63	"	23,319,105 63	369,794 37
Matériel	565,300 00	"	192,952 38	"	192,952 38	372,347 62
Dépenses diverses	1,404,050 00	"	1,199,989 19	"	1,199,989 19	204,060 81
Construction d'une nouvelle douane (direction de Besançon)	50,500 00	"	21,042 70	"	21,042 70	29,457 30
Frais de nouveaux services de douane	27,000 00	"	26,166 41	"	26,166 41	833 59
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	19,838,214 35	"	18,252,766 10	"	18,252,766 10	1,585,448 25
Matériel	456,573 48	"	239,177 46	27 00	239,150 46	217,423 02
Dépenses diverses	1,524,947 81	"	1,426,042 84	"	1,426,042 84	98,904 97
Avances recouvrables	930,127 25	"	720,861 08	"	720,861 08	209,266 17
Indemnité au gouvernement belge pour le parcours des convois français des chemins de fer du Nord sur les voies belges	2,132 00	"	"	"	"	2,132 00
POUDRES À FEU.						
Service administratif dans les départements. Personnel	69,652 65	"	69,302 29	"	69,302 29	350 36
Matériel et dépenses diverses	2,953,238 33	"	234,304 62	"	234,304 62	2,718,933 71
A REPORTER	86,731,700 42	"	75,664,502 35	302 51	75,664,199 84	11,067,500 58

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Frais de Régie de perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

Suite de l'EXERCICE 1845.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT	86,000,893f 22c	75,260,798f 94c	10,615,806f 66c	6,862f 49c	85,869,743f 11c	131,150f 11c
TABACS.						
Exploitation — Personnel	1,000,482 86	995,332 94	5,149 92	"	1,000,482 86	"
Exploitation — Matériel	5,200,516 28	4,808,389 19	381,897 26	"	5,190,286 45	10,229 83
Exploitation — Achats et transports de tabacs	20,586,051 46	17,241,252 01	3,354,799 45	10,000 00	20,586,051 46	"
Exploitation — Dépenses diverses	278,273 28	265,217 86	13,055 42	"	278,273 28	"
Constructions nouvelles et grosses réparations dans les magasins et manufactures de tabacs	209,680 00	141,955 00	67,725 00	"	209,680 00	"
Achats et transports de tabacs. (Crédit extraordinaire.)	5,975,863 82	5,081,709 64	898,905 74	4,751 56	5,975,863 82	"
POSTES.						
Administration et perception dans les départements — Personnel	10,049,236 94	9,720,953 57	327,428 18	"	10,048,381 75	855 19
Administration et perception dans les départements — Matériel	877,874 40	520,764 04	306,559 77	42 43	827,281 38	50,593 02
Administration et perception dans les départements — Dépenses diverses	1,889,075 82	1,247,140 85	639,401 22	9 00	1,886,533 07	2,542 75
Transport des dépêches — Personnel	2,817,060 92	2,249,758 88	566,586 25	108 21	2,816,236 92	824 00
Transport des dépêches — Matériel	11,053,337 58	10,026,791 04	1,027,137 05	8,722 47	11,045,205 62	8,131 96
Transport des dépêches — Dépenses diverses	4,771,514 23	3,587,855 65	1,182,044 25	"	4,769,899 90	1,614 33
Frais de construction et de premier établissement de trois paquebots à vapeur destinés au transport de la correspondance entre Calais et Douvres	40,000 00	40,000 00	"	"	40,000 00	"
Frais de construction de six paquebots à vapeur, destinés à établir une communication directe entre Marseille et Alexandrie	188,056 47	39,017 93	105,703 51	"	144,721 44	43,335 03
	150,937,917 28	131,226,037 54	19,492,199 68	30,496 16	150,688,041 06	249,276 22
			19,461,703 52			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1847.
REPORT	86,731,700 42	"	75,664,502f 35c	302f 51c	75,664,199f 84c	11,067,500c 58c
TABACS.						
Exploitation — Personnel	1,006,596 83	"	1,001,636 83	"	1,001,636 83	4,960 00
Exploitation — Matériel	5,462.515 29	"	4,998,919 65	"	4,998,919 65	463,595 64
Exploitation — Achats et transports de tabacs	28,518,126 80	"	24,353,544 76	"	24,353,544 76	4,164,582 04
Exploitation — Dépenses diverses	304,101 09	"	285,013 43	"	285,013 43	19,087 66
Constructions de bâtiments, à Béthune et à Lille, pour l'exploitation des tabacs. (Loi du 20 juin 1845.)	356,000 00	"	267,515 78	"	267,515 78	88,484 22
Construction et établissement d'une machine à vapeur à la manufacture des tabacs de Lyon	181,000 00	"	116,653 99	"	116,653 99	64,346 01
POSTES.						
Administration et perception dans les départements — Personnel	11,227,600 00	"	10,341,889 76	10 55	10,341,879 21	885,720 79
Administration et perception dans les départements — Matériel	887,000 00	"	536,793 02	1,121 40	535,671 62	351,328 38
Administration et perception dans les départements — Dépenses diverses	1,378,336 00	"	839,559 85	"	839,559 85	538,776 15
Travaux à l'Hôtel des Postes de Bordeaux	42,000 00	"	35,000 00	"	35,000 00	7,000 00
Transport des dépêches — Personnel	2,835,293 00	"	2,309,066 46	"	2,309,066 46	526,226 54
Transport des dépêches — Matériel	11,692,599 00	"	10,840,562 63	600 00	10,839,962 63	852,636 37
Transport des dépêches — Dépenses diverses	5,270,908 00	"	3,806,395 67	198 07	3,806,197 60	1.464,710 40
Frais de construction et de premier établissement de trois paquebots à vapeur destinés au transport de la correspondance entre Calais et Douvres	722,000 00	"	312,003 77	"	312,003 77	409,996 23
Frais de construction de quinze bureaux ambulants pour transport des dépêches sur les chemins de fer	158,700 00	"	7,794 54	"	7,794 54	150,905 46
Frais extraordinaires du transport des dépêches et indemnités pour accidents résultant des inondations	200,000 00	"	30,893 44	"	30,893 44	169,106 56
Frais de constructions des trucks destinés au transport des bureaux ambulants du service des postes sur les chemins de fer	43,600 00	"	"	"	"	43,600 00
	157,018,076 43	"	135,747,745 93	2,232 53	135,745,513 40	21,272,563 03
			135,745,513 40			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1845.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUT. DIR.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes...	9,633,065f 79c	7,674,091f 81c	1,958,973f 98c	"	9,633,065f 79c	"
——— extraordinaires *idem*.....	16,319,943 07	12,991,971 69	3,327,965 16	"	16,319,936 85	6f 22c
Restitutions sur le produit des centimes additionnels, imposés pour dépenses des chemins vicinaux.....	8,915,938 20	7,034,349 12	1,881,589 08	"	8,915,938 20	"
Restitutions sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire.....	4,240,849 44	3,321,021 99	919,827 45	"	4,240,849 44	"
Idem pour frais de rôles spéciaux des imposit. commun.	17,377 53	11,401 05	5,894 04	"	17,295 09	82 44
Idem pour frais de percept. des imposit. communales..	1,169,375 02	587,844 53	581,530 49	"	1,169,375 02	"
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière.....	2,272,797 17	134,131 65	2,138,665 52	"	2,272,797 17	"
Décharges, réductions et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres.....	470,947 79	87,688 76	383,259 03	"	470,947 79	"
Décharges, réduct. et non-val. sur la contrib. des patent.	2,060,645 50	495,164 08	1,564,144 60	"	2,059,308 68	1,336 82
Attributions aux communes sur patentes.....	2,843,618 77	1,772,672 65	1,070,946 12	"	2,843,618 77	"
Décharges et réduct. imput. sur le produit des réimpos.	676,430 09	676,268 17	41 33	"	676,309 50	120 59
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.	48,620,988 37	34,786,605 50	13,832,836 80	"	48,619,442 30	1,546 07
Non-valeurs sur les redevances des mines.....	2,547 02	"	2,547 02	"	2,547 02	"
Idem sur les produits universitair. et sur le droit annuel.	650 00	75 00	575 00	"	650 00	"
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures.	8,592 33	382 93	8,143 12	"	8,526 05	66 28
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines.....	1,843,733 69	1,843,733 69	"	"	1,843,733 69	"
Forêts.....	506,028 84	481,517 03	24,511 81	"	506,028 84	"
Douanes.....	168,030 90	168,030 90	"	"	168,030 90	"
Contributions indirectes.....	283,797 04	224,821 62	58,975 42	"	283,797 04	"
Postes.....	25,784 11	23,551 65	2,303 91	71f 45c	25,784 11	"
Produits divers.....	178,050 42	160,427 46	17,638 11	15 15	178,050 42	"
Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc.	1,258,261 62	1,258,261 62	"	"	1,258,261 62	"
RÉPARTOn DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement.....	2,057,211 78	2,057,211 78	"	"	2,057,211 78	"
Forêts.....	"	"	"	"	"	"
Douanes.....	857,210 04	857,210 04	"	"	857,210 04	"
Contributions indirectes.....	1,350,253 38	1,350,253 38	"	"	1,350,253 38	"
Postes.....	18,099 95	16,054 85	2,045 10	"	18,099 95	"
Primes à l'exportation des marchandises (B).....	21,441,632 84	16,231,345 17	5,198,235 63	"	21,429,580 80	12,052 04
Escompte sur divers droits (B).....	2,668,694 07	2,655,993 43	12,700 64	"	2,668,694 07	"
	81,289,566 40	62,115,476 05	19,160,512 56	86 60	81,275,902 01	13,664 39
			19,160,425 96			

(A) Voir les développements, pages 140 et 142.
(B) Voir les développements, page 144.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1846.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1846.	Opérations de l'année 1846. Payements.	Opérations de l'année 1846. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer au 1er janvier 1847.
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUT. DIR.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes..	9,659,958f 47c	"	7,761,276f 89c	"	7,761,276f 89c	1,898,681f 58c
——— extraordinaires *idem*.....	16,960,544 96	"	13,630,135 29	"	13,630,135 29	3,330,409 67
Restitutions sur le produit des centimes additionnels, imposés pour les dépenses des chemins vicinaux...	9,127,848 80	"	7,291,591 26	"	7,291,591 26	1,836,257 54
Restitutions sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire.....	4,368,720 67	"	3,455,828 70	"	3,455,828 70	912,891 97
Idem pour frais de rôles spéciaux des imposit. commun.	16,028 05	"	10,849 81	"	10,849 81	5,178 24
Idem pour frais de percept. des imposit. communales..	1,199,592 78	"	632,672 32	"	632,672 32	566,920 46
Dégrèvement pour démolitions et constructons nouv...	175,000 00	"	37,754 46	"	37,754 46	137,245 54
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière.....	1,990,044 12	"	103,705 88	"	103,705 88	1,886,338 24
Décharges, réductions et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres.....	990,112 10	"	125,759 05	"	125,759 05	864,353 05
Décharges, réduct. et non-val. sur la contrib. des patent.	1,774,760 81	"	628,363 44	"	628,363 44	1,146,397 37
Attributions aux communes sur patentes.....	2,839,616 24	"	1,897,569 30	"	1,897,569 30	942,046 94
Décharg. et réduct. imput. sur le produit des réimpos.	881,388 22	651,833f 75c	228,620 70	"	880,454 45	933 77
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.	49,983,615 22	651,833 75	35,804,127 10	"	36,455,960 85	13,527,654 37
Non-valeurs sur les redevances des mines.....	6,000 00	"	24 20	"	24 20	5,975 80
Idem sur le droit annuel dû par les chefs d'écoles.....	1,000 00	"	361 65	"	361 65	638 35
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures..	10,000 00	"	17 53	"	17 53	9,982 47
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines.....	1,862,890 00	"	1,647,409 10	"	1,647,409 10	215,480 90
Forêts.....	134,194 00	"	91,713 27	"	91,713 27	42,480 73
Douanes.....	136,000 00	"	135,487 30	"	135,487 30	512 70
Contributions indirectes.....	69,883 58	"	63,768 09	"	63,768 09	6,115 49
Postes.....	43,555 00	"	33,027 13	"	33,027 13	10,527 87
Produits divers.....	280,000 00	"	188,168 17	"	188,168 17	91,831 83
Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc.	1,230,000 00	"	1,220,983 67	"	1,220,983 67	9,016 33
RÉPARTon DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement.....	2,052,300 00	"	1,978,879 93	"	1,978,879 93	73,420 07
Forêts.....	188,366 00	"	300 00	"	300 00	188,066 00
Douanes.....	900,000 00	"	899,000 03	"	899,000 03	999 97
Contributions indirectes.....	1,265,621 56	"	1,265,621 56	"	1,265,621 56	"
Postes.....	11,810 00	"	10,614 40	"	10,614 40	1,195 60
Primes à l'exportation des marchandises (B).....	17,000,000 00	"	12,871,217 28	"	12,871,217 28	4,128,782 72
Escompte sur divers droits (B).....	2,673,144 28	"	2,643,926 23	"	2,643,926 23	29,218 05
	77,848,379 64	651,833 75	58,854,646 64	"	59,506,480 39	18,341,899 25
			58,854,646 64			

(A) Voir les développements, pages 141 et 143.
(B) Voir les développements, page 145.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement des Annulations de payements constatées pendant l'année 1846, sur les dépenses des Ministères.

EXERCICE 1845.

MINISTÈRES.		MOTIFS DES ANNULATIONS. Fonds reversés dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payement.	Total.
Dette publique		189f 00c	"	151,240f 51c	13,330f 77c	164,760f 28c
Justice et cultes.	Dépenses de la justice	11,054 59	"	"	"	11,054 59
	Dépenses des cultes	978 08	"	322 20	"	1,300 28
Affaires étrangères		74,790 10	"	"	"	74,790 10
Instruction publique		5,189 19	"	1,864 64	"	7,053 83
Intérieur		1,842 08	"	37,361 38	"	39,203 46
Agriculture et commerce		11,954 97	"	"	"	11,954 97
Travaux publics.	Service ordinaire	12,405 71	40,000f 00c	8,200 72	"	60,606 43
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.	5,068 44	"	2,346 59	"	7,415 03
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.	28,265 10	45,000 00	20,239 07	"	93,504 17
Guerre	Service ordinaire	3,352,891 54	456,711 37	6,558,149 53	"	10,367,752 44
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.	249,605 41	36,000 00	"	"	285,605 41
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.	"	"	"	"	"
Marine	Service ordinaire	1,102,994 38	871,504 62	5,288,018 12	"	7,262,517 12
	Service extraordinaire. (Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.)	2,123 35	"	5,523 17	"	7,646 52
Finances.	Services divers	4,991 54	"	"	14,406 61	19,398 15
	Frais de régie, de perception	15,333 26	14,154 99	1,007 91	"	30,496 16
	Remboursements et restitutions	15 15	"	71 45	"	86 60
		4,879,691 89	1,463,370 98	12,074,345 29	27,737 38	18,445,145 54

EXERCICE 1846.

MINISTÈRES.		MOTIFS DES ANNULATIONS. Fonds reversés dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payement.	Total.
Dette publique		1,511f 00c	"	25f 00c	12,956c 75f	14,492f 75c
Justice et cultes.	Dépenses de la justice	"	"	"	"	"
	Dépenses des cultes	"	"	"	"	"
Affaires étrangères		6,000 00	"	"	"	6,000 00
Instruction publique		2,059 55	"	"	"	2.059 55
Intérieur		2,000 00	"	"	"	2,000 00
Agriculture et commerce		8,795 41	"	"	"	8,795 41
Travaux publics.	Service ordinaire	"	"	"	"	"
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.	"	"	"	"	"
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.	"	"	229 45	"	229 45
Guerre	Service ordinaire	987,392 03	80,502f 93c	2,351,821 45	"	3,419,716 41
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.	33,644 78	36,000 00	"	"	69,644 78
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.	"	"	"	"	"
Marine	Service ordinaire	2,133,003 70	51,885 14	6,747,473 72	"	8,932,362 56
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.	"	"	203,458 01	"	203,458 01
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.	"	"	"	"	"
Finances	Services divers	7,079 27	"	"	59,164 23	66,243 50
	Frais de régie, etc.	1,385 23	825 07	22 23	"	2,232 53
	Remboursements et restitutions	"	"	"	"	"
		3,182,870 97	169,213 14	9,303,029 86	72,120 98	12,727,234 95

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

EXERCICE 1845. (Voir page 136.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,567,355f 26c	1,843,733f 60c
	——— d'amendes consignées		64,390 98	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		73,873 09	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		138,114 36	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts			506,028 84
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	156,645 55	168,030 90
		——— d'exportation	2,563 48	
		——— de réexportation d'entrepôts	710 48	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	341 67	
		——— de navigation	3,372 07	
		——— de consommation des sels	3,152 39	
		——— de magasinage	10 05	
		——— de timbre et d'expédition des commissions d'emploi	2 25	
		——— sanitaires	470 94	
		——— de sortie des colonies françaises	179 77	
		Recettes accidentelles	582 25	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	20,096 13	216,879 93	283,797 04
		sur les licences	351 18		
		sur les voitures publiques	164,637 00		
		sur la navigation, bacs, etc.	13,081 68		
		sur le dixième des octrois	2,265 21		
		sur les frais de casernement	993 35		
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	15,098 33		
		sur les divers produits	84 05		
		sur les tabacs	273 00		
	Remboursements sur les produits des ponts et canaux soumissionnés			786 28	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières	20,960 86	66,130 83	
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	45,169 97		
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 5 p. 0/0 pour envois d'argent			902 94	25,784 11
	——— du prix des places dans les malles-postes et sur les paquebots			24,881 17	
			A REPORTER		2,827,374 58

EXERCICE 1846. (Voir page 137.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,417,036f 58c	1,647,409f 10c
	——— d'amendes consignées		59,746 75	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		99,573 67	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		71,052 10	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts			91,713 27
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	94,795 31	135,487 30
		——— d'exportation	17,377 34	
		——— de réexportation d'entrepôts	127 95	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	333 34	
		——— de navigation	5,956 42	
		——— de consommation de sels	15,115 31	
		——— de magasinage	"	
		——— de timbre et d'expédition des commissions d'emploi	"	
		——— sanitaires	1,321 50	
		——— de sortie des colonies françaises	79 05	
		Recettes accidentelles	381 08	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	8,191f 48c	19,004 35	63,768 09
		sur les licences	100 85		
		sur les voitures publiques	466 19		
		sur la navigation et passage d'eau	7,308 17		
		sur le dixième des octrois	542 98		
		sur les frais de casernement	32 08		
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	2,033 24		
		sur divers produits	80 00		
		sur les tabacs	99 36		
		sur les poudres	150 00		
	Remboursements sur les produits des ponts et canaux soumissionnés			209 68	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières et exportation de boissons	8,991 42	44,554 06	
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	35,562 64		
Postes	Remboursements sur le prix de la taxe et le droit de 5 p. 0/0 pour envois d'argent			1,106 64	33,027 13
	——— du prix des places dans les malles-postes et sur les paquebots			31,920 49	
			A REPORTER		1,971,404 89

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1845. (Voir page 136.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	2,827,374f 58c
Produits divers..	Restitutions de prix de coupes de bois indûment reçu par le Trésor	106f 33c	178,050 42
	Restitutions à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels, portés en recette dans les budgets, etc.	3,521 48	
	Restitutions à la caisse des dépôts et consignations du produit de successions vacantes ou de successions de militaires décédés, versé au trésor et porté en recette au budget	40,591 69	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps.	49,610 34	
	Restitutions de trop perçu sur débets	50 00	
	Remboursements de dépôts et consignations reçus par le trésor ou par l'ancienne caisse d'amortissement	26,227 27	
	Restitutions pour divers motifs	25,474 30	
	Restitutions de trop perçu sur les contributions directes	5,828 74	
	Restitutions du produit de diverses ressources spéciales appartenant à des départements et indûment attribuées au trésor	1,169 03	
	Restitutions d'indemnités de remplacement versées par des militaires	570 00	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	2,244 00	
	Remboursements sur le prix de la pension de divers élèves des écoles militaires, vétérinaires et des arts et métiers	22,611 82	
	Remboursements à divers comptables pour erreurs à leur préjudice dans leur compte avec le trésor	45 42	
	TOTAL des restitutions des sommes indûment reçues		3,005,425 00

Suite de l'EXERCICE 1846. (Voir page 137.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par service et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	1,971,404f 89c
Produits divers..	Restitutions de prix de coupes de bois indûment reçu par le trésor	"	188,168 17
	Remboursements à divers comptables pour erreurs à leur préjudice dans leur compte avec le trésor	543f 21c	
	Restitutions à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels portés en recette dans les budgets	4,851 57	
	Restitutions à la caisse des dépôts et consignations de produits de successions vacantes ou de successions de militaires décédés, versés au trésor, etc.	12,020 00	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps	21,450 59	
	Restitutions de trop payé sur débets	13,327 50	
	Remboursements de dépôts et consignations reçus par le trésor ou par l'ancienne caisse d'amortissement dont l'actif a été reçu par le trésor	59,695 04	
	Restitutions à divers pour divers motifs	20,607 33	
	Restitutions de trop payé sur les contributions directes	2,216 30	
	Restitutions du produit non employé et versé au trésor, de diverses impositions spéciales appartenant à des départements, et destiné à subvenir à des dépenses concernant ces départements	43,447 06	
	Restitutions d'indemnités de remplacement versées par des militaires	530 00	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	2,477 00	
	Remplacement de fonds provenant du recouvrement des contributions directes et enlevés de vive force	4,520 00	
	Remboursements d'avances faites par des receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires	2,482 57	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues	.....	2,159,573 06

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1845. (Voir page 136.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Payements d'amendes attribuées aux communes et hospices	1,491,958f 87c	2,057,211f 78c
	——— à divers	565,252 91	
Douanes	Répartition aux ayants droit	546,016 10	857,210 04
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	20,089 56	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	291,104 38	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	21,871 20	1,350,253 38
	Remboursement de frais de poursuites	187,292 47	
	Prélèvements des droits fraudés	6,710 96	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	110,048 32	
	Parts des employés saisissants et des indicateurs	645,765 03	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	378,565 40	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		18,099 95
	Total des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		4,282,775 15
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Sucres raffinés	13,198,597 25	21,429,580 80
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	5,148,486 64	
	Cotons filés	187,498 69	
	Tissus de coton	1,336,324 31	
	Savons	904,110 40	
	Acides nitrique et sulfurique	3,711 00	
	Soufres raffinés	63,335 78	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	139 46	
	Chapeaux de paille d'écorce et de sparterie	43,942 12	
	Plomb ouvré	83,107 15	
	Cuivre et laiton ouvrés	7,615 91	
	Peaux apprêtées	88,147 61	
	Machines à vapeur pour navires	5,120 00	
	Viandes salées	307,768 29	
	Sel ammoniac	135 36	
	Beurre salé	51,540 23	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	1,688,137 66	2,668,694 07
	——— sur les droits de douanes à l'importation	938,924 01	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	41,632 40	

Suite de l'EXERCICE 1846. (Voir page 137.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines	Payements d'amendes attribuées aux communes et hospices	1,460,599f 26c	1,978,879f 93c
	——— à divers	518,280 67	
Forêts	Payements d'amendes attribuées aux agents forestiers		8,400 00
Douanes	Répartition aux ayants droit	585,103 57	899,000 03
	Payements sur les fonds réservés provenant des saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	20,646 01	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	293,250 45	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	21,500 18	1,257,521 56
	Remboursement de frais de poursuite	176,183 69	
	Prélèvements des droits fraudés	4,822 55	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	95,983 04	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	604,832 75	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	354,199 35	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		10,614 40
	Total des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		4,154,415 92
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Sucres raffinés	8,130,221 01	12,871,217 28
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	2,631,393 83	
	Cotons filés	180,381 18	
	Tissus de coton	898,662 26	
	Savons	447,661 47	
	Acides nitrique et sulfurique	2,268 20	
	Soufres raffinés	38,871 40	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	32 28	
	Chapeaux de paille, d'écorce et de sparterie	34,676 04	
	Plomb ouvré	46,146 92	
	Cuivre et laiton ouvrés	4,703 65	
	Peaux apprêtées	51,411 94	
	Machines à vapeur pour navires	161,736 29	
	Viandes salées	192,410 88	
	Beurre salé	50,639 93	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	1,619,014 11	2,643,826 23
	——— sur les droits de douanes à l'importation	973,803 85	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	51,008 27	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses constatées et Payements effectués, pendant l'année 1846, sur l'Exercice 1847.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. PAYEMENTS.	ANNULATIONS de payements.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
GUERRE.					
Ire SECTION. — *Service ordinaire.*					
Solde et entretien des troupes : Solde et abonnements payables comme la solde	2,181f 64c	2,181f 64c	"	2,181f 64c	"
Vivres et chauffage	1,806,664 99	1,806,664 99	"	1,806,664 99	"
Hôpitaux	8,000 00	8,000 00	"	8,000 00	"
Fourrages	7,101,995 07	7,101,995 07	"	7,101,995 07	"
Services militaires indigènes en Algérie	3,201 20	3,201 20	"	3,201 20	"
Travaux civils en Algérie	25,000 00	25,000 00	"	25,000 00	"
	8,947,042 90	8,947,042 90	"	8,947,042 90	"
MARINE.					
Ire SECTION. — *Service ordinaire.*					
Service général.					
Officiers militaires et civils	240 00	240 00	"	240 00	"
Solde et habillement des équipages et des troupes	1,159,499 36	1,159,499 36	"	1,159,499 36	"
Service colonial.					
Dépenses des services militaires. (Personnel.)	"	456,272 31	456,272 31	"	"
(Matériel.)	"	200,069 00	200,069 00	"	"
Dépenses du service général des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de Bourbon	"	14,841 91	14,841 91	"	"
Dépenses du service local des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane et de Bourbon	"	500 00	500 00	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux	"	1,025,000 00	1,025,000 00	"	"
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie	"	1,675,900 00	1,675,900 00	"	"
	1,159,739 36	4,532,322 58	3,372,583 22	1,159,739 36	"
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser, au 31 décembre 1846, en atténuation des restes à payer d'exercices clos	1,521,388 62	1,521,388 62	"	1,521,388 62	"
	2,681,127 98	6,053,711 20	3,372,583 22	2,681,127 98	"
		2,681,127 98			
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.					
Restitutions sur les contributions directes (décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions)	"	592,746 28	"	592,746 28	"

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1846.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
Ain	180,199f 28c	565,488f 37c	239,320f 75c	174,351f 58c	683,330f 15c	3,733,000f 10c	5,575,690f 23c
Aisne	353,878 63	233,139 23	478,991 90	282,404 80	1,659,961 25	9,300,078 16	12,308,453 97
Allier	152,301 34	"	171,790 16	315,590 35	523,440 63	4,090,221 37	5,253,343 85
Alpes (Basses-)	99,730 62	263,931 21	109,871 71	89,536 05	291,714 72	2,569,852 62	3,424,636 93
Alpes (Hautes-)	74,950 84	134,836 90	92,251 26	86,737 96	232,526 07	3,711,658 91	4,332,961 94
Ardèche	173,704 11	"	159,540 09	117,163 33	487,773 26	3,191,628 03	4,129,808 82
Ardennes	176,834 27	977,880 35	301,261 15	265,915 95	720,027 57	8,418,501 61	10,860,420 90
Ariége	94,539 84	158,104 46	100,837 96	87,771 61	453,160 25	2,592,799 99	3,487,214 11
Aube	188,908 28	"	218,273 85	189,941 65	720,494 85	4,268,581 55	5,586,200 18
Aude	132,811 36	282,221 03	164,492 63	123,909 91	721,290 15	4,155,191 00	5,579,916 08
Aveyron	183,742 38	"	198,259 45	153,396 93	595,847 14	3,355,035 55	4,486,281 45
Bouches-du-Rhône	281,015 95	11,135,253 14	933,704 66	3,600,114 01	1,402,416 25	22,618,584 33	39,971,088 34
Calvados	288,196 99	698,433 92	395,756 92	346,749 17	1,570,100 49	10,452,199 17	13,751,436 66
Cantal	118,644 37	"	134,823 57	132,296 61	424,832 26	2,888,485 15	3,699,081 96
Charente	160,520 98	"	201,132 08	145,310 26	761,607 96	7,002,388 54	8,270,959 82
Charente-Inférieure	214,060 02	902,331 10	302,194 24	188,949 51	1,127,168 83	14,147,832 58	16,882,536 28
Cher	135,991 62	"	188,723 22	134,025 58	489,705 96	12,263,685 62	13,212,132 00
Corrèze	129,805 09	"	139,606 23	117,194 84	372,116 28	2,881,810 26	3,640,532 70
Corse	211,805 62	358,594 83	"	111,909 56	278,615 69	5,514,089 71	6,475,015 41
Côte-d'Or	212,872 00	"	420,735 49	367,360 60	936,905 90	11,368,149 93	13,306,023 92
Côtes-du-Nord	162,546 25	476,876 89	329,735 77	148,590 17	616,836 38	5,395,579 18	7,130,164 64
Creuse	109,697 95	"	132,829 67	102,172 06	322,078 71	3,093,776 40	3,760,554 80
Dordogne	221,935 23	"	236,840 17	212,199 36	757,507 68	4,999,679 74	6,428,162 18
Doubs	177,749 99	909,009 91	287,420 43	318,371 07	444,105 44	7,836,688 71	9,973,345 55
Drôme	166,873 21	"	161,896 50	182,895 05	777,857 53	4,990,969 09	6,280,491 38
Eure	259,922 77	"	264,738 45	274,951 54	1,115,661 66	6,297,290 12	8,212,564 54
Eure-et-Loir	200,647 92	"	213,724 48	178,567 06	996,384 16	7,157,506 06	8,746,829 68
Finistère	191,726 25	920,347 68	726,985 02	346,200 71	617,406 13	21,936,217 83	24,738,883 62
Gard	207,533 01	297,979 78	268,234 36	194,408 84	807,507 34	7,590,257 84	9,365,921 17
Garonne (Haute-)	247,446 53	123,607 55	606,957 66	914,318 80	1,108,757 71	9,858,495 27	12,859,583 52
Gers	137,330 06	"	137,116 15	143,312 74	678,128 10	4,260,716 71	5,356,603 76
Gironde	316,172 50	1,689,010 62	920,335 25	900,501 16	1,713,516 16	20,413,861 12	25,953,396 81
Hérault	214,684 63	764,338 31	304,605 59	313,054 30	832,377 07	10,918,541 98	13,347,601 88
Ille-et-Vilaine	187,622 43	643,537 44	895,691 91	264,494 10	714,098 21	10,160,098 29	12,865,542 38
Indre	119,589 42	"	139,185 20	139,689 88	622,238 10	5,177,908 84	6,198,611 44
Indre-et-Loire	182,878 41	"	168,678 44	278,756 45	811,206 64	13,260,765 11	14,702,285 05
Isère	263,510 42	693,856 95	290,499 19	232,316 78	1,293,240 45	7,706,200 12	10,479,623 91
Jura	169,006 37	296,198 05	311,806 04	202,154 71	509,655 19	4,974,979 50	6,463,799 86
Landes	94,798 40	"	151,319 95	127,897 44	332,325 26	3,090,600 07	3,796,941 12
Loir-et-Cher	133,862 62	"	173,984 81	170,230 71	490,105 99	5,619,979 60	6,588,163 73
Loire	166,250 26	"	231,057 85	493,052 65	763,906 64	3,797,283 95	5,451,551 35
Loire (Haute-)	128,694 24	"	107,777 72	92,020 82	461,855 63	2,743,599 66	3,533,948 07
Loire-Inférieure	187,340 18	1,377,200 25	344,280 52	429,099 48	853,166 70	12,225,859 29	15,416,946 42
Loiret	186,701 01	148,419 70	343,338 87	224,454 13	866,329 40	6,909,289 10	8,678,532 21
Lot	118,440 42	"	1,274,900 03	104,730 44	560,321 72	4,140,767 35	6,199,159 96
Lot-et-Garonne	175,198 86	"	1,823,991 89	133,978 49	779,284 61	6,224,551 18	9,137,005 03
Lozère	92,229 06	"	90,683 02	79,735 67	275,561 36	2,939,638 86	3,477,847 97
Maine-et Loire	190,788 47	"	366,716 72	252,209 22	966,375 00	11,361,499 24	13,137,588 65
Manche	242,530 91	1,003,928 48	360,338 07	249,067 55	1,178,991 90	17,753,103 01	20,787,959 92
Marne	256,706 16	"	342,801 39	260,199 67	1,124,831 34	10,277,869 51	12,262,408 07

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1846.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
Marne (Haute-)...	173,840f 17c	"	197,864f 67c	236,608f 78c	463,382f 75c	4,919,805f 98c	5,991,502f 35c
Mayenne.....	129,596 86	"	179,152 90	114,996 94	552,355 65	3,841,821 99	4,817,924 34
Meurthe.....	254,460 25	"	485,654 60	227,205 25	714,496 60	15,071,047 02	16,752,863 72
Meuse.....	259,637 14	140,994f 34c	242,171 00	180,806 77	563,995 89	11,594,431 97	12,982,037 11
Morbihan.....	133,160 19	720,120 54	307,889 43	113,578 47	525,378 36	11,723,708 93	13,523,835 92
Moselle.....	248,929 41	1,240,879 37	387,840 36	331,106 64	707,558 66	15,099,267 83	18,015,582 27
Nièvre.....	165,266 62	"	241,893 37	176,623 35	580,985 58	6,014,642 54	7,179,411 46
Nord.....	448,021 53	3,564,019 71	4,492,780 55	562,961 27	2,671,600 71	22,694,598 76	34,433,982 53
Oise.....	261,055 16	"	297,098 58	254,175 55	1,491,035 64	8,336,221 45	10,639,586 38
Orne.....	219,343 81	"	207,533 45	212,813 17	870,201 95	4,688,914 54	6,198,806 92
Pas-de-Calais.....	314,803 88	707,479 84	1,833,396 91	497,742 29	1,761,769 38	10,826,948 34	15,942,140 64
Puy-de-Dôme.....	238,818 19	"	296,208 89	198,908 01	996,234 18	6,283,015 66	8,013,184 93
Pyrénées (Basses-).	164,059 05	1,201,699 60	345,998 46	506,378 26	569,843 19	10,020,326 90	12,808,305 46
Pyrénées (Hautes-).	101,399 86	157,220 29	120,543 25	104,944 62	281,255 37	3,244,032 11	4,009,395 50
Pyrénées-Orientales.	96,369 10	502,476 80	93,751 92	131,838 79	273,326 71	5,937,321 57	7,035,084 89
Rhin (Bas-).....	313,996 10	989,346 52	3,013,129 25	442,661 91	705,340 02	18,620,446 15	24,084,919 95
Rhin (Haut-).....	249,036 52	1,241,262 52	311,527 46	321,017 38	629,872 79	5,859,646 20	8,612,362 87
Rhône.....	304,488 59	726,369 18	1,068,462 24	937,479 72	1,359,061 34	16,828,699 23	21,224,560 30
Saône (Haute-)....	175,911 09	"	282,657 13	159,609 59	471,258 94	4,573,743 30	5,663,180 05
Saône-et-Loire.....	223,364 18	"	355,787 73	241,253 77	985,764 09	6,407,782 59	8,213,952 36
Sarthe.....	190,372 68	"	227,115 55	211,289 93	932,454 40	4,666,645 75	6,227,878 31
Seine.....	1,910,009 29	6,434,545 99	4,407,826 57	4,156,831 09	3,379,354 08	516,417,037 62	536,705,604 64
Seine-Inférieure....	501,168 76	3,615,774 26	1,256,353 08	692,645 02	2,120,588 18	16,623,412 49	24,809,941 79
Seine-et-Marne.....	238,053 71	"	304,804 22	294,058 27	1,656,087 22	11,990,647 86	14,483,651 28
Seine-et-Oise.....	356,013 18	"	497,146 44	426,994 97	2,147,681 69	14,901,077 10	18,328,913 38
Sèvres (Deux-)....	133,449 55	"	147,527 59	129,698 30	545,445 05	4,591,517 56	5,547,638 05
Somme.....	295,541 44	369,764 85	513,812 83	295,652 44	1,548,902 10	11,674,482 78	14,698,156 44
Tarn.....	150,635 35	"	144,981 44	136,401 55	681,681 63	4,524,437 53	5,638,137 50
Tarn-et-Garonne...	123,085 72	"	119,724 63	112,680 29	609,046 16	5,900,671 25	6,865,208 05
Var.....	186,969 09	900,782 13	271,438 05	175,689 90	595,363 61	34,736,169 64	36,866,412 42
Vaucluse.....	140,945 62	"	157,659 26	140,418 44	454,916 82	4,511,231 61	5,405,171 75
Vendée.....	118,796 36	564,212 90	167,793 68	132,978 18	687,647 13	4,890,323 73	6,561,751 98
Vienne.....	152,737 25	"	184,563 44	162,011 28	546,806 33	4,793,139 24	5,839,257 54
Vienne (Haute-)...	133,811 76	"	202,593 95	514,144 69	408,056 75	3,985,022 03	5,243,629 18
Vosges.....	211,021 53	"	240,599 41	169,054 44	400,159 92	4,314,999 15	5,335,834 45
Yonne.....	224,027 24	"	295,639 74	207,504 12	969,261 11	6,212,134 84	7,908,567 05
	18,617,123 77	48,131,474 99	40,860,960 47	28,905,024 75	72,702,823 85	1,228,956,720 15	1,438,174,127 98

Directeurs de la fabrication des monnaies.....	946,910 17
Caissier central du trésor public.....	2,291,305 22
Comptables des finances en Algérie.....	91,085,079 02
Agent responsable des virements de comptes.....	8,655,502 65
TOTAL GÉNÉRAL des payements effectués pendant l'année 1846.....	1,541,152,925 04

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1846.

NOTE

Sur le Compte de Trésorerie.

Le compte des opérations de trésorerie faites par l'administration des finances expose les mouvements de fonds, les émissions et les remboursements d'effets à payer, ainsi que les recettes et les dépenses en compte courant, qui ont eu lieu, tant pour maintenir l'équilibre entre les ressources et les besoins de l'État pendant le cours de l'année 1846, que pour assurer, dans toutes les localités, l'acquittement ponctuel des dépenses publiques.

Les résultats de ces opérations expliquent les modifications qu'a éprouvées la situation de l'administration des finances pendant l'année 1846, et démontrent ainsi l'exactitude de tous les articles de son actif et de son passif au 1er janvier 1847.

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846.

L'état général qui suit la présente note comprend l'ensemble des recettes et des payements du service de trésorerie, et se résume ainsi qu'il suit, savoir :

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1846.

Soldes existant chez les comptables des finances :

Numéraire	125,043,520f 15c	229,422,107f 67c
Valeurs de portefeuille	101,338,160 80	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	3,040,426 72	

RECETTE.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement et formant la réserve des rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair			77,878,703 94

Recettes en augmentation des créances passives.

Émission d'effets à payer :			
Bons du trésor négociés à divers	63,392,577f 10c	281,180,780f 50c	
Traites et mandats	217,788,203 40		
Recettes de fonds particuliers			
des receveurs généraux des finances	808,959,227 92	823,664,560 45	2,738,551,142 43
d'autres comptables	14,705,332 53		
Recettes pour le compte des correspondants			
du trésor	551,153,416 06	1,633,705,801 48	
des receveurs généraux	1,080,622,606 83		
des payeurs du trésor	1,929,778 59		
A REPORTER			3,045,851,954 04

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT			3,045,851,954f 04c
Recettes en atténuation des créances actives.			
Avances pour divers services		44,341,327f 22c	45,450,798 91
Créances sur divers		1,066,832 61	
Débets de comptables		42,639 08	
Mouvements de fonds.			
Recettes provenant des mouvements de fonds entre les comptables des finances			2,844,954,108 97
Réserve de l'amortissement des rentes.			
Recette, par échange de valeurs, provenant de la consolidation en rentes des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement			76,232,919 59
TOTAL			6,012,489,781 51
DÉPENSE.			
Bons remis par la caisse d'amortissement :			
Bons consolidés en rentes (1)			76,232,919 59
Payements en atténuation des créances passives.			
Remboursements d'effets à payer :			
Bons du trésor négociés à divers	68,514,810f 20c	283,309,099f 17c	2,706,115,378 37
Traites et mandats	214,794,288 97		
Remboursements de fonds particuliers			
des receveurs généraux des finances	798,914,016 71	815,870,889 64	
d'autres comptables	16,956,872 93		
Dépenses pour le compte des correspondants			
du trésor	525,972,402 81	1,606,935,389 56	
des receveurs généraux	1,079,033,208 16		
des payeurs du trésor	1,929,778 59		
Payements en augmentation des créances actives.			
Avances pour divers services		45,347,786f 61c	47,669,533 97
Créances constatées à la charge de divers		2,288,107 84	
Débets de comptables		33,639 52	
Mouvements de fonds.			
Dépenses provenant des mouvements de fonds entre les comptables des finances			2,847,722,694 37
A REPORTER			5,677,740,526 30

(1) Première consolidation :

Bons qui restaient à consolider au 31 décembre 1845		38,016,459f 48c
A déduire pour appoint reporté dans la consolidation suivante		61 38
RESTE formant le montant de la première consolidation		38,016,398 10
Deuxième consolidation :		
Appoint non employé dans la première consolidation	61f 38c	
Bons émis pendant le premier semestre de 1846	38,216,498 63	
ENSEMBLE	38,216,560 01	
A déduire pour appoint reporté à la prochaine consolidation	38 52	
RESTE formant le montant de la deuxième consolidation	38,216,521 49	38,216,521 49
TOTAL		76,232,919 59

(Voir, pour l'origine des bons compris dans ces deux liquidations, le tableau page 473).

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT..... 5,677,740,526f 30c

Budgets, Services spéciaux, Découverts et Avances du Trésor.

Excédant des payements sur les recettes, pour les opérations effectives de l'année..... 136,122,780 95

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1846.

Soldes existant chez les comptables des finances :

Numéraire.....	84,940,507f 38c	198,626,474 26
Valeurs de portefeuille.....	111,700,986 78	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.....	1,984,980 10	
TOTAL.....		6,012,489,781 51

RÉSULTAT DU SERVICE DE TRÉSORERIE PENDANT L'ANNÉE 1846.

Il a été remis à la caisse d'amortissement, en échange des fonds provenant de la réserve des rentes, dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair, des bons du trésor montant à... 77,878,703f 94c

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues d'une somme de 32,435,764 fr. 06 cent. Cette augmentation est le résultat des mouvements que présentent, pendant l'année 1846, les articles ci-après de la dette flottante du trésor.

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Bons du trésor remis à divers.....	"	5,122,233f 10c
Traites et mandats.....	2,993,914f 43c	"
Fonds particuliers des receveurs généraux.....	10,045,211 40	"
——— des directeurs de la fabrication des monnaies.....	"	2,306,129 57
——— des autres comptables des finances.....	54,588 98	"
Fonds placés au trésor par les communes et établissements publics.	4,579,957 21	"
Fonds déposés par divers corps de troupes de la guerre et de la marine.	"	1,566,000 00
Caisse des invalides de la marine.....	110,136 55	"
Compte courant de la caisse des dépôts et consignations.....	13,687,135 85	"
Compte de la même caisse pour les fonds des caisses d'épargne..	7,552,069 42	"
Fonds spéciaux à la disposition de divers ministères.....	3,258,825 88	"
Fonds reçus pour divers services publics.....	"	147,139 19
Fonds déposés par divers établissements particuliers.....	"	31,886 65
Fonds à rembourser à divers.....	"	756,809 75
Divers L/C de matières versées aux changes de monnaies pour être fabriquées.....	"	641,653 25
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects.....	"	551,272 29
Correspondants du Trésor.....	"	312,360 53
Correspondants des receveurs généraux des finances.....	1,589,398 67	"
	43,871,238 39	11,435,474 33
RÉSULTAT en augmentation.....	32,435,764 06	32,435,764 06
A REPORTER.....		110,314,468 00

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT		110,314,468f 00c

Les valeurs de caisse et de portefeuille existant entre les mains des comptables ont éprouvé, pendant l'année, une diminution de 28,027,048 fr. 01 cent., ainsi qu'il résulte des rapprochements qui suivent :

Au 1er janvier 1846, le montant de ces valeurs (y compris 90,945,944 fr. 21 cent., pour nnméraire en dépôt à la Banque de France) était de		229,422,107f 67c
Les fonds que les comptables ont reçus pendant l'année 1846, du trésor ou de leurs collègues, montent à		2,844,954,108 97
ENSEMBLE		3,074,376,216 64
Les envois qu'ils ont faits, pendant la même année, au trésor ou à leurs collègues, sont de	2,847,722,694 37c	
Le solde des valeurs dont ils se trouvaient dépositaires (y compris 50,069,730 fr. 38 cent., pour numéraire en dépôt à la Banque de France), au 31 décembre 1846, s'élève à	198,626,474 26	
		3,046,349,168 63
RÉSULTAT en diminution		28,027,048 01
		28,027,048 01

TOTAL de l'excédant de recette que la réserve de l'amortissement, les créances passives et le prélèvement effectué sur les valeurs de caisse et de portefeuille ont procuré au trésor pendant l'année 1846 ..... 38,341,516 01

Cet excédant de recette a été employé de la manière suivante :

Les créances actives de l'administration des finances ont éprouvé, pendant l'année 1846, une augmentation de 2,218,735 fr. 06 cent., qui affecte celles qui suivent :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Avances pour divers services	1,006,459f 39c	//
Créances administratives	1,221,275 23	//
Débets de comptables et créances litigieuses	//	8,999f 56c
	2,227,734 62	8,999 56
RÉSULTAT en augmentation	2,218,735 06	

	2,218,735 06
A REPORTER	2,218,735 06

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT..... 2,218,735f 06c

Les opérations relatives aux budgets des exercices courants, aux services spéciaux qui s'exécutent en dehors du budget, et aux avances et découverts du trésor, présentent un excédant de dépense qui se résume ainsi qu'il suit :

		EXCÉDANT DE RECETTE.	EXCÉDANT DE PAYEMENT.	
Budgets.				
Service ordinaire.	Budget de l'exercice 1845.....	"	146,432,179f 31c	
	——— 1846.....	129,128,631f 92c	"	
	——— 1847.....	"	12,198,377 71	
	Fonds généraux des budgets applicables au service colonial.....	"	15,665,201 72	
Service extraordinaire.	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841..... Exercice 1845..	"	7,643,249 26	
	——— 1846..		40,757,278 44	
	——— 1847..	23,429,139 00	"	
	Travaux régis par la loi du 11 juin 1842..... Exercice 1845..	"	22,181,993 77	
	——— 1846..	"	96,597,402 99	
	Portion réalisée de l'emprunt en rentes restant à appliquer aux budgets.....	42,388,761 33	"	
Services spéciaux.				
Cautionnements en numéraire.....		146,049 22	"	
Service départemental (produits éventuels).....		486,379 45	"	
Service colonial.....		"	2,566,185 54	
Service municipal de l'Algérie.....		"	293,946 68	
Compte intermédiaire des produits de prises sur l'ennemi en Algérie.....		90,360 22	"	
Retrait et démonétisation de diverses pièces (loi du 10 juin 1845).		4,629,726 50	"	
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France.		"	1,086,013 17	
Avances et découverts du trésor.				
Versements des compagnies concessionnaires de chemins de fer.		9,000,000 00	"	
		209,299,047 64	345,421,828 59	
EXCÉDANT de dépense.....		136,122,780 95		136,122,780 95

SOMME pareille à l'excédant de recette qui vient d'être établi..... 138,341,516 01

Le tableau général des opérations de trésorerie indique les états de développements auxquels il est nécessaire de se reporter pour les détails sur chaque nature de service.

On joint à ces états de développements deux autres tableaux dont la destination est de présenter les résultats qui suivent :

1° Le résumé des opérations faites par les receveurs généraux pour le compte du trésor, pendant l'année 1846, et qui ont déterminé l'augmentation qu'ont éprouvée leurs avances en compte courant, comparativement au solde de l'année précédente;

2° Le relevé, par département, de l'ensemble des recettes et des payements que tous les comptables des finances ont effectués sur les services des budgets pendant l'année 1846, faisant ressortir l'excédant qui en est résulté, dans chaque département, pour le service de trésorerie.

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État général des Recettes et des Payements de l'année 1846.

PAGES des états de développement.				Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.	
		VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1846.					
171	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier central du trésor public.	Valeurs existant au trésor	3,647,773f 69c	63,597,880f 30c	67,245,653f 99c	
			Numéraire en dépôt à la Banque.	90,945,944 21	"	90,945,944 21	
		Receveurs généraux des finances		9,963,495 92	16,129,912 42	26,093,408 34	
		Receveurs des impôts et revenus indirects		4,789,886 31	6,440,412 33	11,230,298 64	
		Payeurs du trésor public.	Service ordinaire	1,511,156 95	6,335 75	1,517,512 70	
			Service spécial à Toulon	4,248,202 38	50,000 00	4,298,202 38	
		Comptables en Algérie.	Trésoriers payeurs	9,855,064 18	15,113,600 00	24,968,664 18	
			Receveurs de l'enregistrement	29,551 92	"	29,551 92	
			Receveurs des douanes	26,635 45	"	26,635 45	
			Receveurs des contribons diverses	25,809 14	"	25,809 14	
				125,043,520 15	101,338,160 80	226,381,680 95	229,422,107f 67c
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)				3,040,426 72	

RECETTE.

472	Bons du trésor remis pendant l'année à la caisse d'amortissement	77,878,703 94
	RECETTES EN AUGMENTATION DES CRÉANCES PASSIVES.	
158 et 160	Émission d'effets à payer. — Bons du trésor remis à divers	63,392,577f 10c
	Émission d'effets à payer. — Traites et mandats émis par le caissier du trésor 80,418,345f 60c; *Idem* par les comptables extérieurs 137,369,857 80	217,788,203 40
		281,180,780f 50c
160	Recettes de fonds particuliers des receveurs généraux	808,959,227 92
	——— des autres comptables des finances	14,705,332 53
		823,664,560 45
161 et 162	Recettes pour le compte des correspondants du trésor	551,153,416 06
163	——— des receveurs généraux	1,080,622,606 83
	——— des payeurs	1,929,778 59
		1,633,705,801 48
		2,738,551,142 43
	RECETTES EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES ACTIVES.	
164	Recouvrements d'avances pour divers services	44,341,327 22
165	——— de créances administratives	1,066,832 61
	——— de débets de comptables et de créances litigieuses	42,639 08
		45,450,708 91
	MOUVEMENTS DE FONDS.	
166 et 168	Fonds reçus par les receveurs des impôts et revenus indirects	31,482,847 54
	——— les receveurs généraux	755,745,912 05
	——— le caissier du trésor	666,467,471 83
	——— les payeurs du trésor	1,264,502,472 05
	——— les trésoriers payeurs en Algérie	113,361,725 85
	——— les receveurs des revenus indirects en Algérie	277,555 69
	——— les trésoriers des colonies	13,116,123 96
		2,844,954,108 97
	RÉSERVE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.	
"	Recette par échange de valeurs provenant des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement qui ont été consolidés en rentes pendant l'année 1846. (Voir ci-contre.)	76,232,919 59
	TOTAL	6,012,489,781 51

DÉPENSE.

PAGES des états de développement.				
473	Bons remis par la caisse d'amortissement. (Bons consolidés en rentes 3 p. 0/0.)			76,232,919f 59c
	PAYEMENTS EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.			
159 et 160	Remboursements d'effets à payer. — Bons du trésor remis à divers	68,514,810f 20c		
	Remboursements d'effets à payer. — Traites et mandats du caissier du trésor 78,288,668f 10c; ——— des comptables extérieurs 136,505,620 87	214,794,288 97		
			283,309,099f 17c	
160	Remboursements de fonds particuliers des receveurs généraux	798,914,016 71		
	——— des autres comptables des finances	16,956,872 93		
			815,870,889 64	2,706,115,378 37
161 et 162	Dépenses pour le compte des correspondants du trésor	525,972,402 81		
163	——— des receveurs généraux	1,079,033,208 16		
	——— des payeurs	1,929,778 59		
			1,606,935,389 56	
	PAYEMENTS EN AUGMENTATION DES CRÉANCES ACTIVES.			
164	Avances pour divers services		45,347,786 61	
165	Créances administratives		2,288,107 84	47,669,533 97
	Débets de comptables et créances litigieuses		33,639 52	
	MOUVEMENTS DE FONDS.			
167 et 169	Fonds envoyés par les receveurs des impôts et revenus indirects		739,762,458 76	
	——— les receveurs généraux		1,258,450,044 67	
	——— le caissier du trésor		791,401,404 87	
	——— les payeurs du trésor		24,428,742 83	2,847,722,694 37
	——— les trésoriers payeurs en Algérie		14,284,613 85	
	——— les receveurs des revenus indirects en Algérie		19,394,185 15	
	——— les trésoriers des colonies		1,244 24	
	BUDGETS, SERVICES SPÉCIAUX, AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.			
170	Excédant des payements sur les recettes pour les opérations de l'année			136,122,780 95

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1847.

			Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.	
171	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier central du trésor public. — Valeurs existant au trésor	6,186,225f 34c	64,112,498f 19c	70,298,723f 53c	
		Caissier central du trésor public. — Numéraire en dépôt à la Banque	50,069,730 38	"	50,069,730 38	
		Receveurs généraux des finances	9,458,373 36	21,346,804 55	30,805,177 91	
		Receveurs des impôts et revenus indirects	3,375,211 23	6,750,590 81	10,125,802 04	
		Payeurs du trésor public. — Service ordinaire	1,752,907 54	12,893 23	1,765,800 77	
		Payeurs du trésor public. — Service spécial à Toulon	2,367,991 21	"	2,367,991 21	
		Comptables en Algérie. — Trésoriers payeurs	11,647,851 73	19,478,200 00	31,126,051 73	
		Comptables en Algérie. — Receveurs de l'enregistrement	29,470 83	"	29,470 83	
		Comptables en Algérie. — Receveurs des douanes	34,542 83	"	34,542 83	
		Comptables en Algérie. — Receveurs des contribons diverses	18,202 93	"	18,202 93	
			84,940,507 38	111,700,986 78	196,641,494 16	
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)			1,984,980 10	198,626,474 26
		TOTAL				6,012,489,781 51

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Développement sur les Mouvements, pendant l'année 1846, des Bons du Trésor remis à divers.

Solde au 31 décembre 1845	Bons à 2 p. 0/0	11,745,321f 70c	60,442,224f 10c
	—— 2 1/2 p. 0/0	48,263,814 60	
	—— 3 p. 0/0	428,927 80	
	—— 4 p. 0/0	4,160 00	
Bons émis pendant l'année 1846	Bons à 2 p. 0/0	15,174,915 80	63,392,577 10
	—— 2 1/2 p. 0/0	30,868,823 30	
	—— 3 p. 0/0	17,348,838 00	
			123,834,801 20

Bons remboursés pendant l'année 1846	Bons à 2 p. 0/0	20,113,887f 30c	68,514,810f 20c
	—— 2 1/2 p. 0/0	47,972,236 90	
	—— 3 p. 0/0	428,686 00	
Solde au 31 décembre 1846	Bons à 2 p. 0/0	6,757,660 20	55,319,991 00
	—— 2 1/2 p. 0/0	31,209,606 00	
	—— 3 p. 0/0	17,348,564 80	
	—— 4 p. 0/0	4,160 00	
			123,834,801 20

Détail, par mois, des Bons émis ou remboursés pendant l'année 1846.

MOIS.	BONS ÉMIS.				BONS REMBOURSÉS.				EXCÉDANT, PAR MOIS,	
	BONS à 2 p. 0/0.	BONS à 2 1/2 p. 0/0.	BONS à 3 p. 0/0.	TOTAL.	BONS à 2 p. 0/0.	BONS à 2 1/2 p. 0/0.	BONS à 3 p. 0/0.	TOTAL.	des BONS ÉMIS.	des BONS REMBOURSÉS.
Janvier	1,640,255f 20c	3,434,955f 00c	"	5,075,210f 20c	1,920,405f 00c	6,350,555f 25c	181,280f 00c	8,452,240f 25c	"	3,377,030f 05c
Février	1,985,628 40	3,954,542 95	"	5,940,171 35	2,599,262 50	4,261,084 45	70,555 00	6,930,901 95	"	990,730 60
Mars	1,125,398 70	5,006,996 85	"	6,132,395 55	1,270,580 00	4,513,075 00	27,295 00	5,810,950 00	321,445f 55c	"
Avril	1,469,190 85	2,253,975 00	"	3,723,165 85	1,702,923 35	4,131,853 80	11,330 00	5,846,107 15	"	2,122,941 30
Mai	1,593,420 00	2,354,842 85	"	3,948,262 85	2,101,307 50	4,032,410 45	13,596 00	6,147,313 95	"	2,199,051 10
Juin	1,238,377 50	1,380,692 95	"	2,619,070 45	1,384,205 00	2,073,316 50	"	3,457,521 50	"	838,451 05
Juillet	1,319,779 50	2,242,484 75	"	3,562,264 25	1,509,545 00	4,599,277 50	95,275 00	6,204,097 50	"	2,641,833 25
Août	1,343,904 20	1,714,825 00	"	3,058,729 20	1,914,331 80	3,212,950 00	7,210 00	5,134,491 80	"	2,075,762 60
Septembre	1,155,639 80	1,561,116 00	"	2,716,755 80	1,149,923 35	4,047,725 00	6,180 00	5,203,828 35	"	2,487,072 55
Octobre	1,282,716 65	1,960,389 90	"	3,243,106 55	1,741,781 75	3,558,036 85	9,270 00	5,309,088 60	"	2,065,982 05
Novembre	1,020,605 00	1,656,145 85	1,057,526f 30c	3,734,277 15	1,514,367 05	4,146,695 20	5,665 00	5,666,727 25	"	1,932,450 10
Décembre	"	3,347,856 20	16,291,311 70	19,639,167 90	1,305,255 00	3,045,256 90	1,030 00	4,351,541 90	15,287,626 00	"
	15,174,915 80	30,868,823 30	17,348,838 00	63,392,577 10	20,113,887 30	47,972,236 90	428,686 00	68,514,810 20	15,609,071 55	20,731,304 65
									5,122,233 10	

Taux de l'émission des bons du trésor pendant l'année 1846.

- Du 1er janvier au 15 novembre inclusivement.
  - Bons de 6 à 11 mois ..... 2 p. 0/0.
  - Bons à un an ..... 2 1/2 p. 0/0.
- Du 16 novembre au 31 décembre inclusivement.
  - Bons de 6 à 11 mois ..... 2 1/2 p. 0/0.
  - Bons à un an ..... 3 p. 0/0.

NOTA. Le développement, par mois, des bons du trésor délivrés à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1846, pour les fonds mis par elle en réserve, se trouve page 472 du compte de l'amortissement des rentes.

État présentant le mouvement des Traites et Mandats, pendant l'année 1846.

DÉSIGNATION DES EFFETS.	EFFETS ÉMIS.	EFFETS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES EFFETS émis.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES EFFETS remboursés.
Traites du caissier du trésor sur lui-même	67,420,873f 85c	65,337,043f 48c	2,083,830f 37c	"
Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	12,997,471 75	12,951,624 62	45,847 13	"
Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	116,339,763 53	115,602,503 66	737,259 87	"
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	12,826,211 72	12,749,269 09	76,942 63	"
Mandats des trésoriers payeurs en Algérie sur leurs préposés	1,945,539 74	1,896,097 92	49,441 82	"
Traites des mêmes comptables sur les receveurs généraux	1,292,040 12	1,288,746 34	3,293 78	"
Mandats des mêmes sur leurs collègues	729,011 54	703,111 47	25,900 07	"
Mandats des préposés des mêmes comptables	4,237,291 15	4,265,892 39	"	28,601f 24c
	217,788,203 40	214,794,288 97	3,022,515 67	28,601 24
EXCÉDANT des effets émis			2,993,914 43	

État présentant le mouvement des Fonds particuliers des Comptables des finances, pendant l'année 1846.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	FONDS REÇUS.	FONDS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES FONDS reçus.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES FONDS remboursés.
Receveurs généraux (A)	808,959,227f 92c	798,914,016f 52c	10,045,211f 40c	"
Receveurs des revenus indirects. — Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	16,138 02	14,836 68	1,301 34	"
Receveurs des revenus indirects. — des douanes et sels	142,891 72	135,898 58	6,993 14	"
Receveurs des revenus indirects. — des contributions indirectes	102,578 36	56,691 57	45,886 79	"
Directeurs de la fabrication des monnaies	14,373,354 46	16,679,484 03	"	2,306,129f 57c
Payeurs du trésor public	68,868 57	69,906 71	"	1,038 14
Comptables en Algérie	1,501 40	55 55	1,445 85	"
	823,664,560 45	815,870,889 64	10,100,838 52	2,307,167 71
EXCÉDANT des fonds reçus			7,793,670 81	

(A) Les mouvements des fonds particuliers des receveurs généraux n'expriment pas ceux de leurs avances en compte courant avec le trésor. Ces avances sont, pour leur résultat annuel, l'objet d'un développement spécial qui se trouve ci-après, pages 172 et 173.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1846.

	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
Communes et établissements publics r/c de fonds placés au trésor — Ville de Paris	6,800,000f 00c	2,000,000f 00c	4,800,000f 00c	"
Communes et établissements publics r/c de fonds placés au trésor — Établissements publics à Paris	2,290,107 19	3,034,721 13	"	744,613f 94c
Communes et établissements publics r/c de fonds placés au trésor — Départements	82,777,062 26	82,252,491 11	524,571 15	"
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine r/c de fonds déposés au trésor	7,526,000 00	9,092,000 00	"	1,566,000 00
Caisse des invalides de la marine	8,076,244 26	7,966,107 71	110,136 55	"
Caisse des dépôts et consignations s/c courant	86,474,135 85	72,787,000 00	13,687,135 85	"
—— s/c de fonds des caisses d'épargne	18,263,069 42	10,711,000 00	7,552,069 42	"
DIVERS SERVICES PUBLICS.				
Imprimerie royale	1,084,222 26	1,158,000 00	"	73,777 74
Ministère de la marine s/c de fonds coloniaux	"	11,717 88	"	11,717 88
Ministère de la marine s/c du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	6,119,247 10	3,909,403 55	2,209,843 55	"
Divers r/c de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	22,863,805 20	22,902,593 70	"	38,788 50
Départements r/c de produits éventuels affectés à divers services locaux	6,694,431 77	5,653,819 49	1,040,612 28	"
Chancelleries consulaires r/c de fonds commun	131,283 41	111,195 48	20,087 93	"
Caisse des dépôts et consignations s/c chez les receveurs généraux	116,986,491 78	117,016,166 92	"	29,675 14
Légion d'honneur s/c chez les receveurs généraux	4,740,804 06	4,745,701 87	"	4,897 81
ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS. (Fonds déposés au Trésor.)				
Caisse des employés et artisans	141,393 28	151,000 00	"	9,606 72
Tontine du pacte social	40,058 61	43,000 00	"	2,941 39
—— d'épargnes	1,336,771 55	1,290,000 00	46,771 55	"
Ministère de l'instruction publique s/c de fondations anglaises	52,689 26	56,363 78	"	3,674 52
—— écossaises	21,365 58	17,110 55	4,255 03	"
—— irlandaises	78,891 57	141,000 00	"	62,108 43
Divers établissements r/c de placements de fonds sans intérêts	74,342 03	78,924 20	"	4,582 17
FONDS À REMBOURSER À DIVERS.				
Ex-receveurs généraux r/c d'avances à leur rembourser	886,931 09	1,483,313 18	"	596,382 09
Caisse des dépôts et consignations s/c de recettes à lui verser pour divers services spéciaux	1,218,671 79	1,270,581 59	"	51,909 80
Idem pour le service des retraites du ministère des finances	5,271,518 84	5,330,011 20	"	58,492 36
—— de la justice	889,980 00	876,904 63	13,075 37	"
Fonctionnaires de l'instruction publique r/c de fonds de retraite	306,899 13	370,000 00	"	63,100 87
A REPORTER	381,146,417 29	354,460,127 97	30,008,558 68	3,322,269 36

Suite de l'*État présentant le Mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1846.*

	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
REPORT	381,146,417f 29c	354,460,127f 97c	30,008,558f 68c	3,322,269f 36c
COMPTES DE DIVERS AVEC LES RECEVEURS DES REVENUS INDIRECTS.				
Caisse des dépôts et consignations *s/c* intermédiaire avec les receveurs de l'enregistrement	738,479 01	738,299 23	179 78	"
Communes et établissements publics *1/c* avec les receveurs de l'enregistrement	143,977 15	142,811 40	1,165 75	"
Receveurs de l'enregistrement *1/c* de frais de délimitation des forêts de l'État à recouvrer sur les riverains	10	1,081 90	"	1,081 80
Gendarmerie *s/c* de frais de capture pour contrainte par corps	1,752 00	760 00	992 00	"
Administration des douanes *s/c* du service des saisies à l'intérieur	618 00	667 75	"	49 75
Légion d'honneur *s/c* avec les receveurs de l'enregistrement	15,643 44	13,002 34	2,641 10	"
Établissements d'aliénés *1/c* de recouvrements de pensions	143,650 30	146,353 21	"	2,702 91
Divers *1/c* de recouvrements de mandements exécutoires décernés par les préfets	152,650 54	143,390 24	9,260 30	"
Divers *1/c* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	35,366,499 92	36,206,034 88	"	839,534 96
—— *1/c* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	19,337,460 00	19,309,548 04	27,911 96	"
Receveurs des douanes *1/c* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	2,822,659 48	2,756,737 62	65,912 86	"
—— *1/c* de fonds recouvrés pour divers	131,772 98	133,086 62	"	1,313 64
—— *1/c* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	42,984 74	41,040 38	1,944 36	"
Préposés des douanes *1/c* de saisies faites à la requête d'autres administrations	10,608 87	11,236 20	"	627 33
Receveurs des contributions indirectes *1/c* de consignations à juger ou à répartir	1,139,728 68	1,145,697 61	"	5,968 93
Villes et communes *1/c* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois.*)	5,067,567 58	5,079,615 16	"	12,047 58
Maison d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis *s/c* avec le receveur des contributions indirectes	163,574 15	154,533 16	9,040 99	"
Divers *1/c* de fonds en dépôt chez les directeurs des postes	43,254 60	41,269 38	1,985 22	"
Divers *1/c* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	48,433,795 06	49,075,448 31	"	641,653 25
Divers *1/c* d'échange de billon à démonétiser	36,294 85	66,971 30	"	30,676 45
Directeurs de la fabrication des monnaies *1/c* intermédiaire de conversion de matières à fabriquer	49,960,293 23	49,960,293 23	"	"
Retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes par le commerce	12,153 07	14,166 02	"	2,012 95
Retenues pour frais d'affinage d'or et d'argent	2,491 08	2,491 08	"	"
Retenues pour frais de virolles brisées servant à la fabrication des pièces de 5 francs	1,731 06	1,993 85	"	262 79
Bonifications allouées aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent	146 86	146 86	"	"
—— de pièces de 15 et 30 sous	48 65	48 65	"	"
Divers *1/c* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	396,683 53	305,756 98	90,926 55	"
Divers *1/c* avec les receveurs des douanes en Algérie	1,976,125 91	1,993,804 94	"	17,679 03
Divers *1/c* avec les receveurs des contributions diverses en Algérie	404,653 28	253,928 32	150,724 96	"
DIVERS CORRESPONDANTS.				
Receveurs généraux *1/c* intermédiaire de remboursement de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	44,866 63	19,836 94	25,029 69	"
Ministères *1/c* de services d'estafettes	71,665 05	109,560 31	"	37,895 26
Maîtres de postes *1/c* de services d'estafettes	109,668 61	75,933 27	33,735 34	"
Directeurs des monnaies *1/c* intermédiaire de frais de fabrication	18,591 83	35,721 76	"	17,129 93
Directeurs des monnaies *1/c* d'avances pour tolérances en fort	11,536 30	11,536 30	"	"
Divers comptables *1/c* intermédiaire de mouvements de fonds	1,915,367 75	1,498,580 80	416,786 95	"
Divers correspondants	1,288,013 48	2,020,890 80	"	732,877 32
	551,153,416 06	525,972,402 81	30,846,796 49	5,665,783 24
EXCÉDANT des recettes			25,181,013 25	

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants des Comptables des Finances, pendant l'année 1846.

	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.				
Receveurs particuliers d'arrondissement *1/c* avec les receveurs généraux	792,472,192f 77c	790,892,286f 10c	1,579,906f 67c	"
—— *1/c* avec les percepteurs	959,592 37	920,945 29	38,647 08	"
Percepteurs *1/c* courant avec les receveurs particuliers	4,603,317 78	4,708,972 40	"	105,654f 62c
Divers comptables *1/c* de mandats des receveurs généraux	106,933,408 47	106,719,711 81	213,696 66	"
Communes et établissements publics *1/c* de produits de coupes extraordinaires de bois	13,110,546 99	12,896,859 22	213,687 77	"
Receveurs des communes et établissements publics *1/c* d'obligations de coupes ordinaires de bois en dépôt	4,408,064 11	3,851,139 70	556,924 41	"
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *1/c* d'obligations	12,802,087 93	13,081,662 54	"	279,574 61
Adjudicataires de coupes ordinaires de bois des communes *1/c* d'obligations en dépôt	3,847,587 30	4,408,064 11	"	560,476 81
Trésorier des invalides de la marine	7,444,606 43	8,899,202 97	"	1,454,596 54
Divers *1/c* de fournitures de l'Imprimerie royale	326,732 75	341,415 85	"	14,683 10
—— *1/c* d'effets à payer	7,462,452 20	7,406,389 48	56,062 72	"
—— *1/c* d'achats de rentes sur l'État	59,846,620 62	58,590,889 92	1,255,730 70	"
—— *1/c* de ventes de rentes sur l'État	16,295,597 46	16,330,057 73	"	34,460 27
—— *1/c* d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	4,000 00	160,250 00	"	156,250 00
Officiers et employés militaires *1/c* de retenues applicables aux contributions directes	22,455 85	22,765 94	"	310 09
Agents comptables des facultés *1/c* courant	2,036,926 00	2,007,640 00	29,286 00	"
Condamnés libérés *1/c* de masse	55,472 31	68,171 47	"	12,699 16
Agents forestiers *1/c* de masse	24,676 18	26,592 78	"	1,916 60
Receveur particulier de Bastia *s/c* de caisse de réserve	2,591,692 23	2,684,401 49	"	92,709 26
Soumissionnaires de fournit. et de travaux publics *1/c* de dépôt en effets publics	2,641,886 00	2,807,579 00	"	165,693 00
Ministères *1/c* de dépôts en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	3,771,469 00	3,602,776 00	168,693 00	"
—— en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	26,294,920 21	26,095,248 24	199,671 97	"
Receveurs d'hospices *1/c* de versements pour le service des enfants trouvés	8,350,425 80	8,335,091 99	15,333 81	"
Souscriptions pour les inondés	1,220,214 40	1,107,786 44	112,427 96	"
Monnaie de Paris *s/c* de billon à échanger	37,258 71	29,283 21	7,975 50	"
Divers *1/c* de billon déposé	553,453 58	562,299 32	"	8,845 74
Divers correspondants	2,504,949 38	2,475,725 16	29,224 22	"
	1,080,622,606 83	1,079,033,208 16	4,477,268 47	2,887,869 80
CORRESPONDANTS DES PAYEURS.				
Divers *1/c* de retenues exercées à leur profit	1,929,778 59	1,929,778 59	"	"
	1,082,552,385 42	1,080,962,986 75	4,477,268 47	2,887,869 80
EXCÉDANT des recettes			1,589,398 67	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Avances pour divers services, pendant l'année 1846.

DÉSIGNATION DES AVANCES.	AVANCES CONSTATÉES.	AVANCES RECOUVRÉES.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES AVANCES constatées.	EXCÉDANT POUR L'ANNÉE, DES AVANCES recouvrées.
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Frais de régie de l'administration des forêts	106,101f 69c	82,967f 24c	23,134f 45c	"
Frais judiciaires. (Justice militaire.)	14,525 85	14,626 55	"	100f 70c
Frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	293,940 83	260,915 26	33,025 57	"
Divers services	5,358 66	4,064 95	1,293 71	"
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES.				
Appointements des préposés, à payer par les contrôleurs des brigades. (Compte intermédiaire.)	21,148,017 78	21,147,642 38	375 40	"
Pensions de retraites acquittées pour le compte des receveurs des finances	4,363,608 89	4,356,108 53	7,500 36	"
Fonds de masse d'habillement des brigades	72,843 76	89,124 02	"	16,280 26
Frais de saisies	113,144 26	111,938 47	1,205 79	"
Parts de saisies	104,725 18	105,825 49	"	1,100 31
Primes d'arrestation de fraudeurs	996 40	1,236 02	"	239 62
Plombage, estampillage et marque de bestiaux	168,092 47	172,501 88	"	4,409 41
Remboursements de consignations	3,611,750 41	3,610,110 61	1,639 80	"
Divers services	1,074,570 39	1,002,783 40	71,786 99	"
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Frais judiciaires	1,581,056 57	1,540,851 52	40,205 05	"
AVANCES DES DIRECTEURS DES POSTES.				
Timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	246,757 00	223,315 00	23,442 00	"
Service des voyages de la Cour	138,626 42	122,571 69	16,054 73	"
Frais de poursuites	4,938 14	4,735 04	203 10	"
Divers services	84,315 24	50,905 60	33,409 64	"
AVANCES DES RECEVEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES.				
Frais de poursuites pour le recouvrement des contributions directes	823,253 97	834,381 74	"	11,127 77
Avances pour timbres de formules de patentes	1,936,432 50	1,730,104 46	206,328 04	"
——— pour droits de permis de chasse	2,234,670 00	2,199,560 00	35,110 00	"
AVANCES DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Avances sur arrêté du général commandant en chef la province d'Oran. (Ministère de la guerre.)	42,397 86	"	42,397 86	"
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES EN ALGÉRIE.				
Traitements des préposés de l'enregistrement payés à titre d'avance. (Compte intermédiaire.)	313,196 67	239,646 14	73,550 53	"
Divers services	158,934 04	65,593 24	93,340 80	"
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES EN ALGÉRIE.				
Appointements des préposés, à payer par les contrôleurs des brigades. (Compte intermédiaire.)	348,416 97	351,554 20	"	3,137 23
Divers services	147,389 95	161,767 62	"	14,377 67
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES EN ALGÉRIE.				
Divers services	648,005 07	292,102 38	355,902 69	"
AVANCES DES PAYEURS DU TRÉSOR PUBLIC.				
Avances de diverses natures	"	2,674 15	"	2,674 15
OPÉRATION D'ORDRE.				
Virement d'écritures, pour l'application aux budgets, des traites de la marine restant à régulariser au 1er janvier 1847 dans la comptabilité de l'agent spécial de ces traites	5,561,719 64	5,561,719 64	"	"
	45,347,786 61	44,341,327 22	1,059,906 51	53,447 12
Excédant des avances constatées			1,006,459 39	

État des Créances administratives constatées pendant l'année 1846, et des Recettes effectuées sur ces créances pendant la même année.

	MONTANT DES CRÉANCES constatées.
CRÉANCES CONSTATÉES.	
Créance constatée à la charge du ministère de l'agriculture et du commerce, pour valeur de produits consommés en nature dans les haras et dépôts d'étalons, et qu'il n'ordonnancera au profit du trésor qu'après l'allocation du crédit demandé par lui, à cet effet, dans la loi de règlement du budget de 1845	16,316f 16c
Créance constatée à la charge de la caisse des dépôts et consignations, pour le versement à faire par elle au trésor sur le produit de ses bénéfices de l'année 1846	1,890,981 03
Créance constatée à la charge de l'Imprimerie royale, pour le versement à faire par elle au trésor de l'excédant de ses recettes pendant l'exercice 1845	380,810 65
Total	2,288,107 84
RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR LES CRÉANCES.	
Versement que la caisse des dépôts et consignations a effectué au trésor en 1846, pour les bénéfices réalisés par elle pendant l'année 1845	1,066,832 61
Excédant des créances constatées	1,221,275 23

État présentant le mouvement des Débets de Comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1846.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.	ACCROISSEMENTS.	ATTÉNUATIONS. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor public.	ATTÉNUATIONS. RÉDUCTIONS prononcées par arrêts de la cour des comptes, ordonnances royales et décisions ministérielles.
DÉBETS DE COMPTABLES.			
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	5,055f 62c	1,745f 14c	"
Receveurs des douanes	"	"	"
Receveurs des contributions indirectes	4,503 83	18,039 32	"
Directeurs des postes	6,563 38	5,126 64	"
Receveurs de la loterie	"	91 29	"
Payeurs du trésor public	17,516 69	17,516 69	"
Ex-caissier du trésor public	"	120 00	"
CRÉANCES LITIGIEUSES.			
Néant	"	"	"
	33,639 52	42,639 08	"
		42,639 08	
Excédant des atténuations	8,999 56		

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1846.

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	64,900f 00c	1,363,741f 45c
	Leurs collègues	1,298,841 45	
Receveurs des douanes	Receveurs généraux	5,178,914 08	16,896,319 87
	Caissier du trésor	1,670,000 00	
	Receveurs des douanes en Algérie	136 65	
	Leurs collègues	10,047,269 14	
Receveurs des contributions indirectes	Receveurs généraux	4,633,000 00	6,436,221 72
	Caissier du trésor	715,822 16	
	Leurs collègues	1,087,399 56	
Directeurs des postes	Receveurs de l'enregistrement	54,000 00	6,705,059 00
	Receveurs généraux	3,999,878 09	
	Caissier du trésor	236,250 00	
	Leurs collègues	2,414,930 91	
Directeurs de la fabrication des monnaies	Leurs collègues	81,505 50	81,505 50
Receveurs généraux	Receveurs de l'enregistrement	212,278,950 25	755,745,912 05
	Receveurs des douanes	96,075,827 87	
	Receveurs des contributions indirectes	207,747,335 26	
	Directeurs des postes	20,893,205 28	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	20,874 36	
	Caissier du trésor	189,725,165 74	
	Payeurs	137,000 00	
	Agent comptable des traites de la marine	191 39	
	Leurs collègues	28,867,361 90	
Caissier du Trésor	Receveurs de l'enregistrement	38,272,010 97	666,467,471 83
	Receveurs des douanes (numéraire)	10,834,288 80	
	Receveurs des douanes (traites de douanes)	70,843,788 12	
	Receveurs des contributions indirectes (numéraire)	39,770,971 62	
	Receveurs des contributions indirectes (obligations des redevables)	16,960,577 30	
	Directeurs des postes	10,363,316 75	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	36,000 00	
	Receveurs généraux	477,810,169 19	
	Trésoriers payeurs en Algérie	1,323,172 15	
	Trésoriers des colonies	1,244 24	
	Agent comptable des traites de la marine	251,932 69	
	A reporter	.....	1,453,696,231 42

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Directeurs des postes	54,000f 00c	251,986,086f 08c
	Receveurs généraux	212,361,233 66	
	Caissier du Trésor	38,272,010 97	
	Leurs collègues	1,298,841 45	
Receveurs des douanes	Receveurs généraux	96,013,435 34	187,713,930 78
	Caissier du Trésor (numéraire)	10,834,288 80	
	Caissier du Trésor (traites de douanes)	70,818,578 12	
	Leurs collègues	10,047,269 14	
	Receveurs des douanes en Algérie	359 38	
Receveurs des contributions indirectes	Receveurs généraux	208,418,598 87	266,237,547 35
	Caissier du Trésor (numéraire)	39,770,971 62	
	Caissier du Trésor (obligations des redevables)	16,960,577 30	
	Leurs collègues	1,087,399 56	
Directeurs des postes	Receveurs généraux	20,888,636 59	33,686,514 69
	Caissier du Trésor	10,363,316 75	
	Leurs collègues	2,434,561 35	
Directeurs de la fabrication des monnaies	Receveurs généraux	20,874 36	138,379 86
	Caissier du Trésor	36,000 00	
	Leurs collègues	81,505 50	
Receveurs généraux	Receveurs de l'enregistrement	64,900 00	1,258,450,044 67
	Receveurs des douanes	5,178,914 08	
	Receveurs des contributions indirectes	4,633,000 00	
	Directeurs des postes	3,999,878 09	
	Caissier du Trésor	479,087,280 34	
	Payeurs	727,394,803 90	
	Trésoriers payeurs en Algérie	16,544 24	
	Trésoriers des colonies	9,212,300 00	
	Leurs collègues	28,862,424 02	
Caissier du Trésor	Receveurs généraux	190,477,482 48	791,401,404 87
	Receveurs des douanes	1,670,000 00	
	Receveurs des contributions indirectes	715,822 16	
	Directeurs des postes	236,250 00	
	Payeurs	525,185,863 87	
	Agent comptable des traites de la marine	10,915,049 17	
	Trésoriers payeurs en Algérie	62,065,267 44	
	Trésoriers des colonies	135,669 75	
	A reporter	.....	2,789,613,908 30

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1846.*

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
	REPORT		1,453,696,231f 42c
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	727,440,725f 49c	1,253,587,091 29
	Caissier du Trésor	525,085,848 87	
	Leurs collègues	1,060,516 93	
TRÉSORIERS des colonies	Caissier du Trésor	135,669 75	13,116,123 96
	Payeurs	3,768,154 21	
	Receveurs généraux	9,212,300 00	
AGENT comptable des traites de la marine	Caissier du Trésor	10,915,380 76	10,915,380 76
TRÉSORIERS PAYEURS en Algérie	Receveurs généraux	16,544 24	113,361,725 85
	Caissier du Trésor	61,315,267 44	
	Payeurs	20,000,000 00	
	Agent comptable des traites de la marine	1 00	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	5,159,010 02	
	Receveurs des douanes en Algérie	7,018,936 38	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	7,037,359 19	
	Leurs collègues	12,814,607 58	
RECEVEURS de l'enregistrement en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	70,600 00	106,348 36
	Leurs collègues	35,748 36	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Receveurs des douanes	359 38	80,693 51
	Leurs collègues	80,334 13	
RECEVEURS des contributions diverses en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	28,412 00	90,513 82
	Leurs collègues	62,101 82	
	TOTAL des fonds reçus		2,844,954,108 97

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
	REPORT		2,789,613,908f 30c
PAYEURS DU TRÉSOR	Receveurs généraux	137,000f 00c	24,176,617 75
	Trésoriers payeurs en Algérie	19,223,400 00	
	Trésoriers des colonies	3,768,154 21	
	Leurs collègues	1,048,063 54	
AGENT comptable des traites de la marine	Caissier du Trésor	251,932 69	252,125 08
	Receveurs généraux	191 39	
	Trésoriers payeurs en Algérie	1 00	
TRÉSORIERS PAYEURS en Algérie	Caissier du Trésor	1,353,795 42	14,284,613 85
	Receveurs de l'enregistrement en Algérie	70,600 00	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	28,412 00	
	Leurs collègues	12,831,806 43	
RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	5,159,305 84	5,195,054 20
	Leurs collègues	35,748 36	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Receveurs des douanes de France	136 65	7,098,807 16
	Trésoriers payeurs en Algérie	7,018,336 38	
	Leurs collègues	80,334 13	
RECEVEURS des contributions diverses en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	7,038,221 97	7,100,323 79
	Leurs collègues	62,101 82	
TRÉSORIERS des colonies	Caissier du Trésor	1,244 24	1,244 24
	TOTAL des fonds envoyés		2,847,722,694 37

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement, pendant l'année 1846, des Fonds des Budgets et des Services spéciaux, ainsi que des Avances du Trésor sur les mêmes services.

SERVICES ET EXERCICES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT des RECETTES.	EXCÉDANT des PAYEMENTS.
BUDGETS.				
SERVICE ORDINAIRE.				
Budget de l'exercice 1845	58,967,623f 36c	205,399,802f 67c	"	146,432,179f 31c
——— 1846	1,282,820,110 10	1,153,691,478 18	129,128,631f 92c	"
——— 1847	22,539 45	12,220,917 16	"	12,198,377 71
Fonds généraux des budgets applicables au service colonial	2,826,751 41	18,491,953 13	"	15,665,201 72
SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
Travaux régis par la loi du 25 juin 1831 — Exercice 1845	2,026,515 74	9,669,765 00	"	7,643,249 26
Travaux régis par la loi du 25 juin 1831 — ——— 1846	634,286 83	41,391,565 27	"	40,757,278 44
Travaux régis par la loi du 25 juin 1831 — ——— 1847	23,429,139 00	"	23,429,139 00	"
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842 — Exercice 1845	"	22,181,993 77	"	22,181,993 77
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842 — ——— 1846	"	96,597,402 99	"	96,597,402 99
Portion réalisée de l'emprunt en rentes restant à appliquer aux budgets	42,388,761 33	"	42,388,761 33	"
SERVICES SPÉCIAUX.				
Cautionnements en numéraire	15,372,233 61	15,226,184 39	146,049 22	"
Service départemental. (Produits éventuels.)	16,641,842 29	16,155,462 84	486,379 45	"
Service colonial	17,955,038 70	20,521,224 24	"	2,566,185 54
Service municipal de l'Algérie	7,055,608 81	7,349,555 49	"	293,946 68
Compte intermédiaire des produits de prises sur l'ennemi en Algérie	562,867 69	472,507 47	90,360 22	"
Retrait et démonétisation de diverses pièces (loi du 10 juillet 1845)	9,298,332 15	4,668,605 65	4,629,726 50	"
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	1,086,013 17	"	1,086,013 17
AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.				
Versements effectués par les compagnies concessionnaires de chemins de fer	9,000,000 00	"	9,000,000 00	"
	1,489,001,650 47	1,625,124,431 42	209,299,047 64	345,421,828 59
Excédant de dépense			136,122,780 95	

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Services des budgets.	Service ordinaire.	Service général	1,341,810,272 01	1,371,312,198 01	"	29,501,925 10
		Service colonial	2,826,751 41	18,491,953 13	"	15,665,201 72
	Service extraordinaire.	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	26,089,941 57	51,061,330 27	"	24,971,388 70
		——— par la loi du 11 juin 1822	"	118,779,396 76	"	118,779,396 76
		Portion réalisée de l'emprunt en rentes restant à appliquer aux budgets	42,388,761 33	"	42,388,761 33	"
			1,413,115,727 22	1,559,644,878 17	42,388,761 33	188,917,912 28
Services spéciaux			66,885,923 25	65,479,553 25	(a) 1,406,370 00	"
Avances et découverts du trésor			9,000,000 00	"	9,000,000 00	"
			1,489,001,650 47	1,625,124,431 42	52,795,131 33	188,917,912 28
Excédant de dépense					136,122,780 95	

(a) Si de la somme de 188,917,912f 28c
on déduit celle de 42,388,761 33

On retrouve l'excédant de recette employé page 22 ..... 146,529,150 95

État des Valeurs de Caisse et de Portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1846.

DÉSIGNATION DES VALEURS ET DES COMPTABLES.	AU 1er janvier 1846.	AU 1er janvier 1847.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1847. Augmentations.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1847. Diminutions.
NUMÉRAIRE.				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	264,158f 52c	264,978f 14c	819f 62c	"
——— des douanes	1,465,487 80	1,540,646 50	75,158 70	"
——— des contributions indirectes	167,453 70	245,476 33	78,022 63	"
Directeurs des postes	907,785 67	1,267,700 29	359,914 62	"
Directeurs de la fabrication des monnaies	1,985,000 62	56,409 97	"	1,928,590f 65c
Receveurs généraux	9,963,495 92	9,458,373 36	"	505,122 56
Caissier du trésor public — Numéraire en caisse au trésor	3,647,773 69	6,186,225 34	2,538,451 65	"
Caissier du trésor public — Numéraire en dépôt à la banque	90,945,944 21	50,069,730 38	"	40,876,213 83
Payeurs du trésor	5,759,359 33	4,120,898 75	"	1,638,460 58
Comptables en Algérie — Trésoriers payeurs	9,855,064 18	11,647,851 73	1,792,787 55	"
Comptables en Algérie — Receveurs de l'enregistrement	29,551 92	29,470 83	"	81 09
Comptables en Algérie — Receveurs des douanes	26,635 45	34,542 83	7,907 38	"
Comptables en Algérie — Receveurs des contributions diverses	25,809 14	18,202 93	"	7,606 21
	125,043,520 15	84,940,507 38	4,853,062 15	44,956,074 92
			40,103,012 77	
MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT À CONVERTIR EN ESPÈCES.				
Directeurs de la fabrication des monnaies	3,040,426 72	1,984,980 10	"	1,055,446 62
EFFETS À RECEVOIR.				
Receveurs des douanes	4,753,642 47	4,139,656 95	"	613,985 52
Receveurs des contributions indirectes	1,676,756 00	2,600,920 00	924,164 00	"
Directeurs des postes	10,013 86	10,013 86	"	"
Receveurs généraux	16,129,912 42	21,346,804 55	5,216,892 13	"
Caissier du trésor	63,597,880 30	64,112,498 19	514,617 89	"
Payeurs du trésor	56,355 75	12,893 23	"	43,462 52
Trésoriers payeurs en Algérie	15,113,600 00	19,478,200 00	4,364,600 00	"
	101,338,160 80	111,700,986 78	11,020,274 02	657,448 04
			10,362,825 98	

RÉCAPITULATION.

Numéraire	125,043,520 15	84,940,507 38	"	40,103,012 77
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	3,040,426 72	1,984,980 10	"	1,055,446 62
Effets à recevoir	101,338,160 80	111,700,986 78	10,362,825 98	"
	229,422,107 67	198,626,474 26	10,362,825 98	41,158,459 39

Diminution, pendant l'année 1846, sur les valeurs de caisse et de portefeuille dont les comptables des finances étaient dépositaires au 1er janvier de la même année 30,795,633f 41c

Mais cette diminution n'est réellement que de 28,027,048 fr. 01 centime, par le résultat des mouvements de fonds qui ont eu lieu, pendant l'année 1846, entre tous les comptables des finances. (Voir pages 166 à 169.)

En effet,

Les fonds envoyés ont été de 2,847,722,694f 37c

Les fonds reçus se sont élevés à 2,844,954,108 97

Excédant des fonds envoyés 2,768,585 40

représentant des fonds en route non encore parvenus au 1er janvier 1847, qui viennent en atténuation de la diminution qu'a éprouvée l'encaisse des comptables auxquels les envois ont été faits 2,768,585 40

Diminution effective des valeurs de caisse et de portefeuille pendant l'année 1846 ..... 28,027,048 01

État des Opérations que les receveurs généraux ont faites pour le compte du Trésor public, pendant l'année 1846.

RECETTES.

SERVICE DES BUDGETS.

		Exercice 1845.	Exercice 1846.	
Recettes sur les contributions et revenus publics.	Contributions directes	46,728,374f 00c	372,737,590f 96c	
	Produits des forêts et de la pêche	221,604 79	31,774,915 30	
	Produits universitaires	5,508 22	2,450,241 78	
	Produits divers	890,377 41	7,713,612 84	
		47,845,864 42	414,676,360 88	
		462,522,225 30		(1) 462,522,225f 30c

SERVICES SPÉCIAUX.

Versements de cautionnements en numéraire			8,634,930 88	25,304,798 75
Produits éventuels affectés aux dépenses des départements	Exercice 1845	2,726,071 94	16,669,867 87	
	——— 1846	13,943,795 93		

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Recettes pour le compte des correspondants du trésor.	Communes et établissements publics *r/c* de fonds placés au trésor	79,302,157f 57c	217,919,200 22	
	Départements *r/c* de produits éventuels pour divers services locaux	6,694,431 77		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes pour le service des retraites des finances	56,716 51		
	Caisse des invalides de la marine	2,261,301 06		
	Ministère de la marine *s/c* de fonds coloniaux	1,378 37		
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *r/c* de fonds déposés au trésor	7,526,000 00		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	116,986,491 78		
	Légion d'honneur *s/c* ..... *idem*	4,740,804 06		
	Fonctionnaires de l'instruction publique *r/c* de fonds de retraite	275,577 07		
	Divers établissements *r/c* de placements de fonds sans intérêts	74,342 03		
Émission de mandats.	Mandats sur le caissier du trésor	104,001,068 40	116,827,280 12	1,095,256,274 47
	Mandats sur les receveurs généraux pour le compte du trésor	12,826,211 72		
Recouvrements d'avances.	Poursuites pour le recouvrement des contributions	834,381 74	4,764,046 20	
	Timbre des formules de patentes	1,730,104 46		
	Droits de permis de chasse	2,199,560 00		
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Versements des receveurs de l'enregistrement et des domaines	212,278,950 25	755,745,747 93	
	——— des douanes et sels	96,075,827 87		
	——— des contributions indirectes	207,747,335 26		
	Versements des directeurs des postes	20,893,205 28		
	——— de la fabrication des monnaies	20,874 36		
	Remises du caissier central du trésor	189,725,165 74		
	——— des receveurs généraux	28,867,361 90		
	——— des payeurs du trésor	137,000 00		
	——— de l'agent comptable des traites de la marine	27 27		
	Total des recettes			1,583,083,298 52

DÉPENSES.

SERVICE DES BUDGETS.

		Exercice 1845.	Exercice 1846.	
Dépenses sur le budget du ministère des finances.	Intérêts de la dette flottante. (Intérêts alloués en compte courant aux receveurs généraux, et 1/3 p. 0/0 sur les intérêts dus aux communes.)	925,902f 25c	1,954,988f 77c	
	Frais de service et de trésorerie. (Commissions, frais de transport et d'emballage de fonds.)	674,061 79	2,057,595 92	
	Traitements, taxations, remises et bonifications des receveurs des finances. — Traitements fixes	106,850 00	1,098,850 00	
	Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	555,547 13	996,854 24	
	Taxation pour la centralisation du produit de l'impôt direct	255,697 56	933,916 50	
	——— des impôts et revenus indirects	172,506 42	763,840 02	
	Remises sur les produits de coupes de bois et les produits divers	114,169 52	91,074 74	
	Frais de perception des contributions directes. — Remises des percepteurs	2,328,535 48	9,024,891 28	
	Taxes de premier avertissement	40,597 80	281,417 84	
	Frais de perception des redevances des mines (remises des percepteurs et premier avertissement)	11,251 94	4,814 46	
	Frais de perception des droits de vérification des poids et mesures (remises des percepteurs)	41,221 22	2,418 76	
	Restitutions et non-valeurs, décharges et réductions sur contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles	13,852,210 58	35,820,863 35	
		19,078,551 69	53,031,525 88	
		72,110,077 57		
	Décharges à réimposer sur les contributions directes de l'exercice 1847	592,746 28		
		72,702,823 85		(1) 72,702,823f 85c

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Payement pour le compte des correspondants du trésor.	Communes et établissements publics *r/c* de fonds placés au trésor	82,252,491f 11c	227,768,791f 63c	
	Départements *r/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	5,653,819 49		
	Caisse des invalides de la marine	6,695,576 39		
	Ministère de la marine *s/c* de fonds coloniaux	733,615 54		
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *r/c* de fonds déposés au trésor	9,092,000 00		
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	117,016,166 92		
	Légion d'honneur *s/c* ..... *idem*	4,745,701 87		
	Divers établissements *r/c* de placement de fonds sans intérêts	78,924 20		
	Ex-receveurs généraux *r/c* d'avances à leur rembourser	1,480,659 17		
	Compte intermédiaire de remboursem^ts de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	19,836 94		
Remboursements de mandats.	Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	12,870,445 73	27,204,785 13	1,518,189,148 01
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	12,749,269 09		
	Traites des receveurs généraux sur le caissier central du trésor	296,311 51		
	Traite des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	1,288,758 80		
Avances à recouvrer.	Poursuites pour le recouvrement des contributions	823,253 97	4,994,356 47	
	Timbre des formules de patentes	1,936,432 50		
	Droits de permis de chasse	2,234,670 00		
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Versements aux payeurs du trésor	727,303,672 60	(2) 1,258,221,214 78	
	Fonds de subvention aux receveurs de l'enregistrement	64,900 00		
	——— des douanes	5,161,299 65		
	——— des contributions indirectes	4,633,000 00		
	——— aux directeurs des postes	3,997,751 74		
	Envois au caissier central du trésor	479,320,292 10		
	——— aux receveurs généraux	28,421,405 97		
	——— aux trésoriers payeurs en Algérie	16,592 63		
	——— aux trésoriers des colonies	9,212,300 00		
	Total des dépenses			1,590,891,971 86

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Les receveurs généraux étaient en avance envers le trésor public, à l'époque du 1er janvier 1846 (Voir page 410 du compte des finances de l'année 1845) d'une somme de 30,297,518f 36c

Les opérations de toute nature qu'ils ont effectuées pour son compte, pendant l'année 1846, se sont élevées, savoir :

En recette, à 1,583,083,298f 52c

En dépense, à 1,590,891,971 86

Et font ainsi ressortir un excédant de dépense, représentant l'augmentation que leurs avances ont éprouvée pendant l'année 1846, de 7,808,673 34

A déduire l'avance des receveurs généraux sortis de fonctions, lesquels ont été crédités pendant la même année, à un titre particulier et en dehors de leur compte courant 885,832 84

Reste pour augmentation ..... 6,922,840 50 — 6,922,840 50

En conséquence les avances des receveurs généraux sont, au 31 décembre 1846 (Voir page 406 du présent compte), de 37,220,358 86

(1) Voir le développement par département, pages 89 et 90.

(1) Voir le développement par département, pages 147 et 148.

(2) Ces envois de fonds, rapprochés de ceux que présente la page 107, se trouvent atténués d'une somme de 228,829f 89c, provenant des opérations constatées par virement de comptes, pour régularisation des fonds en route à la fin de chaque année.

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1846, sur les Budgets et les Services spéciaux.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de RECETTE.	EXCÉDANT de PAYEMENT.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ain	7,784,908 01	5,642,440 23	2,142,467 78	//	
Aisne	19,951,985 69	12,446,164 33	7,505,821 36	//	
Allier	8,230,687 70	5,356,669 20	2,874,018 50	//	
Alpes (Basses-)	3,286,194 79	3,513,614 28	//	227,419 49	
Alpes (Hautes-)	2,686,400 62	4,411,919 94	//	1,725,519 32	
Ardèche	6,244,392 25	4,199,110 72	2,045,281 53	//	
Ardennes	11,969,921 60	10,925,959 21	1,043,962 39	//	
Ariége	3,567,413 39	3,527,148 30	40,265 09	//	
Aube	9,723,383 74	5,723,698 18	3,999,685 56	//	
Aude	9,811,257 73	5,630,214 08	4,181,043 65	//	
Aveyron	6,919,533 99	4,547,872 58	2,371,661 41	//	
Bouches-du-Rhône	65,943,354 76	40,241,626 74	25,701,728 02	//	
Calvados	23,140,646 78	13,945,096 53	9,195,550 25	//	
Cantal	5,049,812 05	3,729,592 05	1,320,220 00	//	
Charente	8,903,203 81	8,352,101 82	551,101 99	//	
Charente-Inférieure	16,550,228 21	16,988,744 28	//	438,516 07	
Cher	7,787,846 70	13,274,402 00	//	5,486,555 30	
Corrèze	4,665,904 54	3,666,952 36	998,952 18	//	
Corse	1,957,185 36	6,486,416 41	//	4,529,231 05	
Côte-d'Or	16,347,071 73	13,427,070 02	2,920,001 71	//	
Côtes-du-Nord	11,654,904 54	7,243,109 65	4,411,794 89	//	
Creuse	4,317,685 66	3,806,210 80	511,474 86	//	
Dordogne	9,319,995 20	6,508,497 03	2,811,498 17	//	
Doubs	10,226,518 28	10,054,627 55	171,890 73	//	
Drôme	7,844,941 52	6,333,772 41	1,511,169 11	//	
Eure	16,638,995 03	8,323,841 54	8,315,153 49	//	
Eure-et-Loir	11,281,278 36	8,868,489 56	2,412,788 80	//	
Finistère	14,037,628 20	24,878,700 43	//	10,841,072 23	
Gard	14,320,605 92	9,476,519 77	4,844,086 15	//	
Garonne (Haute-)	16,073,263 09	13,107,987 02	2,965,276 07	//	
Gers	6,762,643 42	5,412,981 03	1,349,662 39	//	
Gironde	38,043,273 29	26,213,314 22	11,829,959 07	//	
Hérault	17,160,942 92	13,558,498 90	3,602,444 02	//	
Ille-et-Vilaine	14,095,357 38	12,995,085 99	1,100,271 39	//	
Indre	6,252,306 24	6,465,929 44	//	213,623 20	
Indre-et-Loire	9,622,172 42	14,759,731 64	//	5,137,559 22	
Isère	14,736,996 39	10,588,109 24	4,148,887 15	//	
Jura	10,372,100 82	6,523,521 24	3,848,579 58	//	
Landes	4,446,569 35	3,834,341 12	612,228 23	//	
Loir-et-Cher	8,002,493 58	6,669,508 73	1,332,984 85	//	
Loire	10,530,742 78	5,511,889 66	5,018,853 12	//	
Loire (Haute-)	5,100,456 26	3,653,261 77	1,447,194 49	//	
Loire-Inférieure	30,926,667 07	15,598,592 38	15,328,074 69	//	
Loiret	14,841,230 42	8,801,165 21	6,040,065 21	//	
Lot	5,494,795 98	6,237,378 32	//	742,582 34	
Lot-et-Garonne	9,351,374 98	9,202,620 75	148,754 23	//	
Lozère	2,530,990 68	3,520,533 60	//	989,542 92	
Maine-et-Loire	13,666,362 89	13,254,359 70	412,003 19	//	
Manche	18,041,544 02	21,056,349 70	//	3,014,805 68	
Marne	14,958,731 26	12,361,081 07	2,597,650 19	//	
Marne (Haute-)	8,461,795 00	6,039,149 06	2,422,645 94	//	
Mayenne	8,492,992 23	4,906,379 98	3,586,612 25	//	
Meurthe	18,773,072 13	17,010,317 72	1,762,754 41	//	
Meuse	11,205,788 85	13,254,243 25	//	2,048,454 40	
Morbihan	10,042,609 62	13.599,344 71	//	3,556,735 09	Le présent tableau a pour objet de développer, par département, *l'excédant de dépense*, pendant l'année 1846, *des budgets et des services spéciaux*, auquel il a été pourvu par *l'excédant de recette* résultant des mouvements *du service de trésorerie*. Ces deux excédants, en sens inverse, se justifient l'un par l'autre, et se résument ainsi qu'il suit :
Moselle	17,518,943 12	18,186,875 60	//	667,932 48	
Nièvre	8,855,950 97	7,242,845 46	1,613,105 51	//	
Nord	63,747,616 84	34,748,823 99	28,998,792 85	//	
Oise	16,829,594 37	10,827,879 95	6,001,714 42	//	
Orne	12,724,159 53	6,337,267 87	6,386,891 66	//	
Pas-de-Calais	27,850,885 67	16,125,710 03	11,725,175 64	//	
Puy-de-Dôme	11,725,866 85	8,120,065 20	3,605,801 65	//	
Pyrénées (Basses-)	11,519,956 01	12,840,902 65	//	1,320,946 64	
Pyrénées (Hautes-)	3,853,734 28	4,073,552 50	//	219,818 22	
Pyrénées-Orientales	4,192,386 41	7,072,695 28	//	2,880,308 87	
Rhin (Bas-)	18,736,660 91	24,193,629 46	//	5,456,968 55	
Rhin (Haut-)	14,011,087 10	9,024,662 87	4,986,424 23	//	
Rhône	31,481,747 17	21,676,999 30	9,804,747 87	//	
Saône (Haute-)	10,822,117 68	5,725,252 13	5,096,865 55	//	
Saône-et-Loire	15,123,471 34	8,358,453 36	6,765,017 98	//	
Sarthe	12,472,653 63	6,350,858 51	6,121,795 12	//	
Seine	158,797,353 47	541,822,136 81	//	383,024,783 34	
Seine-Inférieure	73,058,955 87	25,990,552 49	47,068,403 38	//	
Seine-et-Marne	15,913,366 42	14,601,166 01	1,312,200 41	//	
Seine-et-Oise	23,865,684 56	18,507,444 40	5,358,240 16	//	
Sèvres (Deux-)	6,581,068 06	5,596,541 17	984,526 89	//	
Somme	21,266,323 86	14,885,248 65	6,381,075 21	//	
Tarn	7,547,174 27	5,690,264 95	1,856,909 32	//	
Tarn-et-Garonne	6,499,698 63	6,914,097 89	//	414,399 26	
Var	13,254,188 43	36,991,651 44	//	23,737,463 01	
Vaucluse	7,628,351 95	5,478,266 75	2,150,085 20	//	
Vendée	8,420,371 29	6,594,411 98	1,825,959 31	//	
Vienne	7,545,425 29	5,927,802 56	1,617,622 73	//	
Vienne (Haute-)	6,286,256 60	5,374,438 35	911,818 25	//	
Vosges	10,851,357 50	5,533,237 43	5,318,120 07	//	
Yonne	11,860,031 18	7,972,533 05	3,887,498 13	//	
	1,328,993,598 49	1,454,452,525 54	331,215,309 63	456,674,236 68	
Directeurs de la fabrication des monnaies	988,945 97	946,910 17	42,035 80	//	
Caissier central du trésor public	97,893,576 63	6,959,910 87	90,933,665 76	//	
Comptables des finances en Algérie	25,512,257 14	98,940,941 98	//	73,428,684 84	
	1,453,388,378 23	1,561,300,288 56	422,191,011 19	530,102,921 52	
EXCÉDANT réel de payement, pendant l'année 1846, sur les budgets et les services spéciaux			107,911,910f 33c		
A AJOUTER, *pour ordre*, le résultat des opérations constatées à titre de virements de comptes et qui n'ont donné lieu à aucun mouvement de valeurs			(A) 28,210,870 62		
TOTAL			136,122,780 95		

Budgets et services spéciaux.

Recettes sur les contributions et revenus publics. (Voir le développement, par départt, page 90.).		1,410,288,975f 81c
Réduction du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1844, pour le service colonial de cet exercice. (Voir page 22.)		2,826,751 41
ENSEMBLE		1,413,115.727 22
Payements sur les dépenses publiques. (Voir le développement, par département, page 148.)	1,541,152,925f 04c	
Prélèvement sur les fonds généraux des budgets pour le service colonial. (Voir page 22.)	18,491,953 13	1,559,644,878 17
Excédant de payement. (Voir p. 170.)		146,529,150 95
Recette sur les avances et découverts du trésor à déduire		9,000,000 00
RESTE		137,529,150 95
Recettes sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets.	66,885,923f 25c	
Payements sur les mêmes services	65,479,553 25	
Excédant de recette à déduire	1,406,370 00	1,406,370 00
Reste en excédant de payement. (Voir pages 155 et 170.)		136,122,780 95

Service de trésorerie.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	77,878,703 94
Augmentation des créances passives de l'administration des finances	32,435,764 06
Diminution des valeurs de caisse et de portefeuille existant entre les mains des comptables	28,027.048 01
	138,341,516 01
A déduire : Accroissement des créances actives	2,218,735 06
Excédant de recette. (Voir pages 155 et 170.)	136,122,780 95

(A) Le résultat ci-contre des opérations constatées par virement de comptes se trouve comme il suit, dans le tableau de développement par classe de comptables, pages 36 à 43.

Payements	105,897,526f 90c	
A déduire les annulations	42,073,384 04	63,824,142 86
Recettes	120,900,353 47	
A déduire les annulations	85,287,081 23	35,613,272 24
Excédant de payements		28,210,870 62

COMPTES DES BUDGETS

POUR L'ANNÉE 1846.

Compte définitif de l'exercice 1845.

Compte provisoire de l'exercice 1846.

État des opérations relatives à l'exercice 1847.

Situation financière du service des travaux extraordinaires.

Résultats généraux sur les budgets de 1814 à 1846.

NOTE

Sur les Comptes des Budgets.

DOCUMENTS dont se composent les comptes des budgets.

Les comptes des budgets font connaître la situation financière de l'État sur les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres; ils comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits établis et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux ministres avec les services faits et avec les payements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense, et déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépenses.

Ils se composent, pour l'année 1846, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du budget de l'exercice 1845;*

2° *Compte provisoire du budget de l'exercice 1846;*

3° *État des recettes et des payements effectués sur le budget de l'exercice 1847;*

4° *Situation financière du service des travaux extraordinaires régis par les lois des 25 juin 1841 et 11 juin 1842.*

JUSTIFICATIONS à l'appui des comptes des budgets.

Les comptes des budgets trouvent le développement, la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit ou à la charge de l'État et à leur réalisation par le trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1846 ou que la situation en est établie à la fin de l'année; savoir :

Compte des opérations de l'année;

Compte des contributions et revenus publics;

Compte des dépenses publiques;

Compte du service de trésorerie;

Situation générale des finances.

Les comptes des budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés, conformément à l'ordonnance royale du 9 juillet 1826, par les *Déclarations générales* émanées chaque année de la Cour des comptes, pour attester, d'après les arrêts rendus par elle sur les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, l'exactitude des comptes publiés par les ministres à chaque session des Chambres.

RÉSULTATS généraux publiés sur les budgets de 1830 à 1846.

On joint aux comptes des budgets, sous le titre de *Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1846*, une série de tableaux dont l'objet est de résumer, par exercice et par branches principales de service, la situation financière de chacun des budgets de la période du Gouvernement actuel, c'est-à-dire, ceux de 1830 à 1846, de manière à déterminer, soit que l'on examine séparément ces différents budgets, soit qu'on les compare entre eux, leurs ressources et leurs besoins respectifs, ainsi que leur

résultat final. (Voir pages 365 à 371). La situation semblable sur la période politique de 1814 à 1829 a été publiée pour la dernière fois, pages 365 à 367 du compte général des finances de l'année 1845.

SERVICES SPÉCIAUX rattachés pour ordre au budget général de l'État.

La loi du 9 juillet 1836 (règlement définitif du budget de l'exercice 1833), a par son article 17 prescrit de rattacher, chaque année, *pour ordre*, au budget général de l'État, les services spéciaux de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie royale*, des *Chancelleries consulaires*, de la *Caisse des invalides de la marine*, et enfin de la *Fabrication des monnaies et médailles;* et elle a en même temps statué, d'une part, que ces services spéciaux seraient soumis à toutes les règles prescrites par les lois de finances pour le règlement définitif de chaque exercice; et, d'autre part, que les comptes détaillés de ces mêmes services seraient annexés aux comptes généraux des départements ministériels auxquels ils ressortissent.

Conformément à ces dispositions, un titre particulier de la loi des comptes de chaque exercice est consacré, depuis la loi précitée, à l'apurement législatif des services spéciaux susmentionnés, dont une ordonnance royale, en date du 15 février 1847, a déféré les résultats au contrôle annuel de la Cour des comptes.

Les recettes et les dépenses des services de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie royale*, des *Chancelleries consulaires* et de la *Caisse des invalides de la marine* ne sont pas comprises dans le compte général de l'administration des finances, parce que, soumises à un régime particulier, elles s'effectuent, en dehors de l'action du ministre des finances, par des comptables spéciaux qui ne sont pas astreints à remettre à la Direction de la comptabilité générale des finances des éléments périodiques d'écritures d'après lesquels elle ait à retracer les mouvements desdits services. C'est donc seulement dans les comptes des ministères de la justice, des affaires étrangères et de la marine, que se trouvent les développements et les justifications des résultats contenus, à cet égard, dans les lois annuelles de règlement.

Quant au service de la *Fabrication des monnaies et médailles*, comme il est exécuté par des comptables dépendants de l'administration des finances, les opérations en sont annuellement publiées dans le compte général de cette administration, dont elles forment une des subdivisions. (Voir page 598 à 615.)

SERVICE départemental.

Le *Service départemental*, tel que le régit actuellement la loi du 10 mai 1838, a été soumis pour la première fois à l'action du contrôle des Chambres, dans la loi de règlement du budget de l'exercice 1843. Les détails qu'il comporte se trouvent, pour les *recettes*, dans le compte définitif des recettes de chaque exercice, et pour les *dépenses*, dans les comptes rendus par les trois départements ministériels qui participent à l'exécution de ce service, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. La sanction à donner par le pouvoir législatif aux recettes et aux dépenses du service départemental, provisoirement arrêtées par les conseils généraux des départements et réglées définitivement par ordonnances royales, en exécution de l'article 24 de la loi précitée du 10 mai 1838, ne pouvant avoir pour base qu'un tableau d'ensemble des opérations de ce service, ce tableau, dressé par les soins de l'administration des finances, et selon les spécialités réglées par ladite loi, se trouve joint à la loi des comptes de 1845, à l'appui du titre spécial consacré au règlement du service dont il s'agit. Il est reproduit dans le compte général des finances (voir pages 544 à 553),

où il a dû former une section distincte, ses résultats, considérés sous le point de vue propre au budget général de l'État, étant déjà retracés par branches de services dans les tableaux qui composent les comptes des budgets. Cette section contient, en outre, la situation provisoire de l'exercice en cours d'exécution.

SERVICE COLONIAL.

Le *Service colonial* forme également une section particulière du compte général des finances. (Voir pages 556 à 572.) Elle comprend, 1° un résumé des opérations de toute nature constatées dans les écritures de la comptabilité générale des finances, soit pour les quatre colonies régies par la loi du 25 juin 1841, soit pour les autres établissements coloniaux laissés en dehors des dispositions de cette loi; 2° le tableau définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1844, dont le règlement est l'objet d'un titre spécial de la loi présentée aux Chambres pour l'apurement du budget de 1845; 3° un tableau des prévisions de recettes et de dépenses de l'exercice 1845 qui, aux termes de la même loi, doivent être soumises au contrôle législatif dans celle des comptes de 1846; 4° enfin, une situation provisoire des exercices 1846 et 1847, telle que les appréciations connues permettent de l'établir au 31 décembre 1846. Les diverses informations que comporte le service colonial sont portées à la connaissance des Chambres dans les comptes publiés par les ministères de la marine et des finances.

La Cour des comptes statue également par ses *Déclarations générales* sur les résultats définitifs, en règlement d'exercice, du *Service départemental* et du *Service colonial*.

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

NOTE

Sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1845.

Les lois de finances votées pendant la session de 1844, et portant la date du 4 août 1844, ont fixé, ainsi qu'il suit, les ressources et les besoins de l'ensemble des services du budget de l'exercice 1845, savoir :

		Résultat du vote primitif du budget.
RECETTES	1,327,784,417f	
DÉPENSES	1,363,576,248	

Le budget de l'exercice 1845 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de dépense de 35,791,831 fr., savoir :

Service ordinaire	1,791,831f	35,791,831
Grandes lignes de chemins de fer	34,000,000	

Mais ces fixations ont été modifiées par les diverses lois ci-après, que les Chambres ont également votées pendant la session de 1844, et qui doivent, par conséquent, être considérées comme se rattachant à la loi de finances, savoir :

1° Lois du 24 juillet 1844, qui ont ouvert au ministre des travaux publics des crédits montant ensemble à 43,500,000 francs, pour les lignes de chemins de fer ci-après :

Partie du chemin de fer de Paris sur la frontière d'Espagne comprise entre Tours et Bordeaux	10,000,000f
Parties du chemin de fer de Paris au centre de la France, comprises entre Vierzon et Châteauroux et entre Vierzon et la rive droite de l'Allier	5,000,000
Partie du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique dirigée sur Calais et Dunkerque	6,000,000
Parties du chemin de fer de Paris à la Méditerranée comprises entre Paris et Dijon et entre Châlons et Lyon	10,000,000
Partie du chemin de fer de Paris sur l'Océan comprise entre Tours et Nantes	4,000,000
Partie du chemin de fer de Paris à Rennes comprise entre Versailles et Chartres	2,500,000
Pose de la voie de fer sur les sections terminées du chemin de fer du Nord	6,000,000
	43,500,000

2° Loi du 2 août 1844, qui a affecté un crédit de 6 millions de francs pour l'exécution de la partie du chemin de fer de Paris à Strasbourg comprise entre Paris et Hommarting ;

3° Loi du 3 août 1844, qui a accordé au ministre de la guerre un crédit de 1 million de francs pour les travaux de fortifications du port du Havre ;

4° Loi du 5 août 1844, portant allocation au ministre des travaux publics d'un crédit de 5,900,000 francs, pour travaux dans divers ports.

En résumant ces diverses dispositions législatives, la recette et la dépense du budget de l'exercice 1845 sont demeurées fixées, à la fin de la session de 1844, ainsi qu'il suit :

RECETTES	Ressources ordinaires	1,266,742,823f	1,327,784,417f
	Ressources extraordinaires	61,041,594	
	A REPORTER		1,327,784,417

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1845.

			REPORT..... 1,327,784,417f
DÉPENSES.....	Service ordinaire.....	1,268,534,654f	1,419,976,248
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.....	61,041,594	
	Service extraordinaire. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.....	90,400,000	
EXCÉDANT présumé de dépense.	Service ordinaire.....	1,791,831	92,191,831
	Travaux extraordinres. (Loi du 11 juin 1842.)	90,400,000	

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les prévisions du budget de 1845 ont, depuis, éprouvé les modifications indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, pages 204 à 209. Cest ableaux les récapitulent par branche de revenus et par ministère, et les justifient par catégorie, en citant les actes législatifs d'où elles résultent.

1° Évaluations des recettes.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont celles qui suivent :

Les recettes de l'exercice 1845 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à..... 1,327,784,417f 00c

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux s'accroissent du montant de la plus-value réalisée sur lesdites ressources. Cette plus-value a été de..... 11,365,678 48

ENSEMBLE..... 1,339,150,095 48

Les voies et moyens assignés à cet exercice s'augmentent, en outre :

1° Des fonds restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux, à la clôture des exercices ci-après :

Exercice 1843.....	5,000,477f 46c	15,112,740 53
Exercice 1844.....	10,112,263 07	

2° Du prélèvement à effectuer sur la portion de l'emprunt en rentes attribuée aux travaux extraordinaires du budget de 1846, afin de couvrir l'excédant des dépenses de l'exercice 1845 sur les ressources que la loi de finances de ce dernier exercice y a affectées..... 2,026,515 74

1,356,289,351 75

Mais, d'un autre côté, ils se réduisent du montant des prévisions de recettes inscrites pour le service colonial dans la loi de finances précitée, service dont le règlement législatif n'aura lieu, pour l'exercice 1845, que dans la loi des comptes de 1846, en exécution de l'article 11 de la loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1842, ci..... 6,906,560 00

TOTAL des recettes affectées législativement au budget de 1845, savoir :

Fonds de report des exercices 1843 et 1844.....	15,112,740f 53c	1,286,314,682f 01c	1,349,382,791 75
Ressources ordinaires.....	1,271,201,941 48		
Ressources applicables aux travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.....	63,068,109 74		

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1845.

Les modifications relatives aux crédits se résument de la manière suivante : 2° Crédits ouverts aux ministres.

Les crédits ouverts par le budget primitif et par les lois spéciales qui y ont été rattachées s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé plus haut, à..... 1,419,976,248f 00c

Ceux de ces crédits qui se rapportent au service départemental, ainsi qu'aux autres services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne, ont été ramenés au montant des produits recouvrés (voir ci-contre la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes)..... 11,365,678 48

Les crédits applicables aux dépenses des mêmes services dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1843 et 1844 ont été transportés avec la même destination à l'exercice 1845 (voir ci-contre)..... 15,112,740 53

Diverses lois spéciales, rendues pendant les sessions de 1845 et de 1846 (voir pages 208 et 209), ont ouvert aux ministres, pour les services ordinaires du budget, des crédits supplémentaires et extraordinaires pour une somme de 83,747,870 fr. 23 cent., qui, réduits des annulations opérées par les mêmes lois (20,467,789 fr. 86 cent.), accroissent les crédits primitifs de la différence de..... 63,280,180 37

Les allocations ci-dessus s'augmentent encore des accroissements et des modifications de crédits qu'a éprouvés, comme il suit, le service extraordinaire des travaux publics (voir pages 220 à 222) :

Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.

Crédits ouverts par diverses lois spéciales votées pendant les sessions de 1845 et 1846.....		18,475,195f 18c	
A DÉDUIRE : Crédit annulé par la loi du 3 juillet 1846 (ministère des travaux publics).....	4,000,000f 00c		
Crédits dont l'annulation a été proposée dans la loi générale des crédits supplémentaires présentée à l'ouverture de la session de 1847, savoir :			
Ministère des travaux publics.. 7,395,000f 00c			
Ministère de la guerre..... 2,670,779 00	12,037,663 75		
Ministère de la marine..... 1,971,884 75			
		16,037,663 75	
RESTE en augmentation de crédit.....		2,437,531 43	
			2,437,531 43
A REPORTER.....			1,512,172,378 81

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1845.

REPORT.....		1,512,172,378f 81c
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.		
Crédits accordés par des lois spéciales rendues pendant les sessions de 1845 et 1846.....	80,093,204f 88c	
Crédits dont l'annulation a été proposée dans la loi générale des crédits supplémentaires présentée à l'ouverture de la session de 1847, savoir :		
Ministère des travaux publics..... 56,453,000f 00c	59,795,025 01	
Ministère de la guerre..... 3,342,025 01		
RESTE en augmentation de crédit.....	20,298,179 87	20,298,179 87

Enfin, la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués, chaque année, pour ces dépenses, sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins primitifs de l'exercice 1845 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de 4,922,240 fr. 54 cent., qui s'applique :

Au service ordinaire du budget, pour.....	4,814,656f 04c	4,922,240 54
Au service extraordinaire, pour.....	107,584 50	
ENSEMBLE.....		1,537,392,799 22

Mais, d'un autre côté, les crédits de l'exercice 1845 doivent être réduits de ceux qui se rapportent au service colonial dudit exercice, lequel service sera, ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'objet d'un règlement spécial dans la loi des comptes de 1846, ci..... 22,450,924 13

TOTAL des crédits rectifiés de l'exercice 1845... 1,514,941,875 09

Ce dernier résultat se résume ainsi qu'il suit, selon les divisions entièrement distinctes de l'ensemble des services du budget de 1844 :

Dépenses du service ordinaire.....		1,340,656,985f 29c
Dépenses du service extraordinaire.	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841 (y compris 107,584 fr. 50 c., comme il vient d'être dit, pour payements effectués à titre d'exercices clos).....	63,586,709 93
	Grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842.....	110,698,179 87
RÉSULTAT pareil.....		1,514,941,875 09

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1845.

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1845.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives votées, ou en ce moment soumises aux Chambres, qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1845, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Pour le *service ordinaire*, les dépenses s'élevant à.....	1,340,656,985f 29c
Et les prévisions de recettes ne montant qu'à.....	1,286,314,682 01
Il en résultait un excédant probable de dépense de.....	54,342,303 28
Mais cet excédant de dépense, s'augmentant du prélèvement à faire sur les fonds généraux du budget de 1845, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice, lequel a été autorisé en dépense pour 22,450,924 fr. 13 cent., et prévu seulement en recette pour 6,906,560 francs, différence.....	15,544,364 13
Se trouvait ainsi porté à une somme totale de.....	69,886,667 41

Quant au service des *travaux extraordinaires*, dont les dispositions financières sont régies par la loi du 25 juin 1841, les crédits qu'ils ont donné lieu d'accorder aux ministres, pour l'exercice 1845, s'élevant à..... 63,586,709f 93c

Et la ressource à appliquer à ce service, dans le système de ladite loi, n'étant que de..... 63,068,102 14

Il y aurait eu lieu de la compléter par un nouveau prélèvement, sur la portion de l'emprunt en rentes assignée au budget subséquent, d'une somme de..... 518,607 79

Enfin, la spécialité de dépense relative à l'établissement des *grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842* faisait présumer une avance à supporter provisoirement par les ressources de la dette flottante du Trésor, de..... 110,698,179 87

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés.

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive de l'exercice 1845, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

1° Situation des recettes, en clôture d'exercice. (*Service ordinaire.*)

Les évaluations de recettes de 1845 ont été formées d'après les diverses bases indiquées dans le compte définitif rendu pour ces recettes par le ministre des finances, et publié par lui à l'appui du projet de la loi de règlement de cet exercice, voir pages 9 à 13.

Elles s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'établir, à..... 1,271,201,941f 48c

Les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, sur les différentes branches de revenus dont se composent les ressources du budget, montent à..... 1,325,017,373f 95c

Les recouvrements effectués en atténuation de ces droits n'ont été que de..... 1,316,660,065 93

Et il est resté à recouvrer..... 8,357,308 02

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1845.

Ce reste à recouvrer s'applique à diverses natures d'impôts indirects, ou à des revenus de domaines, pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément (voir page 21 du compte définitif des recettes de 1845), savoir :

Enregistrement, timbre et domaines	3,465,090f 13c
Produits des forêts et de la pêche	740,029 65
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	4,149,941 59
Produits des postes	2,246 65
	8,357,308 02

Le solde ci-dessus représente des ressources assurées pour le Trésor; mais, à raison des délais plus ou moins longs dans lesquels les redevables pourront se libérer, la recette successive en sera portée au compte de l'exercice courant, au moment où elle aura lieu.

L'on ne doit en conséquence comparer, avec les prévisions du budget, ci.	1,271,201,941f 48c
Que les recouvrements obtenus jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ci	1,316,660,065 93
Les ressources ordinaires réalisées pendant l'exercice excèdent, par conséquent, les évaluations (voir le tableau page 231 du présent compte et le tableau page 23 du compte des recettes précité) de	45,458,124 45

Ce dernier résultat se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et de revenus :

	RECETTES excédant les évaluations.	RECETTES inférieures aux évaluations.
Contributions directes	4,159,324f 69c	"
Produits de domaines	748,380 94	"
Produits des forêts et de la pêche	4,906,085 88	"
Impôts et revenus indirects	34,026,686 79	"
Produits universitaires	"	151,055f 97c
Produits et revenus de l'Algérie	"	681,024 45
Produit de la rente de l'Inde	3,072 00	"
Produits divers	2,446,654 57	"
	46,290,204 87	832,080 42
Excédant des recettes sur les évaluations	45,458,124f 45c	

Les prévisions du budget, quoique établies, en général, sur les recettes d'une année antérieure,

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1845.

renfermant nécessairement plusieurs éventualités, la cause précise des excédants ci-dessus ne saurait être expliquée. Les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve ci-après (page 272). Le compte définitif des recettes du budget de 1845 fait, au surplus, connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités, qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

2e Situation des dépenses, en clôture d'exercice. (*Service ordinaire.*)

Les crédits accordés aux ministres pour le service ordinaire, tant par le vote primitif du budget, que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a dit plus haut, à.		1,340,656,985f 29c
Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1845 montent à.....	1,308,072,146f 90c	
Les payements effectués sur les dépenses, jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ont été de.....	1,303,432,480 68	
Et il est resté à payer, par imputation sur les fonds des exercices suivants, selon le mode réglé par la loi du 23 mai 1834, pour l'apurement des dépenses des exercices clos.....	4,639,666 22	
En comparant les crédits mis à la disposition des ministres avec les dépenses payées par le Trésor public, ci.....		1,303,432,480 68
il résulte du compte définitif de l'exercice 1845 que, dans leur ensemble, ces dépenses sont restées inférieures aux crédits, de.....		37,224,504 61

Ce dernier résultat se décompose, ainsi qu'on va le faire connaître, d'après la situation des différents services auxquels les crédits ont été attribués (voir le tableau pages 268 et 269).

Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.....	22,838,837f 94c
Crédits non consommés par les payements, et représentant les dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice.....	4,639,666 22
Crédits pour dépenses départementales ou spéciales, à transporter aux budgets des exercices 1846 et 1847.....	14,422,001 74
TOTAL des crédits à annuler ou à transporter....	41,900,505 90
A DÉDUIRE :	
Crédits complémentaires à accorder pour des dépenses constatées en excédant des prévisions législatives.....	4,676,001 29
TOTAL semblable à celui qui vient d'être établi.....	37,224,504 61

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1845.

Les résultats que les dépenses liquidées présentent, comparativement aux allocations législatives, se résument ainsi qu'il suit, par branches principales de services :

		DÉPENSES excédant les crédits. (*Crédits complémentaires à accorder.*)	CRÉDITS excédant les dépenses. (*Crédits à annuler définitivement.*)
Dette publique		613,980f 62c	2,707,719f 15c
Liste civile et dotations		"	"
Ministère de la justice et des cultes.	Justice	"	52,447 52
	Cultes	"	459,540 42
——— des affaires étrangères		661,461 76	647,307 52
——— de l'instruction publique		"	191,751 57
——— de l'intérieur		328,763 69	323,644 26
——— de l'agriculture et du commerce		406,515 88	88,674 77
——— des travaux publics		47,723 49	1,907,968 44
——— de la guerre		687,398 09	10,082,365 27
——— de la marine		1,459,300 33	3,773,899 63
——— des finances		"	480,991 79
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus		418,901 74	1,665,111 15
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		51,955 69	457,416 45
		4,676,001 29	22,838,837 94
EXCÉDANT des crédits		18,162,836 65	

Les crédits qui doivent être annulés, pour les dépenses restant à payer sur les budgets des exercices courants, résultent du règlement des budgets des ministères, dont le détail suit :

Ministère de la justice et des cultes	Justice		5,373f 93c
	Cultes		140,366 43
——— des affaires étrangères			204,060 95
——— de l'instruction publique			19,995 06
——— de l'intérieur			116,426 74
——— de l'agriculture et du commerce			27,679 12
——— des travaux publics			153,073 54
——— de la guerre			1,356,878 10
——— de la marine			653,295 06
——— des finances	Dette publique	1,699,372f 53c	1,962,517 29
	Divers services	263,144 76	
			4,639,666 22

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1845.

Les crédits à transporter aux exercices 1846 et 1847, pour conserver aux dépenses ci-après, non soldées sur l'exercice 1845, les ressources qui leur étaient spécialement affectées dans le budget de ce dernier exercice, sont ceux que l'on va résumer par service :

EXERCICE 1846.

Service départemental.	Dépenses de l'instruction primaire	91,196f 90c	10,602,957f 58c
	Dépenses des écoles normales primaires	94,168 56	
	Dépenses départementales	10,417,592 12	

EXERCICE 1847.

Service départemental.	Dépenses de l'instruction primaire	590,784f 66c	3,728,990f 22c	3,819,044 16
	Dépenses départementales	2,526,666 16		
	Dépenses cadastrales	611,539 40		
Divers services spéciaux.	Secours spéciaux aux départements	14,898 16	90,053 94	
	Non-valeurs sur contributions directes	75,155 78		
				14,422,001 74

Le service des travaux extraordinaires, considéré sous le double rapport de ses ressources et de ses besoins, présente les résultats suivants pour chacun des ministères ordonnateurs de ces travaux :

3° Situation, en clôture d'exercice des travaux extraordinaires, régis par la loi du 25 juin 1841.

1° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Ministère des travaux publics.

La loi de finances de l'exercice 1845 a ouvert au ministre des travaux publics un crédit de	22,311,344f 00c
Des lois spéciales, détaillées au tableau pages 220 à 222, ont complété les moyens mis à sa disposition, sur l'exercice 1845, par diverses allocations de crédits, qui, réduites des annulations résultant de ces mêmes lois, se résolvent en une augmentation de	3,404,619 89
ENSEMBLE	25,715,963 89
Les payements effectués sur les liquidations opérées à la charge du budget de cet exercice n'ayant été que de	25,197,363 70
Le règlement législatif dégage des crédits à annuler pour une somme de	518,600 19
Ces annulations proviennent :	
De crédits non consommés par les dépenses pour	383,704f 73c
Et de dépenses restées à payer, pour	134,895 46
	518,600 19

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1845.

Ministère de la guerre.

Les allocations qui ont été mises à la disposition de ce ministère, par la loi de finances de 1845, ont été de	33,290,250f 00c
En outre, la loi du 3 juillet 1846 a mis, d'une part, à la disposition de ce ministère, un crédit de	2,001,814 11
ENSEMBLE	35,292,064 11
Mais la loi générale des crédits supplémentaires, présentée à l'ouverture de la session de 1847, comprenant des crédits à annuler pour une somme de	2,670,779 00
Les crédits applicables à l'exercice 1845, en somme égale aux payements effectués à la charge dudit exercice, se sont élevés à	32,621,285 11

Ministère de la marine.

Le crédit attribué à ce ministère, par le budget de 1845, a été de	5,440,000f 00c
De plus, la loi du 3 juillet 1846 lui a accordé, sur le même exercice (y compris 7 fr. 60 cent. pour payements effectués à titre d'exercices clos), un crédit de	1,781,165 68
ENSEMBLE	7,221,345 68
Mais la loi générale des crédits supplémentaires, présentée au commencement de la session de 1847, contenant une annulation de crédit montant à	1,971,884f 75c
Les allocations attribuées au ministère de la marine pour les dépenses des travaux extraordinaires imputables sur l'emprunt précité se trouvent ainsi ramenées au montant des payements ordonnancés par lui sur ce service, ci	5,249,460 93

Résumé.

Considéré dans son ensemble, le *service des travaux extraordinaires* régis par la loi du 25 juin 1841 présente, pour l'exercice 1845, les résultats suivants :

Les crédits ouverts montent à	63,586,709f 93c
Les dépenses liquidées à	63,203,005 20
La différence représente les crédits non consommés par les dépenses	383,704 73

Les payements effectués avec imputation sur le produit de l'emprunt en rentes se sont élevés à une somme totale de 63,068,109 fr. 74 cent. et se subdivisent ainsi qu'il suit, par ministère :

Ministère des travaux publics	25,197,363f 70c	63,068,109f 74c
——— de la guerre	32,621,285 11	
——— de la marine	5,249,460 93	
En y ajoutant les dépenses restées à payer en clôture d'exercice		134,895 46
on retrouve le montant ci-dessus des dépenses liquidées à la charge de l'exercice		63,203,005 20

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1845.

On a vu plus haut, pages 186 et 188, que, d'après les prévisions législatives, les crédits ayant été élevés à..... 63,586,709f 93c

Et la ressource à y appliquer n'étant que de..... 63,068,109 74

il pouvait y avoir lieu de la compléter par un nouveau prélèvement sur le produit de l'emprunt affecté aux besoins de 1845, de..... 518,600 19

Les opérations de l'exercice ont modifié ce résultat ainsi qu'il suit :

D'après ce qui vient d'être dit, les crédits attribués au service des travaux extraordinaires, pour l'exercice 1845, se sont élevés dans leur ensemble à..... 63,586,709f 93c

Mais ils se réduisent de ceux qui n'ont pas été employés par les dépenses à l'époque de la clôture de 1845, et dont le report doit avoir lieu aux budgets subséquents (383,704 fr. 73 cent.), ainsi que de ceux qui expriment les dépenses restées à payer (134,895 fr. 49 cent.), ensemble..... 518,600 19

En sorte que les crédits maintenus au budget de 1845, d'accord avec les payements effectués pendant l'exercice, ne sont plus que de..... 63,068,109 74

Et, comme la portion de l'emprunt à attribuer, en somme égale, à cet exercice est de..... 63,068,109 74

Il en résulte, ainsi que la loi l'a voulu, que ce service se balance au budget définitif de l'exercice 1845, ci..... "

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

4° Situation en clôture d'exercice des travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

L'établissement des grandes lignes de chemins de fer, ainsi que les autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842, et provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante du trésor, ont donné lieu, comme il est dit page 189, à des allocations de crédits qui, réduits des annulations résultant de diverses lois spéciales, présentent, pour l'exercice 1845, une somme totale de,..... 110,698,179f 87c

Mais des crédits non consommés par les dépenses sont restés à reporter au budget suivant pour..... 10,015,020f 82c

Et les dépenses liquidées se sont trouvées inférieures aux payements effectués de..... 202,571 48

ENSEMBLE..... 10,217,592 30 — 10,217,592 30

Les payements qui constituent l'avance réelle du trésor se réduisent, en conséquence, à l'expiration de l'exercice, à la somme de..... 100,480,587 57

Les explications sommaires qui se trouvent dans les tableaux placés à la suite de la présente note font connaître, pour chaque ministère et par chapitre législatif, les opérations qui ont donné lieu aux excédants de crédits ou de dépenses dont on vient de présenter l'analyse. Ce sont les comptes rendus par les ministres à l'appui du projet de la loi du règlement de cet exercice, qu'il faut consulter pour

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1845.

les détails par article de dépense, ainsi que pour les éclaircissements administratifs que comporte l'emploi fait par eux, sous leur responsabilité, des crédits mis à leur disposition.

Indépendamment de ce point de vue de contrôle législatif, sous lequel les charges de l'exercice 1845 doivent être examinées, il est encore essentiel de les apprécier comparativement à celles que l'exercice précédent a eues à supporter, et cette comparaison est établie ci-après, page 274.

Résultat général du budget de l'exercice 1845, à l'époque de la clôture.

La situation du budget de 1845, en clôture d'exercice, s'établit ainsi qu'il suit pour chacune des trois grandes divisions de service de ce budget :

Les ressources ordinaires réalisées pendant l'exercice s'élèvent à.....		1,316,660,065f 93c
Elles s'accroissent :		
1° Des fonds du service départemental, ainsi que de divers services spéciaux reportés des budgets de 1843 et 1844.....		15,112,740 53
2° Des fonds généraux des budgets de 1843 et 1844 que le règlement définitif du service colonial de ces deux exercices à laissés disponibles.....		5,961,369 93
Ensemble.....		1,337,734,176 39
et se réduisent des fonds de même origine transportés aux budgets de 1846 et 1847.		14,422,001 74
Les recettes qui demeurent applicables aux besoins de l'exercice 1845 sont, en conséquence, de.....		1,323,312,174 65
Les payements effectués sur les ordonnances des ministres ayant été de.....	1,303,432,480f 68c	
et le prélèvement sur les fonds généraux, pour l'excédant de dépense du service colonial de 1845, dont le règlement définitif doit avoir lieu dans la loi des comptes de 1846, étant (voir page 570) de.....	15,544,364 13	
Ensemble.....	1,318,976,844 81	1,318,976,844 81
		4,335,329 84

Il en résulte un excédant de recette qui est transporté au budget de l'exercice 1846, en accroissement de ses ressources.

Quant au service des travaux extraordinaires exécutés sous le régime de la loi du 25 juin 1841, il se balance en recette et en dépense dans la situation générale du budget de 1845, puisque les payements auxquels il a donné lieu sont couverts par le prélèvement d'une somme égale (63,068,109 fr. 74 cent) sur le produit de l'emprunt en rentes dont la négociation a été autorisée par la loi sur le budget des recettes de 1842.

Enfin le service des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842 met provisoirement à la charge de la dette flottante du trésor, en exécution de l'article 18 de cette loi, une avance de..... 100,480,587 57

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1845.

Comparaison de la situation du budget de 1845, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le règlement définitif de l'exercice.

On a vu, page 189, que, d'après l'ensemble des dispositions législatives, le budget de l'exercice 1845 paraissait devoir présenter, pour le service ordinaire, un excédant de dépense de..... 69,886,667f 41c

Le compte définitif de l'exercice 1845, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, fait ressortir un excédant de recette de 4,335,329 fr. 84 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Augmentation réalisée sur les ressources prévues.....	45,458,124f 45c	
2° Fonds généraux des budgets de 1843 et 1844 que le règlement définitif du service colonial a laissés disponibles..	5,961,369 93	
3° Dépenses non effectuées par les ministres, sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale (22,838,837 fr. 94 cent., déduction faite de 4,676,001 fr. 29 cent. de crédits complémentaires), ci.....	18,162,836 65	
4° Dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1845.....	4,639,666 22	
ENSEMBLE.....	74,221,997 25 ci.	74,221,997 25
EXCÉDANT de recette, d'accord avec celui qui vient d'être établi pour le service ordinaire du budget de 1845.....		4,335,329 84

Comparaison de la situation provisoire de 1845, publiée au 1er janvier 1846, avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire publiée dans le compte des finances de l'année 1845 (page 344), et distraction faite, d'une part, du *service colonial*, dont les prévisions, égales en recettes et en dépenses, sont retranchées, comme on l'a déjà dit, de la loi des comptes de 1845, pour être soumises au contrôle des Chambres dans celle de 1846; d'autre part, du service des *travaux extraordinaires*, qui, dans le système financier de la loi du 25 juin 1841, doit, chaque année, se balancer au budget en recette et en dépense; et, enfin, de la dépense pour l'établissement des *grandes lignes de chemins de fer et autres travaux*, à laquelle la loi du 11 juin 1842 a affecté temporairement les ressources spéciales de la dette flottante du trésor, le budget de l'exercice 1845 présentait, à l'époque du 1er janvier 1846, un découvert probable, sur le *service ordinaire*, de..... 9,016,135f

Les faits recueillis par l'administration des finances, depuis cette époque, jusqu'au moment où une nouvelle situation de l'exercice 1845 a été mise sous les yeux des Chambres, parmi les développements à l'appui du projet de budget de 1848 (voir page 143 du volume de ce budget), ont donné lieu de reconnaître que cette

A REPORTER..... 9,016,135

REPORT 9,016 135

insuffisance de ressources s'atténuait d'une somme qui, sans exprimer encore un résultat entièrement définitif, pouvait cependant être évaluée à 8,121,449 francs, et s'appliquait principalement aux services de la guerre, de la marine et des finances, ci..... 8,121,449f

De plus, le règlement définitif du service colonial ayant laissé disponible, sur les fonds généraux du budget de 1844 qui avaient été attribués à ce service, une somme de 2,826,751 francs, elle est venue en accroissement des ressonrces de 1845, ci..... 2,826,751 — 10,948,200

En sorte qu'au lieu d'un découvert, le budget de 1845 présentait alors un excédant de recette de..... 1,932,065

La liquidation définitive des services ordinaires de l'exercice 1845 a produit, pour différentes causes, une nouvelle réduction de 2,403,264 francs provenant de dépenses réimputées de 1845 à l'exercice 1846, pour le ministère de la guerre, en ce qui concerne les vivres et les fourrages, et de l'apurement, en clôture d'exercice, des services ressortissant aux autres départements, ci..... 2,403,264

Et, comme on l'a établi ci-dessus (page 197), l'excédant de recette du budget de 1845 demeure fixé à..... 4,335,329

Comparaison des recettes et des dépenses de 1845 avec celles de 1844.

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, ces deux termes exprimant seuls des faits positifs, dont la corrélation permet de signaler aux Chambres les résultats qu'il leur importe principalement de connaître, c'est-à-dire les variations de l'impôt d'une année à l'autre. On a fait, en même temps, remarquer, quant aux dépenses, la nécessité d'en apprécier le montant pour l'exercice expiré, comparativement à celles que l'exercice précédent a eues à supporter. Ces deux sortes de comparaisons établies, cette année, sur les résultats des budgets des exercices 1845 et 1844, sont l'objet des tableaux placés à la suite de la présente note (pages 274 et 275).

Des états de recettes, dressés par branche de revenus, et qui sont publiés dans le compte définitif des recettes de 1845, présentent la comparaison des recettes des exercices 1845 et 1844, en indiquant les causes des augmentations ou des diminutions survenues en 1845. Des états semblables, pour les dépenses, sont joints aux comptes des ministères ordonnateurs, et font également connaître, par nature de services, les causes des différences qui ressortent entre les mêmes exercices.

Avant d'analyser ces tableaux de comparaison, il y a lieu d'en rapprocher les termes de ceux qui ont servi de base au règlement législatif des deux budgets.

Comme les résultats qui précèdent viennent de l'établir, le règlement de l'exercice 1845 détermine, en ce qui concerne les *services ordinaires* du budget, un excédant de recette de... 4,335,329f 84c

D'après le projet de loi présenté de nouveau à la Chambre des Députés, à l'ouverture de la session actuelle, pour le règlement définitif de 1844, le budget de cet exercice se solde par un découvert de..... 181,530 77

Il en résulte que, comparativement à l'exercice 1844, le budget de 1845 s'est amélioré de la somme de..... 4,516,860 61

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1845.

Ce résultat est produit par les causes ci-après :

1° Augmentation, en 1845, des revenus du budget :

Recettes de 1845	1,316,660,065f 93c	
——— de 1844	1,290,811,570 38	
	25,848,495 55	25,848,495f 55c

2° Diminution, en 1845, du prélèvement fait sur les fonds généraux du budget pour les dépenses du service colonial :

Dépenses de 1844	16,298,530f 24c	
——— de 1845	15,544,364 13	
	754,166 11	754,166 11

3° Application à l'exercice 1845 des fonds généraux des budgets de 1843 et de 1844 que le règlement définitif du service colonial de ces deux exercices a laissés disponibles, ... 5,961,369 93

TOTAL des opérations qui ont augmenté les ressources de 1845, ... 32,564,031 59

4° Augmentation, en 1845, des dépenses du budget :

Dépenses de 1845	1,308,072,146f 90c		
——— de 1844	1,280,921,658 17		
	27,150,488 73	27,150,488f 73c	

5° Différence à la charge du budget de 1845, provenant de ce que, comparativement aux dépenses liquidées pour les deux exercices, les payements de 1845 ont été supérieurs à ceux de 1844 :

Dépenses restées à payer sur l'exercice 1845	4,639,666f 22c		
——— sur l'exercice 1844	5,438,598 73		
	798,932 51	9,932 51	

6° Diminution, en 1845, des fonds reportés en recette et en dépense, pour le service départemental et pour divers services spéciaux :

Reports au profit de 1845	690,738f 79c		
——— de 1844	788,488 53		
	97,749 74	97,749 74	

TOTAL des opérations qui ont accru les charges de 1845; ci à déduire. 28,047,170 98 28,047,170 98

RESTE une somme égale à la différence établie ci-contre entre les résultats que présentaient, en situation définitive, les budgets des exercices 1845 et 1844. . . . . 4,516,860 61

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1845.

Pour le service des travaux extraordinaires, il ne pourrait y avoir lieu de comparer que les dépenses des deux exercices 1845 et 1844, et cette comparaison se trouve établie dans le tableau page 274.

L'augmentation de recette de la somme de 25,848,495 fr. 55 cent., qui ressort à l'exercice 1845, comparativement à l'exercice 1844, se répartit de la manière suivante entre les diverses branches de revenus, savoir :

	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1845.	
	Augmentations.	Diminutions.
Contributions directes	1,932,850f 34c	"
Produits des domaines	1,521,048 76	"
Produits des forêts et de la pêche	8,126,104 36	"
Impôts et revenus indirects	16,877,031 00	"
Salines et mines de sel de l'Est	"	39,714f 78c
Produits universitaires	"	2,230,479 38
Produits éventuels affectés au service départemental	"	1,733,583 43
Produits et revenus de l'Algérie	591,055 02	"
Produits de la rente de l'Inde	"	2,122 71
Produits divers	806,306 37	"
	29,854,395 85	4,005,900 30
AUGMENTATION à l'exercice 1845. (*Voir page 272.*)	25,848,495f 55c	

Comme les impôts et revenus indirects sont les seules ressources du budget dont les variations se rattachent aux mouvements des valeurs mobilières et immobilières, des transactions civiles, des consommations, du commerce et de l'industrie, il a paru utile d'en établir une comparaison spéciale pour les deux exercices dont on vient de rapprocher les termes généraux.

Cette comparaison se trouve à la page 275, et fait ressortir, à l'exercice 1845, une augmentation de 16,877,031 fr., qui se développe ainsi qu'il suit :

		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1845.	
		Augmentations.	Diminutions.
Enregistrement		"	1,486,101f 36c
Timbre		1,912,444f 75c	"
Droits de douanes à l'importation	Marchandises diverses	"	2,711,583 77
	Sucres des colonies françaises	1,672,790 95	"
	Sucres étrangers	775,064 66	"
Droits divers de douanes et de navigation		448,695 77	"
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes		1,401,132 08	"
Droits sur les boissons		3,534,680 45	"
Droits de fabrication sur les sucres indigènes		2,261,208 16	"
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes		"	99,199 68
Diverses taxes indirectes		2,298,254 71	"
Produit de la vente des tabacs		4,460,351 43	"
Produit de la vente des poudres		277,692 08	"
Produits des postes		2,131,600 77	"
		21,173,915 81	4,296,884 81
RÉSULTAT en augmentation à l'exercice 1845		16,877,031f 00c	

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1845.

L'augmentation de 27,150,488 fr. 73 cent., que présentent les dépenses de l'exercice 1845, comparées à celles de l'exercice 1844, s'applique aux services ci-après :

	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1845.	
	Augmentations.	Diminutions.
Dette publique	6,449,558f 61c	"
Dotations	"	282,779f 00c
Ministère de la justice et des cultes. Service de la justice	"	2,079 40
Ministère de la justice et des cultes. Service des cultes	281,275 23	"
——— des affaires étrangères	297,156 97	"
——— de l'instruction publique	"	239,972 70
——— de l'intérieur	"	982,460 21
——— de l'agriculture et du commerce	"	43,159 49
——— des travaux publics	2,524,884 00	"
——— de la guerre	4,827,305 35	"
——— de la marine	"	3,559,427 39
——— des finances	416,851 26	"
Frais de régie, de perception et d'exploitations des impôts et revenus publics.	9,604,442 42	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	7,858,893 08	"
	32,260,366 92	5,109,878 19
AUGMENTATION à l'exercice 1845. (*Voir page 276.*)	27,150,488f 73c	

Enfin un état particulier (*page 275*) présente la comparaison des dépenses qui sont restées à payer à la clôture de chacun des deux exercices 1845 et 1844, et fait connaître que, relativement à 1845 ce résultat est inférieur à celui de 1844, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, de 798,932 fr. 51 cent.

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU

RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1845.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1845.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES d'après le budget. (Loi du 4 août 1844.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE LA RÉALISATION des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. (A)		MODIFICATIONS RÉSULTANT DE CHANGEMENTS apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1845.		ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1845.	OBSERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes	404,881,196f	6,768,152f 61c	"	"	"	411,649,348f 61c	(A) Voir le développement par nature de produits et par chapitre, page 206
Enregistrement, timbre et domaines	255,014,950	27,889 85	"	"	"	255,042,839 85	
Produits des forêts et de la pêche	35,023,500	"	"	"	"	35,023,500 00	
Douanes et sels	211,421,000	"	44,113f 29c	"	"	211,376,886 71	
Contributions indirectes	267,853,000	"	"	"	"	267,853,000 00	
Produits des postes	49,279,000	"	"	"	"	49,279,000 00	
Produits universitaires	2,550,000	"	"	"	"	2,550,000 00	
Divers revenus. — Produits éventuels affectés au service départemental	10,667,055	4,531,189 66	"	"	"	15,198,244 66	
Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie	5,150,000	"	"	"	"	5,150,000 00	
Divers revenus. — Produits de la rente de l'Inde	1,050,000	"	"	"	"	1,050,000 00	
Divers revenus. — Recettes des colonies. (Loi du 25 juin 1841.)	6,906,560	"	"	"	(B) 6,906,560f 00c	"	(B) Exécution de l'article 11 de la loi de règlement de l'exercice 1842.
Produits divers	16,946,562	82,559 65	"	"	"	17,029,121 65	
	1,266,742,823	11,409,791 77	44,113 29	"	6,906,560 00	1,271,201,941 48	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.							
Ressources extraordinaires attribuées aux travaux extraordinaires. (Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841.)	61,041,594	"	"	(C) 2,026,515f 74c	"	63,068,109 74	(C) Voir le développement, page 207.
	1,327,784,417	11,409,791 77	44,113 29	2,026,515 74	6,906,560 00	1,334,270,051 22	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés des exercices 1843 et 1844 pour le service départemental et divers services spéciaux... — Exercice 1843... 5,000,477f 46c	"	"	"	15,112,740 53	"	15,112,740 53	
Fonds reportés des exercices 1843 et 1844 pour le service départemental et divers services spéciaux... — Exercice 1844... 10,112,263 07							
	1,327,784,417	11,409,791 77	44,113 29	17,139,256 27	6,906,560 00	1,349,382,791 75	
		11,365,678f 48c		10,232,696f 27c			

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (Augmentation : 6,768,152f 61c.)		
Fonds pour dépenses départementales. — Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	101,502f 37c	"
Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — applicables aux dépenses ordinaires	27,474 53	"
Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — aux dépenses facultatives	2,892 06	"
Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses facultatives	45,363 47	"
Centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales pour dépenses extraordinaires	908,774 72	"
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux	1,132,866 95	"
Centimes additionnels spéciaux pour dépenses de l'instruction primaire	310,858 51	"
——— pour dépenses du cadastre	15,468 83	"
Fonds pour dépenses communales. — Centimes affectés aux dépenses ordinaires	27,065 79	"
——— aux dépenses extraordinaires et aux frais de bourse et de chambre de commerce	2,343,591 19	"
Centimes affectés aux dépenses des communes pour les chemins vicinaux	964,538 80	"
——— pour l'instruction primaire	272,849 44	"
——— pour frais de confection de rôles spéciaux de diverses impositions communales	"	2,622f 47c
——— pour frais de perception de diverses impositions communales	103,725 02	"
Fonds pour secours en cas de grêle, incendie, inondations ou autres cas fortuits	4,820 01	"
Fonds de non-valeurs. — Fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	4,820 02	"
——— des portes et fenêtres	7,908 39	"
Fonds de non-valeurs des patentes — Réductions, décharges et non-valeurs	501,808 68	"
Fonds de non-valeurs des patentes — Attributions aux communes	351,618 77	"
Fonds de réimpositions	"	423,243 02
Taxe de premier avertissement	66,070 55	"
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES. (Augmentation : 27,889f 85c.)		
Produits d'établissements spéciaux régis par l'État. (Produits consommés en nature provenant de ces établissements.)	27,889 85	"
DOUANES. (Diminution : 44,113f 29c.)		
Produits de taxes locales affectés à des travaux de navigation	"	44,113 29
PRODUITS ÉVENTUELS AFFECTÉS AUX DÉPENSES DÉPARTEMENTALES. (Augmentation : 4,531,189f 66c.)		
Produits affectés aux dépenses ordinaires	194,139 91	"
——— facultatives	189,728 23	"
——— extraordinaires	549,610 85	"
——— spéciales sur subventions communales	3,516,347 21	"
——— spéciales sur diverses natures de recettes	81,363 46	"
PRODUITS DIVERS. (Augmentation : 82,559f 65c.)		
Redevances et produits extraordinaires des mines	38 40	"
Ressources extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	68,754 30	"
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	10,766 95	"
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	3,000 00	"
	11,835,657 26	469,978 78
RÉSULTAT en augmentation... Ressources applicables au service départemental. 7,155,912f 35c ; ——— à divers services spéciaux. 4,209,766 13	11,365,678 48	

QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1845.

Développement des modifications aux ressources spéciales accordées pour les travaux extraordinaires.

D'après le tableau C annexé à la loi des recettes de 1845, il a été attribué, à titre de moyens extraordinaires, à prélever sur le produit de l'emprunt de 450 millions autorisé par la loi du 25 juin 1841, une somme de 61,041,594 fr., avec affectation aux dépenses des travaux extraordinaires à exécuter pendant l'exercice 1845, ci		61,041,594f 00c
Les dépenses de cette nature, acquittées pendant l'exercice 1845, se sont élevées à la somme de 63,068,109 fr. 74 cent.;		
SAVOIR :		
Ministère des travaux publics	25,197,363f 70c	
——— de la guerre	32,621,285 11	
——— de la marine	5,249,460 93	
TOTAL	63,068,109 74	
La portion de l'emprunt en rentes attribuée à l'exercice 1845 n'étant, ainsi qu'il est dit ci-dessus, que de	61,041,594 00	
Il y a lieu, pour élever cette ressource extraordinaire au montant réel des dépenses qu'elle est destinée à couvrir, de prélever sur la portion de l'emprunt applicable à l'exercice 1846, la somme de	2,026,515 74	2,026,515 74
En sorte que les ressources affectées aux travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841 s'élèvent réellement, pour l'exercice 1845, à		63,068,109 74

TABLEAU MODIFICATIF A L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASES AU RÈGLEMENT DU BUDGET DE 1845.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après LE BUDGET. (Loi de finances du 4 août 1844.)	CRÉDITS OUVERTS d'après DES LOIS spéciales rattachées au budget.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES affectées au service départemental et à divers services spéciaux (A). Augmentations.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION DES RESSOURCES affectées au service départemental et à divers services spéciaux (A). Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1843 et 1844 pour le service départemental et pour divers services spéciaux (B).	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales (C). Crédits accordés.	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales (C). Crédits annulés.	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant des lois générales de crédits supplémentaires (D). Crédits accordés.	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant des lois générales de crédits supplémentaires (D). Crédits annulés.	DÉDUCTION DES CRÉDITS du service colonial, en exécution de l'article 3 du projet de loi de règlement de l'exercice 1842. (E)	CRÉDITS pour DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1845 (F).	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1845.
SERVICE ORDINAIRE.												
Dette publique	365,608,154f	"	"	44,113f 29c	"	"	"	9,479,528f 00c	2,000,000f 00c	"	"	373,043,568f 71c
Dotations	14,739,271	"	"	"	"	"	"	9,000 00	"	"	"	14,748,271 00
Services généraux des ministères. — Justice et cultes. — Justice	20,802,325	"	"	"	"	"	"	125,000 00	"	"	813f 27c	20,928,138 27
Services généraux des ministères. — Justice et cultes. — Cultes	37,650,794	"	"	"	"	384,000f 00c	"	193,010 31	"	"	150,706 28	38,378,510 59
Services généraux des ministères. — Affaires étrangères	8,619,391	"	"	"	"	"	"	993,703 94	"	"	86,291 76	9,699,386 70
Services généraux des ministères. — Instruction publique	16,727,533	"	398,267f 03c	"	859,927f 39c	"	"	29,500 00	"	"	29,214 10	18,044,441 52
Services généraux des ministères. — Intérieur	101,796,897	"	6,741,409 54	"	13,316,151 90	4,840,520 00	"	2,216,906 61	4,250,910 86	"	232,200 40	124,893,174 59
Services généraux des ministères. — Agriculture et commerce	13,990,845	"	35,709 86	"	45,381 60	"	"	747,088 30	"	"	15,209 18	14,834,233 94
Services généraux des ministères. — Travaux publics	58,778,400	"	"	"	"	2,900,315 62	"	2,367,612 96	767,000 00	"	179,255 34	63,458,583 92
Services généraux des ministères. — Guerre	292,805,624	"	"	"	"	14,812,543 00	1,512,740f 00c	8,208,050 58	2,736,139 00	"	1,575,420 09	313,152,758 67
Services généraux des ministères. — Marine. — Service marine	86,374,296	"	"	"	"	943,000 00	"	6,674,243 84	"	"	1,285,688 83	95,277,228 67
Services généraux des ministères. — Marine. — Service colonial	20,400,531	"	"	"	"	300,000 00	"	1,750,393 13	"	22,450,924f 13c	"	"
Services généraux des ministères. — Finances	17,442,212	"	"	"	"	3,250,000 00	"	680,770 89	3,000,000 00	"	1,259,856 79	19,632,839 68
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts publics	147,492,181	"	82,344 73	"	715,357 31	"	"	10,706,783 05	6,201,000 00	"	"	152,795,666 09
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	65,306,200	"	4,152,060 61	"	175,922 33	"	"	12,136,000 00	"	"	"	81,770,182 94
	1,268,534,654	"	11,409,791 77	44,113 29	15,112,740 53	27,430,378 62	1,512,740 00	56,317,591 61	18,955,049 86	22,450,924 13	4,814,656 04	1,340,656,985 29
	1,268,534,654f		11,365,678f 48c			25,917,638f 62c		37,362,541f 75c				
SERVICE EXTRAORDINAIRE. *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*												
Ministère des travaux publics	22,311,344	"	"	"	"	"	"	14,692,042 99	11,395,000 00	"	107,576 90	25,715,963 89
——— de la guerre	33,290,250	"	"	"	"	"	"	2,001,814 11	2,670,779 00	"	"	32,621,285 11
——— de la marine	5,440,000	"	"	"	"	"	"	1,781,338 08	1,971,884 75	"	7 60	5,249,460 93
	61,041,594	"	"	"	"	"	"	18,475,195 18	16,037,663 75	"	107,584 50	63,586,709 93
	61,041,594		"			"		(G) 2,437,531f 43c				
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.												
Ministère des travaux publics	34,000,000f	55,400,000	"	"	"	33,800,000 00	"	41,143,204 88	56,453,000 00	"	"	107,890,204 88
——— de la guerre	"	1,000,000	"	"	"	4,650,000 00	"	500,000 00	3,342,025 01	"	"	2,807,974 99
	34,000,000	56,400,000	"	"	"	38,450,000 00	"	41,643,204 88	59,795,025 01	"	"	110,698,179 87
	90,400,000f		"			(G) 38,450,000 00		à déduire 18,151,820f 13c (G).				
TOTAL GÉNÉRAL	1,363,576,248	56,400,000	11,409,791 77	44,113 29	15,112,740 53	65,880,378 62	1,512,740 00	116,435,991 67	94,787,738 62	22,450,924 13	4,922,240 54	1,514,941,875 09
	1,419,976,248f		11,365,678f 48c			64,367,638f 62c		21,648,253f 05c				

OBSERVATIONS.

(A) Exécution de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834. (Voir, à la page suivante, le développement de ces modifications, qui affectent, pour des sommes semblables, les évaluations de recettes.)

(B) Voir le développement par ministère et par chapitre, page 211.

(C) Voir *idem*, pages 212 et 213.

(D) Voir *idem*, pages 214 à 218.

(E) Voir *idem*, page 219.

(F) Exécution de l'article 8 de la loi de finances du 28 mai 1834. Il n'est pas publié de développement pour cette nature de modifications, parce que les dépenses des exercices clos forment un chapitre spécial dans le budget de chaque ministère, et que le présent tableau n'avait pas à contenir, à cet égard, d'autres indications que celles qui s'y trouvent énoncées.

(G) Voir le développement, pages 220 à 222.

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MODIFICATIONS. AUGMENTATIONS.	MODIFICATIONS. DIMINUTIONS.
	DETTE PUBLIQUE. (Diminution : 44,113f 29c.)		
8	Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses, pour ponts, canaux, etc...	"	44,113f 29c
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. (Augmentation : 398,267f 03c.)		
10	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les centimes additionnels	329,512f 73c	"
11	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur ressources spéciales des écoles normales primaires.	68,754 30	"
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. (Augmentation : 6,741,409f 54c.)		
35	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	101,562 37	"
	——— sur le fonds commun	27,474 53	"
	——— sur produits éventuels ordinaires	194,139 91	"
36	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	55,363 47	"
	——— sur le fonds commun	2,892 06	"
	——— sur produits éventuels facultatifs	13,875 85	"
	——— sur subventions communales	175,852 38	"
37	Dépenses extraordinaires sur le produit de centimes extraordinaires	890,120 50	"
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	549,610 85	"
38	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	1,132,866 95	"
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	3,516,347 21	"
	——— sur produits spéciaux	81,363 46	"
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE. (Augmentation : 27,889f 85c.)		
4	Écoles vétérinaires et bergeries	"	6,878 45
5	Encouragements à l'agriculture	31,965 05	"
6	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	2,803 25	"
9	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	3,000 00	"
13	Secours pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations ou autres cas fortuits, etc	4,820 01	"
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS. (Augmentation : 82,344f 73c).		
37	Service administratif des contributions directes dans les départements. (Dépenses diverses.)	39,675 37	"
38	Frais de perception des contributions directes	26,433 58	"
39	Dépenses du cadastre sur centimes facultatifs votés par les conseils généraux	16,235 78	"
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS. (Augmentation : 4,152,060f 61c.)		
66	Restitutions sur le produit des centimes additionnels pour dépenses ordinaires des communes	27,065 79	"
	——— pour dépenses extraordinaires des communes.	2,343,591 19	"
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	964,538 80	"
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	272,849 44	"
	——— pour frais de confection de rôles spéciaux des impositions communales	"	2,622 47
	——— pour frais de perception des impositions communales	103,725 02	"
	Remises et modérations sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	4,820 02	"
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	7,908 39	"
	——— sur la contribution des patentes	501,808 68	"
	Attributions aux communes sur la contribution des patentes	351,618 77	"
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	"	423,243 02
		11,842,535 71	476,857 23
	RÉSULTAT en augmentation... { Crédits applicables au service départemental.. 7,155,912f 35c ; ——— à divers services spéciaux.. 4,209,766 13 }	11,365,678f 48c	

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1845.

Développement des crédits reportés des exercices 1843 et 1844, pour les dépenses du service départemental et de divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux du budget de 1845.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS REPORTÉS À L'EXERCICE 1845. Crédits provenant de l'exercice 1843.	Crédits provenant de l'exercice 1844.	Total.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
10	Dépenses de l'instruction primaire sur centimes additionnels	588,402 63	142,479 95	730,882 58
11	Dépenses des écoles normales primaires sur fonds spéciaux	45,892 03	83,152 78	129,044 81
		634,294 66	225,632 73	859,927 39
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
36	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	693,660 72	510,941 04	1,204,601 76
	——— sur produits éventuels ordinaires	257,002 06	38,436 71	295,438 77
37	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	602,946 47	1,369,330 88	1,972,277 35
	——— sur produits éventuels	76,406 17	1,443,398 25	1,519,804 42
	——— sur subventions communales	119,829 83	270,477 00	390,306 83
38	Dépenses extraordinaires sur produits de centimes extraordinaires	692,268 55	4,879,872 29	5,572,140 84
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	218,922 43	443,251 36	662,173 79
39	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	550,402 81	364,789 24	915,192 05
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	200,457 53	545,668 21	746,125 74
	——— sur produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	17,624 99	20,465 36	38,090 35
		3,429,521 56	9,886,630 34	13,316,151 90
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.			
9	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinière	1,683 40	"	1,683 40
15	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendie, de grêle, etc	43,698 20	"	43,698 20
		45,381 60	"	45,381 60
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
40	Dépenses cadastrales imputables sur le fonds commun	125,810 35	"	125,810 35
	——— sur le produit des centimes facultatifs	589,546 96	"	589,546 96
66	Non-valeurs, sur contributions foncière, personnelle et mobilière	175,922 33	"	175,922 33
		891,279 64	"	891,279 64
	TOTAL GÉNÉRAL (Voir les lois de règlement des exercices 1843 et 1844)	5,000,477 46	10,112,263 07	15,112,740 53

NOTA. Le résultat général ci-dessus se développe ainsi qu'il suit, sous le rapport des services auxquels les reports sont applicables :

Service départemental.	Exercice 1843	4,779,173f 53c	15,112,740f 53c
	Exercice 1844	10,112,263 07	
Services spéciaux	Exercice 1843	221,303 93	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Développement des augmentations et des diminutions

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS ACCORDÉS.		
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.		
		SERVICE DES CULTES.		
16 mars 1845....	"	Travaux du séminaire de Saint-Sulpice, par suite de l'alignement de la rue du Pot-de-Fer	84,000f 00c	384,000f00c
19 juillet 1845....	"	Restauration de la cathédrale de Paris et construction d'une sacristie	300,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
12 mars 1845....	4	Dépenses secrètes ordinaires de police générale	1,000,000 00	4,840,520 00
13 avril 1845....	19	Secours généraux aux hospices, bureaux de charité et institutions de bienfaisance	200,000 00	
Idem.	40	Translation aux Invalides des restes mortels des maréchaux Bertrand et Duroc	25,000 00	
22 juin 1845....	"	Achèvement et restauration de divers monuments historiques	2,176,000 00	
15 juillet 1845...	"	Célébration du 15e anniversaire des journées de juillet 1830	200,000 00	
19 *idem*.....	"	Travaux d'achèvement des palais de justice de Lyon et de Bordeaux	1,239,520 00	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
6 avril 1845.....	30	Appropriation des bâtiments de l'ancien palais Bourbon	184,000 00	2,900,315 62
Idem.	31	Restauration et agrandissement de divers édifices publics	499,000 00	
26 *idem*.....	32	Achèvement de divers édifices publics	1,235,315 62	
30 juin 1845.....	8 *bis.*	Acquisition, transport et installation, à l'école royale des mines, de la collection minéralogique de M. le marquis de Drée	112,000 00	
19 juillet 1845....	33	Travaux à exécuter au palais de la Chambre des Députés	400,000 00	
Idem.	34	Agrandissement et réparation d'établissements d'intérêt général	470,000 00	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
13 avril 1845.....	27	Invalides de la guerre	25,000 00	14,812 543 00
	1	Administration centrale (personnel)	57,075 00	
	2	——— (matériel)	13,600 00	
	3	Frais généraux d'impressions	35,000 00	
	9	Solde et entretien des troupes	8,864,395 00	
	10	Habillement et campement	968,000 00	
	11	Lits militaires	157,900 00	
	12	Transports généraux	90,000 00	
	13	Remonte générale	104,350 00	
10 juillet 1845...	14	Harnachement	14,000 00	
	15	Fourrages	671,890 00	
	21	Matériel de l'artillerie	265,500 00	
	25	Matériel du génie (Algérie. — Travaux extraordinaires.)	1,780,000 00	
	30	Service maritime en Algérie	200,000 00	
	31	Services civils en Algérie	95,833 00	
	32	Colonisation en Algérie	700,000 00	
	33	Travaux civils extraordinaires en Algérie	570,000 00	
	34	Dépenses secrètes en Algérie	200,000 00	
		A REPORTER		22,937,378 62

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1845.

de crédits résultant de lois spéciales.

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		REPORT		22,937,378f 62c
		MINISTÈRE DE LA MARINE.		
19 juillet 1845	5	Solde et habillement des équipages et des troupes	360,900f 00c	1,243,000 00
	6	Hôpitaux	34,500 00	
	7	Vivres	157,200 00	
	9	Travaux du matériel naval	355,000 00	
	11	Travaux de l'artillerie	35,400 00	
Idem.	"	Introduction de cultivateurs européens dans les colonies, et formation d'établissements agricoles	300,000 00	
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
		SERVICE GÉNÉRAL.		
10 juillet 1845	"	Retrait et démonétisation de diverses pièces	3,250,000 00	3,250,000 00
		TOTAL DES CRÉDITS ACCORDÉS		27,430,378 62
		2e CRÉDITS ANNULÉS.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
10 juillet 1845	9	Solde et entretien des troupes	861,970 00	1,512,740 00
	10	Habillement et campement	16,750 00	
	13	Remonte générale	93,200 00	
	14	Harnachement	12,030 00	
	15	Fourrages	528,790 00	
		TOTAL DES CRÉDITS ANNULÉS		1,512,740 00

RÉSULTAT des modifications apportées aux crédits par des lois spéciales.

CRÉDITS ACCORDÉS	27,430,378f 62c
CRÉDITS ANNULÉS	1,512,740 00
RESTE pour CRÉDITS ACCORDÉS	25,917,638 62

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Développement des modifications résultant des lois générales de

DATES DES LOIS.	CHAPITRE spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		1° CRÉDITS ACCORDÉS.		
		DETTE PUBLIQUE.		
20 juin 1845....	4	Rentes 3 p. 0/0	7,079,646f 00c	9,479,528f 00c
	5	Fonds d'amortissement	2,359,882 00	
3 juillet 1846....	12	Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	40,000 00	
		DOTATIONS.		
	22	Chambre des Pairs	9,000 00	9,000 00
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.		
		DÉPENSES DE LA JUSTICE.		
3 *idem*	12	Frais de justice criminelle et des statistiques	125,000 00	125,000 00
		DÉPENSES DES CULTES.		
20 juin 1845....	"	Dépenses des exercices périmés	18,010 31	193,010 31
3 juillet 1846....	5	Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	175,000 00	
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
20 juin 1845....	12 *bis.*	Liquidation arbitrale de l'affaire de Portendick	44,000 00	993,703 94
	"	Dépenses des exercices périmés	1,476 06	
3 juillet 1846....	7	Frais de service	11,743 50	
	11	Missions extraordinaires	500,000 00	
	12	Dépenses imprévues	18,000 00	
	15	Reconstruction du palais de France à Constantinople	418,484 38	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
20 juin 1845....	12	Institut	14,000 00	29,500 00
	19	Établissements divers	500 00	
	23	Publication des œuvres scientifiques de Fermat	15,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Idem.	12	Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	128,354 17	2,216,906 61
	39	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	1,708,462 65	
	41	Télégraphie électrique	75,000 00	
	"	Dépenses des exercices périmés	89 79	
3 juillet 1846....	28	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	10,000 00	
	30	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention renfermés dans les maisons de force et de correction ou autres prisons; réparations des bâtiments, etc.	200,000 00	
	45	Reconstruction des bâtiments de la maison centrale de force et de correction de Beaulieu. (Loi du 24 juillet 1843.)	55,000 00	
	46	Dépenses des fouilles faites sur le sol de l'ancienne Ninive	40,000 00	
		A REPORTER		13,046,648 86

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1845.

crédits supplémentaires, en date des 20 juin 1845 et 3 juillet 1846.

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		REPORT.....	.....	13,046,648f 86c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.		
3 juillet 1846.....	2	Matériel et dépenses diverses.....	25,000f 00c	747,088 30
	6	Haras, dépôts d'étalons, primes, achat d'étalons.....	70,000 00	
	8	Encouragements au commerce et aux manufactures, publication des brevets d'invention, missions et travaux statistiques.....	7,088 30	
	10	Encouragements aux pêches maritimes.....	600,000 00	
	12	Entretien des établissements thermaux et subventions.....	45,000 00	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
20 juin 1845.....	12	Reconstruction de divers ponts. (Loi du 2 juillet 1843.).....	858,002 40	2,367,612 96
	23 *bis.*	Travaux à exécuter à l'école polytechnique.....	172,000 00	
	27	Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus qui ont été emportés ou endommagés par les eaux. (Loi du 31 janvier 1841.).....	66,778 00	
	28	Réparation des dommages causés aux digues et levées qui bordent la vallée du Rhône entre Lyon et la mer, ainsi qu'au canal d'Arles à Bouc, par la crue et le débordement des eaux. (Loi du 22 mai 1842.).....	152,605 19	
	26	Dépenses des exercices périmés.....	30,092 98	
3 juillet 1846.....	2 *bis.*	Installation matérielle du bureau central des statistiques.....	5,000 00	
	11	Routes royales et ponts.....	85,829 98	
	13	Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs.).....	30,716 22	
	16 *bis.*	Frais d'études de chemins de fer.....	165,000 00	
	17	Exploitation des chemins de fer exécutés par l'État.....	210,000 00	
	21 *bis.*	Travaux à la Chambre des Députés.....	53,000 00	
	21 *ter.*	Transport et pose de statues et bustes destinés à la décoration de la Chambre des Pairs.....	13,200 00	
	27	Subvention aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus.....	70,000 00	
	28 *bis.*	Réparation des dommages causés aux routes, aux ponts, etc., par les inondations du Rhône et de ses affluents.....	136,000 00	
	29	Régularisation des abords du Panthéon et de la Chambre des Pairs.....	319,388 19	
		À REPORTER.....		16,161,350 12

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Suite du *Développement des modifications résultant des lois générales de*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		REPORT	.....	16,161,350f 12c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
20 juin 1845	35	Dépenses des exercices périmés	31,287f 58c	
3 juillet 1846	1	Administration centrale. (Personnel.)	12,000 00	8,208,050 58
	4	États-majors	6,595 00	
	9	Solde et entretien des troupes	4,632,475 00	
	10	Habillement et campement	556,300 00	
	11	Lits militaires	63,000 00	
	12	Transports généraux	562,000 00	
	13	Remonte générale	1,212,844 00	
	15	Fourrages	593,052 00	
	21	Matériel de l'artillerie	145,914 00	
	23	Poudres et salpêtres. (Matériel.)	67,309 00	
	25	Matériel du génie	300,000 00	
	31	Services civils en Algérie	25,274 00	
		MINISTÈRE DE LA MARINE.		
20 juin 1845	1	Administration centrale. (Personnel.)	82,206 00	8,424,636 97
	2	——— (Matériel.)	8,420 00	
	5	Solde et habillement des équipages et des troupes	849,000 00	
	6	Hôpitaux	39,113 00	
	7	Vivres	271,000 00	
	9	Travaux du matériel naval. (Ports.)	1,124,500 00	
	11	Travaux de l'artillerie. (Ports.)	145,600 00	
	26	Dépenses des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de Bourbon. (Service local.)	757,800 00	
	27	Subvention à divers établissements coloniaux	103,800 00	
	28	Dépenses générales des établissements français de l'Océanie	448,000 00	
	30	Dépenses des exercices périmés	87,752 33	
3 juillet 1846	5	Solde et habillement des équipages et des troupes	540,449 96	
	6	Hôpitaux	23,197 78	
	7	Vivres	332,004 77	
	9 *bis.*	Travaux du matériel naval. (Ports.)	2,331,000 00	
	13 *bis.*	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	800,000 00	
	20	Dépenses temporaires	40,000 00	
	23	Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	69,900 00	
	24	——— (Matériel.)	333,982 00	
	25	Dépenses des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de Bourbon. (Service général.)	36,911 13	
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
		Service général.		
20 juin 1845	72	Monnaies et médailles. — Acquisition de presses monétaires mécaniques	47,000 00	680,770 89
	35 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	202,235 31	
3 juillet 1846	86	Administration centrale. — Augmentation du personnel de l'administration centrale des postes pour la vérification de la comptabilité du matériel des paquebots-postes	5,500 00	
	31	Monnaies et médailles. (Service des établissements monétaires.) — Dépenses diverses	12,000 00	
	72	Monnaies et médailles. (Service des établissements monétaires.) — Achat de presses monétaires et travaux à l'hôtel des monnaies de Paris	191,223 88	
	81	Monnaies et médailles. (Service des établissements monétaires.) — Reprise des mobiliers monétaires de Rouen et de Lyon	213,811 70	
	82	Monnaies et médailles. (Service des établissements monétaires.) — Réparation à l'aqueduc de l'hôtel des monnaies de Paris	9,000 00	
		A REPORTER	.....	33,474,808 56

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1845.

crédits supplémentaires, en date des 20 juin 1845 et 3 juillet 1846.

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.		MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
			REPORT	.....	33,474,808f 56c
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.			
		FRAIS DE RÉGIE ET DE PERCEPTION DES IMPÔTS ET REVENUS PUBLICS.			
20 juin 1845	73	Enregistrement et domaines.	Timbre. — Renfort du service à l'atelier général du timbre	13,500f 00c	
	74	Douanes	Frais de nouveaux services de douanes	87,750 00	
	51	Contributions indirectes.	Personnel	92,950 00	
	52		Matériel	22,000 00	
	53		Dépenses secrètes	2,000 00	
	58		Matériel	500,000 00	
	75	Tabacs	Constructions nouvelles et grosses réparations dans les magasins et manufactures de tabacs	430,000 00	
			Achats et transports de tabacs	6,000,000 00	
	76	Postes	Frais de reconstruction à l'hôtel des postes à Bordeaux	42,000 00	
	77		Frais de construction et de premier établissement de trois paquebots à vapeur destinés à la correspondance entre Calais et Douvres	1,662,000 00	
	78				
3 juillet 1846	40	Enregistrement et domaines. — Personnel		145,000 00	
	46	Forêts	Matériel	410,000 00	
	47		Dépenses diverses	25,000 00	
	50	Douanes	Dépenses diverses	30,000 00	
	83		Agrandissement de la douane du Havre, etc.	172,607 61	
	87		Modification dans le service des impressions de l'administration des douanes pour les entrepôts et le transit.	30,000 00	10,706,783 05
	51	Contributions indirectes.	Personnel	42,100 00	
	52		Matériel	8,000 00	
	53		Dépenses diverses	52,000 00	
	54		Avances recouvrables	70,000 00	
	84		Indemnité au gouvernement belge pour le parcours des convois français du chemin de fer de Lille et de Valenciennes sur les voies belges	10,000 00	
	85		Contribution foncière (ordinaire et extraordinaire) assise sur la portion des deux chemins de fer du Nord livrée à la circulation	2,000 00	
	56	Poudres à feu	Matériel et dépenses diverses	15,000 00	
	60	Postes. Administration et perception.	Personnel	196,000 00	
	61		Matériel	90,000 00	
	62		Dépenses diverses	30,000 00	
	64	Transport des dépêches.	Matériel	91,500 00	
	65		Dépenses diverses	290,654 00	
	70	Frais de construction de six paquebots à vapeur destinés à établir une communication directe entre Marseille et Alexandrie		144,721 44	
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.			
3 juillet 1846	67	Remboursements sur produits indirects et divers		716,000 00	12,136,000 00
	68	Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes		100,000 00	
	69	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations, attribués à divers.		1,075,000 00	
	70	Primes à l'exportation des marchandises		10,000,000 00	
	71	Escomptes sur divers droits		245,000 00	
			TOTAL des crédits accordés sur les services ordinaires		56,317,591 61

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Suite du *Développement des modifications résultant des lois générales de crédits supplémentaires, en date des 20 juin 1845 et 3 juillet 1846.*

DATES DES LOIS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		2e CRÉDITS ANNULÉS.		
		DETTE PUBLIQUE.		
3 juillet 1846....	10	Intérêts de la dette flottante du trésor.....	2,000,000f 00c	2,000,000f 00c
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
	12	Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics.....	70,854 17	
	39	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon.....	968,208 00	
Idem.....	40	Translation des restes mortels des maréchaux Bertrand et Duroc.....	24,500 00	4,250,910 86
	42	Achèvement et restauration de trois monuments historiques.....	2,022,096 57	
	44	Travaux d'achèvement des palais de Justice de Lyon et de Bordeaux.....	1,165,252 12	
		MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
	28 *bis.*	Réparation de dommages causés aux routes, aux ponts, aux voies navigables, ainsi qu'aux digues et levées, par les inondations du Rhône et de ses affluens.	82,000 00	
Idem.....	29	Régularisation des abords du Panthéon et de la Chambre des Pairs.....	60,000 00	767,000 00
	31	Restauration et agrandissement de divers édifices publics.....	205,000 00	
	32	Achèvement de divers édifices publics.....	420,000 00	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
20 juin 1845.....	26	Écoles militaires.....	172,000 00	
	1	Administration centrale. (Personnel.).....	8,283 00	
	4	États-majors.....	130,503 00	
	7	Recrutement et réserve.....	194,000 00	
3 juillet 1846....	9	Solde et entretien des troupes.....	1,231,760 00	2,736,139 00
	16	Solde de non-activité et de réforme.....	11,000 00	
	18	Dépenses temporaires.....	30,000 00	
	27	Invalides de la guerre.....	19,000 00	
	29	Services militaires irréguliers en Algérie.....	939,593 00	
		MINISTÈRE DES FINANCES. *Service général.*		
Idem.....	80	Monnaies..... | Retrait et démonétisation de diverses pièces.....	3,000,000 00	3,000,000 00
		FRAIS DE RÉGIE ET DE PERCEPTION DES IMPÔTS ET REVENUS PUBLICS.		
	58	Tabacs..... Construction et établissement de machines à vapeur à la manufacture de tabacs de Lyon.....	317,000 00	
	58 *bis.*	Tabacs..... Achats et transports de tabacs.....	4,000,000 00	
Idem.....	75	Tabacs..... Construction de bâtiments à Béthune et à Lille pour l'exploitation des tabacs.....	220,000 00	6,201,000 00
	77	Postes..... Frais de construction à l'hôtel des postes de Bordeaux.	42,000 00	
	78	Postes..... Frais de construction de trois paquebots à vapeur destinés à la correspondance entre Calais et Douvres..	1,622,000 00	
		TOTAL des crédits annulés sur les services ordinaires.....		18,955,049 86

RÉSULTAT des modifications apportées aux crédits par les lois générales de crédits supplémentaires.

Crédits accordés.....	56,317,591f 61c
Crédits annulés.....	18,955,049 86
RESTE pour crédits accordés.....	37,362,541 75

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1845.

Développement des crédits du service colonial, qui ont été déduits en exécution de l'article 3 du projet de loi de règlement du budget de 1845.

Ces déductions portent sur les crédits du ministère de la marine, savoir :			
CHAPITRE XXIII. Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)			6,059,860f 00c
——— XXIV. *Idem* (Matériel.)			2,597,182 00
——— XXV. Dépenses du service général des colonies. (Martinique, Guadeloupe, Guyane française et Bourbon.)			5,048,082 13
——— XXVI. Dépenses du service local des colonies. (Martinique, Guadeloupe, Guyane française et Bourbon.)			5,110,100 00
——— XXVII. Subvention à divers établissements coloniaux			1,152,900 00
——— XXVII *bis*. Dépenses générales des établissements français de l'Océanie			2,482,800 00
TOTAL			22,450,924 13
Ces crédits ont été ouverts par les lois ci-après, savoir :			
Loi de finances du 4 août 1844			20,400,531f 00c
Loi des crédits supplémentaires du 20 juin 1845 :			
Dépenses du service local. (Services communs aux quatre colonies.)	757,800f 00c		
Subvention à divers établissements coloniaux	103,800 00	1,309,600f 00c	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie	448,000 00		
Loi du 19 juillet 1845 :			
Introduction de cultivateurs européens dans les colonies, et formation d'établissements agricoles		300,000 00	2,050,393 13
Loi des crédits supplémentaires du 3 juillet 1846 :			
Services militaires. Personnel	69,900 00		
Services militaires. Matériel	333,982 00	440,793 13	
Dépenses du service général. (Services communs aux quatre colonies)	36,911 13		
TOTAL ÉGAL			22,450,924 13

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT

Développement des modifications applicables

TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

1° CRÉDITS ACCORDÉS.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi générale des crédits supplémentaires du 20 juin 1845.	Crédits restés sans emploi sur les exercices 1843 et 1844 :				
	CHAPITRE 1er.	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837.	500,000f 00c	3,390,000f 00c	
	——— 2.	Routes royales classées depuis le 1er janvier 1837.	50,000 00		
	——— 4.	Routes stratégiques de l'Ouest	15,000 00		
	——— 5.	Ports	25,000 00		
	——— 7.	Achèvement des canaux de 1821 et 1822	800,000 00		
	——— 10.	Chemins de fer. Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies	1,700,000 00		
	——— 10 *bis*.	Chemins de fer construits par l'État	300,000 00		
Loi générale des crédits supplémentaires du 3 juillet 1846.	Crédits restés sans emploi sur les exercices 1842, 1843 et 1844 :				14,799,619f 89c
	CHAPITRE 1er.	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837.	231,269 43	11,302,042 99	
	——— 2.	Routes royales classées depuis le 1er janvier 1837.	16,306 01		
	——— 3.	Routes royales et ports maritimes de la Corse	117,597 45		
	——— 4.	Routes stratégiques de l'Ouest	7,068 57		
	——— 5.	Ports	52,183 25		
	——— 6.	Amélioration des rivières	1,979,400 04		
	——— 6 *bis*.	——— (Loi du 8 juillet 1840.)	551,328 76		
	——— 7.	Achèvement des canaux de 1821 et 1822	1,348,046 78		
	——— 9.	Amélioration de ports maritimes	1,968,343 72		
	——— 10.	Chemins de fer. Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies	200,000 00		
	——— 10 *bis*.	Chemins de fer construits par l'État	144,905 78		
	——— 11.	Établissement de nouveaux canaux	4,685,593 20		
Loi de règlement du budget de 1845.	Crédit pour dépenses des exercices clos payées pendant l'année 1845			107,576 90	

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Loi générale des crédits supplémentaires du 3 juillet 1846.	Crédits restés sans emploi sur l'exercice 1844 :				2,001,814 11
	CHAPITRE 1er	Travaux de fortifications de Paris		35,132f 19c	
	——— 2.	Travaux de fortifications des places autres que Paris		452,397 19	
	——— 3.	Travaux pour les bâtiments militaires		141,260 27	
	——— 4.	Constructions pour le service de l'artillerie		718,629 18	
	——— 5.	Constructions aux établissements des poudres et salpêtres		624,395 28	
	Crédit extraordinaire accordé sur l'exercice 1845 :				
	CHAPITRE 5.	Constructions aux établissements des poudres et salpêtres		30,000 00	

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Idem	Crédits restés sans emploi sur les exercices 1842, 1843 et 1844 :				1,781,345 68
	CHAPITRE 1er.	Fort Boyard	1,064,049 60	1,781,338 08	
	——— 3.	Établissements à créer à Castineau	717,037 99		
	——— 4.	Digue et arsenal de Cherbourg	250 49		
Loi de règlement du budget de 1845.	Crédit pour dépenses des exercices clos payées pendant l'année 1845			7 60	
			TOTAL des crédits accordés		18,582,779 68

2° CRÉDITS ANNULÉS.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi générale des crédits supplémentaires du 3 juillet 1846.	Crédits restés sans emploi sur 1845 et reportés à 1846 :			4,000,000 00
	CHAPITRE 6.	Amélioration des rivières	1,500,000 00	
	——— 6 *bis*.	——— (Loi du 8 juillet 1840.)	300,000 00	
	——— 10.	Chemins de fer. Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies	1,600,000 00	
	——— 11 *bis*.	Établissement de nouveaux canaux. (Loi du 8 juillet 1840.)	600,000 00	
			A REPORTER	4,000,000 00

DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1845.

aux crédits ouverts pour le service extraordinaire.

Suite des TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Suite des CRÉDITS ANNULÉS.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)

		REPORT	4,000,000f 00c
Loi générale des crédits supplémentaires, présentée à l'ouverture de la session.	Crédits restés sans emploi sur 1845 et reportés aux exercices 1846 et 1847 :		7,395,000 00
	CHAPITRE 1er. Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	40,000f 00c	
	——— 5. Ponts	65,000 00	
	——— 6. Amélioration des rivières	800,000 00	
	——— 6 *bis*. ——— (Loi du 8 juillet 1840.)	640,000 00	
	——— 7. Canaux du Nivernais et du Berri	1,300,000 00	
	——— 9. Amélioration des ports maritimes	3,215,000 00	
	——— 10 *bis*. Chemins de fer construits par l'État	300,000 00	
	——— 11 *bis*. Établissement de nouveaux canaux. (Loi du 8 juillet 1840.)	1,035,000 00	
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Loi générale des crédits supplémentaires, présentée le 12 janvier 1847.	Crédits restés sans emploi sur 1845 et reportés à 1846 :		2,670,779 00
	CHAPITRE 1er. Travaux de fortifications de Paris	811,000 88	
	——— 2. Travaux de fortifications des places autres que Paris	492,452 10	
	——— 3. Travaux pour les bâtiments militaires	113,567 29	
	——— 4. Constructions pour le service de l'artillerie	429,913 32	
	——— 5. Constructions aux établissements des poudres et salpêtres	823,845 41	
	MINISTÈRE DE LA MARINE.		
Idem	Crédits restés sans emploi sur 1844 et reportés à 1845 :		1,971,884 75
	CHAPITRE 1er. Fort Boyard	687,718 77	
	——— 3. Établissements à créer à Castineau	1,257,409 63	
	——— 4. Digue et arsenal de Cherbourg	26,756 35	
	TOTAL des crédits annulés		16,037,663 75

Résultat des modifications apportées aux crédits pour les travaux régis par la loi du 25 juin 1841.

Crédits accordés	18,582,779f 68c
A DÉDUIRE : Crédits pour rappels des exercices clos	107,584 50
	18,475,195 18
Crédits annulés	16,037,663 75
RESTE pour crédits accordés	2,437,531 43

TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

1° CRÉDITS ACCORDÉS.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi du 30 juin 1845.	CHAPITRE 17. Achèvement et perfectionnement des routes royales		10,000,000f 00c	74,943,204 88
Loi du 15 juill. 1845.	——— 18. Construction de trois édifices à affecter à des services d'intérêt général	2,600,000f 00c	15,600,000 00	
	——— 13. Établissement de grandes lignes de chemins de fer.	13,000,000 00		
Loi du 16 *idem*.	——— 16. Ports maritimes	2,400,000 00	7,400,000 00	
	——— 13. Établissement de grandes lignes de chemins de fer.	5,000,000 00		
Loi du 19 *idem*.	——— 19. Ponts	400,000 00	800,000 00	
	——— 16. Ports maritimes	400,000 00		
Loi générale des crédits supplémentaires du 20 juin 1845.	Crédits restés sans emploi sur les exercices 1843 et 1844 :			
	CHAPITRE 14. Prêts et subventions aux compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre	3,000,000 00	5,000,000 00	
	——— 15. Travaux de routes royales. (Loi du 5 août 1844.)	2,000,000 00		
Loi générale des crédits supplémentaires du 3 juillet 1846.	Crédits restés sans emploi sur les exercices 1843 et 1844 :			
	CHAPITRE 13. Établissement de grandes lignes de chemins de fer.	27,243,204 88		
	——— 14. Prêts et subventions aux compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre	3,400,000 00		
	——— 15. Travaux de routes royales	1,500,000 00		
	——— 16. Ports maritimes, phares et fanaux. (Loi du 5 août 1844.)	1,100,000 00	36,143,204 88	
	Crédits extraordinaires accordés sur l'exercice 1845 :			
	CHAPITRE 13. Établissement de grandes lignes de chemins de fer.	900,000 00		
	——— 14. Prêts et subventions aux compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre	2,000,000 00		
	A REPORTER			74,943,204 88

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1845.

Développement des modifications applicables aux crédits ouverts pour le service extraordinaire.

Suite DES TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI 11 JUIN 1842.

Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.

		REPORT.....	74,943,204f 88c
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Loi du 20 juin 1845. Loi du 10 juill. 1845. Loi du 17 *idem.*	CHAPITRE 7. Armement des fortifications de Paris..... 1,000,000f 00c ——— 8. Travaux de fortifications de diverses places..... 3,600,000 00 ——— 9. Reconstruction de l'arsenal d'Amiens..... 50,000 00	4,650,000f 00c	
Loi générale des crédits supplémentaires, du 3 juillet 1846.	Crédits restés sans emploi sur les exercices 1843 et 1844 : CHAPITRE 6. Travaux de fortifications du Havre.....	500,000 00	5,150,000 00
	TOTAL des crédits accordés.....		80,093,204 88

2° CRÉDITS ANNULÉS.

	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		
Loi générale des crédits supplémentaires, présentée à l'ouverture de la session.	Crédits restés sans emploi sur 1845 et reportés à 1846 : CHAPITRE 13. Établissement de grandes lignes de chemins de fer..... 47,000,000f 00c ——— 15. Travaux de routes royales. (Loi du 5 août 1844.)..... 153,000 00 ——— 16. Ports maritimes, phares et fanaux. (Lois des 5 août 1844, 16 et 19 juillet 1845 et 31 mai 1846.)..... 7,000,000 00 ——— 17. Achèvement et perfectionnement des routes royales. (Lois des 30 juillet 1845 et 31 mai 1846.)..... 1,000,000 00 ——— 18. Construction de trois édifices à affecter à des services d'intérêt général. (Loi du 15 juillet 1845)..... 1,000,000 00 ——— 19. Construction de divers ponts. (Lois des 19 juillet 1845 et 31 mai 1846.). 300,000 00		56,453,000f 00c
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Idem.....	Crédits restés sans emploi sur 1845 et reportés à 1846 : CHAPITRE 6. Travaux de fortifications du Havre..... 715,412f 62c ——— 7. Armement des fortifications de Paris..... 152,236 11 ——— 8. Travaux de fortifications de diverses places..... 2,424,715 03 ——— 9. Reconstruction de l'arsenal d'Amiens..... 49,661 25		3,342,025 01
	TOTAL des crédits annulés.....		59,795,025 01

Résultat des modifications apportées aux crédits pour les travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Crédits accordés.....	80,093,204f 88c
Crédits annulés.....	59,795,025 01
RESTE pour crédits accordés.....	20,298,179 87

COMPTE DÉFINITIF

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1845,

À L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTION DIRECTES.								
Contribution foncière	276,529,956f 37c	276,613,030f 82c	276,613,030f 82c	"	"	83,074f 45c	276,613,030f 82c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1845, pages 31 à 92.
——— personnelle et mobilière	58,106,282 74	58,106,800 33	58,106,800 33	"	"	517 59	58,106,800 33	
——— des portes et fenêtres	33,771,108 31	33,786,371 99	33,786,371 99	"	"	15,263 68	33,786,371 99	
——— des patentes	42,452,650 64	46,513,119 61	46,513,119 61	"	"	4,060,468 97	46,513,119 61	
Taxe de premier avertissement	789,350 55	789,350 55	789,350 55	"	"	"	789,350 55	
	411,649,348 61	415,808,673 30	415,808,673 30	"	"	4,159,324 69	415,808,673 30	
					4,159,324f 69c			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	208,437,000 00	215,978,179 94	213,502,259 69	2,475,920 25	"	5,065,259 69	213,502,259 69	Voir, comme ci-dessus, pages 93 à 130.
Droit de timbre	37,296,000 00	39,307,118 08	39,306,364 80	753 08	"	2,010,364 80	39,306,364 80	
Revenus et prix de ventes de domaines	6,773,000 00	7,650,976 38	6,963,856 83	687,119 55	"	190,856 83	6,963,856 83	
Prix de ventes d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	1,576,000 00	2,482,087 16	2,181,660 06	300,427 10	"	605,660 06	2,181,660 06	
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	960,839 85	913,573 45	912,703 90	869 55	48,135f 95c	"	912,703 90	
	255,042,839 85	266,331,935 41	262,866,845 28	3,465,090 13	48,135 95	7,872,141 38	262,866,845 28	
					7,824,005f 43c			
PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.								
Produits des coupes de bois	30,342,500 00	35,048,129 49	35,047,573 94	555 55	"	4,705,073 94	35,047,573 94	Voir, comme ci-dessus, pages 131 à 152.
Produits divers et droits de pêche	3,081,000 00	3,719,842 49	3,005,659 11	714,183 38	75,340 89	"	3,005,659 11	
Contribution des communes et des établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,600,000 00	1,901,643 55	1,876,352 83	25,290 72	"	276,352 83	1,876,352 83	
	35,023,500 00	40,669,615 53	39,929,585 88	740,029 65	75,340 89	4,981,426 77	39,929,585 88	
					4,906,085f 88c			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation. Marchandises diverses	99,836,000 00	100,477,373 54	100,477,373 54	"	"	641,373 54	100,477,373 54	Voir, comme ci-dessus, pages 153 à 212.
Droits à l'importation. Sucres des colonies françaises	38,625,000 00	42,931,279 13	42,931,279 13	"	"	4,306,279 13	42,931,279 13	
Droits à l'importation. Sucres étrangers	6,800,000 00	8,441,880 21	8,441,880 21	"	"	1,641,880 21	8,441,880 21	
Droits à l'exportation	1,374,000 00	1,634,999 71	1,634,999 71	"	"	260,999 71	1,634,999 71	
Droits de navigation	3,213,886 71	3,137,765 56	3,137,765 56	"	76,121 15	"	3,137,765 56	
Droits et produits divers	2,700,000 00	2,716,515 35	2,716,515 35	"	"	16,515 35	2,716,515 35	
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes	58,828,000 00	58,092,285 67	58,092,285 67	"	735,714 33	"	58,092,285 67	
	211,376,886 71	217,432,099 17	217,432,099 17	"	811,835 48	6,867,047 94	217,432,099 17	
					6,055,212f 46c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES. TABACS ET POUDRES.								
Droits sur les boissons	97,677,000f 00c	101,993,172f 55c	101,954,134f 22c	39,038f 33c	"	4,277,134f 22c	101,954,134f 22c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1845, pages 213 à 254.
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	10,797,000 00	12,589,559 20	12,589,559 20	"	"	1,792,559 20	12,589,559 20	
Sucre indigène. (Droit de fabrication.)	9,570,000 00	11,481,988 00	11,481,988 00	"	"	1,911,988 00	11,481,988 00	
Droits divers et recettes à différents titres	39,648,000 00	46,111,311 87	42,000,414 61	4,110,897 26	"	2,352,414 61	42,000,414 61	
Produit de la vente des tabacs	105,000,000 00	111,899,915 17	111,899,915 17	"	"	6,899,915 17	111,899,915 17	
Produit de la vente des poudres à feu	5,161,000 00	5,588,176 77	5,588,170 77	6 00	"	427,170 77	5,588,170 77	
	267,853,000 00	289,664,123 56	285,514,181 97	4,149,941 59	"	17,661,181 97	285,514,181 97	
					17,661,181f 97c			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	43,453,000 00	46,678,388 38	46,678,388 38	"	"	3,225,388 38	46,678,388 38	Voir, comme ci-dessus, pages 255 à 270.
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,003,000 00	1,036,794 60	1,036,794 60	"	"	33,794 60	1,036,794 60	
Droits sur le transport des matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée.	119,000 00	116,488 87	116,488 87	"	2,511 13	"	116,488 87	
Produit des places dans les malles-postes	2,281,000 00	2,388,138 33	2,388,138 33	"	"	107,138 33	2,388,138 33	
——— dans les paquebots	1,153,000 00	1,118,050 52	1,118,050 52	"	34,949 48	"	1,118,050 52	
Droit de transit des correspondances étrangères	1,182,000 00	1,116,942 92	1,116,942 92	"	65,057 08	"	1,116,942 92	
Recettes accidentelles	88,000 00	61,110 90	58,864 25	2,246 65	29,135 75	"	58,864 25	
	49,279,000 00	52,515,914 52	52,513,667 87	2,246 65	131,653 44	3,366,321 31	52,513,667 87	
					3,234,667f 87c			
PRODUITS UNIVERSITAIRES.								
Droits divers	2,016,000 00	1,861,506 29	1,861,506 29	"	154,493 71	"	1,861,506 29	Voir, comme ci-dessus, pages 271 à 296.
Produit des rentes et domaines	534,000 00	537,437 74	537,437 74	"	"	3,437 74	537,437 74	
	2,550,000 00	2,398,944 03	2,398,944 03	"	154,493 71	3,437 74	2,398,944 03	
					151,055f 97c			
DIVERS REVENUS.								
Produits éventuels affectés au service départemental	15,198,244 66	15,198,244 66	15,198,244 66	"	"	"	15,198,244 66	Voir, comme ci-dessus, pages 297 à 314.
Produits et revenus de l'Algérie	5,150,000 00	4,468,975 55	4,468,975 55	"	681,024 45	"	4,468,975 45	Voir, comme ci-dessus, pages 315 à 332.
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,053,072 00	1,053,072 00	"	"	3,072 00	5,053,072 00	Voir, comme ci-dessus, pages 333 à 336.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles	70,100f 00c	61,875f 17c	61,875f 17c	"	8,224f 83c	"	61,875f 17c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	305,038 40	476,389 83	476,389 83	"	"	171,351f 43c	476,389 83	
Droit de vérification des poids et mesures	1,000,000 00	1,074,870 06	1,074,870 06	"	"	74,870 06	1,074,870 06	
Produit de la taxe des brevets d'invention	500,000 00	408,660 00	408,660 00	"	91,340 00	"	408,660 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	24,000 00	58,281 42	58,281 42	"	"	34,281 42	58,281 42	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	518,754 30	518,754 30	518,754 30	"	"	"	518,754 30	
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	1,000 00	"	"	"	1,000 00	"	"	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	835,200 00	674,029 17	674,029 17	"	161,170 83	"	674,029 17	
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	35,500 00	27,880 90	27,880 90	"	7,619 10	"	27,880 90	
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	105,000 00	111,866 13	111,866 13	"	"	6,866 13	111,866 13	
Versement du produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides de la marine sur les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée pendant l'année 1845	104,100 00	379,779 14	379,779 14	"	"	275,679 14	379,779 14	
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides sur les dépenses du personnel de la guerre	894,800 00	927,276 18	927,276 18	"	"	32,476 18	927,276 18	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	45,948 34	45,948 34	"	2,051 66	"	45,948 34	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	8,600 00	8,796 60	8,796 60	"	"	196 60	8,796 60	
Revenus de divers établissemts spéciaux. (Écoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, lazarets et établissemts sanitaires.)	935,218 00	799,044 38	799,044 38	"	136,173 62	"	799,044 38	
Produits provenant des ministères et autres recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	1,248,500 00	1,402,352 73	1,402,352 73	"	"	153,852 73	1,402,352 73	
Produit de la coupe des bois dépendant des forges de la Chaussade	74,000 00	"	"	"	74,000 00	"	"	
Produit de la vente de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	40,000 00	43,813 70	43,813 70	"	"	3,813 70	43,813 70	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	459,556 00	477,120 00	477,120 00	"	"	17,564 00	477,120 00	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la marine	258,775 00	279,252 22	279,252 22	"	"	20,477 22	279,252 22	Les développements administratifs à publier, par le ministre des finances, sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1845, pages 337 à 366.
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département des finances	2,345,320 00	2,558,068 29	2,558,068 29	"	"	212,748 29	2,558,068 29	
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	279,500 00	246,977 90	246,977 90	"	32,522 10	"	246,977 90	
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	107,500 00	35,286 64	35,286 64	"	72,213 36	"	35,286 64	
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1845	1,500,000 00	1,066,832 61	1,066,832 61	"	433,167 39	"	1,066,832 61	
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	250,000 00	546,855 37	546,855 37	"	"	296,855 37	546,855 37	
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	23,000 00	23,000 00	23,000 00	"	"	"	23,000 00	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	80,000 00	230,153 86	230,153 86	"	"	150,153 86	230,153 86	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au trésor pour cause de déchéance	17,000 00	16,163 46	16,163 46	"	836 54	"	16,163 46	
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et en intérêts, sur les avances à elles faites par le trésor	2,076,444 00	4,460,802 15	4,460,802 15	"	"	2,384,358 15	4,460,802 15	
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers, pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution des travaux publics	120,000 00	112,335 91	112,335 91	"	7,664 09	"	112,335 91	
Produit de l'exploitation des chemins de fer entre la France et la Belgique	500,000 00	413,261 89	413,261 89	"	86,738 11	"	413,261 89	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'imprimerie royale pour l'exercice 1844	"	159,817 95	159,817 95	"	"	159,817 95	159,817 95	
Idem pour l'exercice 1845	142,200 00	380,810 65	380,810 65	"	"	238,610 65	380,810 65	
Remboursement par les départements et les communes, des avances du Trésor pour les deux tiers des indemnités de terrains et bâtiments nécessaires à l'établissement des grandes lignes de chemins de fer. (*Art. 3 de la loi du 11 juillet 1842.*)	1,000,000 00	"	"	"	1,000,000 00	"	"	
Portion revenant au Trésor du produit du travail des détenus dans les maisons de force et de correction	650,000 00	655,202 85	655,202 85	"	"	5,202 85	655,202 85	
Recettes sur les exercices clos	"	587,864 05	587,864 05	"	"	587,864 05	587,864 05	
Recettes de différentes origines	472,015 95	206,352 37	206,352 37	"	265,663 58	"	206,352 37	
	17,029,121 65	19,475,776 22	19,475,776 22	"	2,380,385 21	4,827,039 78	19,475,776 22	
					2,446,654f 57c			
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1845	63,068,109 74	63,068,109 74	63,068,109 74	"	"	"	63,068,109 74	Voir, comme ci-dessus, page 367 à 370.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1843 ET 1844.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1843 et 1844, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1845, savoir :

	SERVICE DÉPARTEMENTAL.	DIVERS SERVICES SPÉCIAUX.
Par la loi de règlement de l'exercice 1843	4,779,173f 53c	221,303f 93c
——— de l'exercice 1844	10,112,263 07	"
	14,891,436 60	221,303 93
	15,112,740f 53c	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.								
Contributions directes	411,649,348f 61c	415,808,673f 30c	415,808,673f 30c	"	"	4,159,324f 69c	415,808,673f 30c	
Enregistrement, timbre et domaines	255,042,839 85	266,331,935 41	262,866,845 28	3,465,090f 13c	"	7,824,005 43	262,866,845 28	
Produit des forêts et de la pêche	35,023,500 00	40,669,615 53	39,929,585 88	740,029 65	"	4,906,085 88	39,929,585 88	
Douanes et sels	211,376,886 71	217,432,099 17	217,432,099 17	"	"	6,055,212 46	217,432,099 17	
Contributions indirectes	267,853,000 00	289,664,123 56	285,514,181 97	4,149,941 59	"	17,661,181 97	285,514,181 97	
Produits des postes	49,279,000 00	52,515,914 52	52,513,667 87	2,246 65	"	3,234,667 87	52,513,667 87	
Produits universitaires	2,550,000 00	2,398,944 03	2,398,944 03	"	151,055f 97c	"	2,398,944 03	
Produits éventuels affectés au service départemental	15,198,244 66	15,198,244 66	15,198,244 66	"	"	"	15,198,244 66	
Produits et revenus de l'Algérie	5,150,000 00	4,468,975 55	4,468,975 55	"	681,024 45	"	4,468,975 55	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,053,072 00	1,053,072 00	"	"	3,072 00	1,053,072 00	
Produits divers	17,029,121 65	19,475,776 22	19,475,776 22	"	"	2,446,654 57	19,475,776 22	
	1,271,201,941 48	1,325,017,373 95	1,316,660,065 93	8,357,308 02	832,080 42	46,290,204 87	1,316,660,065 93	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841 applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1845	63,068,109 74	63,068,109 74	63,068,109 74	"	"	"	63,068,109 74	
	1,334,270,051 22	1,388,085,483 69	1,379,728,175 67	8,357,308 02	832,080 42	46,290,204 87	1,379,728,175 67	
					45,458,124f 45c			
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.								
Fonds reportés des exercices 1843 et 1844 pour le service départemental et pour divers services spéciaux	15,112,740 53						15,112,740 53	
	1,349,382,791 75						1,394,840,916 20	
Fonds généraux des budgets de 1843 et de 1844 que le règlement définitif du service colonial de ces deux exercices a laissés disponibles :								
Service colonial de l'exercice 1843. (Article 11 de la loi des comptes de 1844.)						3,134,618 52	5,961,369 93	
——— de l'exercice 1844. (Article 11 de la loi des comptes de 1845.)						2,826,751 41		
							1,400,802,286 13	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1845.	OBSERVATIONS.
	DETTE PUBLIQUE.											
	1° Dette consolidée et amortissement.											
1	Rentes 5 p. 0/0	147,040,480f 00c	147,032,490f 61c	146,253,456f 64c	779,033f 97c	(A) 7,989f 39c	"	"	7,989f 39c	779,033f 97c	146,253,456f 64c	(a) Rentes dont les arrérages étaient à servir à l'ouverture de l'exercice ..... 147,033,428f 00c A AJOUTER : Mise en payement d'une promesse nominative de l'arriéré, etc. ..... 9f 00c A DÉDUIRE pour l'annulation au profit de l'État : 1° De deux rentes qui étaient inscrites au nom du roi Charles X ..... 927f 00c ; 2° D'une portion de rente par suite d'extinction d'usufruit ..... 19 39 } 946 39 937 39 RESTE pour les charges de l'exercice 1845 ..... 147,032 490 61 Le crédit accordé par le budget étant de ..... 147,040,480 00 Le crédit excède la dépense de 7,989 39
2	—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	1,015,363 50	11,236 50	"	"	"	"	11,236 50	1,015,363 50	
3	—— 4 p. 0/0	22,507,375 00	22,507,375 00	22,502,679 00	4,696 00	"	"	"	"	4,696 00	22,502,679 00	
4	—— 3 p. 0/0	59,563,862 00	59,393,630 00	59,235,705 50	157,924 50	(B) 170,232 00	"	"	170,232 00	157,924 50	59,235,705 50	
5	Fonds d'amortissement	48,886,565 00	48,886,565 00	48,886,565 00	"	"	"	"	"	"	48,886,565 00	
	2° Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers.											
6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	6,395,038 00	6,796,166 53	6,394,767 84	401,398 69	"	(c) 401,128f 53c	401,128f 53c	"	401,398 69	6,394,767 84	(B) Rentes dont les arrérages étaient à servir à l'ouverture de l'exercice ..... 49,715,116 50 A AJOUTER : 1° La rente formant le montant de l'emprunt de 200 millions ..... 7,079,646f 00c ; 2° Arrérages des rentes provenant des consolidations de la réserve de l'amortissement ..... 2,598,867 50 } 9,678,513 50 RESTE pour les charges de l'exercice 1844 ..... 59,393,630 00 Le crédit accordé par le budget étant de ..... 59,563,862 00 Le crédit excède la dépense de 170,232 00
7	Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	3,050,262 00	3,050,532 16	3,050,532 16	"	"	(D) 270 16	270 16	"	"	3,050,532 16	
8	Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	955,886 71	830,886 71	830,886 71	"	(E) 125,000 00	"	"	125,000 00	"	830,886 71	
	3° Intérêts de capitaux remboursables à divers titres.											
9	Intérêts de capitaux de cautionnements	6,937,500 00	6,998,894 01	6,654,771 07	344,122 94	"	(F) 61,394 01	61,394 01	"	344,122 94	6,654,771 07	
10	—— de la dette flottante du trésor	18,000,000 00	17,239,512 66	17,239,087 73	424 93	(G) 760,487 34	"	"	760,487 34	424 93	17,239,087 73	(c) Excédant de péage garanti à la compagnie de la rivière d'Oise, en exécution de l'article 8 de la convention du 24 mai 1821, annexée à la loi du 5 août suivant ..... 401,398f 69c A DÉDUIRE : Somme restée disponible sur le crédit accordé pour la navigation du Tarn (270f 16c) .. 270 16 401,128 53
	4° Dette viagère.											
11	Rentes viagères	2,800,000 00	2,427,573 16	2,427,573 16	"	(H) 372,426 84	"	"	372,426 84	"	2,427,573 16	
12	Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	580,000 00	565,733 32	565,733 32	"	(H) 14,266 68	"	"	14,266 68	"	565,733 32	
13	Pensions civiles	1,370,000 00	1,322,394 51	1,322,394 51	"	(H) 47,605 49	"	"	47,605 49	"	1,322,394 51	
14	—— à titre de récompenses nationales	445,000 00	428,538 64	428,538 64	"	(H) 16,461 36	"	"	16,461 36	"	428,538 64	
15	—— militaires	41,730,000 00	40,721,700 47	40,721,700 47	"	(H) 1,008,299 53	"	"	1,008,299 53	"	40,721,700 47	
16	—— ecclésiastiques	850,000 00	778,630 88	778,630 88	"	(H) 71,369 12	"	"	71,369 12	"	778,630 88	
17	—— de donataires dépossédés	1,270,000 00	1,252,563 91	1,252,563 91	"	(H) 17,436 09	"	"	17,436 09	"	1,252,563 91	
18	—— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	600,000 00	"	"	"	"	"	"	600,000 00	
19	Subvention aux fonds de retraite des finances; pensions et indemnités temporaires	8,635,000 00	8,538,855 09	8,538,855 09	"	(I) 96,144 91	"	"	96,144 91	"	8,538,855 09	
20	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000 00	399,999 60	399,464 60	535 00	(J) 0 40	"	"	0 40	535 00	399,464 60	
20 *bis.*	Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos	373,043,568 71	370,798,642 26	369,099,269 73	1,699,372 53	2,707,719 15	462,792 70	462,792 70	2,707,719 15	1,699,372 53	369,099,269 73	
20 *ter.*	Rappels d'arrérages de pensions d'exercices clos	"	63,015 91	63,015 91	"	"	"	63,015 91	"	"	63,015 91	
		"	88,172 01	88,172 01	"	"	"	88,172 01	"	"	88,172 01	
		373,043,568 71	370,949,830 18	369,250,457 65	1,699,372 53	2,707,719 15	462,792 70	613,980 62	2,707,719 15 (4,407,091 68)	1,699,372 53	369,250,457 65	
	LISTE CIVILE ET DOTATIONS.											
21	Liste civile	13,300,000 00	13,300,000 00	13,300,000 00	"	"	"	"	"	"	13,300,000 00	
22	Chambre des Pairs	729,000 00	729,000 00	729,000 00	"	"	"	"	"	"	729,000 00	
23	Chambre des Députés	719,271 00	719,271 00	719,271 00	"	"	"	"	"	"	719,271 00	
		14,748,271 00	14,748,271 00	14,748,271 00	"	"	"	"	"	"	14,748,271 00	

(D) Appoint compensé avec celui qui ressort ci-dessus en sens inverse.

(E) Crédit resté disponible sur celui qui avait été alloué pour la navigation de l'Isle ; l'emprunt ayant été entièrement soldé en mai 1845.

(F) Le crédit ouvert chaque année au budget pour une même somme est purement éventuel, et ne saurait exprimer ni limiter la dépense en intérêts de cautionnement que le trésor aura à supporter pendant l'année qui donne son nom à l'exercice, attendu que cette dépense est subordonnée au montant des cautionnements versés au trésor et au temps pendant lequel il en demeure dépositaire. D'après les décomptes établis par titulaires, et consignés sur les livres de la dette inscrite, les cautionnements existant au 1er janvier 1845, ou ceux que le trésor a reçus pendant le cours de l'année, en calculant les intérêts suivant les époques de jouissance, ont mis à la charge de l'exercice 1844 une dépense qui s'est trouvée supérieure de 61,394 francs 01 cent. au crédit ouvert par le budget.

(G) Les intérêts de la dette flottante constituent une dépense éventuelle comme la dette flottante elle-même, dont l'importance varie en raison des besoins et des ressources qui peuvent y être appliquées. Cette dépense n'est donc pas susceptible d'une évaluation rigoureuse : elle est restée au-dessous des prévisions, de 760,487 fr. 34 cent., et cette différence trouve son explication dans les faits accomplis.

(H) Les crédits accordés pour le payement de la dette viagère du trésor sont, chaque année, basés sur le montant des inscriptions représentant la dette que le trésor pouvait avoir à supporter au moment où l'administration préparait la loi de finances ; mais les budgets étant proposés et votés longtemps d'avance, les besoins présumés d'un exercice sont nécessairement éventuels dans la plupart de leurs termes, à raison des extinctions ultérieures pour cause de décès des titulaires ou des nouvelles concessions de pensions. Il en résulte que les différences ressortant, dans le tableau ci-contre, de la comparaison des dépenses constatées avec les crédits alloués, n'expriment aucun fait positif qui procède de l'action du ministère ordonnateur, et sur lequel, par conséquent, le contrôle législatif puisse avoir à s'exercer. Quant à la dépense qui a formé la charge réelle du budget, d'après les titres préexistants de chaque nature de dettes, on la justifie en la comparant avec celle de l'exercice précédent, et en expliquant les causes des modifications qu'elle a éprouvées pendant le cours de l'exercice dont le règlement est soumis aux Chambres. Ces explications sont l'objet de développements spéciaux qui se trouvent au compte des dépenses du ministère des finances, et auxquels il est nécessaire de se reporter.

(I) Extinctions de pensions et cessations de jouissances d'indemnités temporaires réalisées en sus des prévisions du budget.

(J) Appoint non distribué.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDTS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1845.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.											
	DÉPENSES DE LA JUSTICE.											
	Administration centrale.											
1	Administration centrale. (Personnel.)	466,500f 00c	466,499f 78c	466,499f 78c	"	(A) 0f 22c	"	"	0f 22c	"	466,499f 78c	(A) Appoint resté libre.
2	Administration centrale. (Matériel.)	107,000 00	106,988 30	106,988 30	"	(B) 11 70	"	"	11 70	"	106,988 30	(B) Excédants de crédits sur les besoins du service.
	Conseil d'État.											
3	Conseil d'État. (Personnel.)	622,200 00	621,866 11	621,866 11	"	(C) 333 89	"	"	333 89	"	621,866 11	(C) Produit de vacances de places.
4	Conseil d'État. (Matériel.)	30,000 00	29,924 34	29,924 34	"	(B) 75 66	"	"	75 66	"	29,924 34	
	Cours et Tribunaux.											
5	Cour de cassation	974,000 00	973,880 58	973,857 25	23f 33c	(C) 119 42	"	"	119 42	23f 33c	973,857 25	
6	Cours royales	4,265,550 00	4,256,950 83	4,256,425 84	524 99	(C) 8,599 17	"	"	8,599 17	524 99	4,256,425 84	
7	Cours d'assises	154,400 00	153,500 00	153,500 00	"	(C) 900 00	"	"	900 00	"	153,500 00	
8	Tribunaux de première instance	6,376,345 00	6,359,640 41	6,356,960 34	2,680 07	(C) 16,704 59	"	"	16,704 59	2,680 07	6,356,960 34	
9	Tribunaux de commerce	179,900 00	179,892 46	179,892 46	"	(C) 7 54	"	"	7 54	"	179,892 46	
10	Tribunaux de police	62,900 00	62,887 85	62,887 85	"	(C) 12 15	"	"	12 15	"	62,887 85	
11	Justices de paix	3,108,530 00	3,096,897 16	3,094,751 62	2,145 54	(C) 11,632 84	"	"	11,632 84	2,145 54	3,094,751 62	
	Frais de justice.											
12	Frais de justice criminelle et des statistiques	4,525,000 00	4,510,969 66	4,510,969 66	"	(B) 14,030 34	"	"	14,030 34	"	4,510,969 66	
	Secours et Subventions.											
13	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, à leurs veuves et orphelins, etc.; dépenses extraordinaires et imprévues: indemnité au Journal des savants	55,000 00	54,980 00	54,980 00	"	(B) 20 00	"	"	20 00	"	54,980 00	
		20,927,325 00	20,874,877 48	20,869,503 55	5,373 93	52,447 52	"	"	52,447 52	5,373 93	20,869,503 55	
15	Dépenses des exercices clos	813 27	813 27	813 27	"	"	"	"	"	"	813 27	
		20,928,138 27	20,875,690 75	20,870,316 82	5,373 93	52,447 52	"	"	52,447 52	5,373 93	20,870,316 82	
									57,821f 45c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1845.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES DES CULTES.											
	Administration centrale.											
1	Personnel des bureaux des cultes	199,500f 00	198,492f 50	198,492f 50	"	(A) 1,007f 50	"	"	1,007 50	"	198,492f 50	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	26,984 09	26,984 09	"	(B) 15 91	"	"	15 91	"	26,984 09	
3	Subvention au fonds de retraites des employés des cultes	26,544 00	18,873 00	18,873 00	"	(C) 7,671 00	"	"	7,671 00	"	18,873 00	
	Culte catholique.											
4	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,057,000 00	1,019,767 94	1,018,323 50	1,444f 44	(D) 37,232 06	"	"	37,232 06	1,444 44	1,018,323 50	
5	Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	29,286,000 00	29,246,903 79	29,236,371 42	10,532 37	(E) 39,096 21	"	"	39,096 21	10,532 37	29,236,371 42	
6	Chapitre royal de Saint-Denis	112,000 00	111,390 12	111,390 12	"	(F) 609 88	"	"	609 88	"	111,390 12	
7	Bourses des séminaires	1,000,000 00	998,577 24	998,377 24	200 00	(G) 1,422 76	"	"	1,422 76	200 00	998,377 24	
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	920,000 00	907,909 83	900,960 50	6,949 33	(H) 12,090 17	"	"	12,090 17	6,949 33	900,960 50	
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	487,000 00	483,401 39	480,439 79	2,961 60	(I) 3,598 61	"	"	3,598 61	2,961 60	480,439 79	
10	Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	2,000,000 00	1,928,450 97	1,852,108 43	76,342 54	(J) 71,549 03	"	"	71,549 03	76,342 54	1,852,108 43	
11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,200,000 00	1,199,950 00	1,180,605 00	19,345 00	(K) 50 00	"	"	50 00	19,345 00	1,180,605 00	
12	Secours à divers établissements ecclésiastiques	156,300 00	156,300 00	156,300 00	"	"	"	"	"	"	156,300 00	
13	Dépenses accidentelles	5,000 00	"	"	"	(L) 5,000 00	"	"	5,000 00	"	"	
	Cultes non catholiques.											
14	Dépenses du personnel des cultes protestants	1,103,050 00	1,077,007 16	1,076,286 36	720 80	(M) 26,042 84	"	"	26,042 84	720 80	1,076,286 36	
15	Dépenses du matériel des cultes protestants	120,000 00	120,000 00	120,000 00	"	"	"	"	"	"	120,000 00	
16	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	16,000 00	16,000 00	"	"	"	"	"	"	16,000 00	
17	Dépenses du culte israélite	110,400 00	97,625 80	96,575 80	1,050 00	(N) 12,774 20	"	"	12,774 20	1,050 00	96,575 80	
	Services extraordinaires.											
"	Travaux du séminaire de Saint-Sulpice par suite de l'alignement de la rue du Pot-de-Fer	84,000 00	84,000 00	63,179 65	20,820 35	"	"	"	"	20,820 35	63,179 65	
"	Restauration de la cathédrale de Paris et construction d'une sacristie	300,000 00	58,619 79	58,619 79	"	(O) 241,380 21	"	"	241,380 21	"	58,619 79	
19	Dépenses des exercices périmés	18,010 31	18,010 27	18,010 27	"	(P) 0 04	"	"	0 04	"	18,010 27	
		38,227,804 31	37,768,263 89	37,627,897 46	140,366 43	459,540 42	"	"	459,540 42	140,366 43	37,627,897 46	
18	Dépenses des exercices clos	150,706 28	150,706 28	150,706 28	"	"	"	"	"	"	150,706 28	
		38,378,510 59	37,918,970 17	37,778,603 74	140,366 43	459,540 42	"	"	459,540 42	140,366 43	37,778,603 74	
	RÉCAPITULATION.											
	Dépenses de la justice	20,928,138 27	20,875,690 75	20,870,316 82	5,373 93	52,447 52	"	"	52,447 52	5,373 93	20,870,316 82	
	Dépenses des cultes	38,378,510 59	37,918,970 17	37,778,603 74	140,366 43	459,540 42	"	"	459,540 42	140,366 43	37,778,603 74	
		59,306,648 86	58,794,660 92	58,648,920 56	145,740 36	511,987 94	"	"	511,987 94	145,740 36	58,648,920 56	
									657,728 30			

Suite du MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

(A) Économie résultant principalement de la suppression d'un emploi de 1,500 francs, à compter du 1er mai 1845.

(B) Économie sur l'ensemble des dépenses.

(C) Excédant résultant du décès de deux pensionnaires.

(D) Reliquat par suite de vacances sur la somme portée par évaluation au budget pour les traitements des cardinaux et des évêques 10,534f 02c
Reliquat sur les frais de visites diocésaines 1,500 00
Reliquat sur les frais de premier établissement 16,000 00
Reliquat sur les frais de bulles et d'informations 9,198 04
37,232 06

(E) Excédant qui a sa source dans l'éventualité même des prévisions pour un service aussi étendu, soumis aux modifications résultant du nombre et de l'âge des prêtres, ainsi que des décès parmi les pensionnaires.

(F) Produit de vacances dans les emplois.

(G) Produit de vacances parmi les boursiers et demi-boursiers.

(H) Résultat de décès d'ecclésiastiques et d'anciennes religieuses, tous fort âgés, avant le payement des secours qui leur avaient été accordés.

(I) Inachèvement de quelques dépenses avant la fin de l'année.

(J) *Idem.*

(K) Secours pour lesquels les conditions de payement n'ont pas été remplies.

(L) Absence d'aucune dépense de cette nature en 1845.

(M) Produit de vacances d'emplois, principalement dans ceux qui ont été créés pendant le cours de l'année.

(N) Produit de vacances d'emplois, principalement de celui de grand rabbin du consistoire central.

(O) Somme à reporter à l'exercice 1846, conformément à la loi du 19 juillet 1845.

(P) Produit d'un décompte rectifié.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1845.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.											
	Administration centrale.											
1	Administration centrale. (Personnel.)	549,122f 00c	544,502f 31c	544,502f 31c	"	(A) 4,619f 69c	"	"	4,619f 69c	"	544,502f 31c	(A) Économies accidentelles.
2	Administration centrale. (Matériel.)	158,000 00	157,946 03	157,946 03	"	(A) 53 97	"	"	53 97	"	157,946 03	
	Traitement des agents du service extérieur.											
3	Traitements des agents politiques et consulaires	5,026,800 00	4,794,632 74	4,793,603 57	1,029f 17c	(B) 232,167 26	"	"	232,167 26	1,029f 17c	4,793,603 57	(B) Bonification résultant des vacances et des congés.
4	——— des agents en inactivité	30,000 00	33,675 56	29,631 12	4,044 44	"	(D) 3,675f 56c	3,675f 56c	"	4,044 44	29,631 12	
	Dépenses variables.											
5	Frais d'établissement	300,000 00	100,972 19	100,972 19	"	(C) 199,027 81	"	"	199,027 81	"	100,972 19	(C) Les besoins de ces services, d'une nature très-variable, n'ont pas exigé l'emploi de la totalité des crédits ouverts.
6	—— de voyage et de courriers	600,000 00	836,352 80	835,209 40	1,143 40	"	(E) 236,352 80	236,352 80	"	1,143 40	835,209 40	
7	—— de service	959,743 50	1,156,751 54	959,034 95	197,716 59	"	(D) 197,008 04	197,008 04	"	197,716 59	959,034 95	
8	Présents diplomatiques	40,000 00	38,841 09	38,841 09	"	(C) 1,158 91	"	"	1,158 91	"	38,841 09	
9	Indemnités et secours	52,500 00	50,044 89	50,044 89	"	(C) 2,455 11	"	"	2,455 11	"	50,044 89	(D) Droits constatés à la clôture de l'exercice. Les crédits nécessaires à l'ordonnancement de ces dépenses seront ouverts par la loi de règlement.
10	Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	650,000 00	"	"	"	"	"	"	650,000 00	
11	Missions extraordinaires	650,000 00	874,425 36	874,408 86	16 50	"	(F) 224,425 36	224,425 36	"	16 50	874,408 86	
12	Dépenses imprévues	48,000 00	44,817 26	44,816 66	0 60	(C) 3,182 74	"	"	3,182 74	0 60	44,816 66	
12 *bis.*	Liquidation arbitrale de l'affaire de Portendick	44,000 00	43,520 42	43,520 42	"	(C) 479 58	"	"	479 58	"	43,520 42	(E) Un crédit provisoire de 280,000 francs, ouvert par ordonnance royale du 10 juillet 1846, a pourvu à cet excédant de dépense occasionné par les nombreux déplacements des agents politiques et consulaires. La loi de règlement de l'exercice 1845, en confirmant le crédit, le réduira au montant effectif de la dépense.
13	Indemnités temporaires	4,969 00	1,992 25	1,882 00	110 25	(C) 2,976 75	"	"	2,976 75	110 25	1,882 00	
14	Subvention à la caisse des retraites	80,000 00	80,000 00	80,000 00	"	"	"	"	"	"	80,000 00	
	Services extraordinaires.											
15	Reconstruction du palais de France à Constantinople	418,484 38	217,298 68	217,298 68	"	(C) 201,185 70	"	"	201,185 70	"	217,298 68	(F) Un crédit provisoire de 250,000 francs, ouvert par ordonnance royale de même date, a pourvu aussi à cet excédant de dépense; la régularisation en aura lieu dans la loi de règlement de 1845.
"	Dépenses des exercices périmés	1,476 06	1,476 06	1,476 06	"	"	"	"	"	"	1,476 06	
		9,613,094 94	9,627,249 18	9,423,188 23	204,060 95	647,307 52	661,461 76	661,461 76	647,307 52	204,060 95	9,423,188 23	
16	Dépenses des exercices clos	86,291 76	86,291 76	86,291 76	"	"	"	"	"	"	86,291 76	(G) Aux termes de la loi du 2 juillet 1843, cet excédant de crédit a été reporté sur l'exercice 1846 au moyen d'une ordonnance royale en date du 10 mai même année, dont la régularisation est demandée dans la loi générale des crédits supplémentaires présentée le 12 janvier 1847.
		9,699,386 70	9,713,540 94	9,509,479 99	204,060 95	647,307 52	661,461 76	661,461 76	647,307 52	204,060 95	9,509,479 99	
									851,368f 47c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses excédant les crédits.	Résultats pour le règlement définitif du budget. Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits applicables au service départemental, à transporter à l'exercice 1846.	Crédits applicables au service départemental, à transporter à l'exercice 1847.	Crédits définitifs de l'exercice 1845.	Observations.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.													
	Administration centrale.													
1	Administration centrale. (Personnel.)	412,000f 00	411,999f 37	411,999f 37	"	0f 63	"	"	0f 63	"	"	"	411,999f 37c	(A) Excédant de crédit sur les frais du concours général des colléges royaux de Paris et de Versailles et sur les indemnités allouées aux examinateurs des livres classiques.
2	——— (Matériel.)	115,600 00	115,591 75	115,433 75	158f 00c	8 25	"	"	8 25	158f 00c	"	"	115,433 75	
	Université.													
3	Conseil royal et Inspecteurs généraux de l'Université	230,000 00	229,969 56	229,969 56	"	30 44	"	"	30 44	"	"	"	229,969 56	(B) L'enseignement n'a pu être encore complétement organisé dans les facultés de théologie; une partie du crédit accordé pour les dépenses de ces établissements est restée sans emploi.
4	Services généraux	317,900 00	317,758 06	317,502 83	255 23	141 94	"	"	(A) 141 94	255 23	"	"	317,502 83	
5	Administrations académiques	635,900 00	635,870 70	635,870 70	"	29 30	"	"	29 30	"	"	"	635,870 70	(C) Cette somme se compose : 1° De l'excédant du crédit alloué pour la dotation de deux nouveaux colléges royaux dont l'installation définitive n'a pu avoir lieu que dans le courant de l'année 1846; 2° De la partie du crédit relatif aux remises à accorder sur la rétribution et sur le droit annuel qui est restée sans emploi, par suite de la suppression de la rétribution universitaire.
6	Inspection des écoles primaires	500,000 00	499,996 88	499,604 38	392 50	3 12	"	"	3 12	392 50	"	"	499,604 38	
7	Instruction supérieure	2,797,556 00	2,754,498 33	2,748,645 64	5,852 69	43,057 67	"	"	(B) 43,057 67	5,852 69	"	"	2,748,645 64	
8	Instruction secondaire	2,119,000 00	2,018,762 77	2,016,425 27	2,337 50	100,237 23	"	"	(C) 100,237 23	2,337 50	"	"	2,016,425 27	
9	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	2,400,000 00	2,395,702 50	2,384,712 36	10,990 14	4,297 50	"	"	(D) 4,297 50	10,990 14	"	"	2,384,712 36	
10	*Idem.* (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,086,295 31	4,404,313 75	4,404,313 75	"	681,981 56	"	"	"	"	91,196f 90c	590,784f 66c	4,404,313 75	(D) Quelques communes n'ont pas été en mesure d'employer, avant la clôture de l'exercice, les sommes qui leur avaient été allouées pour leurs maisons d'école.
11	*Idem.* (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	647,799 11	553,630 55	553,630 55	"	94,168 56	"	"	"	"	94,168 56	"	553,630 55	
	Établissements scientifiques et littéraires.													
12	Institut	576,000 00	559,000 00	559,000 00	"	17,000 00	"	"	(E) 17,000 00	"	"	"	559,000 00	(E) Prix de l'Institut non décernés.
13	Collége de France	167,044 00	167,044 00	167,044 00	"	"	"	"	"	"	"	"	167,044 00	
14	Muséum d'histoire naturelle	480,450 00	480,449 88	480,449 88	"	12	"	"	0 12	"	"	"	480,449 88	
15	Bureau des longitudes et observatoires	121,760 00	121,758 72	121,758 72	"	1 28	"	"	1 28	"	"	"	121,758 72	
16	Bibliothèque royale. (Dépenses ordinaires.)	283,600 00	283,598 76	283,598 76	"	1 24	"	"	1 24	"	"	"	283,598 76	
17	——— (Crédit extraordinaire. — 7e annuité.)	105,000 00	96,364 35	96,364 35	"	8,635 65	"	"	(F) 8,635 65	"	"	"	96,364 35	(F) Somme non employée sur l'annuité extraordinaire affectée aux travaux de catalogue de la Bibliothèque royale, et reportée à l'exercice 1847, par ordonnance royale du 15 décembre 1846.
18	Bibliothèques publiques	167,223 00	167,220 58	167,220 58	"	2 42	"	"	2 42	"	"	"	167,220 58	
19	Établissements divers	133,100 00	131,597 88	131,588 88	9 00	1,502 12	"	"	(G) 1,502 12	9 00	"	"	131,588 88	(G) Prix de l'Académie royale de médecine non décernés.
20	Souscriptions	180,000 00	179,999 10	179,999 10	"	90	"	"	0 90	"	"	"	179,999 10	
21	Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres; voyages et missions scientifiques	374,000 00	371,199 34	371,199 34	"	2,800 66	"	"	(H) 2,800 66	"	"	"	371,199 34	(H) Résultat de décès survenus parmi les artistes évincés de la Sorbonne qui reçoivent des indemnités viagères de logement.
22	Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	150,000 00	149,998 90	149,998 90	"	1 10	"	"	1 10	"	"	"	149,998 90	
23	Publication des œuvres scientifiques de *Fermat*	15,000 00	1,000 00	1,000 00	"	14,000 00	"	"	(I) 14,000 00	"	"	"	1,000 00	(I) Excédant d'un crédit spécial et extraordinaire à transporter à l'exercice 1847.
		18,015,227 42	17,047,325 73	17,027,330 67	19,995 06	967,901 69	"	"	191,751 57	19,995 06	185,365 46	590,784 66	17,027,330 67	
24	Dépenses des exercices clos	29,214 10	29,214 10	29,214 10	"	"	"	"	"	"	"	"	29,214 10	
		18,044,441 52	17,076,539 83	17,056,544 77	19,995 06	967,901 69	"	"	191,751 57	19,995 06	185,365 46	590,784 66	17,056,544 77	
									211,746f 63c		776,150f 12c			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1845.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.					MINISTÈRE	DE L'INTÉRIEUR.					
	Administration centrale.											
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	858,000f 00	857,994f 60	857,994f 60	"	(A) 5f 40c	"	"	5f 40c	"	857,994f 60c	(A) Appoint resté libre.
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux.....	228,900 00	256,009 47	228,900 00	27,109f 47c	"	(B) 27,109f 47c	27,109f 47c	"	27,109f 47c	228,900 00	(B) Entretien des bâtiments, dépenses du service intérieur et dépenses diverses.
3	Archives du royaume.....	97,000 00	96,990 63	96,818 42	172 21	(C) 9 37	"	"	9 37	172 21	96,818 42	(C) Appoint resté libre.
	Services divers.											
4	Dépenses secrètes ordinaires et extraordinaires de police générale..	1,932,000 00	1,932,000 00	1,932,000 00	"	"	"	"	"	"	1,932,000 00	(D) Crédit restant disponible par suite de vacances d'emplois et de congés, etc.
5	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques.....	971,500 00	966,191 88	966,106 63	85 25	(D) 5,308 12	"	"	5,308 12	85 25	966,106 63	(E) Portion de crédit non employée.
6	Dépenses du matériel *idem*.....	137,300 00	137,167 76	137,167 76	"	(E) 132 24	"	"	132 24	"	137,167 76	(F) Portion de crédit non employé sur les allocations pour frais d'inspection de l'armement et pour secours aux gardes nationaux blessés.
7	Dépenses générales du personnel des gardes nationales.....	147,000 00	144,135 80	144,135 80	"	(F) 2,864 20	"	"	2,864 20	"	144,135 80	
8	——— matériel *idem*.....	26,000 00	4,208 05	4,042 70	165 35	(G) 21,791 95	"	"	21,791 95	165 35	4,042 70	(G) Les dépenses de transport d'armes, de taxes de témoins et d'impressions, et celles relatives au travail annuel de révision des contrôles de la garde nationale, sont restées au-dessous des prévisions.
9	Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger.....	18,000 00	17,710 00	17,710 00	"	(H) 290 00	"	"	290 00	"	17,710 00	
10	Subvention aux caisses de retraite de l'administration centrale et du conservatoire de musique.....	65,113 00	60,410 96	60,410 96	"	(I) 4,702 04	"	"	4,702 04	"	60,410 96	(H) Portion de crédit non employée.
	Beaux-Arts.											
11	Établissements des beaux-arts.....	454,000 00	453,266 42	453,073 09	193 33	(J) 733 58	"	"	733 58	193 33	453,073 09	(I) Restant libre par suite de décès de pensionnaires.
12	Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics.....	457,500 00	457,173 97	457,066 97	107 00	(K) 326 03	"	"	326 03	107 00	457,066 97	(J) Somme restée libre sur l'article des écoles de dessin.
13	Conservation d'anciens monuments historiques.....	600,000 00	597,729 30	545,103 32	52,625 98	(L) 2,270 70	"	"	2,270 70	52,625 98	545,103 32	(K) Portion de crédit non employée.
14	Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts.....	311,000 00	310,773 62	310,673 62	100 00	(M) 226 38	"	"	226 38	100 00	310,673 62	(L) Les travaux autorisés n'ont pas été exécutés en temps utile.
15	Indemnités annuelles ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs et à leurs veuves.....	137,700 00	137,631 64	137,631 64	"	(N) 68 36	"	"	68 36	"	137,631 64	(M) Retard dans la livraison de quelques ouvrages.
16	Subvention aux théâtres royaux.....	1,144,200 00	1,142,880 65	1,142,880 65	"	(O) 1,319 35	"	"	1,319 35	"	1,142,880 65	
17	Subvention à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique.	185,000 00	188,732 50	185,000 00	3,732 50	"	(P) 3,732 50	3,732 50	"	3,732 50	185,000 00	(N) Appoint inutile.
	Secours et subventions.											
18	Secours aux établissements généraux de bienfaisance.....	538,000 00	538,000 00	538,000 00	"	"	"	"	"	"	538,000 00	(O) Produit d'une interruption dans l'exploitation du théâtre de l'Odéon.
19	Secours généraux aux hospices, bureaux de charité, institutions de bienfaisance, etc.....	520,000 00	519,861 99	519,311 99	550 00	(Q) 138 01	"	"	138 01	550 00	519,311 99	(P) Arrérages de deux nouvelles pensions liquidées.
20	Secours à des personnes dans l'indigence et qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement; frais de rapatriement de Français indigents.....	224,000 00	220,660 63	220,295 13	365 50	(R) 3,339 37	"	"	3,339 37	365 50	220,295 13	(Q) Portion de crédit non employée.
21	Subventions pour exécution, par voie de concession de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux.....	400,000 00	400,000 00	395,600 00	4,400 00	"	"	"	"	4,400 00	395,600 00	(R) Excédant de la portion de crédit destinée aux frais de rapatriement.
22	Secours aux sociétés de charité maternelle.....	120,000 00	120,000 00	120,000 00	"	"	"	"	"	"	120,000 00	(S) Le crédit voté par prévision a dépassé les besoins du service.
23	Secours aux étrangers réfugiés en France.....	1,850,000 00	1,787,428 87	1,786,256 21	1,172 66	(S) 62,571 13	"	"	62,571 13	1,172 66	1,786,256 21	(T) Produit d'extinctions survenues en cours d'exercice.
24	Secours aux condamnés politiques.....	250,000 00	247,542 03	246,845 66	696 37	(T) 2,457 97	"	"	2,457 97	696 37	246,845 66	(U) Reste libre par suite de vacances ou de congés.
25	Secours aux orphelins et aux combattants de juillet 1830 et aux orphelins de juin 1832.....	22,000 00	22,000 00	22,000 00	"	"	"	"	"	"	22,000 00	(V) Produit de vacances ou de mutations.
	Administration départementale.											(X) Portions d'abonnements affectées à des dépenses matérielles et non employées par les intérimaires.
26	Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements.....	3,089,400 00	3,088,689 45	3,088,689 45	"	(U) 710 55	"	"	710 55	"	3,088,689 45	(Y) Produit de la vacance sur le traitement d'un inspecteur général des prisons.
27	Traitements et indemnités des commissaires de police.....	100,000 00	99,888 28	99,888 28	"	(V) 111 72	"	"	111 72	"	99,888 28	(Z) Cet excédant, applicable aux indemnités de séjour de condamnés dans les prisons départementales et au solde de plusieurs maisons centrales, a été prélevé sur le crédit supplémentaire de 350,000 francs ouvert par ordonnance royale du 3 août 1846.
28	Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures.....	4,700,300 00	4,699,554 00	4,699,554 00	"	(X) 746 00	"	"	746 00	"	4,699,554 00	(A) La prévision a excédé les besoins de ce service.
29	Inspections administratives des services départementaux.....	130,000 00	128,425 99	128,425 99	"	(Y) 1,574 01	"	"	1,574 01	"	128,425 99	
	Détention des condamnés.											
30	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention, renfermés dans les maisons centrales de force, de correction, etc.....	5,500,000 00	5,794,557 21	5,779,458 19	15,099 02	"	(Z) 294,557 21	294,557 21	"	15,099 02	5,779,458 19	
31	Transports des condamnés aux bagnes et à plus d'un an de détention reprises d'évadés.....	580,000 00	511,861 78	511,796 98	64 80	(A) 68,138 22	"	"	68,138 22	64 80	511,796 98	
	A REPORTER.....	25,793,913 00	25,939,477 48	25,832,838 04	106,639 44	179,834 70	325,399 18	325,399 18	179,834 70	106,639 44	25,832,838 04	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1846.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1847.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1845.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.													
	REPORT	25,793,913f 00c	25,939,477f 48c	25,832,838f 04c	106,639f 44c	179,834f 70c	325,399f 18c	325,399f 18c	179,834f 70c	106,639f 44c	"	"	25,832,838f 04c	
	Matériel des cours royales.													
32	Loyer, entretien et réparations des bâtiments, mobiliers et menues dépenses des cours royales; frais d'occupation du palais de justice de Paris par la Cour de cassation	460,000 00	463,364 51	453,788 21	9,576 30	"	(B) 3,364 51	3,364 51	"	9,576 30	"	"	453,788 21	
32 *bis.*	Construction d'un nouveau palais pour la cour royale de Montpellier	199,280 00	199,289 00	199,289 00	"	"	"	"	"	"	"	"	199,289 00	
33	Constructions nouvelles au palais de justice de Rouen	224,200 00	224,200 00	224,200 00	"	"	"	"	"	"	"	"	224,200 00	
	Dépenses extraordinaires.													
39	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	740,254 65	740,254 65	740,243 65	11 00	"	"	"	"	11 00	"	"	740,243 65	
40	Translation des restes mortels des maréchaux Bertrand et Duroc	500 00	500 00	500 00	"	"	"	"	"	"	"	"	500 00	
41	Télégraphie électrique	75,000 00	69,071 62	69,071 62	"	(C) 5,928 38	"	"	5,928 38	"	"	"	69,071 62	
42	Achèvement et restauration de trois monuments historiques	153,903 43	67,922 42	67,922 42	"	(D) 85,981 01	"	"	85,981 01	"	"	"	67,922 42	
43	Célébration du 15e anniversaire des journées de Juillet 1830	200,000 00	199,938 81	199,738 81	200 00	(E) 61 19	"	"	61 19	200 00	"	"	199,738 81	
44	Travaux d'achèvement des palais de justice de Lyon et de Bordeaux													
45	Reconstruction des bâtiments de la maison centrale de force et de correction de Beaulieu. (Loi du 24 juillet 1843.)	74,267 88	73,870 22	73,870 22	"	(F) 397 66	"	"	397 66	"	"	"	73,870 22	
		55,000 00	5,500 00	5,500 00	"	(G) 49,500 00	"	"	49,500 00	"	"	"	5,500 00	
46	Dépenses des fouilles faites sur le sol de l'ancienne Ninive	40,000 00	38,058 68	38,058 68	"	(H) 1,941 32	"	"	1,941 32	"	"	"	38,058 68	
47	Dépenses des exercices périmés	89 79	89 79	89 79	"	"	"	"	"	"	"	"	89 79	
		28,016,417 75	28,021,537 18	27,905,110 44	116,426 74	323,644 26	328,763 69	328,763 69	323,644 26	116,426 74	"	"	27,905,110 44	
34	Dépenses des exercices clos	232,200 40	232,200 40	232,200 40	"	"	"	"	"	"	"	"	232,200 40	
	TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	28,248,618 15	28,253,737 58	28,137,310 84	116,426 74	323,644 26	328,763 69	328,763 69	323,644 26	116,426 74	"	"	28,137,310 84	
	SERVICE DÉPARTEMENTAL.													
35	Dépenses ordinaires. — Dépenses sur centimes additionnels concédés aux départements	19,887,327 13	29,775,917 10	29,775,917 10	"	1,057,747 56	"	"	"	"	421,134f 80c	636,612f 76c	29,775,917f 10c	
	Dépenses sur le fonds commun	10,946,337 53												
	Dépenses sur produits éventuels ordinaires	1,139,578 68	957,382 81	957,382 81	"	182,195 87	"	"	"	"	23,216 06	158,979 81	957,382 81	
36	Dépenses facultatives. — Dépenses sur les centimes votés par les conseils généraux	11,628,640 82	10,976,126 13	10,976,126 13	"	1,804,760 75	"	"	"	"	1,436,766 12	367,994 63	10,976,126 13	
	Dépenses sur le fonds commun	1,152,246 06												
	Dépenses sur produits éventuels facultatifs	1,983,680 27	632,170 06	632,170 06	"	1,351,510 21	"	"	"	"	1,296,240 63	55,269 58	632,170 06	
	Dépenses sur le produit des subventions communales et particulières pour travaux de routes, etc.	1,166,159 21	742,374 79	742,374 79	"	423,784 42	"	"	"	"	330,665 68	93,118 74	742,374 79	
37	Dépenses extraordinaires. — Dépenses sur le produit des centimes extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	21,982,095 49	16,041,374 08	16,041,374 08	"	5,940,721 41	"	"	"	"	5,164,365 98	776,355 43	16,041,374 08	
	Dépenses sur produit d'emprunts autorisés par des lois particulières	3,508,839 64	2,949,942 90	2,949,942 90	"	558,896 74	"	"	"	"	446,431 10	112,465 64	2,949,942 90	
38	Dépenses spéciales. — Dépenses des chemins vicinaux, imputables sur les centimes votés par les conseils généraux	12,197,724 85	11,334,413 31	11,334,413 31	"	863,311 54	"	"	"	"	662,790 99	200,520 55	11,334,413 31	
	Dépenses imputables sur le produit des subventions communales et des souscriptions particulières	10,762,472 95	10,090,147 30	10,090,147 30	"	672,325 65	"	"	"	"	617,910 44	54,415 21	10,090,147 30	
	Dépenses sur produits spéciaux	289,453 81	200,449 68	200,449 68	"	89,004 13	"	"	"	"	18,070 32	70,933 81	200,449 68	
	TOTAL des dépenses imputables sur ressources spéciales	96,644,556 44	83,700,298 16	83,700,298 16	"	12,944,258 28	"	"	"	"	10,417,592 12	2,526,666 16	83,700,298 16	
	RÉCAPITULATION.													
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	28,248,618 15	28,253,737 58	28,137,310 84	116,426 74	323,644 26	328,763 69	328,763 69	323,644 26	116,426 74	"	"	28,137,310 84	
	Dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	96,644,556 44	83,700,298 16	83,700,298 16	"	12,944,258 28	"	"	"	"	10,417,592 12	2,526,666 16	83,700,298 16	
		24,893,174 59	111,954,035 74	111,837,609 00	116,426 74	13,267,902 54	328,763 69	328,763 69	323,644 26	116,426 74	10,417,592 12	2,526,666 16	111,837,609 00	

(B) Solde des travaux d'entretien des bâtiments de la cour royale de Paris.

(C) Portion de crédit non employée en temps utile.

(D) Sur cette somme, celle de 84,884 fr. 51 cent. sera reportée à l'exercice 1846, par la loi des crédits supplémentaires à intervenir.

(E) Portion de crédit restée sans emploi.

(F) *Idem.*

(G) Cette somme sera reportée à l'exercice 1846 par la loi des crédits supplémentaires à intervenir.

(H) Portion de crédit non employée en temps utile.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables à divers services spéciaux, à transporter à l'exercice 1846	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1844.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.												
	Service central.												
1	Administration centrale. (Personnel.)	(A) 511,300f00c	511,297f57c	511,020f48c	277f 09c	2f 43c	"	"	(B) 2f 43c	277f 09c	"	511,020f48c	
2	——— (Matériel.)	127,000 00	126,966 72	126,966 72	"	33 28	"	"	33 28	"	"	126,966 72	
3	Subvention à la caisse des retraites de l'administration centrale	91,030 00	89,174 43	89,030 00	144 43	1,855 57	"	"	1,855 57	144 43	"	89,030 00	
	Agriculture et haras.												
4	Écoles vétérinaires et bergeries	676,121 55	675,821 13	675,821 13	"	300 42	"	"	300 42	"	"	675,821 13	
5	Encouragements à l'agriculture	861,965 05	860,804 09	856,736 59	4,067 50	1,160 96	"	"	1,160 96	4,067 50	"	856,736 59	
6	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	2,312,803 25	2,329,069 41	2,309,303 25	19,766 16	"	(c) 16,266f 16c	16,266f 16c	"	19,766 16	"	2,309,303 25	
	Manufactures, commerce intérieur et extérieur.												
7	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,190,925 00	1,090,866 60	1,090,866 60	"	58 40	"	"	58 40	"	"	1,090,866 60	
7 *bis.*	Achat du matériel et du mobilier de l'école des arts et métiers d'Aix. (Loi du 13 juin 1843.)	100,000 00	100,000 00	100,000 00	"	"	"	"	"	"	"	100,000 00	
8	Encouragements aux manufactures et au commerce, publication des brevets d'invention, travaux statistiques	249,088 30	248,591 95	248,335 23	256 72	496 35	"	"	496 35	256 72	"	248,335 23	
9	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	24,683 40	24,683 40	24,683 40	"	"	"	"	"	"	"	24,683 40	
10	Encouragements aux pêches maritimes	4,600,000 00	4,990,249 72	4,988,503 14	1,746 58	"	(D) 390,249 72	390,249 72	"	1,746 58	"	4,988,503 14	
11	Poids et mesures	700,000 00	699,723 02	699,635 52	87 50	276 98	"	"	276 98	87 50	"	699,635 52	
	Établissements thermaux et sanitaires.												
12	Entretien des établissements thermaux et subventions	295,000 00	293,993 96	293,993 96	"	1,006 04	"	"	1,006 04	"	"	293,993 96	
13	Établissements et services sanitaires. encouragements à la vaccine	350,000 00	315,130 88	315,027 74	103 14	34,869 12	"	"	(E) 34,869 12	103 14	"	315,027 74	
	Secours.												
12	Secours aux colons	865,000 00	816,384 78	815,154 78	1,230 00	48,615 22	"	"	(F) 48,615 22	1,230 00	"	815,154 78	
13	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations ou autres cas fortuits, etc.	1,964,108 21	1,949,210 05	1,949,210 05	"	14,898 16	"	"	"	"	(G) 14,898f 16c	1,949,210 05	
		14,819,024 76	15,121,967 71	15,094,288 59	27,679 12	103,572 93	406,515 88	406,515 88	88,674 77	27,679 12	14,898 16	15,094,288 59	
15	Dépenses des exercices clos	15,209 18	15,209 18	15,209 18	"	"	"	"	"	"	"	15,209 18	
		14,834,233 94	15,137,176 89	15,109,497 77	27,679 12	103,572 93	406,515 88	406,515 88	88,674 77	27,679 12	14,898 16	15,109,497 77	
									116,353 89				

(A) Les sommes portées dans cette colonne représentent les crédits modifiés par diverses causes expliquées dans le tableau précédent sur l'origine des crédits. (Voir ce tableau.)

(B) A l'exception du chapitre III, qui présente un reliquat provenant d'une pension éteinte; du chapitre XIII, qui offre dans sa partie éventuelle une économie de 34,869 fr. 12 cent.; du chapitre XIV, dont les imputations viagères sont en voie naturelle de décroissance.

Les autres chapitres ne présentent que des reliquats de peu d'importance résultant de la liquidation finale des dépenses et sans causes déterminées.

(C) Cette somme est demandée pour solde de la valeur des produits consommés en nature à ordonnancer au profit du Trésor public, qui se chargera en recette de pareille somme, attendu qu'il ne s'agit que d'une dépense pour ordre.

(D) Par ordonnance du Roi du 23 juillet 1846, un crédit supplémentaire de 400,000 fr., employé jusqu'à concurrence de 390,249 fr. 72 cent., a été ouvert en vertu de l'article 9 de la loi du 24 juillet 1833, qui place ce service dans la nomenclature de ceux auxquels cette faculté est applicable.

(EF) Voir ci-dessus la note (B).

(G) Somme transportée au budget de 1847, en vertu de la loi du 21 juin 1826, qui consacre le principe du report attendu la spécialité des fonds.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1845.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.											
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.											
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	519,300f00c	519,258f77c	519,258f77c	"	(A) 41f23c	"	"	41f23c	"	519,258f77c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	85,000 00	86,956 31	84,964 00	1,992f31c	"	(B) 1,956f31c	1,956f31c	"	1,992 31	84,964 00	
2 *bis.*	Installation matérielle du bureau central de statistique.....	5,000 00	4,380 64	4,220 64	160 00	(A) 619 36	"	"	619 36	160 00	4,220 64	
3	Personnel du corps des ponts et chaussées.....	3,199,000 00	3,195,011 08	3,195,000 08	11 00	(A) 3,988 92	"	"	3,988 92	11 00	3,195,000 08	
4	Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime et des inspecteurs de la navigatton.....	190,000 00	189,943 19	189,553 69	389 50	(A) 56 81	"	"	56 81	389 50	189,553 69	
5	Personnel des conducteurs embrigadés.....	1,234,000 00	1,231,638 69	1,231,445 41	193 28	(A) 2,361 31	"	"	2,361 31	193 28	1,231,445 41	
6	——— du corps des mines, enseignement, écoles.....	536,400 00	535,342 13	533,874 63	1,467 50	(A) 1,057 87	"	"	1,057 87	1,467 50	533,874 63	
7	——— des gardes mines.....	80,000 00	75,376 88	75,376 88	"	(A) 4,623 12	"	"	4,623 12	"	75,376 88	
8	Matériel des mines. (Services divers.).....	70,000 00	69,621 44	69,621 44	"	(A) 378 56	"	"	378 56	"	69,621 44	
8 *bis.*	Acquisition de la collection minéralogique du marquis de Drée...	112,000 00	111,993 75	111,993 75	"	(A) 6 25	"	"	6 25	"	111,993 75	
9	Conseil des bâtiments civils et bureau de contrôle.....	66,000 00	66,000 00	66,000 00	"	"	"	"	"	"	66,000 00	
10	Subvention à la caisse des retraites.....	300,000 00	227,639 00	227,639 00	"	(C) 72,361 00	"	"	72,361 00	"	227,639 00	
11	Routes royales et ponts.....	30,085,829 98	30,079,421 57	30,050,080 20	29,341 37	(D) 16,463 41	(E) 10,055 00	10,055 00	16,463 41	29,341 37	30,050,080 20	
12	Reconstruction de divers ponts. (Loi du 2 juillet 1843.).....	1,788,002 40	988,729 93	988,727 93	2 00	(J) 799,272 47	"	"	799,272 47	2 00	988,727 93	
13	Navigation intérieure (rivières, quais et bacs).....	8,590,716 22	8,582,384 16	8,556,278 06	26,106 10	(A) 13,632 06	(E) 5,300 00	5,300 00	13,632 06	26,106 10	8,556,278 06	
14	——— (canaux.).....	4,800,000 00	4,813,197 15	4,808,627 98	4,569 17	(A) 11,802 85	(E) 25,000 00	25,000 00	11,802 85	4,569 17	4,808,627 98	
15	Ports maritimes et services divers.....	5,300,000 00	5,289,669 15	5,242,121 21	47,547 94	(A) 10,330 85	"	"	10,330 85	47,547 94	5,242,121 21	
16	Chemins de fer. (Frais de police et de surveillance.).....	144,700 00	115,450 12	115,450 12	"	(F) 29,249 88	"	"	29,249 88	"	115,450 12	
16 *bis.*	Frais d'étude de chemins de fer.....	165,000 00	153,099 89	152,218 89	881 00	(A) 11,900 11	"	"	11,900 11	881 00	152,218 89	
17	Exploitation des chemins de fer exécutés par l'État.....	451,000 00	411,889 61	410,910 52	979 09	(A) 39,110 39	"	"	39,110 39	979 09	410,910 52	
18	Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage.....	450,000 00	447,389 26	439,714 91	7,674 35	(E) 2,610 74	"	"	2,610 74	7,674 35	439,714 91	
19	Frais généraux du service des départements, secours, etc.....	60,000 00	59,995 59	59,995 59	"	(A) 4 41	"	"	4 41	"	59,995 59	
20	Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils d'intérêt général.....	520,000 00	519,948 49	495,025 31	24,923 18	(A) 51 51	"	"	51 51	24,923 18	495,025 31	
	A REPORTER.....	58,751,948 60	57,774,336 80	57,628,099 01	146,237 79	1,019,923 11	42,311 31	42,311 31	1,019,923 11	146,237 79	57,628,099 01	

(A) Résultat de la liquidation finale.

(B) Diverses augmentations nécessitées par les besoins du service ont rendu cet excédant tout à fait inévitable.

(C) La nécessité où s'est trouvée l'administration, à raison des besoins du service, d'ajourner des retraites que l'on se proposait de liquider en 1845; les extinctions survenues pendant l'année et l'accroissement des retenues eu égard à l'augmentation du personnel des conducteurs embrigadés, ont réduit la portion des pensions à imputer sur le fonds de subvention pour l'exercice 1845.

(D) Cette somme, résultant de la liquidation finale des dépenses, comprend 1,574 francs provenant de fonds de concours ajoutés aux crédits de 1845 par la loi du 3 juillet 1846. Ces 1,574 francs font partie de plus fortes sommes ajoutées aux crédits de 1846 par ordonnance royale du 14 décembre 1846 comprise dans la loi des crédits supplémentaires et extraordinaires de 1846 et 1847.

(E) Fonds versés au trésor par des communes et des propriétaires intéressés pour concourir avec les fonds de l'État, à l'exécution des travaux publics et crédités sur l'exercice 1845 par ordonnance royale du 17 août 1846.

(F) Cet excédant provient du retard qu'a éprouvé l'organisation des services de surveillance sur quelques chemins de fer.

(J) Par ordonnances royales comprises dans la loi des crédits supplémentaires et extraordinaires, les sommes ci-après ont été annulées sur 1845 et reportées sur les exercices 1846 et 1847,

SAVOIR :

	EXERCICE 1846.	EXERCICE 1847.	TOTAL.
Chapitre XII.....	500,000f00c	280-000f00c	780,000f00c
——— XXIII.....	"	212,682 74	212,682 74
——— XXIX.....	"	50,801 45	50,801 45
——— XXXI.....	17,526 91	"	17,526 91
——— XXXII.....	"	14,687 39	14,687 39
——— XXXIII.....	"	361,087 71	361,087 71
	517,526 91	919,259 29	1,436,786 20

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1845.	OBSERVATIONS.
	Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.											
	REPORT	58,751,948 60	57,774,336 80	57,628,099 01	146,237 79	1,019,923 11	42,311 31	42,311 31	1,019,923 11	146,237 79	57,628,099 01	
21	Constructions et grosses réparations d'intérêt général. (Bâtiments civils.)	600,000 00	574,975 95	574,191 21	784 74	(A) 25,024 05	"	"	25,024 05	784 74	574,191 21	(A) Résultat de la liquidation finale.
21 *bis.*	Travaux à la Chambre des députés	53,000 00	14,075 76	14,075 76	"	(G) 38,924 24	"	"	38,924 24	"	14,075 76	(G) Les travaux auxquels cette somme était destinée n'ayant pu être exécutés en 1845, un crédit de pareille somme a été compris pour ces travaux dans le projet de loi des crédits supplémentaires et extraordinaires de 1846 et 1847.
21 *ter.*	Transport et pose de statues et bustes destinés à la décoration de la Chambre des pairs	13,200 00	"	"	"	(G) 13,200 00	"	"	13,200 00	"	"	(H) Le projet de travaux partiels auxquels cette somme était destinée a été abandonné par suite de la présentation d'un nouveau projet de loi comprenant les travaux d'ensemble pour l'école polytechnique.
22	Construction d'un édifice à affecter à l'école normale	478,000 00	477,986 05	477,986 05	"	(A) 13 95	"	"	13 95	"	477,986 05	
23	Travaux de construction, d'achèvement etc. (Loi du 19 juillet 1843.)	400,000 00	187,317 26	187,317 26	"	(I) 212,682 74	"	"	212,682 74	"	187,317 26	(I) Reliquat de 1844 reporté sur 1845 par ordonnance royale du 15 août 1846.
23 *bis.*	Travaux à exécuter à l'école polytechnique. (Loi du 30 juillet 1845.)	172,000 00	32,514 69	32,514 69	"	(H) 139,485 31	"	"	139,485 31	"	32,514 69	(J) Par ordonnances royales comprises dans la loi des crédits supplémentaires et extraordinaires, les sommes ci-après ont été annulées sur 1845 et reportées sur les exercices 1846 et 1847,
24	Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées etc.	15,000 00	15,117 24	15,000 00	117 24	"	(A) 117 24	117 24	"	117 24	15,000 00	
27	Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus.	136,778 00	128,100 00	128,100 00	"	(A) 8,678 00	"	"	8,678 00	"	128,100 00	
28	Réparations des dommages causés aux digues et levées qui bordent la vallée du Rhône entre Lyon et la mer. (Loi du 22 mai 1842.).	152,605 19	153,965 34	153,703 14	262 20	(A) 3,934 79	(I) 5,294 94	5,294 94	3,934 79	262 20	153,703 14	
28 *bis.*	Réparations des dommages causés aux routes, aux ponts, aux voies navigables, ainsi qu'aux digues et levées, par les inondations du Rhône	54,000 00	53,240 24	53,240 24	"	(A) 759 76	"	"	759 76	"	53,240 24	
29	Régularisation des abords du Panthéon et de la Chambre des pairs. (Loi du 2 juillet 1844.)	259,388 19	208,586 74	205,148 57	3,438 17	(J) 50,801 45	"	"	50,801 45	3,438 17	205,148 57	
30	Appropriation des bâtimens de l'ancien palais Bourbon. (Loi du 6 avril 1845.)	184,000 00	183,999 58	183,999 58	"	(A) 0 42	"	"	0 42	"	183,999 58	
31	Restauration et agrandissement de divers édifices publics	294,000 00	276,473 09	274,473 09	2,000 00	(J) 17,526 91	"	"	17,526 91	2,000 00	274,473 09	
32	Achèvement de divers édifices publics	815,315 62	800,628 23	800,394 83	233 40	(J) 14,687 39	"	"	14,687 39	233 40	800,394 83	
33	Travaux à exécuter au palais de la Chambre des députés	400,000 00	38,912 29	38,912 29	"	(J) 361,087 71	"	"	361,087 71	"	38,912 29	
34	Agrandissement et réparation d'établissements d'intérêt général	470,000 00	468,761 39	468,761 39	"	(A) 1,238 61	"	"	1,238 61	"	468,761 39	
26	Dépenses des exercices périmés	30,092 98	30,092 98	30,092 98	"	"	"	"	"	"	30,092 98	
		63,279,328 58	61,419,083 63	61,266,010 09	153,073 54	1,907,968 44	47,723 49	47,723 49	1,907,968 44	153,073 54	61,266,010 09	
25	Dépenses des exercices clos	179,255 34	179,255 34	179,255 34	"	"	"	"	"	"	179,255 34	
		63,458,583 92	61,598,338 97	61,445,265 43	153,073 54	1,907,968 44	47,723 49	47,723 49	1,907,968 44	153,073 54	61,445,265 43	
									2,061,041f 98c			

SAVOIR :

	EXERCICE 1846.	EXERCICE 1847.	TOTAL.
Chapitre XII	500,000f 00c	280,000f 00c	780,000f 00c
—— XXIII	"	212,682 74	212,682 74
—— XXIX	"	50,801 45	50,801 45
—— XXXI	17,526 91	"	17,526 91
—— XXXII	"	14,687 39	14,687 39
—— XXXIII	"	361,087 71	361,087 71
	517,526 91	919,259 29	1,436,786 20

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1845.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.											
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.											
	Ire PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*											
1	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	691,269f 43c	688,795f 97	681,215f 10	7,580f 87c	2,473f 46c	"	"	2,473f 46	7,580f 87c	681,215f 10c	(a) Les crédits accordés par le budget et par diverses lois spéciales s'élevaient primitivement à 37,110,963f 89c
2	*Idem* depuis le 1er janvier 1837	66,306 01	66,306 01	66,306 01	"	"	"	"	"	"	66,306 01	
3	Routes royales et ports maritimes de la Corse	1,117,597 45	1,116,266 70	1,108,251 15	8,015 55	1,330 75	"	"	1,330 75	8,015 55	1,108,251 15	Mais ces crédits sont réduits, 1° dans la loi des crédits supplémentaires du 3 juillet 1846, de 4,000,000f 00c
4	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	22,068 57	22,068 57	22,068 57	"	"	"	"	"	"	22,068 57	
5	Ponts	12,183 25	6,339 12	6,339 12	"	5,844 13	"	"	5,844 13	"	6,339 12	Et dans celle qui a été présentée à l'ouverture de la session, de 1847, de ..... 7,395,000 00 — 11,395,000 00
6	Amélioration de rivières	3,316,679 04	3,213,396 24	3,207,438 15	5,958 09	103,282 80	"	"	103,282 80	5,958 09	3,207,438 15	
6 *bis.*	Améliorations de rivières. (Loi du 8 juillet 1840.)	848,178 76	829,035 17	826,804 89	2,230 28	19,143 59	"	"	19,143 59	2,230 28	826,804 89	
7	Service des canaux du Nivernais et du Berry	848,046 78	814,116 23	814,082 23	34 00	33,930 55	"	"	33,930 55	34 00	814,082 23	
9	Amélioration de ports maritimes	4,865,558 72	4,718,349 49	4,688,873 14	29,476 35	147,209 23	"	"	147,209 23	29,476 35	4,688,873 14	Les crédits propres à l'exercice 1845 ne s'élèvent plus, en conséquence, qu'à 25,715,963 89
10	Chemins de fer. — Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires, etc.	600,000 00	600,000 00	600,000 00	"	"	"	"	"	"	600,000 00	
10 *bis.*	Chemins de fer construits par l'État	1,204,905 78	1,164,990 99	1,164,447 42	543 57	39,914 79	"	"	39,914 79	543 57	1,164,447 42	
11	Établissements de nouveaux canaux	9,185,593 20	9,159,923 89	9,079,311 85	80,612 04	25,669 31	"	"	25,669 31	80,612 04	9,079,311 85	
11 *bis.*	Établissements de nouveaux canaux. (Loi du 8 juillet 1840.)	2,830,000 00	2,825,093 88	2,824,649 17	444 71	4,906 12	"	"	4,906 12	444 71	2,824,649 17	
		(a)25,608,386 99	25,224,682 26	25,089,786 80	134,895 46	383,704 73	"	"	383,704 73	134,895 46	25,089,786 80	
12	Dépenses des exercices clos	107,576 90	107,576 90	107,576 90	"	"	"	"	"	"	107,576 90	
	TOTAL de la 1re partie	25,715,963 89	25,332,259 16	25,197,363 70	134,895 46	383,704 73	"	"	(c) 383,704 73	134,895 46	25,197,363 70	(a) Le crédit primitif s'élevait à ..... 164,343,204f 88c Mais il a été réduit par la loi qui a été présentée à l'ouverture de la session de 1847, de 56,453,000 00 107,890,204 88
									518,600f 19c			
	IIe PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*											
13	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	77,643,204 88	71,497,024 20	71,341,198 75	155,825 45	6,146,180 68	"	"	6,146,180 68	155,825 45	71,341,198 75	
14	Prêts et subventions aux compagnies des chemins de Paris à Rouen et de Rouen au Havre	13,400,000 00	13,400,000 00	13,400,000 00	"	"	"	"	"	"	13,400,000 00	
15	Travaux de routes royales	3,347,000 00	3,343,686 99	3,324,653 33	19,033 66	3,313 01	"	"	3,313 01	19,033 66	3,324,653 33	
16	Ports maritimes, phares et fanaux	2,800,000 00	1,745,939 21	1,745,909 21	30 00	1,054,060 79	"	"	1,054,060 79	30 00	1,745,909 21	
17	Achèvement et perfectionnement des routes royales	9,000,000 00	7,429,940 06	7,402,257 69	27,682 37	1,570,059 94	"	"	1,570,059 94	27,682 37	7,402,257 69	
18	Construction de trois édifices à affecter à des service d'intérêt général	1,600,000 00	445,940 68	445,940 68	"	1,154,059 32	"	"	1,154,059 32	"	445,940 68	
19	Construction de divers ponts	100,000 00	12,652 92	12,652 92	"	87,347 08	"	"	87,347 08	"	12,652 92	
	TOTAL de la IIe partie	(b)107,890,204 88	97,875,184 06	97,672,612 58	202,571 48	10,015,020 82	"	"	(c)10,015,020 82	202,571 48	97,672,612 58	(c) La demande de report de ces crédits sur les exercices suivants sera ultérieurement faite aux Chambres.
	TOTAL GÉNÉRAL de la IIe section	133,606,168 77	123,207,443 22	122,869,976 28	377,466 94	10,398,725 55	"	"	10,398,725 55	337,466 94	122,869,976 28	

RÉCAPITULATION.

Ire SECTION. — Service ordinaire	63,458,583 92	61,598,338 97	61,445,265 43	153,073 54	1,907,968 44	47,723 49	47,723 49	1,907,968 44	153,073 54	61,445,265 43	
IIe SECTION. — Service extraordinaire	133,606,168 77	123,207,443 22	122,869,976 28	337,466 94	10,398,725 55	"	"	10,398,725 55	337,466 94	122,869,976 28	
	197,064,752 69	184,805,782 19	184,315,241 71	490,540 48	12,306,693 99	47,723 49	47,723 49	12,306,693 99	490,540 48	184,315,241 71	
								12,797,234f 47c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1844.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses. (A)	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits. (A)	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1845.
	Ier SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,601,492f 00c	1,584,804f 21c	1,584,804f 21c	"	16,687f 79c	"	"	16,687f 79c	"	1,584,804f 21c
2	Administration centrale. (Matériel.)	258,350 00	262,198 99	258,348 17	3,850f 82c	"	3,848f 99c	3,848f 99c	"	3,850f 82c	258,348 17
3	Frais généraux d'impressions	235,000 00	262,692 45	235,000 00	27,692 45	"	27,692 45	27,692 45	"	27,692 45	235,000 00
4	États-majors	17,182,275 00	16,822,918 62	16,822,918 62	"	359,356 38	"	"	359,356 38	"	16,822,918 62
5	Gendarmerie	20,012,949 00	19,989,392 74	19,989,392 74	"	23,556 26	"	"	23,556 26	"	19,989,392 74
6	Subvention à la ville de Paris pour la garde municipale	1,996,907 00	1,957,239 57	1,957,239 57	"	39,667 43	"	"	39,667 43	"	1,957,239 57
7	Recrutement et réserve	480,750 00	465,664 18	465,326 18	338 00	15,085 82	"	"	15,085 82	338 00	465,326 18
8	Justice militaire	608,934 00	461,685 47	461,572 47	113 00	147,248 53	"	"	147,248 53	113 00	461,572 47
9	Solde et entretien des troupes	158,897,304 00	155,866,887 74	155,402,988 83	463,898 91	3,030,416 26	"	"	3,030,416 26	463,898 91	155,402,988 83
10	Habillement et campement	15,203,104 00	13,141,264 66	13,140,749 16	515 50	2,061,839 34	"	"	2,061,839 34	515 50	13,140,749 16
11	Lits militaires	5,753,870 00	5,644,542 73	5,642,524 23	2,018 50	109,327 27	"	"	109,327 27	2,018 50	5,642,524 23
12	Transports généraux	2,510,792 00	2,453,607 83	2,446,293 97	7,313 86	57,184 17	"	"	57,184 17	7,313 86	2,446,293 97
13	Remonte générale	6,336,966 00	5,935,634 37	5,935,284 37	350 00	401,331 63	"	"	401,331 63	350 00	5,935,284 37
14	Harnachement	613,795 00	365,392 98	365,392 98	"	248,402 02	"	"	248,402 02	"	365,392 98
15	Fourrages	29,589,717 00	28,878,781 19	28,098,992 47	779,788 72	710,935 81	"	"	710,935 81	779,788 72	28,098,992 47
16	Solde de non-activité et de réforme	468,000 00	415,176 28	415,176 28	"	52,823 72	"	"	52,823 72	"	415,176 28
17	Secours	948,000 00	932,206 72	932,206 72	"	15,793 28	"	"	15,793 28	"	932,206 72
18	Dépenses temporaires	538,600 00	480,494 63	480,494 63	"	58,105 37	"	"	58,105 37	"	480,494 63
19	Subvention aux fonds de retraite des employés	540,000 00	540,000 00	540,000 00	"	"	"	"	"	"	540,000 00
20	Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	405,000 00	404,990 17	404,990 17	"	9 83	"	"	9 83	"	404,990 17
21	Matériel de l'artillerie	7,065,749 00	6,680,457 05	6,655,184 57	25,272 48	385,291 95	"	"	385,291 95	25,272 48	6,655,184 57
22	Poudres et salpêtres. (Personnel.)	447,884 00	419,636 70	419,636 70	"	28,247 30	"	"	28,247 30	"	419,636 70
23	——— (Matériel.)	3,002,210 00	2,921,648 45	2,921,648 45	"	80,561 55	"	"	80,561 55	"	2,921,648 45
24	Matériel du génie. (Divses territ. de l'intérieur.	8,373,500 00	8,345,196 49	8,326,815 27	18,381 22	28,303 51	"	"	28,303 51	18,381 22	8,326,815 27
25	Matériel du génie. (Algérie.)	7,726,000 00	7,725,591 71	7,712,395 29	13,196 42	408 29	"	"	408 29	13,196 42	7,712,395 29
26	Écoles militaires	2,271,640 00	2,205,279 57	2,204,813 22	466 35	66,360 43	"	"	66,360 43	466 35	2,204,813 22
27	Invalides de la guerre	2,730,859 00	2,716,878 89	2,716,878 89	"	13,980 11	"	"	13,980 11	"	2,716,878 89
	A REPORTER	295,799,647 00	287,880,264 39	286,537,068 16	1,343,196 23	7,950,924 05	31,541 44	31,541 44	7,950,924 05	1,343,196 23	286,537,068 16

OBSERVATIONS.

(A) Ces excédants de crédits et de dépenses se forment et se résument ainsi qu'il suit, savoir :

	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.
CHAPITRE Ier. Non-emploi d'une partie du crédit spécialement alloué pour le bureau de centralisation des comptes-matières ; extinction de portions de traitements transitoires conservés exceptionnellement ; restant libre sur les crédits applicables aux traitements réglementaires	16,687f 79c	"
CHAP. 2 et 3. Insuffisance des crédits affectés aux fournitures de bureau, ainsi qu'aux frais généraux d'impressions, par suite de l'emploi d'un plus grand nombre de formules imprimées, notamment pour les services de l'Algérie.	"	31,541f 44c
CHAP. 4. Incomplets parmi les officiers généraux, supérieurs et autres d'état-major ; économies sur les frais de bureau et de représentation, les indemnités de logement et de fourrages, les allocations spéciales pour les camps d'instruction et les inspections, et sur les gratifications d'entrée en campagne.	359,356 38	"
CHAP. 5 et 6. Non-réalisation de la totalité de l'effectif prévu pour la gendarmerie et pour la garde municipale	63,223 69	"
CHAP. 7. Réduction sur plusieurs parties des frais de recrutement	15,085 82	"
CHAP. 8. Réduction dans les frais de procédure et d'arrestation de déserteurs et de jeunes soldats insoumis ; diminution des dépenses de personnel et d'entretien concernant les ateliers de condamnés et les pénitenciers militaires.	147,248 53	"
CHAP. 9. Incomplets dans l'effectif des troupes ; diminution du nombre des militaires admis dans les hôpitaux, et abaissement du prix de la journée de traitement ; réductions sur l'indemnité de logement, les gratifications d'entrée en campagne, les dépenses des convois militaires et du gîte et geôlage ; compensation faite d'une augmentation sur le prix de la ration de pain dans les divisions territoriales de l'intérieur	3,030,416 26	"
CHAP. 10. Incomplets dans l'effectif des hommes participant aux fournitures d'habillement ; réduction du prix moyen d'achat des effets de remplacement, dont le taux a été inférieur aux prévisions de 3 fr. 13 c. par homme	2,061,839 34	"
CHAP. 11. Non-réalisation d'un achat de 10,000 couvertures de hamacs destinées à l'Algérie	109,327 27	"
CHAP. 12. Économies sur les dépenses des équipages militaires, compensation faite d'un excédant sur les transports directs et les frais de poste	57,184 17	"
CHAP. 13. Achat d'un nombre de chevaux inférieur aux prévisions	401,331 63	"
CHAP. 14. Prolongation au delà du terme de leur durée réglementaire, et dans l'attente d'un prochain changement dans les types, des effets de harnachement en service	248,402 02	"
CHAP. 15. Diminution du nombre des rations de fourrages consommées, et atténuation du prix qui avait servi de base aux prévisions	710,935 81	"
CHAP. 16, 17 et 18. Extinctions parmi les officiers en congé et en réforme, les employés des anciennes administrations, les anciens chevaliers de Saint-Louis et les réfugiés égyptiens	126,722 37	"
CHAP. 21. Non-réalisation de la totalité des approvisionnements prévus pour les arsenaux et les directions d'artillerie ; non-emploi d'une portion du crédit affecté aux travaux extraordinaires en Algérie ; réduction sur les dépenses des forges	385,291 95	"
A REPORTER	7,733,053 03	31,541 44

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses excédant les crédits.	Résultats pour le règlement définitif du budget. — Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1845.
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE. (Suite.)										
	Report	295,799,647f 00c	287,880,264f 39c	286,537,068f 16c	1,343,196f 23c	7,950,924f 05c	31,541f 44c	31,541f 44c	7,950,924f 05c	1,343,196f 23c	286,537,068f 16c
28	Gouvernement de l'Algérie	642,500 00	623,370 35	623,370 35	"	19,129 65	"	"	19,129 65	"	623,370 35
29	Services militaires indigènes en Algérie	7,769,547 00	6,243,010 93	6,243,010 93	"	1,526,536 07	"	"	1,526,536 07	"	6,243,010 93
30	Service maritime en Algérie	500,000 00	389,635 74	389,635 74	"	110,364 26	"	"	110,364 26	"	389,635 74
31	Services civils en Algérie	1,414,357 00	1,345,258 47	1,334,669 10	10,589 37	69,098 53	"	"	69,098 53	10,589 37	1,334,669 10
32	Colonisation en Algérie	1,700,000 00	1,413,435 53	1,412,976 08	459 45	286,564 47	"	"	286,564 47	459 45	1,412,976 08
33	Travaux civils extraordinaires en Algérie	3,270,000 00	3,151,270 61	3,148,637 56	2,633 05	118,729 39	"	"	118,729 39	2,633 05	3,148,637 56
34	Dépenses secrètes en Algérie	450,000 00	450,000 00	450,000 00	"	"	"	"	"	"	450,000 00
35	Dépenses des exercices périmés	31,287 58	30,268 73	30,268 73	"	1,018 85	"	"	1,018 85	"	30,268 73
		311,577,338 58	301,526,514 75	300,169,636 65	1,356,878 10	10,082,365 27	31,541 44	31,541 44	10,082,365 27	1,356,878 10	300,169,636 65
36	Dépenses des exercices clos	1,575,420 09	1,575,420 09	1,575,420 09	"	"	"	"	"	"	1,575,420 09
	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1845	"	655,856 65	655,856 65	"	"	655,856 65	655,856 65	"	"	655,856 65
		313,152,758 67	303,757,791 49	302,400,913 39	1,356,878 10	10,082,365 27	687,398 09	687,398 09	10,082,365 27	1,356,878 10	302,400,913 39
								9,394,967f 18c			
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.										
	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.										
1	Travaux de fortification de Paris	19,224,131 31	19,224,131 31	19,224,131 31	"	"	"	"	"	"	19,224,131 31
2	Travaux de fortifications des places autres que Paris	4,570,195 09	4,570,195 09	4,570,195 09	"	"	"	"	"	"	4,570,195 09
3	Travaux pour les bâtiments militaires	7,407,692 98	7,407,692 98	7,407,692 98	"	"	"	"	"	"	7,407,692 98
4	Constructions pour le service de l'artillerie	1,088,715 86	1,088,715 86	1,088,715 86	"	"	"	"	"	"	1,088,715 86
5	Constructions aux établissements des poudres et salpêtres	330,549 87	330,549 87	330,549 87	"	"	"	"	"	"	330,549 87
		32,621,285 11	32,621,285 11	32,621,285 11	"	"	"	"	"	"	32,621,285 11
	Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.										
6	Travaux de fortification du port du Havre	784,587 38	784,587 38	784,587 38	"	"	"	"	"	"	784,587 38
7	Armement des fortifications de Paris	847,763 89	847,763 89	847,763 89	"	"	"	"	"	"	847,763 89
8	Travaux de fortification de diverses places	1,175,284 97	1,175,284 97	1,175,284 97	"	"	"	"	"	"	1,175,284 97
9	Reconstruction de l'arsenal d'Amiens	338 75	338 75	338 75	"	"	"	"	"	"	338 75
		2,807,974 99	2,807,974 99	2,807,974 99	"	"	"	"	"	"	2,807,974 99
	Total général de la IIe Section	35,429,260 10	35,429,260 10	35,429,260 10	"	"	"	"	"	"	35,429,260 10
	RÉCAPITULATION.										
	Ire Section. — Service ordinaire	313,152,758 67	303,757,791 49	302,400,913 39	1,356,878 10	10,082,365 27	687,398 09	687,398 09	10,082,365 27	1,356,878 10	302,400,913 39
	IIe Section. — Service extraordinaire	35,429,260 10	35,429,260 10	35,429,260 10	"	"	"	"	"	"	35,429,260 10
		348,582,018 77	339,187,051 59	337,830,173 49	1,356,878 10	10,082,365 27	687,398 09	687,398 09	10,082,365 27	1,356,878 10	337,830,173 49

Observations.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses excédant les crédits.
Report	7,733,053f 03c	31,541f 44c
Chap. 22 et 23. Incomplets dans le personnel des établissements des poudres et salpêtres; abaissement du prix du soufre brut; économies sur divers objets de consommation	108,808 85	"
Chap. 24. Réduction dans les dépenses des bâtiments militaires, atténuée par des augmentations sur les travaux de fortifications et les dépenses accessoires	28,303 51	"
Chap. 26. Vacances d'emploi parmi les fonctionnaires des écoles militaires, incomplet dans le nombre des élèves prévu au budget	66,360 43	"
Chap. 27. Non-réalisation de la totalité de l'effectif des militaires invalides prévu au budget	13,980 11	"
Chap. 28. Économies sur les dépenses concernant le secrétariat du gouvernement de l'Algérie, le corps des interprètes de l'armée, le service télégraphique et les prisonniers arabes détenus en France	19,129 65	"
Chap. 29. Incomplets dans l'effectif des troupes indigènes	1,526,536 07	"
Chap. 30. Suppression de la dernière balancelle employée à la surveillance des côtes, et non-emploi, en 1845, d'une somme de 97,057 francs sur le crédit extraordinaire affecté à l'acquisition d'un bateau à vapeur	110,364 26	"
Chap. 31. Réduction sur les dépenses de l'intérieur et des finances, atténuée par une augmentation des frais de justice, dont une partie était précédemment supportée par la caisse coloniale	69,098 53	"
Chap. 32. Non-emploi du crédit accordé pour la création de pénitenciers agricoles et réduction sur diverses dépenses de colonisation	286,564 47	"
Chap. 33. Ralentissement des travaux civils sur quelques points de l'Algérie, par suite des opérations militaires qui ont eu lieu en 1845 dans la province d'Oran	118,729 39	"
Diminutions diverses sur les services ci-après indiqués:		
Chap. 20. Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	9 83	"
Chap. 25. Matériel du génie. (Algérie.)	408 29	"
Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance	1,018 85	"
Crédit complémentaire à accorder, pour ordre, au titre des rappels de dépenses payables sur revues, antérieures à 1845, et non passibles de déchéance	"	655,856 65
Résultats égaux à ceux du compte définitif	10,082,365 27	687,398 09
	9,394,967f 18c en excédant de crédit.	

Suite du BUDGET DE EXERCICE 1845.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Crédits excédant les dépenses. (A)	Dépenses excédant les crédits. (A)	Résultats pour le règlement définitif du budget. Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1845.
	Ier SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
	Service central.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	843,006f00c	835,964f89c	835,918f22c	46f67c	7,041f11c	//	//	7,041f11c	46f67c	835,918f22c
2	——— (Matériel.)	197,720 00	197,717 17	197,601 68	115 49	2 83	//	//	2 83	115 49	197,601 68
	Service général.										
3	Officiers militaires et civils	8,507,610 00	8,370,708 03	8,349,780 88	20,927 15	136,901 97	//	//	136,901 97	20,927 15	8,349,780 88
4	Maistrance, gardiennage et surveillance	1,802,259 00	1,696,012 77	1,696,012 77	//	106,246 23	//	//	106,246 23	//	1,696,012 77
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	25,728,849 96	25,946,462 71	25,728,582 06	217,880 65	//	217,612f75c	217,612f75c	//	217,880 65	25,728,582 06
6	Hôpitaux	1,733,810 78	1,683,344 30	1,681,409 42	1,934 88	50,466 48	//	//	50,466 48	1,934 88	1,681,409 42
7	Vivres	11,188,306 77	12,100,142 87	12,067,405 59	32,737 28	//	911,836 10	911,836 10	//	32,737 28	12,067,405 59
8	Justice maritime	91,100 00	82,182 78	81,968 18	214 60	8,917 22	//	//	8,917 22	214 60	81,968 18
9	Travaux du matériel naval. (Ports.)	30,232,500 00	30,505,797 95	30,195,367 36	310,430 59	//	273,297 95	273,297 95	//	310,430 59	30,195,367 36
9 *bis.*	——— (Loi du 3 juillet 1846.)	2,331,000 00	423,441 78	423,441 78	//	1,907,558 22	//	//	1,907,558 22	//	4,23,441 78
10	——— (Établ^ts hors des ports : La Chaussade)	1,880,000 00	1,748,747 42	1,748,747 02	0 40	131,252 58	//	//	131,252 58	0 40	1,748,747 02
11	Travaux de l'artillerie. (ports.)	1,537,100 00	1,284,822 37	1,283,802 25	1,020 12	252,277 63	//	//	252,277 63	1,020 12	1,283,802 25
12	——— (Établissements hors des ports : Fonderies)	524,300 00	465,141 62	464,536 62	605 00	59,158 38	//	//	59,158 38	605 00	464,536 62
13	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,897,350 00	3,758,230 06	3,756,533 52	1,696 54	139,119 94	//	//	139,119 94	1,696 54	3,756,533 52
13 *bis.*	——— (Loi du 3 juillet 1846.)	800,000 00	//	//	//	800,000 00	//	//	800,000 00	//	//
14	Poudres	258,775 00	236,551 00	236,551 00	//	22,224 00	//	//	22,224 00	//	236,551 00
15	École navale en rade de Brest	103,400 00	87,727 03	87,727 03	//	15,672 97	//	//	15,672 97	//	87,727 03
16	Affrétements et transports par mer	300,000 00	286,895 57	280,458 11	6,437 46	13,104 43	//	//	13,104 43	6,437 46	280,458 11
17	Chiourmes	380,000 00	307,738 71	307,717 71	21 00	72,261 29	//	//	72,261 29	21 00	307,717 71
18	Frais généraux d'impressions	200,000 00	251,767 23	199,685 79	52,081 44	//	51,767 23	51,767 23	//	52,081 44	199,685 79
19	Fournitures de bureau des ports, chauffage et éclairage	250,000 00	254,786 30	249,238 15	5,548 15	//	4,786 30	4,786 30	//	5,548 15	249,238 15
20	Dépenses temporaires	150,400 00	146,531 64	145,481 64	1,050 00	3,868 36	//	//	3,868 36	1,050 00	145,481 64
	Service scientifique.										
21	Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	458,700 00	440,820 59	440,272 95	547 64	17,879 41	//	//	17,879 41	547 64	440,272 95
22	——— (Matériel.)	507,600 00	479,758 94	479,758 94	//	27,841 06	//	//	27,841 06	//	479,758 94
29	Dépenses des exercices périmés	87,752 33	85,646 81	85,646 81	//	2,105 52	//	//	2,105 52	//	85,646 81
		93,991,539 84	91,676,940 54	91,023,645 48	653,295 06	3,773,899 63	1,459,300 33	1,459,300 33	3,773,899 63	653,295 06	91,023,645 48
28	Dépenses des exercices clos	1,285,688 83	1,285,688 83	1,285,688 83	//	//	//	//	//	//	1,285,688 83
		95,277,228 67	92,962,629 37	92,309,334 31	653,295 06	3,773,899 63	1,459,300 33	1,459,300 33	3,773,899 63	653,295 06	92,309,334 31
									4,427,194f 69c		
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.										
	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.										
1	Fort Boyard	376,330 83	376,330 83	376,330 83	//	//	//	//	//	//	376,330 83
2	Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
3	Établissement à créer à Castineau	199,628 36	199,628 36	199,628 36	//	//	//	//	//	//	199,628 36
4	Digue et arsenal de Cherbourg	4,673,494 14	4,673,494 14	4,673,494 14	//	//	//	//	//	//	4,673,494 14
		5,249,453 33	5,249,453 33	5,249,453 33	//	//	//	//	//	//	5,249,453 33
5	Dépenses des exercices clos	7 60	7 60	7 60	//	//	//	//	//	//	7 60
		5,249,460 93	5,249,460 93	5,249,460 93	//	//	//	//	//	//	5,249,460 93
	RÉCAPITULATION.										
	1re SECTION. — Service ordinaire	95,277,228 67	92,962,629 37	92,309,334 31	653,295 06	3,773,899 63	1,459,300 33	1,459,300 33	3,773,899 63	653,295 06	92,309,334 31
	2e SECTION. — Service extraordinaire	5,249,460 93	5,249,460 93	5,249,460 93	//	//	//	//	//	//	5,249,460 93
		100,526,689 60	98,212,090 30	97,558,795 24	653,295 06	3,773,899 63	1,459,300 33	1,459,300 33	3,773,899 63	653,295 06	97,558,795 24
									4,427,194f 69c		

MINISTÈRE DE LA MARINE.

(A) EXCÉDANTS DE DÉPENSES.

Chap. 5. — Solde et habillement des équipages et des troupes		217,612f75c
Chap. 7. — Vivres		911,836 10
Ces excédants ont pour cause l'accroissement des équipages embarqués.		
Chap. 9. — Travaux du matériel naval. (Ports.)		273,297 95
Cette différence provient de l'insuffisance des fonds tenus en réserve pour cette partie des dépenses d'outre-mer.		
Chap. 18. — Frais généraux d'impressions		51,767 23
Cette augmentation résulte du développement qu'ont reçu les impressions par suite de la création de la nouvelle comptabilité des matières.		
Chap. 19. — Fournitures de bureau des ports, chauffage et éclairage		4,786 30
Cette différence porte sur une dépense tardive reconnue pour les services de la marine en Algérie.		
Total des excédants de dépenses		1,459,300 33

(a) EXCÉDANTS DE CRÉDITS.

Les excédants de crédits montent ensemble à 3,773,899f 63c et font ressortir un crédit libre de 2,344,599f 30c :

Toutefois, si l'on déduit du chiffre de		3,773,899f 63c
les fonds non employés en 1845 et reportés à 1846, en vertu de la loi du 3 juillet 1846, pour les chapitres ci-après :		
Chap. 9 *bis.* — Travaux du matériel naval. (Port Mourillon.)	1,907,558f 22c	
Chap. 13 *bis.* — Travaux hydrauliques et bâtiments civils. (Mourillon.)	800,000 00	
Ensemble		2,707,558 22
Le total des excédants de crédits s'élève seulement à		1,066,341 41

Ces excédants s'expliquent, savoir :

Quant aux chapitres du personnel, par des vacances temporaires ou par des incomplets ;

Quant aux chapitres du matériel, par des différences survenues entre les prévisions et les faits, et par le non-emploi de certaines sommes tenues en réserve pour les dépenses de l'extérieur.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1845.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES FINANCES.												
		Service général.											
24	Cour des comptes.	Personnel	1,086,600f 00c	1,086,201f 46c	1,086,201f 46c	"	(A) 398f 54c	"	"	398f 54c	"	1,086,201f 46c	(A) Vacances d'emploi parmi les conseillers référendaires, et fractions négligées dans la liquidation des traitements.
25		Matériel	71,295 00	71,295 00	71,295 00	"	"	"	"	"	"	71,295 00	(B) Vacances d'emplois, principalement parmi les agents de l'administration de l'enregistrement et des domaines de la commission des monnaies et de l'inspection générale des finances.
26	Administration centrale des finances.	Personnel	5,655,600 00	5,629,083 17	5,628,879 02	204f 15c	(B) 26,516 83	"	"	26,516 83	204f 15c	5,628,879 02	(C) Portion de crédit dont les besoins du service n'ont pas nécessité l'emploi.
27		Matériel	632,100 00	632,091 05	632,091 05	"	(C) 8 95	"	"	8 95	"	632,091 05	(D) Réduction sur les frais et condamnations judiciaires; diminutions diverses sur d'autres dépenses.
28		Dépenses diverses	334,217 00	270,927 02	270,927 02	"	(D) 63,289 98	"	"	63,289 98	"	270,927 02	(E) Vacances d'emplois.
86		Augmentation du personnel de l'administration centrale des postes pour la vérification de la comptabilité du matériel des paquebots postes	5,500 00	4,858 26	4,858 26	"	(E) 641 74	"	"	641 74	"	4,858 26	(F) Vacance de l'emploi.
29	Monnaies et médailles. (Services des établissements monétaires.)	Personnel	153,400 00	150,165 08	150,165 08	"	(F) 3,234 92	"	"	3,234 92	"	150,165 08	(G) Reliquat sans emploi sur l'ensemble du service.
30		Matériel	72,900 00	72,880 52	72,880 52	"	(G) 19 48	"	"	19 48	"	72,880 52	(H) Excédant de prévision pour pertes sur les tolérances en fort, et pour frais de bureau des essayeurs de la garantie et des commissaires du Roi près les établissements monétaires.
31		Dépenses diverses	17,100 00	16,010 17	16,010 17	"	(H) 1,089 83	"	"	1,089 83	"	16,010 17	(I) Portion non employée du crédit extraordinaire ouvert, pour dépenses de cette nature, sur l'exercice 1845 et dont la réimputation à 1846 est proposé aux Chambres dans la loi générale des crédits supplémentaires.
72		Achats de presses monétaires et travaux à l'hôtel des monnaies de Paris. (Loi du 20 juin 1845 et 3 juillet 1846.)	238,223 88	155,800 00	155,800 00	"	(I) 82,423 88	"	"	82,423 88	"	155,800 00	(J) Réduction dans le taux des commissions aux receveurs généraux et moins de transport de fonds; compensation faite d'augmentations sur les frais de commissions diverses, ainsi que dans le service de la trésorerie et des postes en Algérie.
80		Retrait et démonétisation de diverses pièces	250,000 00	219,972 72	219,972 72	"	(J) 30,027 28	"	"	30,027 28	"	219,972 72	(K) Conséquence de l'emploi d'une fraction uniforme dans la liquidation définitive des émoluments des receveurs généraux et particuliers des finances.
81		Reprise du mobilier des monnaies de Rouen et de Lyon	213,811 70	213,811 70	213,811 70	"	"	"	"	"	"	213,811 70	(L) Fraction négligée dans la liquidation des traitements.
82		Réparations à l'aqueduc de l'hôtel des monnaies de Paris	9,000 00	5,000 00	5,000 00	"	(K) 4,000 00	"	"	4,000 00	"	5,000 00	(M) Une partie des dépenses, pour lesquelles avait été accordé le crédit, n'ont point été acquittées.
32	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	3,290,000 00	3,134,083 51	3,134,083 51	"	(L) 155,916 49	"	"	155,916 49	"	3,134,083 51	
33		Traitements et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	5,081,000 00	5,079,301 00	5,079,301 00	"	(M) 1,699 00	"	"	1,699 00	"	5,079,301 00	
34		Traitements et frais de service des payeurs dans les départements	1,060,000 00	1,059,951 25	1,059,951 25	"	(L) 48 75	"	"	48 75	"	1,059,951 25	
35 *bis*.	Dépenses des exercices périmés		202,235 31	90,559 19	90,559 19	"	(M) 111,676 12	"	"	111,676 12	"	90,559 19	
			18,372,982 89	17,891,991 10	17,891,786 95	204 15	480,991 79	"	"	480,991 79	204 15	17,891,786 95	
35	Dépenses des exercices clos		1,259,856 79	1,259,856 79	1,259,856 79	"	"	"	"	"	"	1,259,856 79	
			19,632,839 68	19,151,847 89	19,151,643 74	204 15	480,991 79	"	"	480,991 79	204 15	19,151,643 74	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental transportés à l'exercice 1847.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1845.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.												
	CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE. Service administratif et de perception dans les départements.												
36	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,167,200f00c	2,136,520f81c	2,136,197f46c	323f35c	(A) 30,679f19c	"	"	30,679f 19c	323f 35c	"	2,136,197f 46c	(A) Résultat de vacances d'emplois.
37	Dépenses diverses	1,905,743 37	1,886,475 38	1,886,387 85	87 53	(B) 19,267 99	"	"	19,267 99	87 53	"	1,886,387 85	(B) Dépenses non effectuées en 1845, sur les secours et sur les frais et condamnations judiciaires compensation faite d'excédant de dépenses pour frais d'impression de rôles et avertissements relatifs aux diverses taxes.
38	Frais de perception	11,661,745 58	11,619,770 32	11,619,377 56	392 76	(C) 41,975 26	"	"	41,975 26	392 76	"	11,619,377 56	(C) Cet excédant représente en partie la somme dont les remises des percepteurs sont restées inférieures aux prévisions.
39	Cadastre — Dépenses à la charge du fonds commun	1,125,810 35	972,355 55	972,355 55	"	(D) 153,454 80	"	"	"	"	153,454f 80c	972,355 55	(D) Crédit non employé et transporté à l'exercice 1847.
	Cadastre — Dépenses imputables sur le produit des centimes facultatifs	1,437,782 74	979,339 18	979,339 18	"	(E) 458,443 56	"	"	358 96	"	458,084 60	979,339 18	(E) Crédit non employé, reporté à l'exercice 1847, ci ..... 458,084f 60c Portion de crédit abandonnée par suite de l'achèvement des travaux dans le département de la Haute-Vienne 358 96 458,443 56
	ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.												
40	Enregistrement et domaines — Personnel	9,417,800 00	9,398,530 50	9,398,313 84	216 66	(F) 19,269 50	"	"	19,269 50	216 66	"	9,398,313 84	
41	Matériel	308,500 00	352,379 79	300,593 68	51,786 11	"	(G) 43,879f79c	43,879 79	"	51,786 11	"	300,593 68	
42	Dépenses diverses	806,300 00	812,282 95	800,710 92	11,572 03	"	(H) 5,982 95	5,982 95	"	11,572 03	"	800,710 92	
	Timbre — Personnel	402,200 00	402,240 63	401,471 23	769 40	"	(I) 40 63	40 63	"	769 40	"	401,471 23	
43	Timbre — Matériel et dépenses diverses	525,400 00	524,381 26	524,381 26	"	(J) 1,018 74	"	"	1,018 74	"	"	524,381 26	
44	Timbre — Renfort du service à l'atelier général du timbre	13,500 00	13,099 76	13,099 76	"	(K) 400 24	"	"	400 24	"	"	13,099 76	
	FORÊTS. Service administratif et de surveillance dans les départements.												
45	Personnel	3,441,700 00	3,424,797 92	3,423,278 12	1,519 80	(L) 16,902 08	"	"	16,902 08	1,519 80	"	3,423,278 12	
46	Matériel	1,675,700 00	1,745,897 92	1,706,636 22	39,261 70	"	(M) 70,197 92	70,197 92	"	39,261 70	"	1,706,636 22	
47	Dépenses diverses	731,900 00	724,080 04	704,986 38	19,093 66	(N) 7,819 96	"	"	7,819 96	19,093 66	"	704,986 38	
	DOUANES. Service administratif et de perception dans les départements.												
48	Personnel	23,408,900 00	23,374,902 83	23,374,437 91	464 92	(O) 33,997 17	"	"	33,997 17	464 92	"	23,374,437 91	
49	Matériel	555,300 00	554,537 95	553,857 30	680 65	(P) 762 05	"	"	762 05	680 65	"	553,857 30	
50	Dépenses diverses	1,419,900 00	1,403,722 15	1,403,570 60	151 55	(Q) 16,177 85	"	"	16,177 85	151 55	"	1,403,570 60	
74	Frais de nouveaux services de douanes	87,750 00	87,551 69	87,551 69	"	198 31	"	"	198 31	"	"	87,551 69	
83	Agrandissement de la douane du Havre; indemnités de dépossession de terrains et construction d'un pavillon	172,607 61	172,606 41	169,362 53	3,243 88	1 20	"	"	1 20	3,243 88	"	169,362 53	
87	Modifications dans le service des impressions de l'administration des douanes pour les entrepôts et le transit	30,000 00	29,967 79	29,967 79	"	32 21	"	"	32 21	"	"	29,967 79	
	À REPORTER	61,295,739 65	60,615,440 83	60,485,876 83	129,564 00	800,400 11	126,101 29	120,101 29	188,860 71	129,564 00	611,539 40	60,485,876 83	

(F) Produit de vacances d'emplois, principalement parmi les inspecteurs et les vérificateurs, compensation faite de l'accroissement des remises des receveurs, par suite de l'élévation des recouvrements.

(G) Augmentation de dépenses portant sur les impressions et fournitures de registres, compensation faite de l'économie obtenue sur l'entretien et les réparations de bâtiments.

(H) Insuffisance du crédit portant principalement sur les frais d'estimation et d'affiches, par suite d'un plus grand nombre de ventes de biens nationaux et sur les frais des instances judiciaires, qui se sont multipliés en raison de l'accroissement des produits.

(I) Rappel de traitement au profit d'un employé du timbre.

(J) Diminution portant principalement sur le prix de transport des papiers timbrés.

(K) Somme non répartie sur l'allocation extraordinaire destinée à augmenter le personnel du timbre à Paris, et centimes négligés.

(L) Résultat de vacances d'emplois et du mouvement dans le personnel.

(M) Frais d'abatage et de façonnage des coupes et bois exploités par économie en 1845, lesquels ont encore excédé les crédits législatifs.

(N) Excédant de crédit provenant de ce qu'aucun droit de pacage n'a pu être racheté en 1845 et d'économies réalisées sur les frais d'instance en matières correctionnelle et civile.

(O) Résultat de vacances survenues et non emploi du crédit affecté à l'entrepôt d'Avignon, dont l'établissement est encore différé.

(P) Économie sur les adjudications et les frais des divers services du matériel.

(Q) Économie obtenue sur plusieurs articles de dépenses et notamment les frais de pansement des préposés blessés, ainsi que les frais judiciaires.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, à *l'époque de la clôture de l'exercice.*

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses excédant les crédits.	Résultats pour le règlement définitif du budget. Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits applicables au service départemental transportés à l'exercice 1847.	Crédits définitifs de l'exercice 1845.	Observations.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.												
	Report	61,295,739f65c	60,615,440f83	60,485,876f83c	129,564f00c	800,400f11c	120,101f29c	120,101f29c	188,860f71c	129,564f00c	611,539f40c	60,485,876f83c	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU. (Service administratif et de perception dans les départements.)												
51	Contributions indirectes. — Personnel	19,783,130 00	19,726,459 46	19,726,459 46	"	(A) 56,670 54	"	"	56,670 54	"	"	19,726,459 46	
52	Matériel	467,100 00	454,415 43	454,415 43	"	(B) 12,684 57	"	"	12,684 57	"	"	454,415 43	
53	Dépenses diverses	1,514,100 00	1,465,562 83	1,463,976 72	1,586 11	(C) 48,537 17	"	"	48,537 17	1,586 11	"	1,463,976 72	
54	Avances recouvrables	912,000 00	894,637 18	894,637 18	"	(D) 17,362 82	"	"	17,362 82	"	"	894,637 18	
84	Indemnités au gouvernement belge pour le parcours des convois français des chemins de fer de Lille et de Valenciennes sur les voies belges	10,000 00	9,159 00	9,159 00	"	(E) 841 00	"	"	841 00	"	"	9,159 00	
85	Contribution foncière assise sur la portion des deux chemins de fer du Nord livrés à la circulation	2,000 00	1,901 54	1,901 54	"	(F) 98 46	"	"	98 46	"	"	1,901 54	
55	Poudres à feu. — Personnel	63,000 00	61,605 93	61,605 93	"	(G) 1,394 07	"	"	1,394 07	"	"	61,605 93	
56	Matériel et dépenses diverses	2,565,320 00	2,771,711 02	2,771,711 02	"	"	(H) 206,391 02	206,391 02	"	"	"	2,771,711 02	
	TABACS. (Exploitation.)												
57	Personnel	1,005,000 00	1,000,482 86	1,000,482 86	"	(I) 4,517 14	"	"	4,517 14	"	"	1,000,482 86	
58	Matériel	5,434,220 00	5,200,516 28	5,190,286 45	10,229 83	(J) 233,703 72	"	"	233,703 72	10,229 83	"	5,190,286 45	
58*bis*	Achats et transports de tabacs	20,700,000 00	20,586,051 46	20,586,051 46	"	(K) 113,948 54	"	"	113,948 54	"	"	20,586,051 46	
59	Dépenses diverses	299,000 00	278,273 28	278,273 28	"	(L) 20,726 72	"	"	20,726 72	"	"	278,273 28	
75	Constructions de bâtiments à Béthune et à Lille pour l'exploitation des tabacs. (Loi du 20 juin 1845.)	210,000 00	209,680 00	209,680 00	"	(M) 320 00	"	"	320 00	"	"	209,680 00	
76	Achats et transports de tabacs. (*Idem.*)	6,000,000 00	5,975,863 82	5,975,863 82	"	(K) 24,136 18	"	"	24,136 18	"	"	5,975,863 82	
	POSTES. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)												
60	Administration et perception. — Personnel	10,121,300 00	10,049,236 94	10,048,381 75	855 19	(N) 72,063 06	"	"	72,063 06	855 19	"	10,048,381 75	
61	Matériel	828,800 00	877,874 40	827,281 38	50,593 02	"	(O) 49,074 40	49,074 40	"	50,593 02	"	827,281 38	
62	Dépenses diverses	2,024,836 00	1,889,075 82	1,886,533 07	2,542 75	(P) 135,760 18	"	"	135,760 18	2,542 75	"	1,886,533 07	
63	Transport des dépêches. — Personnel	2,891,030 00	2,817,060 92	2,816,236 92	824 00	(Q) 73,969 08	"	"	73,969 08	824 00	"	2,816,236 92	
64	Matériel	11,658,632 00	11,053,337 58	11,045,205 62	8,131 96	(R) 605,294 42	"	"	605,294 42	8,131 96	"	11,045,205 62	
65	Dépenses diverses	4,825,737 00	4,771,514 23	4,769,899 90	1,614 33	(S) 54,222 77	"	"	54,222 77	1,614 33	"	4,769,899 90	
78	Frais de construction et de premier établissement de trois paquebots à vapeur destinés au transport de la correspondance entre Calais et Douvres	40,000 00	40,000 00	40,000 00	"	"	"	"	"	"	"	40,000 00	
79	Frais de construction de six paquebots à vapeur, destinés à établir une communication directe entre Marseille et Alexandrie	144,721 44	188,056 47	144,721 44	43,335 03	"	(T) 43,335 03	43,335 03	"	43,335 03	"	144,721 44	
		152,795,666 09	150,937,917 28	150,688,641 06	249,276 22	2,276,650 55	418,901 74	418,901 74	1,665,111 15	249,276 22	611,539 40	150,688,641 06	
									1,914,387f37c				

(A) Vacances d'emplois et créations ajournées; éventualité des remises accordées aux receveurs buralistes ainsi qu'aux receveurs d'octroi.

(B) Différence inhérente à la nature variable des divers services du matériel et non-emploi du crédit de 10,000 fr. accordé pour frais de retouche des poinçons de la garantie de Paris, et dont la réimputation à l'exercice 1846 est demandée dans la loi générale des crédits supplémentaires.

(C) Différence provenant de la nature également éventuelle des dépenses de ce chapitre, et qui se rapporte notamment aux frais de loyer et de chauffage, aux indemnités pour service extraordinaire et cherté des vivres, et à la contribution foncière des ponts et canaux soumissionnés.

(D) Excédant de crédit se rapportant principalement aux frais de perception des octrois administrés par la régie, dont la nature variable tient à celle des remises et qui suivent la proportion des produits.

(E) Éventualité de la dépense restée au-dessous des prévisions.

(F) Appoint resté sans emploi.

(G) Réduction des indemnités à divers agents.

(H) Augmentation du remboursement du prix des poudres livrées aux entrepôts de la régie, par suite de demandes plus considérables, compensation faite des fonds restant disponibles sur les frais de loyer de construction et réparation des magasins.

(I) Produit de vacances d'emplois dans les manufactures.

(J) Excédant qui se compose de différence en plus et en moins sur des articles de différentes natures et dans lesquels ne sont pas compris les achats de tabacs.

(K) Reliquat dont les approvisionnements n'ont pas nécessité d'emploi.

(L) Portion de crédit non employée sur les indemnités et secours à des ouvriers blessés ou infirmes, sur les indemnités aux experts pour le compte des planteurs, mais atténuée d'un autre côté par le surcroît de dépense auquel a donné lieu, en 1845, le service des primes pour saisies de tabacs et pour arrestations de colporteurs.

(M) Reliquat non consommé.

(N) Vacances d'emplois; moins de remises sur les prix des places dans les malles-postes, compensation faite de l'augmentation des remises des bureaux à taxations, des salaires des facteurs ruraux.

(O) Augmentations des dépenses sur divers articles, occasionnées par les réparations des hôtels, l'emploi du gaz pour l'éclairage, la création de bureaux de poste et de distribution, et les accroissements dans les fournitures.

(P) Économies diverses, déduction faite des dépenses extraordinaires qu'ont nécessitées les indemnités de reddition de compte, relativement aux créations de bureaux depuis six ans, et les achats de lettres venant de l'étranger et des pays d'outre-mer.

(Q) Réduction sur les gages des maîtres de poste par suite d'extinctions; sur les salaires des courriers, attendu la suppression de la malle de Paris au Havre, dont le service s'est fait par le chemin de fer, à dater du 1er mars 1845, et sur la dépense du personnel des paquebots.

(R) D'aponible provenant de ce que les crédits affectés à la ligne directe de Marseille à Alexandrie ont été ouverts pour l'année entière, tandis que le service n'a pu être exécuté qu'à partir du 1er mai et qu'à un seul voyage par mois, dont il faut déduire le surcroît de dépense occasionné par la substitution de la voie de fer à la voie de terre pour le transport des malles-postes sur les lignes d'Orléans et de Rouen.

(S) Réduction sur le transport en poste, pour moins de missions, relativement aux relais; sur le transport en paquebots; mais augmentation sur le transport par entreprise, pour indemnités de suppressions résultant de l'exécution du service par les chemins de fer.

(T) Solde des frais de cette nature restant à payer.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables aux non-valeurs sur contributions directes, transportés à l'exercice 1847.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1845.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.												
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR D'AUTRES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.												
	Contributions directes.												
66	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes	48,695,182f 94c	9,633,065f 79c	9,633,065f 79c	//								
	Idem pour dépenses extraordinaires des communes		16,319,943 07	16,319,936 85	6f 22c								
	Idem ——— des chemins vicinaux		8,915,938 20	8,915,938 20	//								
	Idem ——— de l'instruction primaire		4,240,849 44	4,240,849 44	//								
	Idem sur le produit des centimes additionnels applicables aux frais des rôles spéciaux de diverses impositions communales		17,377 53	17,295 09	82 44								
	Idem sur des produits imposés pour frais de perception de diverses impositions communales		1,169,375 02	1,169,375 02	//								
	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière		2,272,797 17	2,272,797 17	//	(A) 93,405f 22c	//	//	18,249f 44c	1,612f 35c	75,155f 78c	48,631,165f 37c	(A) Portion non employée sur les fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres, qui, d'après le régime particulier de cette nature de dépense, est à transporter avec la même destination à l'exercice 1847 ..... 75,155f 78c Fonds restés sans emploi sur les crédits affectés aux non-valeurs, des patentes et aux taxes spéciales 18,249 44 93,405 22
	Décharges et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres		470,947 79	470,947 79	//								
	Décharges, réductions et non-valeurs sur la contribution des patentes		2,060,645 50	2,059,308 68	1,336 82								
	Attribution aux communes sur la contribution des patentes		2,843,618 77	2,843,618 77	//								
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions (contributions foncière, personnelle et mobilière)		676,430 09	676,309 50	120 59								
	Taxes spéciales.												
	Dégrèvements et non-valeurs sur les redevances des mines	31,000 00	2,547 02	2,547 02	//								
	Idem sur les rétributions universitaires et sur le droit annuel dû par les chefs d'école		650 00	650 00	//								
	Idem sur les rétributions imposées pour vérification des poids et mesures		8,592 33	8,526 05	66 28								
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.	48,726,182 94	48,632,777 72	48,631,165 37	1,612 35	93,405 22	//	//	18,249 44	1,612 35	75,155 78	48,631,165 37	
67	Enregistrement et domaines	3,082,000 00	1,843,733 69	1,843,733 69	//								
	Forêts		506,028 84	506,028 84	//								
	Douanes		168,030 90	168,030 90	//	(B) 76,575 00	//	//	76,575 00	//	//	3,005,425 00	(B) L'éventualité de cette dépense ne permet d'assigner aucune cause précise à cet excédant de crédit.
	Contributions indirectes		283,797 04	283,797 04	//								
	Postes		25,784 11	25,784 11	//								
68	Produits divers		178,050 42	178,050 42	//								
	Répartition des produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	1,250,000 00	1,258,261 62	1,258,261 62	//	//	(C) 8,261f 62c	8,261f 62c	//	//	//	1,258,261 62	(C) Les produits recouvrés et répartis ont dépassé les évaluations d'après lesquelles le crédit avait été approximativement ouvert au budget.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS, ATTRIBUÉS À DIVERS.												
69	Enregistrement et domaines	4,587,000 00	2,057,211 78	2,057,211 78	//								
	Forêts		//	//	//	(D) 304,224 85	//	//	304,224 85	//	//	4,282,775 15	(D) Ces dépenses ne pouvant être prévues au budget que par approximation, les crédits qui les autorisent sont subordonnés au montant définitif des restitutions auxquelles il a dû être fait droit. (Voir, pour le détail de ces dépenses, les tableaux de développement annexés à la partie du compte général des finances intitulée : *Compte des dépenses publiques.*)
	Douanes		857,210 04	857,210 04	//								
	Contributions indirectes		1,350,253 38	1,350,253 38	//								
	Postes		18,099 95	18,099 95	//								
70	Primes à l'exportation des marchandises	21,500,000 00	21,441,632 84	21,429,580 80	12,052 04	(E) 58,367 16	//	43,694 07	58,367 16	12,052 04	//	21,429,580 80	(E) Effet du ralentissement survenu vers la fin de l'exercice dans les exportations de sucres raffinés et de laine.
71	Escompte sur droits divers	2,625,000 00	2,668,694 07	2,668,694 07	//	//	(F) 43,694 07	//	//	//	//	2,668,694 07	(F) Cet excédant s'explique par la nature même de la dépense, qui est très-éventuelle, puisqu'elle résulte des demandes plus ou moins considérables faites par le commerce en acquittement de droits sous escompte.
		81,770,182 94	81,289,566 40	81,275,902 01	13,664 39	532,572 23	51,955 69	51,955 69	457,416 45	13,664 39	75,155 78	81,275,902 01	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES. Pour les dépenses propres à l'exercice 1845.	Pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS À ANNULER. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits non consommés par les payements, représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS À TRANSPORTER au budget de l'exercice 1846. — Crédits applicables au service départemental.	AU BUDGET DE L'EXERCICE 1847. Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1845.
SERVICE ORDINAIRE. — RECAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.															
Dette publique	373,043,568f 71c	370,949,830f 18c	369,250,457f 65c	"	369,250,457f 65c	1,699,372f 53c	2,707,719f 15c	402,792f 70c	613,980f 62c	2,707,719f 15c	1,699,372f 53c	"	"	"	369,250,457f 65c
Liste civile et dotations	14,748,271 00	14,748,271 00	14,748,271 00	"	14,748,271 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14,748,271 00
Ministère de la justice et des cultes	59,306,648 86	58,794,660 92	58,497,401 01	151,519f 55c	58,648,920 56	145,740 36	511,987 94	"	"	511,987 94	145,740 36	"	"	"	58,648,920 56
——— des affaires étrangères	9,699,386 70	9,713,540 94	9,423,188 23	86,291 76	9,509,479 99	204,060 95	647,307 52	661,461 76	661,461 76	647,307 52	204,060 95	"	"	"	9,509,479 99
——— de l'instruction publique	18,044,441 52	17,076,539 83	17,027,330 67	29,214 10	17,056,544 77	19,995 06	967,901 69	"	"	191,751 57	19,995 06	185,365f 46c	590,784f 66c	"	17,056,544 77
——— de l'intérieur	124,893,174 59	111,954,035 74	111,605,408 60	232,200 40	111,837,609 00	116,426 74	13,267,902 54	328,763 69	328,763 69	323,644 26	116,426 74	10,417,592 12	2,526,666 16	"	111,837,609 00
——— de l'agriculture et du commerce	14,834,233 94	15,137,176 89	15,094,288 59	15,209 18	15,109,497 77	27,679 12	103,572 93	406,515 88	406,515 88	88,674 77	27,679 12	"	"	14,898f 16c	15,109,497 77
——— des travaux publics	63,458,583 92	61,598,338 97	61,266,010 09	179,255 34	61,445,265 43	153,073 54	1,907,968 44	47,723 49	47,723 49	1,907,968 44	153,073 54	"	"	"	61,445,265 43
——— de la guerre	313,152,758 67	303,757,791 49	300,825,493 30	1,575,420 09	302,400,913 39	1,356,878 10	10,082,365 27	687,398 09	687,398 09	10,082,365 27	1,356,878 10	"	"	"	302,400,913 39
——— de la marine	95,277,228 67	92,962,629 37	91,023,645 48	1,285,688 83	92,309,334 31	653,295 06	3,773,899 63	1,459,300 33	1,459,300 33	3,773,899 63	653,295 06	"	"	"	92,309,334 31
——— des finances	19,632,839 68	19,151,847 89	17,891,786 95	1,259,856 79	19,151,643 74	204 15	480,991 79	"	"	480,991 79	204 15	"	"	"	19,151,643 74
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	152,795,666 09	150,937,917 28	150,688,641 06	"	150,688,641 06	249,276 22	2,276,650 55	418,901 74	418,901 74	1,665,111 15	249,276 22	"	611,539 40	"	150,688,641 06
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	81,770,182 94	81,289,566 40	81,275,902 01	"	81,275,902 01	13,664 39	532,572 23	51,955 69	51,955 69	457,416 45	13,664 39	"	"	75,155 78	81,275,902 01
	1,340,656,985 29	1,308,072,146 90	1,298,617,824 64	4,814,656 04	1,303,432,480 68	4,639,666 22	37,260,839 68	4,524,813 37	4,676,001 29	22,838,837 94	4,639,666 22	10,602,957 58	3,728,990 22	90,053 94	1,303,432,480 68
										27,478,504 16			3,819,044 16		
SERVICE EXTRAORDINAIRE. *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*															
Ministère des travaux publics	25,715,963 89	25,332,259 16	25,089,786 80	107,576 90	25,197,363 70	134,895 46	383,704 73	"	"	383,704 73	134,895 46	"	"	"	25,197,363 70
——— de la guerre	32,621,285 11	32,621,285 11	32,621,285 11	"	32,621,285 11	"	"	"	"	"	"	"	"	"	32,621,285 11
——— de la marine	5,249,460 93	5,249,460 93	5,249,453 33	7 60	5,249,460 93	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,249,460 93
	63,586,709 93	63,203,005 20	62,960,525 24	107,584 50	63,068,109 74	134,895 46	383,704 73	"	"	383,704 73	134,895 46	"	"	"	63,068,109 74
										518,600 19					
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.															
Ministère des travaux publics	107,890,204 88	97,875,184 06	97,672,612 58	"	97,672,612 58	202,571 48	10,015,020 82	"	"	10,015,020 82	202,571 48	"	"	"	97,672,612 58
——— de la guerre	2,807,974 99	2,807,974 99	2,807,974 99	"	2,807,974 99	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,807,974 99
	110,698,179 87	100,683,159 05	100,480,587 57	"	100,480,587 57	202,571 48	10,015,020 82	"	"	10,015,020 82	202,571 48	"	"	"	100,480,587 57
										10,217,592 30					
TOTAL GÉNÉRAL	1,514,941,875 09	1,471,958,311 15	1,462,058,937 45	4,922,240 54	1,466,981,177 99	4,977,133 16	47,659,565 23	4,524,813 37	4,676,001 29	33,237,563 49	4,977,133 16	10,602,957 58	3,728,990 22	90,053 94	1,466,981,177 99
													3,819,044 16		
										38,214,696 65		14,422,001 74			
										52,636,698 39					

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Résultat général du compte définitif du budget de l'exercice 1845.

SERVICE ORDINAIRE.

Recettes.

Fonds reportés de l'exercice 1843 et 1844 pour le service départemental et pour divers services spéciaux		15,112,740f 53c	
Recouvrements effectués sur les droits constatés au profit du budget de l'exercice 1845 :			
Contributions directes	415,808,673f 30c		
Produits et revenus de domaines	10,058,220 79		
Produits des forêts et de la pêche	39,929,585 88	1,316,660,065 93	
Impôts et revenus indirects	808,268,573 50		
Divers produits et revenus	42,595,012 46		
ENSEMBLE		1,331,772,806 46	
A déduire : fonds transportés au budget des exercices 1846 et 1847, avec affectation au service départemental et à divers services spéciaux		14,422,001 74	
		1,317,350,804 72	
A ajouter : fonds généraux du budget de 1843 et de 1844 que le règlement du service colonial de ces exercices a laissés disponibles		5,961,369 93	
TOTAL de la recette		1,323,312,174 65	1,323,312,174f 65c

Dépenses.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget de l'exercice 1845 :			
Dette publique	369,250,457f 65c		
Liste civile et dotations	14,748,271 00		
Services généraux de ministères	687,469,208 96	1,303,432,480 68	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	150,688,641 06		
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	81,275,902 01		
Excédant de dépense du service colonial de l'exercice 1845, ainsi qu'il résulte du tableau D ci-contre, et sauf règlement définitif dans la loi des comptes de 1846		15,544,364 13	
TOTAL de la dépense		1,318,976,844 81	1,318,976,844 81
Excédant de recette transporté au budget de l'exercice 1846 en accroissement de ses ressources			4,335,329 84

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget de l'exercice 1845 :			
Ministère des travaux publics	25,197,363f 70c		
——— de la guerre	32,621,285 11	63,068,109 74	
——— de la marine et des colonies	5,249,460 95		
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841 applicable au budget de l'exercice 1845		63,068,109 74	
BALANCE		"	"

Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget de l'exercice 1845, et restant provisoirement à la charge de la dette flottante du Trésor en exécution de l'article 18 de la loi du 11 juin 1842 :			
Ministère des travaux publics		97,672,612f 58c	100,480,587 57
——— de la guerre		2,807,974 99	

ÉTATS COMPARATIFS,

PAR BRANCHE DE REVENUS ET PAR MINISTÈRE,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DES EXERCICES 1845 ET 1844.

COMPARAISON, PAR BRANCHE DE REVENUS, DES RECETTES DES EXERCICES 1845 ET 1844.

DÉSIGNATION DES BRANCHES DE REVENUS.	RECETTES CONSTATÉES. (*Voir, au compte définitif des recettes de l'exercice 1845, les développements par nature de recettes.*)		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1844,	
	Exercice 1845.	Exercice 1844.	en plus.	en moins.
Contributions directes	415,808,673f 30c	413,875,822f 96c	1,932,850f 34c	"
Enregistrement, timbre et domaines	262,866,845 28	260,919,453 13	1,947,392 15	"
Produits des forêts et de la pêche	39,929,585 88	31,803,481 52	8,126,104 36	"
Douanes et sels	217,432,099 17	215,845,999 48	1,586,099 69	"
Contributions indirectes. Boissons, droits divers, tabacs et poudres	285,514,181 97	272,781,194 82	12,732,987 15	"
Contributions indirectes. Produits de l'exploitation des salines de l'Est	"	39,714 78	"	39,714f 78c
Produits des postes	52,513,667 87	50,382,067 10	2,131,600 77	"
Produits universitaires	2,398,944 03	4,629,423 41	"	2,230,479 38
Produits éventuels affectés au service départemental	15,198,244 66	16,931,828 09	"	1,733,583 43
Produits et revenus de l'Algérie	4,468,975 55	3,877,920 53	591,055 02	"
Produit de la rente de l'Inde	1,053,072 00	1,055,194 71	"	2,122 71
Produits divers	19,475,776 22	18,669,469 85	806,306 37	"
	1,316,660,065 93	1,290,811,570 38	29,854,395 85	4,005,900 30
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1845			25,848,495f 55c	

COMPARAISON SPÉCIALE DES IMPÔTS ET REVENUS INDIRECTS RECOUVRÉS PENDANT LES EXERCICES 1845 ET 1844.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECETTES de L'EXERCICE 1845.	RECETTES de L'EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1845, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1845, en moins.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.				
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc	213,502,259f 69c	214,988,361f 05c	"	1,486,101f 36c
Droit de timbre	39,306,364 80	37,393,920 05	1,912,444f 75c	"
DOUANES ET SELS.				
Droits de douanes à l'importation. Marchandises diverses	100,477,373 54	103,188,957 31	"	2,711,583 77
Droits de douanes à l'importation. Sucres des colonies françaises	42,931,279 13	41,258,488 18	1,672,790 95	"
Droits de douanes à l'importation. Sucres étrangers	8,441,880 21	7,666,815 55	775,064 66	"
Droits de douanes à l'exportation	1,634,999 71	1,246,392 95	388,606 76	"
Droits de navigation	3,137,765 56	2,921,050 07	216,715 49	"
Droits et produits divers des douanes	2,716,515 35	2,873,141 83	"	156,626 48
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	58,092,285 67	56,691,153 59	1,401,132 08	"
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Droits sur les boissons	101,954,134 22	98,419,453 77	3,534,680 45	"
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	12,589,559 20	12,688,758 88	"	99,199 68
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	11,481,988 00	9,220,779 84	2,261,208 16	"
Droits divers et recettes à différents titres	42,000,414 61	39,702,159 90	2,298,254 71	"
Produit de la vente des tabacs	111,899,915 17	107,439,563 74	4,460,351 43	"
Produit de la vente des poudres	5,588,170 77	5,310,478 69	277,692 08	"
PRODUITS DES POSTES.				
Produit de la taxe des lettres	46,678,388 38	44,635,205 85	2,043,182 53	"
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,036,794 60	1,015,159 47	21,635 13	"
Droit sur les transports de matière d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	116,488 87	106,942 07	9,546 80	"
Produit des places dans les malles-postes	2,388,138 33	2,232,921 30	155,217 03	"
Produit des places dans les paquebots	1,118,050 52	1,199,395 38	"	81,344 86
Droit de transit et de correspondances étrangères	1,116,942 92	1,124,398 12	"	7,455 20
Recettes accidentelles, titres	58,864 25	68,044 91	"	9,180 66
	808,268,573 50	791,391,542 50	21,428,523 01	4,551,492 01
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1845			16,877,031f	

RÉSUMÉ.

Enregistrement et timbre	252,808,624 49	252,382,281 10	426,343 39	"
Douanes et sels	217,432,099 17	215,845,999 48	1,586,099 69	"
Contributions indirectes	285,514,181 97	272,781,194 82	12,732,987 15	"
Produits des postes	52,513,667 87	50,382,067 10	2,131,600 77	"
	808,268,573 50	791,391,542 50	16,877,031 00	"
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1845			16,877,031f	

COMPTE DÉFINITIF
du budget de l'exercice 1845.

COMPARAISON, PAR MINISTÈRE, DES DÉPENSES DES EXERCICES 1845 ET 1844.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES CONSTATÉES. (*Voir, aux comptes des ministres, les développements par chapitre.*)		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1845,	
	Exercice 1845.	Exercice 1844.	en plus.	en moins.
SERVICE ORDINAIRE.				
Dette publique	370,949,830f 18c	364,500,271f 57c	6,449,558f 61c	"
Liste civile et dotations	14,748,271 00	15,031,050 00	"	282,779f 00c
Ministère de la justice et des cultes — Service de la justice	20,875,690 75	20,877,770 15	"	2,079 40
Ministère de la justice et des cultes — Service des cultes	37,918,970 17	37,637,694 94	281,275 23	"
——— des affaires étrangères	9,713,540 94	9,416,383 97	297,156 97	"
——— de l'instruction publique	17,076,539 83	17,316,512 53	"	239,972 70
——— de l'intérieur	111,054,035 74	112,936,495 95	"	982,460 21
——— de l'agriculture et du commerce	15,137,176 89	15,180,336 38	"	43,159 49
——— des travaux publics	61,598,338 97	59,073,454 97	2,524,884 00	"
——— de la guerre	303,757,791 49	298,930,486 14	4,827,305 35	"
——— de la marine	92,962,629 37	96,522,056 76	"	3,559,427 39
——— des finances	19,151,847 89	18,734,996 63	416,851 26	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	150,937,917 28	141,333,474 86	9,604,442 42	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	81,289,566 40	73,430,673 32	7,858,893 08	"
	1,308,072,146 90	1,280,921,658 17	32,260,366 92	5,109,878 19
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1845			27,150,488 73	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.				
Ministère des travaux publics	25,332,259 16	68,541,697 98	"	43,209,438 82
——— de la guerre	32,621,285 11	37,814,942 98	"	5,193,657 87
——— de la marine	5,249,469 93	3,581,547 13	1,667,913 80	"
	63,203,005 20	109,938,188 09	1,667,913 80	48,403,096 69
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.				
Ministère des travaux publics	97,875,184 06	27,256,795 12	70,618,388 94	"
——— de la guerre	2,807,974 99	"	2,807,974 99	"
	163,886,164 25	137,194,983 21	75,094,277 73	48,403,096 69
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1845			26,691,181 04	

COMPARAISON DES DÉPENSES RESTÉES À PAYER À LA CLÔTURE DE CHACUN DES EXERCICES 1845 ET 1844.

MINISTÈRES ET SERVICES.	EXERCICE 1845.	EXERCICE 1844.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1845, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1845, en moins.
SERVICE ORDINAIRE.				
Dette publique	1,699,372f 53c	1,628,341f 66c	71,030f 87c	"
Liste civile et dotations	"	"	"	"
Ministère de la justice et des cultes... Service de la justice	5,373 93	4,872 60	501 33	"
Ministère de la justice et des cultes... Service des cultes	140,366 43	128,544 85	11,821 58	"
——— des affaires étrangères	204,060 95	166,336 38	37,724 57	"
——— de l'instruction publique	19,995 06	36,243 52	"	16,248f 46c
——— de l'intérieur	116,426 74	223,250 92	"	106,824 18
——— de l'agriculture et du commerce	27,679 12	29,166 40	"	1,487 28
——— des travaux publics	153,073 54	102,369 67	50,703 87	"
——— de la guerre	1,356,878 10	1,061,682 49	295,195 61	"
——— de la marine	653,295 06	1,927,628 66	"	1,274,333 60
——— des finances	204 15	1,097 74	"	893 59
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	249,276 22	98,006 22	151,270 00	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	13,664 39	31,057 62	"	17,393 23
	4,639,666 22	5,438,598 73	618,247 83	1,417,180 34
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1845			798,932 51	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.				
Ministère des travaux publics	134,895 46	103,524 95	31,370 51	"
——— de la guerre	"	"	"	"
——— de la marine	"	"	"	"
	134,895 46	103,524 95	31,370 51	"
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.				
Ministère des travaux publics	202,571 48	53,906 23	148,665 25	"
——— de la guerre	"	"	"	"
	337,466 94	157,431 18	180,035 76	"
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1845			180,035f 76c	

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1846,

AU 1er JANVIER 1847.

NOTE

Sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1846.

Les lois de finances votées pendant la session de 1845, et portant la date du 19 juillet 1845, ont fixé, ainsi qu'il suit, les ressources et les besoins de l'ensemble des services du budget de l'exercice 1846, savoir :

Résultat du vote primitif du budget.

	SERVICE ORDINAIRE.	SERVICE EXTRAORDINAIRE. Travaux régis par la loi du 25 juin 1841, et imputables sur le produit de l'emprunt en rentes.	SERVICE EXTRAORDINAIRE. Travaux régis par la loi du 11 juin 1842, et provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante du trésor.	TOTAL.
Recette	1,303,684,134f	51,361.517f	//	1,355,045,651
Dépense	1,300,077,889	51,361,517	83,000,000	1,434,439,406
Excédant présumé.. de recette	3,606,245	//	//	
Excédant présumé.. de dépense	//	//	83,000,000	

Mais ces fixations ont été modifiées par les diverses lois ci-après, que les Chambres ont également votées pendant la session de 1845, et qui doivent par conséquent être considérées comme se rattachant à la loi de finances, savoir :

Service ordinaire.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

Loi du 19 juillet 1845..	— Travaux de restauration de la cathédrale de Paris		600,000f	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi du 19 juillet 1845..	— Travaux au palais de la Chambre des Députés	400,000f	831,300	
Loi du même jour.....	— Bâtiments de divers ministères et édifices publics	431,300		

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Loi du 19 juillet 1845..	— Station des côtes d'Afrique	8,817,000	9,447,000	12,878,300f
Loi du même jour.....	— Introduction de cultivateurs européens dans les colonies.	630,000		

MINISTÈRE DES FINANCES.

Loi du 10 juillet 1845..	— Retrait et démonétisation de diverses pièces		2,000,000	

Service extraordinaire.

(Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.)

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Loi du 30 juin 1845...	— Travaux de routes royales	12,000,000	28,195,000	37,675,000
Loi du 15 juillet 1845..	— Constructions de trois édifices d'intérêt général	2,595,000		
Loi du même jour.....	— Chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique	6,000,000		
Loi du 16 juillet 1845..	— Amélioration de divers ports	5,000,000		
Loi du même jour.....	— Construction de trois ponts	1,600,000		
Loi du 19 juillet 1845..	— Établissement d'un bassin à flot à Saint-Nazaire	1,000,000		

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Loi du 20 juin 1845...	— Armement des fortifications de Paris	3,280,000	6,980,000	
Loi du 10 juillet 1845..	— Travaux de fortification de diverses places	3,600,000		
Loi du 17 juillet 1845..	— Reconstruction de l'arsenal d'Amiens	100,000		

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Loi du 19 juillet 1845..	— Amélioration des ports de Toulon et de Port-Vendres		2,500,000	

En résumant ces diverses dispositions législatives, la recette et la dépense du budget de l'exercice

1846 sont demeurées fixées, à la fin de la session de 1845, ainsi qu'il suit :

Recettes.	Ressources ordinaires	1,303,684,134f	1,355,045,651f
	Ressources extraordinaires	51,361,517	
Dépenses.	Service ordinaire	1,312,956,189	1,484,992,706
	Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	51,361,517	
	Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	120,675,000	
Excédant présumé de dépense	Service ordinaire	9,272,055	129,947,055
	Service extraordinaire	120,675,000	

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les prévisions du budget de 1846 ont, depuis, éprouvé les modifications indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, page 290 à 293, et qui les récapitulent, par branches de revenus et par ministères. Ces modifications ne pouvant être arrêtées d'une manière définitive qu'à l'expiration de l'exercice, c'est seulement à cette époque que l'on publiera les développements justificatifs dont elles doivent être appuyées.

1° Évaluations des recettes.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont celles qui suivent :

Les recettes de l'exercice 1846 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à. 1,355,045,651f 00c

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux s'accroissent du montant de la plus-value réalisée sur lesdites ressources. Cette plus-value a été de 4,418,584 77

Les voies et moyens assignés à cet exercice s'augmentent en outre des fonds restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux, à la clôture des exercices ci-après :

Exercice 1844	4,561,522f 49c	15,164,480 07
Exercice 1845	10,602,957 58	

Ensemble. 1,374,628,715 84

Mais, d'un autre côté, ils se réduisent du montant des prévisions de recettes inscrites pour le service colonial dans la loi des finances précitée, service dont le règlement législatif n'aura lieu, pour l'exercice 1846, que dans la loi des comptes de 1847, en exécution de l'article 11 de la loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1842, ci. 7,254,293 00

Total des recettes affectées législativement au budget de 1846, savoir :

Fonds spéciaux reportés des exercices précédents	15,164,480f 07c	1,316,012,905f 84c	1,367,374,422 84
Ressources ordinaires	1,300,848,425 77		
Ressources applicables aux travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841		51,361,517 00	

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1846.

2° Crédits ouverts aux ministres.

Les modifications relatives aux crédits se résument de la manière suivante :

Les crédits ouverts par le budget primitif et par les lois spéciales qui y ont été rattachées s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé d'autre part, à..... 1,484,992,706f 00c

Ceux de ces crédits qui se rapportent au service départemental, ainsi qu'aux autres services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne, ont été ramenés au montant des produits recouvrés (voir ci-dessus la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes) ci..... 4,418,584 77

Les crédits applicables aux dépenses des mêmes services dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1844 et 1845, ont été transportés avec la même destination à l'exercice de 1846 (voir ci-contre)..... 15,164,480 07

Diverses lois spéciales, rendues pendant la session de 1846, ont ouvert aux ministres, pour les services ordinaires du budget, des crédits supplémentaires et extraordinaires montant à..... 57,017,161 00

Des ordonnances royales soumises à la régularisation des Chambres dans le projet de la loi générale des crédits supplémentaires, présentée à l'ouverture de la session de 1847, ont reporté au budget de 1846, en vertu des lois qui autorisaient les services, diverses portions de crédits non employées sur les exercices précédents et montant à..... 3,832,062 83

Ensemble..... 1,565,424,994 67

Mais il faut déduire, de ce dernier terme, des crédits non employés sur le budget de 1845, et dont le report, dûment autorisé, a eu lieu au budget de 1847, en vertu d'ordonnances royales soumises, comme les précédentes, à la régularisation législative..... 3,450,880 31

Reste..... 1,561,974,114 36

Les allocations ci-dessus s'augmentent encore des accroissements et des modifications de crédits qu'a éprouvés, comme il suit, le service extraordinaire des travaux publics : (voir le détail page 293)

Crédits ouverts par des lois spéciales rendues pendant la session de 1846 :

Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.....	6,030,000f	38,800,000 00
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.....	32,770,000	

Crédits non employés sur les exercices 1844 et 1845, et reportés au budget de 1846, en vertu d'ordonnances royales soumises à la régularisation législative dans la loi générale des crédits supplémentaires, savoir :

Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.....	9,033,624 67	
Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.....	50,996,285 98	
	60,029,910 65	

A déduire : Crédits annulés sur l'exercice 1846 et reportés à 1847, par le même projet de loi, savoir :

Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.....	6,275,000 00	20,275,000 00	
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.....	14,000,000 00		
		39,754,910 65	39,754,910 65

A reporter..... 1,640,529,025 01

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1846.

REPORT		1,640,529,025f 01c

Enfin la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués chaque année pour ces dépenses sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins présumés de l'exercice 1846 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de 4,848,538 fr. 23 cent. qui s'applique :

Au service ordinaire du budget, pour	4,727,936f 77c	4,848,538 23
Au service extraordinaire, pour	120,601 46	
ENSEMBLE		1,645,377,563 24

Mais, d'un autre côté, les crédits de l'exercice 1846 doivent être réduits de ceux qui se rapportent au service colonial dudit exercice, lequel service sera, ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'objet d'un règlement spécial dans la loi des comptes de 1847, ci 22,973,920 00

TOTAL des crédits rectifiés de l'exercice 1846 . . . . . 1,622,403,643 24

Ce dernier résultat se résume comme il suit, selon les trois grandes divisions des services du budget de 1846 :

Dépenses du service ordinaire		1,371,691,614f 13c
Dépenses du service extraordinaire.	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841 (y compris, comme on le voit ci-dessus, 120,601 fr. 46 cent. pour payements effectués à titre d'exercice clos)	60,270,743 13
	Grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842	190,441,285 98
RÉSULTAT pareil		1,622,403,643 24

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1846.

D'après l'exposé que l'on vient de faire, de l'ensemble des dispositions législatives votées ou en ce moment soumises aux Chambres, qui déterminent les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1846, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Pour le *service ordinaire*,	
Les dépenses s'élevant à	1,371,691,614f 13c
Et les prévisions de recettes ne montant qu'à	1,316,012,905 84
Il en résultait un excédant présumé de dépense de	55,678,708 29
Mais cet excédant de dépense s'augmentant du prélèvement à faire sur les fonds généraux du budget de 1845, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice, lequel a été autorisé en dépense pour 22,973,920 francs et prévu seulement en recette pour 7,254,293 francs, différence	15,719,627 00
se trouvait ainsi porté à une somme totale de	71,398,335 29

Note sur le Compte provisoire du budget de l'Exercice 1846.

Quant au service des *travaux extraordinaires* dont les dispositions financières sont régies par la loi du 25 juin 1841,

Les crédits accordés aux ministres, pour l'exercice 1846, s'élevant à.... 60,270,743f 13c

Et la ressource prévue par le budget primitif, pour ce service, dans le système de ladite loi, n'étant que de..... 51,361,517 00

Il y aurait eu lieu de la compléter par le prélèvement, sur la portion de l'emprunt en rentes assignée au budget subséquent, d'une somme de..... 8,909,226 13

Enfin, la spécialité de dépense relative à l'établissement des *grandes lignes de chemins de fer et autres travaux* régis par la loi du 11 juin 1842 faisait présumer une avance, à supporter provisoirement par les ressources de la dette flottante du trésor, de..... 190,441,285f 98c

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés ou à réaliser.

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1846, telle qu'elle résulte, au 1er janvier 1847, des écritures de la comptabilité générale des finances.

1° Situation des recettes. (*Service ordinaire.*)

L'évaluation des ressources de 1846 a été formée d'après les diverses bases indiquées dans les développements mis sous les yeux des Chambres à l'appui du projet de budget de cet exercice.

Elles s'élèvent, ainsi qu'on vient de l'établir (non compris les fonds reportés des exercices précédents), à..... 1,300,848,425f 77c

Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État montent à..... 1,338,789,185f 42c

Les recouvrements effectués sont de..... 1,282,838,021 66

Au 1er janvier 1847, il restait à recouvrer..... 55,951,163 76

Et il résulte de la comparaison des prévisions du budget avec les droits constatés, ci..... 1,338,789,185 42

que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du budget, un excédant des recettes sur les évaluations, de..... 37,940,759 65

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1846.

Cet excédant se décompose ainsi qu'il suit, par branches principales de contributions et revenus:

	RECETTES EXCÉDANT les évaluations.	ÉVALUATIONS EXCÉDANT les recettes.
Contributions directes	4,097,062f 67c	"
Produits de domaines	"	2,563,808 03
Produits des forêts et de la pêche	3,426,941 22	"
Impôts et revenus indirects	31,644,196 35	"
Produits universitaires	"	124,135 32
Produits et revenus de l'Algérie	1,407,090 96	"
Produits divers	53,411 80	"
	40,628,703 00	2,687,943 35
EXCÉDANT des recettes sur les évaluations	37,940,759 65	

Les prévisions du budget, quoique établies, en général, sur les recettes réelles d'une année antérieure, renfermant nécessairement plusieurs éventualités, la cause précise des excédants ci-dessus ne saurait être expliquée. Les produits d'un exercice ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison sera publiée, pour le budget de 1846, lorsqu'on en rendra le compte définitif.

2° Situation des dépenses. (*Service ordinaire.*)

Les crédits ordinaires et extraordinaires accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à 1,371,691,614f 13c

Les dépenses liquidées jusqu'au 1er janvier 1847, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de l'exercice 1846, montent à 1,405,554,268f 16c

Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres, pendant l'année 1846, n'ont été que de . . 1,168,912,227 26

Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1847 236,642,040 90

Si l'on compare les crédits accordés aux ministres, avec le montant des dépenses prévues pour l'exercice 1846, ci 1,405,554,268 16

L'ensemble de l'exercice présente, pour le service ordinaire, un excédant probable des dépenses sur les crédits, de 33,862,654 03

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1846.

Ce dernier terme se développe comme il suit, en se renfermant dans les principales divisions législatives du budget des dépenses :

	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.
Dette publique	1,550,050f 03c	"
Liste civile et dotations	14,500 00	"
Ministère de la justice et des cultes. Justice	185,000 00	"
Ministère de la justice et des cultes. Cultes	264,999 16	"
——— des affaires étrangères	1,726,833 70	"
——— de l'instruction publique	"	"
——— de l'intérieur	2,064,996 19	"
——— de l'agriculture et du commerce	2,212,400 00	"
——— des travaux publics	2,702,113 06	"
——— de la guerre	21,235,643 00	"
——— de la marine	"	3,437,542f 00c
——— des finances	"	1,965,796 58
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	264,693 05	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	7,044,764 42	"
	39,265,992 61	5,403,338 58
EXCÉDANT des dépenses sur les crédits	33,862,654 03	

Le service colonial est reproduit dans le compte provisoire de l'exercice 1846, tel que l'ont déterminé les prévisions de recettes et de dépenses votées par les Chambres jusqu'à la fin de la session de 1846, et qui se trouvent rappelées plus haut. Ce n'est que lorsqu'on aura pu recevoir des administrations coloniales les informations nécessaires, qu'il y aura lieu de publier dans le compte général des finances la situation réelle de ce service. 3° Situation du service colonial.

Le service des travaux extraordinaires, considéré sous le double rapport de ses ressources et de ses besoins, présente les résultats suivants pour l'exercice 1846 : 4° Situation du service des travaux extraordinaires.

1° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Ainsi qu'on l'a établi, page 282, les crédits ouverts sur l'exercice 1846, pour cette nature de tra-

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1846.

vaux, aux ministères des travaux publics, de la guerre et de la marine, s'élèvent à 60,270,743f 13c

Les dépenses présumées devoir être effectuées à la charge du budget dudit exercice ne montant qu'à 56,491,297 22

Il y a lieu d'estimer qu'elles présenteront en règlement définitif un excédant des crédits, à reporter aux exercices suivants, de 3,779,445 91

Quant au rapprochement des dépenses probables de 1846 avec les ressources qui doivent y être affectées, ces dépenses s'élevant, pour les trois ministères précités, à la somme ci-dessus, de 56,491,297 francs 22 centimes, SAVOIR :

Ministère des travaux publics	21.882,633f 47c	56,491,297f 22c
——— de la guerre	29,290,779 00	
——— de la marine	5,317,884 75	

Et la portion de l'emprunt en rentes, assignée aux travaux de cette nature par la loi de finances de 1846, n'étant que de 51,361,517 00

Il serait nécessaire de compléter, sous ce rapport, les voies et moyens de l'exercice 1846, par un prélèvement à effectuer sur la portion de l'emprunt restant à appliquer aux exercices subséquents; toutefois, ce prélèvement n'aura lieu qu'en clôture d'exercice, époque à laquelle l'on connaîtra les payements qui doivent réellement en déterminer le montant, ci 5,129,780 22

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

L'établissement des grandes lignes de chemins de fer ainsi que les autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842, et provisoirement imputables sur les fonds de la dette flottante du trésor, ont donné lieu, comme il a été dit page 282, à des crédits ouverts sur l'exercice 1846 pour la somme totale de 190,441,285f 98c

Les dépenses présumées du même exercice sont appréciées à celles de 126,079,963 francs 28 centimes par les ministères ordonnateurs de ces travaux, SAVOIR :

Ministère des travaux publics	114,140,938f 27c	126,079,963 28
——— de la guerre	11,822,025 01	
——— de la marine	117,000 00	

En sorte qu'il y aurait à reporter aux exercices 1847 et suivants 64,361,322 70

Le montant ci-dessus des dépenses propres à 1846 représente l'avance probable du trésor à laquelle les ressources de la dette flottante pourront avoir à subvenir, ci 126,079,963f 28c

On terminera l'exposé qui précède, de l'ensemble des dépenses de l'exercice 1846, en faisant remarquer qu'elles ne pourront être comparées avec celles de l'exercice précédent que lorsqu'elles auront atteint le dernier degré de leur liquidation, c'est-à-dire lorsque le compte définitif de 1846 pourra être rendu: cette comparaison se trouvera annexée tant au compte général des finances, qu'au compte de chaque département ministériel.

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1846.

Résultat général du budget de l'exercice 1846, en situation provisoire.

La situation du budget de 1846, d'après les faits connus ou appréciés au 1er janvier 1847, s'établit ainsi qu'il suit, pour chacune des trois grandes divisions de services de ce budget :

Les ressources ordinaires, constatées pour cet exercice, s'élèvent à.....		1,338,789,185f 42c
Elles s'accroissent des fonds du service départemental et de divers services spéciaux, qui ont été reportés des exercices 1844 et 1845.....		15,164,480 07
ENSEMBLE.....		1,353,953,665 49
Les dépenses probables sont de.....		1,405,554,268 16
Il en résulterait pour le trésor un découvert, sur le service ordinaire du budget de l'exercice 1846, de.....		51,600,602 67
Ce découvert s'accroît de l'excédant de dépense du service colonial de 1846, dont le règlement définitif doit avoir lieu dans la loi des comptes de 1847, excédant qui, d'après les fixations législatives et sauf les modifications ultérieures résultant des faits réellement accomplis pendant le cours de l'exercice, est de.....		15,719,627 00
Et se trouverait ainsi porté, pour les services ordinaires du budget de 1846, à		67,320,229 67
Mais, d'un autre côté, il s'atténue :		
1° Des dépenses qui resteront à payer en clôture d'exercice et que l'on porte, par approximation, à une somme égale au montant des rappels d'exercices clos imputés sur les ressources du budget de 1846.....	4,700,000f 00c	
2° De l'excédant de recettes du budget de 1845, que le projet de la loi des comptes de cet exercice (article 7) a proposé de transporter au budget de 1846, en accroissement de ses ressources, ci.....	4,335,329 84	9,035,329 84
Et ce découvert n'est plus, en conséquence, que de.....		58,284,899 83
Quant au service des travaux extraordinaires exécutés sous le régime de la loi du 25 juin 1841, il se balance en recette et en dépense dans la situation générale du budget de 1846, attendu que les dépenses de ce service doivent être couvertes par le prélèvement éventuel d'une somme égale (5,129,780 fr. 22 cent.) sur le produit de l'emprunt en rentes dont la négociation a été autorisée par la loi sur le budget des recettes de 1842 (voir page 344).....		"
Enfin le service des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842, met provisoirement à la charge de la dette flottante du trésor, en exécution de l'article 18 de cette loi, une avance de.....		126,079,963 28
Le TOTAL GÉNÉRAL de l'excédant de dépense dont le trésor demeure à découvert sur l'exercice 1846 est, en conséquence, de.....		184,364,863 11

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1846.

Comparaison de la situation du budget de 1846, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le compte provisoire de l'exercice.

On a vu plus haut que, d'après les dispositions législatives votées ou proposées aux Chambres, le budget de 1846 présentait sur le *service ordinaire* un excédant de dépense de . . . 55,678,708f 29c

Il résulte de la situation provisoire de cet exercice, établie au 1er janvier 1847 :

D'une part, que cet excédant de dépense s'augmente des nouveaux suppléments de crédits reconnus ou présumés nécessaires pour couvrir les dépenses probables des services ordinaires de l'exercice 1846 (déduction faite des restes à payer, à prévoir en clôture d'exercice) 29,162,654 03

Et du prélèvement à faire sur les fonds généraux de cet exercice, pour subvenir à l'insuffisance de ressources du service colonial 15,719,627 00

ENSEMBLE 100,560,989 32

D'autre part, que les recettes excèdent l'évaluation qui en a été faite par la loi de finances, d'une somme de 37,940,759f 65c

Que le budget de 1846 profite de l'excédant de recette de l'exercice 1845, qui lui est attribué par la loi des comptes de cet exercice 4,335,329 84

42,276,089 49

Et, enfin, que ce budget paraît, ainsi qu'on vient de l'établir, devoir se solder par un excédant de dépense de 58,284,899 83

Situation du budget de l'exercice 1846, relativement aux recettes et aux payements effectués à l'époque du 1er janvier 1847.

Les recettes réalisées sur l'exercice 1846, jusqu'au 1er janvier 1847, pour l'ensemble des services, y compris les fonds reportés à divers titres des exercices précédents, s'élèvent à 1,353,699,348f 57c

Les payements effectués sont de 1,306,901,195f 52c

Le prélèvement à faire pour le service colonial, de . . 15,719,627 00

1,322,620,822 52

Il existe, par conséquent, au 1er janvier 1847, un excédant de recette de (1) 31,078,526 05

Le reste à recouvrer sur les produits constatés est de . . 55,951,163f 76c
Il y aura à prélever sur l'emprunt en rentes, ... 5,129,780 22 } 61,080,943 98

ENSEMBLE 92,159,470 03

Mais les dépenses à payer, pour acquitter tous les services de l'exercice 1846, montent, à la même époque, à 276.524,333 14

Et, lorsque ces dernières opérations seront consommées, le budget de l'exercice 1846 se soldera, pour l'ensemble des services, comme on le voit page 344, par un excédant de dépense, de 184,364,863 11

(1) Ce résultat se trouve employé ainsi qu'il suit, dans le passif de la situation générale des finances (voir page 387) :

Excédant de recette sur le service ordinaire 117,705,977f 31c
——— sur les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841. 9,969,951 73 } 127,675,929f 04c

Excédant de dépense sur les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842 . . . . . 96,597,402 99

RESTE en excédant de recette 31,078,526 05

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE 1846.

COMPTE PROVISOIRE
du budget
de l'exercice 1846.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DE L'EXERCICE 1846.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES d'après le budget. (Loi du 19 juillet 1845.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.		MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1846.		ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget de 1846.	OBSERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes	408,438,612f 00c	6,002,425f 47c	"	"	"	414,441,037f 47c	
Enregistrement, timbre et domaines	261,849,210 00	"	"	"	"	261,849,210 00	
Produits des forêts et de la pêche	35,023,500 00	"	"	"	"	35,023,500 00	
Douanes et sels	219,051,000 00	"	94,781f 45c	"	"	218,956,218 55	
Contributions indirectes	273,875,000 00	"	"	"	"	273,875,000 00	
Produits des postes	50,353,000 00	"	"	"	"	50,353,000 00	
Produits universitaires	2,580,000 00	"	"	"	"	2,580,000 00	
Divers revenus... Produits éventuels affectés au service départemental	14,250,000 00	"	1,550,344 96	"	"	12,699,655 04	
Divers revenus... Produits et revenus de l'Algérie	11,698,000 00	"	"	"	"	11,698,000 00	
Divers revenus... Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	"	"	"	"	1,050,000 00	
Divers revenus... Recettes des colonies	7,254,293 00	"	"	"	(A) 7,254,293f 00c	"	(A) Exécution de l'article 11 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1842.
Produits divers	18,261,519 00	61,285 71	"	"	"	18,322,804 71	
	1,303,684,134 00	6,063,711 18	1,645,126 41	"	7,254,293 00	1,300,848,425 77	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.							
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841 applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1846	51,361,517 00	"	"	"	"	51,361,517 00	
	1,355,045,651 00	6,063,711 18	1,645,126 41	"	7,254,293 00	1,352,209,942 77	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés des exercices 1844 et 1845 pour le service départemental et pour divers services spéciaux..... Exercice 1844.. 4,561,522f 49c; Exercice 1845.. 10,602,957 58	"	"	"	(B) 15,164,480f 07c	"	15,164,480 07	(B) Lois de règlement des exercices 1844 et 1845.
	1,355,045,651 00	6,063,711 18	1,645,126 41	15,164,480 07	7,254,293 00	1,367,374,422 84	
		4,418,584 77		7,910,187 07			

COMPTE PROVISOIRE du budget de l'exercice 1846.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE 1846.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après LE BUDGET. (Loi de finances du 19 juillet 1845.)	CRÉDITS OUVERTS d'après des LOIS SPÉCIALES, votées pendant la session de 1845.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Augmentations.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Diminutions.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1844 et 1845 pour le service départemental et pour divers services spéciaux.	AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales. Crédits accordés.	AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales. Crédits annulés.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements d'exercices opérés sur les crédits par ordonnances royales en vertu de lois qui ont autorisé les services (D). Crédits accordés.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements d'exercices opérés sur les crédits par ordonnances royales en vertu de lois qui ont autorisé les services (D). Crédits annulés.	DÉDUCTION DES CRÉDITS du service colonial, en exécution de l'art. 11 de la loi de règlement de l'exercice 1842.	CRÉDITS POUR DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1846.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget de 1846.
SERVICE ORDINAIRE.												
Dette publique	373,934,536f 00c	"	"	94,781f 45c	"	"	"	"	"	"	"	373,839,754f 55
Dotations	14,794,451 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14,794,451 00
Services des ministères. Justice et cultes. Justice	23,089,953 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,025f 39	23,090,978 39
Services des ministères. Justice et cultes. Cultes	37,903,658 00	600,000f 00c	"	"	"	57,236f 03c	"	241,380f 21c	"	"	117,746 26	38,920,020 50
Services des ministères. Affaires étrangères	8,755,391 00	"	"	"	"	46,276 20	"	201,185 70	"	"	99,453 64	9,102,306 54
Services des ministères. Instruction publique	17,173,008 00	"	237,480f 44c	"	707,613f 80c	1,081,305 36	"	"	"	"	33,412 66	19,232,820 26
Services des ministères. Intérieur	109,660,108 00	"	566,309 52	"	13,664,460 92	6,557,825 29	"	134,384 51	3,190,880f 31c	"	296,592 35	127,688,800 28
Services des ministères. Agriculture et commerce	14,087,120 00	"	19,084 11	"	18,464 90	290,138 53	"	"	"	"	35,928 96	14,450,736 50
Services des ministères. Travaux publics	59,727,050 00	831,300 00	"	"	"	3,718,762 61	"	517,526 91	260,000 00	"	179,662 12	64,714,301 64
Services des ministères. Guerre	297,476,929 00	"	"	"	"	25,321,358 15	"	"	"	"	1,266,183 86	324,064,471 01
Services des ministères. Marine. Service marine	89,616,085 00	8,817,000 00	"	"	"	7,677,528 13	"	2,707,558 22	"	"	1,301,867 21	110,120,038 56
Services des ministères. Marine. Service colonial	20,044,560 00	630,000 00	"	"	"	2,299,360 00	"	"	"	22,973,920f 00	"	"
Services des ministères. Finances	17,403,074 00	2,000,000 00	"	"	"	3,286,770 70	"	30,027 28	"	"	1,396,064 32	24,115,936 30
Frais de régie, de percep. et d'expl. des impôts et revenus publics.	149,733,226 00	"	"	109,247 08	448,804 46	6,680,600 00	"	"	"	"	"	156,753,383 38
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	66,678,740 00	"	3,799,739 23	"	325,135 99	"	"	"	"	"	"	70,803,615 22
	1,300,077,889 00	12,878,300 00	4,622,613 30	204,028 53	15,164,480 07	57,017,161 00	"	3,832,062 83	3,450,880 31	22,973,920 00	4,727,936 77	1,371,691,614 13
	1,312,956,189 00		4,418,584 77			(A) 57,017,161 00		381,182 52				
SERVICE EXTRAORDINAIRE.												
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.												
Ministère des travaux publics	20,041,517 00	"	"	"	"	6,030,000 00	"	4,390,960 92	6,275,000 00	"	120,601 46	24,308,079 38
——— de la guerre	26,620,000 00	"	"	"	"	"	"	2,670,779 00	"	"	"	29,290,779 00
——— de la marine	4,700,000 00	"	"	"	"	"	"	1,971,884 75	"	"	"	6,671,884 75
	51,361,517 00	"	"	"	"	6,030,000 00	"	9,033,624 67	6,275,000 00	"	120,601 46	60,270,743 13
	51,361,517 00					(B) 6,030,000 00		2,758,624 67				
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.												
Ministère des travaux publics	81,500,000 00	28,195,000f 00c	"	"	"	32,770,000 00	"	47,654,260 97	14,000,000 00	"	"	176,119,260 97
——— de la guerre	1,500,000 00	6,980,000 00	"	"	"	"	"	3,342,025 01	"	"	"	11,822,025 01
——— de la marine	"	2,500,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,500,000 00
	83,000,000 00	37,675,000 00	"	"	"	32,770,000 00	"	50,996,285 98	14,000,000 00	"	"	190,441,285 98
	120,675,000					(C) 32,770,000 00		36,996,285 98				
TOTAL GÉNÉRAL	1,434,439,406 00	50,553,300 00	4,622,613 30	204,028 53	15,164,480 07	95,817,161 00	"	63,861,973 48	23,725,880 31	22,973,920 00	4,848,538 23	1,622,403,643 24
	1,484,992,706 00		4,418,584 77			95,817,161 00		40,136,093 17				

(A) Ces crédits ont été accordés par les lois ci-après :

Loi du 29 mars 1846	1,000,000f 00c
— du 30 avril	300,000 00
— du 3 juillet	25,174,741 00
— du même jour	26,874,7[illegible]4 54
Idem	1,036,768 80
Idem	200,000 00
Idem	292,550 00
Idem	489,650 00
Idem	300,000 00
Idem	1,335,102 00
Idem	13,584 66
	57,017,161 00

(B) Loi du 5 mai 1846 800,000 00
— du 3 juillet 5,230,000 00
6,030,000 00

(C) Loi du 5 mai 1846 6,000,000f 00c
Idem du 31 mai 6,500,000 00
Idem du même jour 3,000,000 00
Idem 450,000 00
Idem du 21 juin 5,000,000 00
Idem du même jour 3,000,000 00
Idem 2,000,000 00
Idem du 3 juillet 220,000 00
Idem du même jour 2,600,000 00
Idem 4,000,000 00
32,770,000 00

(D) Ces ordonnances royales ont été soumises à la régularisation des Chambres, dans le projet de loi des crédits supplémentaires qui a été présenté le 12 janvier 1847.

Il en est de même pour les annulations de crédits de 3,450,880f 31c (service ordinaire), et de 20,275,000 francs (service extraordinaire).

COMPTE PROVISOIRE
DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1846,

AU 1er JANVIER 1847.

BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Compte provisoire des Recettes au 1er janvier 1847.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	278,364f 19c	278,258,866f 89c	372,737,590f 96c	45,800,509f 18c	105,848f 30c	//	278,258,866f 89c	
——— personnelle et mobilière	58,381,561 09	58,656,376 48			//	274,815f 39c	58,656,376 48	
——— des portes et fenêtres	34,228,606 52	34,209,417 81			19,188 71	//	34,209,417 81	
——— des patentes	42,669,910 07	46,617,194 36			//	3,947,284 29	46,617,194 36	
Taxe de premier avertissement	796,244 60	796,244 60			//	//	796,244 60	
	414,441,037 47	418,538,100 14	372,737,590 96	45,800,509 18	125,037 01	4,222,099 68	418,538,100 14	
					4,097,062 67			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	215,382,000 00	215,697,261 02	214,837,361 02	860,000 00	//	315,261 02	215,697,261 02	
Droit de timbre	37,946,000 00	40,438,894 57	40,438,794 57	//	//	2,492,894 57	40,438,894 57	
Revenus et prix de vente de domaines	5,606,000 00	2,770,525 34	2,676,525 34	94,000 00	2,835,474 66	//	2,770,525 34	
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	1,885,600 00	2,243,527 13	2,208,027 13	35,500 00	//	357,927 13	2,243,527 13	
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,029,610 00	943,349 50	856,349 50	87,000 00	86,260 50	//	943,349 50	
	261,849,210 00	262,093,557 56	261,017,057 56	1,076,500 00	2,921,735 16	3,166,082 72	262,093,557 56	
					244,347 56			
PRODUITS DES FORÊTS, ET DE LA PÊCHE.								
Produits des coupes de bois	30,342,500 00	33,600,203 50	33,191,161 59	409,041 91	//	3,257,703 50	33,600,203 50	
Produits divers et droits de pêche	3,081,000 00	3,017,698 40	2,652,198 40	365,500 00	63,301 60	//	3,017,698 40	
Contribution des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,600,000 00	1,832,539 32	1,775,539 32	57,000 00	//	232,539 32	1,832,539 32	
	35,023,500 00	38,450,441 22	37,618,899 31	831,541 91	63,301 60	3,490,242 82	38,450,441 22	
					3,426,941 22			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation. — Marchandises diverses	102,925,000 00	105,538,844 32	105,538,844 32	//	//	2,613,844 32	105,538,844 32	
Droits à l'importation. — Sucres des colonies françaises	42,602,000 00	37,117,491 16	37,117,491 16	//	5,484,508 84	//	37,117,491 16	
Droits à l'importation. — Sucres étrangers	7,650,000 00	11,258,155 11	11,258,155 11	//	//	3,608,155 11	11,258,155 11	
Droits à l'exportation	1,244,000 00	1,913,180 58	1,913,180 58	//	//	669,180 58	1,913,180 58	
Droits de navigation	2,821,218 55	3,585,760 61	3,585,760 61	20,000 00	61,829 11	764,542 06	3,585,760 61	
Droits et produits divers	2,886,000 00	2,824,170 89	2,804,170 89	//	3,864,973 30	//	,2,824,170 89	
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	58,828,000 00	54,963,026 70	54,963,026 70	//	//	//	54,963,026 70	
	218,956,218 55	217,200,629 37	217,180,629 37	20,000 00	9,411,311 25	7,655,722 07	217,200,629 37	
					1,755,589 18			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte provisoire des Recettes au 1er janvier 1847.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Droits sur les boissons	98,233,000f 00c	103,383,428f 44c	102,376,071f 98c	1,007,356f 46c	"	5,150,428f 44c	103,383,428f 44c	
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	12,660,000 00	13,312,270 70	13,287,255 50	25,015 20	"	652,270 70	13,312,270 70	
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	10,771,000 00	17,810,065 64	17,153,716 25	656,349 39	"	7,039,065 64	17,810,065 64	
Droits divers et recettes à différents titres	39,759,000 00	43,215,364 58	41,481,629 31	1,733,735 27	"	3,456,364 58	43,215,364 58	
Produit de la vente des tabacs	107,156,000 00	116,057,786 27	116,052,622 26	5,164 01	"	8,901,786 27	116,057,786 27	
Produit de la vente des poudres à feu	5,296,000 00	6,848,917 37	6,844,875 37	4,042 00	"	1,552,917 37	6,848,917 37	
	273,875,000 00	300,627,833 00	297,196,170 07	3,431,662 33	"	26,752,833 00	300,627,833 00	
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	44,545,000 00	48,405,295 86	48,405,295 86	"	"	3,860,295 86	48,405,295 86	
Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,012,000 00	1,119,518 32	1,119,518 32	"	"	107,518 32	1,119,518 32	
Droit de transport de marchandises et de matières d'or et d'argent par les paquebots	107,000 00	213,889 91	213,889 91	"	"	106,889 91	213,889 91	
Produit des places dans les malles-postes	2,265,000 00	2,203,489 32	2,198,533 14	4,956 18	61,510 68	"	2,203,489 32	
Produit des places dans les paquebots	1,248,000 00	1,095,781 69	1,095,781 69	"	152,218 31	"	1,095,781 69	
Droit de transit des correspondances étrangères	1,116,000 00	1,107,535 90	585,645 20	521,890 70	8,464 10	"	1,107,535 90	
Recettes accidentelles	60,000 00	46,285 94	44,039 29	2,246 65	13,714 06	"	46,285 94	
	50,353,000 00	54,191,796 94	53,662,703 41	529,093 53	235,907 15	4,074,704 09	54,191,796 94	
					3,838,796 94			
PRODUITS UNIVERSITAIRES.								
Droits divers	2,040,000 00	1,915,904 40	1,911,117 76	4,786 64	124,095 60	"	1,915,904 40	
Produits des rentes et domaines	540,000 00	539,960 28	539,124 02	836 26	39 72	"	539,960 28	
	2,580,000 00	2,455,864 68	2,450,241 78	5,622 90	124,135 32	"	2,455,864 68	
					124,135 32			
DIVERS REVENUS.								
Produits éventuels affectés au service départemental	12,699,655 04	12,699,655 04	12,699,655 04	"	"	"	12,699,655 04	
Produits et revenus de l'Algérie	11,698,000 00	13,105,090 96	13,105,090 96	"	"	1,407,090 96	13,105,090 96	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1,050,000 00	"	"	"	1,050,000 00	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte provisoire des Recettes au 1er janvier 1847.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS AVEC LES DROITS recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et sur la vente des médailles	70,100f 00c	58,803f 23c	58,803f 23c	"	11,296f 77c	"	58,803f 23c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	310,071 40	516,707 02	378,264 67	138,442f 35c	"	206,635f 62c	516,707 02	
Droits de vérification des poids et mesures	1,010,000 00	1,098,249 65	693,205 92	405,043 73	"	88,249 65	1,098,249 65	
Produit de la taxe des brevets d'invention	500,000 00	441,743 00	441,743 00	"	58,257 00	"	441,743 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	24,000 00	51,501 32	51,501 32	"	"	27,501 32	51,501 32	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	495,333 61	495,333 61	495,333 61	"	"	"	495,333 61	
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	1,000 00	1,246 66	1,246 66	"	"	246 66	1,246 66	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	835,200 00	709,718 49	548,972 24	160,746 25	125,481 51	"	709,718 49	
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	35,500 00	42,231 91	42,231 91	"	"	6,731 91	42,231 91	
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	105,000 00	101,762 50	99,125 00	2,637 50	3,237 50	"	101,762 50	
Versement à faire au trésor du produit de la retenue de 3 p. 0/0 au profit de la caisse des invalides, sur les anciens marchés dont l'exécution s'est prolongée, pour le ministère de la marine, pendant l'année 1845	1,510 00	1,510 00	"	1,510 00	"	"	1,510 00	
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'hôtel des invalides sur les dépenses du personnel de la guerre	893,750 00	893,750 00	866,032 06	27,717 94	"	"	893,750 00	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	48,000 00	33,636 99	14,363 01	"	"	48,000 00	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs pompiers de la ville de Paris	8,600 00	8,600 00	6,570 07	2,029 93	"	"	8,600 00	
Revenus de divers établissements spéciaux. (Écoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, lazarets et établissements sanitaires.)	849,000 00	817,870 85	758,045 47	59,825 38	31,129 15	"	817,870 85	
Produits provenant des ministères et autres recettes attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	1,573,400 00	3,110,361 15	3,110,361 15	"	"	1,536,961 15	3,110,361 15	
Produit de la vente de cartes de dépôts de la guerre et de la marine	40,000 00	40,000 00	21,324 18	18,675 82	"	"	40,000 00	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre, au département de la guerre	490,940 00	490,940 00	"	490,940 00	"	"	490,940 00	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre, au département de la marine	368,082 00	368,082 00	7,500 00	360,582 00	"	"	368,082 00	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le ministère de la guerre, au département des finances	2,453,120 00	2,453,120 00	"	2,453,120 00	"	"	2,453,120 00	
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	279,500 00	189,161 96	189,161 96	"	90,338 04	"	189,161 96	
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance	113,500 00	39,909 82	39,909 82	"	73,590 18	"	39,909 82	
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1846	1,500,000 00	1,890,981 03	1,890,981 03	"	"	390,981 03	1,890,981 03	
Recouvrements des prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	250,000 00	234,192 24	234,192 24	"	15,807 76	"	234,192 24	
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance	33,499 70	33,499 70	33,499 70	"	"	"	33,499 70	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	80,000 00	386,495 46	386,495 46	"	"	306,495 46	386,495 46	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au trésor, pour cause de déchéance	14,000 00	9,182 94	9,182 94	"	4,817 06	"	9,182 94	
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les avances à elles faites par le trésor	2,034,416 00	540,000 00	540,000 00	"	1,494,416 00	"	540,000 00	
Fonds versés par des départements, des communes et des particuliers, pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution de travaux publics	120,000 00	200,608 76	200,608 76	"	"	80,608 76	200,608 76	
Produit de l'exploitation des chemins de fer entre la France et la Belgique	750,000 00	96,685 63	96,685 63	"	653,314 37	"	96,685 63	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie royale	120,000 00	120,000 00	"	120,000 00	"	"	120,000 00	
Portion revenant au trésor du produit du travail des détenus dans les maisons centrales de force et de correction	2,330,000 00	2,257,780 17	2,257,780 17	"	72,219 83	"	2,257,780 17	
Recettes sur les exercices clos	"	257,360 75	257,360 75	"	"	257,360 75	257,360 75	
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	308,000 00	"	"	"	308,000 00	"	"	
Recettes de différentes origines	276,682 00	370,226 66	370,226 66	"	"	93,544 66	370,226 66	
	18,322,804 71	18,376,216 51	14,119,982 60	4,256,233 91	2,941,905 17	2,995,316 97	18,376,216 51	
					53,411 80			
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841 applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1846	51,361,517 00	51,361,517 00	51,361,517 00	"	"	"	51,361,517 00	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte provisoire des Recettes au 1er janvier 1847.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1844 et 1845 et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1846, savoir :

	SERVICE départemental.	DIVERS SERVICES spéciaux.
Par la loi de règlement de l'exercice 1844	4,217,921f 60c	343,600f 89c
——— de l'exercice 1845	10,602,957 58	//
	14,820,879 18	343,600 89
	15,164,480f 07c	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

PRODUITS ET REVENUS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.								
Contributions directes	414,441,037f 47c	418,538,100f 14c	372,737,590f 96c	45,800,509f 18c	//	4,097,062 67	418,538,100f 14c	
Enregistrement, timbre et domaines	261,849,210 00	262,093,557 56	261,017,057 56	1,076,500 00	//	244,347 56	262,093,557 56	
Produits des forêts et de la pêche	35,023,500 00	38,450,441 22	37,618,899 31	831,541 91	//	3,426,941 22	38,450,441 22	
Douanes et sels	218,956,218 55	217,200,629 37	217,180,629 37	20,000 00	1,755,589f 18c	//	217,200,629 37	
Contributions indirectes	273,875,000 00	300,627,833 00	297,196,170 67	3,431,662 33	//	26,752,833 00	300,627,833 00	
Produits des postes	50,353,000 00	54,191,796 94	53,662,703 41	529,093 53	//	3,838,796 94	54,191,796 94	
Produits universitaires	2,580,000 00	2,455,864 68	2,450,241 78	5,622 90	124,135 32	//	2,455,864 68	
Divers revenus. Produits éventuels affectés au service départemental	12,699,655 04	12,699,655 04	12,699,655 04	//	//	//	12,699,655 04	
Divers revenus. Produits et revenus de l'Algérie	11,698,000 00	13,105,090 96	13,105,090 96	//	//	1,407,090 96	13,105,090 96	
Divers revenus. Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1,050,000 00	//	//	//	1,050,000 00	
Produits divers	18,322,804 71	18,376,216 51	14,119,982 60	4,256,233 91	//	53,411 80	18,376,216 51	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	1,300,848,425 77	1,338,789,185 42	1,282,838,021 66	55,951,163 76	1,879,724 50	39,820,484 15	1,338,789,185 42	
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841 applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1846	51,361,517 00	51,361,517 00	51,361,517 00	//	//	//	51,361,517 00	
	1,352,209,942 77	1,390,150,702 42	1,334,199,538 66	55,951,163 76	1,879,724 50	39,820,484 15	1,390,150,702 42	
					37,940,759f 65c			
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.								
Fonds reportés des exercices 1844 et 1845 pour le service départemental et pour divers services spéciaux	15,164,480 07						15,164,480 07	
	1,367,374,422 84						1,405,315,182 49	
Excédant de recette du budget de 1845 que le règlement définitif de cet exercice a attribué au budget de 1846. (Article 7 de la loi des comptes de 1845)							4,335,329 84	
							1,409,650,512 33	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1847.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CREDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	DETTE PUBLIQUE.										
	DETTE CONSOLIDÉE ET AMORTISSEMENT.										
1	Rentes 5 p. 0/0	146,775,408f 00c	146,746,103f 00c	"	146,746,103f 00c	144,389,152f 22c	2,356,950f 78c	"	29,305f 00c	146,746,103f 00c	
2	—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	"	1,026,600 00	1,013,399 50	13,200 50	"	"	1,026,600 00	
3	—— 4 p. 0/0	22,507,375 00	26,507,375 00	"	26,507,375 00	26,473,551 50	33,823 50	4,000,000f 00c	"	26,507,375 00	
4	—— 3 p. 0/0	62,352,288 00	62,137,846 50	"	62,137,846 50	58,078,167 75	4,059,678 75	"	214,441 50	62,137,846 50	
5	Fonds d'amortissement	48,886,565 00	48,886,565 00	"	48,886,565 00	48,886,565 00	"	"	"	48,886,565 00	
	EMPRUNTS SPÉCIAUX POUR CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.										
6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	6,214,539 00	6,214,313 89	"	6,214,313 89	6,202,693 50	11,620 39	"	225 11	6,214,313 89	
7	Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	3,230,761 00	3,230,986 11	"	3,230,986 11	3,097,111 50	133,874 61	225 11	"	3,230,986 11	
8	Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	655,218 55	603,903 77	51,314f 78c	655,218 55	498,495 23	156,723 32	"	"	655,218 55	
	INTÉRÊTS DES CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.										
9	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,000,000 00	7,026,316 58	"	7,026,316 58	198,001 23	6,828,315 35	26,316 58	"	7,026,316 58	
10	Intérêts de la dette flottante du trésor	18,000,000 00	4,401,009 05	11,398,990 95	15,800,000 00	4,400,823 03	11,399,176 97	"	2,200,000 00	15,800,000 00	
	DETTE VIAGÈRE.										
11	Rentes viagères	2,400,000 00	1,385,611 31	1,048,422 11	2,434,033 42	1,385,611 31	1,048,422 11	34,033 42	"	2,434,033 42	
12	Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	530,000 00	390,549 99	139,450 01	530,000 00	390,549 99	139,450 01	"	"	530,000 00	
13	——— civiles	1,350,000 00	1,004,514 07	345,485 93	1,350,000 00	1,004,514 07	345,485 93	"	"	1,350,000 00	
14	——— à titre de récompenses nationales	425,000 00	300,221 20	124,778 80	425,000 00	300,221 20	124,778 80	"	"	425,000 00	
15	——— militaires	40,930,000 00	29,822,115 29	11,107,884 71	40,930,000 00	29,822,115 29	11,107,884 71	"	"	40,930,000 00	
16	——— ecclésiastiques	700,000 00	439,800 49	260,199 51	700,000 00	439,800 49	260,199 51	"	"	700,000 00	
17	——— de donataires dépossédés	1,270,000 00	864,311 63	405,688 37	1,270,000 00	864,311 63	405,688 37	"	"	1,270,000 00	
18	——— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	"	600,000 00	600,000 00	"	"	"	600,000 00	
19	Subvention aux fonds de retraite des finances, pensions et indemnités temporaires	8,586,000 00	8,345,791 53	173,655 00	8,519,446 53	8,345,791 53	173,655 00	"	66,553 47	8,519,446 53	
20	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000 00	398,538 60	1,461 40	400,000 00	398,538 60	1,461 40	"	"	400,000 00	
		373,839,754 55	350,332,473 01	25,057,331 57	375,389,804 58	336,789,414 57	38,600,390 01	4,060,575 11	2,510,525 08	375,389,804 58	
								1,550,050f 03c			
	LISTE CIVILE ET DOTATIONS.										
21	Liste civile	13,300,000 00	13,300,000 00	"	13,300,000 00	13,275,000 00	25,000 00	"	"	13,300,000 00	
22	Chambre des Pairs	720,000 00	734,500 00	"	734,500 00	734,500 00	"	14,500 00	"	734,500 80	
23	Chambre des Députés	774,451 00	774,451 00	"	774,451 00	774,451 00	"	"	"	774,451 00	
		14,794,451 00	14,808,951 00	"	14,808,951 00	14,783,951 00	25,000 00	14,500 00	"	14,808,951 00	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1847.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.										
	Ire PARTIE. — DÉPENSES DE LA JUSTICE.										
	Administration centrale.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	467,500f 00c	463,972f 20c	3,527f 80c	467,500f 00c	463,772f 20c	3,727f 80c	"	"	467,500f 00c	
2	——— (Matériel.)	107,000 00	82,942 69	24,057 31	107,000 00	82,442 69	24,557 31	"	"	107,000 00	
2 *bis.*	——— (Dépenses extraordinaires.)	117,508 00	81,562 32	70,945 68	152,508 00	74,362 32	78,145 68	35,000f 00c	"	152,508 00	
	Conseil d'État.										
3	Conseil d'État. (Personnel.)	622,200 00	615,131 95	7,068 05	622,200 00	565,715 31	56,484 69	"	"	622,200 00	
4	——— (Matériel.)	30,000 00	21,582 50	8,417 50	30,000 00	21,147 74	8,852 26	"	"	30,000 00	
	Cours et Tribunaux.										
5	Cour de cassation	975,800 00	969,696 82	6,103 18	975,800 00	969,696 82	6,103 18	"	"	975,800 00	
6	Cours royales	4,262,900 00	4,261,522 47	1,377 53	4,262,900 00	3,982,514 58	280,385 42	"	"	4,262,900 00	
7	——— d'assises	154,400 00	152,900 00	1,500 00	154,400 00	119,000 00	35,400 00	"	"	154,400 00	
8	Tribunaux de première instance	6,372,745 00	6,364,944 92	7,800 08	6,372,745 00	5,885,872 47	486,872 53	"	"	6,372,745 00	
9	——— de commerce	179,900 00	178,950 00	950 00	179,900 00	159,224 82	20,675 18	"	"	179,900 00	
10	——— de police	62,900 00	62,900 00	"	62,900 00	56,854 96	6,045 04	"	"	62,900 00	
11	Justices de paix	5,282,100 00	5,271,398 33	10,701 67	5,282,100 00	4,552,466 57	729,633 43	"	"	5,282,100 00	
	Frais de justice.										
12	Frais de justice criminelle et des statistiques	4,400,000 00	4,516,943 84	33,056 16	4,550,000 00	4,516,943 84	33,056 16	150,000 00	"	4,550,000 00	
	Secours et subventions.										
13	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'administration, à leurs veuves et orphelins n'ayant pas droit à pension; dépenses extraordinaires et imprévues; indemnité au *Journal des Savants*	55,000 00	54,628 45	371 55	55,000 00	38,268 45	16,731 55	"	"	55,000 00	
		23,089,953 00	23,099,076 49	175,876 51	23,274,953 00	21,488,282 77	1,786,670 23	185,000 00	"	23,274,953 00	
14	Dépenses des exercices clos	1,025 39	1,025 39	"	1,025 39	1,025 39	"	"	"	1,025 39	
		23,090,978 39	23,100,101 88	175,876 51	23,275,978 39	21,489,308 16	1,786,670 23	185,000 00	"	23,275,978 39	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1847.*

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	Total	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer pour solder les dépenses.	Situation des crédits. — Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses probables de l'exercice 1846.	Observations.
	Suite du MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.										
	2e Partie. — Dépenses des cultes.										
	Administration centrale.										
1	Personnel des bureaux des cultes	199,500f 00c	195,979f 16c	2,020f 00c	197,999f 16c	194,934f 16c	3,065f 00c	"	1,500f 84c	197,999f 16c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	15,546 17	11,453 83	27,000 00	15,346 17	11,653 83	"	"	27,000 00	
3	Subvention au fonds des retraites des employés des cultes	23,873 00	16,873 00	7,000 00	23,873 00	15,154 75	8,718 25	"	"	23,873 00	
	Culte catholique.										
4	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,057,000 00	1,044,460 27	5,539 73	1,050,000 00	852,260 27	197,739 73	"	7,000 00	1,050,000 00	
5	——— et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	29,301,600 00	24,326,280 00	5,271,320 00	29,597,600 00	21,753,680 00	7,843,920 00	296,000f 00c	"	29,597,600 00	
6	Chapitre royal de Saint-Denis	112,000 00	86,622 57	15,377 43	102,000 00	78,754 07	23,245 93	"	10,000 00	102,000 00	
7	Bourses des séminaires	1,000,000 00	826,169 26	173,830 74	1,000,000 00	739,524 97	260,475 03	"	"	1,000,000 00	
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	920,000 00	889,719 59	30,280 41	920,000 00	856,665 59	63,334 41	"	"	920,000 00	
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	537,000 00	393,376 88	143,623 12	537,000 00	353,804 99	183,195 01	"	"	537,000 00	
10	Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	2,000,000 00	1,263,919 05	736,080 95	2,000,000 00	1,086,718 04	913,281 96	"	"	2,000,000 00	
11	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,200,000 00	969,490 00	230,510 00	1,200,000 00	875,290 00	324,710 00	"	"	1,200,000 00	
12	Secours à divers établissements ecclésiastiques	156,300 00	142,650 00	13,650 00	156,300 00	117,225 00	39,075 00	"	"	156,300 00	
13	Dépenses accidentelles	5,000 00	490 00	1,010 00	1,500 00	490 00	1,010 00	"	3,500 00	1,500 00	
	Cultes non catholiques.										
14	Dépenses du personnel des cultes protestants	1,129,050 00	864,515 49	260,534 51	1,125,050 00	802,040 10	323,009 90	"	4,000 00	1,125,050 00	
15	——— du matériel des cultes protestants	145,969 45	128,236 58	17,732 87	145,969 45	119,336 58	26,632 87	"	"	145,969 45	
16	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	16,000 00	15,750 00	250 00	16,000 00	12,000 00	4,000 00	"	"	16,000 00	
17	Dépenses du culte israélite	110,400 00	69,179 88	36,220 12	105,400 00	63,501 58	41,898 42	"	5,000 00	105,400 00	
	Services extraordinaires.										
"	Restauration de la cathédrale de Paris	841,380 21	137,900 47	703,479 74	841,380 21	134,190 00	707,190 21	"	"	841,380 21	
"	Acquisition du matériel nécessaire au séminaire protestant de Montauban. (Loi du 3 juillet 1846)	20,000 00	"	20,000 00	20,000 00	"	20,000 00	"	"	20,000 00	
19	Dépenses des exercices périmés, non frappées de déchéance	201 58	201 58	"	201 58	201 58	"	"	"	201 58	
		38,802,274 24	31,387,359 95	7,679,913 45	39,067,273 40	28,071,117 85	10,996,155 55	296,000 00	31,000 84	39,067,273 40	
18	Dépenses des exercices clos	117,746 26	117,746 26	"	117,746 26	117,746 26	"	"	"	117,746 26	
		38,920,020 50	31,505,106 21	7,679,913 45	39,185,019 66	28,188,864 11	10,996,155 55	296,000 00	31,000 84	39,185,019 66	
								264,999 16			
	Récapitulation.										
	1re partie. — Dépenses de la justice	23,090,978 39	23,100,101 88	175,876 51	23,275,978 39	21,489,308 16	1,786,670 23	185,000 00	"	23,275,978 39	
	2e partie. — ——— des cultes	38,920,020 50	31,505,106 21	7,679,913 45	39,185,019 66	28,188,864 11	10,996,155 55	296,000 00	31,000 84	39,185,019 66	
		62,010,998 89	54,605,208 09	7,855,789 96	62,460,998 05	49,678,172 27	12,782,825 78	481,000 00	31,000 84	62,460,998 05	
								449,999 16			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1847.*

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	Total.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer pour solder les dépenses.	Situation des crédits. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses probables de l'exercice 1846.	Observations.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.										
	Administration centrale.										
1	Personnel	549,122f 00c	531,270f 24c	17,851f 76c	549,122f 00	531,270f 24	17,851f 76c	"	"	549,122f 00c	
2	Matériel	158,000 00	130,341 99	27,658 01	158,000 00	130,119 84	27,880 16	"	"	158,000 00	
	Traitements des agents du service extérieur.										
3	Traitements des agents politiques et consulaires	5,162,800 00	4,177,356 08	785,443 92	4,962,800 00	3,622,016 70	1,340,783 30	"	200,000f 00c	4,962,800 00	
4	——— des agents en inactivité	30,000 00	27,244 16	2,755 84	30,000 0	19,533 33	10,466 67	"	"	30,000 00	
	Dépenses variables.										
5	Frais d'établissement	300,000 00	236,999 92	63,000 08	300,000 00	191,999 93	108,000 07	"	"	300,000 00	
6	Frais de voyage et de courriers	600,000 00	780,983 76	119,016 24	900,000 00	759,500 51	140,499 49	300,000f 00c	"	900,000 00	
7	Frais de service	948,000 00	674,142 96	473,857 04	1,148,000 00	655,822 28	492,177 72	200,000 00	"	1,148,000 00	
8	Présents diplomatiques	40,000 00	26,542 35	13,457 65	40,000 00	26,542 35	13,457 65	"	"	40,000 00	
9	Indemnités et secours	52,500 00	40,481 09	33,316 91	73,798 00	29,256 51	44,541 49	21,298 00	"	73,798 00	
10	Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	"	650,000 00	650,000 00	"	"	"	650,000 00	
11	Missions extraordinaires	150,000 00	801,343 51	228,656 49	1,030,000 00	741,951 40	288,048 60	880,000 00	"	1,030,000 00	
12	Dépenses imprévues	30,000 00	318,440 00	27,560 00	346,000 00	317,940 00	28,060 00	316,000 00	"	346,000 00	
13	Indemnités temporaires	4,969 00	1,000 00	"	1,000 00	750 00	250 00	"	3,969 00	1,000 00	
14	Subvention à la caisse des retraites	125,000 00	125,000 00	"	125,000 00	125,000 00	"	"	"	125,000 00	
	Service extraordinaire.										
15	Reconstruction du palais de France à Constantinople	201,185 70	114,690 40	"	114,690 40	114,690 40	"	"	86,495 30	114,690 40	
18	Dépenses secrètes extraordinaires	"	300,000 00	"	300,000 00	300,000 00	"	300,000 00	"	300,000 00	
17	Dépenses des exercices périmés	1,276 20	1,276 20	"	1,276 20	1,276 20	"	"	"	1,276 20	
		9,002,852 90	8,937,112 66	1,792,573 94	10,729,686 60	8,217,669 69	2,512,016 91	2,017,298 00	290,464 30	10,729,680 60	
16	Dépenses des exercices clos	99,453 64	99,453 64	"	99,453 64	99,453 64	"	"	"	99,453 64	
		9,102,306 54	9,036,566 30	1,792,573 94	10,829,140 24	8,317,123 33	2,512,016 91	2,017,298 00	290,464 30	10,829,140 24	
								1,726,833 70			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1847.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	439,500f 00c	438,990f 80c	509f 20c	439,500f 00c	436,776f 41c	2,723f 59c	"	"	439,500f 00c	
2	Administration centrale. (Matériel.)	115,600 00	81,272 90	34,327 10	115,600 00	81,005 87	34,594 13	"	"	115,600 00	
3	Conseil royal des inspecteurs généraux	230,000 00	226,779 68	3,220 32	230,000 00	214,388 13	15,611 87	"	"	230,000 00	
4	Services généraux	435,975 00	299,855 40	136,119 60	435,975 00	258,787 36	177,187 64	"	"	435,975 00	
5	Administrations académiques	647,900 00	598,661 21	49,238 79	647,900 00	579,559 50	68,340 50	"	"	647,900 00	
6	Inspection de l'instruction primaire	500,000 00	427,067 67	72,932 33	500,000 00	408,899 43	91,100 57	"	"	500,000 00	
7	Instruction supérieure	2,806,656 00	2,484,172 47	322,483 53	2,806,656 00	2,402,170 38	404,485 62	"	"	2,806,656 00	
8	Instruction secondaire	2,241,700 00	2,031,648 64	210,051 36	2,241,700 00	1,908,686 58	333,013 42	"	"	2,241,700 00	
9	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État.)	2,400,000 00	1,821,851 59	578,148 41	2,400,000 00	1,590,176 44	809,823 56	"	"	2,400,000 00	
10	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	4,971,592 07	2,756,526 98	2,215,065 09	4,971,592 07	2,367,421 98	2,604,170 09	"	"	4,971,592 07	
11	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	589,502 17	460,379 36	129,122 81	589,502 17	402,377 47	187,124 70	"	"	589,502 17	
12	Institut	578,500 00	520,455 74	58,044 26	578,500 00	514,255 74	64,244 26	"	"	578,500 00	
13	Collége de France	173,044 00	171,291 84	1,752 16	173,044 00	169,291 84	3,752 16	"	"	173,044 00	
14	Muséum d'histoire naturelle	487,150 00	467,934 38	19,215 62	487,150 00	467,867 71	19,282 29	"	"	487,150 00	
15	Bureau des longitudes et observatoires	121,760 00	96,223 87	25,536 13	121,760 00	96,223 87	25,536 13	"	"	121,760 00	
16	Bibliothèque royale. (Dépenses ordinaires.)	283,600 00	268,565 34	15,034 66	283,600 00	268,565 34	15,034 66	"	"	283,600 00	
17	——— (Crédit extraordinaire, 8e annuité.)	105,000 00	86,475 65	18,524 35	105,000 00	86,475 30	18,524 70	"	"	105,000 00	
18	Bibliothèques publiques	167,223 00	156,428 01	10,794 99	167,223 00	150,512 91	16,710 09	"	"	167,223 00	
19	Établissements divers	134,600 00	104,806 56	29,793 44	134,600 00	102,031 66	32,568 34	"	"	134,600 00	
20	Souscriptions	180,000 00	161,113 75	18,886 25	180,000 00	155,533 25	24,466 75	"	"	180,000 00	
21	Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres. Voyages et missions scientifiques	371,800 00	352,453 50	19,346 50	371,800 00	337,370 18	34,429 82	"	"	371,800 00	
22	Recueil et publication des documents inédits de l'histoire nationale	150,000 00	147,599 92	2,400 08	150,000 00	147,599 92	2,400 08	"	"	150,000 00	
"	Dépenses à la charge du legs de M. Janson de Sailly. (Loi du 10 mai 1838.)	12,438 24	4,150 00	8,288 24	12,438 24	4,150 00	8,288 24	"	"	12,438 24	
"	Réimpression des œuvres scientifiques de Laplace. (Loi du 11 juin 1841.)	19,098 32	11,353 16	7,745 16	19,098 32	11,353 16	7,745 16	"	"	19,098 32	
"	Acquisitions de terrains à annexer au Muséum de l'histoire naturelle	1,036,768 80	811,776 00	224,992 80	1,036,768 80	712,435 69	324,333 11	"	"	1,036,768 80	
		19,199,407 60	14,987,834 42	4,211,573 18	19,199,407 60	13,873,916 12	5,325,491 48	"	"	19,199,407 60	
		33,412 66	33,412 66	"	33,412 66	33,412 66	"	"	"	33,412 66	
24	Dépenses des exercices clos	19,232,820 26	15,021,247 08	4,211,573 18	19,232,820 26	13,907,328 78	5,325,491 48	"	"	19,232,820 26	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1847.*

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	Total.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer pour solder les dépenses.	Situation des crédits. — Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses probables de l'exercice 1846.	Observations.
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.										
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
	Administration centrale.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	858,000f 00c	857,996f 19c	"	857,996f 19c	845,599f 02c	12,397f 17c	"	3f 81c	857,996f 19c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	228,900 00	209,705 14	59,194f 86c	268,900 00	203,687 16	65,212 84	40,000f 00c	"	268,900 00	
3	Indemnités de réforme et subvention à la caisse des retraites des employés	153,054 00	128,544 22	24,509 78	153,054 00	118,665 39	34,388 61	"	"	153,054 00	
4	Archives du royaume	103,000 00	92,625 93	10,374 07	103,000 00	92,625 93	10,374 07	"	"	103,000 00	
	Services divers.										
5	Dépenses secrètes ordinaires de police générale	1,932,000 00	1,932,000 00	"	1,932,000 00	1,932,000 00	"	"	"	1,932,000 00	
6	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	994,395 00	928,715 58	65,679 42	994,395 00	885,950 18	108,444 82	"	"	994,395 00	
7	Dépenses du matériel des lignes télégraphiques	143,620 00	87,665 38	55,954 62	143,620 00	82,735 90	60,884 10	"	"	143,620 00	
8	Dépenses générales du personnel des gardes nationales	147,000 00	138,451 10	8,548 90	147,000 00	130,897 82	16,102 18	"	"	147,000 00	
9	——— du matériel (*idem*)	26,000 00	4,238 75	11,761 25	16,000 00	4,004 80	11,995 20	"	10,000 00	16,000 00	
10	Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	18,000 00	14,175 00	3,825 00	18,000 00	13,537 50	4,462 50	"	"	18,000 00	
	Beaux-Arts.										
11	Établissements des beaux-arts	456,000 00	406,199 35	49,800 65	456,000 00	393,518 27	62,481 73	"	"	456,000 00	
12	Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	546,500 00	530,103 62	16,396 38	546,500 00	508,952 12	37,547 88	"	"	546,500 00	
13	Conservation d'anciens monuments historiques	600,000 00	306,780 70	293,219 30	600,000 00	286,991 89	313,008 11	"	"	600,000 00	
14	Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts	211,000 00	206,866 50	4,133 50	211,000 00	204,061 50	6,938 50	"	"	211,000 00	
15	Indemnités annuelles ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs et à leurs veuves	137,700 00	135,695 24	2,004 76	137,700 00	100,320 24	37,379 76	"	"	137,700 00	
16	Subventions aux théâtres royaux	1,144,200 00	1,130,607 00	13,593 00	1,144,200 00	1,129,444 31	14,755 69	"	"	1,144,200 00	
17	Subvention à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	171,000 00	29,000 00	"	"	200,000 00	
18	——— des retraites du conservatoire de musique	13,000 00	8,500 00	4,500 00	13,000 00	6,000 00	7,000 00	"	"	13,000 00	
	Secours et subventions.										
19	Secours aux établissements généraux de bienfaisance	561,000 00	550,583 32	10,416 68	561,000 00	531,583 32	29,416 68	"	"	561,000 00	
20	Secours génér. aux hospices, bureaux de charité, institutions de bienfais., etc.	597,000 00	761,379 15	235,620 85	997,000 00	700,406 15	296,593 85	400,000 00	"	997,000 00	
21	Secours à des personnes dans l'indigence et qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement, frais de rapatriement de Français indigents, etc.	222,000 00	183,639 20	38,360 80	222,000 00	179,315 00	42,685 00	"	"	222,000 00	
22	Subventions pour exécution, par voie de concession de péage, de travaux de ponts sur les chemins vicinaux	400,000 00	399,982 00	18 00	400,000 00	395,282 00	4,718 00	"	"	400,000 00	
23	Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	94,585 00	25,415 00	120,000 00	82,060 00	37,940 00	"	"	120,000 00	
24	Secours aux étrangers réfugiés en France	1,700,000 00	1,490,094 40	209,905 60	1,700,000 00	1,401,462 13	298,537 87	"	"	1,700,000 00	
25	Secours aux condamnés politiques	240,000 00	204,067 50	35,932 50	240,000 00	184,851 50	55,148 50	"	"	240,000 00	
26	Secours aux orph. et aux combattants de juillet 1830 et aux orph. de juin 1832.	22,000 00	22,000 00	"	22,000 00	21,745 00	255 00	"	"	22,000 00	
	Administration départementale.										
27	Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements.	3,194,400 00	3,116,481 54	77,918 46	3,194,400 00	2,972,083 06	222,316 95	"	"	3,194,400 00	
28	Traitements et indemnités aux commissaires de police	100,000 00	94,379 43	5,620 57	100,000 00	87,375 20	12,624 80	"	"	100,000 00	
29	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	4,700,300 00	4,674,118 43	26,181 57	4,700,300 00	4,547,150 52	153,149 48	"	"	4,700,300 00	
30	Inspections administratives des services départementaux	130,000 00	118,786 75	11,213 25	130,000 00	107,601 79	22,398 21	"	"	130,000 00	
	Détention des condamnés.										
31	Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention renfermés dans les maisons centrales de force et de correction ou autres prisons, réparations des bâtiments, mobiliers, etc	5,300,000 00	5,290,014 61	909,985 39	6,200,000 00	4,901,153 14	1,298,846 86	900,000 00	"	6,200,000 00	
32	Rembours' sur le produit du travail des cond. dét. dans les maisons centr., etc.	1,530,000 00	1,563,886 91	146,113 09	1,710,000 00	1,428,298 64	281,701 36	180,000 00	"	1,710,000 00	
33	Transport de condam. aux bagnes et à plus d'un an de détent.; reprise d'évad.	580,000 00	480,156 83	79,843 17	560,000 00	479,086 75	80,913 25	"	20,000 00	560,000 00	
	Matériel des cours royales.										
34	Loyers, entretien et réparations des bâtiments, mobiliers et menues dépenses des cours royales; frais d'occupation du palais de justice de Paris par la cour de cassation	460,000 00	270,961 01	189,038 99	460,000 00	243,680 36	216,319 64	"	"	460,000 00	
35	Construction d'un nouveau palais pour la cour royale de Montpellier	150,000 00	119,943 32	30,056 68	150,000 00	119,943 32	30,056 68	"	"	150,000 00	
36	Constructions nouvelles au palais de justice de Rouen	224,200 00	"	224,200 00	224,200 00	"	224,200 00	"	"	224,200 00	
	A REPORTER	28,143,269 00	26,753,929 10	2,879,336 09	29,633,265 19	25,493,069 91	4,140,195 28	1,520,000 00	30,003 81	29,633,265 19	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1847.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
	Suite des DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.										
	REPORT	28,143,269f 00c	26,753,929f 10c	2,879,336f 09c	29,633,265f 19c	25,493,069f 91c	4,140,195f 28c	1,520,000f 00c	30,003f 81c	29,633,265f 19c	
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.										
42	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon	480,204 00	419,903 88	60,300 12	480,204 00	407,186 38	73,017 62	"	"	480,204 00	
43	Translation des restes mortels des maréchaux Bertrand et Duroc	3,144 06	"	3,144 06	3,144 06	"	3,144 06	"	"	3,144 06	
44	Réparations des bâtiments des cours royales de Lyon et de Bordeaux	671,717 00	139,983 29	531,733 71	671,717 00	139,814 09	531,902 91	"	"	671,717 00	
45	Achèvement et restauration de trois monuments historiques	530,000 00	329,796 60	200,203 40	530,000 00	302,492 32	227,507 68	"	"	530,000 00	
46	16e anniversaire des journées de juillet 1830	200,000 00	193,915 99	6,084 01	200,000 00	193,915 99	6,084 01	"	"	200,000 00	
47	Publication de l'ouvrage sur les ruines de l'ancienne Ninive	19,550 00	19,550 00	"	19,550 00	19,550 00	"	"	"	19,550 00	
48	Établissement d'une ligne télégraphique électrique de Paris à Bruxelles	176,000 00	113,191 02	62,808 98	176,000 00	63,067 72	112,932 28	"	"	176,000 00	
49	Reconstruction de la maison centrale de Beaulieu	49,500 00	30,000 00	19,500 00	49,500 00	29,621 43	19,878 57	"	"	49,500 00	
50	Prolongement des lignes télégraphiques	"	155 68	24,844 32	25,000 00	155 68	24,844 32	25,000 00	"	25,000 00	
51	Dépenses des fouilles opérées sur le sol de l'ancienne Ninive	"	"	50,000 00	50,000 00	"	50,000 00	50,000 00	"	50,000 00	
52	Réparation des dommages causés par les inondations aux chemins vicinaux	"	30,000 00	470,000 00	500,000 00	"	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	
37 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	899 43	899 43	"	899 43	899 43	"	"	"	899 43	
		30,274,283 49	28,031,324 99	4,307,954 69	32,339,279 68	26,649,772 95	5,689,506 73	2,095,000 00	30,003 81	32,339,279 68	
37	Dépenses des exercices clos	296,592 35	296,592 35	"	296,592 35	296,592 35	"	"	"	296,592 35	
	TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	30,570,875 84	28,327,917 34	4,307,954 69	32,635,872 03	26,946,365 30	5,689,506 73	2,095,000 00	30,003 81	32,635,872 03	
								2,064,996 19			
	DÉPENSES DÉPARTEMENTALES IMPUTABLES SUR RESSOURCES SPÉCIALES.										
38	Dépenses ordinaires. — Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels concédés aux départements (10 centimes)	20,493,938 61	26,215,879 79	6,604,608 11	32,820,487 90	24,635,131 18	8,185,356 72	"	"	32,820,487 90	
	Dépenses imputables sur le produit du fonds commun à répartir par ordonnance royale (6 centimes 4/10)	12,326,549 29									
	Dépenses imputables sur les produits éventuels ordinaires	856,279 06	561,565 71	294,713 35	856,279 06	509,551 22	346,727 84	"	"	856,279 06	
36	Dépenses facultatives. — Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux, etc.	11,719,211 44	8,949,613 71	3,925,212 41	12,874,826 12	8,094,907 71	4,779,918 41	"	"	12,874,826 12	
	Dépenses sur le produit du fonds commun	1,155,614 68									
	Dépenses sur produits éventuels facultatifs	1,734,074 23	208,459 72	1,525,614 51	1,734,074 23	184,167 73	1,549,906 50	"	"	1,734,074 23	
	Dépenses sur le produit des subventions pour travaux de routes	1,307,891 71	684,061 70	623,830 01	1,307,891 71	650,632 68	657,259 03	"	"	1,307,891 71	
37	Dépenses extraordinaires. — Dépenses sur le produit des centimes extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	22,697,383 30	13,945,239 13	8,752,144 17	22,697,383 30	13,101,118 86	9,536,264 44	"	"	22,697,383 30	
	Dépenses sur produits d'emprunts autorisés par des lois spéciales	3,259,151 17	2,307,338 51	951,812 66	3,259,151 17	2,060,083 09	1,199,068 08	"	"	3,259,151 17	
38	Dépenses spéciales. — Dépenses des chemins vicinaux imputables sur les centimes additionnels spéciaux (5 centimes)	12,502,218 05	9,532,894 27	2,969,323 78	12,502,218 05	8,911,127 21	3,591,090 84	"	"	12,502,218 05	
	Dépenses imputables sur le produit des subventions communales et des souscriptions particulières	9,065,612 90	7,517,575 74	1,548,037 16	9,065,612 90	6,569,269 35	2,496,343 55	"	"	9,065,612 90	
	TOTAL des dépenses imputables sur ressources spéciales	97,117,924 44	69,922,628 28	27,195,296 16	97,117,924 44	64,775,989 03	32,341,935 41	"	"	97,117,924 44	
								"			
	RÉCAPITULATION.										
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	30,570,875 84	28,327,917 34	4,307,954 69	32,635,872 03	26,946,365 30	5,689,506 73	2,095,000 00	30,003 81	32,635,872 03	
	Dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	97,117,924 44	69,922,628 28	27,195,296 16	97,117,924 44	64,775,989 03	32,341,935 41	"	"	97,117,924 44	
		127,688,800 28	98,250,545 62	31,503,250 85	129,753,796 47	91,722,354 33	38,031,442 14	2,095,000 00	30,003 81	129,753,796 47	
								2,064,996 19			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1847.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.										
	Administration centrale.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	526,650f 00c	522,846f 12c	3,803f 88c	526,650f 00c	518,382f 74c	8,267f 26c	"	"	526,650f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses	102,000 00	90,449 89	11,550 11	102,000 00	88,323 61	13,676 39	"	"	102,000 00	
3	Subvention à la caisse des retraites	119,030 00	117,030 00	"	117,030 00	114,772 50	2,257 50	"	2,000f 00c	117,030 00	
	Agriculture et Haras.										
4	Écoles vétérinaires et bergeries	681,500 00	463,083 97	243,416 03	706,500 00	460,292 30	246,207 70	25,000f 00c	"	706,500 00	
5	Encouragements à l'agriculture	900,000 00	711,157 36	188,842 64	900,000 00	651,635 40	248,364 60	"	"	900,000 00	
6	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons	2,240,000 00	2,148,980 73	171,019 27	2,320,000 00	2,089,638 19	230,361 81	80,000 00	"	2,320,000 00	
	Manufactures, commerce intérieur et extérieur.										
7	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,165,000 00	1,099,471 46	65,528 54	1,165,000 00	1,042,361 42	122,638 58	"	"	1,165,000 00	
8	Encouragements au commerce et aux manufactures; publication des brevets d'invention, missions et travaux statistiques	248,000 00	219,125 65	123,274 35	342,400 00	200,354 07	142,045 93	94,400 00	"	342,400 00	
9	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	33,914 45	28,394 00	5,520 45	33,914 45	28,294 00	5,620 45	"	"	33,914 45	
10	Encouragements aux pêches maritimes	4,000,000 00	2,849,710 76	2,150,289 24	5,000,000 00	2,809,317 62	2,190,682 38	1,000,000 00	"	5,000,000 00	
11	Poids et mesures	725,000 00	680,199 14	44,800 86	725,000 00	613,596 83	111,403 17	"	"	725,000 00	
	Établissements thermaux et sanitaires.										
12	Entretien des établissements thermaux et subventions	250,000 00	269,408 22	30,591 78	300,000 00	247,733 85	52,266 15	50,000 00	"	300,000 00	
13	Travaux d'urgence à l'établissement thermal de Vichy	290,000 00	162,412 00	127,588 00	290,000 00	132,033 46	157,966 54	"	"	290,000 00	
17	Établissements et service sanitaire, encouragements à la vaccine	349,500 00	268,069 11	81,430 89	349,500 00	245,949 19	103,550 81	"	"	349,500 00	
	Secours.										
14	Secours aux colons	840,000 00	692,108 61	112,891 39	805,000 00	661,745 15	143,254 85	"	35,000 00	805,000 00	
15	Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations, etc.	1,944,074 56	1,012,023 52	932,051 04	1,944,074 56	595,009 61	1,349,064 95	"	"	1,944,074 56	
19	Secours spéciaux pour inondations	"	92,052 00	907,948 00	1,000,000 00	47,085 00	952,915 00	1,000,000 00	"	1,000,000 00	
18	Dépenses des exercices périmés	138 53	138 53	"	138 53	24 50	114 03	"	"	138 53	
		14,414,807 54	11,426,661 07	5,200,546 47	16,627,207 54	10,546,549 44	6,080,658 10	2,249,400 00	37,000 00	16,627,207 54	
16	Dépenses des exercices clos	35,928 96	35,928 96	"	35,928 96	35,928 96	"	"	"	35,928 96	
		14,450,736 50	11,462,590 03	5,200,546 47	16,663,136 50	10,582,478 40	6,080,658 10	2,249,400 00	37,000 00	16,663,136 50	
								2,212,400 00			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1847.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.										
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	549,500f 00c	546,778f 62c	2,721f 38c	549,500f 00c	544,971f 62c	4,528f 38c	"	"	549,500f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	92,000 00	59,177 11	32,822 89	92,000 00	53,757 95	38,242 05	"	"	92,000 00	
3	Personnel du corps des ponts et chaussées	3,279,000 00	3,030,828 54	248,171 46	3,279,000 00	2,792,608 82	486,391 18	"	"	3,279,000 00	
4	Personnel des officiers et maîtres de ports du service maritime et des inspecteurs de la navigation	196,000 00	176,584 88	19,415 12	196,000 00	159,476 67	36,523 33	"	"	196,000 00	
5	Personnel des conducteurs embrigadés	1,342,000 00	1,225,078 22	116,921 78	1,342,000 00	1,104,136 47	237,863 53	"	"	1,342,000 00	
6	Personnel du corps des mines, enseignement, écoles	548,400 00	428,307 42	120,092 58	548,400 00	404,252 62	144,147 38	"	"	548,400 00	
7	Personnel des gardes-mines	80,000 00	65,223 79	14,776 21	80,000 00	59,302 04	20,697 96	"	"	80,000 00	
8	Matériel des mines. (Services divers.)	70,000 00	59,481 24	10,518 76	70,000 00	47,470 55	22,529 45	"	"	70,000 00	
9	Conseil des bâtiments civils et bureau de contrôle	68,900 00	67,783 36	1,116 64	68,900 00	67,585 86	1,314 14	"	"	68,900 00	
10	Subvention à la caisse des retraites	300,000 00	237,780 88	27,219 12	265,000 00	237,780 88	27,219 12	"	35,000f 00c	265,000 00	
11	Routes royales et ponts	31,100,000 00	30,735,343 45	482,501 56	31,217,845 01	25,719,547 45	5,498,297 56	117,845f 01c	"	31,217,845 01	
11 *bis.*	Reconstruction de divers ponts. (Loi du 2 juillet 1843.)	831,843 52	662,108 33	37,891 67	700,000 00	490,702 02	209,297 98	"	131,843 52	700,000 00	
12	Navigation intérieure. (Rivières, quais et bacs.)	8,960,000 00	8,796,995 04	175,904 96	8,972,900 00	7,134,136 64	1,838,763 36	12,900 00	"	8,972,900 00	
13	Navigation intérieure. (Canaux.)	4,800,000 00	4,705,642 84	94,357 16	4,800,000 00	3,788,325 61	1,011,674 39	"	"	4,800,000 00	
14	Ports maritimes et services divers	5,850,000 00	5,155,286 56	694,713 44	5,850,000 00	3,907,863 12	1,942,136 88	"	"	5,850,000 00	
14 *bis.*	Rachat de la concession du havre de Courseulles	300,000 00	300,000 00	"	300,000 00	300,000 00	"	"	"	300,000 00	
15	Chemins de fer. (Frais de police et de surveillance.)	208,250 00	185,981 87	22,268 13	208,250 00	165,590 38	42,659 62	"	"	208,250 00	
15 *bis*	Continuation des études de chemins de fer	120,000 00	78,841 51	41,158 49	120,000 00	61,661 68	58,338 32	"	"	120,000 00	
16	Exploitation des chemins de fer exécutés par l'État	241,000 00	143,051 07	36,948 93	180,000 00	141,102 79	38,897 21	"	61,000 00	180,000 00	
17	Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage	450,000 00	430,603 00	19,397 00	450,000 00	364,603 00	85,397 00	"	"	450,000 00	
18	Frais généraux du service des départements, secours, etc.	60,000 00	54,975 65	5,024 35	60,000 00	53,115 45	6,884 55	"	"	60,000 00	
19	Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils d'intérêt général	520,000 00	56,604 43	463,395 57	520,000 00	56,504 43	463,495 57	"	"	520,000 00	
20	Constructions et grosses réparations d'intérêt général. (Bâtiments civils)	700,000 00	209,635 84	490,364 16	700,000 00	207,855 24	492,144 76	"	"	700,000 00	
	A REPORTER	60,666,893 52	57,412,093 65	3,157,701 36	60,569,795 01	47,862,351 29	12,707,443 72	130,745 01	227,843 52	60,569,795 01	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1847.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances des ministres.	RESTE à payer pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.
	REPORT	60,666,893f 52	57,412,093f 65	3,157,701f 36c	60,569,795f 01c	47,862,351f 29c	12,707,443f 72c	130,745f 01c	227,843f 52c	60,569,795f 01c	
21	Travaux de construction, d'achèvement ou de grande réparation de divers édifices. (Loi du 19 juillet 1843.)	537,320 25	187,198 94	237,801 06	425,000 00	187,198 94	237,801 06	"	112,320 25	425,000 00	
22	Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées, des mines et des monuments publics	15,000 00	"	15,000 00	15,000 00	"	15,000 00	"	"	15,000 00	
25	Travaux à exécuter au palais de la Chambre des Députés. (Loi du 19 juillet 1845.)	400,000 00	126,099 98	123,990 02	250,000 00	122,699 35	127,300 65	"	150,000 00	250,000 00	
26	Agrandissement et réparation d'établissements d'intérêt général. (*Idem.*)	431,300 00	244,779 66	86,520 34	331,300 00	213,783 45	117,516 55	"	100,000 00	331,300 00	
27	Construction d'un édifice à affecter à l'école normale. (Loi du 24 mars 1841.)	363,832 27	300,687 20	63,145 07	363,832 27	300,619 25	63,213 02	"	"	363,832 27	
28	Restauration et agrandissement de divers édifices publics. (Loi du 6 avril 1845.)	222,526 91	121,118 23	101,408 68	222,526 91	118,375 15	104,151 76	"	"	222,526 91	
29	Achèvement de divers édifices publics. (Loi du 26 avril 1845.)	420,000 00	206,656 39	213,343 61	420,000 00	190,823 69	229,176 31	"	"	420,000 00	
30	Régularisation des abords du Panthéon et du palais de la Chambre des Pairs. (Loi du 2 juillet 1844.)	60,000 00	47,091 75	3,815 83	50,907 58	47,091 75	3,815 83	"	9,092 42	50,907 58	
31	Réparation des dommages causés par les inondations du Rhône et de ses affluents (Loi du 2 juillet 1844.)	72,000 00	71,472 57	527 43	72,000 00	37,006 96	34,993 04	"	"	72,000 00	
32	Achèvement de divers édifices publics	45,000 00	44,489 13	427,012 87	471,502 00	44,214 13	427,287 87	"	818,600 00	471,502 00	
33	Démolition du clocher de l'église Saint-Denis	1,290,102 00	16,099 75	20,900 25	37,000 00	16,099 75	20,900 25	"	8,000 00	37,000 00	
34	Réparation des dommages causés par les inondations	"	2,700,051 05	699,948 95	3,400,000 00	1,271,422 09	2,128,577 91	3,400,000 00	"	3,400,000 00	
36	Travaux de routes royales	"	175,079 25	274,920 75	450,000 00	29,408 82	420,591 18	450,000 00	"	450,000 00	
37	Travaux à la prison du Luxembourg	"	20,197 09	1,802 91	22,000 00	18,283 42	3,716 58	22,000 00	"	22,000 00	
38	Établissement d'un nouveau vestiaire au palais de la Chambre des Pairs	"	"	17,500 00	17,500 00	"	17,500 00	17,500 00	"	17,500 00	
39	Travaux à exécuter pour opérer l'écoulement des eaux à l'École normale	"	"	45,000 00	45,000 00	"	45,000 00	45,000 00	"	45,000 00	
40	Travaux au palais de la Chambre des Députés	"	"	38,924 24	38,924 24	"	38,924 24	38,924 24	"	38,924 24	
41	Transport et pose de statues au palais de la Chambre des Pairs	"	"	13,200 00	13,200 00	"	13,200 00	13,200 00	"	13,200 00	
42	Travaux de reconstruction et grosses réparations au ministère de la guerre	"	"	10,600 00	10,600 00	"	10,600 00	10,600 00	"	10,600 00	
24	Dépenses d'exercices périmés	10,664 57	10,574 20	90 37	10,664 57	10,496 12	168 45	"	"	10,664 57	
		64,534,639 52	61,683,598 84	5,553,153 74	67,236,752 58	50,469,874 16	16,766,878 42	4,127,969 25	1,425,856 19	67,236,752 58	
23	Dépenses des exercices clos	179,662 12	179,662 12	"	179,662 12	179,662 12	"	"	"	179,662 12	
	TOTAL de la Ire section	64,714,301 64	61,863,260 96	5,553,153 74	67,416,414 70	50,649,536 28	16,766,878 42	4,127,969 25	1,425,856 19	67,416,414 70	
								2.702,113 06			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1847.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.										
	1re PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*										
	Suite du MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.										
1	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	191,381f 19c	151,499f 45c	39,881f 74c	191,381f 19c	77,954f 14c	113,427f 05c	"	"	191,381 19	(A) On comprend dans les crédits accordés par des lois spéciales, pour la 2e section, les 52,045,221 fr. 89 cent. de crédits supplémentaires ouverts provisoirement par des ordonnances royales en vertu de l'article 3 de la loi du 6 juin 1840; et on déduit des mêmes crédits les 20,275,000 francs annulés également par ordonnances royales sur l'exercice 1846 et transportés à l'exercice 1847. (Voir le tableau N du projet de la loi générale des crédits supplémentaires présenté le 12 janvier 1847.)
2	——— depuis le 1er janvier 1837	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
3	Routes royales et ports maritimes de la Corse	1,000,650 82	998,336 57	2,314 25	1,000,650 82	977,956 55	22,694 27	"	"	1,000,650 82	
4	Routes stratégiques de l'Ouest	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
5	Ponts	52,260 13	17,579 19	7,420 81	25,000 00	14,993 18	10,006 82	"	27,260f 13c	25,000 00	
6	Amélioration de rivières	2,371,716 99	2,108,716 60	191,283 40	2,300,000 00	1,793,837 57	506,162 43	"	71,716 99	2,300,000 00	
6 *bis.*	Amélioration de rivières. (*Loi du 8 juillet 1840.*)	1,062,041 17	850,196 36	49,803 64	900,000 00	721,192 91	178,807 09	"	162,041 17	900,000 00	
7	Canaux de 1821 et 1822	824,074 72	559,443 92	40,556 08	600,000 00	412,338 46	187,661 54	"	224,074 72	600,000 00	
9	Amélioration de ports maritimes	5,111,801 82	3,843,764 28	156,235 72	4,000,000 00	2,875,208 89	1,124,791 11	"	1,111,801 82	4,000,000 00	
10	Chemins de fer. (Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires)	200,000 00	200,000 00	"	200,000 00	200,000 00	"	"	"	200,000 00	
10 *bis.*	Chemins de fer construits par l'État	262,895 51	137,126 15	42,873 85	180,000 00	112,056 52	67,943 48	"	82,895 51	180,000 00	
11	Établissement de nouveaux canaux	11,237,564 31	9,996,370 64	503,629 36	10,500,000 00	8,664,424 21	1,835,575 79	"	737,564 31	10,500,000 00	
11 *bis.*	Établissement de nouveaux canaux. (*Loi du 8 juillet 1840.*)	1,873,091 26	1,840,000 00	25,000 00	1,865,000 00	1,725,397 21	139,602 79	"	8,091 26	1,865,000 00	
		24,187,477 92	20,703,033 16	1,058,998 85	21,762,032 01	17,575,359 64	4,186,672 37	"	2,425,445 91	21,762,032 01	
12	Dépenses des exercices clos	120,601 46	120,601 46	"	120,601 46	120,601 46	"	"	"	120,601 46	
		24,308,079 38	20,823,634 62	1,058,998 85	21,882,633 47	17,695,961 10	4,186,672 37	"	2,425,445 91	21,882,633 47	
	2e PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*										
13	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	134,014,162 74	77,713,401 30	4,286,598 70	82,000,000 00	69,646,600 35	12,353,399 65	"	52,014,162 74	82,000,000 00	
14	Prêts et subventions aux compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen, et de Rouen au Havre	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
15	Travaux de routes royales	428,646 07	377,061 70	54,897 38	431,959 08	285,974 63	145,984 45	3,313f 01c	"	431,959 08	
16	Ports maritimes et phares et fanaux	14,231,452 16	9,025,143 02	2,550,369 93	11,575,512 95	6,972,279 75	4,603,233 20	"	2,655,939 21	11,575,512 95	
17	Achèvement et perfectionnement des routes royales	16,000,000 00	14,264,983 12	639,076 82	14,904,059 94	11,070,773 92	3,833,286 02	"	1,095,940 06	14,904,059 94	
18	Construction de trois édifices à affecter à des services d'intérêt général	3,595,000 00	1,270,479 08	480,580 14	1,751,059 22	1,268,577 42	482,481 80	"	1,843,940 78	1,751,059 22	
19	Ponts	1,850,000 00	942,613 46	31,733 62	974,347 08	740,432 45	233,914 63	"	875,652 92	974,347 08	
20	Établissement de nouveaux canaux	3,500,000 00	1,434,481 17	516,518 83	1,951,000 00	1,250,471 98	700,528 02	"	1,549,000 00	1,951,000 00	
21	Amélioration de rivières	2,500,000 00	544,754 70	8,245 30	553,000 00	354,138 11	198,861 89	"	1,947,000 00	553,000 00	
		176,119,260 97	105,572,917 55	8,568,020 72	114,140,938 27	91,589,248 61	22,551,689 66	3,313 02	61,981,635 71	114,140,938 27	
	TOTAL GÉNÉRAL de la IIe Section	200,427,340 35 (A)	126,396,552 17	9,627,019 57	136,023,571 74	109,285,209 71	26,738,362 03	3,313 01	64,407,081 62	136,023,571 74	
								64,403,768 61			
	RÉCAPITULATION.										
	Ire SECTION. — Service ordinaire	64,714,301 64	61,863,260 96	5,553,153 74	67,416,414 70	50,649,536 28	16,766,878 42	4,127,969 25	1,425,856 19	67,416,414 70	
	IIe SECTION. — Service extraordinaire	200,427,340 35	126,396,552 17	9,627,019 57	136,023,571 74	109,285,209 71	26,738,362 03	3,313 01	64,407,081 62	136,023,571 74	
		265,141,641 99	188,259,813 13	15,180,173 31	203,439,986 44	159,934,745 99	43,505,240 45	4,131,282 26	65,832,937 81	203,439,986 44	
								61,701,655 55			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1847.*

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,678,500f 00c	1,660,448f 06c	18,051f 94c	1,678,500f 00c	1,648,226f 15c	30,273f 85c	"	"	1,678,500f 00c	
2	——— (Matériel.)	258,750 00	162,494 31	96,255 69	258,750 00	160,170 95	98,579 05	"	"	258,750 00	
3	Frais généraux d'impressions	221,500 00	174,066 45	72,433 55	246,500 00	172,300 72	74,199 28	25,000f 00c	"	246,500 00	
4	États-majors	17,601,242 00	16,843,888 14	583,863 86	17,427,752 00	15,530,589 91	1,897,162 09	"	173,490f 00c	17,427,752 00	
5	Gendarmerie	20,020,154 00	20,128,101 52	99,197 48	20,227,299 00	19,184,264 05	1,043,034 95	207,145 00	"	20,227,299 00	
6	Subvention à la ville de Paris pour la garde municipale	1,997,006 00	1,915,000 00	82,006 00	1,997,006 00	1,915,000 00	82,006 00	"	"	1,997,006 00	
7	Recrutement et réserve	474,750 00	438,368 13	36,381 87	474,750 00	434,928 65	39,821 35	"	"	474,750 00	
8	Justice militaire	608,934 00	414,663 20	194,270 80	608,934 00	386,526 87	222,407 13	"	"	608,934 00	
9	Solde et entretien des troupes	160,226,515 00	162,933,115 01	12,470,284 99	175,403,400 00	158,670,689 03	16,732,710 97	15,176,885 00	"	175,403,400 00	
10	Habillement et campement	15,470,132 00	10,512,242 60	5,552,889 40	16,065,132 00	10,176,737 03	5,888,394 97	595,000 00	"	16,065,132 00	
11	Lits militaires	5,631,061 00	3,818,137 88	1,820,723 12	5,638,861 00	3,765,301 95	1,873,559 05	7,800 00	"	5,638,861 00	
12	Transports généraux	2,501,234 00	1,772,195 54	563,729 46	2,335,925 00	1,748,333 61	587,591 39	"	165,309 00	2,335,925 00	
13	Remonte générale	7,955,835 00	7,638,104 51	317,730 49	7,955,835 00	7,611,096 09	344,738 91	"	"	7,955,835 00	
14	Harnachement	823,700 00	431,418 40	392,281 60	823,700 00	420,091 96	403,608 04	3,730,658 00	"	823,700 00	
15	Fourrages	30,448,639 00	33,447,095 32	732,201 68	34,179,297 00	33,185,404 08	993,892 92	"	"	34,179,297 00	
16	Soldes de non-activité et de réforme	481,740 00	377,915 76	73,824 24	451,740 00	331,174 53	120,565 47	"	30,000 00	451,740 00	
17	Secours	1,134,000 00	1,093,964 63	32,035 37	1,126,000 00	1,021,505 29	104,494 71	"	8,000 00	1,126,000 00	
18	Dépenses temporaires	503,600 00	401,835 22	44,764 78	446,600 00	320,667 68	125,932 32	"	57,000 00	446,600 00	
19	Subvention au fonds de retraite des employés	600,000 00	590,000 00	10,000 00	600,000 00	590,000 00	10,000 00	"	"	600,000 00	
20	Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	408,000 00	347,048 63	60,951 37	408,000 00	343,204 32	64,795 68	600 00	"	408,000 00	
21	Matériel de l'artillerie	7,332,177 00	4,192,930 66	3,139,846 34	7,332,777 00	4,136,089 53	3,196,687 47	35,630 00	"	7,332,777 00	
22	Poudres et salpêtres (Personnel.)	472,042 00	467,127 87	40,544 13	507,672 00	459,239 29	48,432 71	635,619 00	"	507,672 00	
23	——— (Matériel.)	3,141,300 00	3,365,530 50	411,388 50	3,776,919 00	3,257,961 54	518,957 46	"	"	3,776,919 00	
24	Matériel du génie. (Divisions territoriales de l'intérieur.)	8,323,500 00	6,563,604 44	1,759,895 56	8,323,500 00	6,337,042 08	1,986,457 92	"	"	8,323,500 00	
25	——— (Algérie.)	7,646,000 00	7,315,138 45	330,861 55	7,646,000 00	7,230,565 29	415,434 71	"	"	7,646,000 00	
26	Écoles militaires	2,139,260 00	1,560,456 76	578,803 24	2,139,260 00	1,547,122 44	592,137 56	"	"	2,139,260 00	
27	Invalides de la guerre	2,751,559 00	2,405,400 29	326,158 71	2,731,559 00	2,399,623 54	331,935 46	"	20,000 00	2,731,559 00	
28	Gouvernement de l'Algérie	2,053,000 00	1,866,530 54	458,469 46	2,325,000 00	1,749,423 40	575,576 60	272,000 00	"	2,325,000 00	
29	Services militaires irréguliers en Algérie	7,632,140 00	5,691,360 11	1,940,779 89	7,632,140 00	5,577,031 31	2,055,108 69	"	"	7,632,140 00	
30	Service maritime en Algérie	405,000 00	203,601 14	298,455 86	502,057 00	182,412 73	319,644 27	97,057 00	"	502,057 00	
31	Services civils en Algérie	3,829,400 00	3,091,165 77	844,282 23	3,935,448 00	2,792,977 28	1,142,470 72	106,048 00	"	3,935,448 00	
32	Colonisation en Algérie	1,500,000 00	896,290 80	643,709 20	1,540,000 00	894,826 05	645,173 95	40,000 00	"	1,540,000 00	
33	Travaux civils extraordinaires en Algérie	5,950,000 00	4,628,308 95	2,081,691 05	6,710,000 00	4,833,108 58	1,876,891 42	760,000 00	"	6,710,000 00	
34	Dépenses secrètes en Algérie	450,000 00	380,000 00	70,000 00	450,000 00	320,000 00	130,000 00	"	"	450,000 00	
"	Indemnité à la dame veuve Bournat	13,584 66	13,584 66	"	13,584 66	13,492 81	91 85	"	"	13,584 66	
	Dépenses des exercices périmés, non frappées de dechéance	114,032 49	107,905 25	6,127 24	114,032 49	105,987 13	8,045 36	"	"	114,032 49	
		322,798,287 15	307,849,039 50	36,184,890 65	344,033,930 15	299,453,115 87	44,580,814 28	21,689,442 00	453,799 00	344,033,930 15	
	Dépenses des exercices clos	1,266,183 86	1,266,183 86	"	1,266,183 86	1,266,183 86	"	"	"	1,266,183 86	
36	TOTAL de la 1re section	324,064,471 01	309,115,223 36	36,184,890 65	345,300,114 01	300,719,299 73	44,580,814 28	21,689,442 00	453,799 00	345,300,114 01	
								21,235,643 00			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1847.*

Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE.										
	1re PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*										
1	Travaux de fortification de Paris	12,811,000f 88c	8,285,906f 50c	4,525,094f 38c	12,811,000f 88c	8,229,444f 19c	4,581,556f 69c	"	"	12,811,000f 88c	(A) Y compris 2,670,779 francs de crédits non employés sur l'exercice 1845, et transportés provisoirement à l'exercice 1846 par des ordonnances royales. (Voir le tableau N du projet de la loi générale des crédits supplémentaires présenté à l'ouverture de la session 1847.)
2	Travaux de fortification des places autres que Paris	6,492,452 10	4,297,564 16	2,194,887 94	6,492,452 10	4,259,558 75	2,232,893 35	"	"	6,492,452 10	
3	Travaux pour les bâtiments militaires	7,433,567 29	6,453,781 35	979,785 94	7,433,567 29	6,352,840 86	1,080,726 43	"	"	7,433,567 29	
4	Constructions pour le service de l'artillerie	1,229,913 32	398,404 33	831,508 99	1,229,913 32	396,795 33	833,117 99	"	"	1,229,913 32	
5	Constructions aux établissements de poudres et salpêtres	1,323,845 41	121,327 97	1,202,517 44	1,323,845 41	114,307 63	1,209,537 78	"	"	1,323,845 41	
		29,290,779 00 (A)	19,556,984 31	9,733,794 69	29,290,779 00	19,352,946 76	9,937,832 24	"	"	29,290,779 00	
	2e PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*										
6	Travaux de fortification du port du Havre	2,215,412 62	1,517,979 99	697,432 63	2,215,412 62	1,517,979 99	697,432 63	"	"	2,215,412 62	(B) Y compris 3,342,025 fr. 01 cent. de crédits non employés sur l'exercice 1845, et transportés à l'exercice 1846 par ordonnances royales. (Voir le tableau N du projet de la loi générale des crédits supplémentaires présenté à l'ouverture de la session de 1847.)
7	Armement des fortifications de Paris	3,432,236 11	1,656,783 35	1,775,452 76	3,432,236 11	1,570,620 12	1,861,615 99	"	"	3,432,236 11	
8	Travaux de fortification de diverses places	6,024,715 03	1,803,360 02	4,221,355 01	6,024,715 03	1,802,875 77	4,221,839 26	"	"	6,024,715 03	
9	Reconstruction de l'arsenal d'Amiens	149,661 25	25,055 35	124,605 90	149,661 25	25,055 35	124,605 90	"	"	149,661 25	
		11,822,025 01 (B)	5,003,178 71	6,818,846 30	11,822,025 01	4,916,531 23	6,905,493 78	"	"	11,822,025 01	
	TOTAL GÉNÉRAL de la 2e section	41,112,804 01	24,560,163 02	16,552,640 99	41,112,804 01	24,269,477 99	16,843,326 02	"	"	41,112,804 01	
	RÉCAPITULATION.										
	Ire SECTION. — Service ordinaire	324,064,471 01	309,115,223 36	36,184,890 65	345,300,114 01	300,719,299 73	44,580,814 28	21,689,442 00	453,799f 00c	345,300,114 01	
	IIe SECTION. — Service extraordinaire	41,112,804 01	24,560,163 02	16,552,640 99	41,112,804 01	24,269,477 99	16,843,326 02	"	"	41,112,804 01	
		365,177,275 02	333,675,386 38	52,737,531 64	386,412,918 02	324,988,777 72	61,424,140 30	21,689,442 00	453,799 00	386,412,918 02	
								21,235,643 00			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1847.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses liquidées et constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits. (A)	CRÉDITS excédant les dépenses. (B)	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA MARINE.										
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
	Service central.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	923,200f 00c	876,203f 67c	46,996f 33c	923,200f 00c	875,303f 67c	47,896f 33c	"	"	923,200f 00c	
2	Administration centrale. (Matériel.)	161,800 00	140,976 31	31,426 69	172,403 00	138,954 55	34,348 45	10,603f 00c	"	172,403 00	
	Service général.										
3	Officiers militaires et civils	6,565,570 00	5,705,862 52	859,707 48	6,565,570 00	5,462,636 51	1,102,933 49	"	"	6,565,570 00	
4	Maistrance, gardiennage et surveillance	1,802,259 00	1,712,628 87	89,630 13	1,802,259 00	1,663,914 26	138,344 74	"	"	1,802,259 00	
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	30,504,137 57	21,744,003 46	9,223,482 11	30,967,485 57	20,939,800 81	10,027,684 76	463,348 00	"	30,967,485 57	
6	Hôpitaux	1,861,517 00	1,077,105 53	801,678 47	1,878,784 00	1,010,018 53	868,765 47	17,267 00	"	1,878,784 00	
7	Vivres	12,178,218 89	10,559,426 24	3,104,632 65	13,664,058 89	9,894,136 43	3,769,922 46	1,485,840 00	"	13,664,058 89	
8	Justice maritime	91,100 00	72,090 76	19,009 24	91,100 00	69,337 70	21,762 30	"	"	91,100 00	
9	Salaires d'ouvriers	10,867,540 00	10,487,937 69	678,202 31	11,166,140 00	9,819,320 74	1,346,819 26	298,600 00	"	11,166,140 00	
10	Approvisionnements généraux de la flotte	28,230,960 00	21,326,999 32	7,322,760 68	28,649,760 00	19,834,543 02	8,815,216 98	418,800 00	"	28,649,760 00	
10*bis*	(Croisière de la côte occidentale d'Afrique.)	6,000,000 00	793,110 63	889 37	794,000 00	755,784 78	38,215 22	"	5,206,000f 00c	794,000 00	
10*ter*	(Loi du 3 juillet 1846.)	1,907,558 22	"	1,200,558 22	1,200,558 22	"	1,200,558 22	"	707,000 00	1,200,558 22	
11	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	4,152,500 00	3,450,612 14	701,887 86	4,152,500 00	3,284,702 91	867,797 09	"	"	4,152,500 00	
11*bis*	(Loi du 3 juillet 1846)	800,000 00	336,753 93	119,246 07	456,000 00	320,214 29	135,785 71	"	344,000 00	456,000 00	
12	Poudres	368,082 00	675 40	367,406 60	368,082 00	675 40	367,406 60	"	"	368,082 00	
13	École navale en rade de Brest	103,400 00	85,546 78	17,853 22	103,400 00	84,891 18	18,508 82	"	"	103,400 00	
14	Affrétements et transports par mer	370,000 00	273,523 65	96,476 35	370,000 00	268,880 48	101,119 52	"	"	370,000 00	
15	Chiourmes	347,000 00	253,390 18	93,609 82	347,000 00	241,461 27	105,538 73	"	"	347,000 00	
16	Frais généraux d'impressions	220,000 00	193,956 85	151,043 15	345,000 00	190,830 30	154,169 70	125,000 00	"	345,000 00	
17	Fournitures de bureau des ports, chauffage et éclairage	250,000 00	180,081 31	69,918 69	250,000 00	155,322 91	94,677 09	"	"	250,000 00	
18	Dépenses temporaires	142,000 00	107,243 96	34,756 04	142,000 00	101,115 79	40,884 21	"	"	142,000 00	
	Service scientifique.										
19	Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	460,700 00	423,021 69	37,678 31	460,700 00	407,329 00	53,371 00	"	"	460,700 00	
20	(Matériel.)	505,600 00	335,001 09	170,598 91	505,600 00	310,784' 71	194,815 29	"	"	505,600 00	
28	Dépenses des exercices périmés	5,028 67	5,028 67	"	5,028 67	5,028 67	"	"	"	5,028 67	
		108,818,171 35	80,141,180 65	25,239,448 70	105,380,629 35	75,834,087 91	29,546,541 44	2,819,458 00	6,257,000 00	105,380,629 35	
29	Dépenses des exercices clos	1,301,867 21	1,301,867 21	"	1,301,867 21	1,301,867 21	"	"	"	1,301,867 21	
	TOTAL de la 1re section	110,120,038 56	81,443,047 86	25,239,448 70	106,682,496 56	77,135,955 12	29,546,541 44	2,819,458 00	6,257,000 00	106,682,496 56	
	Payements faits par le trésor sur les traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1846					2,919,504 00	2,919,504 00	"	"	"	
						80,055,459 12	26,627,037 44	2,819,458 00	6,257,000 00	106,682,496 56	
								3,437,542 00			

EXCÉDANT DE DÉPENSES.

(A) Cet excédant résulte des causes ci-après :

1° Augmentation d'armements pour renforcer les stations du Mexique et de l'Océanie ;

2° Surhaussement survenu dans le prix des denrées ;

3° Dépenses diverses non prévues au budget, telle que travaux d'installation des bureaux de la solde et de la comptabilité du matériel au ministère, augmentation du nombre des écrivains et des agents de distributions dans les magasins et les directions des ports, pour la mise à exécution du règlement sur la comptabilité des matières ; changement d'installation de paquebots transatlantiques destinés au service actif de la marine ; funérailles de l'amiral Duperré.

EXCÉDANT DE CRÉDITS.

(B) L'excédant de crédits comprend les sommes dont on suppose le non-emploi en 1846, sur les divers chapitres du budget pour lesquels la loi a accordé la faculté de report à l'exercice suivant.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1847.*

Suite du MINISTÈRE DE LA MARINE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses liquidées et constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	IIe SECTION. — SERVICE EXTRAORDINAIRE. *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*										
1	Fort Boyard	687,718f 77c	88,481f 32c	279,237f 45c	367,718f 77c	83,539f 24c	284,179f 53c	"	320,000f 00c	367,718f 77c	(a) Y compris 1,971,884 fr. 75 c. de crédits non employés sur l'exercice 1845, et transportés provisoirement à l'exercice 1846 par ordonnances royales. (Voir le tableau N du projet de la loi générale des crédits supplémentaires présenté à l'ouverture de la session de 1847.)
3	Établissements à créer à Castineau	1,257,409 63	222,530 74	878 89	223,409 63	217,536 77	5,872 86	"	1,034,000 00	223,409 63	
4	Digue et arsenal de Cherbourg	4,726,756 35	4,073,667 32	653,089 03	4,726,756 35	4,041,581 40	685,174 95	"	"	4,726,756 35	
		(a)6,671,884 75	4,384,679 38	933,205 37	5,317,884 75	4,342,657 41	975,227 34	"	1,354,000 00	5,317,884 75	
	2e PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*										
5	Curage et défense de la petite rade de Toulon	1,700,000 00	155 60	844 40	1,000 00	"	1,000 00	"	1,699,000 00	1,000 00	
6	Amélioration de Port-Vendres	800,000 00	114,370 50	1,629 50	116,000 00	91,623 15	24,376 85	"	684,000 00	116,000 00	
		2,500,000 00	114,526 10	2,473 90	117,000 00	91,623 15	25,376 85	"	2,383,000 00	117,000 00	
	TOTAL GÉNÉRAL de la 2e section	9,171,884 75	4,499,205 48	935,679 27	5,434,884 75	4,434,280 56	1,000,604 19	"	3,737,000 00	5,434,884 75	
	RÉCAPITULATION.										
	1re SECTION — Service ordinaire	110,120,038 56	81,443,047 86	25,239,448 70	106,682,496 56	80,055,459 12	26,627,037 44	2,819,458f 00c	6,257,000 00	106,682,496 56	
	2e SECTION. — Service extraordinaire	9,171,884 75	4,499,205 48	935,679 27	5,434,884 75	4,434,280 56	1,000,604 19	"	3,737,000 00	5,434,884 75	
		119,291,923 31	85,942,253 34	26,175,127 97	112,117,381 31	84,489,739 68	27,627,641 63	2,819,458 00	9,994,000 00	112,117,381 31	
								7,174,542 00			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1847.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	Service général.					MINISTÈRE DES FINANCES.						
24	Cour des comptes.	Personnel	1,086,600f 00c	1,006,229f 66c	70,610f 00c	1,076,839f 66c	1,005,583f 34c	71,256f 32c	"	9,760f 34c	1,076,839f 66c	
25		Matériel et dépenses diverses	71,295 00	49,411 57	21,883 43	71,295 00	49,411 57	21,883 43	"	"	71,295 00	
26	Administration centrale des finances.	Personnel	5,726,600 00	5,660,137 60	52,772 45	5,712,910 05	5,605,232 27	107,677 78	"	13,689 95	5,712,910 05	
27		Matériel	632,100 00	383,015 23	219,298 90	602,314 13	383,015 23	219,298 90	"	29,785 87	602,314 13	
28		Dépenses diverses	316,279 00	268,351 79	31,884 75	300,236 54	232,767 84	67,468 70	"	16,042 46	300,236 54	
29	Monnaies et médailles (service des établissements monétaires.)	Personnel	153,400 00	115,998 46	30,000 00	145,998 46	111,698 50	34,299 96	"	7,401 54	145,998 46	
30		Matériel	72,900 00	62,687 35	10,117 79	72,805 14	49,287 03	23,518 11	"	94 86	72,805 14	
31		Dépenses diverses	5,100 00	2,000 00	4,582 71	6,582 71	2,000 00	4,582 71	1,482f 71c	"	6,582 71	
73		Retrait et démonétisation de diverses pièces	5,030,027 28	1,139,599 13	1,900,000 00	3,039,599 13	129,478 26	2,910,120 87	"	1,990,428 15	3,039,599 13	
80		Travaux d'appropriation à l'hôtel des monnaies de Paris.	50,000 00	"	50,000 00	50,000 00	"	50,000 00	"	"	50,000 00	
85		Dépenses relatives à des essais de fabrication de monnaie de bronze	"	"	10,000 00	10,000 00	"	10,000 00	10,000 00	"	10,000 00	
86		Achat de presses monétaires et travaux à l'hôtel des monnaies de Paris	"	"	82,423 88	82,423 88	"	82,423 88	82,423 88	"	82,423 88	
87		Réparation de l'aqueduc de l'hôtel des monnaies de Paris.	"	"	8,500 00	8,500 00	"	8,500 00	8,500 00	"	8,500 00	
32	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	3,220,000 00	2,576,307 59	713,692 41	3,290,000 00	2,576,307 59	713,692 41	70,000 00	"	3,290,000 00	
33		Traitements et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	5,081,000 00	3,889,996 24	1,191,003 76	5,081,000 00	3,884,535 50	1,196,464 50	"	"	5,081,000 00	
34		Traitement et frais de service des payeurs dans les départements	1,060,000 00	1,058,293 16	1,706 84	1,060,000 00	959,927 10	100,072 90	"	"	1,060,000 00	
81	Dépenses de la Cour des Pairs		"	13,000 00	"	13,000 00	13,000 00	"	13,000 00	"	13,000 00	
35 *bis.*	Dépenses des exercices périmés		214,570 70	82,124 34	48,446 36	130,570 70	56,807 11	73,763 59	"	84,000 00	130,570 70	
			22,719,871 98	16,307,152 12	4,446,923 28	20,754,075 40	15,059,051 34	5,695,024 06	185,406 59	2,151,203 17	20,754,075 40	
35	Dépenses des exercices clos		1,396,064 32	1,396,064 32	"	1,396,064 32	1,396,064 32	"	"	"	1,396,064 32	
			24,115,936 30	17,703,216 44	4,446,923 28	22,150,139 72	16,455,115 66	5,695,024 06	185,406 59	2,151,203 17	22,150,139 72	
									1,965,796f 58c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1847.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	CONTRIBUTIONS DIRECTES, TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
36	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles. — Personnel	2,167,200f 00c	2,146,101f 20c	"	2,146,101f 20c	1,941,238f 84c	204,862f 36c	"	21,098f 80c	2,146,101f 20c	
37	Dépenses diverses	1,891,869 60	1,891,747 00	2,000f 00c	1,893,747 00	1,547,304 18	346,442 82	1,877f 40c	"	1,893,747 00	
38	Frais de perception	11,722,526 40	9,317,392 34	2,405,134 06	11,722,526 40	9,317,392 34	2,405,134 06	"	"	11,722,526 40	
39	Cadastre — Dépenses à la charge du fonds commun	519,127 43	519,127 43	"	519,127 43	363,909 56	155,217 87	"	"	519,127 43	
	Cadastre — ——— imputables sur le produit des centmes facultatifs votés par les conseils généraux des départements	1,073,078 95	1,073,078 95	"	1,073,078 95	516,900 38	556,178 57	"	"	1,073,078 95	
39 *bis.*	Mutations cadastrales	600,000 00	496,663 00	2,000 00	498,663 00	493,050 66	5,612 34	"	101,337 00	498,663 00	
	ENREGISTREMENT, DOMAINE ET TIMBRE. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)										
40	Enregistrement et domaines. — Personnel	9,272,800 00	9,393,261 57	"	9,393,261 57	9,393,261 57	"	120,461 57	"	9,393,261 57	
41	Matériel	308,500 00	169,950 00	45,000 00	214,950 00	155,757 83	59,192 17	"	93,550 00	214,950 00	
42	Dépenses diverses	806,300 00	789,700 00	35,000 00	824,700 00	725,327 73	99,372 27	18,400 00	"	824,700 00	
43	Timbre — Personnel	424,700 00	419,430 00	3,000 00	422,430 00	418,543 73	3,886 27	"	2,270 00	422,430 00	
44	Timbre — Matériel et dépenses diverses	509,400 00	370,400 00	46,000 00	416,400 00	333,761 37	82,638 63	"	93,000 00	416,400 00	
70	Timbre — Changement des timbres pour papier timbré	53,000 00	52,380 00	"	52,380 00	"	52,380 00	"	620 00	52,380 00	
	FORÊTS. (*Service administratif et de surveillance dans les départements.*)										
45	Personnel	3,537,900 00	3,500,599 00	12,000 00	3,512,599 00	3,125,568 90	387,030 10	"	25,301 00	3,512,599 00	
46	Matériel	1,265,700 00	1,658,524 00	182,176 00	1,840,700 00	1,218,862 14	621,837 86	575,000 00	"	1,840,700 00	
47	Dépenses diverses	616,900 00	562,380 00	128,020 00	690,400 00	411,636 91	278,763 09	73,500 00	"	690,400 00	
	DOUANES. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
48	Personnel	23,700,450 00	23,319,130 00	369,770 00	23,688,900 00	23,319,105 63	369,794 37	"	11,550 00	23,688,900 00	
49	Matériel	565,300 00	192,952 38	372,347 62	565,300 00	192,952 38	372,347 62	"	"	565,300 00	
50	Dépenses diverses	1,404,050 00	1,202,300 00	201,750 00	1,404,050 00	1,199,989 19	204,060 81	"	"	1,404,050 00	
72	Construction d'une nouvelle douane. (Direction de Besançon)	58,000 00	21,042 70	29,457 30	50,500 00	21,042 70	29,457 30	"	7,500 00	50,500 00	
82	Frais de nouveaux services de douanes	"	26,166 41	833 59	27,000 00	26,166 41	833 59	27,000 00	"	27,000 00	
	A REPORTER	60,496,802 38	57,122,325 98	3,834,488 57	60,956,814 55	54,721,772 45	6,235,042 10	816,238 97	356,226 80	60,956,814 55	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1847.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	REPORT	60,496,802f 38c	57,122,325f 98c	3,834,488f 57c	60,956,814f 55c	54,721,772f 45c	6,235,042f 10c	816,238f 97c	356,226f 80c	60,956,814f 55c	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES À FEU. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)										
51	Contributions indirectes. Personnel	19,825,828 00	18,278,747 72	1,559,466 63	19,838,214 35	18,252,766 10	1,585,448 25	12,386 35	"	19,838,214 35	
52	Contributions indirectes. Matériel	447,100 00	280,027 06	176,546 42	456,573 48	239,150 46	217,423 02	9,473 48	"	456,573 48	
53	Contributions indirectes. Dépenses diverses	1,501,252 00	1,484,524 81	40,423 00	1,524,947 81	1,426,042 84	98,904 97	23,695 81	"	1,524,947 81	
54	Contributions indirectes. Avances recouvrables	857,000 00	799,409 00	130,718 25	930,127 25	720,861 08	209,266 17	73,127 25	"	930,127 25	
88	Indemnité au gouvernement belge pour le parcours des convois français des chemins de fer du Nord sur les voies belges	"	2,132 00	"	2,132 00	"	2,132 00	2,132 00	"	2,132 00	
55	Poudres à feu. Personnel	63,000 00	69,452 29	200 36	69,652 65	69,302 29	350 36	6,652 65	"	69,652 65	
56	Poudres à feu. Matériel et dépenses diverses	2,658,120 00	237,832 60	2,715,405 73	2,953,238 33	234,304 62	2,718,933 71	295,118 33	"	2,953,238 33	
	TABACS. (*Exploitation.*)										
57	Personnel	1,007,000 00	1,001,636 83	4,960 00	1,006,596 83	1,001,636 83	4,960 00	"	403 17	1,006,596 83	
58	Matériel	5,966,720 00	5,036,515 29	426,000 00	5,462,515 29	4,998,919 65	463,595 64	"	504,204 71	5,462,515 29	
58 *bis.*	Achats et transports de tabacs	28,700,000 00	24,788,126 80	3,730,000 00	28,518,126 80	24,353,544 76	4,164,582 04	"	181,873 20	28,518,126 80	
59	Dépenses diverses	305,000 00	292,101 09	12,000 00	304,101 09	285,013 43	19,087 66	"	898 91	304,101 09	
74	Constructions de bâtiments à Béthune et à Lille pour l'exploitation des tabacs. (Loi du 20 juin 1845.)	356,000 00	275,969 57	80,030 43	356,000 00	267,515 78	88,484 22	"	"	356,000 00	
75	Construction et établissement de machines à vapeur à la manufacture des tabacs de Lyon	181,000 00	116,653 99	64,346 01	181,000 00	116,653 99	64,346 01	"	"	181,000 00	
	POSTES. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)										
60	Administration et perception. Personnel	10,772,600 00	10,759,395 20	468,204 80	11,227,600 00	10,341,879 21	885,720 79	455,000 00	"	11,227,600 00	
61	Administration et perception. Matériel	814,900 00	602,788 28	284,211 92	887,000 00	535,671 62	351,328 38	72,100 00	"	887,000 00	
62	Administration et perception. Dépenses diverses	1,369,136 00	918,139 78	460,196 22	1,378,336 00	839,559 85	538,776 15	9,200 00	"	1,378,336 00	
76	Reconstruction de bâtiments à l'hôtel des postes à Bordeaux	42,000 00	35,000 00	7,000 00	42,000 00	35,000 00	7,000 00	"	"	42,000 00	
63	Transport des dépêches. Personnel	2,955,293 00	2,466,300 57	368,992 43	2,835,293 00	2,309,066 46	526,226 54	"	120,000 00	2,835,293 00	
64	Transport des dépêches. Matériel	11,987,699 00	11,153,834 39	538,764 61	11,692,599 00	10,839,962 63	852,636 37	"	295,100 00	11,692,599 00	
65	Transport des dépêches. Dépenses diverses	4,713,233 00	3,894,604 55	1,376,303 45	5,270,908 00	3,806,197 60	1,464,710 40	557,675 00	"	5,270,908 00	
77	Frais de construction et de premier établissement de trois paquebots à vapeur destinés au transport de la correspondance entre Calais et Douvres	1,622,000 00	314,438 77	407,561 23	722,000 00	312,003 77	409,996 23	"	900,000 00	722,000 00	
78	Frais de construction et d'appropriation de quinze bureaux ambulants pour transport des dépêches sur les chemins de fer	111,700 00	46,126 02	112,573 98	158,700 00	7,794 54	150,905 46	47,000 00	"	158,700 00	
83	Frais extraordinaires du transport des dépêches et indemnités pour accidents résultant des inondations	"	36,482 59	163,517 41	200,000 00	30,893 44	169,106 56	200,000 00	"	200,000 00	
84	Frais de construction des trucks destinés au transport des bureaux ambulants du service des postes sur les chemins de fer du Nord et d'Orléans à Bordeaux	"	20,000 00	23,600 00	43,600 00	"	43,600 00	43,600 00	"	43,600 00	
		156,753,383 38	140,032,565 18	16,985,511 25	157,018,076 43	135,745,513 40	21,272,563 03	2,623,399 84	2,358,706 79	157,018,076 43	
								264,693 05			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1847.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.										
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR AUTRES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.										
	Contributions directes.										
	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes		9,659,958f 47c	"	9,659,958f 47c						
	Idem extraordinaires des communes		16,960,544 96	"	16,960,544 96						
	Idem des chemins vicinaux		9,127,848 80	"	9,127,848 80						
	Idem de l'instruction primaire		4,368,720 67	"	4,368,720 67						
	Idem sur les produits des centimes additionnels applicables aux frais de rôles spéciaux de divers impositions communales		16,028 05	"	16,028 05						
	Idem des produits imposés pour frais de perception de diverses impositions communales	49,878,615f 22c	1,199,592 78	"	1,199,592 78	36,455,960f 85c	13,527,654f 37c	105,000f 00c	"	49,983,615f 22c	
	Dégrèvement pour démolition et construction nouvelles		83,053 00	"	175,000 00						
66	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière		1,990,044 12	91,947f 00c	1,990,044 12						
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres		990,112 10	"	990,112 10						
	——— des patentes		1,774,760 81	"	1,774,760 81						
	Attributions aux communes sur la contribution des patentes		2,839,616 24	"	2,839,616 24						
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions. (*Contributions foncière, personnelle et mobilière*)		881,388 22	"	881,388 22						
	Taxes perçues en vertu de rôles.										
	Dégrèvements et non-valeurs sur les redevances des mines		6,000 00	"	6,000 00						
	——— sur le droit annuel dû par les chefs d'école	17,000 00	1,000 00	"	1,000 00	403 38	16,596 62	"	"	17,000 00	
	——— sur les rétributions imposées pour vérification des poids et mesures		10,000 00	"	10,000 00						
		49,895,615 22	49,908,668 22	91,947 00	50,000,615 22	36,456,364 23	13,544,250 99	105,000 00	"	50,000,615 22	
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.										
	Enregistrement et domaines		1,682,890 00	180,000 00	1,862,890 00						
	Forêts		129,194 00	5,000 00	134,194 00						
67	Douanes		135,500 00	500 00	136,000 00						
	Contributions indirectes	2,366,000 00	69,883 58	"	69,883 58	2,159,573 06	366,949 52	160,522 58	"	2,526,522 58	
	Postes		38,919 44	4,635 56	43,555 00						
	Produits divers		188,168 17	91,831 83	280,000 00						
68	Répartitions de produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	1,150,000 00	1,221,000 00	9,000 00	1,230,000 00	1,220,983 67	9,016 33	80,000 00	"	1,230,000 00	
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.										
	Enregistrement et domaines		1,978,879 93	73,420 07	2,052,300 00						
	Forêts		188,366 00	"	188,366 00						
69	Douanes	3,512,000 00	899,000 03	999 97	900,000 00	4,154,415 92	263,681 64	906,097 56	"	4,418,097 56	
	Contributions indirectes		1,265,621 56	"	1,265,621 56						
	Postes		11,526 75	283 25	11,810 00						
70	Primes à l'exportation des marchandises	11,500,000 00	15,000,000 00	2,000,000 00	17,000,000 00	12,871,217 28	4,128,782 72	5,500,000 00	"	17,000,000 00	
71	Escompte sur divers droits	2,380,000 00	2,643,926 23	29,218 05	2,673,144 28	2,643,926 23	29,218 05	293,144 28	"	2,673,144 28	
		70,803,615 22	75,361,543 91	2,486,835 73	77,848,379 64	59,506,480 39	18,341,899 25	7,044,764 42	"	77,848,379 64	
								7,044,764 42			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses au 1er janvier 1847.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES, pour les dépenses propres à l'exercice 1846.	pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1846.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.												
SERVICE ORDINAIRE.												
Dette publique	373,839,754f 55	350,332,473f 01	25,057,331f 57	375,389,804f 58	336,789,414f 57	"	336,789,414f 57	38,600,390f 01	1,550,050f 03	"	375,389,804f 58	
Dotations	14,794,451 00	14,808,951 00	"	14,808,951 00	14,783,951 00	"	14,783,951 00	25,000 00	14,500 00		14,808,951 00	
Ministère de la justice et des cultes	62,010,998 89	54,605 208 09	7,855,789 96	62,460,998 05	49,559,400 62	118,771f 65	49,678,172 27	12,782,825 78	449,999 16	"	62,460,998 05	
——— des affaires étrangères	9,102,306 54	9,036,566 30	1,792,573 94	10,829,140 24	8,217,669 69	99,453 64	8,317,123 33	2,512,016 91	1,726,833 70	"	10,829,140 24	
——— de l'instruction publique	19,232,820 26	15,021,247 08	4,211,573 18	19,232,820 26	13,873,916 12	33,412 66	13,907,328 78	5,325,491 48	"	"	19,232,820 26	
——— de l'intérieur	127,688,800 28	98,250,545 62	31,503,250 85	129,753,796 47	91,425,761 98	296,592 35	91,722,354 33	38,031,442 14	2,064,996 19	"	129,753,796 47	
——— de l'agriculture et du commerce	14,450,736 50	11,462,590 03	5,200,546 47	16,663,136 50	10,546,549 44	35,928 96	10,582,478 40	6,080,658 10	2,212,400 00		16,663,136 50	
——— des travaux publics	64,714,301 64	61,863,260 96	5,553,153 74	67,416,414 70	50,469,874 16	179,662 12	50,649,536 28	16,766,878 42	2,702,113 06	"	67,416,414 70	
——— de la guerre	324,064,471 01	309,115,223 36	36,184,890 65	345,300,114 01	299,453,115 87	1,266,183 86	300,719,299 73	44,580,814 28	21,235,643 00	"	345,300,114 01	
——— de la marine	110,120,038 56	81,443,047 86	25,239,448 70	106,682,496 56	78,753,591 91	1,301,867 21	80,055,459 12	26,627,037 44	"	3,437,542 00	106,682,496 56	
——— des finances	24,115,936 30	17,703,216 44	4,446,923 28	22,150,139 72	15,059,051 34	1,396,064 32	16,455,115 66	5,695,024 06	"	1,965,796 58	22,150,139 72	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	156,753,383 38	140,025,719 79	16,992.356 64	157,018,076 43	135,745,513 40	"	135,745,513 40	21,272,563 03	264,693 05	"	157,018,076 43	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.	70,803,615 22	75,361,543 91	2,486,835 73	77,848,379 64	59,506,480 39	"	59,506,480 39	18,341,899 25	7,044,764 42	"	77,848,379. 64	
	1,371,691,614 13	1,239,029,593 45	166,524.674 71	1,405,554,268 16	1,164,184,290 49	4,727,936 77	1,168,912,227 26	236,642,040 90	39,265,992 61	5,403,338 58	1,405,554,268 16	
									33,862,654 03			
SERVICE EXTRAORDINAIRE.												
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.												
Ministère des travaux publics	24,308,079 38	20,823,634 62	1,058,998 85	21,882,633 47	17,575,359 64	120,601 46	17,695,961 10	4,186,672 37	"	2,425,445 91	21,882,633 47	
——— de la guerre	29,290,779 00	19,556,984 31	9,733,794 69	29,290,779 00	19,352,946 76	"	19,352,946 76	9,937,832 24	"	"	29,290,779 00	
——— de la marine	6,071,884 75	4,384,679 38	933,205 37	5,317,884 75	4,342,657 41	"	4,342,657 41	975,227 34	"	1,354,000 00	5,317,884 75	
	60,270,743 13	44,765,298 31	11,725,998 91	56,491,297 22	41,270,963 21	120,601 46	41,391,565 27	15,099,731 95	"	3,779,445 91	56,491,297 22	
									3,779,445 91			
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.												
Ministère des travaux publics	176,119,260 97	105,572,917 55	8,568,020 72	114,140,938 27	91,589,248 61	"	91,589,248 61	22,551,689 66	"	61,978,322 70	114,140,938 27	
——— de la guerre	11,822,025 01	5,003,178 71	6,818,846 30	11,822,025 01	4,916,531 23	"	4,916,531 23	6,905,493 78	"	"	11,822,025 01	
——— de la marine	2,500,000 00	114,526 10	2,473 90	117,000 00	91,623 15	"	91,623 15	25,376 85	"	2,383,000 00	117,000 00	
	190,441,285 98	110,690,622 36	15,389,340 92	126,079,963 28	96,597,402 99	"	96,597,402 99	29,482,560 29	"	64,361,322 70	126,079,963 28	
									64,361,322 70			
TOTAL GÉNÉRAL	1,622,403,643 24	1,394,485,514 12	193,640,014 54	1,588,125,528 66	1,302,052,657 29	4,848,538 23	1,306,901,195 52	281,224,333 14	39,265,992 61	73,544,107 19	1,588,125,528 66	*Suit le Résultat général du Compte provisoire du budget de 1846.*
									34,278,114 58			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Résultat général du Compte provisoire au 1er janvier 1847.

D'après les explications contenues dans la note préliminaire du compte provisoire du budget de 1846 (pages 287 et 288),

Les besoins probables de cet exercice s'élèvent à		1,588,125,528 66
et ses ressources à	1,405,315,182f 49c	1,410,444,962 71
Mais ces ressources s'augmentent du prélèvement éventuel à faire sur la portion de l'emprunt en rentes restant à appliquer aux budgets des exercices subséquents (voir page 286), ci	5,129,780 22	
RESTE		177,680,565 95

D'une autre part, ce découvert s'accroît de l'excédant de dépense du service colonial, dont, aux termes de l'article 11 de la loi des comptes de 1842, le règlement législatif n'aura lieu que dans la loi des comptes de l'exercice 1847 ..... 15,719,627 00

Les faits connus ou appréciés à l'époque du 1er janvier 1847 détermineraient donc, pour le budget de 1846, une insuffisance présumée de ressources de 193,400,192 95

Mais il y a lieu d'en déduire :

1° Les dépenses de l'exercice 1846 qui resteront probablement à payer en clôture d'exercice	4,700,000f 00c	9,035,329 84
2° L'excédant de recette de l'exercice 1845 qui est attribué au budget de 1846	4,335,329 84	
En sorte que cette insuffisance de ressources n'est plus que de		184,364,863 11

Elle résulte, ainsi qu'il suit, du rapprochement des recettes et des dépenses afférentes à chacune des trois principales divisions de services qui forment l'ensemble du budget de l'exercice 1846, savoir :

Service ordinaire.	Recettes	1,358,288,995 33	
	Dépenses	1,400,854,268 16	
	EXCÉDANT de dépense	42,565,272 83	
	A ajouter : Prélèvement à effectuer sur les fonds généraux du budget de 1846, pour l'excédant présumé de dépense du service colonial. (Voir ci-dessus)	15,719,627 00	
	DÉCOUVERT	58,284,899 83	58,284,899 83
Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses présumées des ministères des travaux publics, de la guerre et de la marine	56,491,297 22	
	Portion du produit de la négociation de l'emprunt en rentes attribuée à l'exercice 1846 (51,361.517 fr.), et prélèvement éventuel à faire sur la portion de cet emprunt qui fait partie des ressources restant à appliquer aux budgets des exercices subséquents, 5,129,780 22 ci	56,491,297 22	
	BALANCE	"	"
Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.	Dépenses présumées devoir être liquidées sur le budget de l'exercice 1846 pour les travaux régis par la loi du 11 juin 1842, et qui, aux termes de cette loi, sont provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante du trésor, jusqu'à l'extinction des découverts du service ordinaire des exercices 1840 et suivants		126,079,963 28
TOTAL général du découvert sur l'ensemble des services du budget de l'exercice 1846			184,364,863 11

BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

État des Recettes et des Payements faits au 31 Décembre 1846.

BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 31 décembre 1846.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	5,728c 93c	5,728f 93c	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	29 53	29 53	"
Droits divers et recettes à différents titres	16,766 99	16,766 99	"
	22,525 45	22,525 45	"
PRODUITS DIVERS.			
Retenue de 2 p. 0/0 pour l'Hôtel des invalides sur les dépenses du personnel de la guerre	14 00	14 00	"
	22,539 45	22,539 45	"
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.			
Portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1847	23,429,139 00	23,429,139 00	"
	23,451,678 45	23,451,678 45	"
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DE L'EXERCICE 1845.			
Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1845, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1847, par le projet de loi de règlement de l'exercice 1845, SAVOIR :			
Service départemental	3,728,990f 22c	3,819,044 16	"
Divers services spéciaux	90,053 94		
		27,270,722 61	"

PAYEMENTS.

CHAPITRES spéciaux.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE. 1re SECTION. — *Service ordinaire.*			
9	Solde et entretien des troupes	1,816,846f 63c	1,816,846f 63c	"
15	Fourrages	7,101,995 07	7,101,995 07	"
29	Services militaires indigènes en Algérie	3,201 20	3,201 20	"
33	Travaux civils en Algérie	25,000 00	25,000 00	"
		8,947,042 90	8,947,042 90	"
	MINISTÈRE DE LA MARINE. 1re SECTION. — *Service ordinaire.*			
3	Officiers militaires et civils	240 00	240 00	"
5	Solde et habillement des équipages et des troupes	1,159,499 36	1,159,499 36	"
		1,159,739 36	1,159,739 36	"
"	Payements faits par le trésor sur traites de la marine, et restant à régulariser au 31 décembre 1846, en atténuation des restes à payer que le budget de la marine, présente à la clôture des exercices antérieurs à 1846	1,521,388 62	1,521,388 62	"
		2,681,127 98	2,681,127 98	"
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.			
69	Restitutions sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.)	592,746 28	592,746 28	"
	RÉCAPITULATION. SERVICE ORDINAIRE.			
	Ministère de la guerre	8,947,042 90	8,947,042 90	"
	——— de la marine	2,681,127 98	2,681,127 98	"
	Remboursements et restitutions	592,746 28	592,746 28	"
		12,220,917 16	12,220,917 16	"

Voir à la page suivante le Résultat général des opérations relatives au budget de l'exercice 1847.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1847, au 31 décembre 1846.

SERVICE ORDINAIRE.

Payements sur les services des ministères	12,220,917f 16c
Recouvrements sur les produits du budget	22,539 45
EXCÉDANT des payements	12,198,377 71
Fonds départementaux et spéciaux reportés des exercices précédents. (A déduire.)	3,819,044 16
RESTE en excédant de dépense	8,379,333 55
Ce dernier résultat s'augmente du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1847, pour couvrir l'insuffisance de ressources du service colonial de cet exercice, dont les besoins ont dû être, en partie, assurés d'avance par des envois de fonds faits aux colonies, dans les derniers mois de l'année 1846. (Voir, page 564, l'application qui a été faite de ce prélèvement au compte du service colonial.)	15,751,800 00
TOTAL de l'excédant de dépense pour lequel le service ordinaire du budget de l'exercice 1847 est employé dans la situation générale des finances. (Voir page 381.)	24,131,133 55

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

Aucun payement pour le service des travaux extraordinaires imputables sur des ressources spéciales n'a eu lieu, pendant l'année 1846, à la charge de l'exercice 1847. Il a seulement été fait recette au budget de cet exercice, de la portion réalisée de l'emprunt en rentes qui a dû lui être attribuée pour les motifs exprimés page 19 . 23,429,139f 00c

SITUATION FINANCIÈRE
DU SERVICE
DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES
IMPUTABLES SUR DES RESSOURCES SPÉCIALES.

1° Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.

2° Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

NOTE

Sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires imputables sur des Ressources spéciales.

L'État fait exécuter, depuis 1837, des travaux extraordinaires qui se sont partagés en trois catégories distinctes, selon la nature des ressources que les lois leur ont spécialement affectées :

1° Travaux imputables sur les excédants de recette des budgets, ou sur le produit disponible de la réserve de l'amortissement. (Loi du 17 mai 1837.)

2° Travaux à la dépense desquels le produit d'un emprunt en rentes a été assigné. (Loi du 25 juin 1841.)

3° Travaux des grandes lignes de chemins de fer et autres dépenses auxquelles doivent subvenir provisoirement les fonds de la dette flottante, jusqu'à ce que l'extinction des découverts du trésor ait permis d'y affecter les fonds de réserve de l'amortissement. (Loi du 11 juin 1842.)

Ainsi qu'on l'a annoncé, page 369 du compte général des finances de l'année 1843, les travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837 ont été l'objet, dans ledit compte, d'une situation complète et définitive qu'il n'y a plus eu lieu de reproduire dans ceux des années subséquentes, le régime financier appliqué, en vertu de la loi précitée, aux ressources et aux besoins des travaux extraordinaires des exercices 1837 à 1841, se trouvant, à partir de l'exercice 1842, remplacé par celui qui a été consacré par la loi du 25 juin 1841.

Les explications qui suivent font connaître la situation financière des deux autres natures de travaux, au 1er janvier 1847, abstraction faite des nouveaux crédits demandés pour ce service, dans les projets du budget de 1848 et de diverses lois spéciales, dont le vote par les Chambres n'a pas dû être préjugé, et qui ne seront rattachés à ladite situation que dans le compte général des finances de l'année prochaine.

1° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

La loi du 25 juin 1841, sur le budget des recettes de l'exercice 1842, en abrogeant celle du 17 mai 1837, a affecté aux découverts des budgets, à partir du 1er janvier 1842, la réserve disponible de l'amortissement des rentes, dont le produit avait jusque-là été employé aux dépenses des travaux extraordinaires; elle a en même temps, pour subvenir à ces travaux, autorisé l'emprunt en rentes d'un capital de 450 millions.

Les crédits provenant de la loi du 17 mai 1837, dont l'affectation par exercice n'avait pas encore été réglée, s'élevaient, comme il a été expliqué page 370 du compte général des finances de 1843, à une somme de 180,769,000 francs qui restait à mettre à la disposition du ministre des travaux publics, ci..... 180,769,000f

La loi spéciale du 25 juin 1841, sur les travaux extraordinaires, a ajouté aux crédits du ministère des travaux publics une somme de 40 millions, savoir :

Amélioration de rivières	5,200,000f	
Service des cavaux du Nivernais et du Berri	4,000,000	
Amélioration de ports maritimes	1,570,000	
Crédits généraux à répartir ultérieurement	29,230,000	
		40,000,000
A REPORTER		220,769,000

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

Les crédits généraux alloués au ministre des travaux publics ont ainsi été élevés à la somme de ..... (REPORT). 220,769,000f

La même loi a, en outre, autorisé les ministères de la guerre et de la marine à effectuer des travaux extraordinaires dont les crédits généraux sont ainsi demeurés fixés :

Ministère de la guerre.....	225,052,400
Ministère de la marine.....	51,000,000
TOTAL des allocations générales résultant de la loi du 25 juin 1841 (1).	496,821,400

L'emprunt en rentes ne représentant qu'une ressource de 450 millions, savoir :

Portion négociée le 18 octobre 1841.....	150,000,000f	
——— le 9 décembre 1844.....	200,000,000	
Complément réalisé en 1845, au moyen de la consolidation de fonds des caisses d'épargne. (Loi du 22 juin 1845).....	100,000,000	
	450,000,000	450,000,000

Il en résulte que, comparativement au montant de cet emprunt, il restera à mettre à la disposition du trésor, pour solder l'ensemble des dépenses autorisées, des moyens extraordinaires montant à..... 46,821,400

Pour rapprocher des allocations générales ci-dessus..... 496,821,400f 00

Les crédits spéciaux par exercice accordés aux trois ministres ordonnateurs des travaux, jusqu'au 1er janvier 1847, il est nécessaire, ainsi qu'on l'a expliqué au compte général des finances des années précédentes, d'ajouter à ces allocations générales le solde de celles qui sont restées disponibles à la fin de la période antérieure au régime fondé par la loi du 25 juin 1841, et dont l'emploi a dû avoir lieu concurremment avec les crédits généraux ouverts sous ce régime, savoir :

Crédits restés à la disposition du ministre des travaux publics à l'époque de l'abrogation de la loi du 17 mai 1837 :

Réimputés à l'exercice 1842.....	18,268,378f 19c	19,830,199f 49c	
——— 1843.....	1,561,821 30		
Crédits pour travaux de fortifications de Paris, non employés par le ministre de la guerre, à la clôture de l'exercice 1841 :			44,302,521 16
Réimputés à l'exercice 1842.....	24,417,825f 01c	24,472,321 67	
——— 1843.....	54,496 66		
ENSEMBLE..... (*à reporter*).			541,123,921 16

(1) Déduction faite de 4,500,000 fr. pour une portion du prêt concernant le chemin de fer de Strasbourg à Bâle, comprise dans les crédits de la loi du 25 juin 1841, mais qui, ayant été imputée par la loi du 25 mai 1842 (tableau I) sur l'exercice 1841, s'est trouvée rattachée aux dépenses effectuées sous le régime de la loi du 17 mai 1837.

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

REPORT			541,123,921f 16c
Sur cette somme, des crédits spéciaux ont été affectés aux exercices 1842 à 1847, suivant le détail qui en est donné dans la présente note (Voir page 355), pour		471,041,081f 08c	
Et des crédits sont restés à employer sur les exercices ci-après et doivent être réimputés ultérieurement, savoir :			
Exercice 1842. (Marine.)	27		
——— 1844. (Marine.)	19,985 08	403,690 08	
——— 1845. (Travaux publics.)	383,704 73		
ENSEMBLE		471,444,771 16	471,444,771 16
Mais, comme le solde précité de 44,302,521 fr. 16 cent. représente des dépenses qui ne sont pas entrées dans les prévisions de la loi du 25 juin 1841, et dont, en conséquence, l'imputation a lieu sur les fonds généraux du budget, ci		44,302,521 16	
Les crédits spéciaux auxquels les ressources déterminées par ladite loi doivent subvenir, ne s'élèvent plus qu'à		427,142,250 00	
Et il reste, par conséquent, au 1er janvier 1847, des allocations générales à répartir par exercice. (Voir les détails contenus dans le tableau, page 359), pour			69,679,150 00
Enfin, les crédits spéciaux attribués aux exercices 1842 à 1847 montant à			427,142,250 00
Et la ressource réalisée sur l'emprunt étant de			450,000,000 00
Il reste disponible sur ladite ressource, au 1er janvier 1847, comparativement aux autorisations de dépenses auxquelles elle doit subvenir, une somme de			22,857,750 00

Ce dernier résultat se prouve par le rapprochement des crédits et des ressources qui ont reçu une affectation législative d'exercice et dont le développement est établi ci-après (voir page 356).

On fait mention ici que la loi du 25 juin 1841 a laissé en réserve une somme de *crédits généraux restant à répartir*. Les besoins effectifs des services n'ayant pu alors être complétement déterminés, il a paru préférable d'attribuer à des lois ultérieures le soin d'en proposer l'allocation à mesure que ces besoins se révéleraient. Ces crédits généraux, s'élevant, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, à.. 29,230,000f

Ont été successivement réduits de ceux dont l'affectation législative aux services ci-après a été votée pendant les sessions de 1842 à 1846, savoir :

Routes royales et ports maritimes de la Corse	3,000,000f	28,130,000
Amélioration de rivières	2,200,000	
Amélioration de ports maritimes	7,377,639	
Établissement de nouveaux canaux	15,552,361	

En sorte que le solde des crédits généraux restant à répartir ne s'élève plus, au 1er janvier 1847, ainsi qu'il résulte du tableau général, page 359, qu'à 1,100,000

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

(*Établissement de grandes lignes de chemins de fer et Travaux divers.*)

La loi du 11 juin 1842 a créé, comme on l'a dit plus haut, un système général de grandes lignes de chemins de fer, dont la dépense, en ce qui concerne l'État, doit provisoirement être imputée sur les ressources de la dette flottante du trésor, jusqu'à ce que l'extinction des découverts constants à la charge des budgets ordinaires des exercices 1840 et suivants ait permis d'y affecter les ressources disponibles de l'amortissement.

Les dépenses de cette nature, autorisées tant par ladite loi que par les autres lois subséquentes, et divers travaux dont l'exécution a été soumise au même régime de ressources, ont été l'objet d'allocations générales, qui se trouvent détaillées dans le tableau ci-après, pages 360 et 361, et se résument ainsi qu'il suit, pour chacune des sessions législatives pendant lesquelles elles ont été votées; savoir :

Session de 1842	148,000,000f 00c	1,083,458,361f 00c
—— de 1843	7,000,000 00	
—— de 1844	365,517,000 00	
—— de 1845	193,019,000 00	
—— de 1846	369,922,361 00	
Sur ces allocations générales, des crédits spéciaux ont été attribués aux exercices 1842 à 1847 pour une somme totale (voir le développement ci-après page 355) de	576,783,340 18	
Et des crédits demeurés sans emploi sur l'exercice 1845, sont à réimputer ultérieurement, ci	10,015,020 82	
TOTAL des crédits généraux	586,798,361 00	586,798,361 00
En sorte qu'au 1er janvier 1847, il restait des allocations générales à répartir par exercice (voir les détails contenus dans le tableau, page 361) pour		496,660,000 00

Mais il est essentiel de remarquer, en ce qui concerne l'établissement des grandes lignes de chemins de fer, lesquelles sont comprises dans ce dernier résultat pour 235,400,000 francs, que le système d'exécution de plusieurs de ces lignes par voie de concession à l'industrie privée ayant été adopté par les Chambres, une notable partie des crédits qui avaient été accordés pour leur construction par l'État demeurera sans emploi. C'est même en vue de l'annulation de ces crédits que d'autres travaux extraordinaires d'intérêt public ont été autorisés sous le régime de ressources primitivement consacré à l'exécution des chemins de fer par l'article 18 de la loi précitée du 11 juin 1842. Toutefois, il ne pourra y avoir lieu de constater ces annulations dans la présente section du compte général des finances qu'après qu'elles auront été prononcées législativement. Le Trésor se trouvera, en outre, exonéré d'une partie des dépenses des chemins de fer, par suite du remboursement que, d'après les cahiers des charges, diverses compagnies concessionnaires doivent lui faire, des travaux déjà effectués ou qui sont à achever par l'État. Mais le montant de ces remboursements, ainsi que celui des annulations ultérieures de crédits, ne sauraient être actuellement précisés, attendu que ces deux termes (évalués dans leur ensemble par le ministère des travaux publics à 205,355,000f ne pourront résulter que des comptes définitifs des dépenses faites par l'État, lesquels détermineront

en même temps les sommes dépensées qui sont à rembourser, et les crédits non employés, qui sont à annuler définitivement.

Le découvert du trésor, au 1er janvier 1847, pour les divers travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842, ressort ainsi qu'il suit, de l'excédant des payements effectués par lui sur les exercices ci-après, comparativement aux remboursements qu'il a déjà obtenus, à la même époque, en atténuation de ses avances.

Payements faits sur l'exercice 1842	1,368,091f 28c	268,851,778f 00c
——— 1843	27,214,800 94	
——— 1844	43,190,895 22	
——— 1845	100,480,587 57	
——— 1846	96,597,402 99	
A déduire : Recettes effectuées en atténuation des avances du trésor, savoir :		
Versement fait au caissier central du trésor public, pendant les années 1845 et 1846, par la compagnie du chemin de fer du Nord, en exécution de l'article 2 du cahier des charges annexé à la loi du 15 juillet 1845, portant concession de ce chemin de fer	29,000,000 00	37,600,000 00
Versement fait au même comptable, pendant le mois de décembre 1845, par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon, de la somme, qui aux termes de l'article 29 du cahier des charges joint à la loi du 16 juillet 1845, était à rembourser au trésor immédiatement après l'adjudication	8,000,000 00	
Recette constatée par virement de compte, de la créance mise à la charge de la ville de Lille (Nord), conformément à la loi d'intérêt local du 19 juillet 1845, pour la part contributive de cette ville dans la construction de sa station intérieure du chemin de fer du Nord	600,000 00	
Reste pour découvert du Trésor, au 1er janvier 1847		231,251,778 00

3° DÉVELOPPEMENTS SUR PLUSIEURS DES RÉSULTATS QUI PRÉCÈDENT,

Détail des crédits spéciaux par exercice, affectés aux travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.

Crédits employés aux dépenses liquidées pour l'exercice 1842. (Voir le compte définitif de cet exercice, page 196 du compte des finances de 1843)	117,485,601 01
Crédits employés aux dépenses liquidées pour l'exercice 1843. (Voir le compte définitif de cet exercice, page 196 du compte des finances de 1844.)	109,881,025 16
Crédits employés aux dépenses liquidées pour l'exercice 1844. (Voir le compte définitif de cet exercice, page 268 du compte des finances de 1845)	86,924,753 54
Crédits employés aux dépenses liquidées pour l'exercice 1845. (Voir le compte définitif de cet exercice, page 268 du présent compte.)	63,095,420 70
A reporter	377,386,800 41

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

REPORT		377,386,800f 41c
Crédits accordés sur l'exercice 1846 :		
(Voir le compte provisoire de cet exercice, page 342 du présent compte.)		
Loi de finances du 19 juillet 1845	51,361,517f 00c	60,150,141 67
— des 5 mai et 3 juillet 1846	6,030,000 00	
Ordonnances royales soumises à la régularisation législative dans la loi générale des crédits supplémentaires présentée à l'ouverture de la session de 1847	2,758,624 67	
Crédits accordés sur l'exercice 1847 :		
Loi de finances du 19 juillet 1845	21,301,500 00	33,504,139 00
Loi du 5 mai 1846	2,127,639 00	
Ordonnances royales soumises à la régularisation législative, comme il est dit ci-dessus	10,075,000 00	
Crédits restés à employer sur les exercices ci-après et qui sont à réimputer ultérieurement :		
Exercice 1842	0f 27c	403,690 08
——— 1843	19,985 08	
——— 1844	383,704 73	
TOTAL des crédits spéciaux pour la loi du 25 juin 1841		471,444,771 16

Détail des crédits spéciaux par exercice, applicables aux travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.

Crédits employés sur l'exercice 1842.		
(Voir le compte définitif de cet exercice, page 197 du compte des finances de 2843)		1,368,937 58
Crédits employés sur l'exercice 1843.		
(Voir le compte définitif de cet exercice, page 268 du compte des finances de 1844)		27,256,795 12
Crédits employés sur l'exercice 1844,		
(Voir le compte définitif de cet exercice, page 268 du compte des finances de 1845.)		43,244,801 45
Crédits employés sur l'exercice 1845 :		
(Voir le compte définitif de cet exercice, page 268 du présent compte.)		100,683,159 05
Crédits accordés sur l'exercice 1846 par les lois ci-après :		
(Voir le compte provisoire de cet exercice, page 342.)		
Loi de finances du 19 juillet 1845	83,000,000f 00c	190,441,285 98
Lois spéciales rendues pendant les sessions de 1845 et 1846	70,445,000 00	
Ordonnances royales soumises à la régularisation législative à l'ouverture de la session de 1847	36,996,285 98	
Crédits accordés sur l'exercice 1847 par les lois ci-après :		
Loi de finances du 13 juillet 1846,	98,916,000f 00c	213,788,361 00
Lois spéciales rendues pendant la session de 1846	70,872,361 00	
Ordonnances royales soumises à la régularisation législative comme il est dit ci-dessus	44,000,000 00	
Crédits restés à employer sur l'exercice 1845 et à réimputer ultérieurement		10,015,020 82
TOTAL des crédits spéciaux pour la loi du 11 juin 1842		586,798,361 00

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

Comparaison des crédits spéciaux et des ressources pour les travaux régis par la loi du 25 juin 1841.

Exercice 1842.

Le règlement définitif de l'exercice 1842 a présenté une somme égale de ressources et de besoins, savoir :

Crédits spéciaux employés sur cet exercice		117,485,601f 01c
A déduire : 1° Les dépenses spéciales mises pour cet exercice, à la charge des fonds généraux du budget. (Voir ci-dessus.)	42,686,203f 20c	42,749,466 49
2° Les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice	63,263 29	
Reste		74,736,134 52
Portion de l'emprunt en rentes assignée au budget de 1842	75,000,000 00	
A déduire : Le solde resté disponible qui a été réimputé à 1843. (Voir ci-après.)	263,865 48	
	74,736,134 52	74,736,134 52

Exercice 1843.

Le règlement définitif de l'exercice 1843 a également présenté une somme pareille de ressources et de besoins, savoir :

Crédits spéciaux employés sur cet exercice		109,881,025f 16c
A déduire : 1° les dépenses spéciales incombant, pour le même exercice, aux fonds généraux du budget. (Voir ci-dessus.)	1,616,317f 96c	1,726,794 89
2° Les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice	110,476 93	
Reste		108,154,230 27
Portion de l'emprunt en rentes attribuée au budget de 1843	75,000,000f 00c	
Solde disponible reporté de l'exercice 1842	263,865 48	
Prélèvement effectué sur la portion de l'emprunt afférente à 1844. (Voir page 186 du compte des finances de 1844.)	32,890,364 79	
		108,154,230 27

Exercice 1844.

Le règlement définitif de l'exercice 1844 a présenté, de même, une somme égale de ressources et de besoins, savoir :

Crédits spéciaux employés sur cet exercice	86,924,753 54	86,965,633f 09c
Dépenses d'exercices clos, payées à la charge du budget de 1844	40,879 55	
A déduire : les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice		103,524 95
Reste		86,862,108 14
Portion de l'emprunt en rentes attribuée au budget de 1844	77,880,000 00	
A déduire : Portion prélevée pour couvrir l'excédant des dépenses de 1843	32,890,364 79	
Reste	44,989,635 21	
Prélèvement effectué sur la portion de l'emprunt afférente à l'exercice 1845	41,872,472 93	
		86,862,108 14

Exercice 1845.

Le règlement définitif de l'exercice 1845 présente, comme les précédents une somme égale de ressources et de besoins, savoir :

Crédits spéciaux employés sur cet exercice	63,095,420f 70c	63,203,005f 20c
Dépenses d'exercices clos payées à la charge du budget de 1845	107,584 50	
A déduire : Les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice		134,895 46
A reporter		63,068,109 74

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

REPORT		63,068,109f 74c
Portion de l'emprunt en rentes attribuée au budget de 1845	61,041,594f 00c	
A déduire : Portion prélevée pour couvrir l'excédant des dépenses de 1844	41,872,472 93	
RESTE	19,169 121 07	
Prélèvement effectué sur la portion de l'emprunt afférente à l'exercice 1846	43,898,988 67	63,068,109 74

EXERCICE 1846.

Les votes législatifs présentent, pour l'exercice 1846, les résultats ci-après :

Crédits spéciaux ouverts sur cet exercice		60,150,141 67
Portion de l'emprunt attribuée au budget de 1846	51,361,517f 00c	
A déduire : Portion prélevée pour couvrir l'excédant des dépenses de l'exercice 1845	43,898,988 67	7,462,528 33
Excédant des crédits sur les ressources, pour l'exercice 1846		52,687,613 34

EXERCICE 1847.

Les votes législatifs présentent, pour l'exercice 1847, les résultats ci-après :

Crédits spéciaux ouverts sur cet exercice	33,504,139f 00c	
Portion de l'emprunt assignée au budget de 1847	23,429,139 00	
Excédant des crédits sur les ressources pour l'exercice 1847	10,075,000 00	10,075,000 00
ENSEMBLE pour les deux exercices 1846 et 1847		62,762,613 34

Crédits restés à employer sur les exercices 1842, 1844 et 1845 et à réimputer ultérieurement 403,690 08

Dépenses restées à payer à la clôture des exercices 1842, 1843, 1844 et 1845	412,160f 63c	263,696 58
A déduire : Dépenses d'exercices clos payées sur les budgets de 1844 et 1845	148,464 05	
EXCÉDANT final des besoins sur les ressources, tel qu'il résulte des votes législatifs pour les exercices 1847 et antérieurs		63,430,000 00

Mais le montant total desdites ressources, applicable à chaque exercice, n'étant que de 363,712,250 fr., savoir :

Exercice 1842	74,736,134f 52c	363,712,250 00
——— 1843	108,154,230 27	
——— 1844	86,862,108 14	
——— 1845	63,068,109 74	
——— 1846	7,462,528 33	
——— 1847	23,429,139 00	
tandis que l'emprunt négocié s'élève à		450,000,000 00
il en résulte que ledit emprunt laisse encore disponible un solde de		86,287,750 00
et qu'en définitive, l'excédant des ressources réalisées en vertu de la loi du 25 juin 1841, comparativement aux crédits attribués aux exercices 1842 à 1847, est de		22,857,750 00

Suite de la SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

1° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Tableau comparatif, au 1er janvier 1847, des Allocations générales et des Crédits spéciaux.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS GÉNÉRAUX. Crédits généraux accordés sous le régime de la loi du 25 juin 1841.	À AJOUTER. Solde des crédits accordés antérieurement à cette loi et restés à employer concurremment avec les crédits ci-contre.	TOTAL.	CRÉDITS SPÉCIAUX. CRÉDITS COMPRIS DANS LES DÉFINITIFS DES EXERCICES. 1842.	1843.	COMPTES DES EXERCICES. 1844.	1845.	CRÉDITS restés à employer à la clôture de l'exercice 1845, et à réimputer ultérieurement.	CRÉDITS MIS À LA DISPOSITION DES MINISTRES SUR LES EXERCICES. 1846.	1847.	TOTAL.	À DÉDUIRE. Solde des crédits accordés antérieurement à la loi du 25 juin 1841, et dont l'imputation a eu lieu sur les fonds généraux du budget.	MONTANT des crédits spéciaux auxquels demeurent affectées les ressources déterminées par la loi du 25 juin 1841.	RESTE À EMPLOYER sur les crédits généraux procédant de la loi du 25 juin 1841.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.														
1	Routes royales, classées avant le 1er janvier 1837	25,800,000f 00c	2,058,327f 56c	27,858,327f 56c	9,394,866f 36	9,994,883f 52c	7,585,927f 06	688,795f 97f	2,473f 46	191,381f 19	"	27,858,327f 56c	2,058,327f 56	25,800,000f 00c	"
2	Routes royales, classées depuis le 1er janvier 1837	"	804,629 85	804,629 85	301,101 33	192,659 14	244,563 37	66,306 01	"	"	"	804,629 85	804,629 85	"	"
3	Routes royales et ports maritimes de la Corse	6,798,500 00	784,040 93	7,582,540 93	1,180,138 40	1,151,948 78	1,383,705 48	1,116,266 70	1,330 75	1,000,650 82	1,000,000f 00	6,834,040 93	784,040 93	6,050,000 00	748,500f 00
4	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	"	99,859 99	99,859 99	56,498 07	3,505 08	17,788 27	22,068 57	"	"	"	99,859 99	99,859 99	"	"
5	Ponts	200,000 00	708,486 03	908,486 03	442,659 36	318,438 88	57,944 41	6,339 12	5,844 13	52,260 13	25,000 00	908,486 03	708,486 03	200,000 00	"
6	Amélioration de rivières	24,016,592 00	1,671,733 08	25,688,325 08	7,487,336 55	6,457,155 07	4,855,437 43	3,213,396 24	103,282 80	2,371,716 99	1,200,000 00	25,688,325 08	1,671,733 08	24,016,592 00	"
6 *bis.*	Amélioration de rivières. (Loi du 8 juillet 1840.)	5,450,000 00	335,835 87	5,785,835 87	1,205,000 00	870,615 94	1,000,000 00	829,035 17	19,143 59	1,062,041 17	1,200,000 00	6,185,835 87	335,835 87	5,850,000 00	"
7	Service des canaux du Nivernais et du Berry	4,000,000 00	1,920,774 41	5,920,774 41	1,416,853 81	1,297,501 20	634,297 90	814,116 23	33,930 55	824,074 72	900,000 00	5,920,774 41	1,920,774 41	4,000,000 00	"
8	Études de navigation	"	1,909 84	1,909 84	1,909 84	"	"	"	"	"	"	1,909 84	1,909 84	"	"
9	Amélioration des ports maritimes	31,423,908 00	4,322,725 88	35,746,633 88	9,469,750 56	6,664,502 09	6,235,020 69	4,718,349 49	147,209 23	5,111,801 82	5,927,639 00	38,274,272 88	4,322,725 88	33,951,547 00	1,700,000 00
10	Chemins de fer. (Garanties d'intérêts et prêts aux compagnies.)	18,100,000 00	850,000 00	18,950,000 00	1,550,000 00	14,500,000 00	700,000 00	600,000 00	"	200,000 00	1,400,000 00	18,950,000 00	850,000 00	18,100,000 00	"
10 *bis.*	Chemins de fer construits par l'État	16,500,000 00	5,012,608 88	21,512,608 88	8,861,717 24	6,328,342 87	4,704,747 48	1,164,990 99	39,914 79	262,895 51	150,000 00	21,512,608 88	5,012,608 88	16,500,000 00	"
11	Établissement de nouveaux canaux	68,652,361 00	16,725 65	68,669,086 65	14,000,600 00	17,314,982 48	15,930,346 66	9,159,923 89	25,669 31	11,237,564 31	1,000,000 00	68,669,086 65	16,725 65	68,652,361 00	"
11 *bis.*	Établissement de nouveaux canaux. (Loi du 8 juillet 1840.)	14,100,000 00	1,242,541 52	15,342,541 52	2,949,450 26	3,390,000 00	3,900,000 00	2,825,093 88	4,906 12	1,873,091 26	400,000 00	15,342,541 52	1,242,541 52	14,100,000 00	"
	Crédits généraux restant à répartir	5,727,639 00	"	5,727,639 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,100,000 00
		220,769,000 00	19,830,199 49	240,599,199 49	58,317,881 78	68,484,535 05	47,249,778 75	25,224,682 26	383,704 73	24,187,477 92	13,202,639 00	237,050,699 49	19,830,199 49	217,220,500 00	3,548,500 00
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.														
1	Travaux de fortification de Paris	92,000,000 00	24,472,321 67	116,472,321 67	41,894,663 32	22,506,762 48	20,035,763 68	19,224,131 31	"	12,811,000 88	"	116,472,321 67	24,472,321 67	92,000,000 00	"
2	Travaux de fortification des autres places	47,280,900 00	"	47,280,900 00	6,289,609 89	7,016,678 33	6,121,314 59	4,570,195 09	"	6,492,452 10	5,000,000 00	35,490,250 00	"	35,490,250 00	11,790,650 00
3	Travaux pour les bâtiments militaires	74,160,000 00	"	74,160,000 00	7,365,124 22	7,622,039 97	7,251,575 54	7,407,692 98	"	7,433,567 29	8,320,000 00	45,400,000 00	"	45,400,000 00	28,760,000 00
4	Construction pour le service de l'artillerie	8,600,000 00	"	8,600,000 00	307,717 99	359,922 58	1,013,730 25	1,088,715 86	"	1,229,913 32	800,000 00	4,800,000 00	"	4,800,000 00	3,800,000 00
5	Constructions aux établissements des poudres et salpêtres	3,011,500 00	"	3,011,500 00	255,878 16	309,539 62	310,186 94	330,549 87	"	1,323,845 41	481,500 00	3,011,500 00	"	3,011,500 00	"
		225,052,400 00	24,472,321 67	249,524,721 67	56,112,993 58	37,814,942 98	34,732,571 00	32,621,285 11	"	29,290,779 00	14,601,500 00	205,174,071 67	24,472,321 67	180,701,750 00	44,350,650 00
	MINISTÈRE DE LA MARINE.														
1	Fort Boyard	2,500,000 00	"	2,500,000 00	353,813 91	567,843 85	514,292 64	376,330 83	"	687,718 77	"	2,500,000 00	"	2,500,000 00	"
2	Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	1,500,000 00	"	1,500,000 00	699,999 73	700,000 00	99,991 28	"	8 99	"	"	1,500,000 00	"	1,500,000 00	"
3	Établissements à créer à Castineau	3,000,000 00	"	3,000,000 00	984 00	313,881 78	1,188,096 23	199,628 36	"	1,257,409 63	"	2,960,000 00	"	2,960,000 00	40,000 00
4	Digue et arsenal de Cherbourg	44,000,000 00	"	44,000,000 00	1,999,928 01	1,999,821 50	3,140,023 64	4,673,494 14	19,976 36	4,726,756 35	5,700,000 00	22,260,000 00	"	22,260,000 00	21,740,000 00
		51,000,000 00	"	51,000,000 00	3,054,725 65	3,581,547 13	4,942,403 79	5,249,453 33	19,985 35	6,671,884 75	5,700,000 00	29,220,000 00	"	29,220,000 00	21,780,000 00
	TOTAL GÉNÉRAL	496,821,400 00	44,302,521 16	541,123,921 16	117,485,601 01	109,881,025 16	86,924,753 54	63,095,420 70	403,690 08	60,150,141 67	33,504,139 00	471,444,771 16	44,302,521 16	427,142,250 00	69,679,150 00

Suite de la SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

Tableau comparatif, au 1er janvier 1847, des Allocations générales et des Crédits spéciaux.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS GÉNÉRAUX.	CRÉDITS SPÉCIAUX. — CRÉDITS COMPRIS dans les comptes définitifs des exercices 1842.	1843.	1844.	1845.	CRÉDITS restés à employer à la clôture de l'exercice 1845 et à réimputer ultérieurement.	CRÉDITS MIS À LA DISPOSITION DES MINISTRES SUR LES EXERCICES 1846.	1847.	TOTAL.	RESTE À EMPLOYER sur les crédits généraux.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.										
13	Établissement de grandes lignes des chemins de fer	610,335,000f 00c	1,368,937f 58c	27,256,795f 12c	34,351,899f 68c	71,497,024f 20c	6,146,180f 68c	134,014,162f 74c	100,300,000f	374,935,000f	235,400,000f
14	Prêts et subvention aux compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre	22,000,000 00	"	"	6,600,000 00	13,400,000 00	"	"	2,000,000	22,000,000	"
15	Travaux de routes royales	6,000,000 00	"	"	2,224,353 93	3,343,686 99	3,313 01	428,646 07	"	6,000,000	"
16	Ports maritimes, phares et fanaux	96,174,361 00	"	"	68,547 84	1,745,939 21	1,054,060 79	14,231,452 16	31,172,361	48,272,361	47,902,000
17	Achèvement et perfectionnement des routes royales	77,500,000 00	"	"	"	7,429,940 06	1,570,059 94	16,000,000 00	15,000,000	40,000,000	37,500,000
18	Construction de trois édifices à affecter à des services d'intérêt général	7,461,000 00	"	"	"	445,940 68	1,154,059 32	3,595,000 00	1,298,000	6,493,000	968,000
19	Construction de divers ponts	5,150,000 00	"	"	"	12,652 92	87,347 08	1,850,000 00	2,500,000	4,450,000	700,000
20	Établissement de nouveaux canaux	39,500,000 00	"	"	"	"	"	3,500,000 00	21,500,000	25,000,000	14,500,000
21	Amélioration de rivières	75,000,000 00	"	"	"	"	"	2,500,000 00	16,500,000	19,000,000	56,000,000
		939,120,361 00	1,368,937 58	27,256,795 12	43,244,801 45	97,875,184 06	10,015,020 82	176,119,260 97	190,270,361	546,150,361	392,970,000
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
6	Travaux de fortification du Havre	5,880,000 00	"	"	"	784,587f 38c	"	2,215,412 62	1,500,000	4,500,000	1,380,000
7	Armement des fortifications de Paris	14,130,000 00	"	"	"	847,763 89	"	3,432,236 11	3,280,000	7,560,000	6,570,000
8	Travaux de fortification de diverses places	18,140,000 00	"	"	"	1,175,284 97	"	6,024,715 03	3,600,000	10,800,000	7,340,000
9	Reconstruction de l'arsenal d'Amiens	188,000 00	"	"	"	338 75	"	149,661 25	38,000	188,000	"
		38,338,000 00	"	"	"	2,807,974 99	"	11,822,025 01	8,418,000	23,048,000	15,290,000
	MINISTÈRE DE LA MARINE.										
5	Curage et défense de la petite rade de Toulon	10,500,000 00	"	"	"	"	"	1,700,000 00	1,000,000	2,700,000	7,800,000
6	Amélioration de Port-Vendres	2,500,000 00	"	"	"	"	"	800,000 00	800,000	1,600,000	900,000
7	Salaires d'ouvriers	12,000,000 00	"	"	"	"	"	"	1,100,000	1,100,000	10,900,000
8	Approvisionnements généraux de la flotte	48,000,000 00	"	"	"	"	"	"	3,300,000	3,300,000	44,700,000
9	Approvisionnements de prévoyance	33,000,000 00	"	"	"	"	"	"	8,900,000	8,900,000	24,100,000
		106,000,000 00	"	"	"	"	"	2,500,000 00	15,100,000	17,600,000	88,400,000
	TOTAL GÉNÉRAL	1,083,458,361 00	1,368,937 58	27,256,795 12	43,244,801 45	100,683,159 05	10,015,020 82	190,441,285 98	213,788,361	586,798,361	496,660,000

OBSERVATIONS.

Les crédits généraux accordés pour l'établissement de grandes lignes de chemins de fer se développent ainsi qu'il suit :

Chemin du Nord.	Chemin de Paris à Lille et à Valenciennes. (Loi des 11 juin 1842, 26 juillet 1844 et 26 juillet 1845.)	78,000,000f	94,435,000f
	Embranchement dirigé de Lille sur Calais et sur Dunkerque. (Loi du 26 juillet 1844.)	15,000,000	
	Liquidation des entreprises et dépenses accessoires du chemin de Lille et de Valenciennes à la frontière. (Loi du 5 août 1844.)	1,435,000	
Chemin de Paris à Strasbourg.	Partie comprise entre Hommarting et Strasbourg. (Loi du 11 juin 1842.)	11,500,000	100,200,000
	Partie comprise entre Paris et Hommarting. (Loi du 2 août 1844.)	88,700,000	
Chemin de Paris à la Méditerranée.	Partie commune au chemin de la Méditerranée au Rhin comprise entre Dijon et Châlons. (Loi des 11 juin 1842 et 16 juillet 1845.)	16,000,000	87,000,000
	Parties comprises entre Paris et Dijon, et entre Châlons et Lyon. (Loi du 26 juillet 1844.)	71,000,000	
	Partie comprise entre Avignon et Marseille. (Lois des 11 juin 1842 et 24 juillet 1843.)		37,000,000
Chemin de Paris à l'Océan et à la frontière d'Espagne.	Partie commune à ces deux chemins comprise entre Orléans et Tours. (Loi du 11 juin 1842.)		17,000,000
	Partie du chemin de Paris à l'Océan comprise entre Tours et Nantes. (Loi du 26 juillet 1844.)		28,800,000
	Partie du chemin de Paris à la frontière d'Espagne comprise entre Tours et Bordeaux. (Loi du 26 juillet 1844.)		54,000,000
Chemin de Paris au centre de la France.	Partie comprise entre Orléans et Vierzon. (Lois des 11 juin 1842 et 3 juillet 1846.)	16,400,000	104,100,000
	Partie comprise entre Vierzon et Limoges, par Châteauroux. (Lois des 26 juillet 1844 et 21 juin 1845.)	50,400,000	
	Partie comprise entre Vierzon et Clermont, par la vallée de l'Allier. (Lois des 26 juillet 1844 et 21 juin 1846.)	37,300,000	
Chemin de Paris à l'ouest de la France.	Partie comprise entre Versailles et Chartres. (Lois des 26 juillet 1844 et 21 juin 1846.)	15,000,000	65,000,000
	Partie comprise entre Chartres et Rennes. (Loi du 21 juin 1846.)	50,000,000	
Subvention à la compagnie du chemin de fer de Bordeaux à Cette. (Loi du 21 juin 1846.)			15,000,000
Liquidation des entreprises du chemin de fer de Montpellier à Rennes. (Loi du 3 juillet 1846.)			500,000
Travaux du chemin de fer de Saint-Dizier à Gray. (Loi du 21 juin 1846.)			4,000,000
Continuation des études des grandes lignes de chemin de fer. (Loi du 11 juin 1842.)			1,500,000
Essai de système de chemin de fer atmosphérique. (Loi du 5 août 1844.)			1,800,000
ENSEMBLE			610,335,000

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1846.

NOTE

Sur les résultats généraux des budgets de 1830 à 1846.

La présente partie du compte général des finances résume les résultats généraux des budgets depuis 1830, période du Gouvernement actuel, et en considérant chacun de ces budgets sous le double rapport de sa *situation financière* et de son *règlement législatif*.

La *situation financière* est formée des ressources et des besoins exclusivement propres à l'exercice.

La situation en *règlement législatif* comprend non-seulement ces ressources et ces besoins, mais encore les fonds disponibles qui ont été reportés des exercices précédents et ceux que l'exercice expiré a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants.

Le tableau général que l'on publie ci-après fait connaître la situation de chacun des exercices de 1830 à 1846, sous les deux aspects qui viennent d'être indiqués. Pour l'exercice en cours d'exécution, et dont on ne met sous les yeux des Chambres qu'un compte provisoire, on énonce les recettes et les dépenses qui résultent de ce compte provisoire; l'année suivante elles sont remplacées par celles qui sont définitivement constatées en clôture d'exercice.

Ce tableau général est lui-même accompagné de tableaux de développements des recettes et des dépenses qui s'y trouvent comprises.

Les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets que présentent ces développements sont celles qui ont été portées dans les lois de règlement de comptes, et d'où est ressorti le résultat final propre à chaque exercice, en y rattachant, comme on va le dire, les termes fixés par ces mêmes lois relativement au service départemental et au service colonial.

Les fonds de report du *service départemental* sont compris dans les recettes ordinaires des budgets; en conséquence, les recettes propres à chaque exercice se trouvent modifiées de la différence existant entre les fonds départementaux reportés des budgets précédents au compte de cet exercice, et ceux qu'il a laissés à transporter aux budgets suivants.

Le *service colonial* de chaque exercice ne figurant dans les lois de règlement que pour l'excédant de dépense qu'il met à la charge des fonds généraux du budget, excédant qui est déterminé par les prévisions législatives de recette et de dépense, à l'époque du règlement du budget général de chaque exercice, ces prévisions sont, en recette, rattachées aux ressources ordinaires, et, en dépense, au ministère de la marine et des colonies. Quant aux fonds disponibles dont le règlement définitif du service colonial de chaque exercice fait profiter le budget général d'un exercice subséquent, ils sont classés parmi les ressources ordinaires des exercices auxquels les lois des comptes les ont attribués.

Les exercices 1814 à 1829, formant une période entièrement accomplie, et dont les résultats généraux sont invariables, il a été jugé inutile de continuer à reproduire la situation de ces exercices dans le compte des finances. Elle se trouve pages 365 à 367 de celui de l'année 1845.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1846.

Tableau général, par exercice, de la Situation financière et du Règlement législatif des budgets de 1830 à 1846.

SITUATION FINANCIÈRE.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	TOTAL. (Voir ci-après l'état de développement.)	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires. (Voir ci-après l'état de développement.)	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des recettes.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des dépenses.
1830	971,035,503f	60,760,551f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	948,623,042	356,927,928	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	984,736,797	78,363,412	1,063,100,209	1,174,350,197	"	111,249,988
1833	990,274,314	172,078,610	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	1,007,504,349	31,214,183	1,038,718,532	1,063,559,443	"	24,840,911
1835	1,020,838,394	47,264,407	1,068,102,801	1,047,207,680	20,895,121	"
1836	1,053,189,488	18,992,249	1,072,181,737	1,065,899,158	6,282,579	"
1837	1,076,164,588	11,082,180	1,087,246,768	1,078,902,494	8,344,274	"
1838	1,110,651,859	1,004,031	1,111,655,890	1,136,188,851	"	24,532,961
1839	1,123,791,139	57,326,633	1,181,117,772	1,179,046,335	2,071,437	"
1840	1,160,498,099	73,985,000	1,234,483,099	1,363,711,102	"	129,228,003
1841	1,197,750,956	183,518,187	1,381,269,143	1,425,239,623	"	43,970,480
1842	1,256,257,751	74,736,134	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	1,270,069,971	108,154,230	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	1,297,899,408	86,862,108	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	1,330,218,735	63,068,110	1,393,286,845	1,489,432,101	"	96,145,256
1846	1,361,207,959	56,491,297	1,417,699,256	1,606,399,449	"	188,700,193
					152,113,416	902,408,081
EXCÉDANT de dépense sur l'ensemble des budgets de 1830 à 1846. (Voir ci-contre le résultat du règlement législatif de ces budgets.)					750,294,665	

RÈGLEMENT LÉGISLATIF.

EXERCICES.	FONDS DISPONIBLES reportés des exercices précédents.	RECETTES ORDINAIRES et extraordinaires.	TOTAL DES RECETTES ordinaires et extraordinaires et des fonds reportés des exercices précédents.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	SITUATION DÉFINITIVE en RÈGLEMENT D'EXERCICE. Excédants de recette attribués aux exercices suivants.	Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor: sur le service ordinaire des budgets.	Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor: sur les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.
1830	"	1,031,796,054f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f	"
1831	"	1,305,550,970	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"	"
1832	86,239,995f	1,063,100,209	1,149,340,204	1,174,350,197	"	25,009,993	"
1833	"	1,162,352,924	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"	"
1834	28,280,010	1,038,718,532	1,066,998,542	1,063,559,443	3,439,099	"	"
1835	3,439,099	1,068,102,801	1,071,541,900	1,047,207,680	24,334,220	"	"
1836	24,334,220	1,072,181,737	1,096,515,957	1,065,899,158	30,616,799	"	"
1837	4,568,135	1,087,246,768	1,091,814,903	1,078,902,494	12,912,409	"	"
1838	38,961,073	1,111,655,890	1,150,616,963	1,136,188,851	14,428,112	"	"
1839	14,428,112	1,181,117,772	1,195,545,884	1,179,046,335	16,499,549	"	"
1840	"	1,234,483,099	1,234,483,099	1,363,711,102	8,776,526	138,004,529	"
1841	25,276,075	1,381,269,143	1,406,545,218	1,425,239,623	"	18,694,405	"
1842	"	1,330,993,885	1,330,993,885	1,440,974,148	"	108,612,172	1,368,091f
1843	"	1,378,224,201	1,378,224,201	1,445,265,740	"	39,826,738	27,214,801
1844	"	1,384,761,516	1,384,761,516	1,428,133,942	"	181,531	43,190,895
1845	"	1,393,286,845	1,393,286,845	1,489,432,101	4,335,330	"	100,480,586
1846	4,335,330	1,417,699,256	1,422,034,586	1,606,399,449	"	58,284,900	126,079,963
RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS DE 1830 À 1846 EN RÈGLEMENT LÉGISLATIF: Excédants de recette transportés d'un exercice à un autre					229,862,049		
RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS DE 1830 À 1846 EN RÈGLEMENT LÉGISLATIF: Excédants de dépense formant découverts pour le trésor						451,960,329	298,334,336
						750,294,665	

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1846.

Développement sur les Recettes ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1830 à 1846.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES.								RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								TOTAL GÉNÉRAL.
	CONTRIBUTIONS DIRECTES.		PRODUITS	REVENUS	IMPÔTS	RECOUVREMENTS	REVENUS		RESSOURCES	PRODUIT	EMPRUNTS EN RENTES.						
	Fonds généraux du budget.	Fonds spéciaux des départements et des communes.	des forêts et de la pêche.	et vente de domaines.	et revenus indirects.	d'avances faites par le trésor.	divers. (A)	TOTAL.	de diverses natures (B).	d'aliénations de bois de l'État.	Emprunt national au pair.	Produit de rentes négociées à divers.	Consolidation des fonds des caisses d'épargne.	Consolidation des fonds de réserve de l'amortissement (C). Besoins généraux des budgets.	Consolidation des fonds de réserve de l'amortissement (C). Travaux extraordinaires.	TOTAL.	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	237,618,586	93,109,466	26,339,718	5,192,618	582,069,726	6,939,078	19,766,311	971,035,503	60,760,551	"	"	"	"	"	"	60,760,551	1,031,796,054
1831	279,131,493	87,082,662	17,859,783	4,126,301	531,347,685	"	29,075,118	948,623,042	52,927,928	22,703,215	20,438,900	259,874,385	983,500	"	"	356,927,928	1,305,550,970
1832	267,761,354	88,695,681	22,462,807	7,118,676	563,618,119	3,351,768	31,728,392	984,736,797	3,363,412	53,716,531	"	10,125,629	"	11,157,840	"	78,363,412	1,063,100,209
1833	268,242,205	87,825,294	24,266,056	3,733,570	577,779,801	3,109,719	25,317,669	990,274,314	"	16,738,400	"	"	12,456,305	142,883,905	"	172,078,610	1,162,352,924
1834	269,288,157	93,095,189	23,888,399	4,648,172	581,871,323	2,144,328	32,568,781	1,007,504,349	"	"	"	"	31,214,183	"	"	31,214,183	1,038,718,532
1835	270,137,412	94,508,558	25,265,769	4,118,653	595,140,753	4,401,404	27,265,845	1,020,838,394	"	21,139,130	"	"	26,125,277	"	"	47,264,407	1,068,102,801
1836	271,387,153	96,199,987	32,008,301	4,595,418	613,606,819	2,587,593	32,804,217	1,053,189,488	"	"	"	"	18,992,249	"	"	18,992,249	1,072,181,737
1837	272,670,130	109,469,870	31,406,482	5,767,757	633,112,256	3,094,774	20,643,319	1,076,164,588	"	"	"	"	11,082,180	"	"	11,082,180	1,087,246,768
1838	285,730,324	101,493,472	34,579,114	5,099,018	653,919,279	1,002,669	28,827,983	1,110,651,859	"	"	"	"	1,004,031	"	"	1,004,031	1,111,655,890
1839	287,402,708	104,466,424	31,221,781	5,044,578	661,891,645	501,562	33,262,441	1,123,791,139	"	"	"	"	355,633	2,111,655	54,859,345	57,326,633	1,181,117,772
1840	287,216,741	108,495,317	33,189,975	4,633,517	687,448,841	392,225	39,121,483	1,160,498,099	"	"	"	"	"	8,776,526	65,208,474	73,985,000	1,234,483,099
1841	286,475,616	113,553,950	34,387,399	6,371,603	719,619,637	756,816	36,585,935	1,197,750,956	"	"	"	"	"	121,156,505	62,361,682	183,518,187	1,381,269,143
1842	289,967,511	115,870,225	35,382,101	9,208,719	754,851,176	686,946	50,291,073	1,256,257,751	"	"	"	74,736,134	"	"	"	74,736,134	1,330,993,885
1843	292,008,899	119,256,529	30,312,246	14,391,571	768,873,231	518,756	44,708,739	1,270,069,971	"	"	"	108,154,230	"	"	"	108,154,230	1,378,224,201
1844	291,369,176	122,506,647	31,803,481	8,537,172	791,391,542	1,181,946	51,109,444	1,297,899,408	"	"	"	86,862,108	"	"	"	86,862,108	1,384,761,516
1845	291,256,611	124,552,062	39,929,586	10,058,221	808,268,573	5,007,657	51,147,025	1,330,219,735	"	"	"	13,795,340	49,272,770	"	"	63,068,110	1,393,287,845
1846	290,479,411	128,058,689	38,450,441	5,957,402	828,156,415	774,192	69,331,409	1,361,207,959	"	"	"	5,764,067	50,727,230	"	"	56,491,297	1,417,699,256

(A) On a réuni sous ce titre le produit des salines et mines de sel de l'Est, les produits éventuels départementaux, la rente de l'Inde, les revenus de l'Algérie, les produits divers du budget, et le produit de la ferme des jeux jusqu'en 1837; enfin, les produits universitaires depuis 1835, et les recettes des colonies depuis 1842. Les divers revenus comprennent, en outre, pour les exercices 1831, 1834 et 1836, les prélèvements effectués, pour une somme totale de 15,586,165f sur les bénéfices accumulés de la caisse des dépôts et consignations.

(B) Excédant de recette du budget de l'exercice 1829, appliqué à l'exercice 1830. 11,743,211f
Trésor d'Alger porté en recette au budget de 1830 49,017,340
Contribution extraordinaire de 1831 46,442,590
Retenues proportionnelles opérées sur les traitements.
En 1831 ..... 6,485,338f
En 1832 ..... 3,363,412 } 9,848,750
117,051,891

(C) La consolidation des fonds de réserve de l'amortissement a été appliquée aux besoins généraux des budgets pour 286,086,431 francs, et aux travaux extraordinaires pour 182,429,501 francs; ensemble, 468,515,932 francs. Ce résultat, comparé à celui de 468,515,910 fr. 91 cent., qui se trouve page 471 du compte de l'amortissement des rentes, présente une différence en plus de 21 fr. 09 cent., qui provient d'un appoint de 21 fr. 25 cent. porté en recette au budget de 1841, pour les motifs exprimés page 539 du compte des finances de l'année 1840, déduction faite de 16 centimes pour fractions négligées dans le présent tableau.

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1846.

Développement sur les Dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1846.

EXERCICES.	DETTE PUBLIQUE et dotations.	MINISTÈRE de la justice et des cultes.	MINISTÈRE des affaires étrangères.	MINISTÈRE de l'instruction publique.	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de l'agriculture et du commerce.	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		MINISTÈRE DE LA MARINE.		MINISTÈRE des FINANCES.	FRAIS DE RÉGIE, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	REMBOURSEMENTS et RESTITUTIONS, non-valeurs et primes.	DÉPENSES à DIFFÉRENTS titres. (A)	TOTAL.
							Service ordinaire.	Travaux extraordinaires imputables sur des ressources spéciales.	Service ordinaire.	Travaux extraordinaires imputables sur des ressources spéciales.	Service ordinaire.	Travaux extraordinaires imputables sur des ressources spéciales.					
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	349,934,534	55,455,038	8,942,372	2,258,957	57,385,345	10,868,303	54,379,229	"	233,613,402	"	90,367,075	"	21,789,088	128,701,285	46,787,253	34,660,234	1,095,142,115
1831	367,154,718	53,928,139	8,626,333	2,594,703	67,562,262	10,380,751	51,483,149	"	386,624,854	"	71,362,272	"	22,636,133	120,144,792	52,112,869	4,700,000	1,219,310,975
1832	362,515,728	52,730,952	7,165,430	2,978,334	78,857,001	12,154,509	56,679,708	"	338,328,364	"	64,157,233	"	25,202,103	113,993,016	59,587,819	"	1,174,350,197
1833	366,438,755	52,354,054	7,558,674	5,095,489	67,558,281	10,800,397	62,374,363	5,078,610	300,981,062	"	63,756,613	"	23,476,727	114,279,661	54,320,228	"	1,134,072,914
1834	345,211,054	52,985,366	7,151,045	5,003,620	70,139,303	10,048,270	35,413,792	31,214,183	255,442,618	"	61,779,258	"	25,321,152	115,202,159	48,647,623	"	1,063,559,443
1835	344,015,052	53,589,526	6,876,260	12,352,331	68,485,301	11,203,464	35,850,177	26,125,277	237,487,849	"	62,671,429	"	23,375,904	117,752,716	47,422,394	"	1,047,207,680
1836	348,229,721	53,857,693	7,548,493	12,942,782	71,832,780	10,842,525	43,407,852	18,992,249	218,433,937	"	68,518,878	"	23,188,024	117,562,886	50,874,671	19,666,667	1,065,899,158
1837	347,585,763	54,707,410	7,222,131	13,720,936	79,489,567	11,770,325	45,810,499	17,916,703	230,582,531	"	66,417,962	"	24,961,754	121,254,807	51,874,674	5,587,432	1,078,902,494
1838	350,587,692	55,634,178	8,024,856	14,025,866	90,614,455	12,726,529	43,374,573	37,181,693	240,733,357	"	71,801,391	"	23,255,852	125,966,734	57,928,342	4,333,333	1,136,188,851
1839	352,716,642	56,107,164	8,587,911	14,802,308	93,421,861	17,837,336	51,043,220	55,214,978	241,135,931	"	79,469,305	"	22,168,183	124,748,253	61,793,243	"	1,179,046,335
1840	352,966,296	56,673,057	10,669,045	15,340,224	107,175,836	18,525,600	59,927,690	65,208,474	367,233,184	"	99,103,051	"	21,081,868	130,140,799	59,665,978	"	1,363,711,102
1841	364,078,930	56,846,658	8,079,490	15,835,666	107,371,158	13,186,539	59,558,654	62,361,682	385,537,070	"	124,914,222	"	20,703,688	139,358,007	67,407,859	"	1,425,239,623
1842	371,233,672	56,907,160	8,834,815	16,120,859	109,083,016	12,577,706	59,508,066	59,676,939	325,889,218	56,112,994	130,059,978	3,054,726	20,703,429	145,273,353	65,938,217	"	1,440,974,148
1843	375,182,215	58,061,235	9,529,545	16,411,280	114,711,286	13,587,801	57,095,643	95,648,031	310,532,894	37,814,943	116,108,431	3,579,539	18,175,302	149,187,789	69,639,806	"	1,445,265,740
1844	377,902,980	58,382,048	9,250,047	17,280,269	112,713,245	15 151,170	58,971,085	90,378,028	297,868,804	34,732,571	117,192,308	4,942,404	18,733,899	141,235,468	73,399,616	"	1,428,133,942
1845	383,998,729	58,648,921	9,509,480	17,056,545	111,837,609	15,109,498	61,445,265	122,869,977	302,400,913	35,429,260	114,760,255	5,249,461	19,151,644	150,688,641	81,275,903	"	1,489,432,101
1846	390,198,755	62,342,998	10,730,140	19,199,820	129,457,796	16,627,136	67,237,414	136,023,571	344,034,114	41,112,804	128,355,417	5,434,885	20,778,140	157,018,076	77,848,383	"	1,606,399,449

(A) Prêts au commerce et à l'industrie (exercice 1830) 29,811,329f
Avance aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti (exercice 1830) 4,848,905
Déficit Kesner (exercice 1831) 4,700,000
Créance des État-Unis d'Amérique (exercices 1836, 1837 et 1838) 29,587,432

68,947,666

BILAN

ET SITUATION GÉNÉRALE

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

AU 1er JANVIER 1847.

NOTE

Sur le Bilan et la Situation générale de l'Administration des Finances.

La situation générale de l'administration des finances présente le résultat, par branche de services, des opérations développées dans les comptes des *revenus*, des *dépenses* et de *trésorerie*, et qui ont produit l'*actif* et le *passif* de l'administration des finances au 1er janvier 1847. Elle est précédée d'un *bilan* ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1846 se rattachent aux résultats de la situation au 1er janvier 1846, et expliquent les augmentations et les diminutions qui établissent la situation à l'époque du 1er janvier 1847.

La *balance des comptes du grand livre*, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le compte général des finances, est elle-même imprimée, avec un *résumé analytique du journal*, à la suite du procès-verbal de la commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

Différents états, annexés à la situation générale des finances, ont pour objet de développer : les valeurs de portefeuille existant chez les comptables et les envois de fonds des derniers jours de l'année, qui n'étaient pas encore parvenus à leur destination au 1er janvier 1847; les avances, créances et débets que l'administration des finances avait à recouvrer, ainsi que les dettes en compte courant qu'il lui restait à rembourser à la même époque; et enfin le mouvement de la situation du trésor, tant pour le service ordinaire des budgets que pour les travaux extraordinaires régis par les lois des 25 juin 1841 et 11 juin 1842.

Deux derniers tableaux ont pour destination de déterminer, d'après les résultats de la situation générale des finances, l'actif réel et la dette flottante du trésor public au 1er janvier 1847, et de présenter les mouvements et les développements de cette dette, avec la distinction des créances dont elle se compose qui sont ou non passibles d'intérêts à la charge du trésor.

Ces divers tableaux expriment les résultats qui vont être sommairement expliqués.

Analyse de la situation générale des Finances.

Le tableau de la situation générale présente le rapprochement de l'actif et du passif de l'administration des finances, tels qu'ils résultent des opérations des comptables.

L'actif comprend les valeurs et les créances ci-après :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances.	Caissier central du trésor public.	Valeurs existant au trésor	70,298,723f 53c	226,658,967f 97c
		Numéraire en dépôt à la Banque	50,069,730 38	
	Receveurs généraux		30,805,177 91	
	Receveurs des revenus indirects		10,069,392 07	
	Payeurs du trésor		14,133,791 98	
	Comptables en Algérie		31,208,268 32	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	Numéraire	56,409 97	
		Matières à fabriquer	1,984,980 10	
	Fonds en route		28,032,493 71	
		A REPORTER		226,658,967 97

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

	REPORT		226,658,967f 97c
Valeur nominale des espèces monétaires retirées de la circulation, en exécution de la loi du 10 juillet 1845			13,887,676 21
Créances actives.	Avances pour divers services	4,320,963f 72c	11,704,033 16
	Créances administratives	3,658,107 84	
	Débets de comptables et créances litigieuses	226,114 08	
	Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la couronne	3,498,847 52	
	TOTAL de l'actif		252,250,677 34

Le passif se compose ainsi qu'il suit :

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement		39,662,243f 83c	136,128,987 09
Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers	55,319,991 00	
	Traites et mandats émis par le caissier central du trésor	35,421,399 54	
	——— par les comptables extérieurs	5,725,352 72	
Créances passives.	Fonds des correspondants du trésor	326,243,521 90	394,756,628 79
	——— des comptables des finances	11,734,689 99	
	Fonds particuliers des receveurs généraux	56,290,846 78	
	——— de divers comptables	487,570 12	
	TOTAL des effets à payer et des créances passives		530,885,615 88

A cette somme il est nécessaire d'ajouter celle de 208,656,774 francs 03 cent. dont les recettes, réalisées ou constatées sur les budgets des exercices courants et sur les services spéciaux, excèdent, au 1er janvier 1847, les payements applicables aux mêmes services, savoir :

SERVICE ORDINAIRE.

Budget de l'exercice 1846. — Excédant de recette	117,705,977f 31c	93,574,843 76
——— 1847. — Excédant de dépense (à déduire)	24,131,133 55	
Réserve de l'amortissement restant à affecter à l'extinction des découverts des budgets postérieurs à 1845		17,507,986 36

SERVICE EXTRAORDINAIRE.

(Travaux extraordinaires imputables sur le produit de l'emprunt en rentes.)

Budget de l'exercice 1846.—Excédant de recette	9,969,951f 73c	75,787,852 06
——— 1847.—*Idem*	23,429,139 00	
Portion réalisée de l'emprunt en rentes restant à appliquer aux budgets	42,388,761 33	

SERVICES SPÉCIAUX.

Service colonial	1,682,990f 37c	28,106,729 89	21,786,091 85
——— municipal de l'Algérie	4,078,185 09		
Prises faites sur l'ennemi en Algérie	363,171 68		
Service départemental s/c de produits éventuels	4,024,269 60		
——— des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	17,188,113 15		
Créance à réaliser sur la ville de Lille	770,000 00		
A DÉDUIRE :			
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France		6,320,638 04	
TOTAL du passif de l'administration des finances			739,542,389 91
Ce dernier résultat, rapproché du total de l'actif, qui n'est que de			252,250,677 34
fait ressortir un excédant de passif, de la somme de			487,291,712 57

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

La somme de 487,291,712 francs 57 centimes représente le montant des découverts et avances du trésor, au 1er janvier 1847, dont on va faire connaître l'objet, en les classant selon leurs moyens d'extinction, savoir :

1° *Découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'est affectée.*

Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	256,039,934f 57c
Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, reconnus irrecouvrables	567,228 12	
Déficit sur les cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France	6,401,889 79	
Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements	13,164,305 10	
Créance à recouvrer sur l'Espagne, non compris les intérêts échus sur le capital de cette créance pour les années 1835 à 1846, et non encore versés au trésor public par le gouvernement espagnol	47,567,047 00	
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827	32,016,283 00	
Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830, dépense non allouée sur l'exercice 1830	371,051 00	
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1830	63,346,061 00	
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1832	25,009,993 00	
Payements pour l'arriéré de la guerre, non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00	
Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre, non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00	
Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	5,000 00	

2° *Découverts des budgets à l'extinction desquels la loi a affecté les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.*

Ces découverts ne sont mentionnés que pour mémoire, attendu que le produit de la réserve de l'amortissement affectée à leur extinction présente une ressource disponible de 17,507,986 fr. 36 cent., qui figure dans le passif du trésor. (Voir ci-contre.) . . . . . *Mémoire.*

4° *Avances du trésor provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante.*

Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842	Solde de l'avance faite sur l'exercice 1844	34,173,787 44	231,251,778 00
	Avance faite sur l'exercice 1845	100,480,587 57	
	——— 1846	96,597,402 99	
TOTAL des découverts du trésor au 1er janvier 1847			487,291,712 57

Lescauses pour lesquelles l'administration des finances a contracté la dette de 530,885,615 fr. 88 cent.

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

formant le montant de ses effets à payer et de ses autres créances passives, sont celles qui suivent :

1° Découverts et avances suivant le détail qui précède	487,291,712f 57c
2° Créances actives à recouvrer sur divers et dont le trésor a dû remplacer le montant dans ses caisses	11,704,033 16
3° Retrait de la circulation, en exécution de la loi du 10 juillet 1845, d'espèces de billon et d'argent à démonétiser	13,887,676 21
4° Réserve en numéraire exigée par les besoins journaliers du service ou par des causes spéciales, valeurs de portefeuille non échues qui se trouvaient entre les mains des comptables des finances, et envois de fonds non encore parvenus à leur destination, y compris 50,069,730 francs 38 centimes pour fonds en dépôt à la banque, ci	226,658,967 97
Ensemble	739,542,389 91

De cette somme il convient de déduire l'excédant de recette dont l'administration demeure reliquataire sur les budgets et les services spéciaux, savoir :

Service ordinaire	111,082,830f 12c	186,870,682f 18c	208,656,774 03
Service extraordinaire	75,787,852 06		
Services spéciaux	21,786,091 85		
Reste égal au montant des effets à payer et des créances passives			530,885,615 88

Analyse de l'actif et du passif réels du Trésor public.

Le tableau présentant la situation générale des finances telle qu'elle résulte des opérations des comptables comprend non-seulement les articles qui constituent l'actif et le passif réels du trésor public, et dont il demeure garant, mais encore ceux qui se rapportent à la situation personnelle des comptables vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leurs correspondants particuliers, et pour lesquels la responsabilité du trésor n'est pas engagée. D'autres articles, dont les écritures doivent conserver la trace, mais qui se neutralisent dans leurs effets, y sont également introduits pour ordre. L'administration connaît ainsi toutes les opérations, à quelque titre que ce soit, qui affectent les intérêts de l'État, ou dont elle doit suivre les mouvements dans le but de surveiller la gestion de ses préposés. Mais, pour obtenir la situation réelle du trésor public, c'est-à-dire l'actif qui lui appartient et les dettes auxquelles il est tenu de satisfaire, il faut déduire des résultats bruts de la situation générale des finances les sommes qui restent à verser par les comptables, ou dont ils demeurent en avance, et éliminer les opérations qui les concernent personnellement. Il y a également lieu de retrancher de la dette flottante les bons du trésor restant à consolider sur ceux qui ont été remis à la caisse d'amortissement, et qui expriment une ressource réalisée en atténuation des découverts des budgets à l'extinction desquels la loi a affecté le fonds de cette origine.

Ces diverses déductions sont expliquées dans un tableau spécial qui fait connaître que le montant ci-dessus des créances passives de l'administration des finances, s'élevant, non compris comme on vient

de le dire, les bons de la réserve de l'amortissement restant à consolider au 1er janvier 1847, à la somme de 491,223,372f 05c

doit être atténué, en même temps que les créances actives, de la somme de 32,845,708 francs 14 centimes pour les dettes personnelles aux comptables, représentées par les valeurs de caisse et de portefeuille qu'ils n'ont pas mises à la disposition du trésor, ci..... 32,845,708 14

En sorte qu'au 1er janvier 1847, la dette flottante du trésor public ne s'élève réellement qu'à..... 458,377,663 91

Les résultats de ce tableau spécial sont ensuite résumés de manière à présenter l'actif et le passif réels du trésor public au 1er janvier 1847.

Un autre tableau a pour objet de développer les mouvements de la dette flottante. Cette dette était, au 1er janvier 1846, de..... 428,461,618f 78c

Pendant l'année 1846, elle a éprouvé une augmentation de 29,916,045 fr. 13 c., provenant du mouvement des articles ci-après :

Traites et mandats.....	2,993,914f 43c	35,038,278f 23c	29,916,045 13
Comptes courants et fonds en dépôt.....	25,066,934 32		
Avances des comptables.....	6,977,429 48		
Bons du trésor remis à divers. (Diminution.).....		5,122,233 10	

En conséquence, et comme on vient de le dire, la dette flottante s'élève, au 1er janvier 1847, à..... 458,377,663 91

Elle se compose ainsi qu'il suit :

Effets à payer.	Bons du trésor remis à divers.....	55,319,991f 00c	96,466,743 26
	Traites et mandats.....	41,146,752 26	
Créances passives.	Comptes courants et fonds en dépôt.....	324,583,537 39	361,910,920 65
	Avances des receveurs généraux.....	37,220,358 86	
	Avances de divers comptables.....	107,024 40	
			458,377,663 91

Enfin, un dernier tableau donne le développement de l'avance des receveurs généraux comprise dans la dette flottante du trésor public.

A la suite de ce tableau, se trouve le résumé des principaux résultats des situations générales des finances annuellement publiées depuis le 1er janvier 1831.

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er Janvier 1846, les Opérations de l'année 1846, et la Situation au 1er Janvier 1847.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	Situation au 1er janvier 1846. (Voir le compte de 1845, p. 384 à 387.) Actif.	Situation au 1er janvier 1846. Passif.	Opérations de l'année 1846. Recettes.	Payements.	Excédants des recettes.	Excédants des payements.	Situation au 1er janvier 1847. (Voir pages 384 à 387.) Actif.	Situation au 1er janvier 1847. Passif.	Observations.
BUDGETS.									
Service ordinaire. — Budget de l'exercice 1845	"	162,803,552f 61c	(A) 47,372,373f 03c	(D) 205,840,595f 80c	"	158,468,222f 77c	"	4,335,329f 84c	(A) Recouvrements effectués pendant l'année 58,967,623f 36c A déduire : Fonds départementaux et spéciaux transportés aux exercices 1846 et 1847 14,422,001 74 Reste 44,545,621 62 A ajouter : Fonds généraux du budget de 1844 restés disponibles par suite du règlement du service colonial de cet exercice 2,826,751 41 Total 47,372,373 03
Service ordinaire. — 1846	24,061,582f 03c	"	(B) 1,293,423,067 68	(E) 1,155,990,838 18	137,432,229f 50c	"	"	118,370,647 47	(B) Recouvrements effectués pendant l'année 1,282,820,110f 10c A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1845 10,602,957 58 Total 1,293,423,067 68
Service ordinaire. — 1847	"	"	(C) 3,841,583 61	(F) 27,972,717 16	"	24,131,133 55	24,131,133f 55c	"	(C) Recouvrements effectués pendant l'année 22,539f 45c A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1845 3,819,044 16 Total 3,841,583 61
Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841. — Exercice 1845	"	7,643,249 26	2,026,515 74	9,669,765 00	"	7,643,249 26	"	"	(D) Payements effectués pendant l'année 205,399,802f 67c A ajouter : Augmentation du prélèvement opéré en 1845 au profit du service colonial, sur les fonds généraux du budget de 1845 440,793 13 Total 205,840,595 80
Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841. — 1846	"	50,727,230 17	634,286 83	41,391,565 27	"	40,757,278 44	"	9,969,951 73	(E) Payements effectués pendant l'année 1,153,691,478f 18c A ajouter : Augmentation du prélèvement opéré en 1845 au profit du service colonial, sur les fonds généraux du budget de 1846 2,299,360 00 Total 1,155,990,838 18
Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841. — 1847	"	"	23,429,139 00	"	23,429,139 00	"	"	23,429,139 00	(F) Payements effectués pendant l'année 12,220,917 16 A ajouter : Prélèvement sur les fonds généraux du budget de 1847, pour couvrir l'excédant présumé de dépense du service colonial 15,751,800 00 Total 27,972,717 16
Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841. — Portion réalisée de l'emprunt en rentes restant à appliquer aux budgets	"	"	42,388,761 33	"	42,388,761 33	"	"	42,388,761 33	
Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 11 juin 1842. — Exercice 1845	78,298,593 80	"	"	22,181,993 77	"	22,181,993 77	100,480,587 57	"	
Service extraordinaire. — Travaux régis par la loi du 11 juin 1842. — 1846	"	"	"	96,597,402 99	"	96,597,402 99	96,597,402 99	"	
	102,360,175 83	221,174,032 04	1,413,115,727 22	1,559,644,878 17	203,250,129 83	349,779,280 78	221,209,124 11	193,493,829 37	
SERVICES SPÉCIAUX.									
Service colonial	"	4,249,175 91	17,955,038 70	20,521,224 24	"	2,566,185 54	"	1,682,990 37	
—— municipal de l'Algérie	"	4,372,131 77	7,055,608 81	7,349,555 49	"	293,946 68	"	4,078,185 09	
Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	272,811 46	562,867 69	472,507 47	90,360 22	"	"	363,171 68	
Service départemental s/c de produits éventuels	"	3,537,890 15	16,641,842 29	16,155,462 84	486,379 45	"	"	4,024,269 60	
—— des cautionnements en numéraire (capitaux)	"	17,042,063 93	15,372,233 61	15,226,184 39	146,049 22	"	"	17,188,113 15	
Retrait et démonétisation de diverses pièces (Loi du 10 juillet 1845)	18,517,402 71	"	9,298,332 15	4,668,605 65	4,629,726 50	"	13,887,676 21	"	
Créance à réaliser sur la ville de Lille pour le compte du ministère de la guerre	"	770,000 00	"	"	"	"	"	770,000 00	
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	5,234,624 87	"	"	1,086,013 17	"	1,086,013 17	6,320,638 04	"	
	126,112,203 41	251,418,105 26	1,480,001,650 47	1,621,124,431 42	208,602,645 22	353,725,426 17	241,417,438 36	221,600,559 26	
SERVICE DE TRÉSORERIE.									
Créances actives. — Avances, débets et créances à recouvrer	5,986,450 58	"	45,450,798 91	47,669,533 97	"	2,218,735 06	8,205,185 64	"	
Créances actives. — Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	"	"	"	"	"	3,498,847 52	"	
Créances passives. — Effets à payer. — Bons du trésor remis à divers	"	60,442,224 10	63,392,577 10	68,514,810 20	"	5,122,233 10	"	55,319,991 00	
Créances passives. — Effets à payer. — Traites et mandats	"	38,152,837 83	217,788,203 40	214,794,288 97	2,993,914 43	"	"	41,146,752 26	
Créances passives. — Correspondants du trésor	"	301,062,508 65	551,153,416 06	525,972,402 81	25,181,013 25	"	"	326,243,521 90	
Créances passives. — Correspondants des comptables des finances	"	10,145,291 32	1,082,552,385 42	1,080,962,986 75	1,589,398 67	"	"	11,734,689 99	
Créances passives. — Fonds particuliers des comptables des finances	"	48,984,746 09	823,664,560 45	815,870,889 64	7,793,670 81	"	"	56,778,416 90	
A reporter	135,597,501 51	710,205,713 25	4,264,003,591 81	4,378,909,343 76	246,160,642 38	361,066,394 33	253,121,471 52	712,823,931 31	

Suite du BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er janvier 1846, les Opérations de l'année 1846, et la Situation au 1er janvier 1847.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1846. (Voir le compte de 1845, p. 384 à 387.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1846. PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. RECETTES.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. PAYEMENTS.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. EXCÉDANT des recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. EXCÉDANT des payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1847. (Voir pages 384 à 387.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1847. PASSIF.	OBSERVATIONS.
REPORT	135,597,501f 51c	710,205,713f 25c	4,264,003,591f 81c	4,378,909,343f 76c	246,160,642f 38c	361,066,394f 33c	253,121,471f 52c	712,823,931f 31c	(A) Au découvert qui figurait parmi les avances du trésor dans la situation au 1er janvier 1846, et qui s'élevait à..... 58,543,402f 46c a été ajouté le découvert de l'exercice 1844, sur le service ordinaire, précédemment classé à l'article des budgets, et montant à..... 181,530 77
RÉSERVE DE L'AMORTISSEMENT.									ENSEMBLE.. 58,724,933 23
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes au-dessus du pair	"	38,016,459 48	77,878,703 94	76,232,919 59	1,645,784 35	"	"	39,662,243 83	
DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.									
Période antérieure au 1er avril 1814. — Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366 56	"	"	"	"	"	67,304,366 56	"	(B) L'avance du trésor sur l'exercice 1844, qui, dans la situation au 1er janvier 1846, était classée à l'article des budgets, ci..... 43,190,895f 22c a été réduite du solde passif qui ressortait pour les exercices 1842 et 1843, ci..... 17,107 78
Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés à l'époque du 1er janvier 1836	567,228 12	"	"	"	"	"	567,228 12	"	
Déficit sur le service des cautionnements. (Remboursements faits aux titulaires des départements séparés.)	6,401,889 79	"	"	"	"	"	6,401,889 79	"	RESTE..... 43,173,787 44
Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements	13,164,305 10	"	"	"	"	"	13,164,305 10	"	
Budgets de 1815 à 1830. — Créance à recouvrer sur l'Espagne. (Traité du 30 décembre 1828.)	47,567,047 00	"	"	"	"	"	47,567,047 00	"	(C) Ce solde disponible de..... 17,507,986f 36c s'est augmenté de la réserve de l'amortissement des six derniers mois de 1846, dont la consolidation, réalisée le 11 janvier 1847, a produit une somme de..... 39,662,243 83
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00	"	"	"	"	"	32,016,283 00	"	
Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de Juillet 1830. (Dépense non allouée sur l'exercice 1830.)	371,051 00	"	"	"	"	"	371,051 00	"	
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00	"	"	"	"	"	63,346,061 00	"	En sorte que la réserve disponible de l'amortissement, restant à affecter à l'extinction des découverts des budgets de 1846 et suivants, s'élève à... 57,170,230 19
Budgets des exercices 1832 à 1840. — Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	"	"	"	"	"	25,009,993 00	"	
Payements pour l'arriéré de la guerre non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00	"	"	"	"	"	270,560 00	"	
Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre, non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00	"	"	"	"	"	16,150 00	"	
Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	5,000 00	"	"	"	"	"	5,000 00	"	
Budgets des exercices 1840 à 1844. — Découverts des budgets des exercices 1840, 1841, 1842, 1843 et 1844	(A) 58,724,933 23	"	76,232,919 59	"	76,232,919 59	"	"	(C) 17,507,986 36	(D) Pour obtenir le montant réel, au 1er janvier 1847, des avances causées au trésor par les divers travaux que régit la loi du 11 juin 1842, telles qu'elles sont portées ci-après, dans la situation générale des finances, page 386, il est nécessaire d'ajouter à celles qui figurent au présent bilan les résultats du budget de 1845 en clôture d'exercice, que la disposition obligée de ce bilan a dû faire maintenir, jusqu'à l'année prochaine, dans la catégorie des opérations relatives au *service des budgets*.
Avance du trésor pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842. (Exercices 1842, 1843 et 1844.)	(B) 43,173,787 44	"	9,000,000 00	"	9,000,000 00	"	(D) 34,173,787 44	"	
	493,536,156 75	748,222,172 73	4,427,115,215 34	4,455,142,263 35	333,039,346 32	361,066,394 33	543,335,193 53	769,994,161 50	
			28,027,048 01		28,027,048 01		226,658,967 97	"	
Valeurs de caisse et de portefeuille (y compris les fonds en route)	254,686,015 98	"							
	748,222,172 73	748,222,172 73					769,994,161 50	769,994,161 50	

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1847.

Tableau de l'Actif et du Passif du trésor public, tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

PAGES des états de développement.			NUMÉRAIRE.	PORTEFEUILLE.	TOTAL.	
	Caissier central du trésor public.	Valeurs existant au trésor	6,186,225f 34c	64,112,498f 19c	70,298,723f 53c	120,368,453f 91c
		Numéraire en dépôt à la banque	50,069,730 38	"	50,069,730 38	
	Receveurs généraux des finances		9,458,373 36	21,346,804 55	30,805,177 91	30,805,177 91
	Receveurs des impôts et revenus indirects.	Receveurs de l'enregistrement	264,978 14	"	264,978 14	10,125,802 04
		——— principaux des douanes	1,540,646 50	4,139,656 95	5,680,303 45	
		——— principaux des contributions indirectes	245,476 33	2,600,920 00	2,846,396 33	
		Directeurs des postes	1,267,700 29	10,013 86	1,277,714 15	
388		——— de la fabrication des monnaies	56,409 97	"	56,409 97	
	Payeurs du trésor public.	Service ordinaire	1,752,907 54	12,893 23	1,765,800 77	4,133,791 98
		Service spécial à Toulon	2,367,991 21	"	2,367,991 21	
	Comptables en Algérie.	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	29,470 83	"	29,470 83	31,208,268 32
		——— des douanes	34,542 83	"	34,542 83	
		——— des contributions diverses	18,202 93	"	18,202 93	
		Trésoriers payeurs	11,647,851 73	19,478,200 00	31,126,051 73	
			84,940,507 38	111,700,986 78	196,641,494 16	196,641,494 16
"	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)					1,984,980 10
389	Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)					28,032,493 71
	TOTAL des valeurs de caisse et de portefeuille					226,658,967 97
613	Valeur nominale des espèces monétaires retirées de la circulation. (Loi du 10 juillet 1845.)					13,887,676 21
	CRÉANCES ACTIVES.					
390	Avances pour divers services				4,320,963f 72c	11,704,033 16
391	Créances administratives				3,658,107 84	
392	Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du trésor				226,114 08	
"	Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832				3,498,847 52	
	TOTAL de l'actif					252,250,677 34

PASSIF.

PAGES des états de développement.					
397	Bons du trésor représentant la réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de l'année 1846				39,662,243f 83c
	EFFETS À PAYER.				
159	Effets émis par le caissier du trésor.	Bons du trésor remis à divers	55,319,991f 00c	90,741,300f 54c	96,466,743 26
"		Traites du caissier du trésor sur lui-même	34,071,859 60		
"		Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	1,349,539 94		
"	Effets émis par les comptables extérieurs.	Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondents.	4,955,553 65	5,725,352 72	
"		Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	356,313 27		
"		——— des trésoriers payeurs en Algérie sur leurs collègues	108,437 42		
"		——— sur leurs préposés	102,673 15		
"		——— des préposés des mêmes comptables	45,610 71		
"		Traites des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	156,764 52		
	CRÉANCES PASSIVES.				
394 et 395	Correspondants du trésor.	Communes et établissements publics L/c de fonds placés au trésor	149,247,887 82	326,243,521 90	394,756,628 79
		Divers corps de troupe de la guerre et de la marine L/c de fonds déposés	7,801,252 20		
		Caisse des invalides de la marine	5,520,835 63		
		Caisse des dépôts et consignations s/c courant	26,561,723 14		
		——— s/c des fonds des caisses d'épargne non employés	120,548,805 05		
		Divers services publics	6,922,986 26		
		Établissements particuliers. (Fonds déposés au trésor.)	604,453 56		
		Fonds à rembourser à divers	1,940,097 10		
		Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	5,794,713 78		
		Divers correspondants	1,300,767 36		
396	Correspondants des comptables des finances			11,734,689 99	
Ibid.	Fonds particuliers des comptables des finances	Receveurs généraux	56,290,846 78	56,778,416 90	
		Divers comptables	487,570 12		
	TOTAL des effets à payer et des créances passives (à reporter)				530,885,615 88

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1847.

Suite du *Tableau de l'Actif et du Passif du trésor public, tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.*

Suite de l'ACTIF.

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

1° Découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'est affectée.

Pages des états de développement.				
"	Période antérieure au 1er avril 1814.	Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	87,437,789f 57c
"		Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés au 1er janvier 1836	567,228 12	
"		Déficit sur le service des cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France	6,401,889 79	
"		Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements. (Loi du 9 juillet 1836.)	13,164,305 10	
393	Budgets de 1815 à 1830.	Créance à recouvrer sur l'Espagne. — Termes à échoir	20,179,401 00	143,300,442 00
		Créance à recouvrer sur l'Espagne. — Termes échus et non versés au Trésor	27,387,646 00	
			47,567,047 00	
"		Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00	
"		Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830. (Dépense non allouée sur l'exercice 1830)	371,051 00	
"		Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00	
"	Budgets des exercices 1832 à 1840.	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	25,301,703 00
"		Payements pour l'arriéré de la guerre. (Dépense non allouée sur l'exercice 1832.)	270,560 00	
"		Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre, non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00	
"		Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	5,000 00	
		Total		256,039,934 57

2° Découverts des budgets à l'extinction desquels la loi a affecté les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.

397	Néant. (Voir ci-contre, au passif.)	"

3° Avances du trésor pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante.

399	Solde de l'avance faite sur l'exercice 1844 (Application faite des remboursements des compagnies.)	34,173,787f 44c	231,251,778 00
	Avance faite sur l'exercice 1845	100,480,587 57	
	——— sur l'exercice 1846	96,597,402 99	
	Total général des découverts et avances du trésor		487,291,712 57

RÉSUMÉ.

Valeurs de caisse et de portefeuille et créances actives	252,250,677 34
Découverts et avances du trésor	487,291,712 57
Total égal à celui du Passif	739,542,389 91

Suite du PASSIF.

Pages des états de développement.					
		Report			530,885,615f 88c
			Excédant de recette	Excédant de dépense	
	BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.				
	Service ordinaire.				
288	Budget de l'exercice 1846		117,705,977f 31c	"	
348	——— 1847		"	24,131,133f 55c	
			117,705,977 31	24,131,133 55	
			93,574,843 76		
	Service extraordinaire.				
288	Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	Exercice 1846	9,969,951 73	"	
348		——— 1847	23,429,139 00	"	
398		Portion réalisée de l'emprunt en rentes restant à appliquer aux budgets	42,388,761 33	"	
			75,787,852 06	"	
288	Travaux régis par la loi du 11 juin 1842. — Exercice 1846		"	96,597,402 99	
			75,787,852 06	96,597,402 99	
397	Réserve de l'amortissement restant à affecter à l'extinction des découverts des budgets postérieurs à 1845		17,507,986 36	"	
	SERVICES SPÉCIAUX.				
565	Service colonial		1,682,990 37	"	
595	Service municipal de l'Algérie		4,078,185 09	"	
"	Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie		363,171 68	"	
"	Service départemental. (Produits éventuels.)		4,024,269 60	"	
507	——— des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)		17,188,113 15	"	
"	Créance à réaliser sur la ville de Lille pour le compte du ministère de la guerre		770,000 00	"	
399	Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France		"	6,320,638 04	
			28,106,729 89	6,320,638 04	
			21,786,091 85		
	RÉSULTAT GÉNÉRAL POUR LES BUDGETS ET LES SERVICES SPÉCIAUX.				
	Budgets	Service ordinaire	93,574,843 76	"	
		——— extraordinaire — Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	75,787,852 06	"	
		——— extraordinaire — Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	96,597,402 99	
	Réserve de l'amortissement restant à affecter à l'extinction des découverts des budgets postérieurs à 1845		17,507,986 36	"	
	Services spéciaux		21,786,091 85	"	
	Excédant de recette compris dans le passif de la situation des finances		208,656,774 03	"	208,656,774 03
	Excédant de dépense transporté parmi les avances du Trésor. (Voir à l'actif.)		"	96,597,402 99	
	Total du Passif				739,542,389 91

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1847.

Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables.

DÉSIGNATION des COMPTABLES.	DÉSIGNATION DES VALEURS.	TOTAUX par NATURE.	TOTAUX par COMPTABLE.
Caissier central du trésor public	Effets sur Paris	11,163,440f 59c	64,112,498f 19c
	—— en retard de payement	21,347 30	
	Traites de douanes payables à Paris	2,906,441 14	
	———— sur les départements	15,309,858 67	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	30,554,154 99	
	Obligations des redevables des contributions indirectes	3,375,966 69	
	Effets provenant du sceau des titres	4,372 65	
	Effets divers	776,916 16	
Receveurs généraux des finances	Effets sur Paris	6,525,763 63	21,346,804 55
	—— sur les départements	9,112,731 18	
	Traites et effets remis aux receveurs généraux par le caissier du trésor	5,087,643 57	
	Traites de douanes	51,770 00	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	3,469 10	
	Engagements souscrits pour la taxe des brevets d'invention	5,200 00	
	Effets divers en souffrance	126,360 69	
	Valeurs déposées à des banques de départements	433,866 38	
Receveurs des douanes	Traites de douanes payables à Paris	466,511 20	4,139,656 95
	———— sur les départements	1,855,702 70	
	———— en souffrance	57,544 91	
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes	1,734,437 54	
	Effets divers	25,460 60	
Receveurs des contributions indirectes	Obligations des redevables des contributions indirectes	2,600,920 00	2,600,920 00
Directeurs des postes	Effets divers	10,013 86	10,013 86
Payeurs du trésor	Effets divers	12,893 23	12,893 23
Trésoriers payeurs en Algérie	Traites du caissier central du trésor	15,563,900 00	19,478,200 00
	Traites pour dépôts de fonds des corps de troupes	457,200 00	
	Effets divers chez les trésoriers et leurs préposés	3,457,100 00	
	TOTAL des valeurs de portefeuille		111,700,986 78

Développement des Valeurs en route.

Fonds en route au 31 décembre 1845. (Voir page 393 du compte de l'année 1845.)				25,263,908f 31c
Envois faits pendant l'année 1846. (Voir page 169.)				
Envois des receveurs des revenus indirects	aux receveurs des finances	537,757,138f 20c	724,812,881f 76c	
	au caissier central	187,055,743 56		
Envois des receveurs des finances	aux payeurs du trésor	727,394,803 90	1,229,587,620 65	
	au caissier central	479,087,280 34		
	aux receveurs des revenus indirects	13,876,692 17		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	16,544 24		
	aux trésoriers des colonies	9,212,300 00		
Envois du caissier central du trésor	aux payeurs du trésor	536,100,913 04	791,401,404 87	
	aux receveurs des finances	190,477,482 48		
	aux receveurs des revenus indirects	2,622,072 16		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	62,065,267 44		
	aux trésoriers des colonies	135,669 75		2,847,722,694 37
Envois des payeurs du trésor	aux receveurs des finances	137,191 39	23,380,679 29	
	au caissier central	251,932 69		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	19,223,401 00		
	aux trésoriers des colonies	3,768,154 21		
Envois des comptables en Algérie	au caissier central à Paris	1,353,795 42	20,668,808 26	
	aux trésoriers payeurs en Algérie	19,215,854 19		
	aux receveurs des revenus indirects en Algérie	99,148 65		
Envois des trésoriers des colonies au caissier central du trésor			1,244 24	
Envois de divers comptables à leurs collègues			57,870,055 30	
TOTAL des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1846				2,872,986,602 68
Envois parvenus pendant l'année 1846. (Voir page 168.)				2,844,954,108 97
Fonds en route au 1er janvier 1847 :				
1° Versements faits aux receveurs particuliers des finances par les receveurs des revenus indirects, pendant la troisième dizaine du mois de décembre 1846, et dont la recette n'a été constatée dans les écritures des receveurs généraux que pendant la première dizaine du mois de janvier 1847.				
Versements des receveurs de l'enregistrement		7,344,759f 04c	17,535,160f 86c	
———— des receveurs des douanes		1,523,649 17		
———— des receveurs des contributions indirectes		7,627,616 55		
———— des directeurs des postes		1,039,136 10		
2° Envois faits pendant les derniers jours du mois de décembre 1846, à des comptables directs du trésor qui n'en ont constaté la recette qu'en janvier 1847.				
Envois du caissier central	aux receveurs des finances	2,064,966 13	10,497,332 85	28,032,493 71
	aux payeurs du trésor	100,015 00		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	750,000 00		
Envois des receveurs des finances	au caissier central	7,168,831 30		
	aux payeurs du trésor	211,027 43		
Envois des comptables en Algérie	au caissier central à Paris	63,155 76		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	1,158 60		
Envois de divers comptables à leurs collègues		138,178 63		
TOTAL égal à celui des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1846				2,872,986,602 68

Suite de la SITUATION GÉNERALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1847.

Développement des Avances pour divers services.

DÉSIGNATION DES AVANCES.		SOMMES A RECOUVRER — PAR NATURE.	SOMMES A RECOUVRER — PAR SERVICE.
Avances des receveurs de l'enregistrement.	Pour frais de justice militaire	4,019f 81c	608,565f 89c
	—— frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	344,152 19	
	—— l'administration des forêts	253,542 07	
	—— frais relatifs aux expropriations pour cause d'utilité publique	6,851 82	
	—— frais de témoins appelés devant les conseils de discipline de la garde nationale	"	
Avances des receveurs des douanes.	Pour appointements des préposés, à payer par les contrôleurs de brigades	4,437 17	1,299,341 55
	—— pensions de retraite acquittées pour le compte des receveurs des finances	533,736 95	
	—— fonds de masse d'habillement des brigades et casernement	2,200 85	
	—— frais de saisies	72,973 56	
	—— parts de saisies	32,190 57	
	—— primes de saisies de tabacs et d'arrestations de fraudeurs	12 00	
	—— plombage, estampillage et marque de bestiaux	18,379 82	
	—— remboursement de consignations	68,518 82	
	—— divers services	153,783 69	
	—— préemptions exercées pour le compte des préposés	413,108 12	
Avances des receveurs des contributions indirectes, pour frais judiciaires		.....	170,656 52
Avances des directeurs des postes.	Pour le service des voyages de la cour	123,064 07	241,881 93
	—— timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	47,273 60	
	—— frais de poursuites et d'instances	1,301 44	
	—— le service des paquebots de la Méditerranée	12,227 56	
	—— la confection d'une nouvelle carte pour le service des postes	402 90	
	—— divers services	57,612 36	
Avances des comptables en Algérie.	Avances des trésoriers payeurs en Algérie — Service des postes	36 60	1,172,083 53
	Avances des trésoriers payeurs en Algérie — Divers services	84 25	
	Avances des trésoriers payeurs en Algérie — Payement sur arrêté du général commandant en chef la province d'Oran	42,397 86	
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	349,657 70	
	——— des receveurs des douanes en Algérie	86,693 69	
	——— des receveurs des contributions diverses en Algérie	693,213 43	
Avances des receveurs généraux.	Avances de frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	224,566 66	828,434 30
	——— pour timbre de formules de patentes	461,237 64	
	——— pour droits de permis de chasse	142,630 00	
	TOTAL des avances pour divers services		4,320,963 72

Développement des Créances administratives.

Les créances administratives comprises dans l'actif de l'administration des finances, et qui s'élèvent, au 1er janvier 1847, à 3,658,107 fr. 84 cent., ont été constatées pour les motifs ci-après :

Créance mise à la charge de la ville de Lille (Nord) pour le recouvrement à faire sur cette ville, en exécution de la loi d'intérêt local du 19 juillet 1845, de sa part contributive dans les dépenses de construction d'une station intérieure du chemin de fer du Nord, ci	1,370,000f 00c
Versement à faire par la caisse des dépôts et consignations, du montant des bénéfices de l'année 1846, ci	1,890,981 03
Créance constatée à la charge de l'imprimerie royale pour le versement à faire par elle au trésor de l'excédant des recettes de l'exercice 1845	380,810 65
Créance mise à la charge du ministère de l'agriculture et du commerce pour valeur de produits consommés en nature dans les haras et dépôts d'étalons, et qu'il n'ordonnancera au profit du trésor qu'après l'allocation du crédit demandé par lui à cet effet, dans la loi de règlement du budget de 1845	16,316 16
TOTAL	3,658,107 84

NOTA. Indépendamment de ces créances, le trésor public se trouve créancier d'autres avances, dont le montant a été prélevé sur les recettes des budgets, et qui ne sont point entrées dans l'actif de l'administration des finances. Ces avances, constatées à des comptes d'ordre, sont :

D'une part, les avances que diverses lois ont autorisées en faveur des compagnies de chemins de fer, et qui s'élèvent, au 1er janvier 1847, à une somme totale de 58,410,188 fr. 13 cent. (Voir le compte des débets et créances litigieuses, pages 636 et 637.)

Et d'autre part, les avances, cessions d'armes et de munitions, indemnités de route, concernant la légion étrangère et les volontaires français passés au service de l'Espagne, et dont le remboursement est dû au trésor par le gouvernement espagnol. Ces avances sont constatées dans les écritures de la comptabilité générale des finances, pour une somme totale de 1,748,713 francs, et elles ont été imputées originairement, ainsi qu'il suit, sur les crédits des budgets :

Ministère de l'intérieur	32,132f 53c	1,748,713f 00c
Ministère de la guerre	1,716,580 47	

A ces diverses créances, on peut ajouter, pour mémoire, les répétitions à exercer par la France :

Auprès du gouvernement belge, en raison des deux armements faits en 1831 et en 1832, pour la défense et la garantie de la Belgique;

Auprès du gouvernement russe, relativement à l'emprunt négocié en 1812 entre la France et la Saxe, et pour sûreté duquel le roi de Saxe, alors grand-duc de Varsovie, affecta le produit des mines de Wieliska;

Et auprès de la régence de Tunis, pour remboursement des frais d'un armement extraordinaire destiné à la défense du bey.

Suite de la SITUATION GENERALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1847.

Développement des Débets de Comptables et Créances litigieuses poursuivis par l'Agent judiciaire du Trésor.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.		SOMMES A RECOUVRER.	
Débets de comptables.	Receveurs particuliers et percepteurs	239f 28c	174,236f 34c
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	27,295 86	
	Receveurs des douanes	3,490 33	
	Receveurs des contributions indirectes	44,495 28	
	Directeurs des postes	11,010 87	
	Receveurs de la loterie	437 96	
	Payeurs du trésor	74,102 29	
	Ex-caissier central du trésor (déduction faite de la portion du débet qui a été présumée irrecouvrable et portée en dépense à l'exercice 1831)	13,164 47	
Créances litigieuses.	Prêts faits par le trésor à des manufacturiers, antérieurement à 1830	35,699 38	51,877 74
	Avances faites à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit de 5 millions ouvert par la loi du 8 septembre 1830	16,178 36	
	TOTAL des Débets de comptables et Créances litigieuses		226,114 08

NOTA. Cette somme de 226,114 francs 08 centimes n'exprime que la portion des débets de comptables et des créances litigieuses qu'il y a eu lieu de constater dans l'actif de l'administration des finances ; mais les débets et créances poursuivis par l'agent judiciaire en comprennent d'autres qui ne touchent point à la situation du trésor, tels que les débets des divers agents des ministères, les prêts et avances imputés sur les recettes des budgets, les accroissements de débets résultant, à la charge des comptables, de vérification de régie ou de liquidation d'intérêts, et qui ne mettent pas le trésor à découvert. Le recouvrement de ces sortes de débets, lorsqu'il s'effectue, fait ressource au profit des budgets des exercices courants (Voir, à cet égard, le compte spécial des débets et des créances litigieuses, page 633.)

Développement relatif à la créance sur l'Espagne.

La créance sur l'Espagne provient des avances faites par le trésor de France, pour les dépenses de l'armée française qui a occupé l'Espagne à la suite de la guerre de 1823, et dont, aux termes des traités, le gouvernement espagnol doit le remboursement à la France. Ces avances, qui se sont prolongées jusqu'en 1829, s'élèvent en définitive à la somme totale de 98,325,443 francs ; elles ont été portées, chaque année, en dépense au budget de l'État. Sur cette somme, celle de 58,000,000 francs, représentant les avances des années 1823 et 1824, a été constatée alors comme créance à recouvrer dans l'actif de l'administration des finances, en même temps qu'on l'a fait figurer, à titre de ressource, parmi les recettes de ces deux exercices. Le surplus de 40,325,443 francs, montant des avances des années suivantes, ayant été prélevé sur les fonds ordinaires des budgets, il n'y a pas eu lieu d'en accroître l'actif du trésor.

Un traité, conclu à Madrid le 30 décembre 1828, entre les plénipotentiaires des deux puissances, a fixé provisoirement à 80 millions la créance de la France. Par ce traité, l'Espagne s'est engagée à payer annuellement une somme de 4 millions, savoir : 2,400,000 francs pour l'intérêt dudit capital à raison de 3 p. 0/0, et 1,600,000 francs pour prime d'amortissement à 2 p. 0/0, avec stipulation expresse que le fonds d'amortissement s'accroîtrait successivement de l'intérêt du capital racheté.

La créance sur l'Espagne, portée originairement dans l'actif de l'administration des finances, pour ladite somme de..... 58,000,000f
s'est, depuis, atténuée du montant des versements effectués en exécution du traité susénoncé, pour la prime d'amortissement des six années écoulées de 1829 à 1834, et qui ont procuré au trésor une rentrée de..... 10,432,953

et cette créance s'est trouvée dès lors réduite à..... 47,567,047

Ce solde est encore le même au 1er janvier 1847, attendu que le gouvernement espagnol n'a point fait compter au trésor des douze annuités afférentes aux années 1835 à 1846, et qui étaient applicables de la manière suivante :

	PAYEMENT des intérêts.	AMORTISSEMENT du capital.	TOTAL.
Annuité de 1835	2,072,671f	1,927,329f	4,000,000f
—— de 1836	2,014,417	1,985,583	4,000,000
—— de 1837	1,954,404	2,045,596	4,000,000
—— de 1838	1,892,576	2,107,424	4,000,000
—— de 1839	1,828,880	2,171,120	4.000,000
—— de 1840	1,763,259	2.236,741	4,000,000
—— de 1841	1,695,655	2,304,345	4,000,000
—— de 1842	1,626,008	2,373,992	4,000,000
—— de 1843	1,554,255	2,445,745	4,000,000
—— de 1844	1,480,333	2,519,667	4,000,000
—— de 1845	1,404,177	2,595,823	4,000,000
—— de 1846	1,325,719	2,674,281	4,000,000
	20,612,354	27,387,646	48,000,000

Ainsi, la somme de 47,567,047 francs qui reste à recouvrer sur l'Espagne comprend pour 27,387,646 francs de termes échus. Outre cet arriéré sur le capital, l'Espagne est redevable, au 1er janvier 1847, pour les intérêts des années 1835 à 1846, d'une somme de 20,612,354 fr., sans préjudice des décomptes d'intérêts auxquels pourra donner lieu le retard apporté dans le payement des annuités de ces douze années.

(Voir, au surplus, les explications plus détaillées données sur cette créance dans le compte des finances de l'année 1838, page 370.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINIS

Développement sur les Correspondants du Trésor.

Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au trésor.	Ville de Paris	29,846,797f 92c	149,247,887f 82c	
	Départements	119,401,089 90		
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés		7,801,252 20	160,432,616 02	
Caisse des invalides de la marine		5,520,835 63		
Caisse des dépôts et consignations *S/C* courant au trésor		26,561,723 14		
——— *S/C* des fonds des caisses d'épargne non employés		120,548,805 05		
Divers services publics.	Imprimerie royale	77,473 31	6,922,986 26	
	Chancelleries consulaires *L/C* de fonds commun	72,369 17		
	Ministère de la marine *S/C* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	2,209,843 55		
	Départements *L/C* de produits éventuels affectés à divers services locaux	3,134,905 35		
	Divers *L/C* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	1,200,242 26		
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* chez les receveurs généraux	230,921 05		
	Légion d'honneur *S/C* chez les receveurs généraux. (Solde débiteur à déduire.)	2,768 43		
Établissements particuliers. (Fonds déposés au trésor.)	Caisse des employés et artisans	18,472 20	604,453 56	
	Tontine du pacte social	3,619 38		
	——— d'épargnes	347,498 60		
	Divers établissements *L/C* de placements de fonds sans intérêt	41,634 48		
	Ministère de l'instruction publique *S/C* de fondations anglaises	109,645 53		
	——— écossaises	21,181 95		
	——— irlandaises	62,401 42		
Fonds à rembourser à divers.	Ex-receveurs généraux *L/C* d'avances à leur rembourser	674,516 62	1,940,097 10	
	Divers *L/C* d'arrérages de rentes départementales non réclamés	324 50		
	Fonctionnaires de l'instruction publique *L/C* de fonds de retraite	29,132 03		
	Divers *L/C* de dépôts et consignations chez les trésoriers payeurs en Algérie	879 00		
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* de recettes à lui verser :			
	Pour divers services spéciaux	83,111f 12c		
	Pour le service des retraites du ministère des finances	1,019,840 55	1,235,244 95	
	Pour le service des retraites du ministère de la justice	132,293 28		
	À REPORTER			319,148,040 76

TRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1847.

Suite du *Développement sur les Correspondants du Trésor.*

	REPORT		319,148,040f 76c
COMPTES de divers avec les receveurs des revenus indirects.	Divers *L/C* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	801,174f 17c	
	Préposés des douanes *L/C* de saisies faites à la requête de diverses administrations	2,598 82	
	Divers *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	333,574 38	
	——— chez les directeurs des postes	31,711 30	
	Receveurs des douanes *L/C* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	1,551,444 72	
	Receveurs des douanes *L/C* de primes pour saisies de tabacs	7,373 27	
	——— *L/C* de fonds recouvrés pour divers	3,628 03	
	Receveurs des contributions indirectes *L/C* de consignations à juger ou à répartir	51,786 41	
	Villes et communes *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes	71,664 03	
	Maison d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis *S/C* avec les receveurs des contributions indirectes	9,040 99	
	Communes et établissements publics *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	145,425 28	
	Divers particuliers *L/C idem*	4,129 44	
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* intermédiaire chez les receveurs de l'enregistrement. (Solde débiteur à déduire)	278 12	
	Légion d'honneur *S/C* avec les receveurs de l'enregistrement	24,088 20	5,794,713 78
	Divers *L/C* de recouvrements de mandements exécutoires de toute nature décernés par les préfets	15,804 62	
	Receveurs de l'enregistrement *L/C* de frais de délimitation des forêts de l'État recouvrés sur les riverains	472 95	
	Établissements d'aliénés *L/C* de recouvrements de pensions	8,659 54	
	Divers *L/C* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	1,624,285 13	
	——— *L/C* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes	1,692 01	
	——— *L/C* de retenues pour frais de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 fr.	333 98	
	——— *L/C* de retenues pour frais d'affinage d'or et d'argent	947 78	
	——— *L/C* d'échange de billon à démonétiser	"	
	——— *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	558,220 39	
	——— des douanes en Algérie	52,306 67	
	——— des contributions diverses en Algérie	493,687 54	
	Administration des douanes *S/C* du service des saisies à l'intérieur. (Solde débiteur à déduire.)	49 75	
	Gendarmerie *S/C* le frais de captures pour contraintes par corps	992 00	

		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
DIVERS correspondants.	Ministères *L/C* de services d'estafettes	38,265f 67c	"	
	Maîtres de poste *L/C* de services d'estafettes	"	961f 46c	
	Directeurs des monnaies *L/C* intermédiaire de frais de fabrication	"	18,591 83	
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* de payements faits par les trésoriers payeurs en Algérie	424 89	"	
	Budgets *L/C* de recouvrements à faire sur diverses villes	"	35,699 38	
	Divers comptables *L/C* intermédiaire de mouvements de fonds	"	1,915,367 75	
	Receveurs généraux *L/C* de versements anticipés	"	"	
	Divers	631,162 50	"	
		669,853 06	1,970,620 42	
		1,300,767 36		1,300,767 36
	TOTAL			326,243,521 90

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINIS TRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1847.

Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.

CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.	CORRESPONDANTS — DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS — CRÉDITEURS.
Receveurs particuliers d'arrondissement *r/c* avec les receveurs généraux	"	2,371,490f 75c
——— *r/c* avec les percepteurs	"	621,102 37
Percepteurs *r/c* courant avec les receveurs particuliers	1,178,021f 02c	"
Divers comptables *r/c* de mandats des receveurs généraux	"	4,818,075 70
Communes et établissements publics *r/c* de produits de coupes extraordinaires de bois	"	10,861,238 15
Receveurs des communes et établissements publics *r/c* d'obligations de coupes ordinaires de bois en dépôt	"	2,731,567 69
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *r/c* d'obligations	11,012,115 45	"
——— ordinaires de bois des communes et établissements publics *r/c* d'obligations en dépôt	2,735,569 29	"
Trésorier des invalides de la marine *s/c* de payements à vérifier	2,209,454 77	"
Divers *r/c* de fournitures de l'Imprimerie royale	14,673 21	"
——— *r/c* d'effets à payer	"	116,636 27
——— /c d'achat de rentes sur l'État	"	4,358,228 36
——— *r/c* de ventes de rentes sur l'État	"	340,175 70
——— *r/c* d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	"	5,200 00
Officiers et employés militaires *r/c* de retenues applicables aux contributions directes	"	1,055 23
Agents comptables des facultés-*r/c* courant	"	494,638 00
Condamnés libérés *r/c* de masse	"	7,750 78
Agents forestiers *r/c* de masse	"	4,749 80
Receveur particulier de Bastia *s/c* de caisse de réserve	216,971 90	"
Soumissionnaires de fournitures et travaux *r/c* de dépôt en effets publics	267,359 00	"
Ministères *r/c* de dépôt en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	290,459 00
——— *r/c* de dépôt en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	1,849,147 11
Receveurs d'hospices *r/c* de versements pour le service des enfants trouvés	"	196,876 78
Produits des souscriptions pour les inondés	"	112,427 96
Monnaie de Paris *s/c* de billon à échanger	2,496 87	"
Divers *r/c* de billon déposé	"	2,496 87
Divers correspondants	"	188,034 98
	17,636,661 51	29,371,351 50
Excédant des Soldes créditeurs	11,734,689 99	

Développement des Fonds particuliers des Comptables des finances.

Fonds particuliers des receveurs généraux		56,290,846f 78c
——— de l'enregistrement et des domaines	1,461f 87c	
——— des douanes	18,361 57	
——— des contributions indirectes	84,460 88	
——— des directeurs de la fabrication des monnaies	380,545 72	487,570 12
——— des payeurs du trésor	1,205 75	
——— des receveurs des contributions diverses en Algérie	1,534 33	
Total des fonds particuliers		56,778,416 90

Développement sur les Découverts du service ordinaire des Budgets à éteindre au moyen des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.

La loi des recettes de l'exercice 1842, en date du 25 juin 1841, contient, article 36, les dispositions suivantes :

« Les fonds de l'amortissement qui, à partir du 1er janvier 1842, seront rendus libres par l'élévation du cours des rentes au-dessus du pair, sont « et demeurent affectés à l'extinction successive des découverts du trésor public sur les budgets des exercices 1840, 1841 et 1842.

« Au fur et à mesure du règlement définitif de ces trois exercices, les découverts qu'ils présenteront seront transportés à un compte spécial dans « la comptabilité générale des finances.

« Les bons du trésor formant la réserve de l'amortissement seront, de semestre en semestre, consolidés et convertis en rentes, au cours moyen, « et avec jouissance du premier jour du semestre pendant lequel la réserve aura été accumulée, et le produit de ces consolidations sera porté en « recette au compte spécial ci-dessus prescrit, jusqu'à l'entière extinction des découverts constatés. »

Ces dispositions ont été rendues applicables à l'insuffisance des ressources de l'exercice 1843, par l'article 17 de la loi de finances du 11 juin 1842, et à celle de l'exercice 1844 par l'article 13 de la loi de finances du 24 juillet 1843.

Le compte prescrit par l'article 36 de la loi du 25 juin 1841, est ouvert dans les écritures centrales de l'administration des finances sous le titre de *compte spécial des découverts du trésor à éteindre au moyen des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement;* et les résultats qui y ont été constatés sont ceux qui suivent :

DÉCOUVERTS DES BUDGETS.

Exercice 1840. (Loi de règlement de cet exercice, en date du 6 juin 1843.)	138,004,529f 64c	305,319,376f 53c
——— 1841. (Loi de règlement de cet exercice, en date du 22 mars 1844.)	18,694,405 42	
——— 1842. (Loi votée par les Chambres pour le règlement de cet exercice, pendant la session de 1845)	108,612,172 30	
——— 1843. (Projet de loi présenté aux Chambres pour le règlement de cet exercice, pendant la session de 1845)	39,826,738 40	
——— 1844. (Projet de loi présenté aux Chambres pour le règlement de cet exercice pendant la session de 1846)	181,530 77	

FONDS DISPONIBLES DE L'AMORTISSEMENT APPLIQUÉS À L'EXTINCTION DES DÉCOUVERTS DES BUDGETS AU FUR ET À MESURE DE LEUR CONSOLIDATION, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 36 DE LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Réserve de l'année 1842	1er semestre	33,215,466f 40c	67,111,792f 57c	322,827,362 89
	2e semestre	33,896,326 17		
——— 1843	1er semestre	34,685,983 50	69,876,633 52	
	2e semestre	35,190,650 02		
——— 1844	1er semestre	35,911,289 47	72,505,042 27	
	2e semestre	36,593,752 80		
——— 1845	1er semestre	37,100,974 94	75,117,373 04	
	2e semestre	38,016,398 10		
——— 1846	1er semestre	38,216,521 49		
Excédant de la réserve de l'amortissement formant le passif du trésor au 1er janvier 1847				17,507,986 36

Nota. La réserve du second semestre de l'année 1846 n'est point employée dans le présent compte, attendu que la consolidation n'en a eu lieu que le 11 janvier 1847. Elle s'est élevée à la somme de 39,662,192 fr. 83 cent., et a en conséquence (y compris l'appoint réservé de 51 francs) élevé la réserve disponible à 57,170,230 fr. 19 cent.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINIS

Développement sur l'excédant de Recette réalisé par le trésor pour les Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.

L'excédant de recette réalisé par le trésor, pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841, et qui s'élève, au 31 décembre 1846, à 75,787,852 fr. 06 cent., résulte des termes ci-après :

Année 1841....	Versements effectués par la compagnie adjudicataire de l'emprunt de 150 millions, négocié le 18 octobre 1841 (voir page 16 du compte général des finances)	34,266,699f 13c	
	Payements faits par le trésor (voir page 25 du même compte)	1,434,941 42	
	Excédant de recette à la fin de l'année	32,831,757 71	32,831,757 71
Année 1842....	Versements de la compagnie adjudicataire de l'emprunt de 150 millions (voir page 18 du compte général des finances)	115,290,812f 26c	
	Payements effectués par le trésor (94,640,694 fr. 52 cent., voir page 20 du même compte, déduction faite de 54,229 fr. 34 cent. pour rappels d'exercices clos, imputables sur les fonds généraux du budget, voir page 515)	94,586,465 18	
	Excédant de recette.. pour l'année	20,704,347 08	20,704,347 08
	Excédant de recette.. à la fin de l'année		53,536,104 79
Année 1843....	Versement du solde de l'emprunt de 150 millions (voir page 18 du compte général des finances)	442,488f 61c	
	Payements faits par le trésor (69,203,036 fr. 19 cent., voir page 20 du même compte, déduction faite de 57,162 fr. 93 cent. pour rappels d'exercices clos, voir page 537)	69,145,873 26	
	Excédant de dépense.. pour l'année	68,703,384 65	68,703,384 65
	Excédant de dépense.. à la fin de l'année		15,167,279 86
Année 1844....	Versements effectués par la compagnie adjudicataire de l'emprunt de 200 millions, négocié le 9 décembre 1844 (voir page 19 du compte général des finances)	20,001,170f 00c	
	Payements faits par le trésor (voir page 20 du même compte)	89,791,306 70	
	Excédant de dépense.. pour l'année	69,790,136 70	69,790,136 70
	Excédant de dépense.. à la fin de l'année		84,957,416 56
Année 1845....	Versements effectués par la compagnie adjudicataire de l'emprunt de 200 millions (voir page 19 du compte général des finances)	111,520,127f 10c	
	Consolidation de fonds des caisses d'épargne, formant le complément de l'emprunt total de 450 millions (voir page 19 du même compte)	100,000,000 00	
	Ensemble	211,520,127 10	
	Payements faits par le trésor (voir page 19 du même compte)	68,192,231 11	
	Excédant de recette... pour l'année	143,327,895 99	143,327,895 99
	Excédant de recette... à la fin de l'année		58,370,479 43
Année 1846....	Versements effectués par la compagnie adjudicataire de l'emprunt de 200 millions (voir page 19 du compte général des finances)	68,478,702f 90c	
	Payements faits par le trésor (voir page 19 du même compte)	51,061,330 27	
	Excédant de recette... pour l'année	17,417,372 63	17,417,372 63
	Excédant de recette... à la fin de l'année		75,787,852 06

TRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1847.

Développement sur les avances du trésor pour les grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Les avances temporaires du trésor pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842, qui, aux termes de cette loi, sont provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante du trésor, s'élèvent, au 31 décembre 1846, à 231,251,778 fr, et résultent des termes suivants :

Année 1842. — Payements faits par le trésor (voir page 20 du compte général des finances)		543,240f 72c
Année 1843. — *Idem*.... (*idem*) (*idem*)		10,651,857 38
Année 1844. — *Idem*.... (*idem*) (*idem*)		45,084,741 47
Année 1845. — *Idem*.... (*idem*) (*idem*)		87,792,541 67
Année 1846. — *Idem*.... (*idem*) (*idem*)		118,779,396 76
Ensemble		268,851,778 00
A déduire : Recettes effectuées pendant les années ci-après, en atténuation des avances ci-dessus, savoir :		
Année 1845.. Versement de la compagnie du chemin de fer du Nord, en exécution de l'article 2 du cahier des charges annexé à la loi du 15 juillet 1845	20,000,000f 00c	
Année 1845.. Versement de la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon, conformément à l'article 29 du cahier des charges joint à la loi du 16 juillet 1845	8,000,000 00	28,600,000f 00c
Année 1845.. Recette constatée par virement de comptes, de la créance mise à la charge de la ville de Lille pour sa part contributive dans la construction d'une station intérieure du chemin de fer du Nord. (Loi d'intérêt local du 19 juillet 1845.)	600,000 00	37,600,000 00
Année 1846. — Versements de la compagnie du chemin de fer du Nord		9,000,000 00
Reste pour avances du trésor au 31 décembre 1846		231,251,778 00

Développement relatif à l'Avance pour la portion de l'Emprunt grec garantie par la France.

Les crédits successivement ouverts au ministre des finances par diverses lois et ordonnances, pour le payement des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt négocié le 12 janvier 1833 par le gouvernement grec, jusqu'à concurrence de la partie de cet emprunt garantie par la France, montaient, au 1er janvier 1846, d'après le compte général des finances de l'année 1845, à la somme de 5,592,554f 43c

Ils se sont accrus, pendant l'année 1846, de ceux qui suivent :

Semestre au 1er mars 1846. (Loi spéciale du 31 mai 1846.)	527,241f 00c	1,054,481 02
Semestre au 1er septembre 1846. (Ordonnance royale du 4 octobre 1846, soumise à la sanction des Chambres, dans la loi générale des crédits supplémentaires de la session de 1847.)	527,240 02	

Et ils s'élèvent, au 1er janvier 1847, à 6,647,035 45

Les payements effectués en vertu de ces crédits, pour les intérêts et l'amortissement de la portion de l'emprunt grec garantie par la France, s'élevaient, au 1er janvier 1846, à 5,234,624f 87c

Il a été payé au même titre, pendant l'année 1846, une somme de 1,086,013 17

Et au 1er janvier 1847, l'avance du trésor se trouvait portée à 6,320,638 04

D'après les dispositions des lois qui ont autorisé successivement cette avance, elle constitue une créance à recouvrer sur le gouvernement de la Grèce, et, jusque-là, le montant en figure dans la situation de l'administration des finances.

La différence que l'on remarque entre le chiffre des crédits et celui des payements représente les coupons d'intérêts et les obligations amorties dont le remboursement n'avait pas encore été réclamé à l'époque du 1er janvier 1847.

Le compte détaillé de cette opération fait partie des *documents divers* publiés par le ministère des finances, à la suite de la situation provisoire du budget de l'exercice 1846.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1847.

Tableau servant à déterminer l'Actif et le Passif réels du Trésor public.

ARTICLES COMPOSANT L'ACTIF.	MONTANT DE L'ACTIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du trésor public.	ACTIF RÉEL du trésor public.
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.			
Caissier central du trésor public	120,368,453f 91c	"	120,368,453f 91c
Receveurs généraux des finances	30,805,177 91	(A) 30,805,177f 91c	"
——— de l'enregistrement, du timbre et des domaines	264,978 14	"	264,978 14
——— principaux des douanes	5,680,303 45	"	5,680,303 45
——— des contributions indirectes	2,846,396 33	"	2,846,396 33
Directeurs des postes	1,277,714 15	"	1,277,714 15
Directeurs de la fabrication des monnaies	56,409 97	(B) 19,850 75	36,559 22
Payeurs du trésor public. { Service ordinaire	1,765,800 77	"	1,765,800 77
Payeurs du trésor public. { Service spécial à Toulon	2,367,991 21	"	2,367,991 21
Comptables des finances en Algérie	31,208,268 32	"	31,208,268 32
Directeurs des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)	1,984,980 10	(C) 1,984,980 10	"
Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)	28,032,493 71	"	28,032,493 71
Valeur nominale des espèces monétaires retirées de la circulation. (Loi du 10 juillet 1845.)	13,887,676 21	"	13,887,676 21
CRÉANCES ACTIVES.			
Avances pour divers services	4,320,963 72	"	4,320,963 72
Créances administratives	3,658,107 84	"	3,658,107 84
Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	226,114 08	(D) 35,699 38	190,414 70
Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la Couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	"	3,498,847 52
TOTAUX pour l'actif	252,250,677 34	32,845,708 14	219,404,969 20
DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.			
Période antérieure au 1er avril 1814	87,437,789 57	"	87,437,789 57
Budgets de 1815 à 1830	143,300,442 00	"	143,300,442 00
Budgets des exercices postérieurs à 1830	256,553,481 00	"	256,553,481 00
TOTAUX ÉGAUX au passif	739,542,389 91	32,845,708 14	706,696,681 77

(A) Le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux est compensé avec les fonds qui leur appartiennent personnellement ou à leurs correspondants particuliers, afin de déterminer le montant des avances réelles de ces comptables envers le Trésor. (Voir ci-contre.)

(B) Portion du solde en caisse des directeurs de la fabrication des monnaies, qui, réunie aux matières restant à convertir en espèces, représente les fonds particuliers de ces comptables, et les sommes qu'ils ont à rembourser aux porteurs de leurs bons, pour les valeurs versées aux changes.

(C) Voir la note précédente.

(D) Créances qui ne sont inscrites que pour ordre dans l'actif de l'administration des finances, et qui se trouvent balancées au passif par une dette de pareille somme envers les budgets appelés à profiter ultérieurement de la rentrée successive de ces créances.

ARTICLES COMPOSANT LE PASSIF.	MONTANT DU PASSIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir le passif réel du Trésor public.	PASSIF RÉEL du Trésor public.
EFFETS A PAYER.			
Bons du Trésor remis à divers	55,319,991f 00c	"	55,319,991f 00c
Traites du caissier du Trésor sur lui-même	34,071,859 60	"	34,071,859 60
Mandats du caissier du Trésor sur les receveurs généraux	1,349,539 94	"	1,349,539 94
Traites tirées sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	4,955,553 65	"	4,955,553 65
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	356,313 27	"	356,313 27
Mandats des trésoriers payeurs en Algérie sur leurs collègues	108,437 42	"	108,437 42
Mandats des trésoriers payeurs en Algérie sur leurs préposés	102,673 15	"	102,673 15
Mandats des préposés des mêmes comptables	45,610 71	"	45,610 71
Traites des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	156,764 52	"	156,764 52
CRÉANCES PASSIVES.			
Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au Trésor	149,247,887 82	"	149,247,887 82
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *l/c* de fonds déposés	7,801,252 20	"	7,801,252 20
Caisse des invalides de la marine	5,520,835 63	"	5,520,835 63
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	26,561,723 14	"	26,561,723 14
——— *s/c* de fonds des caisses d'épargne non employés	120,548,805 05	"	120,548,805 05
Divers services publics	6,922,986 26	"	6,922,986 26
Établissements particuliers *l/c* de fonds déposés au Trésor	604,453 56	"	604,453 56
Fonds à rembourser à divers	1,940,097 10	"	1,940,097 10
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	5,794,713 78	(A) 1,624,285f 13c	4,170,428 65
Divers correspondants	1,300,767 36	(B) 35,699 38	1,265,067 98
Correspondants des comptables des finances	11,734,689 99	(C) 11,734,689 99	"
AVANCES DES COMPTABLES.			
Fonds particuliers des receveurs généraux	56,290,846 78	(D) 19,070,487 92	37,220,358 86
——— de divers comptables	487,570 12	(E) 380,545 72	107,024 40
	491,223,372 05	32,845,708 14	(F) 458,377,663 91
BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.			
Bons du Trésor représentant la réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de l'année 1846	39,662,243 83		
Réserve de l'amortissement réalisée antérieurement aux six derniers mois de 1846, et restant à affecter à l'extinction des découverts des budgets	17,507,986 36	"	248,319,017 86
Excédant de recette sur le service des budgets et des fonds spéciaux	191,148,787 67		
TOTAUX pour le passif	739,542,389 91	32,845,708 14	706,696,681 77

(A) Bons à payer à divers par les directeurs des monnaies pour valeur des matières versées aux changes et qui sont compensés avec les matières restant à fabriquer. Voir à l'Actif la note (B).

(B) Créances des budgets pour recouvrements ultérieurs à faire sur diverses villes, et qui, à l'époque où ils auront lieu, devront être appliqués, comme ressources nouvelles, aux budgets des exercices alors courants. Voir à l'Actif la note (D).

(C) Solde créditeur des comptes des correspondants particuliers des receveurs généraux des finances. Ce solde est compensé avec les autres articles de la situation des finances, d'où ressort la somme dont les comptables sont en avance envers le Trésor. (Voir à l'Actif la note (A) et la note ci-dessous.)

(D) Portion des fonds particuliers des receveurs généraux que ces comptables n'ont pas mise à la disposition du Trésor 19,070,487f 92c
Laquelle somme, augmentée de celle que ces comptables doivent à leurs correspondants particuliers (Voir la note (B) ci-dessus) 11,734,689 99
représente le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux. (Voir la note (A) de l'Actif.) 30,805,177 91

Voir le tableau qui suit (page 406) pour le développement de l'avance des receveurs généraux envers le Trésor.

(E) Fonds particuliers des directeurs de la fabrication des monnaies, compensés avec les autres articles qui établissent la situation de ces comptables vis-à-vis du Trésor public 380,545 72
Ces fonds particuliers, réunis aux fonds à rembourser aux porteurs de matières (Voir la note (A) ci-dessus) 1,624,285 13
représentent une partie des valeurs de caisse des directeurs des monnaies. (Note (B) de l'Actif) 19,850f 75c
et les matières qui leur restaient à fabriquer. (Note (C) de l'Actif) ..... 1,984,980 10 } 2,004,830 85

(F) Montant de la dette flottante. (Voir le développement ci-après, pages 404 et 405.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1847.

Tableau présentant le Résumé de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Caissier central du trésor.	Numéraire	6,186,225f 34c	120,368,453f 91c		
	Portefeuille	64,112,498 19			
	Numéraire en dépôt à la Banque	50,069,730 38			
Receveurs des impôts et revenus indirects			10,105,951 29	193,848,959f 21c	
Payeurs du trésor public			4,133,791 98		
Comptables en Algérie			31,208,268 32		207,730,035 42
Valeurs en route			28,032,493 71		
Valeur nominale des espèces monétaires retirées de la circulation. (Loi du 10 juillet 1845.)				13,887,676 21	

CRÉANCES ACTIVES.

Avances pour divers services	4,320,963 72	11,668,333 78
Créances administratives	3,658,107 84	
Débets et créances litigieuses	190,414 70	
Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la Couronne	3,498,847 52	
Total de l'Actif		219,404,969 20

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

Anciens découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'a été affectée	256,039,934 57	487,291,712 57
Découverts à l'extinction desquels la loi a affecté les fonds disponibles de l'amortissement	(V. ci-contre au passif)	
Avances du trésor provisoirement imputables sur les ressources de la dette flottante. (Établissement de grandes lignes de chemins de fer et travaux divers régis par la loi du 11 juin 1842.)	231,251,778 00	
Total égal au Passif		706,696,681 77

PASSIF.

DETTE FLOTTANTE DU TRÉSOR.

Effets à payer	Bons du trésor remis à divers	55,319,991f 00c	96,466,743f 26c	458,377,663f 91c
	Traites du caissier central du trésor sur lui-même	34,071,859 60		
	Effets divers	7,074,892 66		
Créances passives	Communes et établissements publics	149,247,887 82	324,583,537 39	
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine	7,801,252 20		
	Caisse des invalides de la marine	5,520,835 63		
	Caisse des dépôts et consignations s/c courant	26,561,723 14		
	Caisse des dépôts et consignations s/c de fonds non employés des caisses d'épargne	120,548,805 05		
	Correspondants divers	14,903,033 55		
Avances des comptables.	Receveurs généraux	37,220,358 86	37,327,383 26	
	Divers comptables	107,024 40		

BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.

Budgets	Service ordinaire	93,574,843 76	169,362,695 82	248,319,017 86
	Service extraordinaire. (Travaux imputables sur le produit de l'emprunt en rentes)	75,787,852 06		
Réserve de l'amortissement restant à affecter à l'extinction des découverts des budgets postérieurs à 1845			57,170,230 19	
Services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets			21,786,091 85	
Total du passif				706,696,681 77

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1847.

Développement, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante du trésor pendant l'année 1846, et de la situation de cette Dette au 1er Janvier 1847.

	NATURE DES CRÉANCES COMPOSANT LA DETTE FLOTTANTE.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1846.	RÉSULTATS DES MOUVEMENTS DE LA DETTE FLOTTANTE pendant l'année 1846. AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1847. CRÉANCES passibles d'intérêts.	CRÉANCES sans intérêts.	OBSERVATIONS.
EFFETS À PAYER...	Bons du trésor remis à divers	60,442,224f 10c	"	5,122,233f 10c	55,319,991f 00c	"	
	Traites du caissier du trésor sur lui-même	31,988,029 23	2,083,830f 37c	"	"	34,071,859f 60c	
	Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	1,303,692 81	45,847 13	"	"	1,349,539 94	
	Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	4,218,293 78	737,259 87	"	"	4,955,553 65	
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	279,370 64	76,942 63	"	"	356,313 27	
	——— des trésoriers payeurs en Algérie sur leurs collègues	82,537 35	25,900 07	"	"	108,437 42	
	——— préposés	53,231 33	49,441 82	"	"	102,673 15	
	——— des préposés des mêmes comptables	74,211 95	"	28,601 24	"	45,610 71	
	Traites des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	153,470 74	3,293 78	"	"	156,764 52	
		98,595,061 93	3,022,515 67	5,150,834 34	55,319,991 00	41,146,752 26	
			2,128,318 67		96,466,743 26		
COMPTES COURANTS ET FONDS EN DÉPÔT.	Communes et établissements publics *i/c* de fonds placés au trésor	144,667,930 61	4,579,957 21	"	149,247,887 82	"	
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *i/c* de fonds déposés	9,367,252 20	"	1,566,000f 00c	"	7,801,252 20	
	Caisse des invalides de la marine	5,410,699 08	110,136 55	"	4,020,835 63	1,500,000 00	
	——— des dépôts et consignations *s/c* courant	12,874,587 29	13,687,135 85	"	26,561,723 14	"	
	——— *s/c* des fonds des caisses d'épargne non employés	112,996,735 63	7,552,069 42	"	120,548,805 05	"	
	Imprimerie royale	151,251 05	"	73,777 74	"	77,473 31	
	Chancelleries consulaires *i/c* de fonds commun	52,281 24	20,087 93	"	"	72,369 17	
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	11,717 88	2,198,125 67	"	"	2,209,843 55	
	Départements *i/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	2,094,293 07	1,040,612 28	"	"	3,134,905 35	
	Divers *i/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	1,239,030 76	"	38,788 50	"	1,200,242 26	
	Divers établissements *i/c* chez les receveurs généraux	262,725 57	"	34,572 95	"	228,152 62	
	Caisse des employés et artisans	28,078 92	"	9,606 72	18,472 20	"	
	Tontine du pacte social	6,560 77	"	2,941 39	3,619 38	"	
	——— d'épargnes	300,727 05	46,771 55	"	347,498 60	"	
	Divers établissements *i/c* de placements de fonds sans intérêt	46,216 65	"	4,582 17	"	41,634 48	
	Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises, écossaises et irlandaises	254,756 82	"	61,527 92	130,827 48	62,401 42	
	Fonds à rembourser à divers	2,696,906 85	"	756,809 75	674,516 62	1,265,580 48	
	Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	5,477,433 12	"	1,307,004 47	"	4,170,428 65	
	Divers correspondants	1,577,418 51	"	312,350 53	"	1,265,067 98	
		299,516,603 07	29,234,896 46	4,167,962 14	301,554,185 92	23,029,351 47	
			25,066,934 32		324,583,537 39		
AVANCES DES COMPTABLES.	Receveurs généraux (voir le développement à la page 406)	30,297,518 36	6,922,840 50	"	37,220,358 86	"	
	——— des revenus indirects	50,103 05	54,181 27	"	"	104,284 32	
	Payeurs du trésor	2,243 89	"	1,038 14	"	1,205 75	
	Comptables en Algérie	88 48	1,445 85	"	"	1,534 33	
		30,349,953 78	6,978,467 62	1,038 14	37,220,358 86	107,024 40	
			6,977,429 48		37,327,383 26		
RÉCAPITULATION....	Effets à payer	98,595,061 93	3,022,515 67	5,150,834 34	55,319,991 00	41,146,752 26	
	Comptes courants et fonds en dépôt	299,516,603 07	29,234,896 46	4,167,962 14	301,554,185 92	23,029,351 47	
	Avances des comptables	30,349,953 78	6,978,467 62	1,038 14	37,220,358 86	107,024 40	
		428,461,618 78	39,235,879 75	9,319,834 62	394,094,535 78	64,283,128 13	
			29,916,045 13		458,377,663 91		

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1847.

Développement sur les Avances des Receveurs généraux.

1° Fonds particuliers des receveurs généraux			56,290,846f 78c
2° Fonds appartenant aux correspondants particuliers des receveurs généraux, savoir :			
	CORRESPONDANTS débiteurs.	CORRESPONDANTS créditeurs.	
Receveurs particuliers *L/C* avec les receveurs généraux	"	2,371,490f 75c	
——— *L/C* avec les percepteurs	"	621,102 37	
Percepteurs *L/C* avec les receveurs particuliers	1,178,021f 02c	"	
Divers comptables *L/C* de mandats des receveurs généraux	"	4,818,075 70	
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordres de bois.	150,877 30	"	
Receveurs des communes et établissements publics *L/C* d'obligations de coupes ordinaires de bois en dépôt	4,001 60	"	
Trésorier des invalides de la marine *S/C* de payements à vérifier	2,209,454 77	"	
Divers *L/C* de fournitures de l'Imprimerie royale	14,673 21	"	
——— d'effets à payer	"	116,636 27	
——— d'achats de rentes sur l'État	"	4,358,228 36	
——— de ventes de rentes sur l'État	"	340,175 70	
——— d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	"	5,200 00	
Officiers et employés militaires *L/C* de retenues pour contributions directes	"	1,055 23	
Agents comptables des facultés *L/C* courant	"	494,638 00	
Condamnés libérés *L/C* de masse	"	7,750 78	
Agents forestiers *L/C* de masse	"	4,749 80	
Receveur particulier de Bastia *S/C* de caisse de réserve	216,971 90	"	
Soumissionnaires de fournitures et travaux *L/C* de dépôts en diverses valeurs	"	1,872,247 11	
Receveurs d'hospices *L/C* de versements pour le service des enfants trouvés	"	196,876 78	
Produits des souscriptions pour les inondés	"	112,427 96	
Divers correspondants	"	188,034 98	
	3,773,999 80	15,508,689 79	
Solde créditeur représentant les fonds appartenant aux correspondants des receveurs généraux	11,734,689 99		11,734,689 99
TOTAL des fonds appartenant aux receveurs généraux et à leurs correspondants			68,025,536 77
3° A déduire : les fonds que les receveurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du trésor, et formant le montant des valeurs de caisse et de portefeuille restées entre leurs mains, savoir :			
Numéraire		9,458,373f 36c	
Valeurs de portefeuille. — Effets sur Paris	6,525,763f 63c	21,346,804 55	
——— sur les départements	9,112,731 18		
Effets remis aux receveurs gén. par le caissier du trésor	5,087,643 57		
Traites de douanes	51,770 00		
Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	3,469 10		
Engagements souscrits pour la taxe des brevets d'invention	5,200 00		
Effets divers en souffrance	126,360 69		
Valeurs déposées à des banques de départements	433,866 38		
TOTAL		30,805,177 91	30,805,177 91
RESTE pour les fonds que les receveurs généraux ont mis à la disposition du trésor, et dont ils sont en avance au 1er janvier 1847, savoir :			
Fonds personnels des receveurs généraux		25,485,660f 87c	37,220,358 86
Fonds de leurs correspondants particuliers		10,734,688 99	

NOTA. Le tableau qui précède fait connaître l'augmentation que les avances des receveurs généraux ont éprouvée pendant l'année 1846, et l'on trouve dans un autre tableau pages 172 et 173, le développement des payements et des recettes qui ont produit cette augmentation.

RÉSUMÉ

DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES

DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1847.

NOTE

Sur le Résumé de la Situation générale des Finances, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1847.

Il a paru utile de faire suivre l'exposé de la Situation générale de l'administration des finances, à l'époque du 1er janvier 1847, d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite les quatre principaux termes de la situation semblable publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1831.

Ce travail, mis pour la première fois sous les yeux des Chambres, et qui est établi à l'instar de celui que l'on trouve, pages 365 à 371, sur les Budgets de 1830 à 1846, se compose des six tableaux suivants :

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

Développements...
- *Actif du Trésor.*
- *Découverts et Avances du Trésor.*
- *Dette Flottante du Trésor.*
- *Passif du Trésor sur les Budgets et les services spéciaux.*

Tableau résumé des CAUSES *et de la* COMPOSITION *de la Dette flottante du Trésor.*

Les résultats de ce travail d'ensemble sont extraits du compte général que l'administration des finances a publié chaque année depuis 1830, en modifiant, comme on le dit page 378 du présent compte, la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, de manière à déterminer l'actif et le passif réels du trésor public.

Ces modifications s'appliquent aux avances des receveurs généraux, exprimées par la combinaison de leur en-caisse avec leurs fonds particuliers et le solde du compte de leurs correspondants; à la compensation qui doit s'établir entre les divers termes de la gestion des directeurs des monnaies pour obtenir la situation du trésor sur cette partie de son service; à la réserve de l'amortissement des rentes employée dès l'année où elle a été réalisée selon l'affectation préalable ou subséquente qui lui a été donnée législativement; à des créances constatées par voie administrative pour des ressources extraordinaires attribués aux budgets de différents exercices, mais dont l'effet, au point de vue de trésorerie, ne s'est réellement manifesté dans la situation desdits budgets qu'à l'époque du recouvrement matériel de ces moyens extraordinaires; à des dépenses considérées dans l'origine comme des avances du trésor, et qui sont venues ensuite s'ajouter aux charges des budgets; et, enfin, à quelques articles de l'actif et du passif qui n'étaient pas classés autrefois comme ils le sont actuellement.

Un état spécial publié cette fois, mais qu'il n'y aura pas lieu de reproduire dans les comptes subséquents, justifie ces différentes modifications et les développe par année, par sommes et par causes.

En établissant une moyenne pour les 17 années écoulées, du 1er janvier 1831 au 1er janvier

1847, et ainsi que le fait connaître l'avant-dernier des tableaux placés à la suite de la présente Note, *les causes* et *la composition* de la dette flottante du trésor se résument comme on va l'établir :

1° CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE :

Découverts et avances du trésor (anciens découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'a été affectée; découverts à éteindre avec la réserve disponible de l'amortissement des rentes; avances du trésor pour le service des travaux extraordinaires imputables sur des ressources spéciales)	317,070,622f 28c
Insuffisance de l'excédant de recette des budgets en cours d'exécution et des services spéciaux suivis en dehors des budgets, comparativement à la réserve habituelle de caisse et aux créances actives du trésor	42,513,883 05
TOTAL des besoins de trésorerie qui ont été à couvrir par la dette flottante (en moyenne, pour les 17 années)	359,584,505 33

2° COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE.

Bons du trésor	94,553,216 69
Effets divers à payer, fonds en dépôt et comptes courants	227,681,969 15
Avances des receveurs généraux	37,349,319 49
MONTANT de la dette flottante (en moyenne, pour les 17 années)	359,584,505 33

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES,

DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1847.

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ACTIF (en-caisse des comptables; fonds en dépôt à la banque de France; créances actives).	DÉCOUVERTS ET AVANCES du trésor.	TOTAL ÉGAL au passif.	PASSIF.		
				DETTE FLOTTANTE du trésor.	BUDGETS et services spéciaux	TOTAL du passif.
1er janvier 1831.....	132,792,837f 32c	160,431,262f 70c	293,224,100f 02c	252,921,131f 63c	40,302,968f 39c	293,224,100f 02c
——— 1832.....	107,846,942 21	223,299,284 70	331,146,226 91	311,502,481 70	19,643,745 21	331,146,226 91
——— 1833.....	103,341,737 19	264,084,669 44	367,426,406 63	356,001,185 20	11,425,221 43	367,426,406 68
——— 1834.....	101,390,375 88	272,146,090 30	373,536,466 18	365,980,254 73	7,556,211 45	373,536,466 18
——— 1835.....	123,548,449 16	281,525,129 55	405,073,578 71	381,540,417 43	23,533,161 28	405,073,578 71
——— 1836.....	103,300,943 78	311,201,785 63	414,502,729 41	311,874,695 69	102,628,033 72	414,502,729 41
——— 1837.....	158,344,273 53	337,475,566 75	495,819,840 28	315,134,883 16	180,684,957 12	495,819,840 28
——— 1838.....	211,383,152 52	259,169,982 65	470,553,135 17	217,004,448 88	253,548,686 29	470,553,135 17
——— 1839.....	276,039,505 42	277,707,605 22	553,747,110 64	230,956,516 92	322,790,593 72	553,747,110 64
——— 1840.....	278,430,579 51	256,010,175 62	534,440,755 13	224,363,783 99	310,076,971 14	534,440,755 13
——— 1841.....	215,797,902 17	256,028,249 62	471,826,151 79	261,027,340 20	210,798,811 59	471,826,151 79
——— 1842.....	219,840,854 67	394,038,579 26	613,879,433 93	417,739,349 14	196,140,084 79	613,879,433 93
——— 1843.....	266,899,789 29	326,926,950 99	593,826,740 28	456,487,964 61	137,338,775 67	593,826,740 28
——— 1844.....	225,493,690 03	385,726,298 91	611,219,988 94	518,664,708 52	92,555,280 42	611,219,988 94
——— 1845.....	265,085,172 93	498,916,445 27	764,001,618 20	604,898,146 16	159,103,472 04	764,001,618 20
——— 1846.....	252,362,727 58	398,220,789 56	650,583,517 14	428,461,618 78	222,121,898 36	650,583,517 14
——— 1847.....	219,404,969 20	487,291,712 57	706,696,681 77	458,377,663 91	248,319,017 86	706,696,681 77

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES

Développement de l'Actif du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE. CAISSIER CENTRAL DU TRÉSOR. Numéraire au trésor.	Numéraire à la banque de France.	Portefeuille.	COMPTABLES extérieurs.	CRÉANCES à RECOUVRER.	TOTAL DE L'ACTIF du trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1831.....	28,335,366 62	"	52,637,835 31	43,657,099 73	8,162,535 66	132,792,837 32
——— 1832.....	13,814,381 52	"	36,190,502 41	48,155,161 16	9,686,897 12	107,846,942 21
——— 1833.....	4,489,388 34	"	41,642,270 78	48,774,149 60	9,035,928 47	103,341,737 19
——— 1834.....	10,457,849 75	"	52,206,405 39	32,456,919 30	6,269,201 44	101,390,375 88
——— 1835.....	11,354,238 66	9,628,791 72	62,638,706 32	33,851,426 86	6,075,285 60	123,548,449 16
——— 1836.....	9,143,569 80	"	52,593,554 74	34,717,334 21	6,846,485 03	103,300,943 78
——— 1837.....	22,729,466 45	25,306,824 02	64,978,215 23	37,213,317 59	8,116,450 24	158,344,273 93
——— 1838.....	2,419,844 80	99,835,388 29	61,203,539 74	40,874,938 21	7,049,441 48	211,383,152 52
——— 1839.....	3,370,546 04	156,846,564 20	60,536,876 53	47,795,708 04	7,489,810 61	276,039,505 42
——— 1840.....	3,610,047 73	168,231,707 59	54,987,357 52	43,469,225 05	8,132,241 62	278,430,579 51
——— 1841.....	3,284,243 09	106,453,775 46	48,929,935 17	48,623,534 95	8,506,413 50	215,797,902 17
——— 1842.....	2,648,798 90	100,729,613 21	55,433,585 45	53,249,813 99	7,779,043 12	219,840,854 67
——— 1843.....	2,789,786 26	133,741,142 74	57,323,462 45	64,057,518 86	8,987,878 98	266,899,789 29
——— 1844.....	3,437,323 03	109,078,106 45	51,729,776 88	51,592,923 00	9,655,560 67	225,493,690 03
——— 1845.....	3,982,756 94	135,837,720 19	50,762,171 91	66,147,809 75	8,354,714 14	265,085,172 93
——— 1846.....	22,165,176 40	90,945,944 21	63,597,880 30	66,204,127 95	9,449,598 72	252,362,727 58
——— 1847.....	6,186,225 34	50,069,730 38	64,112,498 19	87,368,181 51	11,668,333 78	219,404,969 20

DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1847.

Développement des Découverts et Avances du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ANCIENS DÉCOUVERTS à l'extinction desquels aucune ressource n'a été affectée.	EXCÉDANTS TEMPORAIRES de dépenses sur le service ordinaire des budgets.	DÉCOUVERTS À L'EXTINCTION desquels la loi a affecté les fonds disponibles de l'amortissement.	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR DIVERSES LOIS.				TOTAL des DÉCOUVERTS et avances du trésor.
				Loi du 27 juin 1833.	Loi du 17 mai 1837.	Loi du 25 juin 1841.	Loi du 11 juin 1842.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1831.	160,431,262 70	"	"	"	"	"	"	160,431,262 70
——— 1832.	223,299,284 70	"	"	"	"	"	"	223,299,284 70
——— 1833.	221,563,039 03	42,521,630 41	"	"	"	"	"	264,084,669 44
——— 1834.	245,054,526 03	25,281,052 42	"	1,810,511 85	"	"	"	272,146,090 30
——— 1835.	254,371,079 68	"	"	27,154,049 87	"	"	"	281,525,129 55
——— 1836.	255,435,188 78	"	"	55,766,596 85	"	"	"	311,201,785 63
——— 1837.	260,089,504 90	"	"	77,386,061 85	"	"	"	337,475,566 75
——— 1838.	256,003,916 90	"	"	"	3,166,065 75	"	"	259,169,982 65
——— 1839.	256,005,028 96	"	"	"	21,702,576 26	"	"	277,707,605 22
——— 1840.	256,010,175 62	"	"	"	"	"	"	256,010,175 62
——— 1841.	256,028,249 62	"	"	"	"	"	"	256,028,249 62
——— 1842.	256,029,049 62	"	138,009,529 64	"	"	"	"	394,038,579 26
——— 1843.	256,034,249 62	"	70,892,701 37	"	"	"	"	326,926,950 99
——— 1844.	256,034,249 62	"	128,323,958 01	"	"	"	1,368,091 28	385,726,298 91
——— 1845.	256,034,832 62	"	95,644,356 52	"	"	84,957,416 56	62,279,839 57	498,916,445 27
——— 1846.	256,039,934 57	"	20,708,473 75	"	"	"	121,472,381 24	398,220,789 56
——— 1847.	256,039,934 57	"	"	"	"	"	231,251,778 00	487,291,712 57

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES, DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1847.

Développement de la Dette flottante du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS SONT ARRÊTÉES.	EFFETS A PAYER. BONS DU TRÉSOR remis à la banque de France.	remis à la caisse des dépôts et consignations.	remis à divers.	TOTAL des bons du trésor.	TRAITES du caissier du trésor.	EFFETS divers.	FONDS EN DÉPÔT ET COMPTES COURANTS. BANQUE de France.	COMMUNES et établissements publics.	CORPS de troupes de la guerre et de la marine.	CAISSES d'épargne et de prévoyance.	CAISSE des dépôts et consignations s/c de fonds des caisses d'épargne.	CAISSE des dépôts et consignations s/c courant.	DIVERS correspondants.	AVANCES DES COMPTABLES. RECEVEURS généraux.	DIVERS comptables.	TOTAL DE LA DETTE flottante du trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janv. 1831	87,778,888 00	16,755,811 00	37,833,681 15	142,368,380 15	4,930,257 81	10,283,235 91	"	63,113,829 49	4,890,447 56	6,179,146 49	"	687,621 46	15,913,375 63	4,440,525 72	114,311 41	252,921,131 63
— 1832	21,238,625 00	15,261,507 45	142,358,730 10	178,858,862 55	3,589,327 00	13,848,196 68	"	52,561,328 39	2,755,257 28	5,896,824 36	"	5,157,794 97	16,599,297 48	32,195,677 67	39,915 32	311,502,481 70
— 1833	33,361,872 98	18,314,877 60	126,269,093 10	177,945,843 68	5,054,762 32	17,161,049 32	"	71,997,227 29	4,143,557 28	8,524,850 01	"	3,722,179 64	13,908,225 80	53,498,660 15	44,829 71	356,001,185 20
— 1834	11,411,400 00	20,858,750 00	116,770,407 03	149,040,557 03	2,985,755 42	9,501,496 01	24,352,391 22	75,713,916 11	8,725,052 20	17,207,111 21	"	8,083,081 87	16,384,216 89	53,956,304 30	30,372 47	365,980,254 73
— 1835	16,936,033 65	31,381,528 85	107,880,016 60	156,197,579 10	4,301,403 84	12,346,971 43	"	85,795,145 86	11,216,202 20	35,477,910 11	"	7,026,056 76	18,168,085 45	50,913,724 53	97,338 15	381,540,417 43
— 1836	"	15,226,108 30	29,721,295 50	44,947,403 80	6,283,660 98	8,966,006 16	16,666,984 74	105,106,962 92	11,346,102 20	62,688,665 41	"	7,662,010 18	18,265,177 01	29,856,074 98	85,647 31	311,874,695 69
— 1837	"	15,225,158 30	12,745,930 25	27,971,088 55	5,807,470 32	7,641,654 49	"	114,189,745 08	10,746,902 20	93,532,603 19	"	3,194,304 36	17,099,295 84	34,922,160 75	29,658 38	315,134,883 16
— 1838	"	10,977,150 00	7,006,711 95	17,983,861 95	8,010,710 71	7,298,694 17	"	122,087,922 16	10,387,702 20	"	"	5,790,180 77	19,162,545 12	26,267,600 65	15,231 15	217,004,448 88
— 1839	"	10,962,000 00	4,818,374 75	15,780,374 75	12,061,618 36	7,654,584 78	"	130,635,028 80	7,639,552 20	"	"	7,101,292 31	20,014,112 67	30,036,705 14	33,247 91	230,956,516 92
— 1840	"	10,962,000 00	3,376,813 50	14,338,813 50	10,960,518 36	9,292,299 81	"	124,795,384 28	7,391,252 20	"	"	7,242,374 30	20,260,099 25	30,039,361 22	43,681 07	224,363,783 99
— 1841	"	10,962,000 00	31,059,242 50	42,021,242 50	14,116,319 78	10,434,714 83	"	121,612,973 28	6,173,452 20	"	"	7.139,189 87	22,133,367 25	37,339,855 27	56,225 22	261,027,340 20
— 1842	"	10,962,000 00	112,718,710 32	123,680,710 32	17,175,534 97	11,516,585 66	"	126,416,258 88	5,977,252 20	"	31,188,000 00	25,783,713 13	21,838,617 60	54,081,225 10	81,451 28	417,739,349 14
— 1843	"	10,962,000 00	88,885,044 90	99 847,044 90	20,170,059 57	9,381,100 32	"	131,490,911 76	9,471,252 20	"	85,891,544 76	22,179,207 10	18,206,180 05	59,281,176 48	69,487 47	456,487,964 61
— 1844	"	10,962,000 00	127,211,322 35	138,173,322 35	22,552,062 68	8,430,498 73	"	134,629,079 13	8,277,252 20	"	139,431,639 43	12,269,876 76	20,237,533 65	34,629,055 27	34,388 32	518,664,708 52
— 1845	"	"	162,487,383 65	162,487,383 65	33,201,870 80	8,215,039 39	"	136,905,228 57	8,758,252 20	"	186,049,659 72	11,898,792 29	21,310,467 05	35,962,446 79	109,005 70	604,898,146 16
— 1846	"	"	60,442,224 10	60,442,224 10	31,988,029 23	6,164,808 60	"	144,667,930 61	9,367,252 20	"	112,996,735 63	12,874,587 29	19,610,097 34	30,297,518 36	52,435 42	428,461,618 78
— 1847	"	"	55,319,991 00	55,319,991 00	34,071,859 60	7,074,892 66	"	149,247,887 82	7,801,252 20	"	120,548,805 05	26,561,723 14	20,423,869 18	37,220,358 86	107,024 40	458,377,663 91

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1847.

Développement du Passif du trésor sur les Budgets et les Services spéciaux.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	BUDGETS. SERVICE ordinaire.	BUDGETS. SERVICE des travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.	SERVICES SPÉCIAUX. SERVICE des cautionnements.	SERVICES SPÉCIAUX. SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédant de recette.	SERVICES SPÉCIAUX. SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédant de dépense.	SERVICES SPÉCIAUX. SERVICES en liquidation. Excédant de recette.	SERVICES SPÉCIAUX. SERVICES en liquidation. Excédant de dépense.	SERVICES SPÉCIAUX. AVANCE pour l'emprunt grec.	EXCÉDANT DE RECETTE pour les budgets et les services spéciaux.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.	21,090,477 31	"	19,212,491 08	"	"	"	"	"	40,302,968 39
—— 1832.	6,638,964 22	"	12,481,941 27	"	"	522,839 72	"	"	19,643,745 21
—— 1833.	"	"	10,938,938 80	"	"	486,282 63	"	"	11,425,221 43
—— 1834.	"	"	6,918,888 67	"	"	637,322 78	"	"	7,556,211 45
—— 1835.	16,556,808 95	"	6,976,352 33	"	"	"	"	"	23,533,161 28
—— 1836.	89,672,962 47	"	11,853,585 70	"	"	1,101,485 55	"	"	102,628,033 72
—— 1837.	162,962,895 92	"	16,092,033 12	"	"	1,630,028 08	"	"	180,684,957 12
—— 1838.	235,730,085 52	"	15,743,783 04	"	"	2,074,817 73	"	"	253,548,686 29
—— 1839.	301,455,116 90	"	20,020,974 99	"	"	2,029,394 37	"	714,892 54	322,790,593 72
—— 1840.	288,598,998 76	"	22,523,951 85	150,598 39	"	565,482 65	"	1,762,060 51	310,076,971 14
—— 1841.	204,609,385 55	"	14,484,338 31	1,197,238 15	"	"	6,794,438 88	2,697,711 54	210,798,811 59
—— 1842.	184,084,337 28	"	13,551,270 09	2,285,068 43	"	"	1,037,579 78	2,743,011 23	196,140,084 79
—— 1843.	117,937,227 69	"	13,705,528 80	8,013,431 75	"	437,647 54	"	2,755,060 11	137,338,775 67
—— 1844.	76,455,617 70	"	13,406,469 39	5,313,619 43	"	839,804 94	"	3,460,231 04	92,555,280 42
—— 1845.	147,680,007 48	"	16,353,378 98	"	749,697 21	"	"	4,180,217 21	159,103,472 04
—— 1846.	138,741,970 58	58,370,479 43	17,042,063 93	13,202,009 29	"	"	"	5,234,624 87	222,121,898 36
—— 1847.	150,745,073 95	75,787,852 06	17,188,113 15	4,597,978 70	"	"	"	"	248,319,017 86

Tableau résumé des Causes *et de la* Composition *de la Dette flottante du trésor.*

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE. DÉCOUVERTS et avances du trésor.	CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE. Différence entre L'ACTIF DU TRÉSOR (en-caisse des comptables et créances à recouvrer) et L'EXCÉDANT DE RECETTE DES BUDGETS ET DES SERVICES SPÉCIAUX. Excédant de l'actif du trésor. A AJOUTER.	CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE. Différence entre L'ACTIF DU TRÉSOR (en-caisse des comptables et créances à recouvrer) et L'EXCÉDANT DE RECETTE DES BUDGETS ET DES SERVICES SPÉCIAUX. Excédant des budgets et des services spéciaux. À DÉDUIRE.	CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE. TOTAL des besoins de trésorerie à couvrir par la dette flottante.	COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE. BONS du trésor.	COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE. EFFETS DIVERS à payer, fonds en dépôt et comptes courants.	COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE. AVANCES des receveurs généraux.	COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE. MONTANT de la dette flottante.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.	160,431,262 70	92,489,868 93	"	252,921,131 63	142,368,380 15	106,112,225 76	4,440,525 72	252,921,131 63
—— 1832.	223,299,284 70	88,203,197 00	"	311,502,481 70	178,858,862 55	100,447,941 48	32,195,677 67	311,502,481 70
—— 1833.	264,084,669 44	91,916,515 76	"	356,001,185 20	177,945,843 68	124,556,681 37	53,498,660 15	356,001,185 20
—— 1834.	272,146,090 30	93,834,164 43	"	365,980,254 73	149,040,557 03	162,983,393 40	53,956,304 30	365,980,254 73
—— 1835.	281,525,129 55	100,015,287 88	"	381,540,417 43	156,197,579 10	174,429,113 80	50,913,724 53	381,540,417 43
—— 1836.	311,201,785 63	672,910 06	"	311,874,695 69	44,947,403 80	237,071,216 91	29,856,074 98	311,874,695 69
—— 1837.	337,475,566 75	"	22,340,683 59	315,134,883 16	27,971,088 55	252,241,633 86	34,922,160 75	315,134,883 16
—— 1838.	259,169,982 65	"	42,165,533 77	217,004,448 88	17,983,861 95	172,752,986 28	26,267,600 65	217,004,448 88
—— 1839.	277,707,605 22	"	46,751,088 30	230,956,516 92	15,780,374 75	185,139,437 03	30,036,705 14	230,956,516 92
—— 1840.	256,010,175 62	"	31,646,391 63	224,363,783 99	14,338,813 50	179,985,609 27	30,039,361 22	224,363,783 99
—— 1841.	256,028,249 62	4,999,090 58	"	261,027,340 20	42,021,242 50	181,666,242 43	37,339,855 27	261,027,340 20
—— 1842.	394,038,579 26	23,700,769 88	"	417,739,349 14	123,680,710 32	239,977,413 72	54,081,225 10	417,739,349 14
—— 1843.	326,926,950 99	129,561,013 62	"	456,487,964 61	99,847,044 90	297,359,743 23	59,281,176 48	456,487,964 61
—— 1844.	385,726,298 91	132,938,409 61	"	518,664,708 52	138,173,322 35	345,862,330 90	34,629,055 27	518,664,708 52
—— 1845.	498,916,445 27	105,981,700 89	"	604,898,146 16	162,487,383 65	406,448,315 72	35,962,446 79	604,898,146 16
—— 1846.	398,220,789 56	30,240,829 22	"	428,461,618 78	60,442,224 10	337,721,876 32	30,297,518 36	428,461,618 78
—— 1847.	487,291,712 57	"	28,914,048 66	458,377,663 91	55,319,991 00	365,837,314 05	37,220,358 86	458,377,663 91
MOYENNE...	317,070,622 28	42,513,883 05		359,584,505 33	94,553,216 69	227,681,969 15	37,349,319 49	359,584,505 33

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1847.

Tableau explicatif des Modifications apportées aux Résultats des Situations générales des Finances publiés dans les Comptes des années précédentes.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtés.	ACTIF.				DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.			
	COMPTES des années précédentes.	MODIFICATIONS. Ajouté.	MODIFICATIONS. Déduit.	RÉSULTATS portés au présent résumé.	COMPTES des années précédentes.	MODIFICATIONS. Ajouté.	MODIFICATIONS. Déduit.	RÉSULTATS portés au présent résumé.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1831.	149,226,968 38	(A) 18,104,213 29 (D) 2,562,236 88	(B) 26,781,664 08 (C) 4,930,834 34 (L) 5,388,082 81	132,792,837 32	189,278,947 55	"	(E) 1,483,425 36 (D) 2,562,236 88 (F) 19,953,117 96 (G) 4,848,904 65	160,431,262 70
——— 1832.	114,172,701 10	(A) 23,815,766 68	(B) 22,511,528 70 (C) 375,390 81 (C) 7,254,606 06	107,846,942 21	223,299,284 70	"	"	223,299,284 70
——— 1833.	194,127,155 70	(A) 21,015,802 47	(B) 20,311,454 60 (C) 3,782,903 88 (L) 87,706,862 50	103,341,737 19	226,263,039 03	(L) 87,706,862 50	(M) 49,885,232 09	264,084,669 44
——— 1834.	101,390,375 88	"	"	101,390,375 88	305,812,073 82	"	(P) 33,665,983 52	272,146,090 30
——— 1835.	123,548,449 16	"	"	123,548,449 16	431,786,729 55	"	(N) 150,261,600 00	281,525,129 55
——— 1836.	103,300,943 78	"	"	103,300,943 78	356,612,878 38	"	(N) 45,411,092 75	311,201,785 63
——— 1837.	158,344,273 53	"	"	158,344,273 53	345,836,761 68	"	(N) 7,377,694 93 (H) 983,500 00	337,475,566 75
——— 1838.	211,383,152 52	"	"	211,383,152 52	259,169,982 65	"	"	259,169,982 65
——— 1839.	276,039 505 42	"	"	276,039,505 42	283,644,062 19	"	(P) 5,221,564 43 (I) 714,892 54	277,707,605 22
——— 1840.	278,430,579 51	"	"	278,430,579 51	257,772,236 13	"	(I) 1,762,060 51	256,010,175 62
——— 1841.	215,797,902 17	"	"	215,797,902 17	256,028,249 62	"	"	256,028,249 62
——— 1842	219,840,854 67	"	"	219,840,854 67	256,029,049 62	(O) 138,009,529 64	"	394,038,579 26
——— 1843.	266,899,789 29	"	"	266,899,789 29	360,823,312 86	"	(P) 33,896,361 87	326,926,950 99
——— 1844.	225,493,690 03	"	"	225,493,690 03	420,916,992 19	"	(P) 35,190,693 28	385,726,298 91
——— 1845.	265,085,172 93	"	"	265,085,172 93	535,510,218 95	"	(P) 36,593,773 68	498,916,445 27

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtés.	DETTE FLOTTANTE.				BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.			
	COMPTES des années précédentes.	MODIFICATIONS. Ajouté.	MODIFICATIONS. Déduit.	RÉSULTATS portés au présent résumé.	COMPTES des années précédentes.	MODIFICATIONS. Ajouté.	MODIFICATIONS. Déduit.	RÉSULTATS portés au présent résumé.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1831.	285,741,907 84	(A) 18,104,213 29	(B) 26,781,664 08 (C) 4,930,834 34 (J) 19,212,491 08	252,921,131 63	52,764,008 09	(J) 19,212,491 08	(L) 5,388,082 81 (E) 1,483,425 36 (F) 19,953,117 96 (G) 4,848,904 65	40,302,968 39
——— 1832.	330,833,021 58	(A) 23,815,766 68	(B) 22,511,528 70 (C) 7,629,996 87 (J) 12,481,941 27 (K) 522,839 72	311,502,481 70	6,638,964 22	(J) 12,481,941 27 (K) 522,839 72	"	19,643,745 21
——— 1833.	370,504,962 64	(A) 21,015,802 47	(B) 20,311,454 60 (C) 3,782,903 88 (J) 10,938,938 80 (K) 486,282 63	356,001,185 20	49,885,232 09	(J) 10,938,938 80 (K) 486,282 63	(M) 49,885,232 09	11,425,221 43
——— 1834.	407,202,449 70	"	(P) 33,665,983 52 (J) 6,918,888 67 (K) 637,322 78	365,980,254 73	"	(J) 6,918,888 67 (K) 637,322 78	"	7,556,211 45
——— 1835.	469,113,233 66	"	(P) 80,596,463 90 (J) 6,976,352 33	381,540,417 43	86,221,945 05	(P) 80,596,463 90 (J) 6,976,352 33	(N) 150,261,600 00	23,533,161 28
——— 1836.	324,680,096 52	"	(P) 12,805,400 83	311,874,695 69	135,233,725 64	(P) 12,805,400 83	(N) 45,411,092 75	102,628,033 72
——— 1837.	342,429,653 77	"	(P) 27,294,770 61	315,134,883 16	161,751,381 44	(P) 27,294,770 61	(N) 7,377,694 93 (H) 983,500 00	180,684,957 12
——— 1838.	297,883,919 91	"	(P) 80,879,471 03	217,004,448 88	172,669,215 26	(P) 80,879,471 03	"	253,548,686 29
——— 1839.	368,222,746 15	"	(P) 137,266,229 23	230,956,516 92	191,460,821 46	(P) 132,044,664 80	(I) 714,892 54	322,790,593 72
——— 1840.	419,730,805 32	"	(P) 195,367,021 33	224,363,783 99	116,472,010 32	(P) 195,367,021 33	(I) 1,762,060 51	310,076,971 14
——— 1841.	365,890,363 26	"	(P) 104,863,023 06	261,027,340 20	105,935,788 53	(P) 104,863,023 06	"	210,798,811 59
——— 1842	449,920,829 69	"	(P) 32,181,480 55	417,739,349 14	25,949,074 60	(P) 32,181,480 55 (O) 138,009,529 64	"	196,140,084 79
——— 1843.	490,384,326 48	"	(P) 33,896,361 87	456,487,964 61	137,338,775 67	"	"	137,338,775 67
——— 1844.	553,855,401 80	"	(P) 35,190,693 28	518,664,708 52	92,555,280 42	"	"	92,555,280 42
——— 1845.	641,491,919 84	"	(P) 36,593,773 68	604,898,146 16	159,103,472 04	"	"	159,103,472 04

(A) Solde débiteur des receveurs particuliers des finances, représentant les fonds provenant des recettes de la troisième dizaine de décembre dont ils ont fait l'envoi aux receveurs généraux, qui ne les ont reçus que dans les premiers jours de l'année suivante. (Addition aux valeurs en route et rétablissement au solde créditeur des correspondants des receveurs généraux, qui avait été réduit d'autant.)

(B) Compensation de l'en-caisse des receveurs généraux avec leurs fonds particuliers et le solde créancier du compte de leurs correspondants, pour obtenir le montant réel de leurs avances envers le trésor.

(C) Matières d'or et d'argent restant à convertir en monnaie, et portion de l'en-caisse des directeurs de la fabrication, compensées avec les sommes à rembourser aux porteurs des matières et avec les fonds particuliers des comptables, de manière à déterminer la situation du trésor sur cette partie de son service.

(D) Avance pour dépenses de conservation et d'entretien de l'ancienne liste civile, retirée des découverts du trésor, et reportée dans les créances actives, comme cela a eu lieu dans les comptes suivants.

(E, F, G, H, I) Retrait des découverts du trésor, et prélèvement sur les excédants de recette des budgets, de dépenses qui, ultérieurement, ont été mises à la charge de ces mêmes budgets ou des services spéciaux, savoir : (E) Payements faits pendant les journées de juillet 1830. — (F) Prêts au commerce et à l'industrie. (Loi du 17 octobre 1830.) — (G) Avances aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti. — (H) Obligations de l'emprunt national. — (I) Avance pour l'emprunt grec.

(J K) Retrait, de la dette flottante, d'excédants de recette reportés aux services spéciaux, savoir : (J) Capitaux de cautionnements. (K) Liquidation de l'ancienne liste civile.

(L) Créances à recouvrer sur les soumissionnaires des emprunts, qui figuraient dans l'actif du trésor d'où elles ont été retirées en annulant une pareille somme sur les recettes des budgets au profit desquels elles avaient été constatées.

(M) Excédant de recette du budget, transformé en excédant de dépense par l'effet de la déduction de créances à recouvrer sur les soumissionnaires des emprunts.

(N) Réductions sur les découverts du trésor et sur les excédants de recette des budgets, de créances restant à recouvrer sur les soumissionnaires des emprunts.

(O) Classement aux découverts du trésor, de l'excédant de dépense de l'exercice 1840 qui avait été compensé avec les excédants de recette des budgets des exercices suivants.

(P) Réserve de l'amortissement, retirée de la dette flottante (où elle figurait à titre de bons du trésor) pour être portée aux budgets comme ressource extraordinaire ou en atténuation des découverts du trésor.

NOTA. Il n'y a eu lieu d'apporter aucune modification aux résultats de la situation générale des finances, publiés dans les comptes des années 1845 et 1846.

En additionnant et en compensant entre elles les augmentations et les réductions portées au tableau ci-dessus, on reconnaît que le résultat de celles qui s'appliquent à *l'actif* et aux *découverts du Trésor* est égal au résultat de celles qu'ont éprouvées la *Dette flottante* et les *Budgets*.

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTES

DE LA DETTE PUBLIQUE.

Dette consolidée.

Amortissement des rentes.

Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Cautionnements en numéraire.

Rentes viagères.

Pensions inscrites au trésor.

COMPTE

DE LA DETTE CONSOLIDÉE

POUR L'ANNÉE 1846.

NOTE

Sur le Compte de la Dette consolidée pour l'année 1846.

La dette consolidée du trésor public se compose,

1° Des rentes 5 p. o/o provenant de la liquidation et de la consolidation de l'ancienne dette constituée par la loi du 24 frimaire an VI (voir page 472 du compte des finances de l'année 1832), et de celles dont les lois ont successivement autorisé la création;

2° Des rentes 3 p. o/o, inscrites soit en vertu de la loi du 27 avril 1825, pour l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, soit d'après les dispositions de celle du 1er mai de la même année, pour la conversion facultative des rentes 5 p. o/o, soit enfin pour l'emprunt affecté par la loi du 25 juin 1841 à la dépense des travaux extraordinaires;

3° Des rentes 4 1/2 p. o/o remises, conformément à la loi du 1er mai 1825, en échange de rentes 5 p. o/o;

4° Et enfin des rentes 4 p. o/o négociées à plusieurs époques, à titre de moyens extraordinaires.

Le présent compte est formé d'une série de tableaux qui font connaître les causes pour lesquelles ces diverses natures de rentes ont été créées, la date des lois qui en ont autorisé l'inscription, la destination légale des ressources qui en sont provenues, leurs mouvements successifs en accroissement et en atténuation, leur situation au commencement et à la fin de l'année, les changements que les transferts à la bourse, ainsi que l'effet des mutations résultant de décès, partages et autres circonstances, ont apportés dans la propriété des titres d'inscription, et enfin le classement par catégorie de propriétaires, avec la distinction en rentes mobilisées et immobilisées.

Il se termine par la situation, au 1er janvier 1847, de l'emprunt de 200 millions en rentes 3 p. o/o, qui a été adjugé le 9 décembre 1844 sur celui de 450 millions, autorisé par la loi des recettes de l'exercice 1842, pour subvenir à la dépense des travaux extraordinaires régis par la loi spéciale du 25 juin 1841.

Les résultats de ces différents tableaux se résument ainsi qu'il suit:

Situation des rentes 5 p. 0/0.

Les crédits successivement ouverts au Gouvernement, pour l'inscription des rentes 5 p. o/o, ont été entièrement employés, et le tableau pages 432 et 433, qui présente ces crédits, ne fait en conséquence ressortir aucun solde disponible au 1er janvier 1847.

Les rentes 5 p. o/o inscrites au 1er janvier 1846 s'élevaient, d'après le compte de l'année 1845 (voir page 427), à..... 147,038,935f

Elles ont été réduites, pendant l'année 1846, par les causes ci-après :

Annulation des rentes inscrites au nom des maisons centrales de force et de correction.....	285,992f	
Extinction de rentes dont la nue propriété appartenait à l'État....	415	
		286,407
Elles ne s'élèvent plus, par conséquent, au 1er janvier 1847, qu'à.....		146,752,528

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Les rentes 5 p. o/o inscrites du 1er avril 1814 au 31 décembre 1846 montaient ensemble (voir page 437) à 151,426,262 francs; et, d'après le tableau pages 438 et 439, elles ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour diverses causes	111,717,685f
Rentes remises en nature à divers	39,708,577
	151,426,262

Pour comparer ce dernier résultat avec celui du paragraphe précédent, il est nécessaire de tenir compte des rentes qui avaient été inscrites antérieurement au 1er avril 1814, montant (voir page 437) à 63,307,637f

et des décroissements successifs que les rentes 5 p. o/o ont éprouvés pour diverses causes depuis cette dernière époque (voir page 437) 67,981,371

Cette dernière somme présente une différence en plus de 4,673,734

laquelle est égale à la différence qui existe entre la somme de 151,426,262 francs et celle de 146,752,528 francs.

Cette dernière somme de rentes 5 p. o/o n'est pas toute dans la circulation; plus d'un tiers est possédé, soit par des établissements publics, les uns dotés ou subventionnés, les autres non dotés ni subventionnés; soit par des établissements particuliers. Un état publié (page 453) porte le montant des rentes ainsi classées au total de 58,045,653 francs.

Situation des rentes 3 p. 0/0.

Les rentes 3 p. o/o se trouvaient inscrites, au 1er janvier 1846, sur le grand-livre du trésor (voir page 431 du compte de 1845) pour une somme de 56,849,874f 50c

Elles ont été augmentées, pendant l'année 1845, pour les causes ci-après :

Consolidation de la réserve du fonds d'amortissement des rentes au-dessus du pair	2,771,341f 00c	
Inscription au nom des adjudicataires de l'emprunt de 200 millions	3,205,647 50	5,976,988 50
Et s'élèvent, au 1er janvier 1847, à		62,826,863 00

L'origine de cette nature de rente est celle qui suit :

Conversion des rentes 5 p. o/o en 3 p. o/o	24,459,035f 00c
Indemnité des émigrés	25,995,310 00
Consolidation de la réserve des fonds d'amortissement	15,629,523 00
Emprunt de 150 millions adjugé le 18 octobre 1841	5,730,659 00
Emprunt de 200 millions adjugé le 9 décembre 1844	7,078,626 00
Ensemble (à reporter)	78,893,153 00

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

REPORT		78,893,153f 00c
A DÉDUIRE :		
Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs	475f	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, ci	62,343	
Rente provenant de la commission sanitaire d'Hyères, annulée en exécution de la loi du 24 juillet 1843	186	
		16,066,290 00
RESTE égal au montant des rentes inscrites au 1er janvier 1847		62,826,863 00

Situation des rentes 4 1/2 p. 0/0.

La situation des rentes 4 1/2 p. 0/0 n'a présenté aucun mouvement en 1846, et le montant de ces rentes est encore, au 1er janvier 1847, de 1,026,600f

Situation des rentes 4 p. 0/0.

Il en a été de même pour les rentes 4 p. 0/0, qui, au 1er janvier 1847, mettent à la charge du Trésor une somme annuelle de 26,507,375f

Résumé de la situation des rentes au 1er janvier 1847.

La situation des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, au 1er janvier 1847, se résume de la manière suivante, quant au nombre d'articles inscrits, aux arrérages servis annuellement par le trésor et au capital nominal.

	NOMBRE D'INSCRIPTIONS.	ARRÉRAGES ANNUELS.	CAPITAL NOMINAL.
Rentes 5 p. 0/0	230,906f	146,752,528f	2,935,050,560f
—— 3 p. 0/0	40,803	62,826,863	1,094,228,766
—— 4 1/2 p. 0/0	1,395	1,026,600	22,813,333
—— 4 p. 0/0	3,636	26,507,375	662,684,375
	276,740	237,113,366	5,714,777,034

Mouvement des rentes depuis le 1er avril 1814.

Le tableau pages 444 à 447 fait connaître, comme il suit, les mouvements que ces rentes ont éprouvés jusqu'au 1er janvier 1847 :

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Au 1er avril 1814, la dette du trésor n'était composée que de rentes 5 p. o/o, qui s'élevaient à..... 63,307,637f

Depuis cette époque, elle s'est accrue de 173,805,729 francs, savoir :

Du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, il a été créé des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, pour une somme de.....	187,308,054f	
Il en a été annulé pour celle de.....	51,198,483	
Durant cette période, cette partie de la dette a éprouvé une augmentation totale de.....	136,109,571 ci...	136,109,571
Elle s'élevait, par conséquent, au 31 juillet 1830, à.....		199,417,208f
Du 1er août 1830 au 31 décembre 1846, les rentes créées se sont élevées à.....	70,569,287f	
et les annulations de rentes (y compris 32 millions sur les rachats de la caisse d'amortissement), à.....	32,873,129	
Pendant cette dernière période, les rentes 4 et 3 p. o/o se sont accrues de 54,707,094 francs, somme qui, par l'effet d'une diminution de 17,010,936 francs sur le 5 et le 4 1/2 p. o/o, ne ressort plus en accroissement que pour la différence de.....	37,696,158 ci...	37,696,158
La dette consolidée est, par conséquent, au 1er janvier 1847, comme on l'a établi plus haut, de.....		237,113,366

En récapitulant les termes ci-dessus, pour l'ensemble des deux périodes qui viennent d'être indiquées, on obtient les résultats ci-après :

Rentes créées.....	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	187,308,054f	257,877,341f
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1847.....	70,569,287	
Rentes annulées....	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	51,198,483	84,071,612
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1847.....	32,873,129	
	Accroissement pendant les deux périodes ci-dessus.....		173,805,729

Les rentes créées se sudivisent ainsi, sous le rapport de l'emploi qui en a été fait par le trésor :

Négociations et consolidations	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	99,073,619f	166,678,510
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1847.....	67,604,891	
Rentes remises à divers	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	88,234,435	91,198,831
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1847.....	2,964,396	
			257,877,341

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Les négociations et les consolidations de rentes ont eu lieu dans les fonds et pendant les années qui suivent :

	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.		RENTES 3 p. 0/0.	
	Négociations.	Négociations.	Consolidations.	Négociations.	Consolidations.
Année 1816	6,000,000f	"	"	"	"
—— 1817	30,000,000	"	"	"	"
—— 1818	27,238,933	"	"	"	"
—— 1821	9,585,220	"	"	"	"
—— 1823	23,114,516	"	"	"	"
—— 1830	"	3,134,950f	"	"	"
—— 1831	7,142,858	"	"	"	"
—— 1831	1,021,945	"	"	"	"
—— 1832	7,614,213	"	"	"	"
—— 1835	"	"	4,765,811f	"	1,410,090f
—— 1837	"	"	4,092,647	"	"
—— 1840	"	"	6,242,357	"	"
—— 1841	"	"	4,286,252	5,730,659f	1,137,807
—— 1842	"	"	"	"	2,488,398
—— 1843	"	"	"	"	2,608,021
—— 1844	"	"	"	7,078,626	2,604,426
—— 1845	"	"	4,000,000	"	2,609,440
—— 1846	"	"	"	"	2,771,341
		3,134,950	23,387,067	12,809,285	15,629,523
TOTAUX par nature	111,717,685	26,522,017f		28,438,808f	
TOTAL des négociations et des consolidations	166,678,510f				

Ces opérations ont été nécessitées par les circonstances suivantes :

Service de l'arriéré.

Remboursement des reconnaissances de liquidation			20,409,292f

Service des budgets (compléments de ressources).

Invasions de 1814 et 1815	Exercice 1816	6,000,000f	71,529,377
	—— 1817	30,000,000	
	—— 1818	35,529,377	
	—— 1819		
Guerre d'Espagne et affaires du Levant	—— 1823	4,000,000	7,134,950
	—— 1828	3,134,950	
	—— 1829		
Dépenses extraordinaires de 1831, 1832, 1833, 1840, 1841, 1842, 1843, 1844 et 1845			67,604,891
SOMME ÉGALE			166,678,510

Les rentes remises à divers ont été créées pour les services ci-après :

Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,686,267f
Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629
Créances étrangères résultant de conventions diplomatiques	24,253,168
Indemnités des émigrés	25,995,310
Rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0 remises en échange de rentes 5 p. 0/0 converties	25,493,799
Remboursement des biens des communes	2,631,304
Rentes remises en payement de diverses natures de dettes	2,361,354
	91,198,83.

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Classement des rentes par catégories de propriétaires.

Les rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o sont classées par catégories de propriétaires dans le tableau, pages 448 à 451, lequel fait connaître, quant au montant des rentes et au nombre d'inscriptions, les mouvements de l'année 1846, qui ont modifié, sous ces deux rapports, la situation de chacune de ces natures de rentes, au commencement et à la fin de l'année; les résultats de ce tableau se résument ainsi qu'il suit :

	SITUATION au 1er janvier 1846.	RÉSULTAT DU MOUVEMENT de l'année 1846. Augmentation.	Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1847.
		1° *Montant des rentes.*		
Rentes 5 p. 0/0	147,038,935f 00c	"	286,407f	146,752,528f
—— 3 p. 0/0	56,849,874 50	5,976,988f 50c	"	62,826,863
—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	"	"	1,026,600
—— 4 p. 0/0	26,507,375 00	"	"	26,507,375
	231,422,784 50	5,976,988 50	286,407	237,113,366
		Augmentation : 5,690,581f 50c		
		2° *Nombre d'inscriptions.*		
Rentes 5 p. 0/0	227,667f	3,239	"	230,906
—— 3 p. 0/0	38,506	2,297	"	40,803
—— 4 1/2 p. 0/0	1,343	52	"	1,395
—— 4 p. 0/0	3,518	118	"	3,636
	271,034	5,706	"	276,740
		Augmentation : 5,706f		

Mouvement dans la propriété des rentes.

Le tableau publié pages 454 à 457 résume, pour l'année 1846, les nombreux mouvements qui, sans changer le total de la dette, modifient la situation des diverses catégories de propriétaires de rentes.

La première partie de ce tableau indique ces mouvements pour chacun des mois de l'année 1846; il est subdivisé de manière à distinguer :

1° Les *opérations réelles*, c'est-à-dire les mouvements qu'éprouve la rente par suite des transactions consommées *effectivement* à la bourse;

2° Les *opérations d'ordre*, dénomination sous laquelle on comprend les mouvements qui résultent de *mutations par suite de décès*, pour *réunions* ou *divisions;* de *reliquats de rentes* et autres opérations qui ne donnent pas lieu à déplacement de capitaux.

Le second cadre de ce tableau n'est que la reproduction des faits établis dans le premier, avec l'indication des principales classes de titulaires entre lesquelles se trouvent réparties les rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 5 p. o/o.

Situation, au 1er janvier 1847, des crédits accordés pour l'inscription des Rentes 5 p. 0/0.

LOIS qui ont ouvert les crédits.	AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS ACCORDÉS antérieurement au 1er janvier 1846.	CRÉDITS ACCORDÉS pendant l'année 1846.	CRÉDITS ACCORDÉS TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.	CRÉDITS RESTÉS à la disposition du ministre des finances.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS antérieurement au 1er janvier 1846.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS pendant l'année 1846. (Voir p. 436.)	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS TOTAL.	CRÉDITS RESTANT à employer au 1er janvier 1847.
Lois des 9 vendémiaire et 24 frimaire an VI, 12 brumaire an VII, 30 ventôse an IX, 21 floréal an X, et autres antérieures à 1814.	Ancienne dette constituée et exigible. (Crédit illimité et dont les termes varient suivant les opérations qui l'affectent.)	63,496,706f	"	63,496,706f	14,767f	63,481,939f	63,481,939f	"	63,481,939f	"
Loi du 20 mars 1813. (Crédit illimité.)	Rentes des communes données en échange de leurs biens vendus. (Crédit illimité comme le précédent.)	2,631,303	"	2,631,303	"	2,631,303	2,631,303	"	2,631,303	"
Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816	Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	8,777,629	"	8,777,629	8,777,629	"	8,777,629	"
Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822	Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	2,400,000	"	2,400,000	270,133	2,129,867	2,129,867	"	2,129,867	"
Loi du 21 décembre 1814	Dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,500,000	"	1,500,000	346	1,499,654	1,499,654	"	1,499,654	"
Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818	Créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	43,244,187	"	43,244,187	61,642	43,182,545	43,182,545	"	43,182,545	"
Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817 et 15 mai 1818	Rentes mises à la disposition du Gouvernement pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814, et les conventions du 20 novembre 1815	52,600,000	"	52,600,000	"	52,600,000	52,600,000	"	52,600,000	"
Lois des 8 mars 1821, 1er mai et 17 août 1822	Remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	20,409,292	"	20,409,292	20,409,292	"	20,409,292	"
Loi du 31 juillet 1821	Rentes de la Légion d'honneur	240,000	"	240,000	"	240,000	240,000	"	240,000	"
Idem	Avances du trésor pour remboursement de cautionnements	2,654	"	2,654	"	2,654	2,654	"	2,654	"
Loi du 17 mars 1823	Moyens de crédit pour les dépenses extraordinaires du budget de 1823	4,000,000	"	4,000,000	"	4,000,000	4,000,000	"	4,000,000	"
Loi du 5 janvier 1831, ordonnance royale du 29 octobre 1832 et décision ministérielle du 12 novembre suivant.	Rentes mises à la disposition du Gouvernement sur le fonds commun de l'indemnité des émigrés demeuré sans application	3,000,000	"	3,000,000	3,000,000	"	"	"	"	"
Lois des 5 janvier et 25 mars 1831	Rentes émises pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	7,142,858	"	7,142,858	"	7,142,858	7,142,858	"	7,142,858	"
Lois des 25 mars et 18 avril 1831, et ordonnance royale du 4 mars 1833.	Échange des obligations du trésor remises aux souscripteurs de l'emprunt national	1,071,120	"	1,071,120	49,175	1,021,945	1,021,945	"	1,021,945	"
Lois des 5 janvier, 5 mars, 18 avril 1831 et 21 avril 1832. (Ordonnance royale du 7 juillet 1832.)	Rentes émises pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	7,614,213	"	7,614,213	"	7,614,213	7,614,213	"	7,614,213	"
		218,129,962	"	218,129,962	3,396,063	214,733,899	214,733,899	"	214,733,899	"

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Situation des Rentes de cette nature au 1er janvier 1847.

Les rentes 5 pour 0/0 s'élevaient, au 1er avril 1814 (voir pages 473 et 474 du compte de 1832), à	63,307,637f

ACCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1846.

Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1846, les rentes 5 pour 0/0 se sont accrues, pour les causes ci-après, d'une somme de 151,426,262 francs, savoir :

Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée, et inscrites en vertu des lois relatées dans le compte des finances de l'année 1832 (page 474)	174,193f
Rentes inscrites au nom des communes en remboursement du prix de leurs biens (*Loi du 20 mars 1813.*)	2,631,303
Rentes données en payement du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (*Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.*)	8,777,629
Rentes remises en payement du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (*Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822.*)	2,129,867
——— des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (*Loi du 21 décembre 1814.*)	1,499,654
——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818. (*Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818.*)	43,182,545
Rentes créées pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815. (*Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817, 6 et 15 mai 1818.*)	52,600,000
Rentes créées pour le remboursement des reconnaissances de liquidation. (*Lois des 8 mars 1821, 1er et 17 août 1822.*)	20,409,292
Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus. (*Loi du 31 juillet 1821.*)	240,000
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie. (*Même loi.*)	2,654
Rentes négociées pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1823. (*Loi du 17 mars 1823.*)	4,000,000
Rentes négociées pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831. (*Loi du 25 mars 1831.*)	7,142,858
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt national au pair, en échange, soit de leurs récépissés de versements, soit des obligations du trésor qui leur avaient été remises. (*Lois des 25 mars et 18 avril 1831.*)	1,021,945
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt de 150 millions. (*Lois des 5 janvier, 25 mars, 18 avril 1831, 21 avril 1832; et ordonnance royale du 7 juillet 1832.*)	7,614,213
Rétablissement d'une rente dont l'État avait la jouissance temporaire. (*Décision du 14 novembre 1832.*)	109
TOTAL des accroissements du 1er avril 1814 au 1er janvier 1846	151,426,262

DÉCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1846.

Les décroissements que les rentes 5 p. 0/0 ont éprouvés du 1er avril 1814 au 1er janvier 1846 s'élèvent à 67,694,804 francs, savoir :

Amortissement de rentes admises pendant les années 1814, 1815 et 1817, en payement de domaines nationaux		1,812f
Annulation, en 1817, de deux rentes inscrites au nom du prince de Salm		173,000
Annulation, en 1818, de deux inscriptions au nom du prince de Carignan		100,000
Rentes annulées pendant les années 1817 et 1820, par suite d'abandon au profit de l'État		117
Rentes annulées, en 1821, sur celles que la loi du 24 juillet 1820 avait accordées au trésor pour le remboursement des créances algériennes		41,658
Annulation de rentes rachetées, en exécution de la loi du 26 juillet 1821, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire		1,783,282
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État		16,132
Rentes converties pendant l'année 1825, en exécution de l'article 4 de la loi du 1er mai 1825, savoir :		
En rentes 3 p. 0/0	30,574,116f	31,723,956
En rentes 4 1/2 p. 0/0	1,149,840	
Annulation, en exécution de la loi du 17 août 1828, de deux rentes appartenant à la caisse du sceau des titres		100,000
——— pendant les années 1828 et 1844, pour cause d'émigration des titulaires		985
——— pendant les années 1828, 1829 et 1830, pour déchéance encourue. (*Loi du 17 août 1822.*)		29,864
——— en exécution de la loi du 28 mai 1829, de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs		1,330,818
——— en exécution de l'art. 13 de la loi du 29 janvier 1831, de la rente appartenant à l'ancienne caisse du sceau des titres		20,690
——— en exécution de l'article 50 de la loi du 21 avril 1832, de rentes provenant, savoir :		
De la dotation des invalides de la guerre	45,116f	59,992
De successions non réclamées desdits invalides	14,876	
——— au profit de l'État, de rentes appartenant à la caisse d'amortissement. (*Lois des 27 et 28 juin 1833.*)		32,000,000
——— par suite d'extinctions de divers majorats réversibles à l'État		107,864
——— en exécution de la loi du 29 juin 1835, des rentes appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile		135,196
——— de rentes ayant appartenu à divers anciens régiments. (*Décisions des 26 novembre 1833 et 7 novembre 1840.*)		2,318
——— d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon. (*Décision du 23 mai 1840.*)		750
——— de la rente formant la dotation de l'Université de France. (*Article 2 de la loi du 24 mars 1841.*)		60,718
——— de la rente appartenant au pénitentier militaire de Saint-Germain. (Décision du 8 mars 1841.)		1,550
——— par confusion, de deux rentes inscrites au nom de la caisse des fonds particuliers du Roi Charles X		927
——— en exécution de la loi du 24 juillet 1843, de rentes provenant de la commission sanitaire de Caen		75
——— pour divers motifs		3,260
TOTAL des décroissements, du 1er avril 1814 au 1er janvier 1846		67,694,964

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Suite de la *Situation des Rentes de cette nature au 1er janvier 1847.*

ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1846.

NÉANT.

TOTAL des accroissements pendant l'année 1846 ..... "

DÉCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1846.

Annulation, en exécution de l'article 10 de la loi du 19 juillet 1845, des rentes inscrites au nom des maisons centrales de force et de correction 285,992f

Jouissance du 22 septembre 1845. (Exercice 1846.)

Extinction d'usufruit de deux rentes appartenant à l'État 415

Jouissance d'arrérages afférents à l'exercice 1846.

NOTA. L'annulation de ces rentes ayant eu son effet à partir du 7 septembre 1846, époque du décès de l'usufruitier, le budget de l'exercice 1845 a profité de l'annulation des arrérages du 7 au 22 septembre pour 19 fr. 39 cent.

TOTAL des décroissements pendant l'année 1846 286,407

RÉCAPITULATION AU 1er JANVIER 1847.

Rentes inscrites au 1er avril 1814			63,307,637f
Accroissements	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1846	151,426,262f	151,426,262
	Pendant l'année 1846	"	
TOTAL			214,733,899
Décroissements	Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1846	67,694,964	67,981,371
	Pendant l'année 1846	286,407	
RESTE pour le montant des rentes inscrites au nom des ayants droit, et dont le trésor avait à servir les arrérages au 1er janvier 1847			146,752,528

Capital nominal	2,935,050,560f
Nombre d'inscriptions	230,906

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Emploi des Rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1847.

Les rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1846 se sont élevées (voir page 437), savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1845, à	151,426,262f
Pendant l'année 1845, à	"
ENSEMBLE	151,426,262

Ces rentes ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour divers motifs. (Voir le compte des emprunts, pages 426 à 429 du compte de l'année 1837.)			
Remboursement des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818.			
Négociation du 9 octobre 1818	12,313,433f	18,929,377f	
——— du 9 août 1821	6,615,944		
Dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815 :			
Négociation du 1er mai 1816 au 1er avril 1817	6,000,000f	52,600,000	
——— faites en 1817 et 1818	30,000,000		
——— du 9 mai 1818	14,925,500		
——— du 9 août 1821	1,674,500		
Remboursement des reconnaissances de liquidation données en payement des dépenses du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816 :			
Négociation du 9 août 1821	1,294,776f	20,409,292	111,717,685
——— du 10 juillet 1823	19,114,516		
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1823 :			
Négociation du 10 juillet 1823		4,000,000	
Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1831 :			
Négociation du 19 avril 1831		7,142,858	
Rentes remises en échange des obligations du trésor délivrées aux souscripteurs de l'emprunt national		1,021,945	
Moyens extraordinaires attribués aux exercices 1831 et 1832 :			
Négociation du 8 août 1832		7,614,213	
A REPORTER			111,717,685

REPORT		111,717,685f
Rentes remises en nature à divers.		
Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,193f	
Rentes remises aux communes en remboursement du prix de leurs biens. (Loi du 20 mars 1813.)	2,631,303	
Rentes données en payement du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.)	8,777,629	
Rentes données en payement des ordonnances délivrées par les ministres pour les dépenses du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (L'émission de ces rentes a été imputée sur le crédit de 2,400,000 fr. ouvert pour les dépenses de cette nature, et sur lequel un prélèvement de 443,600 fr. avait eu lieu pour le remboursement des créances algériennes.)	1,686,267	
Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (Loi du 21 décembre 1814.)	1,499,654	
——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,253,168	39,708,577
Rentes employées au remboursement des créances algériennes. (Loi du 24 juillet 1820.) Ces rentes ont été prélevées sur le crédit de 2,400,000 francs accordé, par les lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822, pour le payement des dépenses de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. Sur ces 443,600 fr. de rentes, 401,942 fr. ont été négociés (voir page 380 du compte de 1834), et le surplus, de 41,658 fr., a été annulé au compte des rentes 5 p. 0/0 (voir page 435)	443,600	
Rente remise à la Légion d'honneur, en remboursement de ses biens vendus. (Loi du 31 juillet 1821.)	240,000	
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français anciens comptables en Westphalie. (Même loi.)	2,654	
Rétablissement d'une rente dont le trésor avait la jouissance temporaire	109	
SOMME ÉGALE au montant des rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1847		151,426,262

Ces rentes représentent, au pair, un capital de 3,028,525,240 francs.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 3 p. 0/0.

SITUATION DES CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'INSCRIPTION DES RENTES 3 p. 0/0, AU 1er JANVIER 1847.

La loi du 1er mai 1825 et l'ordonnance du même jour ont accordé aux propriétaires de rentes 5 p. 0/0 la faculté, dans un délai déterminé, d'en requérir du ministre des finances la conversion en rentes 3 p. 0/0.

Cette conversion a été réclamée pour une somme de rentes 5 p. 0/0, montant à		30,574,116f
Il a été déduit pour la différence d'intérêts entre les deux fonds		6,115,081
Et les nouvelles rentes 3 p. 0/0, inscrites en exécution de la loi précitée, se sont élevées à		24,459,035
L'article 6 de la loi du 27 avril 1825 a ouvert au ministre des finances un crédit de 30,000,000, pour la liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, ci		30,000,000
Sur ce crédit, il y a lieu de déduire :		
1° Les 3,000,000 de rentes qui, en exécution de l'article 2 de la loi du 5 janvier 1831, ont été provisoirement rayés du grand-livre de la dette publique, et annulés au profit de l'État, ci	3,000,000f	
2° 900,000 francs de rentes qui ont été également annulés au profit de l'État, en exécution de la loi du 24 avril 1833	900,000	
		3,900,000
RESTE, pour crédit maintenu à la disposition du ministre des finances		26,100,000
Sur ce crédit, il a été inscrit, suivant la situation ci-contre, une somme de rentes montant à		25,995,310
Partie de crédit non employée et annulée définitivement		104,690
L'ordonnance royale du 16 septembre 1841 a autorisé le ministre des finances, en exécution de l'article 35 de la loi du 25 juin 1841, à procéder à la vente de la somme de rentes 3 p. 0/0 nécessaire pour produire un capital de 150 millions. (Voir le compte spécial de cet emprunt, page 464 du compte de l'année 1843.)		
La somme de rentes adjugée au cours de 78 fr. 52 1/2, pour obtenir le capital ci-dessus, s'est élevée à 5,730,659 francs et a été inscrite en totalité (voir ci-contre)		5,730,659f
Une seconde ordonnance royale du 9 novembre 1844 a autorisé également le ministre des finances, en exécution de la loi précitée, à procéder à la vente de la somme de rentes 3 p. 0/0 nécessaire pour produire un capital de 200 millions. (Voir le compte spécial de cet emprunt, page 458.)		
La somme de rentes adjugée au cours de 84 francs 75 cent., pour obtenir le capital ci-dessus, s'est élevée à		7,079,646
Sur ce crédit, il a été inscrit aux noms des souscripteurs (voir ci-contre)		7,078,626
Crédit restant à employer au 1er janvier 1847		1,020

NOTA. La liquidation de l'indemnité accordée par la loi du 27 avril 1825 est terminée. (Voir, pour les résultats définitifs de cette liquidation, la note publiée, pages 440 et 441 du compte de l'année 1842.)

SITUATION DES RENTES 3 p. 0/0 AU 1er JANVIER 1847.

Rentes inscrites.

1° Rentes provenant de la conversion des rentes 5 p. 0/0. (Loi du 1er mai 1825)			24,459,035f
2° Rentes applicables à la liquidation de l'indemnité des émigrés et inscrites par cinquièmes, en exécution de la loi du 27 avril 1825. (Voir, pour le développement par années, page 449 du compte de 1843, et page 441 du compte de 1842.)			25,995,310
3° Rentes remises à la caisse d'amortissement, pour la consolidation en capital et en intérêts des bons du trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair.			
L'inscription de ces rentes, montant à 15,629,523 francs, a été autorisée :			
Antérieurement au 1er janvier 1846 (voir, pour le développement par années, page 431 du compte de 1845), pour		12,858,182f	15,629,523
Pendant l'année 1846 :			
Par l'ordonnance royale du 5 janvier 1846,			
Jouissance de l'exercice 1846, pour	1,391,268f		
Par l'ordonnance royale du 3 juillet 1846 :			
Jouissance de l'exercice 1846, pour	690,036f 50c	2,771,341	
Jouissance de l'exercice 1847, pour	690,036 50	1,380,073	
4° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 150 millions en exécution de la loi du 25 juin 1841 et de l'ordonnance royale du 16 septembre suivant. (Voir, pour le développement par années, page 427 du compte de 1845.)			5,730,659
5° Rentes inscrites au nom des adjudicataires de l'emprunt de 200 millions. (Loi du 25 juin 1841 et ordonnance royale du 9 novembre 1844), savoir :			
Pendant l'année 1845		3,872,978f 50c	
Pendant l'année 1846		3,205,647 50	
			7,078,626
La rente de 7,079,646 francs, formant le montant de cet emprunt, a été inscrite en totalité au nom du trésor, avec jouissance d'arrérages afférents à l'exercice 1845.			78,893,153

Rentes annulées.

Rentes annulées au profit de l'État, pour divers motifs	475f	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821	62,343	
Rente provenant de la commission sanitaire d'Hyères, annulées en exécution de l'article 9 de la loi du 24 juillet 1843. (Décision ministérielle du 5 novembre 1844.)	186	
		16,066,290
RESTE, pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1847		62,826,863
Capital nominal	2,094,228,766	
Nombre d'inscriptions	40,803	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 1/2 P. 0/0

AU 1er JANVIER 1847.

Rentes provenant de la conversion des 5 p. 0/0. (*Loi du 1er mai 1825.*)		
Ces rentes s'élevaient en arrérages à		1,149,840f
Il a été déduit, pour la différence résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi précitée		115,076
RESTE en rentes 4 1/2 p. 0/0		1,034,764
A DÉDUIRE :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	7,068f	
Rentes rachetées en 1833, par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. (Voir le compte de l'ancien domaine extraordinaire, page 345 du compte de 1833.)	1,096	
		8,164
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1847		1,026,600

Capital nominal 22,813,333f

Nombre d'inscriptions 1,395

RENTES 4 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 P. 0/0

AU 1er JANVIER 1847.

La loi du 19 juin 1828 a ouvert au ministre des finances, pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829, un crédit en rentes de 4,000,000 francs, somme présumée nécessaire pour produire le capital de 80 millions que réclamaient les besoins de ces exercices, ci		4,000,000f
La somme de rentes négociées au cours de 102 fr. 75 cent., pour obtenir le capital ci-dessus de 80 millions, n'a été que de		3,134,950
Et il est resté sur le crédit accordé un solde disponible de 865,050 francs, qui a été ajouté au fonds d'amortissement des nouvelles rentes 4 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi précitée, ci		865,050
Les rentes 4 p. 0/0 inscrites au grand-livre du trésor, à l'époque du 1er janvier 1847, se composent de celles qui suivent :		
1° Rentes négociées, comme il est dit ci-dessus, pour les dépenses extraordinaires des budgets de 1828 et de 1829, ci		3,134,950
2° Rentes remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation, en capital et en intérêts, des bons du trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair.		
L'inscription de ces rentes, montant à 15,294,420 francs, a été autorisée :		
En 1835, par l'article 1er de la loi du 17 août 1835, pour	4,765,811f	
En 1840, par l'ordonnance royale du 29 septembre 1840, pour	6,242,357	15,294,420
En 1841, par l'ordonnance royale du 29 juin 1841, pour	4,286,252	
3° Rentes transférées au nom de la caisse des dépôts et consignations pour la consolidation, en capital et en intérêts, des fonds que les caisses d'épargne et de prévoyance avaient été admises à placer en compte courant au trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 5 juin 1835.		
L'inscription de ces rentes, montant à 8,092,647 francs, a été autorisée :		
En 1837, par l'article 2 de la loi du 31 mars 1837, pour	4,092,647f	
En 1845, par l'article 7 de la loi du 26 juin 1845 et l'ordonnance royale du 16 juillet suivant (jouissance de l'exercice 1846), pour	4,000,000	8,092,647
ENSEMBLE		26,522,017
A DÉDUIRE :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	9,740f	
Les rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, et annulées en exécution de la loi du 26 juillet 1821	4,902	
		14,642
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1847		26,507,375

Capital nominal 662,684,375f

Nombre d'inscriptions 3,636

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1847.

	RENTES CRÉÉES.	PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 1er janvier 1847.			
		5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.
Rentes négociées.	Rentes créées pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité de paix du 30 mai 1814 et les conventions du 20 nov. 1815...	52,600,000f	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour le payement des sommes dues aux puissances alliées...	18,929,377	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour le remboursement des reconnaissances de liquidation...	20,409,292	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour les dépenses extraordinaires de 1823. (Guerre d'Espagne.)...	4,000,000	"	"	"	"	"	"	"
	——— pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829. (Affaires du Levant.)...	"	"	3,134,950f	"	"	"	"	"
	——— pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831...	"	"	"	"	7,142,858f	"	"	"
	——— pour l'échange des obligations de l'emprunt national au pair...	"	"	"	"	(a)1,021,945	"	"	"
	——— pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832...	"	"	"	"	(a)7,614,213	"	"	"
	——— pour la consolidation des bons du trésor affectés à l'amortissement des rentes au-dessus du pair...	"	"	"	"	"	"	(b)15,294,420	(b) 15,629,523f
	——— des fonds appartenant aux caisses d'épargne et de prévoyance...	"	"	"	"	"	"	(c) 8,092,647	"
	——— pour les besoins extraordinaires des exercices 1840, 1841, 1842, 1843, 1844 et 1845...	"	"	"	"	"	"	"	(d) 12,809,285
	TOTAL des rentes négociées...	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	23,387,067	28,438,808
		99,073,619				67,604,891			
		166,678,510							
Rentes remises à divers.	Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée...	174,173	"	"	"	20	"	"	"
	Rentes inscrites au nom des communes, en remboursement de leurs biens vendus...	2,632,133	"	"	"	315	"	"	"
	Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII...	1,499,654	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes données en payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816...	8,777,629	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810...	1,672,958	"	"	"	13,309	"	"	"
	Rentes affectées au remboursement des créances algériennes, et prélevées sur le crédit ouvert pour le service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810...	443,600	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement des créances étrangères liquidées en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818...	24,251,175	"	"	"	1,993	"	"	"
	Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus...	240,000	"	"	"	"	"	"	"
	Rente inscrite pour remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie...	2,654	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes provenant de la conversion de rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 et 3 p. 0/0...	"	1,034,764f	"	24,459,035f	"	"	"	"
	Rentes inscrites au nom des anciens propriétaires dépossédés...	"	"	"	23,046,660	"	"	"	2,948,650
	Rétablissement d'une rente dont le trésor avait la jouissance temporaire...	"	"	"	"	109	"	"	"
	TOTAL des rentes remises à divers...	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	"	2,948,650
		88,234,435				2,964,396			
		91,198,831							
RÉCAPITULATION...	Rentes négociées...	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	23,387,067	28,438,808
	Rentes remises à divers...	39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	"	2,948,650
	TOTAL des rentes créées...	135,632,645	1,034,764	3,134,950	47,505,695	15,794,762	"	23,387,067	31,387,458
		187,308,054				70,569,287			
		257,877,341							

OBSERVATIONS.

Le tableau publié pages 426 à 429 du compte de 1837 fait connaître l'époque, le taux, le mode et le produit des diverses négociations de rentes, les lois qui les ont autorisées, l'origine, la nature et le montant des rentes aliénées, ainsi que l'affectation des ressources provenant des emprunts.

Les rentes ci-contre ont fait partie des négociations suivantes :

PREMIÈRE PÉRIODE.

6,000,000f	Négociation du 1er mai 1816 au 1er avril 1817.
30,000,000	——— des années 1817 et 1818.
14,925,500	——— du 9 mai 1818.
1,674,500	——— du 9 août 1821.
52,600,000	
12,313,433	Négociation du 9 novembre 1818.
6,615,944	——— du 9 août 1821.
18,929,377	
1,294,776	Négociation du 9 août 1821.
19,114,516	——— du 10 juillet 1823.
20,409,292	
4,000,000	Négociation du 10 juillet 1823.
3,134,950	——— du 12 janvier 1830.

DEUXIÈME PÉRIODE.

7,142,858	Négociation du 19 avril 1831.
7,614,213	——— du 8 août 1832.

(a) Voir le tableau pages 426 à 429 du compte des finances de l'année 1837.

(b) Voir le tableau page 478.

(c) Voir le tableau page 443.

(d) Voir les tableaux page 465 du compte de 1843, et page 459 du présent compte.

NOTA. La note explicative (page 430) indique les années pendant lesquelles les négociations de rentes ont eu lieu, et les circonstances financières ou politiques qui les ont nécessitées.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 pour 0/0, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1847.*

RENTES ANNULÉES.	PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, au 1er août 1830 au 1er janvier 1847.				OBSERVATIONS.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	
Amortissement de rentes admises en payement de domaines nationaux	1,812f	"	"	"	"	"	"	"	
Annulation de rentes inscrites au nom du prince de Salm	173,000	"	"	"	"	"	"	"	
——— du prince de Carignan	100,000	"	"	"	"	"	"	"	
Rentes annulées sur celles affectées au remboursement des créances algériennes	41,658	"	"	"	"	"	"	"	
Rentes rachetées avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire	1,664,527	"	"	"	118,755f	1,096f	4,902f	62,343f	
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État	11,357	"	"	"	5,190	"	"	"	
Rentes 5 p. 0/0 converties, pendant l'année 1825, en rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0	31,723,956	"	"	"	"	"	"	"	
Annulation de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres	100,000	"	"	"	20,690	"	"	"	
——— pour déchéance encourue	29,756	"	"	"	158	"	"	"	
Annulation de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs	1.330,818	"	"	"	"	"	"	"	
Annulation de rentes provenant de la dotation des invalides de la guerre	"	"	"	"	45,116	"	"	"	
——— de successions non réclamées des invalides de la guerre	"	"	"	"	14,876	"	"	"	
——— appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	135,196	"	"	"	
——— à divers régiments	"	"	"	"	2,318	"	"	"	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 23 juin 1830 et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	"	7,068f	9,740f	16,003,286f	"	"	"	"	
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	32,000,000	"	"	"	
Extinction de majorats réversibles à l'État	"	"	"	"	107,864	"	"	"	
Rentes annulées au profit de l'État pour diverses motifs	1,030	"	"	475	3,282	"	"	"	
Annulation de rentes qui, par l'effet d'erreurs de liquidation, avaient été indûment inscrites au nom des communes	"	"	"	"	1,145	"	"	"	
Annulation d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon	"	"	"	"	750	"	"	"	
Annulation de la rente formant la dotation de l'Université de France. (Article 2 de la loi du 24 mars 1841.)	"	"	"	"	60,718	"	"	"	
Annulation d'une rente inscrite au nom du conseil d'administration du pénitencier militaire de Saint-Germain	"	"	"	"	1,550	"	"	"	
Annulation de rentes inscrites aux noms des commissions sanitaires de Caen et d'Hyères (art. 9 de la loi du 24 juillet 1843)	"	"	"	"	75	"	"	186	
Annulation de rentes provenant de la caisse des fonds particuliers du roi Charles X	"	"	"	"	927	"	"	"	
Annulation des rentes inscrites au nom des maisons centrales de force et de correction. (art. 10 de la loi du 19 juillet 1845)	"	"	"	"	285,992	"	"	"	
TOTAL des rentes annulées	35,177,914	7,068	9,740	16,003,761	32,804,602	1,096	4,902	62,529	
	51,198,483				32,873,129				
	84,071,612								

RÉCAPITULATION.

NATURE DES RENTES.	DETTE inscrite au 1er avril 1814.	MOUVEMENTS DE LA DETTE INSCRITE, DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1847. PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 1er janvier 1847.				TOTAUX POUR LES DEUX PÉRIODES.				TOTAL DES RENTES inscrites au 1er janvier 1847.	OBSERVATIONS.
		Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT Accroissement.	RÉSULTAT Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT Accroissement.	RÉSULTAT Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT Accroissement.	RÉSULTAT Décroissement.		
Rentes 5 p. 0/0	63,307,637f	135,632,645f	35,177,914f	100,454,731f	"	15,794,762f	32,804,602f	"	17,009,840f	151,427,407f	67,982,516f	83,444,891f	"	146,752,528f	
—— 4 1/2 p. 0/0	"	1,034,764	7,068	1,027,696	"	"	1,096	"	1,096	1,034,764	8,164	1,026,600	"	1,026,600	
—— 4 p. 0/0	"	3,134,950	9,740	3,125,210	"	23,387,067	4,902	23,382,165f	"	26,522,017	14,642	26,507,375	"	26,507,375	
—— 3 p. 0/0	"	47,505,695	16,003,761	31,501,934	"	31,387,458	62,529	31,324,929	"	78,893,153	16,066,290	62,826,863	"	62,826,863	
	63,307,637	187,308,054	51,198,483	136,109,571	"	70,569,287	32,873,129	54,707,094	17,010,936	257,877,341	84,071,612	173,805,729	"	237,113,366	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de Rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er Janvier 1847.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 5 p. 0/0.								RENTES 3 p. 0/0.							
	SITUATION au 1er janvier 1846.		RÉSULTAT DU MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1846. Augmentation.		Diminution.		SITUATION au 1er janvier 1847.		SITUATION au 1er janvier 1846.		RÉSULTAT DU MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1846. Augmentation.		Diminution.		SITUATION au 1er janvier 1847.	
	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																
Caisse d'amortissement. (*S/C* de rentes non transférables)	1	12,540,978f	"	"	"	"	1	12,540,978	1	28,707,307f	"	3,915,925f	"	"	1	32,623,232f
Majorats sur demandes	91	618,132	"	"	"	18,895f	91	599,237	1	548	"	"	"	"	1	548
Dotations réversibles au domaine de l'État	71	794,867	4	"	"	44,871	75	749,996	"	"	"	"	"	"	"	"
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	1	211,123	"	3,401f	"	"	1	214,524	1	66	"	3	"	"	1	69
Immobilisation provisoire	11	31,594	1	9,871	"	"	12	41,465	"	"	"	"	"	"	"	"
Légion d'honneur	1	6,746,653	"	"	"	"	1	6,746,653	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* particulier.)	1	3,668,378	"	"	"	"	1	3,668,378	1	1,405,292	"	"	"	"	1	1,405,292
Université royale. (*Fonds de dotation.*)	1	536,044	"	33	"	"	1	536,077	"	"	"	"	"	"	"	"
Invalides de la marine	1	4,809,239	"	"	"	"	1	4,809,239	"	"	"	"	"	"	"	"
Fonds de retraite	203	939,673	"	27,141	29	"	174	966,814	8	8,529	2	1,167	"	"	10	9,696
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	510	322,470	4	"	"	23,398	514	299,072	163	170,882	12	32,261	"	"	175	203,143
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	1,170	2,757,678	40	47,481	"	"	1,210	2,805,159	28	75,346	12	7,485	"	"	40	82,831
Établissements étrangers, publics et religieux	428	255,499	"	"	5	6,675	423	248,824	10	9,643	"	"	2	3,922	8	5,721
Inscriptions départementales. (*Etablissements français, publics et religieux.*)	39,005	12,030,353	2,687	59,058	"	"	41,692	12,089,411	467	229,840	98	20,580	"	"	565	250,420
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	1	500,000	"	"	"	"	1	500,000	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* de fonds des caisses d'épargne.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	41,496	46,762,681	2,736	146,985	34	93,839	44,198	46,815,827	680	30,607,453	124	3,977,421	2	3,922	802	34,580,952
RENTES MOBILISÉES.																
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	90	14,704	8	1,938	"	"	98	16,642	5	1,220 00	2	116 00	"	"	3	1,336
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	4	1,165,069	"	"	"	112,189	4	1,052,880	3	801,751 00	"	382,901 00	"	"	3	1,184,652
Banque de France. (*Fonds disponibles.*)	2	2,586,294	"	"	"	241,345	2	2,344,949	2	497,320 00	"	76,456 00	"	"	2	573,776
Caisses d'épargne et tontines	6	1,554,151	"	"	"	12,808	6	1,541,343	"	"	"	"	"	"	"	"
Compagnies diverses d'assurances	141	3,837,835	1	695,900	"	"	142	4,533,735	53	678,138 00	8	157,217 00	"	"	65	835,355
Sociétés françaises	835	1,484,382	187	"	"	92,640	1,022	1,391,742	67	634,876 00	"	63,826 00	12	"	55	698,702
Sociétés étrangères	27	36,262	"	35,359	5	"	22	71,621	3	3,665 00	"	300 00	"	"	3	3,965
Inscriptions départementales. (*Établissements particuliers.*)	11,666	615,540	30	"	"	39,574	11,696	575,966	120	117,399 00	4	"	"	37,283	124	80,116
Inscriptions départementales. (*Propriétaires divers.*)	18,295	6,438,576	222	"	"	214,943	18,517	6,223,633	2,728	1,110,537 00	326	56,998 00	"	"	3,054	1,157,535
Agents de change et banquiers	124	1,205,041	10	"	"	245,341	134	959,700	116	595,556 00	3	11,715 00	"	"	119	607,271
Propriétaires divers (B)	140,696	78,874,720	"	"	513	164,790	140,183	78,709,930	29,616	20,743,349 50	1,448	824,783 50	"	"	31,064	21,568,133
Rentes au porteur	14,285	2,463,680	597	50,880	"	"	14,882	2,514,560	5,113	1,068,610 00	396	466,460 00	"	"	5,509	1,535,070
	186,171	100,276,254	1,055	784,077	518	1,123 630	186,708	99,936,701	37,826	26,242,4215 0	2,187	2,040,772 50	12	37,283	40,001	28,245,911
RÉSUMÉ.																
RENTES immobilisées	41,496	46,762,681	2,736	146,985	34	93,839	44,198	46,815,827	680	30,607,453 00	124	3,977,421 00	2	3,922	802	34,580,9 5 2
RENTES mobilisées	186,171	100,276,254	1,055	784,077	518	1,123,630	186,708	99,936,701	37,826	26,242,421 50	2,187	2,040,772 50	12	37,283	40,001	28,245,9 1 1
	227,667	147,038,935	3,791	931,062	552	1,217,469	230,906	146,752,528	38,506	56,849,874 50	2,311	6,018,193 50	14	41,205	40,803	62,826,863
			Diminution..... Augmentation...		286,407 3,239	rancs. nscriptions.					Augmentation.....		5,976,988 fr. 50 cent. 2,297 inscriptions.			

(A) } Voir les observations ci-après, pages et .)
(B) }

Voir d'autre part la suite de ce tableau.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDEE.

Suite de l'*État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er Janvier 1847.*

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1846. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1846. Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1846. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Augmentation. Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Diminution. Sommes.	Situation au 1er janvier 1847. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1847. Sommes.	RENTES 4 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1846. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1846. Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1846. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Augmentation. Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Diminution. Sommes.	Situation au 1er janvier 1847. Nombre d'inscriptions.	Situation au 1er janvier 1847. Sommes.	TOTAL GÉNÉRAL DES RENTES 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, au 1er janvier 1847. Nombre d'inscriptions.	TOTAL GÉNÉRAL DES RENTES 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0, au 1er janvier 1847. Sommes.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																		(c)
Caisse d'amortissement. (*S/C de rentes non transférables*)	1	131,298f	"	"	"	"	1	131,298f	1	15,983,515f	"	"	"	"	1	15,983,515f	4	61,279,023f
Majorats sur demandes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	92	599,785
Dotations réversibles au domaine de l'État	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	75	749,996
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	214,593
Immobilisation provisoire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	41,465
Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	6,746,653
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C particulier*)	1	16,653	"	"	"	"	1	16,653	1	605,665	"	"	"	"	1	605,665	4	5,695,988
Université royale. (*Fonds de dotation.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	536,077
Invalides de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	4,809,239
Fonds de retraite	"	"	"	"	"	"	"	"	5	14,381	"	1,561f	"	"	5	15,942	189	992,452
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	8	6,273	"	"	1	250	8	6,023	13	3,813	3	1,543	"	"	16	5,356	713	513,594
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	7	403	"	"	"	"	6	403	5	2,458	1	"	"	"	6	2,458	1,262	2,890,851
Établissements étrangers, publics et religieux	"	"	"	"	"	"	"	"	2	1,400	1	500	"	"	3	1,900	434	256,445
Inscriptions départementales. (*Établissements français, publics et religieux.*)	18	2,849	2	878	"	"	20	3,727	56	11,866	8	1,339	"	"	64	13,205	42,341	12,356,763
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	500,000
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C de fonds des caisses d'épargne.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	2	8,092,647	"	"	"	"	2	8,092,647	2	8,092,647
	35	157,476	2	878	1	250	36	158,104	85	24,715,745	13	4,943	"	"	98	24,720,688	45,134	106,275,571
RENTES MOBILISÉES.																		
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	101	17,978
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	"	"	1	19,000	"	"	1	19,000	1	2,550	"	"	"	"	1	2,550	9	2,259,082
Banque de France. (*Fonds disponibles.*)	2	17,576	"	1,924	"	"	2	19,500	2	22,203	"	"	"	12,133	2	10,070	8	2,948,295
Caisses d'épargne et tontines	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6	1,541,343
Compagnies diverses d'assurances	8	6,073	"	1,778	"	"	8	7,851	9	12,614	"	"	"	60	9	12,554	224	5,389,495
Sociétés françaises	1	525	"	"	"	"	1	525	15	11,053	2	165	"	"	17	11,218	1,095	2,102,187
Sociétés étrangères	"	"	"	"	"	"	"	"	1	75	"	"	"	"	1	75	26	75,661
Inscriptions départementales. (*Établissements particuliers.*)	6	2,606	"	"	"	"	6	2,606	9	1,820	1	185	"	"	10	2,005	11,836	660,693
Inscriptions départementales. (*Propriétaires divers.*)	268	52,085	1	"	"	1,526	269	50,559	383	113,952	60	3,409	"	"	443	116,461	22,283	7,548,188
Agents de change et banquiers	37	23,683	4	"	"	16,242	41	7,441	17	20,924	54	14,943	"	"	71	35,867	365	1,610,279
Propriétaires divers (B)	952	749,536	33	4,238	"	"	985	753,774	2,721	1,548,809	"	"	38	5,692	2,683	1,543,117	174,915	102,574,954
Rentes au porteur	34	17,040	12	"	"	9,800	46	7,240	275	58,530	26	"	"	5,760	301	52,770	20,738	4,109,640
	1,308	869,124	51	26,940	"	27,568	1,359	868,496	3,433	1,791,630	143	18,702	38	23,645	3,538	1,786,687	231,606	130,837,795
RÉSUMÉ.																		
Rentes immobilisées	35	157,476	2	878	1	250	36	158,104	85	24,715,745	13	4,943	"	"	98	24,720,688	45,134	106,275,571
Rentes mobilisées	1,308	869,124	51	26,940	"	27,568	1,359	868,496	3,433	1,791,630	143	18,702	38	23,645	3,538	1,786,687	231,606	130,837,795
	1,343	1,026,600	53	27,818	1	27,818	1,395	1,026,600	3,518	26,507,375	156	23,645	38	23,645	3,636	26,507,375	276,740	237,113,366
			Augmentation ...	" Néant. 52 inscriptions.							Augmentation .	Néant. 34 inscriptions.						

(A) Il n'y a de rentes immobilisées définitivement que celles qui sont rachetées par la caisse d'amortissement avec les fonds de sa dotation, ci ..... 30,355,080f } 61,279,023f
et celles provenant de la consolidation des bons du trésor, en exécution de la loi du 10 juin 1833 ..... 30,923,943 } 48,886,565
qui, réunies aux 110,165,588
de sa dotation annuelle, forment, au 1er janvier 1847, une puissance d'amortissement de la dette de .....

Mais, comme cette puissance n'agit que sur les fonds publics qui se présentent journellement sur la place, on a cru nécessaire de distraire des rentes mobiles auxquelles s'applique l'action de l'amortissement celles qui sont immobilisées momentanément par quelque cause particulière, telles que l'emploi en majorats, les fonds de retraite, les dotations spéciales, etc., etc.

(B) Parmi les rentes, au nom de divers propriétaires, qui sont indiquées ici comme mobiles, on ne se dissimule pas qu'il y en a encore une certaine partie qui ne prend point part à l'action de la caisse d'amortissement : ce sont celles qui s'appliquent à des constitutions dotales, à des fonds de mineurs ou de propriétaires absents, ou à tout autre emploi qui ne permet pas qu'il en soit immédiatement disposé ; mais il serait trop difficile d'arbitrer, même approximativement, le montant des rentes de cette nature.

(C) Ce résultat est d'accord avec celui qui ressort du compte de l'amortissement des rentes (voir page 478).

NOTA. Les rentes comprises dans ce tableau sont celles qui se trouvent inscrites sur le grand-livre du Trésor, au nom des titulaires qui en reçoivent les arrérages ; mais, comme l'indique le tableau, page 440, le grand-livre comprend, en outre, au nom du Trésor, une rente 3 p. 0/0 de 1,020, francs, formant le solde des parties restant à inscrire au 1er janvier 1847, sur l'emprunt de 200 millions.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Situation, à l'époque du 1er Janvier 1847, des rentes 5 p. 0/0 possédées par des établissements publics et particuliers, tant comme propriétaires que comme nu-propriétaires.

DÉSIGNATION DES ÉTABLISSEMENTS.					ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS directes.	ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS départementales.	ÉTABLISSEMENTS PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS TOTAL.	ÉTABLISSEMENTS NU-PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS directes.	ÉTABLISSEMENTS NU-PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS départementales.	ÉTABLISSEMENTS NU-PROPRIÉTAIRES. INSCRIPTIONS TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS. directes.	TOTAL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS. départementales.	TOTAL GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS. TOTAL.
Établissements publics	d'utilité générale,	Domaines de l'État	successions en déshérence		16,642	"	16,642	"	"	"	16,642	"	16,642
		dotés par l'État	Caisse d'amortissement		12,540,978	"	12,540,978	"	"	"	12,540,978	"	12,540,978
			Légion d'honneur		6,746,653	"	6,746,653	"	"	"	6,746,653	"	6,746,653
			Caisse des invalides de la marine		4,809,239	"	4,809,239	"	"	"	4,809,239	"	4,809,239
			Université royale		536,077	"	536,077	"	"	"	536,077	"	536,077
		non dotés	Caisse des dépôts et consignations	s/c particulier	3,668,378	"	3,668,378	"	"	"	3,668,378	"	3.668,378
				s/c à divers	1,027,242	"	1,027,242	"	"	"	1,027,242	"	1,027,242
				s/c de dépôts temporaires	25,638	"	25,638	"	"	"	25,638	"	25,638
				s/c de garantie de prêts	"	"	"	"	"	"	"	"	"
		subventionnés par l'État	Institution royale des sourds-muets		10,126	"	10,126	"	"	"	10,126	"	10,126
			Institution des jeunes aveugles		7,373	"	7,373	"	"	"	7,373	"	7,373
			Hospice royal des Quinze-Vingts		71,325	"	71,325	"	"	"	71,325	"	71,325
			Hospice de Charenton (aliénés indigents)		1,666	"	1,666	"	"	"	1,666	"	1,666
			Grands séminaires		42,057	247,407	289,464	5,493	2,819	8,312	47,550	250,226	297,776
			Colléges royaux		47,690	136,821	184,511	800	"	800	48,490	136,821	185,311
			Fonds de retraite des ministères et administrations		966,814	"	966,814	"	"	"	966,814	"	966,814
		non subventionnés	Académies de Paris, université		121,773	"	121,773	12,800	"	12,800	134,573	"	134,573
			Communes		25,187	3,275,736	3,300,923	8,176	2,244	10,420	33,363	3,277,980	3.311,343
			Hospices		1,885,519	5,396,558	7,282,077	66,484	8,331	74,815	1,952,003	5,404,889	7,356,892
			Bureaux de bienfaisance et de charité		75,933	2,197,380	2,273,313	20,593	8,004	28,597	96,526	2,205,384	2,301,910
			Fabriques des églises		98,740	583,579	682,319	13,200	6,849	20,049	111,940	590,428	702,368
	d'utilité locale.	*idem*	Petits séminaires		6,840	12,359	19,199	750	4,712	5,462	7,590	17,071	24.661
			Colléges, écoles primaires et gratuites		70,284	78,060	148,344	328	427	755	70,612	78,487	149,099
			Maisons centrales de détention		"	"	"	"	"	"	"	"	"
			Prisons		1,940	4,368	6,308	"	"	"	1,940	4,368	6,308
			Fondations et institutions particulières de bienfaisance		103,274	"	103,274	3,329	"	3,329	106,603	"	106,603
		secourus par l'État ou sous la surveillance du Gouvernement	Congrégations, couvents, communautés de femmes enseignantes et hospitalières		86,012	120.912	206,924	3,521	2,845	6,366	89,533	123,757	213,290
			Missions étrangères et lazaristes		13,246	"	13,246	700	"	700	13,946	"	13,946
Établissements français.		Banque de France	s/c de fonds de réserve		500,000	"	500,000	"	"	"	500,000	"	500,000
			s/c de fonds disponibles		2,344,949	"	2,344,949	"	"	"	2,344,949	"	2,344,949
		Banques de Bordeaux, Marseille, Toulouse, Lille, Nantes, du Havre, etc.			"	277,726	277,726	"	"	"	"	277,726	277,726
		Caisses d'épargne			1,364,387	85,829	1,450,216	"	"	"	1,364,387	85,829	1,450,216
		Tontines			236,018	"	236,018	1,809	"	1,809	237,827	"	237,827
		Caisses de retraite d'établissements particuliers			231,380	8,272	239,652	6,036	"	6,036	237,416	8,272	245,688
	Établissements particuliers.	Associations et entreprises diverses	Compagnies d'assurances		4,435,513	68,615	4,504,128	43,550	"	43,550	4,479,063	68,615	4,547,678
			Sociétés de secours mutuels		99,662	"	99,662	"	"	"	99,662	"	99,662
			Sociétés de secours		79,645	60,153	139,798	2,737	1,264	4,001	82,382	61,417	143,799
			Sociétés d'encouragement de l'industrie nationale		33,561	"	33,561	1,250	"	1,250	34,811	"	34,811
			Sociétés d'agriculture, de géologie, etc.		8,751	3,606	12,357	1,567	"	1,567	10,318	3,606	13,924
			Chemins de fer, ponts et canaux		380,349	6,843	387,192	"	"	"	380,349	6,843	387,192
			Chambres des avoués, notaires, huissiers, courtiers de commerce		179,325	20,632	199,957	5,278	"	5,278	184,603	20,632	205,235
			Exploitations, agences et associations à divers titres		294,136	43,026	337,162	61,866	"	61,866	356,002	43,026	399,028
	Majorats et dotations		Majorats sur demandes		599,237	"	599,237	"	"	"	599,237	"	599,237
			Dotations réversibles au domaine de l'État		749,996	"	749,996	"	"	"	749,996	"	749,996
			Compte d'accroissenent		214,524	"	214,524	"	"	"	214,524	"	214,524
			Immobilisations provisoires		41,465	"	41,465	"	"	"	41,465	"	41,465
		TOTAUX pour les établissements français			44,799,544	12,627,882	57,427,426	260,267	37,495	297,762	45,059,811	12,665,377	57,725,188
Établissements étrangers		Établissements publics			189,700	"	189,700	59,124	"	59,124	248,824	"	248,824
		Sociétés à divers titres			71,621	"	71,621	"	"	"	71,621	"	71,621
		TOTAUX pour les établissements étrangers			261,321	"	261,321	59,124	"	59,124	320,445	"	320,445
		TOTAUX GÉNÉRAUX			45,060,865	12,627,882	57,688,747	319,391	37,495	356,886	45,380,256	12,665,377	58,045,633

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Tableau du mouvement dans la propriété des Rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 pendant l'année 1846, avec la distinction des opérations d'rdre et des opérations réelles.

MOIS.	RENTES 5 P. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	RENTES 5 P. 0/0. Montant brut des opérations, par transferts.	RENTES 5 P. 0/0. Montant brut des opérations, TOTAL.	RENTES 5 P. 0/0. À déduire pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	RENTES 5 P. 0/0. Reste pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.	RENTES 3 P. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	RENTES 3 P. 0/0. Montant brut des opérations, par transferts.	RENTES 3 P. 0/0. Montant brut des opérations, TOTAL.	RENTES 3 P. 0/0. À déduire, pour opérations d'ordre. — Mutations, et rentes de comptes.	RENTES 3 P. 0/0. Reste pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr.	fr. c.
Janvier	369,559	6,617,005	6,286,564	2,818,941	4,167,623	1,746,587 50	2,668,380	4,414,967 50	2,056,599	2,358,368 50
Février	612,065	5,370,993	5,983,058	2,360,423	3,622,635	396,639 00	2,476,882	2,873,521 00	527,910	2,345,611 00
Mars	2,966,752	4,135,839	7,102,591	4,047,362	3,055,229	462,549 50	2,484,937	2,947,486 50	705,442	2,242,044 50
Avril	682,708	4,276,358	4,959,066	2,171,766	2,787,300	420,601 50	2,403,048	2,823,649 50	689,957	2,133,692 50
Mai	907,015	5,899,278	6,806,293	3,226,344	3,579,949	1,538,850 00	1,951,068	3,489,918 00	1,646,631	1,843 287 00
Juin	598,222	4,586,226	5,184,448	2,496,868	2,687,580	383,908 00	2,983,980	3,367,888 00	1,531,428	1,836,460 00
Juillet	538,530	3,682,668	4,221,198	1,785,544	2,435,654	2,011,549 00	3,420,483	5,432,032 00	3,357,963	2,074,069 00
Août	1,898,207	4,486,419	6,384,626	4,399,908	1,984,718	1,009,288 00	2,500,134	3,509,422 00	1,221,662	2,287,760 00
Septembre	2,234,232	4,784,708	7,018,940	4,754,292	2,264,648	345,759 00	2,399,225	2,744,984 00	1,074,633	1,670,351 00
Octobre	961,162	6,975,529	7,936,691	4,988,605	2,948,086	146,079 00	2,539,236	2,685,315 00	1,178,672	1,506,643 00
Novembre	423,415	4,084,354	4,507,769	1,764,079	2,743,690	170,654 00	2,165,440	2,336,094 00	798,198	1,537,896 00
Décembre	469,968	4,253,722	4,723,690	1,753,910	2,969,780	1,568,241 00	9,015,273	10,583,514 00	8,728,266	1,860,248 00
	12,661,835	59,153,099	71,814,934	36,568,042	35,246,892	10,200,705 50	37,008,086	47,208,791 50	23,512,361	23,696,430 50

MOIS.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Montant brut des opérations, par transferts.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Montant brut des opérations, TOTAL.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. À déduire pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Reste pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.	RENTES 4 P. 0/0. Montant brut des opérations, par mutations, divisions et réunions.	RENTES 4 P. 0/0. Montant brut des opérations, par transferts.	RENTES 4 P. 0/0. Montant brut des opérations, TOTAL.	RENTES 4 P. 0/0. À déduire pour opérations d'ordre. — Mutations, et restes de comptes.	RENTES 4 P. 0/0. Reste pour opérations réelles. — Transferts résultant de transactions effectives.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Janvier	10,200	56,953	67,153	53,027	14,126	19,106	73,905	93,011	52,076	40,935
Février	1,500	18,600	20,100	12,955	7,145	3,084	47,644	50,728	12,550	38,178
Mars	4,749	2 204	6,953	4,793	2,160	26,371	60,621	86,992	33,735	53,257
Avril	327	30,949	31,276	5,320	25,956	5,917	116,383	122,300	62,925	59,375
Mai	3,580	8,965	12 545	5,704	6,841	2,567	75,745	78,312	30,031	48,281
Juin	103	23,822	23,925	14,455	9,470	3,451	17,312	20,763	7,432	13,331
Juillet	600	27,602	28,202	22,711	5,491	400	22,677	23,077	7,211	15,866
Août	225	22,918	23,143	17,477	5,666	1,756	19,554	21,310	2,679	18,631
Septembre	11,620	2,174	13,794	12,180	1,614	9,115	67,702	76,817	36,822	39,995
Octobre	2,125	3,674	5,799	2,956	2,843	13,602	35,979	49,581	15,446	34,135
Novembre	688	17,260	17,948	2,120	15,828	15,013	42,335	57,348	41,142	16,206
Décembre	5,372	29,932	35,304	28,292	7,012	7,344	43,849	51,193	23,246	27,947
	41,089	245,053	286,142	181,990	104,152	107,726	623,706	731,432	325,295	406,137

Décomposition du Mouvement ci-dessus, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles qui ont eu lieu tant au débit qu'au crédit des comptes ouverts sur le Grand-Livre des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0.

DÉSIGNATION des propriétaires.	MOIS.	RENTES 5 P. 0/0. Montant brut des opérations Au débit.	RENTES 5 P. 0/0. Montant brut des opérations Au crédit.	RENTES 5 P. 0/0. À déduire : Opérations d'ordre. Au débit.	RENTES 5 P. 0/0. À déduire : Opérations d'ordre. Au crédit.	RENTES 5 P. 0/0. Reste en opérations réelles Ventes.	RENTES 5 P. 0/0. Reste en opérations réelles Achats.	RENTES 3 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	RENTES 3 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au crédit	RENTES 3 P. 0/0. À déduire : Opérations d'ordre. Au débit.	RENTES 3 P. 0/0. À déduire : Opérations d'ordre. Au crédit.	RENTES 3 P. 0/0. Reste en opérations réelles. Ventes.	RENTES 3 P. 0/0. Reste en opérations réelles. Achats.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr.	fr.	fr.	fr. c.
Propriétaires divers.	Janvier	2,869,296	2,658,290	1,526,265	1,526,265	1,343,031	1,132,025	951,291	961,613 50	360,706	360,706	590,585	600,907 50
	Février	2,737,947	2,711,280	1,531,914	1,531,914	1,206,033	1,179,366	769,700	957,362 00	283,889	283,889	485,811	673,473 00
	Mars	2,711,934	2,277,263	1,244,945	1,244,945	1,466,989	1,032,318	1,128,920	783,420 50	337,187	337,187	791,733	446,233 50
	Avril	2,640,455	2,493,854	1,549,958	1,549,958	1,090,497	943,896	789,521	884,460 50	370,819	370,819	418,702	513,641 50
	Mai	2,640,982	2,586,560	1,250,771	1,250,771	1,390,211	1,335,789	599,466	968,935 00	307,433	307,433	292,033	661,502 00
	Juin	2,065,521	2,015,258	1,229,657	1,229,657	835,864	785,601	896,322	1,007,807 00	424,518	424,518	471,804	583,289 00
	Juillet	1,914,280	1,877,628	1,131,067	1,131,067	783,213	746,561	1,173,523	1,047,789 00	508,981	508,981	664,542	538,808 00
	Août	1,974,631	1,935,294	1,299,141	1,299,141	675,490	636,153	715,305	1,204,843 00	327,828	327,828	387,477	877,015 00
	Septembre	1,970,733	2,169,388	1,304,745	1,304,745	665,938	864,643	622,177	864,999 00	298,443	298,443	323,734	566,556 00
	Octobre	3,220,652	3,376,942	2,286,800	2,286,800	933,852	1,090,142	613,272	738,344 00	303,752	303,752	309,520	434,592 00
	Novembre	2,145,593	2,234,686	1,199,483	1,199,483	946,110	1,035,203	553,087	779,328 00	298,977	298,977	254,110	480,351 00
	Décembre	1,758,618	1,911,454	1,015,534	1,015,534	743,084	895,920	790,247	784,435 00	415,479	415,479	374,768	368,956 00
		28,650,642	28,247,897	16,570,280	16,570,280	12,080,362	11,677,617	9,602,831	10,983,336 50	4,238,012	4,238,012	5,364,819	6,745,324 50

DÉSIGNATION des propriétaires.	MOIS.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au crédit.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. À déduire : Opérations d'ordre. Au débit.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. À déduire : Opérations d'ordre. Au crédit	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Reste en opérations réelles. Ventes.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Reste en opérations réelles. Achats.	RENTES 4 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	RENTES 4 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au crédit.	RENTES 4 P. 0/0. À déduire : Opérations d'ordre. Au débit.	RENTES 4 P. 0/0. À déduire : Opérations d'ordre. Au crédit.	RENTES 4 P. 0/0. Reste en opérations réelles. Ventes.	RENTES 4 P. 0/0. Reste en opérations réelles. Achats.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Propriétaires divers.	Janvier	59,814	59,406	52,749	52,749	7,065	6,657	55,516	56,129	41,737	41,737	13,779	14,392
	Février	16,283	16,245	12,954	12,954	3,329	3,291	13,265	23,463	3,968	3,968	9,297	19,495
	Mars	6,505	4,924	4,749	4,749	1,756	175	43,449	24,178	12,688	12,688	30,761	11,490
	Avril	4,564	4,549	2,321	2,321	2,243	2,228	39,708	40,002	10 516	10,516	29,192	29,486
	Mai	7,058	9,370	5,567	5,567	1,491	3,803	26,712	37,231	12,172	12,172	14,540	25,059
	Juin	16,370	15,446	11,583	11,583	4,787	3,863	9,631	9,462	5,130	5,130	4,501	4,332
	Juillet	26,679	23,418	22,244	22,244	4,435	1,174	13,111	11,079	6,759	6,759	6,352	4,320
	Août	20,123	19,870	17,315	17,315	2,808	2,555	8,551	9,580	2,039	2,039	6,512	7,541
	Septembre	12,314	12,560	11,770	11,770	544	790	17,589	18,714	5,339	5,339	12,250	13,375
	Octobre	4,018	3,672	2,830	2,830	1,188	842	34,560	28,607	14,999	14,999	19,561	13,608
	Novembre	10,025	3,906	2,069	2 069	7,956	1,837	25,322	26,571	22,882	22,882	2,440	3,689
	Décembre	15,612	18,661	14,876	14,876	736	3,785	25,567	21,519	14,012	14,012	11,555	7,507
		199,365	192,027	161,027	161,027	38,338	31,000	312,981	306,535	152,241	152,241	160,740	154,294

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de la *Décomposition du Mouvement dans la propriété des rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 pendant l'année 1846, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles qui ont eu lieu, tant au débit qu'au crédit des comptes ouverts sur le Grand-Livre.*

DÉSIGNATION des propriétaires.	MOIS.	RENTES 5 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 3 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.
Agents de change et banquiers.	Janvier...	3,161,818	3,323,339	796,910	796,910	2,364,908	2,526,429	1,700,553 00	1,709,773 00	256,811	256,811	1,443,742 00	1,452,962 00
	Février...	2,685,625	2,549,212	509,503	509,503	2,176,122	2,039,709	1,424,617 00	1,691,119 00	182,831	182,831	1,241,786 00	1,508,288 00
	Mars....	2,042,823	2,006,125	555,923	555,923	1,486,900	1,450,202	1,444,076 00	1,427,611 00	353,116	353,116	1,090,960 00	1,074,495 00
	Avril....	1,989,733	2,017,383	424,989	424,989	1,564,744	1,592,394	1,618,720 00	1,287,924 00	251,329	251,329	1,367,391 00	1,036,595 00
	Mai.....	2,517,803	2,536,636	498,833	498,833	2,018,970	2,037,803	1,220,590 00	1,249,849 00	219,783	219,783	1,000,807 00	1,030,066 00
	Juin....	2,567,921	2,471,138	849,108	849,108	1,718,813	1,622,030	1,050,413 00	1,226,343 00	205,895	205,895	844,518 00	1,020,448 00
	Juillet...	2,109,288	2,121,566	618,734	618,734	1,490,554	1,502,832	1,245,507 00	1,416,921 00	327,229	327,229	918,278 00	1,089,692 00
	Août.....	1,853,504	1,819,873	593,414	593,414	1,260,090	1,226,459	1,521,276 00	1,866,753 00	596,546	596,546	924,730 00	1,270,207 00
	Septembre	2,383,127	2,135,814	936,329	936,329	1,446,798	1,199,485	1,356,400 00	1,179,279 00	265,653	265,653	1,090,747 00	913,626 00
	Octobre..	2,578,819	2,569,076	974,104	974,104	1,604,715	1,594,972	1,823,683 00	1,595,824 00	667,547	667,547	1,156,136 00	928,277 00
	Novembre.	2,014,157	1,894,535	413,292	413,292	1,600,865	1,481,243	1,549,482 00	1,342,894 00	418,111	418,111	1,131,371 00	924,783 00
	Décembre.	2,145,806	2,360,386	585,988	585,988	1,559,818	1,774,398	1,537,745 00	1,510,487 00	474,516	474,516	1,063,229 00	1,035,971 00
		28,050,424	27,805,083	7,757,127	7,757,127	20,293,297	20,047,956	17,493,062 00	17,504,777 00	4,219,367	4,219,367	13,273,695 00	13,285,410 00
Établissements publics.	Janvier...	536,440	390,218	354,111	354,111	182,329	36,107	1,637,395 50	1,491,558 00	1,391,568	1,391,568	245,827 50	99,990 00
	Février...	171,915	201,942	161,255	161,255	10,660	40,687	521,040 00	111,289 00	"	"	521,040 00	111,289 00
	Mars....	1,089,521	1,121,283	1,076,420	1,076,420	13,101	44,863	317,667 50	112,334 00	"	"	317,667 50	112,334 00
	Avril.....	51,223	117,983	27,572	27,572	23,651	90,411	304,768 50	534,556 00	"	"	304,768 50	534,556 00
	Mai.....	154,634	168,080	112,859	112,859	41,775	55,221	1,364,325 00	1,104,915 00	987,466	987,466	376,859 00	117,449 00
	Juin.....	421,726	544,985	386,370	386,370	35,356	158,615	304,248 00	210,893 00	265	265	303,983 00	210,628 00
	Juillet...	117,267	109,227	8,389	8,389	108,878	100,838	1,801,201 00	1,792,933 00	1,380,073	1,380,073	421,128 00	412,860 00
	Août....	1,200,615	1,227,668	1,182,634	1,182,634	17,981	45,034	898,370 00	95,586 00	"	"	898,370 00	95,586 00
	Septembre	2,122,874	2,140,362	2,108,180	2,108,180	14,694	32,182	172,555 00	160,844 00	110	110	172,445 00	160,734 00
	Octobre..	1,499,270	1,601,969	1,490,826	1,490,826	8,444	111,143	598 00	110,146 00	73	73	525 00	110,073 00
	Novembre.	82,890	218,185	74,056	74,056	8,834	144,129	2,130 00	114,112 00	"	"	2,130 00	114,112 00
	Décembre.	254,500	164,167	91,075	91,075	163,425	73,092	8,052,026 00	7,884,422 00	7,767,276	7,767,276	284,750 00	117,146 00
		7,702,875	8,006,069	7,073,747	7,073,747	629,128	932,322	15,376,324 50	13,723,588 00	11,526,831	11,526,831	3,849,493 50	2,196,757 00
Établissements particuliers. (compagnies d'assurance, entreprises diverses, etc.)	Janvier...	419,010	614,717	141,655	141,655	277,355	473,062	125,728 00	252,023 00	47,514	47,514	78,214 00	204,509 00
	Février..	387,571	520,624	157,751	157,751	229,820	362,873	158,164 00	113,751 00	61,190	61,190	96,974 00	52,561 00
	Mars....	1,258,313	1,697,920	1,170,074	1,170,074	88,239	527,846	56,823 00	624,121 00	15,139	15,139	41,684 00	608,982 00
	Avril.....	277,655	329,846	169,247	169,247	108,408	160,599	110,640 00	116,709 00	67,809	67,809	42,831 00	48,900 00
	Mai.....	1,492,874	1,515,017	1,363,881	1,363,881	128,993	151,136	305,537 00	166,219 00	131,949	131,949	173,588 00	34,270 00
	Juin.....	129,280	153,067	31,733	31,733	97,547	121,334	1,116,905 00	922,845 00	900,750	900,750	216,155 00	22,095 00
	Juillet...	80,363	112,777	27,354	27,354	53,009	85,423	1,211,801 00	1,174,389 00	1,141,680	1,141,680	70,121 00	32,709 00
	Août.....	1,355,876	1,401,791	1,324,719	1,324,719	31,157	77,072	374,471 00	342,240 00	297,288	297,288	77,183 00	44,952 00
	Septembre	542,206	573,376	405,038	405,038	137,168	168,338	593,852 00	539,862 00	510,427	510,427	83,425 00	29,435 00
	Octobre..	637,950	388,704	236,875	236,875	401,075	151,829	247,762 00	241,001 00	207,300	207,300	40,462 00	33,701 00
	Novembre.	265,129	160,363	77,248	77,248	187,881	83,115	231,395 00	99,760 00	81,110	81,110	150,285 00	18,650 00
	Décembre.	564,766	287,683	61,313	61,313	503,453	226,370	203,496 00	404,170 00	65,995	65,995	137,501 00	338,175 00
		7,410,993	7,755,885	5,166,888	5,166,888	2,244,105	2,588,997	4,736,574 00	4,997,090 00	3,528,151	3,528,151	1,208,423 00	1,468,939 00
RÉCAPITULATION.													
Propriétaires divers..		28,650,642	28,247,897	16,570,280	16,570,280	12,080,362	11,677,617	9,602,831 00	10,983,336 50	4,238,012	4,238,012	5,364,819 00	6,745,324 50
Agents de chang. et banq		28,050,424	27,805,083	7,757,127	7,757,127	20,293,297	20,047,956	17,493,062 00	17,504,777 00	4,219,367	4,219,367	13,273,695 00	13,285,410 00
Établissements publics.		7,702,875	8,006,069	7,073,747	7,073,747	629,128	932,322	15,376,324 50	13,723,588 00	11,526,831	11,526,831	3,849,493 50	2,196,757 00
Établissem^ts particuliers		7,410,993	7,755,885	5,166,888	5,166,888	2,244,105	2,588,997	4,736,574 00	4,997,090 00	3,528,151	3,528,151	1,208,423 00	1,468,939 00
		71,814,934	71,814,934	36,568,042	36,568,042	35,246,892	35,246,892	47,208,791 50	47,208,791 50	23,512,361	23,512,361	23,696,430 50	23,696,430 50

DÉSIGNATION des propriétaires.	MOIS.	RENTES 4 1/2 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit	À déduire : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.	RENTES 4 P. 0/0. Montant brut des opérations. Au débit.	Au crédit.	À déduire : opérations d'ordre. Au débit.	Au crédit.	Reste en opérations réelles. Ventes.	Achats.
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Agents de change et banquiers.	Janvier...	7,339	7,747	278	278	7,061	7,469	36,707	36,882	10,339	10,339	26,368	26,543
	Février...	3,817	2,977	1	1	3,816	2,976	27,463	21,060	3,582	3,582	23,881	17,478
	Mars....	448	2,029	44	44	404	1,985	24,880	43,181	4,484	4,484	20,396	38,697
	Avril....	26,712	7,727	2,999	2,999	23,713	4,728	82,592	79,771	52,409	52,409	30,183	27,362
	Mai.....	3,911	2,350	137	137	3,774	2,213	49,864	40,887	17,859	17,859	32,005	23,028
	Juin....	7,555	7,729	2,872	2,872	4,683	4,857	11,042	10,584	2,212	2,212	8,830	8,372
	Juillet...	1,523	1,784	467	467	1,056	1,317	9,950	11,881	436	436	9,514	11,445
	Août.....	3,020	2,773	162	162	2,858	2,611	12,759	11,573	640	640	12,119	10,933
	Septembre	1,480	1,234	410	410	1,070	824	53,113	51,977	25,368	25,368	27,745	26,609
	Octobre..	1,781	2,127	126	126	1,655	2,001	11,826	20,123	447	447	11,379	19,676
	Novembre.	7,923	14,042	51	51	7,872	13,991	26,776	30,509	18,260	18,260	8,516	12,249
	Décembre.	19,692	16,440	13,416	13,416	6,276	3,024	25,626	29,059	9,234	9,234	16,392	19,825
		85,201	68,959	20,963	20,963	64,238	47,996	372,598	387,487	145,270	145,270	227,328	242,217
Établissements publics.	Janvier...	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Février...	"	878	"	"	"	878	"	820	"	"	"	820
	Mars....	"	"	"	"	"	"	14,563	14,563	14,563	14,563	"	"
	Avril.....	"	19,000	"	"	"	19,000	"	308	"	"	"	308
	Mai.....	"	"	"	"	"	"	"	74	"	"	"	74
	Juin.....	"	"	"	"	"	"	"	627	"	"	"	627
	Juillet...	"	"	"	"	"	"	"	85	"	"	"	85
	Août....	"	"	"	"	"	"	"	157	"	"	"	157
	Septembre	"	"	"	"	"	"	6,115	6,126	6,115	6,115	"	11
	Octobre..	"	"	"	"	"	"	"	851	"	"	"	851
	Novembre.	"	"	"	"	"	"	"	252	"	"	"	252
	Décembre.	"	"	"	"	"	"	"	215	"	"	"	215
		"	19,878	"	"	"	19,878	20,678	24,078	20,678	20,678	"	3,400
Établissements particuliers. (compagnies d'assurance, entreprises diverses, etc.)	Janvier...	"	"	"	"	"	"	788	"	"	"	788	"
	Février..	"	"	"	"	"	"	10,000	5,385	5,000	5,000	5,000	385
	Mars....	"	"	"	"	"	"	4,100	5,070	2,000	2,000	2,100	3,070
	Avril.....	"	"	"	"	"	"	"	2,219	"	"	"	2,219
	Mai.....	1,576	825	"	"	1,576	825	1,736	120	"	"	1,736	120
	Juin.....	"	750	"	"	"	750	90	90	90	90	"	"
	Juillet...	"	3,000	"	"	"	3,000	16	32	16	16	"	16
	Août.....	"	500	"	"	"	500	"	"	"	"	"	"
	Septembre	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Octobre..	"	"	"	"	"	"	3,195	"	"	"	3,195	"
	Novembre.	"	"	"	"	"	"	5,250	16	"	"	5,250	16
	Décembre.	"	203	"	"	"	203	"	400	"	"	"	400
		1,576	5,278	"	"	1,576	5,278	25,175	13,332	7,106	7,106	18,069	6,226
RÉCAPITULATION.													
Propriétaires divers..		199,365	192,027	161,027	161,027	38,338	31,000	312,981	306,735	152,241	152,241	160,740	154,294
Agents de chang. et banq		85,201	68,959	20,963	20,963	64,238	47,996	372,598	387,487	145,270	145,270	227,328	242,217
Établissements publics.		"	19,878	"	"	"	19,878	20,678	24,078	20,678	20,678	"	3,400
Établissem^ts particuliers		1,576	5,278	"	"	1,576	5,278	25,175	13,332	7,106	7,106	18,069	6,226
		286,142	286,142	181,990	181,990	104,152	104,152	731,432	731,432	325,295	325,295	406,137	406,137

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

SITUATION au 1er Janvier 1847 de l'Emprunt de 200 millions, en rentes 3 p. 0/0, négocié le 9 décembre 1844.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

L'article 35 de la loi sur le budget des recettes de l'exercice 1842, en date du 25 juin 1841, a mis à la disposition du Gouvernement le produit d'un emprunt à contracter en rentes, au capital de 450 millions.

Cet article est ainsi conçu :

« Le ministre des finances est autorisé à faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique, et à négocier avec publicité et concurrence la somme de « rentes nécessaires pour produire, au taux de la négociation, un capital de 450,000,000 francs. Ces rentes pourront être aliénées dans le fonds, aux « taux et conditions qui concilieront le mieux les intérêts du trésor avec la facilité des négociations.

« Un fonds d'amortissement du centième du capital nominal des rentes créées, en vertu de l'autorisation qui précède, sera ajouté à la dotation de la caisse « d'amortissement.

« Les crédits nécessaires pour le payement des intérêts des rentes et de l'amortissement seront provisoirement ouverts par des ordonnances royales, sauf « régularisation législative.

« Le produit de l'emprunt est affecté aux dépenses des travaux extraordinaires, et servira temporairement à faire face aux découverts du trésor.

« Il sera, chaque année, rendu aux Chambres un compte spécial de la réalisation et de l'emploi des fonds provenant des susdites négociations. »

D'après la disposition législative qui précède, une ordonnance royale, en date du 18 septembre 1841, a autorisé la négociation d'un emprunt de 150 millions. Cet emprunt a été réalisé en totalité. (Voir, le tableau, pages 464 et 465 du compte de l'année 1843.)

Une seconde ordonnance royale, du 9 novembre 1844, a autorisé la négociation d'un nouvel emprunt de 200 millions.

Voici le texte de l'ordonnance royale :

« ART. 1er. Notre ministre secrétaire d'État des finances est autorisé à procéder à la vente, avec concurrence et publicité, et sur soumissions cachetées, « de la somme de rentes trois pour cent nécessaire pour produire un capital de deux cents millions de francs. Ces rentes porteront jouissance du « 22 décembre 1844. La vente sera faite à la compagnie qui en offrira le prix le plus élevé, sauf la réserve du minimum établi par notre ministre des finances.

« ART. 2. Conformément aux dispositions du deuxième paragraphe de l'article précité de la loi du 25 juin 1841, la dotation de la caisse d'amortissement « sera accrue, à partir du 1er janvier 1845, d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes qui seront négociées en vertu de l'article 1er « ci-dessus. »

Cette ordonnance royale a été suivie d'un arrêté d'exécution pris sous la même date par le ministre des finances, et qui se trouve au *Moniteur* du 10 du même mois.

NÉGOCIATION DES RENTES.

La négociation a eu lieu le 9 décembre 1844, en rentes 3 p. 0/0, au cours de 84 francs 75 cent.

Les rentes ont été négociées à la compagnie désignée dans le procès-verbal d'adjudication en date du même jour. (Voir le *Moniteur* du 10 décembre 1844.)

La somme de rentes à inscrire a été de 7,079,646 francs, formant, au cours précité, le capital de 200 millions à verser dans les caisses du trésor aux époques indiquées par le tableau ci-contre.

APPLICATION DU PRODUIT DE LA NÉGOCIATION.

Conformément à l'article 6 de la loi générale du 25 juin 1841, sur les travaux extraordinaires, le montant de cette négociation a été appliqué aux travaux effectués pendant les exercices ci-après, et porté en recette, à titre de ressource extraordinaire, aux budgets des mêmes exercices, savoir :

Budget de l'exercice 1843	32,890,364f 79c	200,000,000f 00c
——— 1844	86,862,108 14	
——— 1845	63,068,109 74	
——— 1846	17,179,417 33	

SITUATION DES VERSEMENTS ET DES INSCRIPTIONS DE RENTES.

ÉCHÉANCE des TERMES DE VERSEMENTS.		VERSEMENTS.			INSCRIPTION DES RENTES		
		SOMMES à verser.	VERSEMENTS effectués.	RESTE à verser.	RENTES à inscrire.	RENTES inscrites.	RESTE à inscrire.
2 PREMIERS TERMES. (FONDS DE GARANTIE.)							
1er.	23 décembre 1844	9,999,935f	9,999,935f	"	353,980f	353,860f	120f
2e.	23 janvier 1845	9,999,935	9,999,935	"	353,980	353,860	120
		19,999,870	19,999,870	"	707,960	707,720	240
18 DERNIERS TERMES.							
3e.	7 mars 1845	9,999,940	9,999,940	"	353,980	353,950	30
4e.	7 avril	9,999,930	9,999,930	"	353,980	353,950	30
5e.	7 mai	9,999,940	9,999,940	"	353,980	353,980	"
6e.	7 juin	9,999,930	9,999,930	"	353,980	353,980	"
7e.	7 juillet	9,999,940	9,999,940	"	353,980	353,980	"
8e.	7 août	9,999,930	9,999,930	"	353,980	353,980	"
9e.	8 septembre	9,999,940	9,999,940	"	353,980	353,980	"
10e.	7 octobre	9,999,930	9,999,930	"	353,980	353,980	"
11e.	7 novembre	9,999,940	9,999,940	"	353,980	353,980	"
12e.	8 décembre	9,999,930	9,999,930	"	353,980	353,980	"
13e.	7 janvier 1846	9,999,940	9,999,940	"	353,980	353,920	60
14e.	7 février	9,999,930	9,999,930	"	353,980	353,920	60
15e.	7 mars	9,999,940	9,999,940	"	353,980	353,920	60
16e.	7 avril	9,999,930	9,999,930	"	353,980	353,920	60
17e.	7 mai	9,999,940	9,999,940	"	353,980	353,860	120
18e.	8 juin	9,999,930	9,999,930	"	353,980	353,860	120
19e.	7 juillet	9,999,940	9,999,940	"	353,980	353,860	120
20e.	7 août	9,999,930	9,999,930	"	353,980	353,860	120
Appoint		1,300	1,300	"	46	46	"
		180,000,130	180,000,130	"	6,371,686	6,370,906	780
	REPORT du fonds de garantie	19,999,870	19,999,870	"	707,960	707,720	240
			200,000,000	"		7,078,626	1,020
		200,000,000	200,000,000		7,079,646	7,079,646	

COMPTE

DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES

POUR L'ANNÉE 1846.

NOTE

Sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Le nouveau régime fondé pour l'amortissement des rentes par la loi du 10 juin 1833, et les modifications apportées aux dispositions de cette loi, tant par les trois premiers articles de la loi de finances du 17 août 1835 que par les articles 2, 3 et 4 de la loi du 17 mai 1837, portant création d'un fonds extraordinaire des travaux publics, ont été exposés dans la note, page 510, du compte des finances de l'année 1838, et on ne peut que s'y référer. Depuis, deux autres lois, en date des 11 et 25 juin 1841, ont déterminé, la première, que « la portion non consolidée de la réserve de l'amortissement qui aura « été réalisée jusqu'au 1er janvier 1841, sera et demeurera affectée aux dépenses générales du budget « de l'exercice 1841, où il en sera fait recette à titre de moyens extraordinaires » (*art. 8 de la loi*); et la deuxième, que : « Les fonds de l'amortissement qui, à partir du 1er janvier 1842, seront rendus libres « par l'élévation du cours des rentes au-dessus du pair, seront et demeureront affectés à l'extinction « successive des découverts du trésor public sur les budgets des exercices 1840, 1841 et 1842. » (*Art. 36 de la loi.*)

Pour rendre compte de l'exécution des lois précitées, en ce qui concerne les opérations attribuées au ministre des finances, on publie à la suite de la présente note :

Un résumé qui explique la formation successive de la puissance de l'amortissement jusqu'au 1er janvier 1847, et qui fait connaître l'origine et l'affectation, d'après les dispositions de la loi du 10 juin 1833, des fonds que le trésor a eus à mettre à la disposition de la caisse d'amortissement, pendant l'année 1846 (*pages* 467 *à* 469);

L'état des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement pendant l'année 1846, indiquant l'emploi qui en a été fait par cette caisse (*pages* 470 *et* 471);

Le développement par mois des fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la caisse d'amortissement pendant l'année 1846 (*page* 472);

Le développement de la consolidation en rentes opérée les 20 janvier et 16 juillet 1846 des bons du trésor formant la réserve des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. o/o (*page* 473);

Un tableau de la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année (*pages* 474 *et* 475);

Un tableau, par année et par origine, des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1847 (*pages* 476 *et* 477);

L'état des mêmes fonds, par affectation de rentes (*pages* 478 *et* 479);

L'état indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des rentes que possédait la caisse d'amortissement, au 1er janvier 1847 (*pages* 478 *et* 479);

Un tableau qui fait connaître la formation et l'emploi de la réserve de l'amortissement, du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1847 (*pages* 480 *et* 481);

Il a paru utile de joindre, en outre, au présent document, ainsi qu'on l'a fait dans les comptes des finances des années précédentes, le tableau, accompagné de développements, des rachats de rentes effectués par la caisse d'amortissement, depuis la fondation de cette caisse jusqu'au 31 décembre 1846 (*pages* 482 *à* 487); et le relevé, par année, depuis 1814, du cours moyen des différentes natures de rentes, d'après les bulletins journaliers de la bourse (*pages* 488 *et* 489).

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Les principaux résultats que présentent ces différents tableaux sont ceux qui suivent :

Les fonds restant à employer à l'amortissement des rentes, à la fin de l'année 1845, s'élevaient à..... 38,043,551f 02c

Ceux que le trésor a eus à remettre à cette caisse, pendant l'année 1846, montent à 109,105,740 francs, savoir :

Dotation annuelle	48,886,565f 00c	109,105,740 00
Arrérages de rentes appartenant à la caisse d'amortissement	29,985,268 50	
Arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve des fonds dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair	30,233,906 50	

A la recette ci-dessus s'ajoutent, d'une part, les intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1846, sur les bons délivrés par le trésor, ci..... 509,354 44

TOTAL des recettes effectuées par la caisse d'amortissement pendant l'année 1846. 147,658,645 46

Cette caisse a racheté, pendant la même année, pour 1,144,584 fr. de rentes 3 p. o/o, et ces rachats ont été pour elle l'objet d'une dépense de..... 31,761,047 20

Elle a eu, en outre, à remettre au trésor, en exécution de la loi du 25 juin 1841, les bons formant les réserves des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. o/o aux 31 décembre 1845 et 30 juin 1846, et qui ont été consolidés pour la somme de 76,232,919 francs 59 centimes, représentant celle de 2,771,341 francs en rentes 3 p. o/o (*voir pages* 471 *et* 473), ci..... 76,232,919 59

107,993,966 79

Et les fonds qui restaient à employer par elle à l'amortissement des rentes s'élevaient, au 31 décembre 1846, à 39,664,678 francs 67 centimes, savoir :

Numéraire	2,434f 84c	39,664,678 67
Bons du trésor. (Capital et intérêts.)	39,662,243 83	

TOTAL ÉGAL à celui qui est établi ci-dessus..... 147,658,645 46

Ces résultats se divisent, ainsi qu'il suit, par nature de rentes :

	SOLDE disponible au 1er janvier 1846.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE. Fonds reçus du trésor.	Fonds employés. Rentes rachetées.	Fonds employés. Fonds versés au trésor sur la réserve.	Fonds employés. TOTAL.	SOLDE disponible au 1er janvier 1847.
Rentes 5 p. 0/0.....	36,774,498f 23c	75,345,142f 22c	"	73,750,716f 28c	73,750,716f 28c	38,368,924f 17c
—— 4 1/2 p. 0/0...	287,422 42	584,976 11	"	573,680 80	573,680 80	298,717 73
—— 4 p. 0/0.....	954,538 83	1,948,585 61	"	1,908,522 51	1,908,522 51	994,601 93
—— 3 p. 0/0.....	27,091 54	31,736,390 50	31,761,047f 20c	"	31,761,047 20	2,434 84
	38,043,551 02	109,615,094 44	31,761,047 20	76,232,919 59	107,993,966 79	39,664,678 67
	147,658,645 46				147,658,645f 46c	

Après avoir ainsi présenté le mouvement des opérations de l'année 1846, on développe dans divers tableaux les résultats obtenus de l'action de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er janvier 1847.

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Un premier tableau fait connaître par année que, depuis la création de la caisse d'amortissement, par la loi de finances du 28 avril 1816, jusqu'au 1er juillet 1833, époque de la mise en vigueur du nouveau régime d'amortissement fondé par la loi du 10 juin de cette dernière année, ladite caisse a reçu du trésor :

Pour sa dotation annuelle		690,343,463f 10c
Pour les arrérages des rentes successivement rachetées par elle		483,587,072 00
Et pour le produit des bois vendus en exécution de la loi du 25 mars 1817		88,241,164 97
TOTAL		1,262,171,700 07
Qu'elle a employé en achat de rentes une somme de	1,257,395,664f 08c	
Que les primes et les frais de recouvrement des aliénations de bois lui ont occasionné une dépense de	4,775,825 99	
	1,262,171,490 07	1,262,171,490 07
Et, enfin, qu'au 1er juillet 1833 il lui restait à employer au rachat des rentes un solde de		210 00

Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1847, les recettes et les dépenses de la caisse d'amortissement ont été celles qui suivent :

RECETTE.

Dotation annuelle	616,593,114f 50c
Arrérages de rentes rachetées par la caisse d'amortissement	341,285,070 0
Arrérages de rentes provenant de la consolidation des bons du trésor	172,208,404 50
Intérêts des bons composant la réserve des rentes au-dessus du pair	21,768,996 10
TOTAL	1,151,855,585 10

DÉPENSE.

Rachats de rentes	320,847,842 63	
Bons du trésor consolidés en rentes	791,343,273 80	
TOTAL	1,112,191,116 43	
La recette étant de	1,151,855,585 10	
Et la dépense de	1,112,191,116 43	
L'excédant de recette pour la période soumise au régime de la loi du 10 juin 1833 est de	39,664,468 67	39,664,468 67
Et il reste, en dernier résultat, au 1er janvier 1847, pour fonds à employer au rachat des rentes		39,664,678 67

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

L'action produite par l'ensemble des dispositions législatives sur l'amortissement des rentes se résume, en définitive, de la manière ci-après, pour les deux périodes dont on vient d'analyser les principaux résultats :

		RENTES RACHETÉES.			FONDS de réserve formé depuis le 1er juillet 1833, pour les rentes dont le cours a été au-dessus du pair.	TOTAL GÉNÉRAL des charges imposées pour l'amortissement des rentes.
		Première période. Depuis la fondation de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er juillet 1833.	Deuxième période. Depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1847.	TOTAL des fonds employés au rachat des rentes.		
Désignation des rentes qui étaient à amortir.	5 p. 0/0.....	734,042,001f05c	685,449f03c	734,727,450f08c	812,538,664f49c	1,547,266,114f57c
	4 1/2 p. 0/0..	2,050,956 06	852,859 41	2,903,815 47	5,468,630 24	8,372,445 71
	4 p. 0/0.....	7,737,877 06	8,141,866 90	15,879,743 96	12,998,222 90	28,877,966 86
	3 p. 0/0.....	513,564,829 91	311,167,667 29	824,732,497 20	"	824,732,497 20
TOTAL.....		1,257,395,664 08	320,847,842 63	1,578,243,506 71	831,005,517 63 (A)	2,409,249,024 34

Quant à la puissance de l'amortissement, le résumé spécial qui suit la présente note et qui explique comment elle s'est successivement formée, fait connaître qu'elle s'élevait, au 1er janvier 1847, à 110,165,588 francs, savoir :

		DOTATIONS annuelles.	RENTES inscrites au nom de la caisse d'amortissement.	TOTAL des fonds attribués à l'amortissement.
Rentes auxquelles le fonds d'amortissement est affecté.	5 p. 0/0.....	32,035,779f00c	43,484,198f00c	75,519,977f00c
	4 1/2 p. 0/0.....	246,254 00	340,054 00	586,308 00
	4 p. 0/0.....	821,439 00	1,131,662 00	1,953,101 00
	3 p. 0/0.....	15,783,093 00	16,323,109 00	32,106,202 00
TOTAL.....		48,886,565 00	61,279,023 00	110,165,588 00

Le tableau de développement justificatif de la consolidation en rentes, opérée en 1835 et 1836, de portion des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, se trouve pages 526 et 527 du compte des finances de l'année 1838, celui des consolidations opérées en 1840, 1841, 1842, 1843 et 1844, pages 539, 479, 455 et 459 des comptes desdites années, et enfin celui des consolidations opérées en 1846, page 473 du présent compte.

(A) Voir page 480 du présent compte, la formation et l'emploi de la réserve de l'amortissement, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1846.

Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement, jusqu'au 1er janvier 1847.

La caisse instituée pour l'amortissement de la dette publique a été créée par la loi du 28 avril 1816, qui, en lui attribuant à cet effet une dotation annuelle, a statué que les intérêts des rentes successivement rachetées seraient employés en achats de nouvelles rentes.

La dotation de la caisse d'amortissement, fixée d'abord par les articles 104 et 105 de ladite loi, à 20 millions, savoir : 14 millions exclusivement imputables sur le produit des postes et payables par le caissier de cette administration, et 6 millions payables par le Trésor à raison de 500,000 francs pour chaque mois, a été élevée, par l'article 139 de la loi du 25 mars 1817, à la somme de 40,000,000f

Cette dernière loi ayant, en outre, autorisé (art. 145) la vente, au profit de la caisse d'amortissement, de 150,000 hectares de bois, les ventes réalisées en vertu de cette autorisation ont produit une somme de 88,241,164 fr. 97 cent., sur laquelle, prélèvement fait, pour frais de recouvrement et primes allouées en raison de payements anticipés, de 4,775,825 fr. 99 cent., il est resté, pour produit net appliqué extraordinairement à l'amortissement, 83,465,338 fr. 98 cent.

Les rentes rachetées sous l'empire des lois de 1816 et de 1817, jusqu'au 22 juin 1825, époque à laquelle le système et l'emploi des rachats ont été changés par la loi du 1er mai 1825, se sont élevées à une somme totale de 37,503,204 francs, savoir :

Rentes 5 p. o/o	37,070,107f	37,503,204
——— 3 p. o/o	433,097	
Ce qui a porté le fonds d'amortissement à		77,503,204

La loi précitée du 1er mai 1825, qui a autorisé la conversion des rentes 5 p. o/o, en 3 p. o/o au taux de 75 francs ou en 4 1/2 au pair, a voulu qu'à dater de sa promulgation il ne fût plus racheté de rentes au-dessus du pair, et a prononcé l'annulation, au profit de l'État, de toutes celles qui seraient acquises par la caisse d'amortissement du 22 juin 1825 au 22 juin 1830. Les rentes rachetées et annulées en conséquence, pendant cette période de 5 années, ont été, en 4 1/2 p. o/o, de 7,068 francs; en 4 p. o/o, de 9,740 francs; et en 3 p. o/o, de 16,003,286 francs; ensemble 16,020,094 francs. Quant aux rentes 5 p. o/o, comme elles se sont constamment maintenues au-dessus du pair, pendant ladite période, elles n'ont donné lieu à aucun rachat.

Depuis le 22 juin 1830 jusqu'au 1er juillet 1833, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la loi du 10 juin 1833 a fondé le nouveau régime d'amortissement qui est encore aujourd'hui en vigueur, il a été racheté et transféré au nom de la caisse d'amortissement, une somme de 12,858,526 francs, savoir :

En rentes 5 p. o/o	7,436,673f	12,858,526
——— 4 1/2 p. o/o	92,928	
——— 4 p. o/o	353,296	
——— 3 p. o/o	4,975,629	

En même temps, la dotation primitive de l'amortissement a été augmentée d'une somme de 4,616,463 francs, par suite des emprunts effectués en vertu de diverses lois, savoir :

A REPORTER	90,361,739

Suite du *Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement, jusqu'au 1er janvier 1847.*

REPORT		90,361,730f
1° Emprunt de 80 millions, pour lequel la loi du 19 juin 1828 a autorisé une émission de rentes jusqu'à concurrence de 4 millions, et qui a été négocié le 12 janvier 1830, moyennant 3,134,950 fr. de rentes 4 p. o/o au taux de 102 fr. 7 cent. 1/2. Aux termes de l'article 3 de cette loi, l'amortissement devait s'accroître : 1° de 800,000 francs; 2° de la portion que le résultat de la négociation rendrait disponible sur l'émission de 4 millions de rentes autorisée; or cette portion, qui a été de 865,050 fr., réunie aux 800,000 francs d'abord fixés, a porté l'accroissement à	1,665,050f	
2° Emprunt de 120 millions, réalisé le 19 avril 1831, sur les 200 millions de moyens extraordinaires mis à la disposition du ministre des finances, par la loi du 25 mars précédent, dont l'article 7 porte qu'en cas de négociation de rentes, la dotation de l'amortissement sera accrue d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes émises. Cet emprunt, négocié en rentes 5 p. o/o au taux de 84 francs, a donné lieu à une création de rentes de 7,142,858 francs, au capital nominal de 142,857,160 fr. dont le centième, attribué à l'amortissement, est de	1,428,571	4,616,463
3° Emprunt de 150 millions dont la réalisation, opérée le 8 août 1832, en vertu des crédits ouverts par la loi du 25 mars 1831, ainsi que des suppléments qu'y ont ajoutés les lois des 18 avril 1831 et 21 avril 1832, a eu lieu également en rentes 5 p. o/o, mais au taux de 98 fr. 50 cent. Il a été, en conséquence, émis pour cet emprunt une rente de la somme de 7,614,213 francs, représentant un capital nominal de 152,284,260 francs; l'augmentation du fonds d'amortissement, formée pareillement du centième de ce capital, d'après le mode établi par ladite loi du 25 mars, et qui continue de régir la matière, monte à	1,522,842	
TOTAL		94,978,193

Mais, d'un autre côté, sur les rentes 5 p. o/o rachetées par la caisse d'amortissement et inscrites en son nom, la loi du 27 juin 1833, sur les travaux publics, ayant prescrit une annulation de 5,000,000f
et la loi des dépenses de l'exercice 1834, en date du 28 dudit mois de juin, une autre annulation de ..... 27,000,000 } 32,000,000

le fonds d'amortissement s'est, en conséquence, trouvé réduit, au 1er juillet 1833, à 62,978,193f, savoir :

Dotation primitive	40,000,000f	44,616,463f	62,978,193
——— supplémentaire	4,616,463		
Rentes rachetées : 5 p. o/o	12,506,780	18,361,730	
4 1/2 p. o/o	92,928		
4 p. o/o	353,296		
3 p. o/o	5,408,726		

La loi du 10 juin 1833, relative à la dotation de la caisse d'amortissement, a fondé, pour chaque nature de dette, une dotation spéciale, d'après une répartition au marc le franc et proportionnellement au capital nominal du montant de la dotation et des rentes amorties, entre les quatre espèces de rentes restant à racheter; et tout en maintenant la disposition de la loi de 1825, qui veut que les rachats cessent d'avoir lieu pour les rentes dont le cours est supérieur au pair, elle statue que les fonds d'amortissement appartenant à ces rentes seront mis en réserve et acquittés au moyen de bons du trésor portant intérêt à 3 p. o/o, lesdits bons remboursables ultérieurement à la caisse d'amortissement, dans le cas où les rentes redescendraient au pair ou au-dessous du pair, pour être employés au rachat des rentes auxquelles appartiendrait la réserve. La même loi, prévoyant le cas d'une négociation de rentes sur l'État, autorise la conversion, en une portion des rentes à négocier, des bons du trésor dont la caisse d'amortissement se trouvera propriétaire, et prononce leur réunion au fonds d'amortissement affecté à l'espèce de dette d'où sera provenue la réserve.

La répartition du fonds d'amortissement, au 1er juillet 1833, entre les différentes natures de dettes fondées, a été réglée, ainsi qu'on va le faire connaître, par une ordonnance royale en date du 29 juin 1833, et, depuis cette époque, chaque sorte de rente a eu sa dotation spéciale, dont la situation est suivie distinctement :

Suite du *Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement jusqu'au 1er janvier 1847.*

	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
Dotations annuelles	32,035,779f00c	246,254f00c	821,439f00c	11,512,991f00c	44,616,463f00c
Rentes rachetées	13,184,199 00	101,345 00	338,060 00	4,738,126 00	18,361,730 00
TOTAUX au 1er juillet 1833	45,219,978 00	347,599 00	1,159,499 00	16,251,117 00	62,978,193 00
Ces divers fonds ont reçu depuis les accroissements ci-après :					
1° Rentes rachetées du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1846 : Sur le 5 p 0/0 ..... 34,198f; Sur le 4 1/2 p. 0/0 ..... 38,370; Sur le 4 p. 0/0 ..... 335,799; Sur le 3 p. 0/0 11,584,983	34,198 00	38,370 00	335,799 00	11,584,983 00	11,993,350 00
2° Rentes provenant de la consolidation des réserves de l'amortissement, opérée, d'après diverses lois de finances, pour les besoins extraordinaires des budgets, jusqu'au 31 décembre 1846 : En rentes 4 p. 0/0 ..... 15,294,420f; En rentes 3 p. 0/0 15,629,523	30,265,801 00	200,339 00	457,803 00	//	30,923,943 00
3° Augmentation de la dotation annuelle des rentes 3 p. 0/0, par suite de l'emprunt de 150 millions négocié en rentes de cette nature, le 18 octobre 1841, en vertu de la loi de finances du 25 juin 1841, savoir : Rente émise 5,730,659 fr. — Capital nominal 191,021,967 francs. — Centième de ce capital, attribué à l'amortissement	//	//	//	1,910,220 00	1,910,220 00
4° Nouvel accroissement de la dotation annuelle des rentes 3 p. %, par suite de l'emprunt de 200 millions négocié en rentes de cette nature, le 9 décembre 1844, en vertu de la même loi, savoir : Rente émise, 7,079,640 fr.; capital nominal, 235,988,233 fr. — Centième de ce capital, attribué à l'amortissement	//	//	//	2,359,882 00	2,359,882 00
MONTANT des dotations affectées à l'amortissement des diverses natures de rentes, à l'époque du 1er janvier 1847. (Voir page 479, 2e tableau.)	75,519,977 00	586,308 00	1,953,101 00	32,106,202 00	110,165,588 00
Mais il est à remarquer que, parmi ces dotations, figurent pour leur totalité, d'une part, les rentes remises à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 juin 1846, pour la consolidation de la réserve des six premiers mois de 1846, et dont un seul semestre était payable en 1846, et d'autre part, les rentes rachetées jusqu'au 1er janvier 1847, mais dont une partie seulement était de même payable en 1846, selon leurs diverses époques de jouissance; en sorte que, si des sommes ci-dessus on déduit les arrérages qui ne doivent profiter à l'amortissement qu'en 1847 (voir le tableau, page 471) ci	667,642 00	5,169 00	17,225 50	369,811 50	1,059,848 00
Il reste pour résultat, le montant des ressources que le trésor public a eues à mettre à la disposition de la caisse d'amortissement pendant l'année 1846. (Voir le tableau ci-après.)	74,852,335 00	581,139 00	1,935,875 50	31,736,390 50	109,105,740 00

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

État des Fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1846.

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1845. (Voir le tableau publié dans le compte des finances de 1845, pages 460 et 461.) 38,043,551f 02c

FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR PUBLIC.

Fonds remis sur les dotations, savoir :

FONDS DOTÉS.	SOMMES REMISES EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
5 p. 0/0	"	32,035,779f 00c	32,035,779f 00c	
4 1/2 p. 0/0	"	246,254 00	246,254 00	
4 p. 0/0	"	821,439 00	821,439 00	
3 p. 0/0	15,783,093f 00c	"	15,783,093 00	
	15,783,093 00	33,103,472 00	48,886,565 00	(A) 48,886,565 00

Fonds remis en payement des arrérages de rentes appartenant à l'amortissement, savoir :

NATURE DES RENTES.		EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	"	13,184,199f 00c	13,184,199f 00c	
	4 1/2 p. 0/0	"	101,345 00	101,345 00	
	4 p. 0/0	"	338,060 00	338,060 00	
	3 p. 0/0	4,738,126f 00c	"	4,738,126 00	
Rentes rachetées depuis le 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	"	34,198 00	34,198 00	
	4 1/2 p. 0/0	"	38,370 00	38,370 00	
	4 p. 0/0	"	335,799 00	335,799 00	
	3 p. 0/0	11,215,171 50	"	11,215,171 50	
		15,953,297 50	14,031,971 00	29,985,268 50	(A) 29,985,268 50

Fonds remis pour le payement des arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve des 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0; savoir :

FONDS AUXQUELS SONT AFFECTÉES LES RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION.	EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
5 p. 0/0	"	29,598,159f 00c	29,598,159f 00c	
4 1/2 p. 0/0	"	195,170 00	195,170 00	
4 p. 0/0	"	440,577 50	440,577 50	
	"	30,233,906 50	30,233,906 50	(A) 30,233,906 50

Intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1846, et pour lesquels il a été remis des bons du trésor avec affectation

aux rentes	5 p. 0/0	492,807f 22c	
	4 1/2 p. 0/0	3,837 11	509,354 44
	4 p. 0/0	12,710 11	

TOTAL GÉNÉRAL 147,658,645 46

(A) Ces trois sommes forment ensemble celle de 109,105,740 francs, qui était à verser par le Trésor à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1846. (*Voir le résumé qui précède.*)

EMPLOI DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.

Fonds employés au rachat des rentes (voir page 472 le développement par mois de ces rachats); savoir :

NATURE des RENTES RACHETÉES.	ÉPOQUES des JOUISSANCES.	COURS MOYEN des rachats.	MONTANT DES RENTES RACHETÉES avec arrérages à recevoir en 1846.	en 1847.	TOTAL.	COÛT des RACHATS.	
3 p. 0/0	22 décembre 1845	83f 88c	486,183f 00c	"	486,183f 00c	13,594,753f 70c	
	22 juin 1846	83 04	288,589 50	288,589f 50c	577,179 00	15,977,208 00	
	22 décembre 1846	80 85	"	81,222 00	81,222 00	2,189,085 50	
			774,772 50	369,811 50	1,144,584 00	31,761,047 20	31,761,047f 20c

Consolidation du fonds de réserve affecté au rachat des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0. (Voir le tableau page 473.)

ORIGINE des BONS.	NATURE DES RENTES remises en échange des bons du trésor.	ÉPOQUE de JOUISSANCE.	COURS auquel A ÉTÉ OPÉRÉE la consolidation.	FONDS auxquels APPARTENAIT la réserve.	MONTANT DES RENTES remises à la caisse d'amortissement avec arrérages à recevoir en 1846 et 1847.	CAPITAL REPRÉSENTATIF des rentes.	
			1re CONSOLIDATION.				
Bons formant la réserve de l'amortissement au 31 décembre 1845. (Loi du 25 juin 1841 et ordonnance royale du 10 janvier 1846.)	3 p. 0/0	22 déc. 1845.	81f 97c 1/2	5 p. 0/0	1,345,818 00	36,774,476 85	
				4 1/2 p. 0/0	10,518 00	287,404 35	
				4 p. 0/0	34,932 00	954,516 90	
					1,391,268 00	38,016,398 10	
			2e CONSOLIDATION.				
Bons remis à la caisse d'amortissement pendant les six premiers mois de 1846. (Loi du 25 juin 1841 et ordonnance royale du 11 juillet 1846.)	3 p. 0/0	22 juin 1846.	83 07 1/2.	5 p. 0/0	1,335,284 00	36,976,239 43	
				4 1/2 p. 0/0	10,338 00	286,276 45	
				4 p. 0/0	34,451 00	954,005 61	
					1,380,073 00	38,216,521 49	
			REPORT des opérations de la première consolidation.		1,391,268 00	38,016,398 10	
			TOTAL		2,771,341 00	76,232,919 59	76,232,919 59

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1846 : 107,993,966 79

Numéraire en caisse 2,434f 84c

Bons du trésor affectés aux rentes ci-après :

	CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL.	
Rentes 5 p. 0/0	38,120,087f 00c	248,837f 17c	38,368,924f 17c	
—— 4 1/2 p. 0/0	296,775 00	1,942 73	298,717 73	
—— 4 p. 0/0	988,169 50	6,432 43	994,601 93	
	39,405,031 50	257,212 33	39,662,243 83	39,662,243 83

39,664,678 67

OTAL GÉNÉRAL 147,658,645 46

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par mois, des Fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la Caisse d'amortissement, pendant l'année 1846.

MOIS.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
1° FONDS EMPLOYÉS AUX RACHATS DES RENTES.					
Janvier	"	"	"	2,697,564f 75c	2,697,564f 75c
Février	"	"	"	2,461,717 70	2,461,717 70
Mars	"	"	"	2,667,448 75	2,667,448 75
Avril	"	"	"	2,679,934 85	2,679,934 85
Mai	"	"	"	2,469,413 75	2,469,413 75
Juin	"	"	"	2,671,356 65	2,671,356 65
Juillet	"	"	"	2,701,586 00	2,701,586 00
Août	"	"	"	2,595,954 35	2,595,954 35
Septembre	"	"	"	2,698,527 50	2,698,527 50
Octobre	"	"	"	2,811,159 25	2,811,159 25
Novembre	"	"	"	2,592,583 55	2,592,583 55
Décembre	"	"	"	2,713,800 10	2,713,800 10
	"	"	"	31,761,047 20	31,761,047 20
2° FONDS MIS EN RÉSERVE.					
Janvier	6,165,120 00	44,460 00	159,120 00	"	6,368,700 00
Février	5,690,880 00	41,040 00	146,880 00	"	5,878,800 00
Mars	6,182,219 00	63,645 00	159,120 00	"	6,404,984 00
Avril	6,165,120 00	44,460 00	159,120 00	"	6,368,700 00
Mai	5,690,880 00	41,040 00	146,880 00	"	5,878,800 00
Juin	6,838,029 00	49,719 00	176,586 00	"	7,064,334 00
Juillet	6,165,120 00	44,460 00	159,120 00	"	6,368,700 00
Août	5,928,000 00	42,750 00	153,000 00	"	6,123,750 00
Septembre	6,182,219 00	63,645 00	159,120 00	"	6,404,984 00
Octobre	6,402,240 00	46,170 00	165,240 00	"	6,613,650 00
Novembre	5,928,000 00	42,750 00	153,000 00	"	6,123,750 00
Décembre	7,514,508 00	57,000 00	198,689 50	"	7,770,197 50
Intérêts pour l'année 1846	492,807 22	3,837 11	12,710 11	"	509,354 44
	75,345,142 22	584,976 11	1,948,585 61	"	77,878,703 94

État de développement des consolidations en rentes opérées pendant l'année 1846, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons du trésor formant la réserve des rentes 5, 4 1/2 et 4 pour 0/0.

	RENTES D'OU PROVENAIT LA RÉSERVE.			
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0	TOTAL.
Consolidation opérée le 10 janvier 1846, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six derniers mois de l'année 1845.				
Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour les fonds provenant des origines ci-après, savoir :				
Dotation annuelle	16,070,229f 00c	123,854f 00c	412,929f 00c	16,607,012f 00c
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833	6,615,909 00	50,855 00	169,760 00	6,836,524 00
——— depuis le 1er juillet 1833	17,099 00	19,185 00	169,029 00	205,313 00
Arrérages des rentes provenant de consolidations précédentes	13,831,518 50	91,650 00	196,643 50	14,119,812 00
Intérêts attachés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 31 décembre 1845	239,730 22	1,858 06	6,170 71	247,758 99
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation précédente	12 51	20 36	6 62	39 49
	36,774,498 23	287,422 42	954,538 83	38,016,459 48
À DÉDUIRE :				
Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse	21 38	18 07	21 93	61 38
Montant des bons du trésor dont la consolidation a eu lieu au cours de 81f 97c 1/2 p. 0/0 et au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 1,391,268f remise à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 décembre 1845	36,774,476 85	287,404 35	954,516 90	38,016,398 10
Consolidation opérée le 11 juillet 1846, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six premiers mois de l'année 1846.				
Bons du trésor remis à la caisse pour les fonds provenant des origines ci-après :				
Dotation annuelle	15,861,200f 00c	121,600f 00c	405,840f 00c	16,388,640f 00c
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833	6,525,360 00	50,160 00	167,200 00	6,742,720 00
——— depuis le 1er juillet 1833	17,099 00	19,185 00	165,680 00	201,964 00
Arrérages de rentes provenant de consolidations précédentes	14,328,589 00	93,419 00	208,986 00	14,630,994 00
Intérêts ajoutés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 30 juin 1846	243,985 29	1,901 10	6,294 24	252,180 63
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation précédente	21 38	18 07	21 93	61 38
	36,976,254 67	286,283 17	954,022 17	38,216,560 01
À DÉDUIRE :				
Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse	15 24	6 72	16 56	38 52
Montant des bons du trésor dont la consolidation a eu lieu au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 1,380,073f au cours de 83f 07c 1/2, remise à la caisse d'amortissement avec jouissance du 22 juin 1846	36,976,239 43	286,276 45	954,005 61	38,216,521 49
RÉCAPITULATION.				
Consolidation des six derniers mois de 1845	36,774,476 85	287,404 35	954,516 90	38,016,398 10
——— des six premiers mois de 1846	36,976,239 43	286,276 45	954,005 61	38,216,521 49
	73,750,716 28	573,680 80	1,908,522 51	76,232,919 59

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau présentant la Situation des Fonds affectés à l'Amortissement des Rentes, au 1er Juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 1 Juin précédent.

RECETTES.

ANNÉES.	FONDS VERSÉS PAR LE TRÉSOR PUBLIC — pour la dotation annuelle accordée par le budget	pour les arrérages des rentes rachetées par la caisse d'amortissement. — 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRODUIT des bois vendus par la caisse d'amortissement en exécution de la loi du 25 mars 1817.	TOTAUX des RECETTES.
1816	20,000,000f 00c	439,950f 50c	"	"	"	439,950f 50c	"	20,439,950f 50c
1817	40,000,000 00	3,086,087 50	"	"	"	3,086,087 50	"	43,086,087 50
1818	40,000,000 00	6,447,986 00	"	"	"	6,447,986 00	7,368,981f 74c	53,816,967 74
1819	40,000,000 00	10,991,172 00	"	"	"	10,991,172 00	16,862,930 90	67,854,102 90
1820	40,000,000 00	15,882,024 00	"	"	"	15,882,024 00	18,029,602 77	73,911,626 77
1821	40,000,000 00	20,500,619 50	"	"	"	20,500,619 50	18,604,504 63	79,105,124 13
1822	40,000,000 00	25,161,344 00	"	"	"	25,161,344 00	16,846,439 30	82,007,783 30
1823	40,000,000 00	29,532,018 00	"	"	"	29,532,018 00	5,979,168 29	75,511,186 29
1824	40,000,000 00	33,601,187 00	"	"	"	33,601,187 00	3,894,067 31	77,495,254 31
1825	40,000,000 00	36,747,577 00	"	"	216,548f 50c	36,964,125 50	473,145 76	77,437,271 26
1826	40,000,060 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	165,906 42	77,669,110 42
1827	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,221 42	77,511,425 42
1828	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	13 92	77,503,217 92
1829	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,182 51	77,511,386 51
1830 (7 1ers mois)	23,802,250 00	21,439,053 50	"	"	354,548 50	21,793,602 00	"	45,595,852 00
	563,802,250 00	352,109,447 00	"	"	2,303,485 00	354,412,932 00	88,241,164 97	1,006,456,346 97
1830 (5 der mois)	17,862,800 00	15,634,286 00	432f 50c	15,422f	549,284 50	16,199,425 00	"	34,062,225 00
1831	43,093,621 00	39,259,415 00	9,491 50	103,094	2,379,502 50	41,751,503 00	"	84,845,124 00
1832	43,276,560 60	42,453,859 50	41,355 50	186,405	3,538,179 50	46,219,799 50	"	89,496,360 10
6 1ers mois de 1833	22,308,231 50	22,253,390 00	33,562 50	134,960	2,581,500 00	25,003,412 50	"	47,311,644 00
TOTAUX	690,343,463 10	471,710,397 50	84,842 00	439,881	11,351,951 50	483,587,072 00	88,241,164 97	1,262,171,700 07

DÉPENSES.

ANNÉES.	FONDS QUE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT a employés pendant chaque année au rachat des rentes. — 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRIMES ALLOUÉES sur les payements faits par anticipation et frais de recouvrement des bois vendus.	TOTAUX des DÉPENSES.
1816	20,439,724f 42c	"	"	"	20,439,724f 42c	"	20,439,724f 42c
1817	43,084,946 66	"	"	"	43,084,946 66	"	43,084,946 66
1818	51,832,333 85	"	"	"	51,832,333 85	369,092f 26c	52.201,426 11
1819	67,094,882 00	"	"	"	67,094,882 00	853,322 28	67,948,204 28
1820	73,583,386 69	"	"	"	73,583,386 69	964,800 12	74,548,186 81
1821	77,603,426 45	"	"	"	77,603,426 45	912,160 12	78,515,586 57
1822	80,836,284 53	"	"	"	80,836,284 53	1,141,589 54	81,977,874 07
1823	75,839,022 22	"	"	"	75,839,022 22	292,299 16	76,131,321 38
1824	77,928,109 49	"	"	"	77,928,109 49	201,293 31	78,129,402 80
1825	26,671,963 24	"	"	50,902,623f 73c	77,574,586 97	28,084 68	77,602,671 65
1826	"	"	"	77,709,481 70	77,709,481 70	8,260 26	77,717,741 96
1827	"	"	"	77,538,617 35	77,538,617 35	305 26	77,538,922 61
1828	"	121,818f 54c	"	77,382,901 71	77,504,720 25	4,578 45	77,509,298 70
1829	"	"	"	77,509,912 30	77,509,912 30	40 55	77,509,952 85
1830 (7 1ers mois)	128,723 50	34,188 82	601,527f 55c	44,475,193 64	45,239,633 51	"	45,239,633 51
	595,042,803 05	156,007 36	601,527 55	405,518,730 43	1,001,319,068 39	4,775,825 99	1,006,094,894 38
1830 (5 der mois)	16,120,711 11	86,430 09	1,077,394 61	17,130,842 53	34,415,378 34	"	34,415,378 34
1831	56,530,523 15	443,974 29	1,625,091 10	26,204,698 41	84,804,286 95	"	84,804,286 95
1832	62,352,055 86	533,069 55	1,703,518 47	24,924,108 95	89,512,752 83	"	89,512,752 83
6 1ers mois de 1833	3,995,907 88	831,474 77	2,730,345 33	39,786,449 59	47,344,177 57	"	47,344,177 57
TOTAUX	734,042,001 05	2,050,956 06	7,737,877 06	513,564,829 91	1,257,395,664 08	4,775,825 99	1,262,171,490 07

RÉSULTAT

Recette	1,262,171,700f 07c	
Dépense	1,262,171,490 07	
Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er juillet 1833	210 00	savoir : Rentes 4 1/2 p. 0/0 .. 177f 10c ; —— 4 p. 0/0 ..... 15 27 ; —— 3 p. 0/0 ..... 17 63 — 210f 00

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er Janvier 1847.

RECETTE : Fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	DOTATION ANNUELLE AFFECTÉE AUX RENTES					ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.					ARRÉRAGES DE RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION des bons du trésor.				INTÉRÊTS DES BONS DU TRÉSOR FORMANT LA RÉSERVE DES RENTES.				TOTAL GÉNÉRAL des recettes, par année.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	TOTAL.	
6 dernrs mois de 1833	16,017,889 50	123,127 00	410,719 50	5,756,495 50	22,308,231 50	18,080,514 00	140,948 50	470,011 50	6,709,337 50	25,400,811 50	"	"	"	"	253,029 05	"	"	253,029 05	47,962,072 05
1834	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	120,042 00	398,368 50	5,683,969 00	19,420,776 50	"	"	"	"	1,676,304 40	"	"	1,676,304 40	65,713,543 90
1835	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	132,364 00	450,485 00	6,358,344 00	20,159,590 00	1,875,388 00	"	"	1,875,388 00	785,040 15	2,198 64	"	787,238 79	67,438,679 79
1836	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,160 00	483,873 50	7,041,223 00	20,876,653 50	5,866,770 00	16,870 00	16,014 50	5,899,654 50	385,165 76	3,084 17	3,436 05	391,685 98	71,784,456 98
1837	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,892 50	529,868 50	7,763,028 50	21,645,186 50	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	6,175,901 00	1,576,131 41	11,589 22	1,551 37	1,589,272 00	74,026,822 50
1838	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	8,503,349 50	22,411,647 50	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	6,175,901 00	3,163,746 53	23,560 39	27,726 42	3,215,033 34	76,419,044 84
1839	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	9,270,205 00	23,178,503 00	6,134,013 00	18,951 00	22,937 00	6,175,901 00	4,806,192 59	36,303 87	70,624 64	4,913,121 10	78,883,988 10
1840	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	139,715 00	625,930 50	10,909,049 50	24,893,092 00	14,899,854 00	83,256 00	147,177 50	15,130,287 50	1,108,753 62	7,876 96	10,506 34	1,127,136 92	80,200,107 48
1841	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	139,715 00	669,179 50	11,825,780 50	25,853,072 00	19,403,386 50	116,003 00	183,236 00	19,702,625 50	423,147 55	3,283 41	9,954 63	436,385 59	85,766,979 42
1842	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	12,793,518 00	26,825,489 00	21,905,417 00	135,424 00	241,585 00	22,282,426 00	443,880 86	3,440 70	11,450 52	458,772 08	92,518,766 09
1843	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	13,775,728 00	27,807,699 00	24,428,947 00	155,015 50	306,860 00	24,890,822 50	463,251 13	3,588 11	11,915 15	478,754 39	96,093,370 08
1844	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	14,828,194 00	28,860,165 00	26,943,259 00	174,537 50	371,893 50	27,489,690 00	476,319 28	3,695 98	12,265 28	492,280 54	99,703,958 89
1845	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	15,953,297 50	29,985,268 50	29,598,159 00	195,170 00	440,577 50	30,233,906 50	492,807 22	3,837 11	12,710 11	509,354 44	105,728,700 54
1846	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	15,953,297 50	29,985,268 50	29,598,159 00	195,170 00	440,577 50	30,233,906 50	492,807 22	3,837 11	12,710 11	509,354 44	109,615,094 44
	432,483,016 50	3,324,429 00	11,089,426 50	169,696,242 50	616,593,114 50	189,919,675 00	1,902,572 00	7,988,981 00	141,473,842 00	341,285,070 00	169,457,232 50	952,080 00	1,799,092 00	172,208,404 50	21,364,189 52	142,231 55	262,575 03	21,768,996 10	1,151,855,585 10

DÉPENSE : Emploi des fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	RACHATS DE RENTES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. MONTANT DES RENTES RACHETÉES.					COÛT DES RENTES RACHETÉES.					CONSOLIDATION DES BONS DU TRÉSOR REMIS À LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. Montant des rentes provenant de la consolidation.			Montant, par origine, des bons consolidés.				TOTAL GÉNÉRAL par année, des fonds employés.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	4 p. 0/0.	3. p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	TOTAL.	
6 dernrs mois de 1833	34,198 00	11,859 00	38,359 00	494,868 00	579,284 00	685,449 03	263,468 36	878,905 89	12,463,221 18	14,291,044 46	"	"	"	"	"	"	"	14,291,044 46
1834	"	15,226 00	52,557 00	668,664 00	736,447 00	"	339,100 14	1,221,639 22	17,199,583 43	18,760,322 79	"	"	"	"	"	"	"	18,760,322 79
1835	"	4,730 00	51,861 00	671,690 00	728,281 00	"	106,116 73	1,271,917 76	17,871,350 32	19,249,384 81	4,765,811	"	4,765,811	115,819,324 30	189,022 95	"	116,008,347 25	135,257,732 06
1836	"	"	28,435 00	693,566 00	722,001 00	"	"	707,483 35	18,554,189 77	19,261,673 12	"	1,410,090	1,410,090	37,113,414 38	302,695 77	617,287 67	38,033,397 82	57,295,070 94
1837	"	1,465 00	45,374 00	727,948 00	774,787 00	"	32,756 74	1,133,352 77	19,276,031 12	20,442,140 63	"	"	"	"	"	"	"	20,442,140 63
1838	"	"	630 00	745,816 00	746,446 00	"	"	15,946 14	20,016,341 47	20,032,287 61	"	"	"	"	"	"	"	20,032,287 61
1839	"	"	"	775,885 00	775,885 00	"	"	"	20,781,654 37	20,781,654 37	"	"	"	"	"	"	"	20,781,654 37
1840	"	5,090 00	31,336 00	806,354 00	842,780 00	"	111,417 44	747,870 97	21,569,382 28	22,428,670 69	6,242,357	"	6,242,357	144,630,612 50	1,086,847 50	2,538,518 75	148,255,978 75	170,684,649 44
1841	"	"	80,371 00	861,980 00	942,351 00	"	"	1,990,867 55	22,424,338 10	24,415,205 65	4,286,252	1,137,807	5,424,059	132,264,874 66	917,447 05	854,412 50	134,036,734 21	158,451,939 86
1842	"	"	6,876 00	948,237 00	955,113 00	"	"	173,883 25	25,248,580 80	25,422,464 05	"	2,488,398	2,488,398	63,985,141 19	496,202 37	915,575 72	65,396,919 28	90,819,383 33
1843	"	"	"	968,692 00	968,692 00	"	"	"	26,215,623 45	26,215,623 45	"	2,608,021	2,608,021	66,521,109 68	516,203 82	1,544,996 17	68,582,309 67	94,797,933 12
1844	"	"	"	986,505 00	986,505 00	"	"	"	27,193,680 85	27,193,680 85	"	2,604,426	2,604,426	68,788,173 15	534,070 64	1,779,695 70	71,101,939 49	98,295,620 34
1845	"	"	"	1,090,194 00	1,090,194 00	"	"	"	30,592,642 95	30,592,642 95	"	2,609,440	2,609,440	71,296,374 18	553,741 61	1,844,611 95	73,694,727 74	104,287,370 69
1846	"	"	"	1,144,584 00	1,144,584 00	"	"	"	31,761,047 20	31,761,047 20	"	2,771,341	2,771,341	73,750,716 28	573,680 80	1,908,522 51	76,232,919 59	107,993,966 79
	34,198 00	38,370 00	335,799 00	11,584,983 00	11,993,350 00	685,449 03	852,859 41	8,141,866 00	311,167,667 29	320,847,842 63	15,294,420	15,629,523	30,923,943	774,169,740 32	5,169,912 51	12,003,620 97	791,343,273 80	1,112,191,116 43

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

RECETTE.....	Fonds qui restaient à employer au 1er juillet 1833 (Voir page 478)	210f 00c	1,151,855,795f 10c
	Fonds reçus du trésor, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1846	1,151,855,585 10	
DÉPENSE....			1,112,191,116 43
	Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er janvier 1847		39,664,678 67

savoir :

Rentes 5 p. 0/0	38,368,924f 17c
—— 4 1/2 p. 0/0	298,717 73
—— 4 p. 0/0	994,601 93
—— 3 p. 0/0	2,434 84

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par affectation, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er Juillet 1833 jusqu'au 1er Janvier 1847.

AFFECTATION DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.	RECETTES. FONDS qui restaient à employer au 1er juillet 1833.	DOTATIONS annuelles.	ARRÉRAGES DE RENTES acquises antérieurement au 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DE RENTES acquises depuis le 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DE RENTES provenant de la consolidation des bons du trésor.	INTÉRÊTS des bons du trésor.	TOTAL de la recette.	DÉPENSE. RACHATS de rentes.	DÉPENSE. BONS remis au trésor en échange de rentes.	DÉPENSE. TOTAL de la dépense.	FONDS RESTANT À EMPLOYER au 1er janvier 1847. Numéraire.	FONDS RESTANT À EMPLOYER au 1er janvier 1847. Bons du trésor.	TOTAL ÉGAL à celui de la recette.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Rentes 5 p. 0/0	//	432,483,016 50	189,475,101 00	444,574 00	169,457,232 50	21,364,189 52	813,224,113 52	685,449 03	774,169,740 32	774,855,189 35	//	38,368,924 17	813,224,113 52	(A) Capital ..... 39,405,031f 50c Intérêts 257,212 33
—— 4 1/2 p. 0/0	177 10	3,324,429 00	1,456,468 00	446,104 00	952,080 00	142,231 55	6,321,489 65	852,859 41	5,169,912 51	6,022,771 92	//	298,717 73	6,321,489 65	Total (V. pag. 471) .. 39,662,243 83
—— 4 p. 0/0	15 27	11,089,426 50	4,858,388 00	3,130,593 00	1,799,092 00	262,575 03	21,140,089 80	8,141,866 90	12,003,620 97	20,145,487 87	//	994,601 93	21,140,089 80	
—— 3 p. 0/0	17 63	169,696,242 50	68,093,398 00	73,380,444 00	//	//	311,170,102 13	311,167,667 29	//	311,167,667 29	2,434 84	//	311,170,102 13	
Totaux	210 00	616,593,114 50	263,883,355 00	77,401,715 00	172,208,404 50	21,768,996 10	1,151,855,795 10	320,847,842 63	791,343,273 80	1,112,191,116 43	2,434 84	39,662,243 83 (A)	1,151,855,795 10	
			341,285,070 00								39,664,678 67			
			513,493,474 50											

État indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des Rentes que possédait la Caisse d'amortissement, au 1er Janvier 1847, et Situation du fonds d'amortissement à la même époque.

NATURE DES RENTES.	RENTES ACQUISES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT — AVANT LE 1er JUILLET 1833. RENTES rachetées.	AVANT LE 1er JUILLET 1833. À DÉDUIRE les rentes annulées par les lois des 1er mai 1825, 27 et 28 juin 1833.	AVANT LE 1er JUILLET 1833. RESTE pour les rentes acquises avant le 1er juillet 1833.	DEPUIS LE 1er JUILLET 1833. RENTES rachetées.	DEPUIS LE 1er JUILLET 1833. RENTES provenant de la consolidation des bons du trésor.	DEPUIS LE 1er JUILLET 1833. TOTAL des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833.	TOTAL GÉNÉRAL par nature, des rentes appartenant à la caisse d'amortissement.	AFFECTATION DES RENTES CI-CONTRE AUX DIVERSES NATURES DE FONDS. AFFECTATION réglée par la loi du 10 juin 1833 des rentes acquises avant le 1er juillet 1833.	AFFECTATION d'après l'origine, des fonds employés aux rachats ou à la consolidation, des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833.	AFFECTATION, TOTAL, par affectation, des rentes appartenant à l'amortissement.	DOTATION ANNUELLE de l'amortissement.	TOTAL DES FONDS attribués à l'amortissement des rentes.	OBSERVATIONS.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Rentes 5 p. 0/0	44,506,780	32,000,000	12,506,780	34,198	//	34,198	12,540,978	13,184,199	30,299,999	43,484,198	32,035,779	75,519,977	(A) D'après le tableau (page 470), les ressources attribuées à l'amortissement et dont le versement était à lui effectuer par le trésor, à l'époque du 31 décembre 1846, s'élèveraient à ..... 109,105,740f 00c Mais on a dû comprendre dans le présent tableau la totalité des rentes acquises par la caisse d'amortissement, en 1846, quoique, d'après les époques de jouissance, elle n'eût à recevoir qu'en 1847 les arrérages d'une partie de ces rentes, ci ..... 110,165,588 00 Excédant représentant les rentes acquises en 1846, mais qui n'ont été productives d'arrérages qu'en 1847. (*Voir le tableau page 471*), ci 1,059,848 00
—— 4 1/2 p. 0/0	99,996	7,068	92,928	38,370	//	38,370	131,298	101,345	238,709	340,054	246,254	586,308	
—— 4 p. 0/0	363,036	9,740	353,296	335,799	15,294,420	15,630,219	15,983,515	338,060	793,602	1,131,662	821,439	1,953,101	
—— 3 p. 0/0	21,412,012	16,003,286	5,408,726	11,584,983	15,629,523	27,214,506	32,623,232	4,738,126	11,584,983	16,323,109	15,783,093	32,106,202	
Totaux	66,381,824	48,020,094	18,361,730	11,993,350	30,923,943	42,917,293	61,279,023	18,361,730	42,917,293	61,279,023	48,886,565	110,165,588 (A)	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Formation et emploi de la Réserve de l'Amortissement, du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1847.

Le nouveau système consacré pour l'amortissement par la loi du 10 juin 1833 a procuré au trésor, du 1er juillet de cette dernière année au 31 décembre 1846, c'est-à-dire pendant 13 ans et 6 mois, une ressource totale de 831,005,517 francs 63 centimes, qui résulte des termes suivants :

Fonds d'amortissement que l'élévation du cours des rentes a permis de mettre en réserve	811,476,326f 93c
Intérêts à 3 p. 0/0 bonifiés par le trésor à la caisse d'amortissement, sur le capital de ces fonds	21,768,996 10
ENSEMBLE	833,245,323 03
A déduire : la portion de la réserve que l'abaissement momentané du cours des rentes en 1836, 1837, 1840, 1841 et 1842 a donné lieu de restituer à la caisse d'amortissement (2,329,453f 64c), compensation faite de 89,648 francs 24 centimes, reliquats réintégrés par elle au trésor, pour cause de non-emploi à des rachats	2,239,805 40
RESTE, comme on l'a dit ci-dessus	831,005,517 63

La réserve de l'amortissement qui a produit cette ressource extraordinaire, s'est formée pendant les années ci-après :

	NATURE DES RENTES D'OU LA RÉSERVE EST PROVENUE.			
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	TOTAL.
1833 (6 derniers mois)	33,665,983 52	»	»	33,665,983f 52c
1834	46,930,480 40	»	»	46,930,480 40
1835	47,914,604 15	302,680f 01c	»	48,217,284 16
1836	51,506,111 76	399,368 17	617,287, 67	52,522,767 60
1837	52,964,320 41	377,929 98	242,450 03	53,584,700 42
1838	54,551,935 53	423,390 39	1,411,432 28	56,386,758 20
1839	56,194,381 59	436,133 87	1,470,276 64	58,100,792 10
1840	56,698,608 97	328,185 55	725,185 96	57,751,980 48
1841	61,262,783 62	477,101 96	(a) 384,693 88	61,355,191 70
1842	65,080,710 05	505,255 41	1,525,835 14	67,111,800 60
1843	67,603,473 86	524,833 70	1,748,333 52	69,876,641 08
1844	70,146,374 13	544,572 61	1,814,073 15	72,505,019 89
1845	72,673,754 28	564,202 48	1,879,456 78	75,117,413 54
1846. (Voir le tableau page 470)	75,345,142 22	584,976 11	1,948,585 61	77,878,703 94
	812,538,664 49	5,468,630 24	12,998,222 90	831,005,517 63

L'emploi de cette ressource extraordinaire a d'abord été déterminé législativement comme il suit :

La loi de finances de 1836, en date du 17 août 1835, a attribué aux budgets de 1832 et 1833, à titre de moyens extraordinaires, une somme de		154,041,745f 07c
Celle de 1841, portant la date du 16 juillet 1840, a fait profiter le service des travaux extraordinaires des exercices 1839, 1840 et 1841, de		148,255,978 75
La loi générale des crédits supplémentaires de 1841, du 11 juin 1841, a affecté aux besoins généraux de cet exercice, d'une part, le solde de la réserve qui restait disponible au 31 décembre 1840, après les prélèvements ci-dessus (105,013,174f) et, d'autre part, la réserve accumulée pendant l'année 1841 (61,205,013f 09c), ensemble		166,218,187 09
Enfin l'article 36 de la loi de finances de 1842 du 25 juin 1841, a décidé que les fonds de réserve devenus disponibles, à partir du 1er janvier 1842, demeureront affectés à l'extinction des découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 et suivants, lesquels ont été atténués pour cette cause, jusques y compris celui de l'exercice 1844, de		305,319,376 53
Service des budgets	468,515,910f 91c	773,835,287 44
Découverts du trésor	305,319,376 53	
Et il reste disponible, après l'extinction des découverts précités, une portion de la réserve réalisée, s'élevant à		57,170,230 19
		831,005,517 63

Les consolidations

(a) Ce chiffre exprime une réduction sur la réserve des années antérieures applicable aux rentes 4 p. 0/0, lesquelles sont momentanément descendues au-dessous du pair, pendant l'année 1841.

Les consolidations successivement faites en vertu de ces lois ont donné lieu à des créations de rentes qui constituent pour les budgets une charge annuelle de 29,543,870 francs, mais qui, en même temps, deviennent pour le trésor un nouvel élément de l'accroissement progressif de la réserve, puisque les arrérages de ces rentes conservent leur affectation primitive et sont chaque année consolidés à leur tour, SAVOIR :

Rentes 4 p. 0/0	15,294,420f
Rentes 3 p. 0/0	17,103,041
	32,397,461

Ces consolidations ont été effectuées pendant les années suivantes, en y comprenant celle des six derniers mois de 1846 qui n'a été opérée que le 11 janvier 1847, mais dont il a dû être fait emploi dans le présent tableau, afin de mettre en concordance la réserve formée et la réserve consolidée :

	RÉSERVE consolidée EN RENTES.	RENTES REMISES À LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.	
		4 p. 0/0.	3 p. 0/0.
1835	116,008,347f 25c	4,765,811f	»
1836	38,033,397 82	»	1,410,090f
1840	148,255,978 75	6,242,357	»
1841	134,036,734 21	4,286,252	1,137,807
1842	65,396,919 28	»	2,488,398
1843	68,582,309 67	»	2,608,021
1844	71,101,939 49	»	2,604,426
1845	73,694,727 74	»	2,609,440
1846	76,232,919 59	»	2,771,341
1847 (6 derniers mois de 1846)	39,662,192 83	»	1,473,518
	831,005,466 63	15,294,420	17,103,041
Fraction restant à consolider	51 00		
	831,005,517 63		

Quant à l'imputation primitivement réglée par les lois précitées, elle s'est trouvée modifiée en partie, à l'époque du règlement des exercices et d'après les comptes rendus alors aux Chambres, et la ressource ci-dessus a, en définitive, été employée législativement, comme on va l'indiquer, pour la somme de 773,835,287 francs 44 centimes, savoir :

1° Portion de la réserve de l'amortissement affectée aux dépenses générales des budgets :

Budget de 1832	11,157,840f 00c	286,086,409f 87c
——— 1833	142,883,905 07	
——— 1839	2,111,655 18	
——— 1840	8,776,525 86	
——— 1841	121,156,483 76	

2° Portion de la réserve de l'amortissement qui a servi à solder des travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837 :

Exercice 1839	54,859,344f 82c	182,429,501 04
——— 1840	65,208,474 14	
——— 1841	62,361,682 08	
ENSEMBLE		468,515,910 91

3° Portion de la réserve de l'amortissement appliquée à l'extinction des découverts du trésor, sur les budgets de 1840 et exercices subséquents :

Budget de 1840 (soldé)	138,004,529f 64c	305,319,376 53
——— 1841 (soldé)	18,694,405 42	
——— 1842 (soldé)	108,612,172 30	
——— 1843 (soldé)	39,826,738 40	
——— 1844 (soldé)	181,530 77	
TOTAL de la ressource employée législativement		773,835,287 44
Et il reste à affecter à l'extinction des découverts des exercices 1840 et suivants (le budget de 1845 ayant présenté un excédant de recette) une réserve disponible de		57,170,230 19
		831,005,517 63

En résumé, pendant une période de 13 ans et 6 mois, le trésor a supporté, pour l'amortissement des rentes, la dépense d'un capital de 831 millions, que l'élévation au-dessus du pair du cours de ces rentes a rendu ensuite disponible pour lui et qu'il a pu, en y substituant une charge annuelle de 32 millions, appliquer au service général du budget.

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau général des rachats de la Caisse d'amortissement, jusqu'au 1er janvier 1847.

FONDS RACHETÉS.		RACHATS EFFECTUÉS. Du 1er juin 1816 au 1er juillet 1833.	DU 1er JUILLET 1833 AU 31 DÉCEMBRE 1846. Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1846.	Pendant l'année 1846.	TOTAL.	TOTAL au 1er janvier 1847.	OBSERVATIONS.
1° Fonds employés aux rachats	Rentes 5 p. 0/0	734,042,001f 05c	685,449f 03c	"	685,449f 03c	734,727,450f 08c	Les divers résultats ci-contre sont développés par année, dans le tableau qui se trouve aux pages suivantes, où l'on fait connaître en même temps les rentes annulées et les rentes transférées à la caisse d'amortissement, ainsi que le cours moyen auquel les rachats ont eu lieu.
	—— 4 1/2 p. 0/0	2,050,956 06	852,859 41	"	852,859 41	2,903,815 47	
	—— 4 p. 0/0	7,737,877 06	8,141,866 90	"	8,141,866 90	15,879,743 96	
	—— 3 p. 0/0	513,564,829 91	279,406,620 09	31,761,047f 20c	311,167,667 29	824,732,497 20	
		1,257,395,664 08	289,086,795 43	31,761,047 20	320,847,842 63	1,578,243,506 71	
2° Rentes rachetées	Rentes 5 p. 0/0	44,506,780 00	34,198 00	"	34,198 00	44,540,978 00	
	—— 4 1/2 p. 0/0	99,996 00	38,370 00	"	38,370 00	138,366 00	
	—— 4 p. 0/0	363,036 00	335,799 00	"	335,799 00	698,835 00	
	—— 3 p. 0/0	21,412,012 00	9,440,399 00	1,144,584 00	10,584,983 00	31,996,995 00	
		66,381,824 00	9,848,766 00	1,144,584 00	10,993,350 00	77,375,174 00	
3° Capital nominal des rentes rachetées	Rentes 5 p. 0/0	890,135,600 00	683,960 00	"	683,960 00	890,819,560 00	
	—— 4 1/2 p. 0/0	2,222,132 00	852,666 00	"	852,666 00	3,074,798 00	
	—— 4 p. 0/0	9,075,900 00	8,394,975 00	"	8,394,975 00	17,470,875 00	
	—— 3 p. 0/0	713,733,733 00	348,013,300 00	38,152,800 00	386,166,100 00	1,099,899,833 00	
		1,615,167,365 00	357,944,901 00	38,152,800 00	396,097,701 00	2,011,265,066 00	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1847.

RENTES 5 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1816	1,782,765f	35,655,300f	20,439,724f 42c	57f 33c
—— 1817	3,322,114	66,442,280	43,084,946 66	64 85
—— 1818	3,675,642	73,512,840	51,832,333 85	70 51
—— 1819	4,854,776	97,095,520	67,094,882 00	69 10
—— 1820	4,871,085	97,421,700	73,583,386 69	75 53
—— 1821	4,541,262	90,825,240	77,603,426 45	85 44
—— 1822	4,496,321	89,926,420	80,836,284 53	89 89
—— 1823	4,368,056	87,361,120	75,839,022 22	86 81
—— 1824	3,864,222	77,284,440	77,928,109 49	100 83
—— 1825	1,293,864	25,877,280	26,671,963 24	103 07
—— 1826	"	"	"	"
—— 1827	"	"	"	"
—— 1828	"	"	"	"
—— 1829	"	"	"	"
—— 1830	868,142	17,362,840	16,249,434 61	93 59
—— 1831	3,156,807	63,136,140	56,530,523 15	89 54
—— 1832	3,213,555	64,271,100	62,352,055 86	97 10
—— 1833 (6 premiers mois)	198,169	3,963,380	3,995,907 88	100 80
	44,506,780	890,135,600	734,042,001 05	
—— 1833 (6 derniers mois)	34,198	683,960	685,449 03	100 51
—— 1834	"	"	"	"
—— 1835	"	"	"	"
—— 1836	"	"	"	"
—— 1837	"	"	"	"
—— 1838	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"
—— 1840	"	"	"	"
—— 1841	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"
—— 1843	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"
	44,540,978	890,819,560	734,727,450 08	

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1828	5,527f	122,822f	"	"	121,818f 54c	99f 18c
—— 1829	"	"	"	"	"	"
—— 1830	1,541	34,244	4,463f	99,178f 00c	120,618 91	90 30
—— 1831	"	"	24,204	537,866 00	443,974 29	82 54
—— 1832	"	"	26,811	595,800 00	533,069 55	89 37
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	37,450	832,222 00	831,474 77	99 91
	7,068	157,066	92,928	2,065,066 00	2,050,956 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	11,859	263,533 00	263,468 36	99 97
—— 1834	"	"	15,226	338,355 00	339,100 14	100 22
—— 1835	"	"	4,730	105,111 00	106,116 73	100 95
—— 1836	"	"	"	"	"	"
—— 1837	"	"	1,465	32,556 00	32,756 74	100 61
—— 1838	"	"	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	5,090	113,111 00	111,417 44	98 50
—— 1841	"	"	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"	"	"
—— 1843	"	"	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"	"	"
	7,068	157,066	131,298	2,917,732 00	2,903,815 47	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Suite du *Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er Janvier 1847.*

RENTES 4 p. 0/0.

FONDS RACHETÉS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem^t, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem^t, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1830	9,740f	243,500f	65315f	1,632,875f	1,678,922f 16c	89f 48c
—— 1831	"	"	87,093	2,177,325	1,625,091 10	74 64
—— 1832	"	"	83,654	2,091,350	1,703,518 47	81 47
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	117,234	2,930,850	2,730,345 33	93 15
	9,740	243,500	353,296	8,832,400	7,737,877 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	38,359	958,975	878,905 89	91 65
—— 1834	"	"	52,557	1,313,925	1,221,639 22	92 97
—— 1835	"	"	51,861	1,296,525	1,271,917 76	98 10
—— 1836	"	"	28,435	710,875	707,483 35	99 52
—— 1837	"	"	45,374	1,134,350	1,133,352 77	99 91
—— 1838	"	"	630	15,750	15,946 14	101 25
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	31,336	783,400	747,870 97	95 46
—— 1841	"	"	80,371	2,009,275	1,990,867 55	99 09
—— 1842	"	"	6,876	171,900	173,883 25	101 15
—— 1843	"	"	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"	"	"
	9,740	243,500	689,095	17,227,375	15,879,743 96	

RENTES 3 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem^t, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem^t, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Antérieurement au 21 juin 1825	"	"	433,097f	14,436,567f	10,819,374f 01c	71f 51c
Du 22 juin 1825 au 31 décembre 1825	1,702,525f	56,750,833f	"	"	40,083,249 72	71 51
Année 1826	3,508,701	116,956,700	"	"	77,709,481 70	66 64
—— 1827	3,303,540	110,118,000	"	"	77,538,617 35	70 41
—— 1828	3,242,483	108,082,767	"	"	77,382,901 71	71 60
—— 1829	2,907,829	96,927,633	"	"	77,509,912 30	79 97
—— 1830	1,338,208	44,606,933	1,030,990	34,366,333	61,606,036 17	78 01
—— 1831	"	"	1,312,787	43,759,566	26,204,698 41	59 88
—— 1832	"	"	1,096,132	36,537,733	24,924,108 95	68 22
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	1,535,720	51,190,667	39,786,449 59	77 71
	16,003,286	533,442,866	5,408,726	180,290,866	513,564,829 91	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	494,868	16,495,600	12,463,221 18	75 55
—— 1834	"	"	668,664	22,288,800	17,199,583 43	77 16
—— 1835	"	"	671,690	22,389,667	17,871,350 32	79 82
—— 1836	"	"	693,566	23,118,867	18,554,189 77	80 25
—— 1837	"	"	727,948	24,264,933	19,276,031 12	79 44
—— 1838	"	"	745,816	24,860,533	20,016,341 47	80 51
—— 1839	"	"	775,885	25,862,834	20,781,654 37	80 35
—— 1840	"	"	806,354	26,878,467	21,569,382 28	80 25
—— 1841	"	"	861,980	38,732,667	22,424,338 10	78 04
—— 1842	"	"	948,237	31,607,900	25,248,580 80	79 87
—— 1843	"	"	968,692	32,289,733	26,215,623 45	81 05
—— 1844	"	"	986 505	32,883,500	27,193,680 85	82 70
—— 1845	"	"	1,090,194	36,339,800	30,592,642 95	84 27
—— 1846	"	"	1,144,584	38,152,800	31,761,047 20	83 33
	16,003,286	533,442,866	16,993,709	576,456,967	824,732,497 20	
Développements des rachats de l'année 1846. Janvier	"	"	97,327	3,244,233	2,697,564 75	83 15
Février	"	"	87,392	2,913,067	2,461,717 70	84 51
Mars	"	"	95,093	3,169,767	2,667,448 75	84 15
Avril	"	"	96,173	3,205,767	2,679,934 85	83 60
Mai	"	"	88,170	2,939,000	2,469,413 75	84 02
Juin	"	"	96,255	3,208,500	2,671,356 65	83 26
Juillet	"	"	97,414	3,247,133	2,701,586 00	83 20
Août	"	"	93,110	2,103,667	2,595,954 35	83 64
Septembre	"	"	96,643	3,221,433	2,698,527 50	83 77
Octobre	"	"	101,985	3,399,500	2,811,159 25	82 68
Novembre	"	"	94,600	3,153,333	2,592,583 55	82 22
Décembre	"	"	100,422	3,347,400	2,713,800 10	81 07
	"	"	1,144,584	38,152,800	31,761,047 20	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau du Cours moyen des Rentes à divers taux, d'après les Bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1846.

RENTES 5 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.	DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1846. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1814	62f 43c	22 septembre 1845	Janvier	121f 50c
—— 1815	63 41		Février	123 20
—— 1816	59 25		Mars	123 32
—— 1817	63 90	22 mars 1846	Mars	120 16
—— 1818	70 65		Avril	119 75
—— 1819	68 34		Mai	119 85
—— 1820	75 08		Juin	120 07
—— 1821	83 73		Juillet	121 51
—— 1822	89 64		Août	121 88
—— 1823	85 02		Septembre	121 86
—— 1824	100 50	22 septembre 1846	Septembre	118 59
—— 1825	99 44		Octobre	117 70
—— 1826	98 24		Novembre	117 38
—— 1827	101 14		Décembre	118 33
—— 1828	104 76			
—— 1829	108 65			
—— 1830	98 97			
—— 1831	89 40			
—— 1832	97 00			
—— 1833	102 82			
—— 1834	105 58			
—— 1835	108 27			
—— 1836	107 77			
—— 1837	108 68			
—— 1838	109 66			
—— 1839	111 01			
—— 1840	111 80			
—— 1841	114 04			
—— 1842	119 00			
—— 1843	121 30	Cours moyen de l'année 1846		120 77
—— 1844	121 65			
—— 1845	119 95			
—— 1846	120 77			

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1825	102 42	22 septembre 1845	Janvier	112 00
—— 1826	93 17		Février	114 10
—— 1827	91 60		Mars	"
—— 1828	97 05	22 mars 1846	Mars	113 00
—— 1829	103 13		Avril	112 50
—— 1830	100 30		Mai	112 50
—— 1831	81 00		Juin	112 50
—— 1832	89 38		Juillet	112 52
—— 1833	99 55		Août	113 00
—— 1834	100 32		Septembre	114 00
—— 1835	101 44	22 septembre 1846	Septembre	111 75
—— 1836	102 91		Octobre	112 00
—— 1837	102 28		Novembre	111 70
—— 1838	105 46		Décembre	110 25
—— 1839	105 62			
—— 1840	104 15			
—— 1841	103 09			
—— 1842	106 88			
—— 1843	108 65	Cours moyen de l'année 1846		112 11
—— 1844	112 20			
—— 1845	113 94			
—— 1846	112 11			

RENTES 4 p. 0/0.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE. — ANNÉES.	COURS MOYEN.	DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1846. — ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1830	91 96f	22 septembre 1845	Janvier	107f 15c
—— 1831	74 71		Février	108 20
—— 1832	81 50		Mars	108 37
—— 1833	92 36	22 mars 1846	Mars	106 46
—— 1834	93 16		Avril	106 10
—— 1835	98 14		Mai	106 25
—— 1836	100 82		Juin	106 30
—— 1837	100 18		Juillet	107 00
—— 1838	102 61		Août	107 83
—— 1839	101 99		Septembre	109 16
—— 1840	101 51	22 septembre 1846	Septembre	106 75
—— 1841	99 37		Octobre	106 76
—— 1842	102 12		Novembre	105 90
—— 1843	103 63		Décembre	105 37
—— 1844	106 05			
—— 1845	108 55	Cours moyen de l'année 1846		106 67
—— 1846	106 67			

RENTES 3 p. 0/0.

ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
Année 1825	68 62	22 décembre 1845	Janvier	83 15
—— 1826	67 11		Février	84 40
—— 1827	69 92		Mars	84 15
—— 1828	71 43		Avril	83 55
—— 1829	80 05		Mai	84 00
—— 1830	70 78		Juin	84 25
—— 1831	60 59	22 juin 1846	Juin	82 94
—— 1832	68 30		Juillet	83 19
—— 1833	76 33		Août	83 63
—— 1834	77 94		Septembre	83 67
—— 1835	79 86		Octobre	82 70
—— 1836	80 29		Novembre	82 11
—— 1837	79 48		Décembre	81 97
—— 1838	80 60	22 décembre 1846	Décembre	80 85
—— 1839	80 90			
—— 1840	78 79			
—— 1841	78 02			
—— 1842	80 09			
—— 1843	81 05			
—— 1844	82 70			
—— 1845	84 20	Cours moyen de l'année 1846		83 19
—— 1846	83 19			

COMPTE

DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX

ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE

Sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Différentes lois spéciales, et principalement celles des 5 août 1821 et 14 août 1822, ont autorisé le Gouvernement à emprunter à des compagnies soumissionnaires, et à la caisse des dépôts et consignations, les fonds nécessaires pour subvenir, soit à la construction ou à l'achèvement de plusieurs ponts et canaux, soit aux travaux d'amélioration à exécuter dans divers ports.

Le tableau publié au compte de l'année 1838, pages 412 à 433, a fait connaître la date des lois qui ont autorisé ces emprunts, le nom des soumissionnaires avec lesquels ils ont été contractés, leur montant, les travaux qui les ont motivés, les époques des versements effectués au trésor public, et les conditions diverses stipulées pour chacun d'eux, relativement aux intérêts, aux primes, aux concessions de droits spéciaux et à l'amortissement.

Il résulte de ce tableau, dont les résultats sont invariables, et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de reproduire ultérieurement dans le Compte général des finances, que les emprunts se partagent en six catégories, sous le rappport du mode adopté pour leur amortissement.

1° Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités (ponts de Bordeaux, de Libourne et de Laval).	3,700,000f 00c
2° Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs, jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté (port du Havre).....	2,800,000 00
3° Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget, pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités (ports de Boulogne et de Rouen).....	2,490,000 00
4° Emprunts remboursables au moyen d'une annuité fixe servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre déterminé d'années, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement (navigation de l'Isle).....	2,500,000 00
A REPORTER.....	11,490,000 00

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

REPORT		11,490,000f 00c
5° Emprunts dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par les départements ou les villes (portion de l'emprunt du port de Dunkerque à amortir par la ville et par le département du Nord)		392,000 00
TOTAL des emprunts auxquels divers modes particuliers d'amortissement ont été appliqués		11,882,000 00
6° Emprunts dont le trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital :		
Ponts de Bergerac, de Montrejeau et de Pensaguel	4,850,000f 00c	
Canaux du Rhône au Rhin, de la Somme, des Ardennes, de Bourgogne, d'Arles, de Bretagne, du Nivernais, de Berry, et canal latéral à la Loire	123,100,000 00	
Navigation de l'Oise et du Tarn	3,800,000 00	
Ports de Dunkerque et de Granville	2,148,000 00	
		133,898,000 00
MONTANT TOTAL des emprunts effectués		145,780,000 00

Le versement de ces emprunts a eu lieu pendant les années indiquées ci-après :

ANNÉES 1818	250,000f	REPORT	119,836,753f
—— 1819	525,000	ANNÉES 1830	9,832,833
—— 1820	1,675,000	—— 1831	6,871,219
—— 1821	3,453,333	—— 1832	6,034,154
—— 1822	11,018,037	—— 1833	560,041
—— 1823	16,619,391	—— 1834	440,000
—— 1824	15,647,492	—— 1835	880,000
—— 1825	16,880,706	—— 1836	590,000
—— 1826	16,329,773	—— 1837	430,000
—— 1827	15,121,266	—— 1838	100,000
—— 1828	11,745,111	—— 1839	205,000
—— 1829	10,571,644		145,780,000
A REPORTER	119,836,753		

Sur les emprunts que le trésor doit rembourser matériellement, ci		133,898,000f 00c
il n'a encore été amorti que la somme de 34,878,310 fr. 85 cent., savoir :		
Antérieurement au 1er janvier 1846	31,647,318f 15c	34,878,310 85
Pendant l'année 1846	3,230,992 70	
et, au 1er janvier 1847, il restait à amortir celle de		99,019,689 15

Le temps probable qui doit s'écouler, à partir de la même époque, pour compléter l'amortissement de ces emprunts, varie selon les conditions propres à chacun d'eux ; cependant on peut résumer de la manière suivante les indications données à cet égard dans le tableau précité du compte de 1838 :

Six mois, pour	237,661f 87c
de 13 à 17 ans 1/2, pour	10,462,862 60
de 19 à 23 ans, pour	88,319,164 68
TOTAL	99,019,689 15

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Les charges qui sont résultées, pour les budgets, des diverses conditions stipulées par les traités en faveur des prêteurs, sont celles dont on va présenter le détail; mais, en les examinant, il importe de ne pas perdre de vue l'observation reproduite annuellement au compte général des finances sur les améliorations résultant, pour le trésor, des grands travaux d'utilité publique exécutés au moyen des emprunts spéciaux dont il s'agit. Ces emprunts n'ont point été consommés improductivement, comme ceux que l'État s'est trouvé dans la nécessité, à plusieurs époques, de contracter en rentes, et à des conditions souvent très-onéreuses. Les canaux, les ponts subsistent et constituent un immense capital; ils sont une source féconde de prospérité pour le pays, d'abord par les revenus directs qu'ils procurent au trésor, et ensuite par les avantages indirects qui en résultent pour l'État et pour les particuliers, tels que l'abaissement du prix des transports, l'augmentation de la valeur des propriétés et de la matière imposable, l'accroissement des droits de mutation et de succession, etc. Il serait impossible, au reste, d'apprécier en chiffres la plus-value de ressources dont on aurait à tenir compte pour ces diverses causes, si l'on pouvait, dans un même document, rapprocher les recettes et les dépenses qui ont été la conséquence des emprunts et des travaux : on doit, en conséquence, se borner à énoncer ici celui des termes de ce tableau général, qui se forme de la dépense à laquelle les budgets ont eu à subvenir pour assurer le service annuel de la dette contractée par le trésor.

	DÉPENSES EFFECTUÉES		
	antérieurement au 1er janvier 1846.	pendant l'année 1846.	TOTAL.
1° *Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.*			
Intérêts et primes	142,107,842f 06c	6,214,307f 30c	148,322,149f 36c
2° *Emprunts contractés à des conditions diverses.*			
Annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes, etc	6,695,468 75	95,000 00	6,790,468 75
Remboursement de droits spéciaux de tonnage, etc	5,265,821 88	529,739 76	5,795,561 64
Insuffisance de droits de péage	2,883,873 95	"	2,883,873 95
	156,953,006 64	6,839,047 06	163,792,053 70

Les payements ordonnancés sur les budgets, à titre d'amortissement des emprunts et mentionnés d'autre part, ne sont pas compris dans les charges ci-dessus, parce que leur effet est de libérer le trésor public et non de constituer pour lui une dépense réelle.

On se réfère, au surplus, aux explications données page 411 du compte des finances de l'année 1838, sur les causes de l'impossibilité où l'administration se trouve de faire connaître, en une seule expression, un taux fixe d'intérêts servant à déterminer, en définitive, la dépense annuelle qui pèse sur le trésor pour le service des emprunts spéciaux formant l'objet du présent compte.

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	CONDITIONS des emprunts. — Pages du compte de 1838.	MONTANT DES EMPRUNTS, par emprunt.	MONTANT DES EMPRUNTS, par catégorie.	OBSERVATIONS.
EMPRUNTS DONT LE TRÉSOR S'EST ENGAGÉ À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT LE CAPITAL.					
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt que le trésor a prise à sa charge)	Caisse des dépôts et consignations	415	1,548,000f		
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	Balguerie et compagnie.	415	2,900,000		
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	Urbain-Sartoris et compagnie	417	1,800,000		
Pont de Pensaguel	*Idem*	419	150,000		
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	419	10,000,000		
Canaux de la Somme et de Manicamp	Urbain-Sartoris et Cie.	421	6,600,000		
Canal des Ardennes	(Compagnie dite des	421	8,000,000		
Navigation de l'Oise	*Trois-Canaux.*)	423	3,000,000	133,898,000f	
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et Cie.	425	25,000,000		
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	425	5,500,000		
Canaux de Bretagne	André-Cottier et Cie.	427	36,000,000		
Canal du Nivernais	(Compagnie dite des	427	8,000,000		
Canal de Berry	*Quatre-Canaux.*)	429	12,000,000		
Canal latéral à la Loire		429	12,000,000		
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	431	800,000		
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	431	600,000		
EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES.					
Pont de Bordeaux (1)	Balguerie et compagnie	413	2,000,000f		
Pont de Libourne (1)	*Idem*	413	1,500,000		
Pont de Laval (1)	Dubois-Fresnay et Cie.	417	200,000		
Grands travaux du port du Havre (2)	Homberg et compagnie	431	2,800,000		
Travaux d'amélioration du port de Boulogne (3)	Caisse des dépôts et consignations	433	1,650,000		
Travaux de perfectionnement à exécuter au port et aux quais de Rouen (3)	Barbet et compagnie. Caisse des dépôts et consignations	433	840,000	11,882,000f	
Navigation de l'Isle (4)	Froidefond de Bellisle et compagnie	423	2,500,000		
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt mise à la charge du département et de la ville) (5)	Caisse des dépôts et consignations	415	392,000		
				145,780,000	

(1) Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités.

(2) Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté.

(3) Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités.

(4) Emprunt remboursable au moyen d'une annuité fixe, servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre d'années déterminé, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement.

(5) Emprunt dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par le département et par la ville.

Situation, au 1er Janvier 1847, des Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	SOMMES AMORTIES.	SOMMES restant À AMORTIR au 1er janvier 1847.	TEMPS PROBABLE restant à courir pour compléter l'amortissement.
PONTS.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac, de Coëmont	Balguerie et compagnie	2,900,000	2,755,739 86	144,260 14	Six mois.
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey, de Souillac	Urbain-Sartoris	1,800,000	1,710,459 23	89,540 77	*Idem.*
Pont de Pensaguel	*Idem*	150,000	146,139 04	3,860 96	*Idem.*
CANAUX.					
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	10,000,000	3,442,647 02	6,557,352 98	13 ans.
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem*	6,600,000	828,856 70	5,771,143 30	23 ans.
Canal des Ardennes	*Idem*	8,000,000	1,004,674 78	6,995,325 22	*Idem.*
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	5,019,336 23	19,980,663 77	21 ans 1/2.
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	5,500,000	1,594,490 38	3,905,509 62	17 ans 1/2.
Canaux de Bretagne	André-Cottier et compagnie	36,000,000	7,511,665 00	28,488,335 00	20 ans.
Canal du Nivernais	*Idem*	8,000,000	2,159,550 00	5,840,450 00	19 ans.
Canal de Berry	*Idem*	12,000,000	2,967,102 00	9,032,898 00	*Idem.*
Canal latéral à la Loire	*Idem*	12,000,000	2,931,526 00	9,068,474 00	20 ans.
PORTS.					
Port de Dunkerque	Caisse des dépôts et consignations	1,548,000	1,548,000 00	"	Terminé.
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	600,000	600,000 00	"	*Idem.*
TRAVAUX DE NAVIGATION.					
Navigation de l'Oise	Urbain-Sartoris et compagnie	3,000,000	376,753 02	2,623,246 98	23 ans.
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	800,000	281,371 59	518,628 41	19 ans.
		133,898,000	34,878,310 85	99,019,689 15	

Suite du COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau des Charges supportées par les budgets, jusqu'au 1er janvier 1847, pour les Emprunts applicables aux Ponts, Canaux et Travaux divers.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les emprunts.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	CHARGES DES EMPRUNTS. — EMPRUNTS À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT PAR LE TRÉSOR. — Intérêts et primes.	EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES. — Payements d'annuités fixes tenant lieu d'intérêts de primes et d'amortissement.	Remboursement de produits de droits de tonnage ou de navigation concédés aux compagnies.	Payements pour insuffisance de droits de péage.	TOTAL PAR EMPRUNT.	OBSERVATIONS.
PONTS.									
Pont de Bordeaux	10 avril 1818.	Balguerie et compagnie	2,000,000f	"	"	"	199,475f 99c	199,475f 99c	(A) Emprunts pour lesquels le trésor a soldé, en totalité, la dépense qui était à sa charge.
Pont de Libourne	13 mai 1818.	*Idem*	1,500,000	"	"	"	2,601,444 59	(A) 2,601,444 59	
Pont de Laval	5 août 1821.	Dubois-Fresnay et compagnie	200,000	(B) 15,597f 03c	"	"	82,953 37	(A) 98,550 40	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	*Idem.*	Balguerie et compagnie	2,900,000	3,430,617 03	"	"	"	3,430,617 03	
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	*Idem.*	Urbain-Sartoris et compagnie	1,800,000	2,246,090 77	"	"	"	2,246,090 77	(B) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, en 1822 et 1823, avant l'établissement du péage.
Pont de Pensaguel	*Idem.*	*Idem*	150,000	180,360 96	"	"	"	180,360 96	
CANAUX.									
Canal du Rhône au Rhin	6 août 1821.	Humann et compagnie	10,000,000	14,144,122 98	"	"	"	14,144,122 98	
Canal de la Somme et de Manicamp	*Idem.*	Urbain-Sartoris et compagnie	6,600,000	9,186,643 30	"	"	"	9,186,643 30	
Canal des Ardennes	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	11,895,325 22	"	"	"	11,895,325 22	
Canal de Bourgogne	14 août 1822.	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	24,458,032 17	"	"	"	24,458,032 17	
Canal d'Arles à Bouc	*Idem.*	Odier et compagnie	5,500,000	5,794,109 62	"	"	"	5,794,109 62	
Canaux de Bretagne	*Idem.*	André Cottier et compagnie	36,000,000	38,489,135 00	"	"	"	38,489,135 00	
Canal du Nivernais	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	8,539,650 00	"	"	"	8,539,650 00	
Canal du Berry	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	12,656,898 00	"	"	"	12,656,898 00	
Canal latéral à la Loire	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	12,355,474 00	"	"	"	12,355,474 00	
PORTS.									
Port de Dunkerque	20 juin 1821.	Caisse des dépôts et consignations	1,940,000	707,636 10	"	"	"	(A) 707,636 10	
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	29 juillet 1829.	*Idem*	600,000	"	"	"	"	(C) "	(C) Cet emprunt n'a mis aucune dépense à la charge des budgets, attendu qu'il n'a donné lieu, de la part du trésor, qu'à l'amortissement de la somme prêtée, les intérêts ayant été payés par la ville de Granville.
Travaux du port et des quais de Rouen	31 mai 1831.	Barbet et comp. et Caisse des dépôts et consig.	840,000	"	212,968f 75c	538,747f 96c	"	(A) 751,716 71	
Grands travaux du port du Havre	28 juin 1829.	Homberg et compagnie	2,800,000	"	"	4,682,874 72	"	(A) 4,682,874 72	
Travaux d'amélioration du port de Boulogne	28 juin 1829 et 30 juin 1835.	Caisse des dépôts et consignations	1,650,000	(D) 131,398 26	1,140,000 00	573,938 96	"	1,845,337 22	(D) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, de 1830 à 1834, pendant la durée des versements du premier emprunt.
TRAVAUX DE NAVIGATION.									
Navigation de l'Isle	6 août 1821.	Froidefond de Bellisle et compagnie	2,500,000	"	5,437,500 00	"	"	(A) 5,437,500 00	
Navigation de l'Oise	*Idem.*	Urbain-Sartoris et compagnie	3,000,000	3,451,996 98	"	"	"	3,451,996 98	
Navigation du Tarn	14 août 1822.	Caisse des dépôts et consignations	800,000	639,061 94	"	"	"	639,061 94	
			145,780,000	148,322,149 36	6,790,468 75	5,795,561 64	2,883,873 95	163,792,053 70	
					15,469,904f 34c				

COMPTE

DES CAPITAUX DE CAUTIONNEMENTS

POUR L'ANNÉE 1846.

NOTE

Sur le compte des capitaux de cautionnements pour l'année 1846.

Le compte des capitaux de cautionnements en présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement pendant cette période. Il se compose de deux tableaux qui font connaître les capitaux de cautionnements restant dus par l'État, ceux qui ont été reçus ou remboursés pendant l'année, l'indication des classes de titulaires des emplois, et, enfin, la situation du trésor, au 1er janvier 1847, relativement au solde dont il demeure débiteur.

Les capitaux de cautionnements versés en numéraire au trésor pendant l'année 1846 sont de	15,372,233f 61c
Les remboursements montent à	15,226,184 39
RECETTES excédant les remboursements	146,049 22
Les capitaux qui restaient dus au 1er janvier 1846 s'élevaient à	235,139,971 55
Par conséquent le trésor demeure débiteur, au 1er janvier 1847, envers les titulaires de cautionnements, de la somme totale de	235,286,020 77

SAVOIR :

Ministère de la justice	26,655	Parties.	65,465,851f 07c
——— de l'instruction publique	56	.....	513.000 00
——— de l'intérieur	500	.....	7,343,284 59
——— des travaux publics	891	.....	7,313,585 22
——— de la guerre	641	.....	4,128,024 43
——— de la marine	86	.....	1,162,118 00
——— des finances	25,581	.....	149,360,157 46
	54,410		235,286,020 77

Le tableau qui donne ces résultats indique en outre les mouvements des cautionnements en numéraire depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 1er janvier 1847, et présente la situation du trésor quant à la dette que ce service a mise à sa charge. Ce tableau se résume ainsi qu'il suit :

Note sur le Compte des capitaux de Cautionnements.

Les cautionnements restant inscrits au 1er avril 1814, et dont les fonds ont été employés aux dépenses générales de l'État pendant la période qui se termine à cette époque, s'élèvent à.....	152,975,907f 62c
Ceux qui ont été versés au trésor en exécution des lois des 28 avril 1816 et 23 juin 1820, et dont les budgets des mêmes années ont profité à titre de ressources extraordinaires, montent à.....	65,122,000 00
TOTAL des fonds de cautionnements portés en recette aux budgets..	218,097,907 62
Et, enfin, compensées entre elles pour obtenir l'excédant de la recette ou de la dépense, les opérations auxquelles ont donné lieu, depuis la loi du 28 avril 1816, les créations et les suppressions d'emplois, les augmentations ou les réductions dans les fixations primitives des cautionnements et les mutations de titulaires, font ressortir au compte spécial qui sert à les constater, et sur l'emploi duquel il a été donné dans le compte de l'année 1838, page 460, des explications auxquelles on pourra utilement se reporter, un solde créditeur de.....	17,188,113 15
TOTAL ÉGAL au montant des cautionnements inscrits sur les livres du trésor à l'époque du 1er janvier 1847.....	235,286,020 77

Le compte des finances a compris, pour les années 1839 et antérieures, un tableau présentant la situation des capitaux de cautionnements originairement inscrits au crédit de titulaires français dans les départements séparés. Cette situation n'étant pas susceptible d'éprouver de changements, on a cru pouvoir s'abstenir de la reproduire dans les comptes; elle se trouve page 533 de celui de 1839.

COMPTE DES CAPITAUX DE CAUTIONNEMENTS

SITUATION, au 1er janvier 1847, des Capitaux de Cautionnements.

MINISTÈRES auxquels ressortissent les empois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1846.	RECETTE DE L'ANNÉE 1846. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Recettes effectives en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	DÉPENSES DE L'ANNÉE 1846. (*Suppressions d'emplois, réduction dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1847.	RÉSULTAT, par classe de titulaires, du mouvement de l'année 1846. Excédant de recette.	Excédant de dépense.	OBSERVATIONS.
Ministère de la justice.											
Avocats aux conseils du Roi et à la cour de cassation	441,000f 00c	42,000f 00c	"	42,000f 00c	42,000f 00c	"	42,000f 00c	441,000f 00c	"	"	
Avoués	10,583,309 54	579,000 00	"	579,000 00	591,400 00	"	591,400 00	10,570,909 54	"	(A) 12,400f 00c	(a-c) Le versement du nouveau cautionnement précède toujours le remboursement de l'ancien ; mais l'époque de ce remboursement varie suivant les conditions de la libération ; il y a excédant de recette ou de dépense selon que ces conditions ont pu être remplies avec plus ou moins de célérité.
Commissaires-priseurs	4,630,800 00	307,200 00	"	307,200 00	362,000 00	"	362,000 00	4,576,000 00	"	(A) 54,800 00	
Gardes du commerce	66,000 00	6,000 00	"	6,000 00	"	"	"	72,000 00	(c) 6,000f 00c	"	
Greffiers des cours royales, des tribunaux civils et des tribunaux de commerce	2,687,955 14	130,000 00	"	130,000 00	69,500 00	"	69,500 00	2,748,455 14	(c) 60,500 00	"	
Greffiers des justices de paix	4,454,773 91	258,800 00	"	258,800 00	244,000 00	"	244,000 00	4,469,573 91	(c) 14,800 00	"	(B) Remboursements de cautionnements qui avaient été affectés à la garantie de travaux à exécuter. Par arrêté ministériel du 1er juin 1839, les cautionnements des fournisseurs et adjudicataires sont désormais versés à la caisse des dépôts et consignations.
Greffiers des tribunaux de police	334,941 00	25,500 00	"	25,500 00	26,250 00	"	26,250 00	334,191 00	"	(A) 750 00	
Huissiers	7,799,076 41	425,979 90	"	425,979 90	412,218 32	"	412,218 32	7,812,837 99	(c) 13,761 58	"	
Notaires	34,756,860 30	1,715,800 00	"	1,715,800 00	2,031,776 81	"	2,031,776 81	34,440,883 49	"	(A) 315,976 81	
Ministère de l'instruction publique.											
Économes des colléges royaux et préposés divers	525,000 00	32,000 00	64,000f 00c	96,000 00	44,000 00	64,000f 00c	108,000 00	513,000 00	"	(A) 12,000 00	
Ministère de l'intérieur.											
Préposés divers et adjudicataires	545,882 07	19,500 00	"	19,500 00	105,431 25	"	105,431 25	459,950 82	"	(B) 85,931 25	
Journaux ou écrits périodiques	7,311,033 78	1,337,500 00	"	1,337,500 00	1,765,200 01	"	1,765,200 01	6,883,333 77	"	(A) 427,700 01	
Ministère de l'agriculture et du commerce.											
Agents de change et courtiers de commerce dans les départements	6,045,585 22	760,000 00	"	760,000 00	483,000 00	"	483,000 00	6,322,585 22	(c) 277,000 00	"	
Courtiers de commerce et d'assurances à Paris	926,000 00	130,000 00	"	130,000 00	65,000 00	"	65,000 00	991,000 00	(c) 65,000 00	"	
Ministère de la guerre.											
Agents comptables des divers services en France	2,594,450 16	178,100 00	85,000 00	263,100 00	277,904 00	75,000 00	352,904 00	2,504,646 16	"	(A) 89,804 00	
Fournisseurs et adjudicataires de travaux en France	220,200 33	"	"	"	78,000 00	"	78,000 00	142,200 33	"	(B) 78,000 00	
Titulaires divers à Alger	1,276,888 68	267,335 67	45,000 00	312,335 67	53,046 41	55,000 00	108,046 41	1,481,177 94	(c) 204,289 26	"	
Ministère de la marine.											
Agents comptables et trésoriers des invalides de la marine	862,667 00	"	"	"	53,334 00	16,000 00	69,334 00	793,333 00	"	(A) 69,334 00	
Préposés divers et officiers ministériels dans les colonies	340,366 67	4,000 00	16,000 00	20,000 00	3,366 67	"	3,366 67	357,000 00	(c) 16,633 33	"	
Fournisseurs et adjudicataires des travaux de la marine	87,605 00	"	"	"	75,820 00	"	75,820 00	11,785 00	"	(B) 75,820 00	
A REPORTER	86,490,395 21	6,218,715 57	210,000 00	6,428,715 57	6,783,247 47	210,000 00	6,993,247 47	85,925,863 31	657,984 17	1,222,516 07	

Suite du COMPTE DES CAPITAUX DE CAUTIONNEMENTS.

Suite de la *Situation, au 1er Janvier 1847, des Capitaux de Cautionnements.*

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1846.	RECETTE DE L'ANNÉE 1846. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Recettes effectives en numéraire.	Application à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	DEPENSES DE L'ANNÉE 1846. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires*). Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1847.	RÉSULTAT, par classe de titulaires, du mouvement de l'année 1846. Excédant de recette.	Excédant de dépense.	OBSERVATIONS.
Report	86,490,395f 21c	6,218,715f 57c	210,000f 00c	6,428,715f 57c	6,783,247f 47c	210,000f 00c	6,993,247f 47c	85,925,863f 31c	657,984f 17c	1,222,516f 07c	
Ministère des Finances.											
Agents de change à Paris	8,000,000 00	750,000 00	"	750,000 00	625,000 00	"	625,000 00	8,125,000 00	(c) 125,000 00	"	(a-c) Voir l'observation, page 505.
Caissier central du trésor public	600,000 00	"	"	"	200,000 00	"	200,000 00	400,000 00	"	(a) 200,000 00	
Caissiers divers	100,000 00	100,000 00	"	100,000 00	"	"	"	200,000 00	(c) 100,000 00	"	
Préposés des contributions indirectes	21,733,375 53	957,164 73	"	957,164 73	1,183,051 30	200 00	1,183,251 30	21,507,288 96	"	(a) 226,086 57	
Préposés de l'administration des douanes	2,454,161 84	177,100 00	"	177,100 00	181,335 00	"	181,335 00	2,449,926 84	"	(a) 4,235 00	
Préposés de l'administration de l'enregistrement	16,744,488 99	1,022,734 00	"	1,022,734 00	736,697 85	"	736,697 85	17,030,525 14	(c) 286,036 15	"	
Préposés des octrois	1,904,751 10	161,427 28	14,078 00	175,505 28	184,931 35	13,878 00	198,809 35	1,881,447 03	"	(a) 23,304 07	
Payeur central et payeurs du trésor dans les départements	3,649,702 12	221,600 00	197,400 00	419,000 00	321,198 81	206,000 00	527,198 81	3.541,503 31	"	(a) 108,198 81	
Percepteurs et receveurs communaux	43,341,202 02	2,302,243 03	901,265 61	3,203,508 64	1,524,578 46	844.025 61	2,368,604 07	44,176,106 59	(c) 834,904 57	"	
Préposés de l'administration des postes	4,570,696 50	311,500 00	"	311,500 00	260,565 23	"	260,565 23	4,621,631 27	(c) 50,934 77	"	
Receveurs généraux des finances	28,223,852 06	1,699,211 00	1,890,782 00	3,589,993 00	2,253,482 53	1,687,854 00	3,941,336 53	27,872,508 53	"	(a) 351,343 53	
Receveurs particuliers des finances	16,857,124 82	1,402,538 00	943,691 00	2,346,229 00	925,762 39	1,195,259 00	2,121,021 39	17,082,332 43	(c) 225,207 61	"	
Agents spéciaux du service des tabacs	457,221 36	48,000 00	"	48,000 00	46,334 00	"	46,334 00	458,887 36	(c) 1,666 00	"	
Préposés divers des finances	13,000 00	"	"	"	"	"	"	13,000 00	"	"	
	235,139,971 55	15,372,233 61	4,157,216 61	19,529,450 22	15,226,184 39	4,157,216 61	19,383,401 00	235,286,020 77	2,281,733 27	2,135,684 05	

Situation, au 1er janvier 1847, des Fonds de cautionnements compris dans le passif de la situation de l'Administration des finances.

Solde dont le trésor était débiteur au 1er janvier 1846. (Voir le compte des finances de l'année 1845, page 497.)		17,042,063f 93c
Opérations de l'année 1846 { Recettes	15,372,233f 61c	
Opérations de l'année 1846 { Remboursements	15,226,184 39	
Excédant des recettes pendant l'année 1846. (Voir page 170.)	146,049 22	146,049 22
Solde débiteur du trésor au 1er janvier 1847. (Voir page 387.)		17,188,113 15

Suite du COMPTE DES CAPITAUX DE CAUTIONNEMENTS.

Tableau récapitulatif des mouvements des capitaux de cautionnements depuis le 1er avril 1814, et situation analysée de ce service, à l'époque du 1er janvier 1847.

MINISTÈRES auxquels RESSORTISSENT LES EMPLOIS.	CLASSES DES TITULAIRES.	CAUTIONNEMENTS PRIMITIFS ET SUPPLÉMENTAIRES. — CAUTIONNEMENTS reçus antérieurement au 1er avril 1814, et dont la dette se rattache à la liquidation qui a été faite à cette époque du service du trésor public et de l'ancienne caisse d'amortissement. — Nombre de parties.	Sommes.	CAUTIONNEMENTS supplémentaires créés par les lois des 28 avril 1816 (65,104,000 fr.) et 28 juillet 1820 (18,000 fr.), et qui ont été portés en recette aux budgets des exercices 1816 et 1820. — Nombre de parties.	Sommes.	TOTAL. — Nombre de parties.	Sommes.	RÉSULTAT DU MOUVEMENT DES CAUTIONNEMENTS reçus ou remboursés, du 1er avril 1814 au 31 décembre 1846, et constatés au compte spécial de ce service qui est compris dans la situation générale de l'administration des finances. — Excédant de recette.	Excédant de dépense.	CAUTIONNEMENTS INSCRITS sur les livres du trésor au 1er janvier 1847. — Nombre de parties.	Sommes.
			fr. c.		fr. c.		fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.
Ministère de la justice	Avocats au conseil du Roi et à la cour de cassation	49	196,000 00	11	224,000 00	60	420,000 00	(B) 21,000 00	(A) 484,377 27	65	441,000 00
	Avoués	3,883	5,548,563 56	"	5,506,723 25	3,883	11,055,286 81	"	"	3,497	10,570,909 54
	Commissaires-priseurs	91	1,793,689 91	332	2,060,838 21	423	3,854,528 12	(B) 721,471 88	"	445	4,576,000 00
	Gardes du commerce	10	66,000 00	.	"	10	66,000 00	(B) 6,000 00	"	11	72,000 00
	Greffiers des cours royales, des tribunaux civils et des tribunaux de commerce	639	918,091 69	"	1,711,152 57	639	2,629,244 26	(C) 119,210 88	"	628	2,748,455 14
	Greffiers des justices de paix	2,883	2,203,046 96	"	1,908,292 04	2,883	4,111,339 00	(D) 358,234 91	(A) 3,016 00	2,718	4,469,573 91
	Greffiers des tribunaux de police	95	252,905 00	"	84,302 00	95	337,207 00	"	(A) 369,052 66	106	334,191 00
	Huissiers	10,790	4,198,358 13	"	3,983,532 52	10,790	8,181,890 65	"	(E) 2,234,673 64	8,388	7,812,837 99
	Notaires	12,220	16,056,308 62	"	20,619,248 51	12,220	36,675,557 13	"	"	10,799	34,440,883 49
Ministère de l'instruction publique	Économes des colléges royaux et préposés divers	9	72,000 00	40	"	49	72,000 00	(F) 441,000 00	"	56	513,000 00
Ministère de l'intérieur	Préposés divers et adjudicataires	"	"	"	"	"	"	(G) 459,950 82	"	153	459,950 82
	Journaux ou écrits périodiques	"	"	"	"	"	"	(H) 6,883,333 77	"	347	6,883,333 77
Ministère de l'agriculture et du commerce	Agents de change et courtiers de commerce dans les départements	519	1,953,030 91	200	874,200 00	719	2,827,230 91	(I) 3,495,354 31	"	815	6,322,585 22
	Courtiers de commerce et d'assurances à Paris	65	720,000 00	"	87,000 00	65	807,000 00	(K) 184,000 00	"	76	991,000 00
Ministère de la guerre	Agents comptables des divers services en France	"	"	"	"	"	"	(G) 2,504,646 16	"	295	2,504,646 16
	Fournisseurs et adjudicataires des travaux en France	"	"	"	"	"	"	(G) 142,200 33	"	24	142,200 33
	Titulaires divers à Alger	"	"	"	"	"	"	(G) 1,481,177 94	"	322	1,481,177 94
Ministère de la marine	Agents comptables et trésoriers des invalides de la marine	"	"	"	"	"	"	(L) 793,333 00	"	37	793,333 00
	Préposés divers et officiers ministériels dans les colonies	"	"	"	"	"	"	(L) 357,000 00	"	22	357,000 00
	Fournisseurs et adjudicataires des travaux de la marine	"	"	"	"	"	"	(G) 11,785 00	"	27	11,785 00
Ministère des finances	Agents de change à Paris	60	6,000,000 00	"	1,500,000 00	60	7,500,000 00	(B) 625,000 00	"	65	8,125,000 00
	Caissier central du trésor public	1	120,000 00	"	"	1	120,000 00	(M) 280,000 00	"	2	400,000 00
	Caissiers divers	12	1,173,200 00	"	62,600 00	12	1,235,800 00	"	(N) 1,035,800 00	2	200,000 00
	Préposés des contributions indirectes	2,437	3,423,444 04	2,000	2,344,069 47	4,437	5,767,513 51	(O) 15,739,775 45	"	5,049	21,507,288 96
	Préposés de l'administration des douanes	351	388,839 35	300	1,693,625 01	651	2,082,464 36	(P) 367,462 48	"	1.251	2,449,926 84
	Préposés de l'administration de l'enregistrement	3,216	10,892,886 85	200	1,725,900 00	3,416	12,618,786 85	(Q) 4,411,738 29	"	3,893	17,030,525 14
	Receveurs de la loterie	725	3,941,880 76	"	"	725	3,941,880 76	"	(R) 3,941,880 76	"	"
	Préposés des octrois	227	643,342 46	1,200	84,905 98	1,427	728,248 44	(S) 1,153,198 59	"	2,031	1,881,447 03
	Payeur central et payeurs du trésor dans les départements	148	3,777,760 98	"	856,942 66	148	4,634,703 64	"	(N) 1,093,200 33	90	3,541,503 31
	Percepteurs	13,218	19,882,743 28	"	8,808,875 01	13,218	28,691,618 29	(T) 15,484,488 30	"	9,927	44,176.106 59
	Préposés de l'administration des postes	1,795	359,483 48	"	5,374 11	1,795	364,857 59	(U) 4,256,773 68	"	"	4,621,631 27
	Receveurs communaux	11,394	3,101,423 13	"	1,220,814 10	11,394	4,322,237 23	"	(BB) 4,322,237 23	2,787	"
	Receveurs généraux des finances	101	26,471,909 74	"	5,045,729 18	101	31,517,638 92	"	(V) 3,645,130 39	91	27,872,508 53
	Receveurs particuliers des finances	282	13,519,055 17	"	4,308,726 03	282	17,827,781 20	"	(X) 745,448 77	281	17,082,332 43
	Agents spéciaux du service des tabacs	"	"	"	"	"	"	(Y) 458,887 36	"	110	458,887 36
	Débitants de tabacs	18 377	25,301,943 60	"	405,149 35	18 377	25,707,092 95	"	(Z) 25,707,092 95	"	"
	Préposés divers des finances	"	"	"	"	"	"	(AA) 13,000 00	"	2	13,000 00
		83,597	152,975,907 62	4,283	65,122,000 00	87,880	218,097,907 62	60,770,023 15	43,581,910 00	54,410	235,286,020 77
								17,188,113 15			

(A) Titulaires remplacés à rembourser.

(B) Créations d'emplois, en exécution de la loi du 28 avril 1816, et remboursements à effectuer.

(C) Créations de tribunaux de commerce et titulaires remplacés à rembourser.

(D) Créstions de cantons et de justices de paix, et titulaires remplacés à rembourser.

(E) Suppressions de charges non compensées par l'augmentation du taux des cautionnements, laquelle n'a lieu que depuis 1836.

(F) Versements faits au trésor, depuis 1835, par divers préposés.

(G) Cautionnements versés au trésor à partir de 1835.

(H) Cautionnements versés en exécution de la loi du 9 septembre 1835.

(I) Créations successives d'emplois.

(K) *Idem* et cautionnements à rembourser à des titulaires remplacés.

(L) Cautionnements afférents à des agents comptables et préposés divers de la marine, et qui ont été retirés, à partir de 1835, de la classe des caissiers divers (voir ci-après la note x), et création d'un agent comptable des traites des colonies.

(M) Augmentation de cautionnement.

(N) Suppression d'emplois et transport aux classes d'agents comptables et préposés divers de la marine (voir la note l ci-dessus).

(O) Cautionnements versés en expectative et cautionnements des entreposeurs extraits de la classe des débitants de tabacs (voir ci-après la note y).

(P) Augmentation des receveurs principaux en 1822.

(Q) Augmentation dans les fixations.

(R) Cautionnements remboursés par suite de la suppression de la loterie.

(S) Application des octrois à un grand nombre de communes, par suite de l'accroissement de la population.

(T) Nouvelle fixation en 1822.

(U) Résultat de la fixation basée sur les recettes de l'année qui précède la nomination.

(V) Suppression de la recette générale de la Seine et modifications dans les fixations.

(X) *Idem* des recettes particulières de Sceaux et de Saint-Denis, et modifications dans les fixations.

(Y) Cautionnements retirés tant de la classe des préposés des contributions indirectes que de celle des débitants de tabacs.

(Z) Diminution dans le taux de la fixation et transport aux préposés des contributions indirectes et agents spéciaux des tabacs (voir ci-dessus les notes o et y). Remboursements des cautionnements des débitants de tabacs. (Article 9 de la loi du 10 août 1839.)

(AA) Cautionnements versés par divers préposés du ministère des finances.

(BB) Cautionnements réunis avec ceux des percepteurs.

COMPTE

DES RENTES VIAGÈRES

POUR L'ANNÉE 1846.

NOTE

Sur le compte des rentes viagères pour l'année 1846.

Le compte des rentes viagères présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement durant cette période, de chaque classe de rentes de cette nature, suivant qu'elles ont été constituées sur une, deux, trois ou quatre têtes.

Les rentes viagères qui figurent encore aujourd'hui sur les livres de la dette inscrite sont les restes des emprunts qui ont été contractés dans cette nature de dette pendant les dernières années du XVIIIe siècle.

Le tableau placé ci-après a pour objet de faire connaître les rétablissements des parties qui, ayant négligé de réclamer le payement de leurs arrérages, ont été relevées de la déchéance qu'elles avaient encourue; les mutations effectuées entre les différentes classes par suite de décès, et qui, sans libérer définitivement l'État, ont eu pour effet de réduire le nombre des rentiers au profit desquels il doit successivement servir les arrérages, et enfin les extinctions absolues produites par les décès applicables aux rentes qui n'ont été instituées ou qui ne reposent plus que sur une seule tête.

La dette viagère du trésor s'élevait, au 1er janvier 1846 (Voir page 505 du compte de 1845), à	2,580,692^f^
Pendant l'année 1846, et indépendamment des mutations de classes par suite de décès, partages, successions, etc., dont le résultat se balance, les rentes viagères se sont accrues de rétablissements au profit de titulaires présumés décédés, et qui ont justifié de leur existence, de	3,213
	2,583,905
Elles ont été réduites pendant la même année, et par suite d'extinctions résultant de décès notifiés ou présumés, de	178,479
et s'élevent, à l'époque du 1er janvier 1847, à	2,405,426

SAVOIR :

1re classe sur 1 tête	8,001	parties	1,876,289^f^
2e —— sur 2 têtes	2,961	——	485,840
3e —— sur 3 têtes	160	——	31,177
4e —— sur 4 têtes	52	——	12,120
	11,174	——	2,405,426

COMPTE DES RENTES VIAGERES.

Situation, au 1er janvier 1847, des Rentes inscrites.

CLASSES.	SITUATION au 1er janvier 1846.	MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1846. AUGMENTATIONS. Rétablissements. (a)	Mutations de classes par suite de décès. (b)	Mutations résultant de partages, successions et autres causes. (c)	TOTAUX.	DIMINUTIONS. Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés. (d)	Mutations de classes par suite de décès. (e)	Mutations résultant de partages, successions et autres causes. (f)	TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1847.	OBSERVATIONS.
					MONTANT DES RENTES.						
1re classe, sur 1 tête	2,013,338	2,532	6,146	18,748	27,426	145,715	"	18,760	164,475	1,876,289	
2e *idem*.. sur 2 têtes	521,214	681	"	1,977	2,658	29,921	6,134	1,977	38,032	485,840	
3e *idem*.. sur 3 têtes	33,194	"	"	"	"	2,017	"	"	2,017	31,177	
4e *idem*.. sur 4 têtes	12,946	"	"	"	"	826	"	"	826	12,120	
	2,580,692	3,213	6,146	20,725	30,084	178,479	6,134	20,737	205,350	2,405,426	
			26,871				26,871				
					NOMBRE DE PARTIES.						
1re classe, sur 1 tête	8,059	26	28	53	107	687	"	78	765	8,001	
2e *idem*.. sur 2 têtes	3,239	9	"	8	17	248	39	8	295	2,961	
3e *idem*.. sur 3 têtes	172	"	"	"	"	12	"	"	12	160	
4e *idem*.. sur 4 têtes	57	"	"	"	"	5	"	"	5	52	
	12,127	35	28	61	124	952	39	86	1,077	11,174	
			89				125				

(*a*) Rétablissement, sur les états de payement, de rentes dont les arrérages avaient cessé d'être réclamés pendant trois années consécutives, et qui, aux termes du décret du 8 ventôse an XIII, ont été rejetées du grand-livre comme éteintes, et portées au compte des extinctions présumées. Ces rétablissements sont toujours l'objet d'un examen approfondi et de décisions spéciales.

(*b*) Cette colonne comprend les rentes qui passent, à la mort d'une ou plusieurs têtes sur lesquelles elles reposent, à celles des classes qui sont composées du nombre de têtes survivantes, sans qu'il résulte de cette opération un accroissement de la dette; seulement cette dette ne repose plus que sur un nombre réduit de rentiers vivants.

(*c*) Dans cette colonne figurent les mutations résultant de partages, successions et autres causes qui, en changeant la personne du rentier ayant droit à la jouissance, ne changent pas la nature de la rente, puisque aucune extinction n'est survenue dans les têtes sur lesquelles cette jouissance repose. Le nombre des mutations par décès est inférieur à celui des mutations résultant de partages, successions et autres causes : il faut remarquer que dans ces dernières se trouvent compris les transferts de propriété qui sont opérés par des ventes, bien que cette nature de rente soit moins succeptible de transfert que les rentes perpétuelles; cependant celles qui sont assises sur plusieurs têtes, et notamment les rentes génevoises, offrent encore à des vieillards des chances de durée plus grande que celles de leur vie : de là la multiplicité des ventes, lesquelles, jointes aux divisions par succession ou réunion dans une même main d'une rente viagère possédée par plusieurs, viennent rendre cette nature de mutation plus multipliée que celles qui arrivent par décès, en observant que les parties ne notifient souvent le décès que lorsque celui de la dernière tête est arrivé.

Toutes les extinctions de la quatrième classe ne forment pas une augmentation du nombre des parties de la troisième, et successivement jusqu'à la classe de rentes sur une seule tête. La plupart des rentiers viagers négligent de faire connaître les décès à mesure qu'ils ont lieu, et les lois des 24 frimaire an VI et 22 floréal an VII ne les obligent à présenter que le certificat de vie de l'une des têtes sur lesquelles la rente est assise; le trésor peut ne connaître en conséquence tous les décès que lorsque la dernière tête vient à décéder. L'extinction totale au profit du trésor peut donc aussi s'appliquer à une rente encore inscrite sur deux, trois ou quatre têtes; ces diverses circonstances rendent difficile de suivre avec une précision rigoureuse le mouvement de chaque classe. Celui qu'indique le tableau ci-dessus n'offre que le résultat des notifications de décès parvenues à la connaissance du trésor. Il faut observer néanmoins qu'il ne peut y avoir aucun préjudice pour l'État, puisque le trésor demeure débiteur de la rente tant qu'il reste une tête vivante, et qu'au moment du décès de la dernière le rentier ne pourrait plus, qu'à l'aide d'un faux, en toucher les arrérages.

(*d*) Les extinctions qui sont portées dans cette colonne se divisent comme il suit :

Extinctions définitives résultant de décès notifiés	104,645f
Extinctions présumées. (*En exécution du décret du 8 ventôse an XIII, mentionné ci-contre.*)	73,834
SOMME ÉGALE	178,479

(*e*) Colonne correspondant à celle (*b*).

(*f*) *Idem*..... (*c*).

COMPTE

DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR

POUR L'ANNÉE 1846.

NOTE

Sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

Le présent compte fait connaître les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget, les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation, les nouvelles pensions liquidées et inscrites, et enfin celles qui ont été éteintes pour cause de décès.

Les crédits ouverts depuis 1817, pour l'inscription des pensions tant civiles que militaires, et que l'on reproduit dans le présent compte afin de présenter l'ensemble des opérations qui ont eu lieu depuis le nouveau régime consacré par la loi du 25 mars 1817 pour cette nature de dette, s'élevaient, au 1er janvier 1846, à la somme de..... 103,782,037f

Les mouvements que ces crédits ont éprouvés, pendant l'année 1846, sont ceux qui suivent:

Crédits alloués pour l'inscription des pensions militaires:		
Loi du 19 juillet 1845.....	1,050,000f	
Loi du 30 mai 1846.....	450,000	
		1,500,000
ENSEMBLE.....		105,282,037
A DÉDUIRE:		
Réductions pour cause d'extinctions sur les crédits précédemment accordés pour les pensions de la pairie, les pensions ecclésiastiques et les pensions de donataires, ci.....		172,203
Reste pour le montant des crédits à rapprocher du résultat des mouvements que les pensions de toute nature ont présentés pendant l'année 1846, et qui sont expliqués ci-après.....		105,109,834
Sur cette somme, les pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1846, s'élevaient (voir page 511 du compte de 1845) à.....	102,098,441	
et celles dont l'inscription a eu lieu pendant l'année 1846, déduction faite des pensions annulées, sont de.....	1,339,627	
ENSEMBLE.....	103,438,068 ci	103,438,068

Crédits d'inscription restant disponibles au 1er janvier 1847, sur celui qui avait été accordé par l'article 30 de la loi du 25 mars 1817 pour l'inscription au trésor des pensions civiles..... 1,671,766

Les pensions de toute nature inscrites sur les livres du trésor, au 1er janvier 1846, montaient (voir page 512 du compte de 1845) à..... 46,005,900

Elles ont été diminuées pendant l'année 1846, principalement par l'excédant des ex-

A REPORTER..... 46,005,900

Note sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

REPORT 46,005,900f

tinctions sur les nouvelles concessions, et pour diverses autres causes qui varient suivant la classe des pensions, d'une somme de 859,447 francs, savoir:

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	30,000f	
——— civiles	20,952	
——— ecclésiastiques	123,737	
——— militaires,	638,392	
——— de donataires	18,466	
——— pour récompenses nationales	27,900	
		859,447

Les charges du trésor pour les pensions de toute nature ne s'élèvent donc plus, au 1er janvier 1847, qu'à 45,146,453

SAVOIR :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	54	parties	565,000
——— civiles	2,138	.....	1,328,234
——— ecclésiastiques	3,096	.....	686,883
——— militaires	91,752	.....	40,915,096
——— de donataires	2,726	.....	1,242,090
——— pour récompenses nationales	921	.....	409,150
TOTAUX	100,687		45,146,453

D'après la situation qui précède des crédits d'inscription de pensions, il résulterait dans ces inscriptions, pour l'année 1846, que cette nature de dette aurait éprouvé un accroissement de.. 1,339,627f

Au contraire, d'après les termes que l'on vient de rapprocher pour déterminer la situation des pensions inscrites, ces pensions présenteraient, pendant la même période, un décroissement de 859,447

DIFFÉRENCE apparente entre les deux situations 2,199,074

Cette différence s'explique ainsi:

Dans le compte de l'emploi des crédits d'inscription ne sont pas compris les mouvements qu'ont éprouvés les pensions militaires ou à titre de récompenses nationales inscrites pour des causes qui n'affectent pas ces mêmes crédits, c'est-à-dire les réversions et réunions de pensions et le montant de celles éteintes après jouissance par les titulaires, savoir:

Décroissements	2,204,145f
A déduire, accroissements	5,071
RÉSULTAT PAREIL	2,199,074

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1847, des Crédits accordés pour l'inscription des pensions.

NATURE DES PENSIONS et DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	LOIS QUI ONT OUVERT les crédits.	SITUATION DES CRÉDITS — Crédits accordés antérieurement au 1er janvier 1846.	pendant l'année 1846. — Augmentation.	Diminution.	Montant des crédits au 1er janvier 1847.	SITUATION DES INSCRIPTIONS. — Pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1846.	Opérations pendant 1846. — Pensions inscrites.	Pensions annulées.	Pensions imputées sur les crédits au 1er janvier 1847.	RESTE DISPONIBLE sur les crédits au 1er janvier 1847.
PENSIONS DE LA PAIRIE ET DE L'ANCIEN SÉNAT.										
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	28 mai 1829	595,000f	"	(a) 30,000f	565,000f	595,000f	6,000f	36,000f	565,000f	"
PENSIONS CIVILES.										
Crédit permanent de 300,000, réduit, en 1818, à 2,450,000f et augmenté, depuis 1819, des 20/20 des 550,000 francs accordés temporairement aux fonds de retenue des ministères et administrations	25 mars 1817 (*art. 30.*) 15 mai 1818 (*art. 17.*)	3,000,000	"	"	3,000,000	1,349,186	60,779	81,731	1,328,234	1,671,766f
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.										
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que les lois ont fixées	Diverses lois	810,620	"	(a) 123,737	686,883	810,620	287	124,024	686,883	"
PENSIONS MILITAIRES.										
Crédits de 1844 et années antérieures	Diverses lois	95,667,611	"	"	95,667,611	95,667,611	"	"	95,667,611	"
Crédits de 1845	4 août 1844 22 avril 1845	1,650,000	"	"	1,650,000	1,617,218	32,782	"	1,650,000	"
Crédits de 1846	19 juillet 1845 30 mai 1846	"	(b) 1,500,000f	"	1,500,000	"	1,541,667	41,667	1,500,000	"
		97,317,611	1,500,000	"	98,817,611	97,284,829	1,574,449	41,667	98,817,611	"
PENSIONS DE DONATAIRES.										
Crédit indéterminé : les nouvelles concessions résultent de réversibilités dont les conditions sont réglées par la loi	26 juillet 1821	1,260,556	"	(a) 18,466	1,242,090	1,260,556	33,290	51,756	1,242,090	"
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.										
Crédits spéciaux	13 décembre 1830 (*art. 7.*) 24 novembre 1831 (*art. 1er*) 5 avril 1833	700,650	"	"	700,650	700,650	"	"	700,650	"
	21 avril 1833 20 juin 1836	53,850	"	"	53,850	53,850	"	"	53,850	"
	26 avril 1833	26,750	"	"	26,750	26,750	"	"	26,750	"
	15 juin 1836	17,000	"	"	17,000	17,000	"	"	17,000	"
		798,250	"	"	798,250	798,250	"	"	798,250	"
RÉCAPITULATION.										
Nature des pensions — Pensions de la pairie et de l'ancien sénat		595,000	"	30,000	565,000	595,000	6,000	36,000	565,000	"
— civiles		3,000,000	"	"	3,000,000	1,349,186	60,779	81,731	1,328,234	1,671,766
— ecclésiastiques		810,620	"	123,737	686,883	810,620	287	124,024	686,883	"
— militaires		97,317,611	1500,000	"	98,817,611	97,284,829	1,574,449	41,667	98,817,611	"
— de donataires		1,260,556	"	18,466	1,242,090	1,260,556	33,290	51,756	1,242,090	"
— pour récompenses nationales		798,250	"	"	798,250	798,250	"	"	798,250	"
		103,782,037	1,500,000	172,203	105,109,834	102,098,441	1,674,805	335,178	103,438,068	1,671,766
			1,327,797f				1,339,627f			

OBSERVATIONS.

(a) Les crédits affectés, aux pensions de cette nature n'étant pas déterminés par les lois, les modifications que ces crédits éprouvent résultent des pensions inscrites ou annulées pendant l'année.

(b) Crédit ouvert par l'article 5 de la loi du 19 juillet 1845, pour l'inscription des pensions militaires 1,050,000f
Crédit ouvert par la loi du 30 mai 1846 pour l'inscription des mêmes pensions 450,000
1,500,000

SUITE DU COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1847, des Pensions inscrites.

NATURE DES PENSIONS.	SITUATION au 1er janvier 1846.	OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1846. ACCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS TOTAL.	DÉCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1847.	NOMBRE DE PARTIES. SITUATION au 1er janvier 1846.	MOUVEMENTS pendant l'année 1846. Accroissements.	MOUVEMENTS pendant l'année 1846. Décroissements.	SITUATION au 1er janvier 1847.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	595,000f	6,000f	"	6,000f	36,000f	"	36,000f	565,000f	59	1	6	54
Pensions civiles	1,349,186	60,779	"	60,779	81,731	"	81,731	1,328,234	2,204	89	155	2,138
Pensions ecclésiastiques	810,620	287	"	287	124,024	"	124,024	686,883	3,649	1	554	3,096
PENSIONS MILITAIRES.												
Militaires	37,609,665	1,395,524	2,843f	1,398,367	41,667	1,970,958f	2,012,625	36,995,407	80,558	1,768	4,006	78,320
Vétérans	74,424	"	606	606	"	3,048	3,048	71,982	281	3	13	271
Veuves et orphelins	3,869,399	178,925	1,422	180,347	"	202,039	202,039	3,847,707	13,287	613	739	13,161
	41,553,488	1,574,449	4,871	1,579,320	41,667	2,176,045	2,217,712	40,915,096	94,126	2,384	4,758	91,752
Pensions de donataires	1,260,556	33,290	"	33,290	51,756	"	51,756	1,242,090	2,754	75	103	2,726
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.												
Pensionnaires de juillet 1830 et juin 1832	432,550	"	200	200	"	27,100	27,100	405,650	952	1	46	907
Vainqueurs de la Bastille	4,500	"	"	"	"	1,000	1,000	3,500	18	"	4	14
	437,050	"	200	200	"	28,100	28,100	409,150	970	1	50	921

RÉCAPITULATION.

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	595,000	6,000	"	6,000	36,000	"	36,000	565,000	59	1	6	54
—— civiles	1,349,186	60,779	"	60,779	81,731	"	81,731	1,328,234	2,204	89	155	2,138
—— ecclésiastiques	810,620	287	"	287	124,024	"	124,024	686,883	3,649	1	554	3,096
—— militaires	41,553,488	1,574,449	4,871	1,579,320	41,667	2,176,045	2,217,712	40,915,096	94,126	2,384	4,758	91,752
—— de donataires	1,260,556	33,290	"	33,290	51,756	"	51,756	1,242,090	2,754	75	103	2,726
—— pour récompenses nationales	437,050	"	200	200	"	28,100	28,100	409,150	970	1	50	921
	46,005,900	1,674,805	5,071	1,679,876	335,178	2,204,145	2,539,323	45,146,453	103,762	2,551	5,626	100,687
	Décroissement : 859,447f									3,075		

OBSERVATIONS.

MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.	MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.
PENSIONS DE LA PAIRIE.	
6,000 nouvelles concessions.	36,000 décès notifiés.
PENSIONS CIVILES.	
60,779 nouvelles concessions.	81,731 { 71,492 décès notifiés. 9,437 décès présumés. (*Art. 9 de l'arrêté du 15 floréal an XI.*) 802 rejets pour cause de concessions plus fortes.
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.	
287 { 267 rétablissements. 20 rectifications d'erreur. (*Décision ministérielle du 27 juin 1846.*)	124,024 { 118,229 décès notifiés. 5,795 décès présumés.
PENSIONS MILITAIRES.	
1,579,320 { 1,564,270 nouvelles concessions. 8,750 *idem* à titre de secours temporaires à des orphelins. (*Art. 21 de la loi du 11 avril 1831.*) 1,429 pensions inscrites au nom de parties en retard de réclamation. (*Art. 22 de la loi du 25 mars 1817.*) 3,843 rétablissements. (*Art. 9 de l'arrêté du 15 floréal an XI.*) 606 réversions au profit des veuves des vétérans des camps d'Alexandrie et de Juliers. (*Loi du 14 juillet 1819.*) 422 réunions.	2,217,712 { 2,143,563 décès notifiés 32,925 décès présumés. (*Arrêté précité du 15 floréal an XI.*) 28,727 rejets pour cause de concessions plus fortes. 400 condamnations à des peines infamantes. (*Article 6 de la loi du 11 avril 1831.*) 11,675 secours éteints à la vingt et unième année des titulaires. 422 réunions.
PENSIONS DE DONATAIRES.	
33,290 { 1,000 nouvelle concession. 584 rétablissements. (*Arrêté précité.*) 24,450 réversions au profit de veuves et enfants de donataires. (*Loi du 26 juillet 1821.*) 2,090 divisions. 5,166 réunions.	51,756 { 43,458 décès notifiés. 2,500 décès présumés. 2,090 divisions. 3,708 réunions.
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.	
200 rétablissements.	28,100 { 7,400 décès notifiés. 4,100 décès présumés. (*Arrêté précité.*) 16,600 secours éteints à la dix-huitième année des titulaires.

D'après la situation des crédits d'inscription (voir le tableau précédent), les pensions imputées sur les crédits jusqu'au 1er janvier 1847 s'élèvent à 103,438,068f
D'après le présent tableau, les pensions restant encore inscrites à la même époque ne s'élèvent qu'à 45,146,453

DIFFÉRENCE en plus au tableau des crédits d'inscription 58,291,615

Cette différence représente les pensions éteintes pour cause de décès des titulaires ou rejetées pour divers motifs, et dont l'annulation n'a pas dû faire retour aux crédits sur lesquels ces pensions avaient été originairement et régulièrement imputées, savoir :

Pensions militaires 57,902,515f
Pensions pour récompenses nationales 389,100

SOMME ÉGALE 58,291,615

COMPTES

DE

DIVERS SERVICES.

Apurement des dépenses des exercices clos.

Service départemental.

Service colonial.

Services financiers en Algérie.

Service des monnaies.

Ancien domaine extraordinaire.

Débets, créances litigieuses, prêts au commerce et avances aux compagnies de chemins de fer.

COMPTE D'APUREMENT

DES

DÉPENSES DES EXERCICES CLOS,

AU 1er JANVIER 1847.

NOTE

Sur le Compte d'apurement des dépenses des Exercices clos.

Objet du compte.

Les comptes des finances, rendus depuis l'année 1829, ont expliqué les mesures successivement prises, tant par l'administration que par les Chambres, pour assurer l'apurement régulier des dépenses restées à payer sur le budget de chaque exercice, à l'époque de son règlement législatif. Le régime qui doit être désormais suivi pour cet apurement a été définitivement consacré par les articles 9 et 10 de la loi du 29 janvier 1831 et par les articles 8, 9 et 10 de celle du 23 mai 1834; et il a été depuis complété par le paragraphe 6 du chapitre IX de l'ordonnance royale du 31 mai 1838, portant règlement sur la comptabilité publique. On croit inutile de reproduire l'ensemble de ces dispositions, dont le texte se trouve d'ailleurs, page 387 du compte des finances de l'année 1838.

On se borne, en conséquence, à résumer, dans la présente note, les opérations relatives aux exercices dont l'apurement a dû faire l'objet du compte à rendre aux Chambres pour l'année 1846, c'est-à-dire ceux de 1842, 1843, 1844 et 1845.

Les tableaux de la présente section du compte des finances sont divisés seulement par exercice et par ministère. Pour les détails par chapitre, il est nécessaire de se reporter aux comptes rendus par chaque département ministériel.

On les fait précéder d'un état général qui présente l'ensemble des opérations constatées pendant l'année 1846, et qui sert de base au compte spécial à produire à la Cour des comptes, en exécution de l'article 115 de l'ordonnance royale du 31 mai 1838.

Résumé des opérations de l'année 1846.

Ces opérations sont celles qui suivent:

1° Nouvelles créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels aux restes à payer des exercices ci-après:

Exercice 1842	24,642f 70c	592,054f 17c
——— 1843	237,076 24	
——— 1844	330,335 23	

2° Créances de l'exercice 1845 restées à payer à la clôture de cet exercice, ci.. 4,977,133 16

3° Payements effectués sur le budget de l'exercice 1846 pour solder les créances des exercices suivants:

Exercice 1842	335,859f 61c	4,848,538 23
——— 1843	1,537,487 36	
——— 1844	2,431,118 06	
——— 1845	544,073 20	

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

4° Créances de l'exercice 1842 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne peuvent plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires 745,330f 20c

Situation des exercices au 1er janvier 1847.

Le tableau expositif des opérations constatées pendant l'année 1846 est suivi de ceux qui résument et rapprochent les différents termes de la situation au 1er janvier 1847, des exercices 1842, 1843, 1844 et 1845, dont l'apurement devait faire l'objet du présent compte.

Cette situation est celle que l'on va faire connaître :

Exercice 1842.

Exercice 1842. — Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1846, le terme de sa prescription quinquennale. Le compte en est publié pour la dernière fois, et les créances qui pourraient être encore à solder jusqu'au 31 décembre 1847, époque à laquelle il se trouvera définitivement forclos, seront ordonnancées en vertu de crédits spéciaux, et classées dans les écritures des ministres, comme *dépenses des exercices périmés.*

Les dépenses qui étaient réellement à payer, à l'époque de la clôture dudit exercice, s'élevaient à..... 5,075,438f 98c

De nouvelles créances liquidées depuis, et admises en vertu de crédits additionnels régulièrement ouverts aux ministres, ont augmenté ce reste à payer, de..... 819,516 33

et l'ont ainsi porté à..... 5,894,955 31

Les payements effectués en atténuation de ces créances, et qui ont eu lieu sur les fonds des budgets des exercices 1843, 1844, 1845 et 1846, se sont élevés à.. 5,149,625 11

Le surplus représente les créances qui demeurent éteintes pour cause de déchéance, ci..... 745,330 20

Exercice 1843.

Exercice 1843. — L'apurement de cet exercice doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1847.

Lors de son règlement définitif, il présentait un reste à payer de..... 5,705,554f 19c
qui s'est accru, pour de nouvelles créances constatées à la charge du trésor, de... 523,976 88

Ensemble..... 6,229,531 07

Sur ce reliquat, il a été payé par imputation sur les budgets des exercices 1844, 1845 et 1846..... 5,055,255 02

Et, au 1er janvier 1847, les créances restant à solder ne sont plus que de.... 1,174,276 05

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

Exercice 1844. — Deux années sont encore nécessaires pour compléter l'apurement de cet exercice, qui ne cessera de figurer dans la comptabilité des ministères qu'au 1er janvier 1849. Exercice 1844.

A l'époque où le compte définitif en a été rendu, le reste à payer était de.....	5,596,029f 91c
Mais de nouvelles créances, tardivement réclamées, ont ajouté à la dette du trésor une somme de.....	330,335 23
En sorte que les payements à faire, pour solder les dépenses de l'exercice, montaient réellement à.....	5,926,365 14
Ceux que les ministres ont ordonnancés sur les budgets des exercices 1845 et 1846 ne s'élevant qu'à.....	2,821,757 19
il reste à imputer sur les ressources des budgets des exercices suivants, sauf la portion de ces créances dont le trésor pourra demeurer exonéré pour cause de forclusion définitive.....	3,104,607 95

Exercice 1845. — Cet exercice a atteint le terme de sa clôture législative, le 31 octobre 1845, et le trésor restait alors débiteur, envers les créanciers des services constatés, d'une Exercice 1845.

somme de.....	4,977,133 16
qui a été réduite, par des payements faits, depuis cette époque, sur les voies et moyens du budget de l'exercice 1846, de.....	544,073 20
En sorte qu'elle ne s'élève plus, au 31 décembre 1846, qu'à.....	4,433,059 96

La prescription de cinq ans n'expirera, pour cet exercice, qu'à la fin de l'année 1849.

Les créances restant à solder au 31 décembre 1846, sur les exercices qui se trouvaient en cours l'apurement à cette époque, s'élèvent à 8,711,943 fr. 96 cent., savoir : Créances restant à solder au 1er janvier 1847.

Exercice 1843.....	1,174,276f 05c	8,711,943f 96c
——— 1844.....	3,104,607 95	
——— 1845.....	4,433,059 96	

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

État général des opérations constatées pendant l'année 1846, pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement.

MINISTÈRES.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, ouverts par des lois ou par des ordonnances royales dont la régularisation est proposée dans la loi générale des crédits supplémentaires (A).				CRÉANCES de l'exercice 1845 restées à payer à l'époque de la clôture de cet exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exercice 1846. (Chapitre spécial des exercices clos.)					CRÉANCES de l'exercice 1842 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.
	Exercice 1842.	Exercice 1843.	Exercice 1844.	TOTAL.		Exercice 1842.	Exercice 1843.	Exercice 1844.	Exercice 1845.	TOTAL.	
SERVICE ORDINAIRE.											
Justice et cultes. — Dépenses de la justice	"	"	"	"	5,373f 93c	205f 55c	184f 42c	635f 42c	"	1,025f 39c	8,240f 46c
Justice et cultes. — ——— des cultes	476f 43c	10,346f 19c	24,917f 52c	35,740f 14c	140,366 43	2,829 62	21,541 16	93,375 48	"	117,746 26	13,985 30
Affaires étrangères	927 06	17,817 67	26,578 75	45,323 48	204,060 95	927 06	54,587 79	43,938 79	"	99,453 64	2,170 18
Instruction publique	"	"	"	"	19,995 06	133 00	283 57	32,996 09	"	33,412 66	1,715 01
Intérieur	4,770 73	8,086 34	2,212 50	15,069 57	116,426 74	33,116 63	204,636 42	58,839 30	"	296,592 35	8,078 59
Agriculture et commerce	5,169 44	100 00	3,310 93	8,580 37	27,679 12	5,169 44	1,696 95	29,062 57	"	35,928 96	4,522 23
Travaux publics	9,508 30	50,556 08	5,364 83	65,429 21	153,073 54	19,380 97	87,673 59	72,607 56	"	179,662 12	34,866 59
Guerre	"	21,292 16	32,800 63	54,092 79	1,356,878 10	108,642 91	127,236 44	1,030,304 51	"	1,266,183 86	20,400 99
Marine	3,112 42	120,683 92	161,538 68	285,335 02	653,295 06	55,552 20	818,524 86	427,790 15	"	1,301,867 21	123,932 52
Finances	678 32	8,193 88	73,611 39	82,483 59	1,962,517 29	99,884 74	174,386 44	577,719 94	544,073f 20c	1,396,064 32	514,136 23
	24,642 70	237,076 24	330,335 23	592,054 17	4,639,666 22	325,842 12	1,490,751 64	2,367,269 81	544,073 20	4,727,936 77	732,048 10
SERVICE EXTRAORDINAIRE.											
Travaux publics	"	"	"	"	337,466 94	10,017 49	46,735 72	63,848 25	"	120,601 46	13,282 10
	24,642 70	237,076 24	330,335 23	592,054 17	4,977,133 16	335.859 61	1,537,487 36	2,431,118 06	544,073 20	4,848,538 23	745,330 20

OBSERVATIONS.

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

1° Crédits accordés par des lois spéciales :

Exercice 1842	3,565f 39c
Exercice 1843	196,597 37
	200,165 76

2° Crédits ouverts provisoirement par des ordonnances royales :

Exercice 1842	21,074 31
Exercice 1843	40,478 87
Exercice 1844	330,335 23
	391,888 41

Ces deux sommes réunies forment celle de 592,054 fr. 17 cent.

Voici le développement, par ministère, des crédits ci-dessus qui ont été ouverts par ordonnances royales :

EXERCICE 1842.

Justice et cultes (dépenses des cultes)	476 43
Intérieur	2,953 83
Agriculture et commerce	5,169 44
Travaux publics	9,508 30
Marine	2,146 40
Finances	82 37
	21,074 31

EXERCICE 1843.

Justice et cultes (dépenses des cultes)	10,346 19
Intérieur	2,040 24
Agriculture et commerce	100 00
Travaux publics	1,462 37
Guerre	21,292 16
Marine	2,146 40
Finances	3,091 51
	40,478 87

EXERCICE 1844.

Justice et cultes (dépenses des cultes)	24,917 52
Affaires étrangères	26,578 75
Intérieur	2,212 50
Agriculture et commerce	3,310 93
Travaux publics	5,364 83
Guerre	32,800 63
Marine	161,538 68
Finances	73,611 39
	330,335 23

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1842. (Loi de règlement du 20 avril 1845.)

Situation définitive, au 1er janvier 1847, époque à partir de laquelle cet exercice, ayant atteint sa période quinquennale, cessera de figurer dans la comptabilité des ministères.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par la loi du 20 juin 1845.	par la loi du 3 juillet 1846.	par des ordonnances royales dont la régularisation est proposée dans la loi des crédits supplémentaires.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1843.	Exercice 1844.	Exercice 1845.	Exercice 1846.	TOTAL.	CRÉANCES éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.												
Justice et cultes — Dépenses de la justice	9,138f 36c	"	"	"	9,138f 36c	"	585f 71c	106f 64c	205f 55c	897f 90c	8,240f 46c	Voir le détail, par chapitre législatif, au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes — des cultes	91,797 60	47,853f 84c	38,752f 35c	476f 43c	178,880 22	"	116,939 97	45,125 33	2,829 62	164,894 92	13,985 30	
Affaires étrangères	90,103 17	24,750 97	927 06	"	115,781 20	"	33,205 80	79,478 16	927 06	113,611 02	2,170 18	
Instruction publique	22,626 47	"	"	"	22,626 47	5,020f 00c	15,713 46	45 00	133 00	20,911 46	1,715 01	
Intérieur	103,937 78	25,451 84	4,575 49	2,953 83	226,918 94	"	45,761 02	139,962 70	33,116 63	218,840 35	8,078 59	
Agriculture et commerce	31,194 09	9,474 56	818 60	5,169 44	46,656 69	"	35,767 67	1,197 35	5,169 44	42,134 46	4,522 23	
Travaux publics	148,894 87	13,220 37	47,797 20	9,508 30	219,429 74	"	100,073 75	65,108 43	19,380 97	184,563 15	34,866 59	
Guerre	1,206,589 57	62,547 45	106,750 66	"	1,375,887 68	"	1,052,188 53	194,655 25	108,642 91	1,355,486 69	20,400 99	
Marine	1,528,012 83	207,013 25	143,905 96	2,883 94	1,881,815 98	28,156 19	1,246,432 12	427,742 95	55,552 20	1,757,883 46	123,932 52	
Finances	1,689,034 65	56,225 88	8,367 54	82 37	1,753,710 44	305,505 79	631,238 19	202,945 49	99,884 74	1,239,574 21	514,136 23	
	5,011,329 39	446,547 16	351,894 86	21,074 31	5,830,845 72	338,681 98	3,277,906 22	1,156,367 30	325,842 12	5,098,797 62	732,048 10	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.												
Travaux publics	64,109 59	"	"	"	64,109 59	"	22,953 62	17,856 38	10,017 49	50,827 49	13,282 10	
	5,075,438 98	446,547 16	351,894 86	21,074 31	5,894,955 31	338,681 98	3,300,859 84	1,174,223 68	335,859 61	5,149,625 11	745,330 20	
		819,516f 33c										

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1843. (Loi de règlement du 3 juillet 1846.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1847.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par la loi du 3 juillet 1846.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des ordonnances royales dont la régularisation est proposée dans la loi des crédits supplémentaires.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1844.	Exercice 1845.	Exercice 1846.	TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1847.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.										
Justice et cultes — Dépenses de la justice	4,497f 58c	"	"	4,497f 58c	"	573f 31c	184f 42c	757f 73c	3,739f 85c	Voir le détail, par chapitre législatif, au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes — des cultes	75,556 79	59,402f 59c	10,346f 19c	145,305 57	871f 50c	103,791 69	21,541 16	126,204 35	19,101 22	
Affaires étrangères	40,736 09	17,817 67	"	58,553 76	"	"	54,587 79	54,587 79	3,965 97	
Instruction publique	36,331 35	"	"	36,331 35	1,915 50	29,169 10	283 57	31,368 17	4,963 18	
Intérieur	248,554 73	37,085 11	2,040 24	287,680 08	"	78,596 30	204,636 42	283,232 72	4,447 36	
Agriculture et commerce	11,653 05	6,642 39	100 00	18,395 44	"	13,719 37	1,696 95	15,416 32	2,979 12	
Travaux publics	109,887 44	87,021 55	1,462 37	198,371 36	"	95,096 50	87,673 59	182,770 09	15,601 27	
Guerre	1,379,388 28	72,472 42	21,292 16	1,473,152 86	"	1,309,911 76	127,236 44	1,437,148 20	36,004 66	
Marine	1,804,165 34	172,658 46	2,146 40	1,978,970 20	"	766,564 96	818,524 86	1,585,089 82	393,880 38	
Finances	1,842,312 43	30,397 82	3,091 51	1,875,801 76	475,851 85	560,212 50	174,386 44	1,210,450 79	665,350 97	
	5,553,083 08	483,498 01	40,478 87	6,077,059 96	478,638 85	2,957,635 49	1,490,751 64	4,927,025 98	1,150,033 98	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.										
Travaux publics	150,462 50	"	"	150,462 50	"	81,485 72	46,735 72	128,221 44	22,241 06	
Marine	2,008 61	"	"	2,008 61	"	7 60	"	7 60	2,001 01	
	5,705,554 19	483,498 01	40,478 87	6,229,531 07	478,638 85	3,039,128 81	1,537,487 36	5,055,255 02	1,174,276 05	
		523,976f 88c								

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1844. (Loi de règlement proposée le 12 janvier 1847.)

Situation des Dépenses restant à payer, au 1er janvier 1847.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES ADMISES en vertu de crédits additionnels aux restes à payer par des ordonnances royales dont la régularisation est proposée dans la loi des crédits supplémentaires.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1845.	Exercice 1846.	TOTAL.	RESTE A PAYER au 1er janvier 1847.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.								
Justice et cultes... Dépenses de la justice	4,872f 60c	"	4,872f 60c	"	635f 42c	635f 42c	4,237f 18c	Voir le détail, par chapitre législatif, au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes... ——— des cultes	128,544 85	24,917f 52c	153,462 37	"	93,375 48	93,375 48	60,086 89	
Affaires étrangères	166,336 38	26,578 75	192,915 13	"	43,938 79	43,938 79	148,976 34	
Instruction publique	36,243 52	"	36,243 52	"	32,996 09	32,996 09	3,247 43	
Intérieur	223,250 92	2,212 50	225,463 42	"	58,839 30	58,839 30	166,624 12	
Agriculture et commerce	29,166 40	3,310 93	32,477 33	"	29,062 57	29,062 57	3,414 76	
Travaux publics	102,369 67	5,364 83	107,734 50	"	72,607 56	72,607 56	35,126 94	
Guerre	1,061,682 49	32,800 63	1,094,483 12	"	1,030,304 51	1,030,304 51	64,178 61	
Marine	1,927,628 66	161,538 68	2,089,167 34	"	427,790 15	427,790 15	1,661,377 19	
Finances	1,758,503 24	73,611 39	1,832,114 63	390,639f 13c	577,719 94	968,359 07	863,755 56	
	5,438,598 73	330,335 23	5,768,933 96	390,639 13	2,367,269 81	2,757,908 94	3,011,025 02	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.								
Travaux publics	157,431 18	"	157,431 18	"	63,848 25	63,848 25	93,582 93	
	5,596,029 91	330,335 23	5,926,365 14	390,639 13	2,431,118 06	2,821,757 19	3,104,607 95	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1845. (Loi de règlement proposée le 12 mars 1847.)

Situation des Dépenses restant à payer, au 1er janvier 1847.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur l'exercice 1846. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE à payer au 1er janvier 1847.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.				
Justice et cultes. — Dépenses de la justice	5,373f 93c	"	5,373f 93c	Voir le détail, par chapitre législatif, au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes. — ——— des cultes	140,366 43	"	140,366 43	
Affaires étrangères	204,060 95	"	204,060 95	
Instruction publique	19,995 06	"	19,995 06	
Intérieur	116,426 74	"	116,426 74	
Agriculture et commerce	27,679 12		27,679 12	
Travaux publics	153,073 54	"	153,073 54	
Guerre	1,356,878 10	"	1,356,878 10	
Marine	653,295 06	"	653,295 06	
Finances	1,962,517 29	544,073f 20c	1,418,444 09	
	4,639,666 22	544,073 20	4,095,593 02	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.				
Travaux publics	337,466 94	"	337,466 94	
	4,977,133 16	544,073 20	4,433,059 96	

État général des créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1847, et dont le payement peut avoir lieu par imputation sur les budgets des exercices courants, selon le mode réglé par l'article 8 de la loi du 23 mai 1834.

MINISTÈRES.	MONTANT DES CRÉANCES RESTANT À PAYER. Exercice 1843.	Exercice 1844.	Exercice 1845.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.					
Justice et cultes. — Dépenses de la justice	3,739f 85c	4,237f 18c	5,373f 93c	13,350f 96c	
Justice et cultes. — ——— des cultes	19,101 22	60,086 89	140,366 43	219,554 54	
Affaires étrangères	3,965 97	148,976 34	204,060 95	357,003 26	
Instruction publique	4,963 18	3,247 43	19,995 06	28,205 67	
Intérieur	4,447 36	166,624 12	116,426 74	287,498 22	
Agriculture et commerce	2,979 12	3,414 76	27,679 12	34,073 00	
Travaux publics	15,601 27	35,126 94	153,073 54	203,801 75	
Guerre	36,004 66	64,178 61	1,356,878 10	1,457,061 37	
Marine	393,880 38	1,661,377 19	653,295 06	2,708,552 63	
Finances	665,350 97	863,755 56	1,418,444 09	2,947,550 62	
	1,150,033 98	3,011,025 02	4,095,593 02	8,256,652 02	
SERVICE EXTRAORDINAIRE.					
Travaux publics	22,241 06	93,582 93	337,466 94	453,290 93	
Marine	2,001 01	"	"	2,001 01	
	1,174,276 05	3,104,607 95	4,433,059 96	8,711,943 96	

COMPTE

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE

Sur le Compte du Service Départemental.

Dans l'intention de procurer aux Chambres les moyens d'apprécier et de suivre les effets de la loi du 10 mai 1838, qui a déterminé les attributions des conseils généraux, et d'exercer ainsi leur haute surveillance sur cette partie importante des affaires générales du pays, le Gouvernement a, depuis la promulgation de cette loi, joint chaque année au budget de l'État, à partir de celui de 1840, un tableau d'ensemble du *Service départemental*, applicable aux opérations des trois ministères qui concourent à son exécution (l'Intérieur, l'Instruction publique et les Finances), et dans lequel les ressources et les besoins de ce service ont été résumés selon les spécialités réglées par la loi précitée. Ainsi que le Gouvernement l'annonçait aux Chambres, en leur en proposant l'adoption, ce nouveau tableau devait ensuite être remplacé, à l'époque du règlement définitif de l'exercice, par un autre tableau de même forme, où les recettes et les dépenses effectivement réalisées seraient substituées aux prévisions de la loi de finances et soumises ainsi au contrôle législatif.

Le budget de l'exercice 1839 n'a pas pu être accompagné d'un semblable tableau de prévision, parce que ce budget a été voté par la Chambre des députés avant la promulgation de la loi du 10 mai 1838. Cependant, le Gouvernement n'en avait pas moins pensé qu'il devait provoquer la sanction des Chambres sur les opérations effectuées pendant la première année de l'application du nouveau régime financier fondé par ladite loi ; et, à cet effet, il avait été annexé à la loi des comptes de 1839 un tableau destiné à devenir la base de l'apurement définitif du service départemental de l'exercice 1839.

Le volume du projet de la loi de règlement du budget de l'exercice 1843, a compris, page 167 à 173, un document spécial contenant extrait des exposés, rapports et discussions dont le règlement législatif du service départemental a été successivement l'objet. On remarque dans ce document que la pensée du Gouvernement a reçu l'entier assentiment des Chambres; mais qu'elles n'ont pas cru devoir statuer prématurément sur des opérations qui, d'après l'article 24 de la loi du 10 mai 1838, devaient être arrêtées plus tard par les conseils généraux et réglées par ordonnances royales; et qu'en définitive elles ont été d'opinion que la sanction législative sur le service départemental ne pouvait avoir lieu que lorsque l'administration aurait fixé la clôture de chaque exercice à une époque qui permît aux conseils généraux d'exercer préalablement l'action que leur attribue la loi du 10 mai 1838.

Cette dernière condition s'est trouvée remplie à partir de l'exercice 1843 par l'ordonnance royale du 4 juin 1843, aux termes de laquelle la clôture de l'exercice départemental a été reportée au 30 juin de chaque année. Depuis cette époque, les conseils généraux des départements ont pu arrêter les comptes de chaque exercice, dans l'année même de sa clôture; le ministre de l'intérieur, de son côté, a pu les faire régler définitivement par des ordonnances royales, dont le relevé est publié à l'appui du compte définitif de ses dépenses, et le Gouvernement s'est trouvé ainsi en mesure de soumettre au contrôle législatif le service départemental d'un exercice, dans la loi de règlement du budget général de l'État du même exercice. De plus, la cour des comptes statuera désormais chaque année sur ce service par ses Déclarations générales.

Ces dispositions, déja appliquées aux exercices 1843 et 1844, le sont aujourd'hui aux résultats du service départemental de l'exercice 1845, qui ont été arrêtés par les conseils généraux dans leur session de 1846.

Note sur le Compte du Service Départemental.

D'après le tableau du service départemental de l'exercice 1845, annexé sous la lettre E à la loi sur le budget des recettes dudit exercice, les ressources de ce service étaient présumées devoir s'élever à..... 81,444,895f 00c

Cette prévision s'est augmentée de la portion des contributions directes attribuée au fonds commun des dépenses cadastrales, ci..... 1,000,000 00

Et du produit probable des recettes spéciales affectées aux dépenses des écoles normales primaires 450,000 00

Le tableau, page 546, fait connaître que les modifications résultant de la réalisation des ressources de différentes natures assignées au service départemental ont, en outre, accru les appréciations ci-dessus d'une somme de..... 7,155,912 35

Enfin il faut encore y ajouter les fonds restés libres à l'époque de la clôture des budgets départementaux des exercices 1843 et 1844 et dont les conseils généraux ont prononcé le report à l'exercice 1845, ci..... 14,891,436 60

Les ressources du service départemental se sont ainsi trouvées portées dans leur ensemble à..... 104,942,243 95

Ces ressources ont été employées de la manière suivante :

Dépenses payées pendant l'exercice.....	90,609,937 19	104,942,243 95
Fonds restés sans emploi et qui ont profité au budget général de l'État (cadastre).....	358 96	
Fonds reportés à l'exercice 1846.....	10,602,957 58	
Fonds reportés à l'exercice 1847.....	3,728,990 22	

Ces résultats généraux s'appliquent ainsi qu'il suit aux trois ministères ordonnateurs du service départemental, savoir :

Ministère de l'intérieur.....	96,644,556 44	104,942,243f 95c
——— de l'instruction publique.....	5,734,094 42	
——— des finances.....	2,563,593 09	

Ils sont développés, avec tous les détails qu'ils comportent, dans les comptes rendus pour l'exercice 1845, par chacun de ces trois ministères, ainsi que dans le compte définitif des recettes publié par le ministère des finances.

On joint au compte définitif du service départemental de l'exercice 1845, le compte provisoire de ce même service pour l'exercice 1846, d'après les résultats recueillis par la comptabilité générale des finances jusqu'au 31 décembre, mais il importe de remarquer que ce n'est qu'en clôture d'exercice, et après les votes des conseils généraux, que le montant réel des ressources et des besoins dudit exercice sera connu, notamment les fonds restés disponibles et qu'il y aura eu lieu de reporter aux exercices subséquents. Ce compte provisoire n'est donc en conséquence publié qu'à titre de renseignement.

SERVICE DÉPARTEMENTAL.

COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1845.

1° RÉSULTATS GÉNÉRAUX PAR MINISTÈRES.

MINISTÈRES ET SERVICES.	FIXATIONS LÉGISLATIVES SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DE L'EXERCICE.				RÈGLEMENT LÉGISLATIF DE L'EXERCICE.								
					RECETTE.				DÉPENSE.				
	Fonds reportés des exercices précédents.	Recettes et dépenses prévues par le budget. (*Y compris 1,000,000 fr. pour le fonds commun du cadastre et 450,000 fr. pour les écoles normales primaires.*)	Augmentation résultant de la plus-value des ressources réalisées.	TOTAL des recettes et des dépenses servant de base au règlement législatif de l'exercice.	Fonds reportés de l'exercice 1843.	Fonds reportés de l'exercice 1844.	RECETTES de l'exercice 1845.	TOTAL de la recette.	DÉPENSES de l'exercice 1845.	FONDS RESTÉS sans emploi, appliqués au budget général de 1845.	Fonds reportés à l'exercice 1846.	Fonds reportés à l'exercice 1847.	TOTAL de la dépense.
Ministère de l'intérieur. — 1re Section. — Dépenses ordinaires	1,500,040f 53c	30,150,086f 00c	323,116f 81c	31,973,243f 34c	950,662f 78c	549,377f 75c	30,473,202f 81c	31,973,243f 34c	30,733,299f 91c	"	444,350f 86c	795,592f 57c	31,973,243f 34c
Ministère de l'intérieur. — 2e Section. — Dépenses facultatives	3,882,388 60	11,800,354 00	247,983 76	15,930,726 36	799,182 47	3,083,206 13	12,048,337 76	15,930,726 36	12,350,670 98	"	3,063,672 43	516,382 95	15,930,726 36
Ministère de l'intérieur. — 3e Section. — Dépenses extraordinaires	6,234,314 63	17,247,155 00	1,439,731 35	25,490,935 13	911,190 98	5,323,123 65	19,256,620 50	25,490,935 13	18,991,316 98	"	5,610,797 08	888,821 07	25,490,935 13
Ministère de l'intérieur. — 4e Section. — Dépenses spéciales	1,699,408 14	17,389,400 00	4,730,577 62	23,249,651 61	768,485 33	930,922 81	21,550,243 47	23,249,651 61	21,625,010 29	"	1,298,771 75	325,869 57	23,249,651 61
TOTAL du service départemental du ministère de l'intérieur	13,316,151 90	76,586,995 00	6,741,409 54	96,644,556 44	3,429,521 56	9,886,630 34	83,328,404 54	96,644,556 44	83,700,298 16	"	10,417,592 12	2,526,666 16	96,644,556 44
Ministère de l'instruction publique. — Instruction primaire	859,927 39	4,475,900 00	398,267 03	5,734,094 42	634,294 66	225,632 73	4,874,167 03	5,734,094 42	4,957,944 30	"	185,365 46	590,784 66	5,734,094 42
Ministère des finances. — Cadastre	715,357 31	1,832,000 00	16,235 78	2,563,593 09	715,357 31	"	1,848,235 78	2,563,593 09	1,951,694 73	358f 96c	"	611,539 40	2,563,593 09
TOTAL GÉNÉRAL du service départemental	14,891,436 60	82,894,895 00	7,155,912 35	104,942,243 95	4,779,173 53	10,112,263 07	90,050,807 35	104,942,243 95	90,609,937 19	358 96	10,602,957 58	3,728,990 22	104,942,243 95
					14,891,436f 60c						14 331,947f 80c		

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

1re SECTION. — Dépenses ordinaires (art. 12, 13, 14 et 15 de la loi du 10 mai 1838).

RECETTE.

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1843 ET 1844.

Exercice 1843	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	693,660f 72c	950,662f 78c	1,500,040f 53c
	Produits éventuels ordinaires	257,002 06		
Exercice 1844	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	510,941 04	549,377 75	
	Produits éventuels ordinaires	38,436 71		

RECETTES DE L'EXERCICE 1845.

Produit des 9 centimes 7/10es additionnels ordinaires imposés par la loi	18,682,725 37	29,629,062 90	30,473,202 81
Produit des 5 centimes 7/10es additionnels imposés par la loi pour fonds commun à répartir entre les départements	10,946,337 53		
Produits éventuels ordinaires		844,139 91	
			31,973,243 34

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1845.

Travaux ordinaires des bâtiments civils	1,444,029f 00c	30,733,299f 91c
Contributions dues par les propriétés des départements	3,043 63	
Loyers des hôtels de préfectures et de sous-préfectures	148,447 57	
Mobilier des préfectures et des bureaux des sous-préfectures	211,642 36	
Casernement de la gendarmerie	1,375,539 77	
Prisons départementales	5,447,769 44	
Cours et tribunaux	1,121,149 26	
Corps de garde des établissements départementaux	18,568 72	
Entretien des routes départementales	11,891,551 75	
Enfants trouvés ou abandonnés	4,720,076 62	
Aliénés	2,909,303 53	
Impressions	362,718 17	
Archives départementales	189,753 50	
Frais de translation, de routes et autres dépenses ordinaires	415,212 12	
Dettes départementales ordinaires	458,160 83	
Frais d'impressions, payés à Paris à titre de dépenses départementales	16,333 64	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1846 ET 1847.

Exercice 1846	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	421,134f 80c	444,350 86	1,239,943 43
	Produits éventuels ordinaires	23,216 06		
Exercice 1847	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	636,612 76	795,592 57	
	Produits éventuels ordinaires	158,979 81		
				31,973,243 34

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Suite du COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1845.

2e DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES. (Suite.)

RECETTE.

Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

2e SECTION.—Dépenses facultatives (art. 16, 17 et 18 de la loi du 10 mai 1838.)

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1843 ET 1844.

Exercice 1843.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	602,946f 47c	799,182 f47c	3,882,388f 60c
	Produits éventuels facultatifs	76,406 17		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	119,829 83		
Exercice 1844.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	1,369,330 88	3,083,206 13	
	Produits éventuels facultatifs	1,443,398 25		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	270,477 00		

RECETTES DE L'EXERCICE 1845.

Produit des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux (y compris 10,000 fr. provenant des centimes votés pour les dépenses du cadastre et affectés par le conseil général du département de la Côte-d'Or, aux dépenses facultatives d'utilité départementale)	9,656,363f 47c	12,048,337 76
Produit des 6/10es de centime additionnel, imposés par la loi pour fonds commun à répartir entre les départements	1,152,246 06	
Produits éventuels facultatifs	10,808,609 53	
Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	463,875 85	
	775,852 38	
		15,930,726 36

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1845.

Travaux neufs des édifices départementaux	2,341,024 32	12,350,670 98
Travaux des routes départementales	4,520,668 11	
Subventions aux communes	555,937 61	
Encouragements	2,530,028 29	
Cultes	247,419 55	
Secours contre la mendicité	589,013 09	
Dépenses diverses	1,169,604 47	
Dettes départementales extraordinaires	396,975 54	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1846 ET 1847.

Exercice 1846..	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	1,436,766f 12c	3,063,672 43	3,580,055 38
	Produits éventuels facultatifs	1,296,240 63		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	330,665 68		
Exercice 1847..	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	367,994 63	516,382 95	
	Produits éventuels facultatifs	55,269 58		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	93,118 74		
				15,930,726 36

3e SECTION. — Dépenses extraordinaires. (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1843 ET 1844.

Exercice 1843.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	692,268f 55c	911,190f 98c	6,234,314 63
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	218,922 43		
Exercice 1844.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales.	4,879,872 29	5,323,123 65	
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	443,251 36		

RECETTES DE L'EXERCICE 1845.

Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales (déduction faite de 18,654f 22c applicables aux dépenses de l'instruction primaire)	16,409,954 65	19,256,620 50
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	2,846,665 85	
		25,490,935 13

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1845.

Dépenses de travaux divers imputées sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	16,041,374 08	18,991,316 98
——— sur le produit d'emprunts autorisés par des lois spéciales	2,949,942 90	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1846 ET 1847.

Exercice 1846..	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	5,164,365 98	5,610,797 08	6,499,618 15
	Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	446,431 10		
Exercice 1847..	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	776,355 43	888,821 07	
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	112,465 64		
				25,490,935 13

4e SECTION. — Dépenses spéciales. (Art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1843 ET 1844.

Exercice 1843...	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux..	550,402f 81c	768,485f 33c	1,699,408f 14c
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	200,457 53		
	Produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	17,624 99		
Exercice 1844...	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux..	364,789 24	930,922 81	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	545,668 21		
	Produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	20,465 36		

RECETTES DE L'EXERCICE 1845.

Produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux pour dépenses des chemins vicinaux	11,282,532 80	21,550,243 47
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	10,016,347 21	
Produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	251,363 46	
		23,249,651 61

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1845.

Dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux, imputées sur le produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux	11,334,413f 31c	21,625,010f 29c
Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputées sur le produit des contingents communaux et souscriptions particulières	10,090,147 30	
Dépenses diverses imputées sur les produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	200,449 68	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1846 ET 1847.

Exercice 1846..	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux..	662,790f 99c	1,298,771 75	1,624,641 32
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	617,910 44		
	Produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	18,070 32		
Exercice 1847..	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux..	200,520 55	325,869 57	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	54,415 21		
	Produits spéciaux non indiqués dans la loi du 10 mai 1838	70,933 81		
				23,249,650 61

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

SUITE DU TABLEAU DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1845.

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES. (Suite.)

RECETTE.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1843 ET 1844.

Exercice 1843...	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	588,402f 63c	634,294f 66c	859,927f 39c
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	45,892 03		
Exercice 1844...	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	142,479 95	225,632 73	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	83,152 78		

RECETTES DE L'EXERCICE 1845.

Produit des centimes additionnels votés par les conseils généraux pour dépenses de l'instruction primaire	4,336,758f 51c	4,355,412 73	4,874,167 03
Portion des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales pour les dépenses de l'instruction primaire	18,654 22		
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires		518,754 30	
			5,734,094 42

MINISTÈRE DES FINANCES.

FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1843.

Portion des ressources générales du budget, applicable au fonds commun du cadastre	125,810f 35c	715,357f 31c
Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre	589,546 96	

RECETTES DE L'EXERCICE 1845.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre		1,000,000 00	1,848,235 87
Produit des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses du cadastre (déduction faite de 10,000 fr. restés sans emploi dans le département de la Côte-d'Or et affectés par le conseil général de ce département aux dépenses facultatives)	837,468f 83c	848,235 78	
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	10,766 95		
			2,563,593 09

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1845.

Dépenses ordinaires et obligatoires.

Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux.	Complément du traitement fixe des instituteurs et des loyers de maisons d'école	1,488,068f 23c	2,809,240f 77c	4,404,313f 75c
	Dépenses ordinaires des écoles normales primaires	1,215,952 66		
	Dépenses des comités d'arrondissement et des commissions d'examen; frais généraux d'impressions	105,219 88		
	Dépenses extraordinaires.			
	Dépenses extraordinaires des écoles normales primaires (achats de livres, mobilier, etc.)	204,476 78	1,595,072 98	4,957,944f 30c
	Subventions aux communes pour acquisition, construction et réparation de maisons d'école	547,970 57		
	Idem pour achat et renouvellement du mobilier des écoles	90,669 06		
	Dons aux caisses d'épargne établies en faveur des instituteurs	7,220 00		
	Subventions spéciales aux écoles primaires supérieures et aux écoles chrétiennes de frères, etc.	32,831 70		
	Achats de livres pour les élèves indigents	48,082 10		
	Encouragements pour l'instruction des filles	260,535 76		
	Subventions aux classes d'adultes	40,007 25		
	Idem aux salles d'asile	73,923 53		
	Encouragements et secours aux instituteurs et institutrices en exercice	195,778 75		
	Secours aux anciens instituteurs et institutrices	14,062 50		
	Dépenses diverses	54,983 87		
	Dépenses non acquittées des années antérieures	24,531 11		
Dépenses de l'instruct. prim. imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.	Dépenses ordinaires		498,431 25	553,630 55
	Dépenses extraordinaires		47,358 70	
	Dépenses non acquittées des années antérieures		7,840 60	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1846 ET 1847.

Exercice 1846..	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	91,196 90	185,365 46	776,150 12
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	94,168 56		
Exercice 1847...	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire		590,784 66	
				5,734,094 42

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1845.

Dépenses du cadastre.	Frais d'arpentage	1,004,670 91	1,951,694 73
	—— d'expertise	337,417 53	
	—— de mutations	472,123 18	
	Dépenses diverses	137,483 11	
FONDS RESTÉS SANS EMPLOI, APPLIQUÉS AU BUDGET GÉNÉRAL DE 1845.			
Portion du produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre			358 96
FONDS REPORTÉS À L'EXERCICE 1847.			
Portion des ressources générales du budget, applicable au fonds commun du cadastre		153,454 80	611,539 40
Portion des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre		458,084 60	
			2,563,593 09

Suite du SERVICE DEPARTEMENTAL.

Compte provisoire des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1846.

RECETTE.

NATURE DES RECETTES.	FONDS REPORTÉS de L'EXERCICE 1844.	FONDS REPORTÉS de L'EXERCICE 1845.	RECETTES de L'EXERCICE 1846.	TOTAL de LA RECETTE.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.				
Produit des centimes additionnels pour dépenses des départements	2,456,049f 00c	7,685,057f 89c	70,753,808f 48c	80,894,915f 37c
Produits éventuels affectés au service départemental	790,819 80	2,732,534 23	12,699,655 04	16,223,009 07
	3,246,868 80	10,417,592 12	83,453,463 52	97,117,924 44
	13,664,460 92			
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	522,248 34	91,196 90	4,358,146 83	4,971,592 07
Ressources spéciales des écoles normales primaires	"	94,168 56	495,333 61	589,502 17
	522,248 34	185,365 46	4,853,480 44	5,561,094 24
	707,613 80			
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Portion des ressources générales du budget, applicable au fonds commun du cadastre	119,127 43	"	400,000 00	519,127 43
Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses cadastrales	329,677 03	"	743,401 92	1,073,078 95
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	"	"	"	"
	448,804 46	"	1,143,401 92	1,592,206 38
	448,804 46			
RÉCAPITULATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1846.				
Ministère de l'intérieur	3,246,868 80	10,417,592 12	83,453,463 52	97,117,924 44
——— de l'instruction publique	522,248 34	185,365 46	4,853,480 44	5,561,094 24
——— des finances	448,804 46	"	1,143,401 92	1,592,206 38
	4,217,921 60	10,602,957 58	89,450,345 88	104,271,225 06
	14,820,879 18			

DÉPENSE.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1846.	FONDS A REPORTER à L'EXERCICE 1847.	FONDS A REPORTER à L'EXERCICE 1848.	TOTAL de LA DÉPENSE.
L'INTÉRIEUR.				
Dépenses départementales — ordinaires	"	"	"	33,676,766f 96c
Dépenses départementales — facultatives	"	"	"	15,916,792 06
Dépenses départementales — extraordinaires	"	"	"	25,956,534 47
Dépenses départementales — spéciales	"	"	"	21,567,830 95
	"	"	"	97,117,924 44
		"		
L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux	"	"	"	4,971,592 07
Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les ressources des écoles normales primaires	"	"	"	589,502 17
	"	"	"	5,561,094 24
		"		
DES FINANCES.				
Dépenses du cadastre imputables sur le fonds commun	"	"	"	519,127 43
Dépenses du cadastre imputables sur le produit des centimes additionnels facultatifs	"	"	"	1,073,078 95
	"	"	"	1,592,206 38
		"		
DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1846.				
Ministère de l'intérieur	"	"	"	97,117,924 44
——— de l'instruction publique	"	"	"	5,561,094 24
——— des finances	"	"	"	1,592,206 38
	"	"	"	104,271,225 06
		"		

COMPTE

DU SERVICE COLONIAL

(RÉGIME FINANCIER DE LA LOI DU 25 JUIN 1841.)

NOTE

Sur le Compte du Service Colonial.

Mesures arrêtées pour l'exécution de la loi du 25 juin 1841 sur le régime financier des colonies.

La loi du 25 juin 1841 ayant changé, à partir du 1er janvier 1842, le régime financier des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de Bourbon, les départements de la marine et des finances ont eu à régler, de concert, suivant leurs attributions respectives, les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de ladite loi.

Celles de ces mesures qui se rapportent à l'action du contrôle législatif, et qui ont reçu la sanction des Chambres, vont être résumées ci-après :

Le règlement définitif des recettes et des dépenses du service colonial a lieu pour chaque exercice, dans la loi des comptes de l'exercice suivant où il est l'objet d'un titre spécial (article 11 de la loi des comptes de 1842).

Cette disposition est appliquée, non-seulement aux quatre colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841, mais encore aux divers établissements coloniaux laissés en dehors de ce régime, pour lesquels il existe des causes de retard et d'empêchement semblables à celles qui ont motivé la disposition ci-dessus.

Les prévisions législatives de recettes et de dépenses, pour l'ensemble du service colonial, sont distraites de celles qui servent de base au projet de loi soumis chaque année aux Chambres pour le règlement des services généraux du budget.

L'excédant de dépense que détermine le rapprochement de ces prévisions est prélevé sur les fonds généraux du budget, pour conserver au service colonial, jusqu'à l'époque de son règlement définitif, la somme de ressources qui lui a été attribuée.

A cette époque, si l'excédant de dépense réel du service colonial est inférieur au prélèvement d'abord effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice auquel il se rapporte, la portion devenue disponible de ce prélèvement est transportée au budget de l'exercice alors courant, en accroissement de ses ressources. Dans le cas contraire, ce serait le budget de ce même exercice qui aurait à supporter la différence nécessaire pour combler l'insuffisance de ressources résultant de la liquidation définitive des services.

Les différents termes du service colonial sont, chaque année, consacrés législativement à l'aide de deux tableaux spéciaux où ils se trouvent résumés; le premier de ces tableaux est annexé au budget, et le second est ensuite joint à la loi de règlement de ce même budget, de manière que les Chambres déterminent ainsi à l'avance les fixations particulières de ce service sur lesquelles elles auront ultérieurement à exercer leur contrôle.

Les diverses informations que comporte le service colonial sont portées à la connaissance des Chambres dans les comptes publiés par les ministères de la marine et des finances.

Enfin, la Cour des comptes statue, par ses *déclarations générales*, sur les résultats définitifs de ce service en règlement d'exercice.

Quant aux mesures qui ont dû être adoptées pour retracer dans les écritures de la Comptabilité générale des finances, les recettes et les dépenses effectuées par les agents coloniaux, ce sont celles qui suivent :

Les distances et les éventualités maritimes, ne permettant pas de comprendre dans les écritures

centrales de l'administration des finances d'une année, et de rattacher aux parties corrélatives de sa Situation générale, les opérations coloniales de la même année (impossibilité qui s'applique également aux divers travaux de contrôle de la cour des comptes), il a été reconnu nécessaire, en présence de cet empêchement insurmontable, de consacrer une section entièrement séparée de la Balance des comptes du grand livre de l'administration des finances à la description, lorsque cette administration en a les moyens, des opérations déclarées par les comptables coloniaux eux-mêmes : de ne retracer dans le compte de l'administration des finances, pour prendre place dans sa Situation générale, que les opérations effectuées en France, pendant l'année, pour le service des colonies, c'est-à-dire les envois de fonds faits aux trésoriers des colonies, la portion de ces envois de fonds employée par eux à solder des services généraux de la métropole, les dépenses acquittées par elle pour le service colonial, et enfin les prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets, pour couvrir les insuffisances de ressources de ce service, opérations qui, dans leur ensemble, sauf les différences forcément causées par les distances, dégagent, en réalité, sous une expression indirecte, des résultats semblables à ceux des recettes et des dépenses que l'on retrouve plus tard accusées dans les comptabilités coloniales.

Documents dont se compose le compte du service colonial.

D'après les explications qui précèdent, il y a eu lieu de publier, dans le compte du service colonial rendu pour l'année 1846, les cinq documents ci-après :

1° Compte des recettes et des dépenses constatées pendant l'année 1846 pour le service colonial ;

2° Compte définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1844 ;

3° Tableau des recettes et des dépenses de l'exercice 1845 à régler définitivement dans la loi des comptes de 1846;

4° Tableau des prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice 1846.

5° Enfin, un Tableau semblable pour les prévisions applicables à l'exercice 1847.

Résumé des opérations de l'année 1846.

Les résultats de ces divers documents se résument ainsi qu'il suit :

Le service colonial présentait, au 1er janvier 1846 (voir pages 552 et 553 du compte général des finances de 1845), un excédant de recette de.....		4,249,175f 91c
Pendant l'année 1846, les opérations ci-après ont été constatées, en recette :		
Portion des envois de fonds du trésor public que les comptables coloniaux ont employée à l'acquit de payements sur les services généraux de la métropole, ci.....	3,601,466f 39c	
Application, aux comptes de divers services métropolitains, de dépenses effectuées dans les colonies.....	31,875 81	
Envois faits en pièces de dépenses au caissier central du trésor, à Paris.....	1,244 24	
Recettes constatées en atténuation de payements effectués en France pour le service colonial de l'exercice 1844.....	220,797 77	
A REPORTER.....	3,855,384 21	4,249,175 91

Note sur le Compte du Service Colonial.

REPORT.....	3,855,384f 21c	4,249,175f 91c
Recettes des fonds généraux prélevés sur les budgets de 1845, 1846 et 1847, pour subvenir à l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de ces exercices (voir ci-après)....	18,491,953 13	
	22,347,337 34	
Opérations diverses résultant de l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour les exercices 1842, 1843 et 1844, lesquelles opérations font ressortir une annulation de recette de.....	4,392,298 64	
	17,955,038 70	17,955,038 70
ENSEMBLE.....		22,204,214 61

Les opérations de dépense, également constatées pendant l'année 1846, sont celles qui suivent :

Envois de fonds faits aux trésoriers coloniaux par les comptables de France, y compris ceux qui ont eu lieu pendant les derniers mois de l'année 1846, pour assurer d'avance le service de l'exercice 1847.....	13,116,123f 96c	
Payements faits par ces mêmes comptables pour le service des colonies.....	7,205,394 17	
Application, au budget des recettes de 1845 et 1846, du produit probable de la rente de l'Inde qui était à réaliser pour ces deux années par le trésorier de la colonie de Bourbon....	1,053,072 00	
Application, aux comptes de divers services métropolitains, de recettes effectuées dans les colonies.....	712,181 34	
Réduction, au profit du budget de 1845, du prélèvement qui avait été fait sur les fonds généraux du budget de 1844, pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice (voir ci-après).....	2,826,751 41	
	24,913,522 88	
Opérations diverses résultant de l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour les exercices 1842, 1843 et 1844, lesquelles opérations se résolvent par une annulation de payement de.....	4,392,298 64	
	20,521,224 24	20,521,224 24
Ces diverses opérations, constatées en recette et en dépense, ont finalement déterminé, au 31 décembre 1846, un excédant de recette dont il est fait emploi, comme on vient de le dire, dans la Situation générale des finances (voir page 387).		1,682,990 37

Compte définitif de l'exercice 1844.

Quant aux opérations de recettes et de dépenses, sur lesquelles il a été proposé aux Chambres de statuer, pour l'exercice 1844, par le titre IV de la loi de règlement de l'exercice 1845, elles s'établissent ainsi qu'il suit :

Note sur le Compte du Service Colonial.

Les recettes coloniales ont été prévues, au budget de 1844, pour une somme de..		6,299,350f 00c
Mais, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, l'évaluation de celles de ces recettes qui se rapportent au service local des quatre colonies régies par la loi du 25 juin 1841, a dû être élevée au montant des produits réalisés pendant l'exercice, c'est-à-dire augmentée d'une somme (voir le tableau I, annexé au projet de loi) de.....		785,167 58
et portée ainsi à.....		7,084,517 58
Les droits liquidés, tant pour les recettes du service général que pour celles du service local, se sont élevés à.....	8,103,619f 30c	
Les recouvrements effectués jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice n'ont été que de.....	7,806,888 40	
Et il y a eu un reste à recouvrer, dont profitera l'exercice suivant, de.....	296,730 90	
Les recouvrements opérés pendant l'exercice, sur les produits attribués au service général des quatre colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841, ont excédé l'appréciation qui en avait été faite de.....		722,370 82
Et, en définitive, les recettes de l'exercice 1844 demeurent fixées à.....		7,806,888 40
Les dépenses du service colonial avaient été primitivement comprises dans la loi de finances de l'exercice 1844 pour.....		20,658,209f 00c
De plus, des lois particulières, rendues pendant les sessions de 1844 et 1845, ayant ouvert (y compris 6,464 fr. 62 cent pour payements effectués à titre d'exercices clos) de nouveaux crédits, montant à.....		1,946,135 90
Les dépenses autorisées pour l'exercice 1844 se sont élevées (voir le tableau, page 568) à.....		22,604,344 90
A cette somme vient encore s'ajouter, comme on l'a vu ci-dessus pour les recettes, l'accroissement de crédits résultant de la plus-value des produits réalisés au profit du service local des quatre colonies susmentionnées.....		785,167 58
TOTAL.....		23,389,512 48
Les dépenses liquidées pendant l'exercice montent à.....	21,640,275f 23c	
Les payements effectués sont de.....	21,278,667 23	
Et le reste à payer à la clôture de l'exercice, de.....	361,608 00	
Le règlement des crédits dégage les termes suivants :		
Crédits annulés définitivement.....	2,088,157 91	
A DÉDUIRE : Crédits complémentaires à accorder pour dépenses effectuées en excédant des crédits.....	338,920 66	
RESTE.....	1,749,237 25	
Crédits annulés pour payements restant à effectuer.....	361,608 00	
ENSEMBLE.....	2,110,845 25	2,110,845 25
En définitive, les dépenses du service colonial payées pendant l'exercice 1844 ont été fixées à.....		21,278,667 23

Note sur le Compte du Service Colonial.

Considéré dans son ensemble, ce service a présenté le résultat général qui va être établi :

Les dépenses formant la charge de l'exercice ont été, comme on vient de le dire, de		21,278,667f 23c
Les produits coloniaux n'ayant procuré qu'une recette de		7,806,888 40
L'insuffisance de ressources du service colonial de l'exercice 1844 a été couverte, en règlement définitif, par un prélèvement sur les fonds généraux du budget de cet exercice, de la somme de		13,471,778 83
La somme prélevée, à ce titre, dans la loi des comptes de 1844 (article 7) était de		16,298,530f 24c
Mais, en règlement définitif, et comme le font connaître le tableau I, annexé au projet de loi, et le tableau ci-après (page 565).		
1° Les recettes du service général des colonies se sont trouvées accrues de	722,370f 82c	
2° Des crédits sont restés sans emploi, sur les services militaires, pour 1,624,306 fr. 04 cent., sur le service général et sur le service local des colonies administrées sous le régime de la loi du 25 juin 1841, pour 420,771 fr. 58 cent. Toutefois, ces deux sommes, formant ensemble celle de 2,045,077 fr. 62 cent., se sont trouvées atténuées de 302,305 fr. 03 cent., dont 295,840 fr. 37 cent. pour des crédits complémentaires à accorder aux établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841, et 6,464 fr. 66 cent. pour des dépenses d'exercices clos, en sorte que la différence procédant de cette cause n'a plus été que de	1,742,772 59	
3° Enfin, des dépenses sont restées à payer à la charge des exercices subséquents pour	361,608 00	
Ces trois natures de différences ont réduit d'une somme totale de 2,826,751 fr. 41 cent. le prélèvement d'abord effectué sur les fonds généraux du budget de 1844, et, par l'article 11 du projet de la loi de règlement des comptes de 1845, il a été proposé de faire profiter de cette somme les ressources du budget de 1845, ci	2,826,751 41	2,826,751 41
Ce prélèvement s'est trouvé, en conséquence, ramené, comme il est établi ci-dessus, à		13,471,778 83

Note sur le Compte du Service colonial.

Tableau provisoire de l'exercice 1845.

Les prévisions de recettes et de dépenses du service colonial de l'exercice 1845, qui ont été retranchées du budget général de cet exercice, pour être réglées définitivement dans la loi des comptes de 1846, sont celles qui suivent :

Crédits accordés par la loi des dépenses	20,400,531f 00c
Crédits accordés par diverses lois spéciales détaillées dans le tableau, page 219.	2,050,393 13
ENSEMBLE	22,450,924 13
Recettes coloniales prévues par la loi de finances de 1845	6,906,560 00
Fonds généraux prélevés sur le budget pour couvrir l'insuffisance probable de ressources du service colonial de l'exercice 1844 (voir le tableau, page 570)	15,544,364 13

Tableau provisoire de l'exercice 1845.

Le tableau publié pour les recettes et les dépenses présumées du service colonial de l'exercice 1846 se résume ainsi qu'il suit :

Crédits ouverts par la loi de finances	20,044,560f 00c
Nouvelles allocations de crédits résultant de la loi spéciale du 19 juillet 1845 et de la loi générale des crédits supplémentaires du 3 juillet 1846	2,929,360 00
ENSEMBLE	22,973,920 00
Les ressources coloniales évaluées par la loi de finances de cet exercice n'étant que de	7,254,293 00
Il résulte de ces dispositions législatives que le prélèvement à effectuer provisoirement, et sauf règlement définitif, sur les fonds généraux de 1846, pour couvrir l'insuffisance de recette du service colonial dudit exercice, est de (voir le tableau page 571)	15,719,627 00

Tableau provisoire de l'exercice 1847.

Le service colonial a ce caractère particulier, qu'attendu l'éloignement des lieux où il s'exécute, il doit être pourvu à ses besoins avant l'ouverture de l'exercice auquel il se rapporte ; c'est ainsi que, dans les derniers mois de l'année 1846, il a été fait par le trésor métropolitain des envois de fonds destinés aux payements à solder sur les crédits de l'exercice 1847. Ces envois de fonds ayant dû être portés au débit du compte du service colonial, il y a eu lieu, en même temps, de créditer d'avance ce compte du montant du prélèvement à effectuer sur les fonds généraux du budget de cet exercice, pour couvrir l'insuffisance de ressources qui ressort, comme il suit, des allocations de crédit obtenus jusqu'à ce jour sur ledit exercice, savoir :

Crédits ouverts par la loi de finances	22,257,885f 00c
Recettes coloniales prévues par la loi de finances de 1847	6,506,085 00
Fonds généraux prélevés sur le budget pour couvrir l'insuffisance probable des ressources coloniales de l'exercice 1847 (voir le tableau, page 572)	15,751,800 00

SERVICE COLONIAL.

Compte des Recettes et des Dépenses constatées pendant l'année 1846.

Excédant de Recette au 1er janvier 1846 (voir page 553 du compte des finances de l'année 1845)..... 4,249,175f 91c

RECETTES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1846.

Recette par application au budget des ministères ci-après, des payements effectués sur l'exercice 1845, pour les services généraux du budget, par les trésoriers des colonies, savoir :

	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE des finances.	TOTAL.	
Martinique	1,916,048f 63c	2,222f 00c	1,918,270f 63c	
Guadeloupe	831,623 48	17,897 60	849,521 08	
Guyane française	237,015 48	8,423 31	245,438 79	
Bourbon	584,450 89	3,785 00	588,235 89	
	3,569,138 48	32,327 91	3,601,466 39	3,601,466f 39c

Envois, en pièces de dépenses, reçues du trésorier de la colonie de Bourbon, par le caissier central du trésor public à Paris..... 1,244 24

Recette pour réduction de payements faits en France pour le service colonial de l'exercice 1844, par suite, soit de reprise de reversements effectués dans les caisses des trésoriers des colonies, soit pour des payements réimputés à d'autres chapitres ou à des exercices subséquents :

Dépenses des services militaires aux colonies. Personnel	1,476f 06c	
——— Matériel	452 18	
Dépenses du service général des colonies	199,398 04	220,755 02
——— local des colonies	17,172 36	
Subvention à divers établissements coloniaux	2,256 38	

Recette pour réduction d'un payement fait en France pour le service colonial de l'exercice 1844 par suite d'un reversement effectué dans la caisse centrale du trésor. (Dépenses du service général des colonies.)... 42 75

Recette, pour transport au débit des divers services publics (dépôt de valeurs à rembourser par les directeurs des postes), des remboursements de mandats d'articles d'argent reçus en France et acquittés par les trésoriers coloniaux, pendant les années 1844 et 1845 :

Martinique	18,596f 91c	
Guadeloupe	11,379 80	31,875 81
Guyane française	1,899 10	

A reporter..... 3,855,384 21 | 4,249,175 91

DÉPENSES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1846.

Envois de fonds faits par les comptables de France aux trésoriers des colonies régies par la loi du 25 juin 1841, savoir :

	CAISSIER CENTRAL du trésor.	RECEVEURS généraux.	PAYEURS.	VIREMENTS d'écritures.	TOTAL.	
Martinique	93,965f 46c	3,927,000f 00c	"	"	4,020,965f 46c	
Guadeloupe	624 29	4,673,300 00	"	"	4,673,924 29	
Guyane française	40,000 00	612,000 00	954,554f 21c	776,600f 00c	2,383,154 21	
Bourbon	1,080 00	"	2,037,000 00	"	2,038,080 00	
	135,669 75	9,212,300 00	2,991,554 21	776,600 00	13,116,123 96	13,116,123f 96c

Payements faits en France, pour le service des colonies, sur les exercices ci-après :

		EXERCICE 1844.	EXERCICE 1845.	EXERCICE 1846.	EXERCICE 1847.	
Dépenses des services militaires aux colonies	Personnel	24f 00c	19,391f 49c	816,833f 56c	456,272f 31c	
	Matériel	"	184,139 94	470,654 49	200,069 00	
Dépenses du service général des colonies		804 00	47,387 99	622,946 24	14,841 91	
——— local des colonies		"	86,875 77	266,104 61	500 00	
Subvention à divers établissements coloniaux		"	97,055 50	905,612 93	1,025,000 00	
Dépenses des établissements français de l'Océanie		"	*A déd.* 197,452 69	325,461 69	1,675,900 00	
Dépenses des exercices clos		"	"	186,971 43	"	
		828 00	237,398 00	3,594,584 95	3,372,583 22	7,205,394 17

Reprise de reversements de fonds effectués dans les colonies, sur les dépenses de l'exercice 1845, payées en France, tant pour le service marine que pour le service colonial :

Martinique	39,941f 51c	
Guadeloupe	368,813 50	
Guyane française	150,589 54	629,825 47
Bourbon	70,480 92	

Transport, au crédit de la caisse des retraites du ministère des finances, du produit de retenues opérées pour ce service, dans les colonies, pendant l'année 1845 :

Martinique	15,582f 98c	
Guadeloupe	11,723 82	
Guyane française	708 72	37,435 33
Bourbon	9,419 81	

Transport au crédit de la caisse des dépôts et consignations, des recettes effectuées pour divers services spéciaux dans les colonies et dont le montant a dû être versé par le trésor à ladite caisse :

Martinique	215f 08c	
Guadeloupe	43,814 24	44,820 54
Bourbon	791 22	

A reporter..... 21,033,599 47

Suite du SERVICE COLONIAL.

Suite du *Compte des Recettes et des Dépenses constatées pendant l'année 1846.*

Suite des RECETTES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1846.

REPORT.....	3,855,384f 21c	4,249,175f 91c
Augmentation du prélèvement provisoire de 15,103,571 francs qui a été effectué, pendant l'année 1845, sur les fonds généraux du budget de 1845, pour couvrir l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice. (Voir le compte des finances de 1845, page 560.) Ladite augmentation, montant à 440,793 fr. 13 cent., résulte de nouveaux crédits accordés par la loi générale des crédits supplémentaires du 3 juillet 1846, ci.....	440,793 13	
Même augmentation du prélèvement de 13,420,267 francs effectué sur les fonds généraux du budget de 1846 (voir page 562 du compte des finances de 1845); cette augmentation qui s'élève à 2,299,360 francs résultant, comme ci-dessus, de suppléments de crédits ouverts par la susdite loi générale des crédits supplémentaires, ci.....	2,299,360 00	
Prélèvement provisoire sur les fonds généraux du budget de 1847, pour couvrir l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice dont le règlement n'aura lieu que dans la loi des comptes de 1848 (voir le tableau page).....	15,751,800 00	
	22,347,337 34	

Opérations diverses auxquelles a donné lieu l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour les exercices 1842, 1843 et 1844, et dont il a été justifié à la cour des comptes, dans les comptes individuels produits à son jugement, tant par les trésoriers coloniaux que par les comptables de France, savoir :

		COLONIES. Martinique.	Guadeloupe.	Guyane.	Bourbon.	TOTAL.
RECETTES.....	Exercice 1842....	"	"	"	"	
	—— 1843....	24,686f 12c	514,264f 71c	46,410f 83c	523,795f 26c	3,045,533f 06c
	—— 1844....	97,584 85	108,074 21	"	1,730,717 08	
ANNULATION de recettes.	Exercice 1842....	95,488 84	169,028 99	152,488 58	121,986 69	
	—— 1843....	24,686 12	2,343,516 27	59,304 25	309,028 13	7,437,831 70
	—— 1844....	2,378 81	1,661,586 66	223 00	2,498,115 36	
RESTE en annulation de recettes (à déduire).....						4,392,298 64

	4,392,298 64	
MONTANT NET des recettes constatées pendant l'année 1846.....	17,955,038 70	17,955,038 70
TOTAL.....		22,204,214 61

Suite des DÉPENSES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1846.

REPORT.....	21,033,599f 47c	"
Transport aux produits divers du budget de l'exercice 1846, d'une recette constatée en 1845, par le caissier central du trésor à titre d'envoi en pièces de dépenses fait par le trésorier de la colonie de la Martinique, tandis que cette recette avait été effectuée en France, à titre de reversement de fonds sur les dépenses du service général de ladite colonie.....	100 00	
Application au budget des recettes de l'exercice 1845, du complément de la rente de l'Inde pour l'année 1845, réalisé par le trésorier de Bourbon pendant la gestion 1845.....	3,072 00	
Application provisoire au budget des recettes de l'exercice 1846, du produit de la rente de l'Inde, à réaliser pour cette année, par le trésorier de la colonie de Bourbon.....	1,050,000 00	
Application aux ressources du budget de 1845, de la somme dont s'est trouvé réduit, en règlement d'exercice, le prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1844, pour couvrir l'insuffisance de recettes du service colonial, lequel prélèvement, constaté provisoirement en 1844, au crédit du compte de ce service pour 16,298,530 fr. 24 cent. (voir page 548 du compte des finances de 1844), a été fixé définitivement par le règlement du service colonial de 1844, à 13,471,778 fr. 83 cent. Différence en plus au prélèvement effectué.....	2,826,751 41	
ENSEMBLE.....	24,913,522 88	

Opérations diverses auxquelles a donné lieu l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour les exercices 1842, 1843 et 1844, et dont il a été justifié à la cour des comptes, dans les comptes individuels produit à son jugement, tant par les trésoriers coloniaux que par les comptables de France, savoir :

		COLONIES. Martinique.	Guadeloupe.	Guyane.	Bourbon.	TOTAL.
PAYEMENTS.....	Exercice 1842....	89,234f 84c	"	"	471f 33c	
	—— 1843....	42,090 45	514,264f 71c	13,403f 19c	816,140 94	2,123,361f 63c
	—— 1844....	97,706 04	"	"	550,050 13	
ANNULATION de payements.	Exercice 1842....	184,723 68	169,028 99	152,488 58	122,458 02	
	—— 1843....	42,090 45	2,343,516 27	26,296 61	601,373 81	6,515,660 27
	—— 1844....	2,500 00	1,553,512 45	223 00	1,317,448 41	
RESTE en annulation de payements (à déduire)...						4,392,298 64

	4,392,298 64	4,392,298 64
MONTANT NET des dépenses constatées pendant l'année 1846.....	20,521,224 24	20,521,224f 24c
EXCÉDANT DE RECETTE au 1er janvier 1847 (voir la situation générale des finances, page 387).....		1,682,990 37
TOTAL.....		22,204,214 61

Suite du SERVICE COLONIAL.

Compte définitif des Recettes de l'exercice 1844.

NATURE DES RECETTES.		SITUATION DES RECETTES. — RECETTES QUI ÉTAIENT À RÉGLER. — Recettes portées au tableau D annexé à la loi des comptes de 1844.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A ajouter.	A déduire.	Évaluations servant de base au règlement définitif des recettes de l'exercice 1844.	PRODUITS résultant des droits constatés.	RECOUVREMENTS effectués sur les droits constatés.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés transporté à l'exercice suivant.	RÈGLEMENT DES RECETTES. — EXCÉDANT des évaluations sur les produits recouvrés.	EXCÉDANT des produits recouvrés sur les évaluations.	PRODUITS définitifs de l'exercice 1844.
Recettes des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841. — Recettes du service général	Martinique	811,900f 00c	"	"	811,900f 00c	912,805f 38c	912,805f 38c	"	"	100,905f 38c	912,805f 38c
	Guadeloupe	898,800 00	"	"	898,800 00	999,879 04	999,879 04	"	"	101,079 04	999,879 04
	Guyane française	106,000 00	"	"	106,000 00	106,784 12	106,784 12	"	"	784 12	106,784 12
	Bourbon	837,500 00	"	"	837,500 00	1,357,120 73	1,357,102 28	18f 45c	"	519,602 28	1,357,102 28
Recettes du service local	Martinique	944,200 00	190,835f 32c	"	1,135,035 32	1,245,201 81	1,135,035 32	110,166 49	"	"	1,135,035 32
	Guadeloupe	1,094,600 00	"	128,354f 16c	966,245 84	1,067,002 62	966,245 84	100,756 78	"	"	966,245 84
	Guyane française	184,200 00	20,742 44	"	204,942 44	205,165 44	204,942 44	223 00	"	"	204,942 44
	Bourbon	1,422,150 00	701,943 98	"	2,124,093 98	2,209,660 16	2,124,093 98	85,566 18	"	"	2,124,093 98
TOTAL		6,299,350 00	913,521 74	128,354 16	7,084,517 58	8,103,619 30	7,806,888 40	296,730 90	"	722,370 82	7,806,888 40
			785,167f 58c						722,370f 82c		
FONDS GÉNÉRAUX du budget applicables à l'insuffisance des ressources du service colonial. (Art. 7 du projet de loi sur le règlement définitif du budget de l'exercice 1844 (A)											13,471,778 83
											21,278,667 23

OBSERVATIONS.

(A) Par l'article 7 de la loi des comptes de 1844, il a été prélevé sur les fonds généraux du budget de cet exercice pour l'excédant présumé de dépense du service colonial, une somme de..... 16,298,530f 24c
En règlement définitif d'exercice ce prélèvement se trouve réduit d'une somme de 2,826,751f 41c pour les causes ci-après :

Services militaires.

Crédits non consommés	1,624,306f 04c	1,652,633f 89c
Dépenses restées à payer	28,327 85	

Colonies régies par la loi du 25 juin 1841.

Service général	Recettes réalisées en excédant des prévisions	722,370 82	883,922 80
	Crédits non consommés	147,397 90	
	Dépenses restées à payer	14,154 08	
Sevice local	Subvention conditionnelle de 157,470 fr. annuellement portée au budget pour la colonie de la Martinique, restée disponibles, ci	157,470 00	273,374 21
	Fonds restés sans emploi sur la subvention de 500,000 francs accordée pour les dépenses extraordinaires occasionnées à la colonie de la Guadeloupe, par le tremblement de terre de 1843	71,445 52	
	Idem sur la subvention conditionnelle de 216,850 francs annuellement portée au budget pour la colonie de la Guyane française	44,458 51	
	Dépenses restées à payer dans la colonie de la Guyane	0 18	

Établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841.

Dépenses restées à payer		23,285 17
ENSEMBLE		2,833,216 07

Dépenses d'exercices clos.

A DÉDUIRE : Payement faits à la charge du budget de 1844, de dépenses de l'exercice 1842, restées à solder à l'époque de la clôture de ce dernier exercice	6,464 66	
RESTE	2,826,751 41	2,826,751 41
Le prélèvement provisoirement effectué sur les fonds généraux du budget de 1844 demeure, en conséquence, fixé à		13,471,778 83

La somme ci-dessus de 2,826,751 fr. 41 cent. est portée en recette au budget de l'exercice 1845 en accroissement de ses ressources.

Suite du SERVICE COLONIAL.

Compte définitif des Dépenses de l'exercice 1844.

Chapitres spéciaux.	Nature des dépenses.		Situation des dépenses. — Dépenses qui étaient à régler. — Dépenses portées au tableau D annexé à la loi des comptes de 1844.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A ajouter.	A déduire.	Crédits servant de base au règlement définitif des dépenses de l'exercice 1844.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers.	Règlement des dépenses. — Payements effectués.	Reste à payer à la clôture de l'exercice.	Crédits complémentaires accordés pour l'excédant des dépenses sur les crédits.	Crédits annulés. — Crédits non consommés par les dépenses annulées définitiveme nt.	Crédits non consommés par les payements représentant les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs, égaux aux payements effectués sur l'exercice 1844.	Observations.
23	Dépenses des services militaires	Personnel	6,713,892f00c	"	"	6,713,892f00c	5,347,309f91c	5,322,820f12c	24,489f 79c	"	1,366,582f 09c	24,489f 79c	5,322,820f12c	
24	Dépenses des services militaires	Matériel	2,706,200 00	"	"	2,706,200 00	2,448,476 05	2,444,637 99	3,838 06	"	257,723 95	3,838 06	2,444,637 99	
25	Dépenses du service général des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841	Martinique	1,403,730 00	"	"	1,403,730 00	1,325,165 48	1,321,882 66	3,282 82	"	78,564 52	3,282 82	1,321,882 66	
		Guadeloupe	1,550,900 00	"	"	1,550,900 00	1,525,978 04	1,523,107 10	2,870 94	"	24,921 96	2,870 94	1,523,107 10	
		Guyane française	517,684 00	"	"	517,684 00	459,419 09	457,484 23	1,934 86	"	58,264 91	1,934 86	457,484 23	
		Bourbon	1,077,843 00	"	"	1,077,843 00	1,120,922 94	1,114,965 98	5,956 96	43,079f 94c	"	5,956 96	1,114,965 98	
		Service commun	177,661 24	"	"	177,661 24	148,934 79	148,826 29	108 50	"	28,726 45	108 50	148,826 29	
26	Dépenses du service local des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841	Martinique	1,101,670 00	190,835f 32c	"	1,292,505 32	1,135,035 32	1,135,035 32	"	"	157,470 00	"	1,135,035 32	
		Guadeloupe. Service ordinaire	1,094,600 00	"	128,354f 16c	966,245 84	1,394,800 32	1,394,800 32	"	"	71,445 52	"	1,394,800 32	
		Guadeloupe. Service extraordinaire	500,000 00	"	"	500,000 00								
		Guyane française	401,050 00	20,742 44	"	421,792 44	377,333 93	377,333 75	0 18	"	44,458 51	0 18	377,333 75	
		Bourbon	1,422,150 00	701,943 98	"	2,124,093 98	2,124,094 33	2,124,093 98	0 35	0 35	"	0 35	2,124,093 98	
27	Subvention à divers établissements coloniaux.	Mana	54,600 00	"	"	54,600 00	54,600 00	54,600 00	"	"	"	"	54,600 00	
		Sénégal	503,600 00	"	"	503,600 00	503,600 00	503,504 83	95 17	"	"	95 17	503,504 83	
		Saint-Pierre et Miquelon	158,500 00	"	"	158,500 00	180,762 61	158,500 00	22,262 61	22,262 61	"	22,262 61	158,500 00	
		Nossi-Bé et dépendances	212,000 00	"	"	212,000 00	212,000 00	206,873 58	5,126 42	"	"	5,126 42	206,873 58	
		Comptoirs fortifiés sur la côte occidentale d'Afrique	120,000 00	"	"	120,000 00	120,000 00	120,000 00	"	"	"	"	120,000 00	
27 *bis*.	Dépenses des établissements français de l'Océanie		2,881,800 00	"	"	2,881,800 00	3,155,377 76	2,863,736 42	291,641 34	273,577 76	"	291,641 34	2,863,736 42	
			22,597,880 24	913,521 74	128,354 16	23,383,047 82	21,633,810 57	21,272,202 57	361,608 00	338,920 66	2,088,157 91	361,608 00	21,272,202 57	
"	Dépenses des exercices clos		6,464 66	"	"	6,464 66	6,464 66	6,464 66	"	"	"	"	6,464 66	
			22,604,344 90	913,521 74	128,354 16	23,389,512 48	21,640,275 23	21,278,667 23	361,608 00	338,920 66	2,088,157 91	361,608 00	21,278,667 23	
				785,167f 58c						2,449,765f 91c				
										2,110,845f 25c				

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Recettes..... 21,278,667f 23c

Dépenses..... 21,278,667 23

Tableau des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1845, à régler définitivement dans la loi des comptes de 1846.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	812,240f 00c	2,928,580f 00c	6,906,560f 00c
		Guadeloupe	1,003,040 00		
		Guyane française	107,000 00		
		Bourbon	1,006,300f 00c		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,074,830 00	3,977,980 00	
		Guadeloupe	921,300 00		
		Guyane française	262,050 00		
		Bourbon	1,719,800 00		
Fonds généraux du budget, applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel et matériel.)				8,657,042 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	616,340f 00c	2,119,502 13	15,544,364 13
		Guadeloupe	570,971 00		
		Guyane française	423,700 00		
		Bourbon	86,580 00		
		Service commun aux quatre colonies	421,911 13		
Service local		Martinique	157,470 00	374,320 00	
		Guyane française	216,850 00		
Subvention extraordinaire à la colonie de la Guadeloupe. (Service local.)				757,800 00	
Subvention à divers établissements coloniaux				1,152,900 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie				2,482,800 00	
TOTAL DES RECETTES					22,450,924 13

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		6,059,860f 00c	8,657,042f 00c
		Matériel		2,597,182 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,428,580f 00c	5,048,082 13	9,400,382 13
		Guadeloupe	1,574,011 00		
		Guyane française	530,700 00		
		Bourbon	1,092,880 00		
		Service commun aux quatre colonies	421,911 13		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,232,300 00	4,352,300 00	
		Guadeloupe	921,300 00		
		Guyane française	478,900 00		
		Bourbon	1,719,800 00		
Subvention extraordinaire à la colonie de la Guadeloupe pour le service local					757,800 00
Subvention à divers établissements coloniaux		Mana		54,600 00	1,152,900 00
		Sénégal		567,800 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		168,500 00	
		Nossi-Bé et dépendances		212,000 00	
		Comptoirs fortifiés sur la côte occidentale d'Afrique		150,000 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					2,482,800 00
TOTAL DES DÉPENSES					22,450,924 13

Tableau des Recettes et des Dépenses présumées de l'exercice 1846.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	812,580f 00c	3,055,413f 00c	7,254,293f 00c
		Guadeloupe	910,833 00		
		Guyane française	102,000 00		
		Bourbon	1,230,000 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,187,780 00	4,198,880 00	
		Guadeloupe	984,300 00		
		Guyane française	196,000 00		
		Bourbon	1,830,800 00		
Fonds généraux du budget, applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel et matériel.)				8,220,590 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	821,020f 00c	3,039,817 00	15,719,627 00
		Guadeloupe	878,267 00		
		Guyane française	512,100 00		
		Bourbon	102,230 00		
		Service commun aux quatre colonies	726,200 00		
Service local		Martinique	78,820 00	922,020 00	
		Guadeloupe	547,700 00		
		Guyane française	295,500 00		
Subvention à divers établissements coloniaux				1,502,400 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie				2,034,800 00	
TOTAL DES RECETTES					22,973,920 00

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		5,943,790f 00c	8,220,590f 00c
		Matériel		2,276,800 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,633,600f 00c	6,095,230 00	11,216,130 00
		Guadeloupe	1,789,100 00		
		Guyane française	614,100 00		
		Bourbon	1,332,230 00		
		Service commun aux quatre colonies	726,200 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,266,600 00	5,120,900 00	
		Guadeloupe	1,532,000 00		
		Guyane française	491,500 00		
		Bourbon	1,830,800 00		
Subvention à divers établissements coloniaux		Mana		54,600 00	1,502,400 00
		Sénégal		771,300 00	
		Comptoirs fortifiés sur la côte d'Afrique		198,000 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		188,500 00	
		Mayotte et dépendances		290,000 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					2,034,800 00
TOTAL DES DÉPENSES					22,973,920 00

Suite du SERVICE COLONIAL.

Tableau des Recettes et des Dépenses présumées de l'exercice 1847.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	669,685f 00c	2,133,105f 00c	6,506,085f 00c
		Guadeloupe	663,460 00		
		Guyane française	89,960 00		
		Bourbon	710,000 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,345,880 00	4,372,980 00	
		Guadeloupe	1,156,700 00		
		Guyane française	186,500 00		
		Bourbon	1,683,900 00		
Fonds généraux du budget, applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies				8,322,240 00	15,751,800 00
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	1,138,780f 00c	4,088,940 00	
		Guadeloupe	1,203,537 00		
		Guyane française	541,741 00		
		Bourbon	633,982 00		
		Service commun aux quatre colonies	570,900 00		
Service local		Martinique	78,820 00	374,320 00	
		Guyane française	295,500 00		
Subventions à divers établissements coloniaux				1,290,400 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie				1,675,900 00	
Total des Recettes					22,257,885 00

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		5,883,840f 00c	8,322,240f 00c
		Matériel		2,438,400 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,808,465f 00c	6,222,045 00	10,969,345 00
		Guadeloupe	1,866,997 00		
		Guyane française	631,701 00		
		Bourbon	1,343,982 00		
		Services communs aux quatre colonies	570,900 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,424,700 00	4,747,300 00	
		Guadeloupe	1,156,700 00		
		Guyane française	482,000 00		
		Bourbon	1,683,900 00		
Subvention à divers établissements coloniaux		Mana		54,600 00	1,290,400 00
		Sénégal		546,300 00	
		Comptoirs fortifiés sur la côte d'Afrique		198,000 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		188,500 00	
		Mayotte et dépendances		303,000 00	
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie					1,675,900 00
Total des Dépenses					22,257,885 00

COMPTE

DES

SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE,

POUR L'ANNÉE 1846.

NOTE

Sur le compte des services financiers en Algérie, pour l'année 1846.

Le compte des services financiers en Algérie a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses, et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État, que pour le service municipal, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Il se compose d'un tableau général qui présente l'ensemble des recettes et des payements effectués, pendant l'année 1846, par les comptables du trésor en Algérie, c'est-à-dire par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, les receveurs des douanes, et les receveurs des contributions diverses, et enfin, par les trésoriers payeurs en Algérie.

Les mêmes opérations sont ensuite développées, par classe de comptables et par nature de services, dans une série d'états placés à la suite de ce tableau général.

D'autres états font connaître, avec la distinction des exercices, les branches de revenus et les natures de perception auxquelles s'appliquent les recouvrements opérés sur les contributions et revenus de l'Algérie, ainsi que les ministères et les natures de dépenses qui ont donné lieu aux payements faits par les agents du trésor, sur les crédits du budget.

Un tableau, divisé par province et par catégories de comptables, permet d'apprécier l'importance des opérations pour chacune des localités de l'Algérie.

Enfin, ce compte se termine par un tableau comparatif des recettes et des payements effectués pendant les années 1846 et 1845 pour le service des budgets et pour le service municipal.

L'ordonnance du Roi, en date du 21 août 1839, portant organisation du régime financier en Algérie, ayant créé un service municipal dont les mouvements, en recette et en dépense, se réalisent en dehors du budget général de l'État, on joint au présent compte une situation détaillée de ce service spécial, arrêtée au 1er janvier 1847. Une ordonnance royale du 17 janvier 1845, rendue en exécution de l'article 5 de la loi sur le budget des dépenses de l'exercice 1845, a réglé ce service sur de nouvelles bases; cette nouvelle ordonnance royale a reçu son exécution à partir du 1er janvier 1845.

Considérées dans leur ensemble, les opérations constatées, pendant l'année 1846, par les comptables du Trésor en Algérie, se résument ainsi qu'il suit :

	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANTS de recette.	EXCÉDANTS de dépense.
Service des budgets	17,664,944f 97c	91,085,079f 02c	"	73,420,134f 05c
Service municipal	7,055,608 81	7,349,555 49	"	293,946 68
Service de trésorerie	13,668,543 97	13,772,484 89	"	103,940 92
Mouvements de fonds	81,331,811 68	1,356,182 40	79,975,629f 28c	"
Augmentation des en-caisse	"	6,157,607 63	"	6,157,607 63
	119,720,909 43	119,720,909 43	79,975,629 28	79,975,629 28

Note sur le compte des services financiers en Algérie.

On présente ci-après, pour chaque branche principale de service, le résultat du rapprochement des recettes et des dépenses que l'on vient de résumer :

		EXCÉDANTS DE RECETTES.	EXCÉDANTS DE PAYEMENTS.
Service des budgets :			
Recettes sur les produits et revenus de l'Algérie	13,414,017f 18c		
Recettes provenant des services ministériels	4,250,927 79		
ENSEMBLE	17,664,944 97		
Payements faits sur les ordonnances des ministres de la guerre, de la marine et des finances	91,085,079 02		
	73,420,134 05	"	73,420,134f 05c
Service municipal de l'Algérie :			
Recettes	7,055,608 81		
Dépenses	7,349,555 49		
	293,946 68	"	293,946 68
Services spéciaux :			
Recettes	791,703 36		
Dépenses	506,307 47		
	285,395 89	285,395f 89c	"
Opérations de trésorerie :			
Recettes	12,876,840 61		
Dépenses	13,266,177 42		
	389,336 81	"	389,336 81
Mouvements de fonds :			
Envois de traites du caissier du trésor sur lui-même	29,627,600 00		
Idem. ——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône	30,786,800 00		
Envois de pièces de dépenses par le caissier central du trésor	900,867 44		
Envois en numéraire par le payeur de Toulon	20,000,000 00		
Envois de divers receveurs généraux en pièces de dépenses	16,544 24		
	81,331,811 68		
A DÉDUIRE :			
Envois en pièces de dépenses faites au caissier central du trésor à Paris ..... 1,339,880f 30c Envois de fonds faits par les comptables de l'Algérie, en 1845, et parvenus en 1846 ..... 16,302 10	1,356,182 40		
	79,975,629 28	79,975,629 28	"
		80,261,025 17	74,103,417 54
EXCÉDANT des recettes sur les payements		6,157,607 63	

Cet excédant de recettes représente l'augmentation que les en-caisse des comptables en Algérie ont éprouvée pendant l'année 1846.

Ces en-caisse s'élevaient, au commencement de l'année 1847, à 31,208,268f 32c

Tandis qu'au 1er janvier 1846 ils ne montaient qu'à 25,050,660 69

DIFFÉRENCE pareille 6,157,607 63

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

État général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1846 par les Comptables du Trésor en Algérie.

SOLDE en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1846 :				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines		29,551f 92c	81,996f 51c	25,050,660f 69c
——— des douanes		26,635 45		
——— des contributions diverses		25,809 14		
Trésoriers payeurs en Algérie			24,968,664 18	

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.	EXERCICE 1845.	EXERCICE 1846.		
Enregistrement et timbre, domaines et perceptions diverses	5,396f 45c	3,701,197f 61c		
Produits des forêts	3,679 89	5,136 39		
Droits de douanes, de navigation et recettes accessoires	1,728 11	3,830,906 09		
Contributions diverses	"	4,790,707 21		
Produits des postes	"	637,884 28		
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	"	344,455 19		
Produit de vente de chevaux et denrées pris sur l'ennemi	"	92,925 96		
PRODUITS DIVERS.	10,804 45	13,403,212 73		
Recettes provenant des services ministériels	16,712 55	4,234,215 24		
	27,517 00	17,637 427 97	17,664,944 97	

SERVICE MUNICIPAL.

Recettes — de l'exercice 1845		"	7,055,608 81	
Recettes — de l'exercice 1846		7,055,608 81		

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de capitaux de cautionnements inscrits au trésor		228,835f 67c	791,703 36	
Produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir		562,867 69		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Émission de mandats — des préposés sur les trésoriers	4,237,291f 15c		8,203,882f 55c	
Émission de mandats — des trésoriers sur les préposés	1,945,539 74			
Émission de mandats — ——— sur leurs collègues	729,011 54			
Émission de mandats — ——— sur les receveurs généraux	1,292,040 12			
Retenues au profit de la caisse des dépôts et consignations, pour le service des retraites		124,797 78		
Recettes pour le compte de la caisse des invalides de la marine		48,536 33		
——— de la caisse des dépôts et consignations		100,022 03		
Recette de dépôts d'articles d'argent versés pour être payés à destination		493,329 75	12,876,840 61	
——— divers pour le service des postes		8,535 62		
Recettes effectuées pour le compte de divers, par les receveurs de l'enregistrement, par les receveurs des douanes et par les receveurs des contributions diverses		2,777,462 72		
Fonds particuliers des comptables des finances		1,501 40		
Recouvrements et régularisations d'avances		1,118,772 43		
MOUVEMENTS DE FONDS.				
Envois faits aux trésoriers payeurs par le caissier central du trésor :				
En traites du caissier du trésor sur lui-même	29,627,600f 00c		61,315,267 44	
——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône	30,786,800 00			
En pièces de dépenses	900,867 44			
Envois en numéraire expédiés au trésorier par le payeur de Toulon		20,000,000 00		
Fonds reçus par les trésoriers payeurs pour le compte de divers receveurs généraux		16,544 24		
——— de leurs collègues		12,814,607 58		
——— de l'agent comptable des traites de la marine		1 00		
——— des receveurs de l'enregistrement	5,159,010f 02c		19,215,305 59	113,639,281 54
——— des receveurs des douanes	7,018,936 38			
——— des receveurs des contributions diverses	7,037,359 19			
Fonds reçus des trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement	70,600 00			
——— des douanes	"		99,012 00	
——— des contributions diverses	28,412 00			
Fonds que les receveurs de l'enregistrement ont reçus de leurs collègues	35,748 36			
——— des douanes ont reçus de leurs collègues	80,693 51		178,543 60	
——— des contributions diverses ont reçus de leurs collègues	62,101 82			
TOTAL des recettes de l'année			152,028,379 29	152,028,379 29
TOTAL GÉNÉRAL				177,079,039 98

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

	EXERCICE 1845.	EXERCICE 1846.	EXERCICE 1847.		
Ministère de la guerre	8,772,389f 76c	78,085,268f 78c	2,343,215f 17c		
——— de la marine	78,069 77	985,363 12	"		
——— des finances	61,534 73	759,237 69	"		
	8,911,994 26	79,829,869 59	2,343,215 17	91,085,079f 02c	

SERVICE MUNICIPAL.

Dépenses — de l'exercice 1845		4,151,336f 50c	7,349,555 49	
Dépenses — de l'exercice 1846		3,198,218 99		

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au trésor		33,800 00	506,307 47	
Répartition de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie		472,507 47		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Remboursements de mandats — des préposés sur les trésoriers	4,265,892f 39c		6,865,101 78		
Remboursements de mandats — des trésoriers sur les préposés	1,896,097 92				
Remboursements de mandats — ——— sur leurs collègues	703,111 47				
Payements pour le compte de la caisse des invalides			48,536 33		
——— de la caisse des dépôts et consignations			8,100 46		
Payements de dépôts d'articles d'argent			2,124,142 33		
——— divers pour le service des postes			8,264 67	13,266,177 42	
Ministère de la marine, s/c intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841.			145 50		
Payements effectués, pour le compte de divers, par les receveurs de l'enregistrement, par les receveurs des douanes et par les receveurs des contributions diverses			2,553,490 24		
Fonds particuliers des comptables des finances			55 55		
Avances à régulariser			1,658,340 56		
MOUVEMENTS DE FONDS.					
Envois de pièces de dépenses par les trésoriers payeurs au caissier central du trésor à Paris			1,339,880 30		
Fonds envoyés par les trésoriers payeurs à leurs collègues			12,831,806 43		
——— aux receveurs de l'enregistrement et des domaines			70,600 00		
——— aux receveurs des douanes et contributions diverses			26,912 00		
Fonds envoyés aux trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement		5,159,305f 84c	19,216,133 37	33,663,652 26	
——— par les receveurs des douanes		7,018,605 54			
——— par les receveurs des contributions diverses		7,038,221 99			
Fonds envoyés aux receveurs de l'enregistrement par leurs collègues		35,748 36	178,320 16		
——— des douanes par leurs collègues		80,470 78			
——— des contributions diverses par leurs collègues		62,101 02			
TOTAL des dépenses de l'année				145,870,771 66	145,870,771f 66
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1847 :					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines			29,470f 83c		
——— des douanes			34,542 83	82,216 59	
——— des contributions diverses			18,202 93		
Trésoriers payeurs en Algérie				31,126,051 73	
					31,208,268 32
TOTAL GÉNÉRAL					177,079,039 98

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines, pendant l'année 1846.

Solde en caisse au 1er janvier 1846					29,551f 92c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 586.)

Exercice 1845	Enregistrement, greffe, hypothèques	93f 75c	9,076f 34c	3,715,410f 34c
	Timbre	1 20		
	Produits de domaines	2,381 00		
	—— d'établissements spéciaux	"		
	—— des forêts	3,679 89		
	—— divers	2,920 50		
Exercice 1846	Enregistrement, greffe, hypothèques	1,612,479 95	3,706,334 00	
	Timbre	515,411 33		
	Produits des domaines	1,499,997 03		
	—— d'établissements spéciaux	17,917 00		
	—— des forêts	5,136 39		
	—— divers	55,392 30		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 594.)

Recettes de l'exercice 1845	"	1,445,116 59
Recettes de l'exercice 1846	1,445,116 59	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor.	Caisse des dépôts et consignations. (Retenues pour la caisse des retraites des finances sur les salaires hypothécaires)	2,618 15	399,301 68
	Fonds reçus pour le compte de divers	396,683 53	
Fonds particuliers. — Fonds que les receveurs ont versés dans leur caisse		1,500 00	1,500 00
Recouvrements et régularisations d'avances.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	239,646 14	305,239 38
	Frais de justice criminelle	11,345 50	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	5,365 33	
	—— d'adjudications diverses	2,545 89	
	—— de justice militaire	12,502 00	
	—— du culte musulman	82 50	
	3 p. 0/0 alloués aux débitants de papier timbré	8,643 76	
	Loyers d'immeubles affectés aux services des domaines et forestier	5,065 85	
	Crédit aux agents forestiers	8,024 77	
	Frais urgents pour les successions vacantes	4,259 50	
	Frais de bureau	7,758 14	
Mouvements de fonds.	Fonds reçus des trésoriers payeurs ou de leurs préposés	70,600 00	106,348 36
	—— reçus de leurs collègues	13,400 00	
	Recettes par virement entre les receveurs de l'enregistrement et des domaines	22,348 36	
Total des recettes de l'année			5,972,916 35
Total général			6,002,468 27

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs de l'enregistrement n'effectuent aucune dépense, ni pour le service des budgets, ni pour le service municipal.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor. — Fonds remboursés à divers			305,756f 98c
Fonds particuliers. — Remboursements aux receveurs, de fonds qu'ils avaient versés dans leur caisse			55 55
Avances à charge de recouvrements ou de régularisations.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	313,196 67	472,130 71
	Frais de justice criminelle	31,531 00	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	12,884 39	
	—— d'adjudications diverses	4,134 85	
	—— de justice militaire	20,655 50	
	—— du culte musulman	1,060 00	
	Crédit aux agents forestiers	9,980 35	
	Frais urgents pour les successions vacantes	5,163 99	
	Frais de bureau	11,544 23	
	Loyers d'immeubles affectés aux services des domaines et forestier	9.308 88	
	Acquisitions d'immeubles pour les services financiers	43,750 99	
	Remises de 3 p. 0/0 allouées aux débitants de papier timbré	8,919 86	
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés	5,159,305 84	5,195,054 20
	—— à leurs collègues	13,400 00	
	Dépenses par virements entre les receveurs de l'enregistrement et des domaines	22,348 36	
Total des dépenses de l'année			5,972,997 44
Solde en caisse au 1er janvier 1847			29,470 83
Total général			6,002,468 27

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Douanes pendant l'année 1846.

Solde en caisse au 1er janvier 1846 ..... 26,635f 45c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement page 586.)

Exercice 1845	Droits de douanes	128f 11c	1,728f 11c	3,832,634f 20c
	Recettes accessoires de douanes	"		
	Produits indirects	1,600 00		
Exercice 1846	Droits de douanes	2,425,921 69	3,830,906 00	
	—— de navigation	866,477 62		
	—— sanitaires et de port	63,750 22		
	Recettes accessoires	14,151 99		
	Droits et produits à répartir	69,262 30		
	Produits indirects	391,342 27		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement page 994.)

Recettes de l'exercice 1845	"	3,193,820 12
Recettes de l'exercice 1846	3,193,820 12	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor. — Fonds reçus pour le compte de divers			1,976,125 91
Recouvrements et régularisations d'avances.	Traitements d'activité	351,554 20	513,321 82
	Frais de bureaux, chauffage et éclairage	4,798 00	
	Loyer des lits militaires	1,300 90	
	Loyer d'immeubles affectés au service	20,310 00	
	Frais de saisies	1,048 55	
	Fonds de plombage et d'estampillage	3,477 21	
	Préemptions exercées pour le compte des préposés	52,682 36	
	Parts de saisies payées aux ayants droit	35,252 12	
	Parts de plombs payés aux ayants droit	15,566 33	
	Travaux et acquisitions en vertu de devis autorisés	9,198 37	
	Achats, entretien et radoubs des embarcations	3,801 44	
	Sommes payées à des Arabes capteurs	1,635 80	
	Avances diverses	12,696 54	
	Frais de poursuites	"	
Mouvements de fonds.	Fonds reçus du trésorier payeur	"	80,693 51
	—— de leurs collègues	7,000 00	
	Valeurs remises aux comptables par leurs prédécesseurs	14,230 82	
	Recettes pour virements entre les receveurs des douanes de l'Algérie	59,103 31	
	—— de l'intérieur de la France	359 38	
	Total des recettes de l'année		9,596,595 56
	Total général		9,623,231 01

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs des douanes n'effectuent aucune dépense, ni pour le service des budgets, ni pour le service municipal.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor. — Remboursement de fonds appartenant à divers			1,993,804 94
Avances à recouvrer et à régulariser.	Traitements d'activité	348,416f 97c	495,806 92
	Frais de bureaux, chauffage et éclairage	4,098 40	
	Loyers des lits militaires	1,311 90	
	Loyers d'immeubles affectés au service	18,040 00	
	Frais de saisies	931 45	
	Fonds de plombage et d'estampillage	4,620 58	
	Préemptions exercées pour le compte des préposés	43,336 81	
	Parts de saisies payées aux ayants droit	31,934 54	
	Parts de plomb payées aux ayants droit	15,814 09	
	Travaux et acquisitions en vertu de devis autorisés	7,807 15	
	Achat, entretien et radoubs des embarcations	3,565 24	
	Sommes payées à des Arabes capteurs	935 80	
	Avances diverses	14,993 99	
	Frais de poursuites	"	
Mouvements de fonds.	Versements à la caisse du trésorier payeur	7,018,605 54	7,099,076f 32c
	Fonds fournis par les comptables à leurs collègues	7,000 00	
	Valeurs remises par les comptables à leurs successeurs	14,230 82	
	Dépenses pour virements de comptes entre les receveurs des douanes de l'Algérie	59,103 31	
	—— de l'intérieur de la France	136 65	
	Total des dépenses de l'année		9,588,688 18
Solde en caisse au 1er janvier 1847			34,542 83
	Total général		9,623,231 01

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Contributions diverses pendant l'année 1846.

Solde en caisse au 1er janvier 1846				25,809f 14c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 588.)

Exercice 1846	Contributions directes (patentes)	406,529f 24c	4,790,707f 21c
	Contributions indirectes	477,116 50	
	Contributions arabes	2,428,573 27	
	Produits divers	1,451,678 07	
	Produits à répartir	26,910 13	

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 594.)

Recettes de l'exercice 1845		2,416,672 10
Recettes de l'exercice 1846	2,416,672 10	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Corrrespondants du Trésor.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs	85,332 00	404,653 28	
	Consignations pour assurer l'exécution des transactions	1,016 59		
	Amendes imposées en pays arabes	119,889 07		
	Recettes pour le compte de la commission administrative de Biscara	33,375 27		
	Fonds reçus pour le compte de divers	165,040 35		
Recouvrements et régularisations d'avances			292,102 38	
Fonds particuliers des comptables			1 40	
Mouvements de fonds	Fonds reçus des trésoriers-payeurs	28,412 00	90,513 82	
	Fonds reçus pour compte de leurs collègues	45,822 28		
	Recettes en acquit de dépenses payées pour le compte des comptables par leurs collègues	16,279 54		
Total des recettes de l'année			7,994,650 19	7,994,650 19
Total général				8,020,459 33

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs des contributions diverses n'effectuent aucune dépense, ni pour le service des budgets, ni pour le service municipal.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Correspondants du trésor.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs.	Application aux droits	6,318f 15c	76,422f 00c	253,928f 32c
		Restitutions aux consignataires	69,942 00		
		Versement à la caisse des dépôts et consignations	161 85		
	Consignations	Application aux amendes et confiscations	24,938 98	25,865 45	
		Remboursement des frais	534 70		
		Restitutions aux consignataires	391 77		
	Amendes imposées en pays arabes			96,849 97	
	Fonds remboursés à divers			54,790 90	
Avances à recouvrer et à régulariser					648,005 07
Mouvements de fonds	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés			7,038,221 99	7,100,323 01
	Payements faits par les comptables pour le compte de leurs collègues			16,278 74	
	Application aux services des recouvrements, faits pour le compte des comptables par leurs collègues.			45,822 28	
Total des Dépenses de l'année					8,002,256 40
Solde en caisse au 1er janvier 1847					18,202 93
Total général					8,020,459 33

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les trésoriers payeurs en Algérie, pendant l'année 1846.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1846	Numéraire	chez les trésoriers payeurs	3,448,494f 95c	6,842,512f 67c	24,968,664f 18c
		chez leurs préposés	3,394,017 72		
	Traites du caissier du trésor et autres effets	chez les trésoriers payeurs	15,113,600 00	18,126,151 51	
		chez leurs préposés	3,012,551 51		

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 588.)

Exercice 1845.	Produits des postes	"	16,712 55
	Produits divers	16,712 55	
Exercice 1846.	Produits des postes	637,884 28	5,309,480 67
	Prélèvement de 10 p. 0/0, au profit du trésor, sur les recettes du service local et municipal	344,455 19	
	Produit de vente de chevaux et denrées pris à l'ennemi	92,925 96	
	Produits divers	4,234,215 24	

SERVICE MUNICIPAL.

(Les trésoriers payeurs n'effectuent aucune recette pour le service municipal).

SERVICES SPÉCIAUX.

Recette de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor	228,835 67
Produit des prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir	562,867 69

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Émission de traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	4,237,291f 15c	8,203,882f 55c	122,346,320 61
	des trésoriers sur les préposés	1,945,539 74		
	des trésoriers sur leurs collègues	729,011 54		
	des trésoriers sur les recevrs généraux	1,292,040 12		
Dépôts d'argent pour le service des postes, à rembourser à destination			493,329 75	
Retenues au profit de la caisse des dépôts et consignations, pour le service des retraites	Ministère de la justice	18,412 44	122,179 63	
	——— de l'instruction publique	2,206 51		
	——— des travaux publics	3,507 17		
	——— des finances	98,053 51		
Recettes pour le compte de la caisse des invalides de la marine			48,536 33	
——— de la caisse des dépôts et consignations			100,022 03	
Recettes de dépôts divers pour le service des postes			8,535 62	
Recouvrements d'avances pour le service des postes			8,108 85	
Mouvements de fonds	Envois faits aux trésoriers payeurs par le caissier central du trésor à Paris :			
	en traites du caissier du trésor sur lui-même	29,627,600f 00c	61,315,267f 44c	113,361,725 85
	——— sur le recevr général des B.-du-Rhône	30,786,800 00		
	en pièces de dépenses	900,867 44		
	Envois en numéraire expédiés aux trésoriers par le payr de Toulon		20,000,000 00	
	Fonds reçus pour le compte de divers receveurs généraux		16,544 24	
	——— des trésoriers payeurs en Algérie		12,814,607 58	
	——— de l'agent comptable des traites de la marine		1 00	
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines		5,159,010 02	
	——— des receveurs des douanes		7,018,936 38	
	——— des receveurs des contributions diverses		7,037,359 19	
Total des Recettes de l'année				128,464,217 19
Total général				153,432,881 37

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, pages 587 et 589.)

	Exercice 1845.	Exercice 1846.	Exercice 1847.	Total.	
Ministère de la guerre	8,772,380f 76c	78,085,268f 78c	2,343,215f 17c	89,200,873f 71c	
——— de la marine	78,069 77	985,363 12	"	1,063,432 89	
——— des finances	61,534 73	759,237 69	"	820,772 42	
	8,911,994 26	79,829,869 59	2,343,215 17	91,085,079 02	91,085,079f 02c

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 595.)

Dépenses de l'exercice 1845	4,151,336 50	7,349,555 49
Dépenses de l'exercice 1846	3,198,218 99	

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au trésor	33,800 00	7,855,862 96
Répartition de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	472,507 47	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Remboursement de traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	4,265,892 39	6,865,101 78	
	des trésoriers sur les préposés	1,896,097 92		
	des trésoriers sur leurs collègues	703,111 47		
Payements pour le compte de la caisse des invalides de la marine			48,536 33	
——— dépôts et consignations			8,100 46	
Remboursement de dépôts d'argent pour le service des postes			2,124,142 33	
——— divers pour le service des postes			8,264 67	23,365,887 66
Payements, à titre d'avances, sur arrêté du général en chef commandant à Oran			42,397 86	
Ministère de la marine. S/C intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841			145 50	
Mouvements de fonds	Fonds envoyés au caissier central du trésor (Pièces de dépenses)	1,339,880 30	14,269,198 73	
	——— aux trésoriers payeurs de l'Algérie	12,831,806 43		
	——— aux receveurs de l'enregistrement en Algérie	70,600 00		
	——— aux receveurs des contributions diverses	26,912 00		
Total des dépenses de l'année				122,306,829 64
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1847	Numéraire	chez les trésoriers payeurs	7,072,752 48	11,647,851 73
		chez leurs préposés	4,575,099 25	
	Traites du caissier du trésor et autres effets	chez les trésoriers payeurs	16,023,100 00	19,478,200 00
		chez leurs préposés	3,455,100 00	
Total général				153,432,881 37

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1846.

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICES. Exercice 1845.	Exercice 1846.
PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Enregistrement, timbre, et domaines.	Enregistrement, greffes, hypothèques.	Enregistrement	3f 75c	1,472,966f 08c
		Greffes	"	54,891 41
		Hypothèques	"	16,458 65
		Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	"	5,524 48
		Amendes	90 00	24,662 33
		Passe-ports et permis de chasse	"	37,977 00
	Timbres.	Débité	1 20	447,239 90
		Extraordinaire et visa	"	68,171 43
	Produits des domaines.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	2,002 31	22,888 83
		Produits des immeubles autres que ceux appartenant aux communes	"	644,771 30
		Prix des récoltes faites sur les terres du domaine de l'État	"	11,193 07
		Dommages-intérêts adjugés à l'État	"	178 15
		Prix de vente d'objets mobiliers appartenant à l'État. — Ministère de la guerre	378 69	806,653 00
		Prix de vente d'objets mobiliers appartenant à l'État. — Divers services	"	13,173 73
		Épaves, déshérences et biens vacants	"	4,138 95
	Produits d'établis. spéciaux.	Pépinières et plantations faites par le Gouvernement	"	16,917 00
		1/5 revenant à l'État sur les produits de la ferme d'El-Arouch	"	1,000 00
	Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	"	501 59
		Recouvrement de frais d'adjudication	"	26 66
		Menus produits forestiers	3,592 49	3,711 49
		Amendes de condamnations pour délits forestiers	46 00	671 30
		Dommages-intérêts pour délits dans les bois de l'État	11 00	36 75
		Recouvrement de frais de poursuites et d'instances en matières forestière	30 40	188 60
		Prix des abonnements	"	1,621 00
	Produits divers.	Recouvrement sur frais de justice	2,590 35	26,042 20
		Recouvrement de frais de poursuites et d'instances (excepté en matière forestière).	34 00	402 05
		Créances de l'État autres que rentes	"	3,600 85
		Recouvrements sur frais d'adjudication	"	12,371 60
		Recettes accidentelles	296 15	11,354 60
			9,076 34	3,706,334 00
Douanes.	Droits de douanes.	à l'importation	123 99	2,417,151 71
		à l'exportation	4 12	8,769 98
	Droits de navigation.	Droits de tonnage	"	852,161 62
		—— de permis relatifs aux cargaisons	"	6,924 50
		—— de passe-ports à la sortie des navires étrangers	"	1,453 50
		—— de congé de bateaux français	"	277 00
		Passe-ports des bateaux étrangers	"	5,661 00
	Droits sanitaires et de port.	Sur les bâtiments mis en quarantaine	"	1,741 71
		Mouillage	"	28,469 81
		Patentes des navires à la sortie	"	33,538 70
	Recettes accessoires.	Timbre des expéditions, quittances et commissions d'emplois	"	13,220 10
		Droits de magasinage et de dépôt	"	840 54
		Produit des ventes des marchandises abandonnées en douane	"	62 45
		Recettes accidentelles	"	28 90
	Droits et produits à répartir.	Montant de la vente des objets saisis ou des sommes consignées, etc.	"	9,258 71
		Sommes reçues par suite de condamnations ou de transactions	"	42,145 14
		Plombage et estampillage	"	17,858 45
	Entrepôts réels.	Droit de magasinage	"	16,886 00
	Patentes pour la pêche du corail		1,600 00	139,600 00
	Dixième du produit net de l'octroi municipal		"	234,856 27
			1,728 11	3,830,906 09

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. Exercice 1845.	Exercice 1846.	Exercice 1847.
MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
États-majors	190,338f 02c	1,555,835f 65c	"
Gendarmerie	58,326 35	624,880 92	"
Recrutement	660 00	450 00	"
Justice militaire	24,786 27	155,953 45	"
Solde et entretien des troupes	3,785,808 72	42,055,867 25	1,173,406f 63c
Habillement et campement	153,503 04	536,242 17	"
Lits militaires	51,324 95	297,582 44	"
Transports généraux	29,764 39	376,590 37	"
Remonte générale	17,514 71	1,419,238 97	"
Harnachement	42,641 84	149,844 43	"
Fourrages	479,908 83	7,699,040 99	1,141,607 34
Solde de non-activité	1,602 75	11,176 88	"
Secours	"	2,150 00	"
Dépôt de la guerre	536 38	6,349 28	"
Matériel de l'artillerie	121,385 73	196,646 52	"
—— du génie	1,074,358 70	7,215,874 05	"
Gouvernement de l'Algérie	78,993 47	1,529,869 62	"
Services militaires irréguliers en Algérie	214,582 59	5,202,160 14	3,201 20
—— maritimes en Algérie	25,297 40	182,302 73	"
—— civils en Algérie	406,488 60	2,703,805 72	25,000 00
Colonisation en Algérie	989,414 37	806,872 85	"
Travaux civils en Algérie	921,833 25	4,519,880 59	"
Dépenses accidentelles et secrètes	100,000 00	180,000 00	"
—— des exercices clos	"	652,812 21	"
—— des exercices périmés	3,319 40	3,841 55	"
TOTAL	8,772,389 76	78,085,268 78	2,343,215 17

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1846.

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1845.	Exercice 1846.
Suite des PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.			
Contributions directes.	Contributions directes. — Contributions des patentes. (Produit brut.)	"	406,529f 24c
Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons	"	338,844 00
	Produit de la vente des poudres à feu	"	138,272 50
Contributions arabes.	*Hockor.* — Loyer des terres occupées par les tribus nomades	"	1,033,269 70
	Achour. — Impôt sur les grains	"	573,365 24
	Zekkat. — Impôt sur les bestiaux	"	631,127 22
	Eussa. — Impôt payé par les tribus du désert	"	186,167 11
	Contributions de l'Aghanat-Gadda	"	4,644 00
Contributions diverses.	Redevance et produits extraordinaires des mines	"	2,466 65
Produits divers.	Droits de vérification des poids et mesures	"	7,567 25
	Timbre des expéditions et quittances	"	10,601 50
	Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	"	4,832 75
	Produits des ventes de chevaux de soumission et d'investiture	"	70,208 60
	Produits des droits de succession payés par les Arabes	"	18,806 17
	Confiscations opérées au préjudice des tribus rebelles ou insoumises	"	14,592 80
	Produits des prises faites sur l'ennemi	"	25,971 52
	Contributions extraordinaires de guerre	"	1,296,390 83
	Recettes accidentelles	"	140 00
Produits à répartir.	Montant de la vente des objets saisis	"	24,690 13
	Sommes reçues par suite de condamnations ou de transactions	"	2,220 00
		"	4,790,707 21
Postes et paquebots à vapeur.	Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	"	444,241 28
	——— (Service rural.)	"	2,005 30
	Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	"	24,681 70
	Prix des places dans les paquebots	"	166,764 50
	Recettes accidentelles	"	191 50
		"	637,884 28
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes faites pour le service local et municipal		"	92,925 96
Produit de vente de denrées et de chevaux pris sur l'ennemi		"	344,455 19
PRODUITS DIVERS DU BUDGET.			
Recettes provenant des services ministériels.	Retenue de 2 p. 0/0 exercée sur les dépenses du personnel de la guerre pour l'hôtel des Invalides	16,712 55	157,729 75
	Reversements de fonds sur les dépenses du ministère de la guerre	"	3,483,824 13
	Indemnités pour remplacements de militaires	"	13,224 00
	Remboursement du prix de journées d'hôpitaux	"	244,265 44
	Remplacements d'effets perdus ou dégradés par des militaires	"	240,347 04
	Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	"	76,177 51
	Recettes sur divers débets poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	"	11,147 37
	Recettes applicables au compte de service de trésorerie	"	7,500 00
		16,712 55	4,234,215 24
RÉCAPITULATION.			
Produits et revenus de l'Algérie		10,804 45	13,403,212 73
Produits divers du budget		16,712 55	4,234,215 24
		27,517 00	17,637,427 97
TOTAL GÉNÉRAL des recettes		17,664,944 97	

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.		MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. Exercice 1845.	Exercice 1846.	Exercice 1847.
MINISTÈRE DE LA MARINE.				
Officiers militaires et civils		16,522f 54c	120,504f 12c	"
Maistrance, gardiennage et surveillance		276 00	4,578 00	"
Solde et habillement des équipages et des troupes		16,874 99	462,306 43	"
Hôpitaux		259 34	935 55	"
Vivres		25,816 74	236,662 77	"
Justice maritime		25 00	255 65	"
Travaux du matériel naval. (Ports.)		11,168 92	"	"
Salaires d'ouvriers		"	42,332 75	"
Approvisionnements généraux de la flotte		"	45,768 81	"
Travaux hydrauliques et bâtiments civils		5,609 91	816 58	"
Affrétements et transports par mer		150 00	"	"
Frais généraux d'impressions		153 00	241 15	"
Matériel des services d'administration des ports		297 33	6,659 21	"
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)		466 00	1,394 00	"
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)		"	62,908 10	"
Subvention à divers établissements coloniaux		450 00	"	"
TOTAL		78,069 77	985,363 12	"
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Dette publique		54,655 62	111,002 79	"
Divers services du ministère.	Frais de trésorerie	6,033 53	466,681 71	"
	Dépenses des exercices clos	"	2,323 88	"
	Dépenses des exercices périmés	80 00	20 16	"
Frais de régie et de perception.	Achats et transports de tabacs	"	175,000 00	"
	Service administratif et de perception des postes. (Personnel.)	302 74	205 50	"
Remboursements et restitutions.	Remboursement sur produits indirects et divers. (Postes.)	"	2,242 20	"
	Remboursement sur produits indirects et divers. (Produits divers.)	462 84	1,761 45	"
		61,534 73	759,237 69	"
		8,911,994 26	79,829,869 59	2,343,215 17
TOTAL GÉNÉRAL des payements		91,085,079f 02c		

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Récapitulation, par classe de Comptables, des opérations de l'année 1846.

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1845.	RECETTES FAITES pendant l'année 1846.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1846.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1846.
RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	12,671f 32c	3,346,000f 99c	3,358,672f 31c	3,353,517f 41c	5,154f 90c
Blidah	1,882 29	276,584 52	278,466 81	277,255 47	1,211 34
Bougie	194 28	18,832 43	19,026 71	18,333 12	693 59
Cherchell	286 36	45,370 53	45,656 89	45,198 67	458 22
Coléah	1,573 06	24,082 04	25,655 10	23,743 21	1,911 89
Dellys	1,269 50	7,736 60	9,006 10	8,491 70	514 40
Douera	49 82	22,889 23	22,939 05	22,616 75	322 30
Médéah	610 21	56,534 13	57,144 34	56,692 34	452 00
Milianah	534 68	76,041 71	76,576 39	74,470 84	2,105 55
Orléansville	195 02	12,475 93	12,670 95	12,537 45	133 50
Tenez	13 89	38,593 51	38,607 40	38,327 61	279 79
	19,280 43	3,925,141 62	3,944,422 05	3,931,184 57	13,237 48
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	2,301 97	640,306 16	642,608 13	639,563 17	3,044 96
Arzew	50 00	827 21	877 21	700 00	177 21
Mascara	427 30	74,742 58	75,169 88	74,738 25	431 63
Mers el Kébir	"	657 05	657 05	657 05	"
Mostaganem	3,958 48	113,438 28	117,396 76	116,743 15	653 61
Tlemcen	11 42	85,970 46	85,981 88	84,363 62	1,618 26
	6,749 17	915,941 74	922,690 91	916,765 24	5,925 67
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine	118 52	642,934 51	643,053 03	642,955 42	97 61
Bône	1,296 96	207,011 16	208,308 12	205,257 83	3,050 29
Djigelly	60 40	4,318 53	4,378 93	4,289 07	89 86
Guelma	13 56	9,211 26	9,224 82	9,130 05	94 77
La Calle	454 52	13,395 93	13,850 45	12,452 24	1,398 21
Philippeville	1,527 22	218,367 26	219,894 48	217,794 57	2,099 91
Setif	51 14	13,844 34	13,895 48	13,700 20	195 28
Biskara	"	22,750 00	22,750 00	19,468 25	3,281 75
	3,522 32	1,131,832 99	1,135,355 31	1,125,047 63	10,307 68
TOTAL GÉNÉRAL	29,551 92	5,972,916 35	6,002,468 27	5,972,997 44	29,470 83
RECEVEURS DES DOUANES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	9,037 79	5,512,934 75	5,521,972 54	5,509,837 32	12,135 22
Bougie	"	47,278 10	47,278 10	47,278 10	"
Cherchell	715 69	69,080 88	69,776 57	68,722 80	1,073 77
Dellys	811 09	20,436 49	21,247 58	20,306 79	940 79
Tenez	296 35	230,342 00	230,638 35	230,283 77	354 58
	10,860 92	5,880,072 22	5,890,933 14	5,876,428 78	14,504 36
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	"	1,459,230 06	1,459,230 06	1,456,941 19	2,288 87
Arzew	2,385 37	27,757 68	30,143 05	23,659 06	6,483 99
Djemma el Gazaouel	690 94	52,495 34	53,186 28	53,110 71	75 57
Mers el Kébir	"	364,421 94	364,421 94	364,421 94	"
Mostaganem	55 00	282,132 63	282,187 63	280,786 71	1,400 92
	3,131 31	2,186,037 65	2,189,168 96	2,178,919 61	10,249 35
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Bône	4 17	580,161 11	580,165 28	579,268 16	897 12
Djigelly	3,946 00	30,099 25	34,045 25	33,433 70	611 55
La Calle	6,046 13	138,752 72	144,798 85	143,077 65	1,721 20
Philippeville	2,611 23	741,217 09	743,828 32	737,771 99	6,056 33
Stora	35	40,255 52	40,291 21	39,788 29	502 92
	12,643 22	1,530,485 69	1,543,128 91	1,533,339 79	9,789 12
TOTAL GÉNÉRAL	26,635 45	9,596,595 56	9,623,231 01	9,588,688 18	34,542 83

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1845.	RECETTES FAITES pendant l'année 1846.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1846.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1846.
RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger. Receveurs des contributions intra-muros	"	1,504,856f 98c	1,504,856f 98c	1,503,352f 24c	1,504f 74c
Alger. ——— des contributions banlieue	7f 68c	244,018 67	244,026 35	244,026 35	"
Alger. ——— des octrois et marchés	2,267 29	310,437 38	312,704 67	310,906 24	1,798 43
Alger. Entreposeur des poudres à feu	"	130,024 64	130,024 64	130,024 64	"
Blidah	963 79	132,410 37	133,374 16	132,263 74	1,110 42
Bougie	"	3,533 09	5,533 09	3,533 09	"
Cherchell	0 06	26,075 47	26,075 53	24,783 72	1,291 81
Dellys	758,42	2,076 90	2,835 32	2,835 32	"
Médéah	"	166,014 61	166,014 61	164,814 61	1,200 00
Milianah	199 57	96,712 44	93,912 01	93,557 01	355 00
Orléansville	347 50	151,849 85	152,197 35	151,822 06	375 29
Tenez	454 97	64,630 29	65,085 26	64,711 18	374 08
	5,009 28	2,829,630 69	2,834,639 97	2,826,630 20	8,009 77
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	178 99	449,846 11	450,025 10	446,620 89	5,404 21
Arzew	171 65	1,585 25	1,756 90	1,435 25	321 65
Mascara	"	1,389,986 17	1,389,986 17	1,389,986 17	"
Mers el Kébir	"	3,374 70	3,374 70	3,374 70	"
Mostaganem	427 52	540,541 99	540,969 51	540,422 19	547 32
Tlemcen	161 34	144,182 09	144,303 43	144,291 66	51 77
	939 50	2,541,624 91	2,542,564 41	2,536,239 46	6,324 95
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine	696 69	1,228,447 73	1,229,144 42	1,229,144 42	"
Bône	505 82	439,660 76	440,166 58	440,166 58	"
Djigelly	0 60	3,738 52	3,739 12	3,737 80	1 32
Guelma	939 65	195,867 79	196,807 44	196,745 25	62 19
La Calle	16,943 54	90,604 00	107,547 54	105,096 12	2,451 42
Philippeville	557 68	271,033 99	271,591 67	271,596 67	"
Sétif	216 38	236,626 91	236,843 29	236,615 96	227 33
Biscara	"	157,414 89	157,414 89	156,288 94	1,125 95
	19,860 36	2,623,394 59	2,643,254 95	2,639,386 74	3,868 21
TOTAL GÉNÉRAL	25,809 14	7,994,650 19	8,020,459 33	8,002,256 40	18,202 93

Suite du COMPTE DES SERVICES

Suite de la *Récapitulation, par classe de Comptables, des Opérations de l'année 1846.*

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1845.	RECETTES FAITES pendant l'année 1846.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1846.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1846.
TRÉSORIERS PAYEURS ET LEURS PRÉPOSÉS.					
PROVINCE D'ALGER.					
Trésorier payeur à Alger	8,950,892f 61c	43,182,066f 99c	52,132,959f 60c	39,815,974f 96c	12,316,984f 64c
Préposés payeurs à Blidah	374,635 48	7,682,294 78	8,056,930 26	7,383,066 38	673,863 88
à Bougie	158,990 53	786,535 64	945,526 17	691,020 21	254,505 96
à Cherchell	358,012 06	1,322,460 50	1,680,472 56	1,330,143 52	350,329 04
à Dellys	89,792 25	589,501 20	679,293 45	516,003 27	163,290 18
à Médéah	659,986 06	3,873,853 78	4,533,839 84	3,967,360 27	566,479 57
à Milianah	424,095 86	3,822,026 82	4,246,122 68	3,695,834 67	550,288 01
à Orléansville	211,961 82	2,688,644 19	2,900,606 01	2,580,088 53	320,517 48
à Tenez	504,406 36	3,152,956 46	2,657,362 82	3,188,535 85	468,826 97
Préposé payeur chargé du service des postes à Alger	15,211 71	533,108 48	548,320 19	540,946 21	7,373 98
	11,747,984 74	67,633,448 84	79,381,433 58	63,708,973 87	15,672,459 71
PROVINCE D'ORAN.					
Trésorier payeur à Oran	6,957,678 96	17,279,866 46	24,237,545 42	17,580,164 72	6,657,380 70
Préposés payeurs à Djema el Gazaoel	65,152 09	606,245 10	671,397 19	526,843 24	144,553 95
à Lella-Magrinah	96,000 19	122,402 88	218,403 07	218,403 07	"
à Mascara	452,034 49	6,987,333 93	7,439,368 42	6,875,004 71	564,363 71
à Mostaganem	552,826 88	5,898,869 01	6,451,695 89	5,807,672 32	644,023 57
à Tlemcen	281,680 54	4,452,603 75	4,734,284 29	4,173,524 94	560,759 35
Préposé payeur chargé du service des postes à Oran	"	"	"	"	"
	8,405,373 15	35,347,321 13	43,752,694 28	35,181,613 00	8,571,081 28
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Trésorier payeur à Constantine	2,653,523 38	10,489,764 16	13,143,287 54	9,021,800 40	4,121,487 14
Préposés payeurs à Bône	724,368 46	6,373,250 20	7,097,618 66	6,148,315 13	949,303 53
à Djigelly	256,665 67	633,458 61	890,124 28	576,978 40	313,145 88
à Philippeville	576,996 42	4,930,390 78	5,507,387 20	4,728,773 42	778,613 78
à Sétif	600,504 68	2,909,895 88	3,510,400 56	2,796,722 17	713,678 39
Préposé payeur chargé du service des postes à Constantine	3,247 68	146,675 93	149,923 61	143,641 59	6,282 02
	4,815,306 29	25,483,435 56	30,298,741 85	23,416,231 11	6,882,510 74
TOTAL GÉNÉRAL	24,968,664 18	128,464,205 53	153,432,869 71	122,306,817 98	31,126,051 73
RÉCAPITULATION.					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	29,551 92	5,972,916 35	6,002,468 27	5,972,997 44	29,470 83
Receveurs des douanes	26,635 45	9,596,595 56	9,623,231 01	9,588,688 18	34,542 83
Receveurs des contributions diverses	25,809 14	7,276,977 06	7,302,786 20	7,274,725 53	28,060 67
Trésoriers payeurs et leurs préposés	24,968,664 18	128,464,205 53	153,432,869 71	122,306,817 98	31,126,051 73
TOTAUX GÉNÉRAUX	25,050,660 69	151,310,694 50	176,361,355 19	145,143,229 13	31,218,126 06

FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Tableau comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1846 et 1845, pour le service des Budgets.

		OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1846.	OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1845.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1846. En plus.	En moins.
Recettes	Enregistrement et domaines	3,706,594f 06c	2,374,421f 67c	1,332,172f 39c	"
	Produits des forêts	8,816 28	20,033 29	"	11,217f 01c
	Douanes	3,832,634 20	1,870,030 61	1,962,603 59	"
	Contributions diverses	4,790,707 21	109,564 45	4,681,142 76	"
	Produits des postes et des paquebots à vapeur	637,884 28	530,519 69	107,364 59	"
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	344,455 19	"	344,455 19	"
	Produit de vente de denrées et chevaux pris sur l'ennemi	92,925 96	46,312 82	46,613 14	"
	TOTAL des produits et revenus de l'Algérie	13,414,017 18	4,950,882 53	8,474,351 66	11,217 01
	Produits divers du budget, étrangers aux produits et revenus de l'Algérie	4,250,927 79	4,733,172 50	"	482,244 71
		17,664,944 97	9,684,055 03	8,474,351 66	493,461 72
	DIFFÉRENCE en plus à 1846			7,980,889 94	
Dépenses	Ministère de la guerre	89,200,873 71	70,588,044 00	18,612,829 71	"
	Ministère de la marine	1,063,432 89	943,156 74	120,276 15	"
	Ministère des finances. Dette publique	165,658 41	143,610 01	22,048 40	"
	Ministère des finances. Divers services du ministère	475,139 28	433,997 44	41,141 84	"
	Ministère des finances. Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	175,508 24	110,786 06	64,722 18	"
	Ministère des finances. Remboursements sur produits indirects et divers	4,466 49	48,495 29	"	44,028 80
		91,085,079 02	72,268,089 54	18,861,018 28	44,028 80
	DIFFÉRENCE en plus à 1846			18,816,989 48	

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

SERVICE MUNICIPAL.

Développement des Opérations de l'année 1846, et Situation au 1er janvier 1847.

Excédant de recette au 1er janvier 1846. (Voir page 584 du compte des finances de l'année 1845.)		4,372,131f 77c
RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1846.		
EXERCICE 1845. (Néant.)		
EXERCICE 1846.		
Produits des immeubles appartenant aux communes. — Loyers et fermages	164,337f 35c	
Produits des immeubles appartenant aux communes. — Rentes foncières	214,670 95	
Produits des immeubles appartenant aux communes. — Prix des récoltes faites sur les terrains des communes	819 90	
Autorisations de voirie pour constructions et réparations	7,271 14	
Autorisations de police délivrées aux établissements publics	2,785 18	
Mezouard	56,414 35	
Fourrière publique	5,955 78	
Diplômes et livrets d'hôteliers et d'ouvriers	7,407 00	
Droits d'inhumations	4,329 00	
Prix des concessions de terrains dans les cimetières	3,471 00	
Produits des concessions d'eau	4,848 35	
Produit des expéditions des actes administratifs et de l'état civil	1,690 05	
Amendes de condamnations attribuées aux communes	31,228 10	
Saisies. (Police.)	541 30	
Prix des plaques livrées aux chevriers	1,623 75	
Traitement des malades aisés admis aux hospices civils	1,215 34	
Recouvrements d'avances et remplacement de dépenses	32,735 31	
Prix des ventes des biens des communes ou agglomérations d'habitants	172 00	
Dons, legs et aumônes	27 10	
Remboursements de capitaux exigibles ou de rentes rachetées	60,529 50	
Produits des bois appartenant aux communes	73 00	
Versements effectués par le beit el-Maldgi	3,004 92	
Octroi municipal. Droits d'entrée	3,193,809 77	
Droits de places dans les halles, foires et marchés	149,747 50	
Droits d'abatage dans les abattoirs publics	453,438 15	
Location des chaises	227 50	
Droits de pesage dans les bureaux du poids public	17,245 04	
Droits de mesurage des céréales et légumes secs	43,973 96	
Droits de mesurage des huiles	17,985 34	
Redevance payée par le crieur de la porte Valée, à Constantine	156 00	
Produit de l'amin des savonniers à Constantine	1,440 00	
Amendes et confiscations pour contraventions aux arrêtés établissant les droits locaux et municipaux. (Produit net.)	40 00	
Amendes payées par les Arabes	274,234 59	
Droits de voirie	6,560 06	
Droits de police	1,528 05	
Recettes au profit de l'ancienne caisse coloniale sur les produits restant à recouvrer au 31 décembre 1845	2,290,072 48	
Total des recettes effectuées pendant l'année 1846	7,055,608 81	7,055,608 81
Total		11,427,740 58

PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1846.

EXERCICE 1845.			
Dépenses des services financiers	94,020f 28c	4,151,336f 50c	
Services généraux	3,055,186 45		
Villes et territoires en dehors de l'action de l'administration	294,577 95		
Commandement et administration des tribus arabes	156,151 24		
Dépenses générales	33,493 08		
Dépenses extraordinaires (fonds de réserve et de prévoyance)	517,907 50		
Dépenses supplémentaires (exercices clos)	"		
EXERCICE 1846.			
Titre 1er. *Dépenses sur fonds provincial.*			
Finances et commerce	718,564 04	3,198,218 99	
Intérieur et colonisation	1,726,726 03		
Travaux publics	509,496 66		
Dépenses des exercices clos	23,035 99		
Titre 2. *Dépenses sur fonds général.*			
Finances et commerce	5,006 32		
Intérieur et colonisation	29,000 00		
Travaux publics	175,666 44		
Dépenses des exercices clos	"		
Titre 3. *Fonds de réserve et de prévoyance.*			
Finances et commerce	"		
Intérieur et colonisation	724 00		
Travaux publics	9,999 51		
Dépenses des exercices clos	"		
Total des payements effectués pendant l'année 1846		7,349,555 49	7,349,555 49
Excédant de Recette au 1er janvier 1847 compris dans le passif de la situation générale des finances. (Voir page 387.)			4,078,185 09
Total			11,427,740 58

COMPARAISON DES RECETTES ET DES PAYEMENTS POUR LES ANNÉES 1846 ET 1845.

	Année 1846.	Année 1845.	Diminution pendant l'année 1846.
Recettes	7,055,608f 81c	10,701,591f 78c	3,645,982f 97c
Payements	7,349,555 49	10,505,896 24	3,156,340 75

COMPTE

DU SERVICE DES MONNAIES

POUR L'ANNÉE 1846.

NOTE

Sur le Compte du service des Monnaies pour l'année 1846.

Les opérations du service des monnaies sont, depuis le 1er janvier 1838, concentrées dans sept ateliers monétaires, en exécution de l'ordonnance royale du 16 novembre 1837. Elles résultent des mouvements en matières et en espèces auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies pendant l'année 1846, ainsi que de la fabrication et de la vente des médailles, qui, à partir de 1832, ont fait partie des attributions de la commission des monnaies.

L'exécution de la loi du 10 juillet 1846, qui a prescrit le retrait et la démonétisation des pièces de 6 liards et de 10 centimes à la lettre N, et de celles de 15 et de 30 sous, sera l'objet d'un compte administratif publié spécialement pour faire connaître les effets monétaires et financiers de ladite loi; mais ce compte ne pourra être mis sous les yeux des Chambres que lorsque les opérations qu'il doit retracer auront été complétement effectuées. On ne comprend, en conséquence, dans le présent compte que les résultats connus au 31 décembre 1846.

1re PARTIE.

Fabrication des monnaies.

Les tableaux relatifs à la fabrication des monnaies ont pour objet d'exposer le mouvement des matières d'or et d'argent depuis le moment de leur entrée dans les ateliers monétaires jusqu'à celui où elles sont rendues à la circulation en espèces monnayées.

Les matières versées aux changes sont reçues par les directeurs de la fabrication des monnaies, qui les prennent en charge pour leur valeur réelle, fabriquent les espèces au titre de 900 millièmes de fin, et en appliquent le montant au payement des frais de fabrication et au remboursement des bons remis aux propriétaires des matières.

Les opérations des monnaies se divisent en deux séries principales, désignées comme il suit :

1° Compte de la fabrication des matières versées aux changes.

2° Compte des espèces résultant du mouvement de la fabrication.

Compte de la fabrication des matières versées aux changes.

La recette du compte de la fabrication se compose :

1° Des matières versées aux changes, pour lesquelles les directeurs de la fabrication des monnaies délivrent aux parties versantes un bon remboursable à échéance, en espèces monnayées, déduction faite d'une retenue effectuée pour frais de fabrication ;

2° Du montant de la retenue opérée sur la valeur réelle des matières reçues (1).

---

(1) Cette retenue a été opérée jusqu'au 30 juin 1835, savoir :

Sur l'or, à raison de 9f par kil. à 900/1000 ou 29 centimes par 100 francs, et elle a servi à couvrir les frais de fabrication et les déchets dans les proportions suivantes, savoir :

9 centimes pour frais de fabrication,

et 20 centimes pour les déchets.

Sur l'argent, à raison de 3f par kil. à 900/1000 ou 1f 50c par 100 francs, applicables, savoir :

1 franc aux frais de fabrication,

et 50 centimes aux déchets.

Mais une ordonnance royale du 25 février 1835 a réduit le montant de la retenue, à partir du 1er juillet de la même année, et en a affecté le produit au remboursement des frais de fabrication, tous déchets compris.

Cette nouvelle retenue a été fixée, savoir :

Pour l'or, à 6f par kil. à 900/1000 ou 19 centimes 355/1000 par 100 francs;

Pour l'argent, à 2f par kil. à 900/1000 ou 1 franc par 100 francs.

Cette retenue étant effectuée en dehors de la valeur des monnaies, les espèces fabriquées mises en circulation représentent la valeur exacte de leur expression nominale, à la différence près du résultat des tolérances en faible ou en fort.

Note sur le Compte du service des monnaies.

La dépense du compte de la fabrication résulte des délivrances d'espèces et échantillons, et des versements en numéraire faits par les directeurs en remplacement des matières qui n'ont pu être fabriquées.

Le compte en espèces est principalement destiné à constater les versements successifs des espèces fabriquées, et le payement des bons à échéance délivrés aux propriétaires des matières.

Compte des espèces résultant du mouvement de la fabrication.

Les produits bruts compris dans ce compte consistent en droit d'essais, en recettes extraordinaires et en tolérances en faible. Les deux premiers articles n'exigent pas d'explications; quant au dernier produit, intitulé *tolérances en faible*, il provient d'une latitude accordée aux directeurs, au moyen de laquelle une légère différence est tolérée entre le titre et le poids des espèces fabriquées, et le degré de fin et de pesanteur qu'elles devraient avoir d'après le taux légal. Toutes les fois, en effet, que les espèces n'atteignent pas, soit pour le titre, soit pour le poids, le point fixé, il y a tolérance en faible et bénéfice pour le trésor en ce que les pièces fabriquées sont livrées à la circulation pour leur valeur nominale, tandis qu'il n'est tenu compte aux directeurs que de la valeur réelle du fin contenu dans lesdites espèces.

La dépense comprend, outre les payements faits aux propriétaires de matières en remboursement de celles qu'ils ont versées aux changes, les mouvements de valeurs entre les comptables, et les payements imputables sur les produits bruts; ces derniers payements se composent des frais de fabrication et des tolérances en fort, lesquelles ont lieu lorsque les espèces fabriquées dépassent le titre ou le poids déterminé, c'est-à-dire dans le cas inverse de celui qui est expliqué ci-dessus pour les tolérances en faible.

Les résultats de ces deux comptes se trouvent principalement résumés dans les tableaux n°s 1 et 2.

Le premier de ces tableaux explique les mouvements et les transformations des matières d'or et d'argent entrées aux changes et fabriquées pendant l'année 1846, en distinguant la nature de ces matières, et en faisant connaître le poids du fin qu'elles contiennent, leur valeur réelle et leur valeur nominale.

Le tableau n° 2 renferme, outre les soldes en matières et en espèces, dont les directeurs de la fabrication étaient dépositaires, au commencement et à la fin de 1846, les diverses opérations auxquelles a donné lieu la fabrication de l'année. Les résultats de ces opérations se trouvent rattachés, selon leur nature, aux autres sections du compte des finances à laquelle ils appartiennent, savoir : au *Compte des contributions et revenus publics*, pour le bénéfice net revenant au trésor sur le produit des monnaies et des médailles (voir pages 82 et 83); au *Compte de trésorerie*, pour les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication (voir pages 160 et 162), et à la *Situation générale des finances*, pour le solde de ces opérations au 1er janvier 1847 (voir page 384).

Le tableau n° 3 présente le détail des recettes et des prélèvements qui déterminent le bénéfice net résultant de la fabrication des monnaies et des médailles pour les exercices 1845 et 1846.

L'état n° 4 développe, par atelier monétaire, pour les exercices 1845 et 1846, les recettes brutes attribuées au trésor, les prélèvements qu'elles ont dû supporter, et le résultat en recette ou en dépense que la fabrication des monnaies a offert sur chacun de ces deux exercices.

Tableau des monnaies d'or et d'argent en circulation.

Le tableau n° 5 indique, par hôtel des monnaies, par nature d'espèces en valeur nominale, et par division de types, les pièces d'or et d'argent qui ont été fabriquées pendant l'année 1846, ainsi que le total de celles dont la fabrication a eu lieu antérieurement à cette année, depuis la loi du 7 germinal an XI [28 mars 1803].

Note sur le Compte du service des monnaies.

Tableaux des monnaies de cuivre et de billon démonétisées ou en circulation.

Le tableau n° 6 fait connaître le montant des fabrications qui ont été opérées en monnaie de cuivre depuis 1719 jusqu'à 1815.

Enfin, le tableau n° 7 présente les résultats de la démonétisation des pièces de 6 liards et de 10 centimes et de celles de 15 et de 30 sous constatés au 31 décembre 1846.

Ces différents états se résument dans leur ensemble comme il suit :

Opérations de l'année 1846.

Les anciennes espèces monnayées et les matières à divers titres, versées aux changes pendant l'année 1846, pour être converties en espèces nouvelles, se sont élevées, savoir :

Or.....	Louis fabriqués depuis 1726.....	28,772f 65c	2,231,537f 56c
	Matières à divers titres.....	2,202,764 91	
Argent...	Espèces duodécimales.....	24,984 96	46,673,309 05
	Pièces de 30 sous.....	1,309 42	
	Pièces de 15 sous.....	927 54	
	Matières à divers titres.....	46,646,087 13	
	TOTAL.....		48,904,846 61

Les fabrications faites en 1846, tant avec ces matières qu'avec celles qui restaient dans les travaux au commencement de l'année, ont été, *en valeur nominale* (voir pages 610 et 611) :

Or.....	Pièces de 20 francs.....		2,086,420f 00c	49,972,565f 50c
Argent...	Pièces de 5 francs.....	42,211,015f 00c	47,886,145 50	
	—— de 2 francs.....	922,562 00		
	—— de 1 franc.....	2,163,487 00		
	—— de 50 centimes.....	2,137,244 50		
	—— de 25 centimes.....	451,837 00		

La conversion, en espèces, des valeurs reçues aux changes s'élève, en *valeur réelle* (voir page 603), à.....

or.....	2,086,697f 24c	49,960,279 46
argent.....	47,873,582 22	

Différence en plus à la valeur nominale, représentant le résultat des tolérances en faible (voir page 603)..... 12,286 04

Les recettes et les frais qui résultent pour le trésor, des fabrications faites en 1845 et 1846, se résument ainsi qu'il suit, au 31 décembre 1846, savoir :

	EXERCICE 1845.	EXERCICE 1846.
Retenues sur les matières apportées aux changes, droit d'essais, bénéfice pour tolérances en faible tant sur le poids que sur le titre et recettes extraordinaires.	923,181f 77c	485,579f 03c
À déduire : Frais de fabrication alloués aux directeurs, et perte pour tolérances en fort de poids et de titre.....	920,547 28	473,114 01
Bénéfice pour le trésor public.....	2,634 49	12,465 02

Le bénéfice pour le trésor, résultant des opérations de l'exercice 1845, se compose principalement de l'excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort. Il est à remarquer que ce béné-

fice, qui ne figure ici que pour la somme de 2,634 fr. 49 cent., se trouve compris dans celle de 61,875 fr. 17 cent. portée en recette aux produits divers du budget avec le produit des médailles (voir page 82) pour 14,170 fr. 79 cent. La différence qui existe entre cette dernière somme et celle de 2,634 fr. 49 cent. provient de ce que les tolérances en fort, dont la compensation est faite dans le résultat ci-dessus, ont été remboursées à divers directeurs, au moyen d'un crédit spécial ouvert au ministre des finances par la loi du 3 juillet 1846, lequel est imputable sur l'exercice 1845, et de ce que le montant de ces tolérances a dû être, dès lors, retranché des dépenses de la fabrication des monnaies pour être classé parmi les dépenses du budget dudit exercice.

En ce qui concerne l'exercice 1846, le bénéfice de 12,465 fr. 02 cent. qui s'y rapporte résulte également, en partie, de l'excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort. Toutefois, ce résultat sera aussi susceptible d'être modifié en fin d'exercice, attendu que les tolérances en fort, qui figurent aujourd'hui en dépense au compte des monnaies, à titre de prélèvement sur les recettes brutes, pour une somme de 2,062 fr. 46 cent., devront être remboursées aux directeurs, et seront portées en dépense au budget de l'exercice 1846, sur un crédit qui y sera ouvert pour cet objet.

IIe Partie. — Fabrication et vente des médailles.

La fabrication et la vente des médailles qui, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, avaient fait partie, jusqu'au 1er janvier 1832, de la dotation de la couronne, sont rentrées, à partir de cette époque, dans le domaine de l'État, et ont été attribuées, à partir du 5 avril suivant, à la commission des monnaies.

Le directeur de la monnaie de Paris est chargé de toutes les opérations de la fabrication et de la vente des médailles, jetons ou pièces de plaisir, d'or, d'argent, de platine, de cuivre ou de bronze, et il est tenu de se conformer aux conditions établies par l'ordonnance royale du 24 mars 1832 et par l'arrêté ministériel du 30 du même mois. Il doit se procurer, à ses frais, les matières de toute nature qui sont nécessaires à cette fabrication. Le prix brut de la matière, au titre de 916 millièmes pour l'or et 950 millièmes pour l'argent, ainsi que les frais de fabrication pour chaque nature de pièces, a été fixé conformément à un tarif arrêté par la commission des monnaies, consenti par le directeur, et approuvé par le ministre des finances ; ce tarif établit, en outre, le prix des médailles et jetons de bronze d'après leur module.

Le prix de cette fabrication se trouvant ainsi réglé à forfait, le directeur a été dispensé de compter du *fin* contenu dans les matières d'or et d'argent qu'il emploie à cet effet. Il est seulement tenu de rendre compte des *flans* d'or et d'argent préparés pour la fabrication des médailles et dont la commission des monnaies a reconnu le titre.

Les médailles et autres pièces de toute nature sont vendues aux prix fixés par un second tarif. La différence qui résulte de ces prix, comparés à ceux qui sont payés pour la valeur de la matière et le montant des frais de fabrication, constitue le bénéfice qui est porté dans le budget de l'État et dont le directeur rend compte avec le produit de ses autres recettes.

Les recettes brutes qui résultent de la vente des médailles, ainsi que les dépenses auxquelles cette exploitation a donné lieu pour l'année 1846, sont comprises distinctement dans l'état général des opérations réalisées pendant cette année par les ateliers monétaires.

Enfin, un état de développement (n° 8), qui fait suite aux tableaux relatifs à la fabrication des monnaies, présente le mouvement des médailles fabriquées et des médailles vendues durant le cours de ladite année, et fait connaître, en outre, le produit réalisé sur les ventes faites en exécution de l'ordonnance royale qui a placé ce service dans les attributions de la commission des monnaies.

[ÉTAT N° 1.]

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Matières d'or et d'argent entrées aux Changes des Ateliers monétaires pendant l'année 1846.

ENTRÉES AUX CHANGES.

		POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
		k. g. m.	fr. c.	fr. c.
MATIÈRES D'OR.				
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1846		5,248,081	18,076 72	18,076 72
Matières versées aux changes pendant l'année.	Louis fabriqués depuis 1726	8,353,350	28,772 65	2,231,537 56
	Matières à divers titres	639,512,392	2,202,764 91	
		653,113,823	2,249,614 28	2,249,614 28
MATIÈRES D'ARGENT.				
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1846		13,600,575,260	3,022,350 00	3,022,350 00
Matières versées aux changes pendant l'année.	Espèces duodécimales	112,432,341	24,984 96	46,673,309 05
	Pièces de 30 sous	5,892,393	1,309 42	
	Pièces de 15 sous	4,173,928	927 54	
	Matières à divers titres	209,907,394,192	46,646,087 13	
		223,630,468,114	49,695,659 05	49,695,659 05

Décompte de la valeur réelle des matières versées aux changes, en retenues et en valeur à payer aux propriétaires des matières.

Les matières versées aux changes s'élèvent, pour l'or, à	2,231,537f 56c
Et pour l'argent, à	46,673,309 05
ENSEMBLE	48,904,846 61
Les retenues faites sur ces matières pour couvrir le Trésor public des frais de fabrication (voir le tableau suivant) ont été de	471,051 55
RESTE pour valeur à rembourser aux propriétaires des matières (Voir page 604)	48,433,795 06

FABRICATION.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
	k. g. m.	fr. c.	fr. c.
MATIÈRES D'OR.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 2,086,420 fr. (voir page 610)	605,815,320	2,086,697 24	2,086,697 24
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	3,376	11 63	11 63
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1846	47,295,118	162,905 41	162,905 41
	653,113,823	2,249,614 28	2,249,614 28
MATIÈRES D'ARGENT.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 47,886,145 fr. 50 cent. (voir page 611)	215,431,122,122	47,873,582 22	47,873,582 22
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	9,746	2 14	2 14
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1846	8,199,336,246	1,822,074 69	1,822,074 69
	223,630,468,114	49,695,659 05	49,695,659 05

Décompte et application aux exercices 1845 et 1846 des tolérances en faible et en fort résultant des fabrications de l'année 1846.

La valeur nominale des fabrications de pièces d'or a été de	2,086,420f 00c	
La valeur réelle de	2,086,697 24	
Résultat, au préjudice du Trésor public, des tolérances en faible et en fort	277 24	277f 24c
La valeur nominale des fabrications de pièces d'argent a été de	47,886,145 50	
La valeur réelle de	47,873,582 22	
Résultat, au profit du Trésor public, des tolérances en faible et en fort	12,563 28	12,563 28
BÉNÉFICE résultant des tolérances en faible et en fort		12,286 04

Le tableau qui suit présente :

En recette, des tolérances en faible, à l'exercice 1845, pour 437 fr. 38 cent., et à l'exercice 1846, pour 14,446 fr. 50 cent., ensemble	14,883 88
En dépense, des tolérances en fort, à l'exercice 1845, pour 535 fr. 38 cent., et à l'exercice 1846, pour 2,062 fr. 46 cent., ensemble	2,597 84
SOMME PAREILLE	12,286 04

Les fabrications d'espèces d'or et d'argent sont développées, par hôtel de monnaies et par nature de pièces, dans l'état n° 5.

[État n° 2.]

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

État général des Opérations des Ateliers monétaires pendant l'année 1846.

RECETTE.

Solde au 1er janvier 1846	Numéraire			1,985,000f 62c	5,025,427f 34c
	Matières — Or		18,076f 72c	3,040,426 72	
	Matières — Argent		3,022,350 00		

		Exercice 1845.	Exercice 1846.	
Recettes brutes sur les produits des monnaies.	Retenues sur les matières reçues aux changes pour couvrir les frais de fabrication	"	471,051f 55c	
	Bénéfice pour tolérances en faible	437f 38c	14,446 50	
	Droit d'essais	"	79 00	
	Recettes extraordinaires	"	1 98	
		437 38	485,579 03	486,016 41
Recettes brutes sur les produits des médailles.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	502,914 29	
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze, reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	"	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	"	15 26	
		"	502,929 56	502,929 56

Mouvements de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Valeur des matières reçues aux changes pour être converties en espèces (1)		48,433,795 06
	Recette en espèces nouvellement fabriquées	Espèces d'or 2,086,697f 24c	49,960,279 46
		Espèces d'argent 47,873,582 22	
	Recette en espèces pour remplacement de matières qui n'ont pu être fabriquées		13 77
	Retenue de 5 cent. par kil. de matières fabriquées, pour frais de coins		12,153 07
	Retenue de 40 fr. par 200,000 pièces fabriquées, pour frais de viroles brisées		1,731 06
	Recette pour droit d'affinage		2,491 08
	Bonification de 1 fr. 19 cent. allouée par kilogramme aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent		146 86
	Bonification de 3 fr. 02 cent. allouée par kilogramme aux porteurs de pièces de 30 sous		26 68
	Bonification de 3 fr. 51 cent. allouée par kilogramme aux porteurs de pièces de 15 sous		21 97
	Dépôt — Échantillons adressés par les directeurs à la commission des monnaies pour être déposés dans la caisse à trois clefs	23,358f 00c	
	Caisse à 3 clefs. Valeur des échantillons reçus de la commission des monnaies pour être renvoyés aux directeurs de la fabrication	29,073 75	52,431 75
	Espèces reçues par les directeurs de la fabrication en remplacement d'échantillons envoyés par eux à la commission des monnaies		29,073 75
Fonds reçus du Trésor en remboursement des tolérances en fort dans la fabrication de l'exercice 1845			11,536 30
Recette provenant des fonds particuliers des directeurs de la fabrication			14,373,354 46
Fonds reçus du caissier central du Trésor, à titre d'avances, pour l'échange du billon à démonétiser			36,294 85
			113,002,296 09
Total			113,002,296 09

(1) Déduction faite de 471,051 fr. 55 cent., montant des retenues faites au profit du Trésor. (Voir la recette de cette somme à l'exercice 1846, et la note du tableau qui précède, page 602, d'après laquelle la valeur des matières versées aux changes s'élève à 48,904,846 fr. 61 cent.)

DÉPENSE.

		Exercice 1845.	Exercice 1846.	
Prélèvements sur les produits des monnaies.	Frais de fabrication	35,261f 26c	452,459f 72c	
	Perte pour tolérances en fort	535 38	2,062 46	
		35,796 64	454,522 18	490,318f 82c
Prélèvements sur les produits des médailles.	Frais de fabrication des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	456,591 35	456,591 35
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	"	

Mouvements de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes	Espèces d'or 2,086,697f 24c	49,960,279 46
		Espèces d'argent 47,873,582 22	
	Retrait de matières qui n'ont pu être fabriquées		13 77
	Remboursement en espèces nouvelles de la valeur des matières versées aux changes		49,075,448 31
	Payements faits sur la retenue de 5 cent. pour frais de coins		14,166 02
	Payements faits sur la retenue de 40 fr. pour frais de viroles brisées		1,993 85
	Frais d'affinage		2,491 08
	Payements faits pour bonification de 1 fr. 19 cent. par kilogramme d'espèces duodécimales d'argent		146 86
	Payements faits pour bonification de 3 fr. 02 cent. par kilogramme de pièces de 30 sous		26 68
	Payements faits pour bonification de 3 fr. 51 cent. par kilogramme de pièces de 15 sous		21 97
	Envois d'espèces à la commission des monnaies à titre d'échantillons		23,358 00
	Dépôt — Fonds remis par la commission des monnaies à valoir sur les échantillons déposés dans la caisse à 3 clefs	29,073f 75c	58,147 50
	Caisse à 3 clefs. Renvois aux directeurs de la fabricat^on de la valeur des échant^ons en remplacement de ceux adressés par eux pour être déposés dans la caisse à 3 clefs	29,073 75	
Remboursement des fonds particuliers des directeurs de la fabrication		16,675,311 19	16,679,484 03
Remboursement des sommes dont les comptables étaient en avance sur leurs fonds particuliers, à l'époque de la cessation de leurs fonctions		4,172 84	
Payements faits pour l'échange du billon à démonétiser			56,132 87
Fonds versés au caissier central du trésor, et provenant des avances faites par lui pour l'échange du billon à démonétiser			10,838 43
Versements dans les caisses du Trésor public	au caissier central du Trésor	36,000 00	56,874 36
	aux receveurs généraux dans les départements	20,874 36	
			116,886,333 36

Solde au 31 décembre 1846	Numéraire		56,409 97	2,041,390 07
	Matières — Or	162,905 41	1,984,980 10	
	Matières — Argent	1,822,074 69		
Total			.....	118,927,723 43

[État n° 3.]

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

État présentant les recettes et les prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des Monnaies et des Médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les Exercices 1845 et 1846.

EXERCICE 1845.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	252f 77c	909,218f 71c	909,471f 48c
Droit d'essais	18 00	10 40	28 40
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	14 91	13,666 73	13,681 64
Recettes extraordinaires	" 25	"	" 25
Total des Recettes brutes	285 93	922,895 84	923,181 77
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	252 60	908,758 38	909,010 98
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	10 37	11,525 93	11,536 30
Total des Prélèvements	262 97	920,284 31	920,547 28
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	285 93	922,895 84	923,181 77
Prélèvements sur les recettes brutes	262 97	920,284 31	920,547 28
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	22 96	2,611 53	2,634 49
Perte sur la fabrication des monnaies	"	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	546,512f 00c	546,557 20
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	45 20	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	498,852 82	498,852 82
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
Bénéfice sur la fabrication des médailles			47,704 38

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	2,634f 49c (A)
Bénéfice sur la fabrication des médailles	47,704 38
Total	50,338 87

(A) On voit par le tableau ci-dessus que les recettes brutes de l'exercice 1845, applicables à la fabrication des monnaies, se sont élevées à 923,181f 77c
et que les prélèvements sur ces recettes ont été de 920,547f 28c
Mais, si l'on déduit de ces prélèvements le montant des tolérances en fort, qui ont été remboursées à divers directeurs des monnaies, en vertu d'un crédit spécial, et portées en dépense au budget de l'exercice 1845, pour une somme de 11,536 30
Le montant des prélèvements sur les recettes brutes se trouve réduit à ..... 909,010 98 ci 909,010 98
et on obtient dès lors un bénéfice sur la fabrication des monnaies de 14,170 79
Le bénéfice sur la fabrication des médailles étant de 47,704 38
On retrouve la somme qui a été portée aux produits divers (voir page 82) 61,875 17

EXERCICE 1846.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	4,319f 88c	466,731f 67c	471,051f 55c
Droit d'essais	63 00	16 00	79 00
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	"	14,446 50	14,446 50
Recettes extraordinaires	"	1 98	1 98
Total des Recettes brutes	4,382 88	481,196 15	485,579 03
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	4,319 88	466,731 67	471,051 55
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	292 15	1,770 31	2,062 46
Total des Prélèvements	4,612 03	468,501 98	473,114 01
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	4,382 88	481,196 15	485,579 03
Prélèvements sur les recettes brutes	4,612 03	468,501 98	473,114 01
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	"	12,694 17	12,465 02
Perte sur la fabrication des monnaies	229 15	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	502,914f 29c	502,929f 56c
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	15 27	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	456,591 35	456,591 35
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
Bénéfice sur la fabrication des médailles			46,338 21

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	12,465f 02c
Bénéfice sur la fabrication des médailles	46,338 21
Total (Voir page 83)	58,803 23

[État n° 4.]

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Développement, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des Monnaies, pour les Exercices 1845 et 1846.

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1845. Recettes brutes sur les produits des monnaies.	Prélèvements sur les produits des monnaies.	Résultat pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 606.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	28,209f 97c	29,218f 09c	"	1,008f 12c
Nord	Lille	592,295 17	579,318 29	12,976f 88c	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	101,935 05	102,409 74	"	474 69
Rhône	Lyon	"	"	"	"
Seine	Paris	159,903 65	164,177 77	"	4,274 12
Seine-Inférieure	Rouen	40,837 93	45,423 39	"	4,585 46
	Totaux	923,181 77	920,547 28	12,976 88	10,342 39
				2,634f 49c	

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1846. Recettes brutes sur les produits des monnaies.	Prélèvements sur les produits des monnaies.	Résultat pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 607.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	24,995f 54c	24,239f 75c	755f 79c	"
Nord	Lille	66,533 26	65,918 59	614 67	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	40,747 44	41,753 69	"	1,006f 25c
Rhône	Lyon	"	"	"	"
Seine	Paris	343,975 28	312,865 09	31,110 19	"
Seine-Inférieure	Rouen	9,327 51	9,745 06	"	417 55
Totaux		485,579 03	454,522 18	32,480 65	1,423 80
Frais de fabrication portés en dépense par anticipation, et qui ne seront alloués aux comptables qu'en 1847. (Voir page 162.)		"	18,591 83	"	18,591 83
		485,579 03	473,114 01	32,480 65	20,015 63
				12,465f 02c	

[État n° 5.]

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Tableau des Espèces d'or et d'argent fabriquées selon le Système décimal, jusqu'au 31 Décembre 1846.

DÉSIGNATION des HÔTELS DES MONNAIES.	OR. [Valeur nominale.] PIÈCES de 40 francs.	PIÈCES de 20 francs.	TOTAL de l'or.	ARGENT. [Valeur nominale.] PIÈCES de 5 francs.	PIÈCES de 2 francs.	PIÈCES de 1 franc.	PIÈCES de 50 centimes.	PIÈCES de 25 centimes.	TOTAL de l'argent.	TOTAL DES FABRICATIONS en espèces d'or et d'argent faites pendant l'année 1846.	MONTANT DES FABRICATIONS faites jusqu'au 31 décembre 1845. (Voir au compte précédent, page 601.)	TOTAL GÉNÉRAL DES FABRICATIONS faites au 31 décembre 1846.
Paris	"	2,058,260f	2,058,260f	27,170,620f	609,540f	1,225,434f	1,582,677f 50c	437,119f 50c	31,025,391f 00c	33,083,651f 00c	2,375,437,518f 50c	2,408,521,169f 50c
Bordeaux	"	"	"	2,554,295	35,624	22,974	11,033 50	3,016 00	2,626,942 50	2,626,942 50	142,875,986 25	145,502,928 75
Lille	"	28,160	28,160	8,288,045	98,104	73,550	34,967 50	9,721 00	8,504,387 50	8,532,547 50	958,530,522 75	967,063,070 25
Lyon	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	152,765,875 25	152,765,875 25
Marseille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	98,902,913 00	98,902,913 00
Rouen	"	"	"	"	92,248	817,559	500,000 00	"	1,409,807 00	1,409,807 00	458,522,304 75	459,932,111 75
Strasbourg	"	"	"	4,198,055	87,046	23,970	8,566 00	1,980 50	4,319,617 50	4,319,617 50	138,877,669 75	143,197,287 25
MONNAIES SUPPRIMÉES.												
Bayonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	98,660,845 75	98,660,845 75
La Rochelle	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	79,508,761 50	79,508,761 50
Limoges	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	107,726,426 25	107,726,426 25
Nantes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	64,356,830 50	64,356,830 50
Perpignan	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	89,044,069 25	89,044,069 25
Toulouse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	134,600,925 00	134,600,925 00
Gênes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	315,238 50	315,238 50
Genève	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	167,993 00	167,993 00
Rome	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	725,625 00	725,625 00
Turin	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,236,997 00	6,236,997 00
Utrecht	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,077,109 00	4,077,109 00
Total des espèces fabriquées en 1846	"	2,086,420	2,086,420	42,211,015	922,562	2,163,487	2,137,244 50	451,837 00	47,886,145 50	49,972,565 50	4,911,333,611 00	4,961,306,176 50
Montant des espèces fabriquées jusqu'au 31 décembre 1845 (Voir au compte précédent, pages 600 et 601.)	204,432,360f	963,128,500	1,167,560,860	3,592,962,840	62,022,786	55,683,739	26,674,512 00	6,428,874 00	3,743,772,751 00	4,911,333,611 00		
Total des espèces fabriquées au 31 décembre 1846	204,432,360	965,214,920	1,169,647,280	3,635,173,855	62,945,348	57,847,226	28,811,756 50	6,880,711 00	3,791,658,896 50	4,961,306,176 50		

Nota. Il a été fabriqué de plus, antérieurement à la loi du 7 germinal an XI (28 mars 1803), des pièces de 5 francs au type d'Hercule, pour une somme de.... 106,237,255f

DIVISION DES FABRICATIONS PAR TYPES.

TYPES.										
De Napoléon Bonaparte	132,689,880	395,334,560	528,024,440	817,952,380	24,554,454	31,362,123	13,713,364 50	247,734 00	887,830,055 50	1,415,854,495 50
De Louis XVIII	21,579,440	367,753,620	389,333,060	601,048,050	7,374,764	4,393,242	1,852,464 00	161,589 75	614,830,109 75	1,004,163,169 75
De Charles X	19,152,960	33,765,960	52,918,920	616,468,675	8,089,604	5,282,890	2,073,468 50	596,683 00	632,511,320 50	685,430,240 50
De Louis-Philippe	31,010,080	168,360,780	199,370,860	1,599,704,750	22,926,526	16,808,971	11,172,459 50	5,874,704 25	1,656,487,410 75	1,855,858,270 75
Totaux pareils	204,432,360	965,214,920	1,169,647,280	3,635,173,855	62,945,348	57,847,226	28,8[illegible],756 50	6,880,711 00	3,791,658,896 50	4,961,306,176 50

Tableau des fabrications faites en monnaie de cuivre de 1719 à 1815.

MONNAIE DE CUIVRE.

Sous royaux.	Édits de mai 1719 et d'août 1768...	Sou		8,053,064f 00c	10,244,394f 00c
		2 liards		2,191,330 00	
		1 liard			
Sous en métal de cloche.	Loi du 6 août 1791	Sou double			19,232,543 00
		Sou simple			
Sous à la tête de la Liberté. (De 1795 à 1800.)	Loi du 15 août 1795	2 décimes	3,275,428f 80c	4,385,352 60	24,076,619 29
		1 décime	455,490 30		
		5 centimes	654,433 50		
	Loi du 24 octobre 1796. Refrappage des sous fabriqués en vertu de la loi du 15 août 1795, comme faibles de poids	1 décime	1,576,771 60	1,677,105 25	
		5 centimes	100,333 65		
	Loi du 24 octobre 1796	1 décime	4,485,033 70	8,250,695 09	
		5 centimes	2,764,828 80		
		1 centime	1,000,832 59		
	Loi du 17 février 1799	1 décime	5,265,269 80	9,763,466 35	
		5 centimes	4,498,196 55		
Fabrications faites à Strasbourg pendant les deux blocus (1814 et 1815).		A la lettre N		54,381 90	175,133 10
		A la lettre L		120,751 20	
Total des fabrications faites en monnaie de cuivre					53,728,689 39
Sur quoi il convient de déduire :					
1° La fabrication du 15 août 1795, dont la loi du 24 octobre 1796 avait ordonné la refonte des 5 centimes et le refrappage des décimes comme étant trop faibles de poids				4,385,352f 60c	14,385,352 60
2° Les dix millions refondus pour faire des canons, savoir.		Sous royaux	5,000,000f	10,000,000 00	
		Sous en métal de cloche	5,000,000		
Total de la monnaie de cuivre présumée rester en circulation au 1er janvier 1847					39,343,336 79

NOTA. Il n'y a pas eu lieu de reproduire le tableau des fabrications faites en monnaies de billon qui se trouvait page 602 du Compte général des finances de l'année 1845, attendu que les espèces de cette nature ont été démonétisées par la loi du 10 juillet 1845.

Tableau de la démonétisation des espèces retirées de la circulation par la loi du 10 juillet 1845.

PIÈCES DE 6 LIARDS ET DE 10 CENTIMES A LA LETTRE N.

Valeur des pièces reçues par le caissier central du Trésor public.	Valeur nominale des pièces de bon aloi.	Pièces de 6 liards	3,715,656f 37c	5,383,181f 37c	5,404,037f 06c	
		Pièces de 10 centimes	1,667,525 00			
	Valeur au poids des pièces étrangères et fausses.	Pièces étrangères. de 6 liards	14,045f 98c	20,185 28	20,855 69	
		Pièces étrangères. de 10 cent.	6,139 30			
		Pièces fausses de 6 liards et de 10 c.		670 41		
Versement en espèces fait à la caisse centrale du trésor, par le directeur de la monnaie de Paris, de la valeur au poids des pièces de 6 liards et de 10 centimes de bon aloi, qui lui ont été livrées				563,880 00	563,951 64	
Recette, par le caissier central du trésor, du bénéfice réalisé sur l'achat au poids, de pièces de billon, fausses et étrangères, envoyées par le trésorier payeur d'Alger				71 64		
Reste au 31 décembre 1846					4,840,085 42	4,840,085f 42c

PIÈCES DE 30 ET DE 15 SOUS.

Valeur nominale des pièces de 30 et de 15 sous à démonétiser, qui ont été reçues par le caissier central du Trésor.		17,736,000f 00c	
Versement en espèces fait à la caisse centrale du Trésor par le directeur de la monnaie de Paris, en payement de la valeur au poids des pièces de 30 et de 15 sous, qui lui ont été remises	2,513,863f 67c	8,688,409 21	
Versements en espèces faits à la caisse centrale du Trésor par la banque de France sur le produit des pièces de 30 et de 15 sous qui lui ont été remises pour être affinées	6,162,161 04		
Versements en espèces faits à la caisse centrale du Trésor par la banque de France pour prime sur les lingots d'argent provenant de l'affinage de pièces de 30 et de 15 sous	12,384 50		
Reste au 31 décembre 1846		9,047,590 79	9,047,590 79
Total des espèces démonétisées qui figurent dans la comptabilité du caissier central du Trésor public, au 31 décembre 1846			13,887,676 21

Résumé indiquant le mouvement des opérations pendant l'année 1846.

NATURE DES PIÈCES.	SOLDES au 31 décembre 1845.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. Augmentation.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846. Diminution.	SOLDES au 31 décembre 1846.
Pièces de billon	5,117,402f 71c	296,310f 80c	573,628f 09c	4,840,085f 42c
Pièces de 30 et de 15 sous	13,400,000 00	4,336,000 00	8,688,409 21	9,047,590 79
	18,517,402 71	4,632,310 80	9,262,037 30	13,887,676 21
		4,629,726f 50c		

[État n° 8.]

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Médailles fabriquées pendant l'année 1846.

Médailles fabriquées et entrées au bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g c		k g c		k g c				
Médailles et jetons restant au 1er janvier 1846.....	"	" " "	"	" " "	1,485	31 409 "	2,878	"	3,112	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1846. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	538	19 155 30	"	" " "	22,098	451 039 10	2,896	"	"	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1846. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	173	9 916 10	9	" 766 "	50,741	925 173 60	81,129	"	"	"
	711	29 071 40	9	" 766 "	74,324	1,407 621 70	86,903	"	3,112	"

Médailles sorties du bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids.	Platine. Nomb.	Platine. Poids.	Argent. Nombre.	Argent. Poids.	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
		k g c		k g c		k g c				
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1846. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	538	19 155 30	"	" " "	21,560	434 419 10	2,973	"	"	"
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1846. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	173	9 916 10	9	" 766 "	50,741	925 173 60	80,428	"	"	"
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1846. — Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	"	" " "	"	" " "	"	" " "	"	"	"	"
Médailles et jetons restant au bureau de vente au 31 décembre 1846.....	"	" " "	"	" " "	2,023	48 029 "	3,502	"	3,112	"
	711	29 071 40	9	" 766 "	74,324	1,407 621 70	86,903	"	3,112	"

Résultat, en espèces, des Médailles et Jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1846.

		MÉDAILLES ET JETONS. — Nombre.	Poids.	Valeur au tarif.	Frais de fabrication des médailles et jetons frappés et vendus en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832.	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.	Produit net de la vente des médailles et jetons.	MÉDAILLONS DE SAINTETÉ ET BOUTONS. — Nombre.	Montant des frais de fabrication.	Droit de 10 p. 0/0 à prélever sur le prix de la fabrication.	TOTAL DU BÉNÉFICE pour le trésor public.
			k g c	f c	f c	f c	f c		f c	f c	f c
Médailles et jetons frappés en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.	Or.....	538	19 155 30	67,809 76	63,461 51	"	4,348 25	"	"	"	4,348 25
	Platine.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
	Argent.....	21,560	434 419 10	115,478 38	106,381 27	"	9,097 11	"	"	"	9,097 11
	Cuivre et bronze.....	2,973	" " "	7,530 85	2,171 85	"	5,359 00	"	"	"	5,359 00
Médailles et jetons frappés en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.	Or.....	173	9 916 10	34,726 19	32,852 04	"	1,874 15	"	"	"	1,874 15
	Platine.....	9	" 766 "	1,087 81	1,015 80	"	72 01	"	"	"	72 01
	Argent.....	50,741	925 173 60	237,671 65	224,462 33	"	13,209 32	"	"	"	13,209 32
	Cuivre et bronze.....	80,428	" " "	38,609 65	26,246 55	"	12,363 10	"	"	"	12,363 10
Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	Cuivre et bronze.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
Médaillons de sainteté et boutons.	Or.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
	Argent.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
	Cuivre.....	"	" " "	"	"	"	"	8,739	152 81	15 27	15 27
	TOTAUX.....			502,914 29	456,591 35 (456,591f 35c)	"	46,322 94	8,739	152 81	15 27	46,338 21

(Voir l'État n° 3, page 607.)

COMPTE

DE

L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1846.

NOTE

Sur le compte de l'ancien Domaine extraordinaire pour l'année 1846.

Le domaine extraordinaire a été réuni, par la loi du 15 mai 1818, au domaine de l'État, et l'administration de l'enregistrement a été chargée de poursuivre le recouvrement des créances qui en dépendaient, de percevoir les revenus, et de mettre en vente les biens-fonds et maisons non affectés à des dotations. Le produit de ces recouvrements et de ces ventes a dû être versé à la caisse des dépôts et consignations, et employé à des achats de rentes sur l'État.

La loi du 26 juillet 1821, après avoir accordé des pensions sur le grand-livre aux donataires dépossédés, en tout ou en partie, de leurs dotations, a statué que les rentes acquises avec les produits du domaine extraordinaire seraient et demeureraient immédiatement éteintes.

Cette même loi a affecté le solde en caisse au 31 décembre 1820, et les revenus à percevoir dans le courant de l'année 1821, au payement de ce qui restait dû sur les indemnités qui avaient été autorisées tant par la loi du 15 mai 1818, ci-dessus rappelée, que par l'ordonnance royale du 1er avril 1820, et à l'acquittement, pour l'année 1821, au profit des donataires et pensionnaires y désignés, d'une somme équivalente auxdites indemnités.

Le ministre des finances a périodiquement rendu compte des opérations qui ont été effectuées, en exécution de ces dispositions, depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1831. (Voir pages 350 à 364 du compte général des finances pour l'année 1830.)

Les comptes publiés jusqu'à cette dernière année ont présenté le tableau complet et détaillé de toutes les créances actives du domaine extraordinaire à l'époque où, par la loi du 15 mai 1818, il a été réuni au domaine de l'État. La plus grande partie de ces créances se trouvant éteintes au 1er janvier 1831, soit qu'elles aient été recouvrées ou portées en non-valeurs, il devenait inutile d'en reproduire le détail dans le compte des années suivantes, où l'on s'est borné à rappeler celles dont la rentrée devait se continuer par les soins de l'administration.

C'est conformément à cette règle que les comptes ont été établis depuis 1831 jusques et y compris l'année 1836. (Voir pages 488 à 494 du compte général des finances pour l'année 1836.)

Mais les dispositions de la loi du 26 juillet 1821, en ce qui concerne l'affectation des fonds provenant du domaine extraordinaire, ont été modifiées par l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837, d'après lequel les sommes recouvrées sur les créances, revenus et prix de vente de biens immeubles appartenant à l'ancien domaine extraordinaire, ont dû, à partir du 1er janvier 1837, être appliquées au budget général de l'État; la disposition contraire de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1821 étant rapportée.

Enfin, l'article 12 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1840, en date du 6 juin 1843, porte ce qui suit : « Le solde existant à la caisse des dépôts et consignations à l'époque de la promul-« gation de la présente loi, des fonds affectés par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821 aux indemnités « autorisées par l'article 98 de la loi du 15 mai 1818, en faveur des donataires de l'ancien domaine « extraordinaire, sera versé au trésor public et appliqué aux produits divers du budget de l'exercice « courant. Les payements qui pourront encore être effectués pour les indemnités de cette nature

« auront lieu dans les formes précédemment réglées, et seront portés en dépense au budget de l'exer-« cice courant, avec imputation au chapitre des remboursements et restitutions. »

Le compte de l'ancien domaine extraordinaire, pour la présente année, est rendu conformément à ces nouvelles prescriptions; il fait connaître :

1° Les créances qui restaient à recouvrer au 31 décembre 1845, les recettes obtenues pendant l'année 1846, et la nouvelle situation de ces créances à la fin de la même année;

2° L'état des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien domaine extraordinaire, et l'emploi qui a été fait de ces recettes, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837;

3° La situation, au 1er janvier 1847, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées des donataires dépossédés, dont la caisse des dépôts et consignations, en conformité de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, a versé le solde au 1er janvier 1844, dans la caisse centrale du trésor public;

4° Enfin l'état des immeubles faisant partie de la dotation de l'ancien domaine extraordinaire qui restaient à aliéner au 1er janvier 1847, avec l'indication des circonstances qui sont relatives à leur mise en vente.

Les opérations exposées dans ces différents tableaux peuvent se résumer ainsi qu'il suit :

1° Les créances à réaliser au 1er janvier 1846 montaient à 208,909 fr. 41 cent.; elles se sont accrues en 1846 de 14,843 fr. 34 cent.; il en a été recouvré pour 11,070 fr. 45 cent. et porté en non-valeurs pour 3,882 fr. 89 cent. Au 1er janvier 1847, ces créances présentaient encore un actif de 208,799 fr. 41 cent.

2° Les recettes faites en 1846 proviennent des causes ci-après :

Réalisation de créances qui restaient à recouvrer au commencement de 1846, ou qui ont été constatées pendant ladite année	11,070f 45c
Revenus de biens de toute nature	6,144 40
Intérêts de créances et de prix de vente	44 36
TOTAL de la recette	17,259 21

L'application de cette recette a été faite aux budgets des exercices 1845 et 1846, ainsi que le prescrivent les dispositions législatives.

3° Le solde disponible des fonds affectés au payement des indemnités arriérées, lequel a été versé au trésor public et appliqué en recette aux produits divers du budget de 1843, était, au 1er janvier 1845, de

	173,438f 53c
Les indemnités payées sur ces fonds pendant l'année 1846 se sont élevées à	62 50
Et en ont, par conséquent, réduit le solde, au 1er janvier 1847, à	173,376 03

4° Enfin, le capital présumé des immeubles qui restaient à aliéner au 1er janvier 1847 s'élève à 316,000 fr.

COMPTE DE L'ANCIEN DO

(Lois des 15 mai 1818, 26

Situation, au 1er janvier 1847, des Cré

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.	CRÉANCES qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1846. (*Voir* le compte des finances de l'année 1845, *page 613.*)	CRÉANCES constatées pendant l'année 1846.	TOTAL des créances.	REC pen
Prêt au duc de Monteleone	100,000f 00c	"	100,000f 00c	
Créance sur M. de Grammont	37,456 88	"	37,456 88	
——— sur la succession de M. le général Belliard	71,342 53	"	71,342 53	
——— sur M. de Chaumont-Quitry	110 00	"	110 00	
Prix de coupes de bois dans le département du Bas-Rhin	"	8,710f 00	8,710 00	
Recouvrement de prix de matériaux adjugés à Paris	"	6,133 34	6,133 34	
	208,909 41	14,843 34	223,752 75	

DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

26 juillet 1821, et 8 juillet 1837.)

Créances actives restant à recouvrer.

RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1846.	RÉDUCTIONS PRONONCÉES sur les créances.	CRÉANCES restant à recouvrer au 1er janvier 1847.	OBSERVATIONS.
"	"	100,000f 00c	Ce prêt n'est remboursable, aux termes du décret qui l'a autorisé, qu'après que le débiteur aura recouvré ses biens en Amérique, et tous ses efforts pour y parvenir ont été inutiles jusqu'à ce jour.
"	"	37,456 88	Mort en faillite; il n'y a pas encore eu de distribution de deniers.
"	"	71,342 53	Solde de la portion en numéraire du majorat du général Belliard, reversible au domaine extraordinaire. Il y a à espérer quelques recouvrements sur cette créance.
93f 78c	16f 22c	"	Le solde de 93 fr. 78 cent. a été recouvré par le caissier central du Trésor, au moyen d'une retenue sur les arrérages du majorat en rentes de M. de Quitry. En vertu d'une décision ministérielle du 13 avril 1844, la somme ci-contre de 16 fr. 22 cent a dû être admise, en fin de compte, en déduction de la créance restant à recouvrer sur M. de Quitry, attendu que le versement en avait été effectué, pendant la même année, à la caisse centrale du Trésor, pour le compte de ce dernier, par la caisse des dépôts et consignations. Cette recette a été, à ladite époque, imputée aux produits divers du budget de 1844.
8,710 00	"	"	Cette recette a été effectuée en traites par le receveur général du Bas-Rhin.
2,266 67	3,866 67	"	La somme de 3,866 fr. 67 cent. a été annulée d'après une décision ministérielle du 12 janvier 1846, qui a reconnu que la prescription était acquise.
11,070 45	3,882 89	208,799 41	
	223,752f 75c		

Suite du COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

État des Recettes effectuées, pendant l'année 1846, sur les Fonds spéciaux provenant de l'ancien Domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes.

RECETTES EFFECTUÉES.

Recettes faites sur les créances qui restaient à recouvrer au commencement de l'année 1846, ou qui ont été constatées pendant le cours de ladite année :		
Recettes réalisées par les receveurs de l'enregistrement et des domaines	2,266f 67c	
Recettes provenant de coupes de bois dans le département du Bas-Rhin, faites par le receveur général de ce département pour le compte du Trésor	8,710 00	11,070f 45c
Recouvrement, par le caissier central du Trésor, du solde de la créance du Sr de Quitry remboursable au moyen d'une retenue faite sur les arrérages de son majorat en rentes	93 78	
Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement de revenus de biens de toute nature dans le département du Bas-Rhin		6,144 40
Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement et des domaines d'intérêts de créances et de prix de vente, savoir :		
Dans le département de Maine-et-Loire	8 69	44 36
——— des Deux-Sèvres	35 67	
TOTAL		17,259 21

EMPLOI DES RECETTES.

Application, au budget de l'État, du montant des recettes ci-dessus, sous le titre de *Revenus et prix de vente de domaines* (produits de l'ancien domaine extraordinaire), savoir :

A l'exercice 1845. (Voir page 64 du présent compte.)	8 16
A l'exercice 1846. (Voir page 65 du présent compte.)	17,251 05
TOTAL	17,259 21

Situation, au 1er janvier 1847, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées.
(Art. 8 de la loi du 26 juillet 1821.)

Solde disponible au 1er janvier 1846, des fonds affectés par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821, au payement des indemnités arriérées, dues aux donataires et pensionnaires de l'ancien domaine extraordinaire	173,438f 53c
Payements effectués sur ces fonds pendant l'année 1846, savoir :	
Indemnité à un donataire de 6e classe	62 50
SOLDE disponible au 1er janvier 1847	173,376 03

NOTA. Les fonds de cette nature, qui ne sont pas susceptibles de recevoir d'accroissement, et dont jusqu'en 1843, la caisse des dépôts et consignations était demeurée dépositaire, ont été versés au trésor public, en vertu de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, et portés en recette au budget de l'exercice 1843; les indemnités qui précédemment étaient payées par la caisse des dépôts, le sont maintenant par le trésor, au moyen d'imputation sur le crédit des remboursements et restitutions de l'exercice courant.

Situation des immeubles provenant du Domaine extraordinaire, qui restaient à aliéner au 1er janvier 1847.

DÉPARTEMENTS où SONT SITUÉS LES IMMEUBLES.	DÉSIGNATION des IMMEUBLES.	CAPITAL PRÉSUMÉ.	OBSERVATIONS.
BAS-RHIN	Biens provenant du comte de Sickingen	316,000f 00c	Il sera ultérieurement statué sur l'emploi de ces biens.

COMPTE

DES DÉBETS ET DES CRÉANCES LITIGIEUSES,

DES PRÊTS AU COMMERCE

ET DES

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

NOTE

Sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce et des avances aux Compagnies de chemins de fer.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Le compte des débets et créances litigieuses dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du trésor public se résume, pour l'année 1846, en deux états.

L'état n° 1 présente :

1° La situation au 1er janvier 1846, telle qu'elle résulte du compte des finances de 1845;

2° Le mouvement en accroissements et en atténuations, pendant l'année 1846, de tous les articles du compte des débets et créances;

3° Et enfin la situation au 1er janvier 1847.

Cet état est divisé en deux parties :

Dans la première, on a compris les débets et créances litigieuses susceptibles de figurer dans l'actif du trésor, sous le titre d'avances, débets et créances à recouvrer.

La seconde comprend les débets et créances de toute nature qui ne font pas partie de l'actif du trésor, et dont la recette est appliquée aux produits divers du budget.

On voit que, dans le cours de l'année 1846, il est survenu 312 affaires nouvelles, s'élevant ensemble à 1,010,500 francs 28 centimes.

Il a été terminé, pendant la même année, 262 affaires, et les atténuations opérées se sont élevées, savoir :

En versements effectués dans les caisses du trésor, à.....	439,575f 96c
En réductions ou régularisations, à.....	1,559,583 96
TOTAL des atténuations.....	1,999,159 92

En sorte que, d'une part, les débets et créances, qui, au commencement de l'année 1846, présentaient un total de 18,235,465 francs 86 centimes, s'élèvent, à la fin, à 17,246,806 francs 22 centimes; et que, de l'autre, le nombre des affaires en instance, qui était, au 1er janvier 1846, de 1,171, se trouve porté à 1,221 au 1er janvier 1847.

Les *accroissements* des débets et créances sont justifiés par des arrêts de la Cour des comptes, des états de liquidations d'intérêts, des états de situation formés sur les écritures appuyées de pièces justificatives, ou par des bordereaux de débets notifiés par les ministères.

Les *réductions* et *régularisations* sont justifiées par des arrêts de la Cour des comptes et des décisions ministérielles.

Les *créances déclarées caduques* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, soit parce que l'insolvabilité des redevables a été régulièrement établie, soit parce que leur résidence et leur actif sont demeurés inconnus, soit enfin parce que la discussion de leur actif est terminée. Le comité des finances du conseil d'État est appelé à émettre un avis spécial sur chaque affaire, et la caducité est prononcée par ordonnance du Roi.

La déclaration de caducité ne déroge point aux droits du trésor public : si les débiteurs reviennent à meilleure fortune, ou si la résidence de ceux qui étaient inconnus est découverte, le trésor public reprend alors contre eux les poursuites primitivement entamées. La déclaration de caducité n'est qu'une

Note sur le Compte des Débets et des créances litigieuses, des Prêts au commerce et des Avances aux Compagnies de chemins de fer.

mesure d'ordre essentielle à l'apurement de la comptabilité, en ce qu'elle fait disparaître des écritures du trésor public une masse de créances sans valeur.

Il n'y a pas eu de créances déclarées caduques pendant l'année 1846.

L'état n° 2 développe, sous divers aspects, le montant des débets et créances au 1er janvier 1847; il en fait ainsi connaître :

1° La classification par époque, suivant les années pendant lesquelles ils ont pris naissance : cette classification, dont l'établissement satisfait aux observations émises à la tribune de la Chambre des Députés, dans la session de 1838, sur le compte des débets de 1837, a été introduite, en 1838, dans le compte de l'administration des finances; elle se divise en cinq périodes ou époques, savoir :

1re époque.—1789 et années antérieures	8,842f 05c
2e époque.—De 1789 au consulat	4,060,209 92
3e époque.—Consulat et empire	4,770,708 25
4e époque.—Gouvernement de la restauration	4,199,368 46
5e époque.—Gouvernement actuel	4,207,677 54
	17,246,806 22

2° La situation dans les écritures de la comptabilité générale des finances : sur le total ci-dessus de 17,246,806 francs 22 centimes, l'actif de l'administration des finances comprend seulement une somme de 226,114 francs 08 centimes, qui a fait originairement déficit dans les caisses publiques, et dont il restait à couvrir le trésor au 1er janvier 1847.

3° L'appréciation sommaire par l'agence judiciaire du trésor public : les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur des états détaillés, dressés par nature de créance et classés par section. La masse des débets et créances au 1er janvier 1847, résultant de 1221 affaires et montant à la somme de 17,246,806 francs 22 centimes, a été appréciée et classée comme suit :

1° Créances bonnes	1,449,343f 81c
2° Créances d'un recouvrement douteux	3,383,045 20
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables	12,414,417 21
Somme égale	17,246,806 22

Le travail de l'appréciation présente, aussi exactement qu'il est possible, la valeur actuelle des débets et créances.

On a compris dans la classe des *créances bonnes* celles qui reposent sur des gages certains et celles qui concernent des débiteurs solvables.

Les *créances d'un recouvrement douteux* sont celles sur lesquelles il n'existe pas de garanties suffisantes, ou qui donnent lieu à des contestations avec les débiteurs. Ces créances produiront, sans doute, des recouvrements importants; mais, dans l'état actuel des affaires, il n'est pas possible d'arbitrer le montant des rentrées qui pourront être obtenues.

Les créances classées comme *mauvaises ou irrecouvrables* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, parce que l'actif des débiteurs est épuisé, et qu'il ne reste plus qu'à constater régulièrement leur insolvabilité.

On renouvelle ici l'observation consignée, chaque année, dans les comptes, que la masse des créances

mauvaises ne doit pas être considérée comme une perte réelle pour le trésor public. Le chiffre n'est aussi élevé que parce qu'il résulte, en grande partie, de liquidations faites en l'absence des pièces comptables, que les héritiers des débiteurs décédés insolvables ou les débiteurs eux-mêmes, en fuite ou en faillite, n'avaient aucun intérêt à produire.

PRÊTS AU COMMERCE ET À L'INDUSTRIE.

La loi du 17 octobre 1830 a ouvert un crédit de 30 millions destinés à être employés en prêts ou avances au commerce et à l'industrie.

Les comptes des finances des années précédentes (voir celui de 1843, page 608) ont fait connaître le mode de répartition de ces avances entre les divers négociants et manufacturiers qui ont été appelés à en profiter, ainsi que les différentes natures de garanties qu'ils ont dû fournir au trésor.

Les prêts effectués en vertu de la loi précitée se sont élevés, en définitive, à 29,811,329 francs, dont la dépense a été comprise au budget de l'exercice 1830.

L'avance de ladite somme principale de		29,811,329f 00c
s'est augmentée :		
1° Pour intérêts, de	3,837,069f 17c	3,916,299 48
2° Pour frais de protêts et autres, de	79,230 31	
TOTAL		33,727,628 48

Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le trésor, savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1846	26,146,978f 97c	26,381,171 21
Pendant l'année 1846	234,192 24	
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1847		7,346,457 27

Les prêts au commerce sont l'objet d'un tableau particulier (état n° 3), qui fait connaître le nombre des maisons de commerce ou fabricants qui ont participé aux prêts, la classification des divers emprunteurs d'après la nature de la garantie donnée au trésor, le montant des payements effectués en vertu des ordonnances délivrées par le ministre des finances sur le crédit de 30 millions, les accroissements provenant des intérêts et frais, le nombre des affaires finies, le montant des recouvrements effectués, et enfin le solde restant dû au trésor public au 1er janvier 1847, développé, d'après l'appréciation des créances, en bonnes, douteuses ou irrecouvrables.

Les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur un état général et détaillé, qui comprend les 437 comptes des emprunteurs.

Les créances résultant des 207 affaires principales sur lesquelles il reste encore à suivre au 1er janvier 1847, et montant à la somme de 7,346,457 fr. 27 cent., ont été appréciées et classées comme il suit, d'après la valeur actuellement présumée des créances restant à recouvrer.

1° Créances bonnes	1,431,954f 14c
2° Créances d'un recouvrement douteux	445,735 72
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables	5,468,767 41
SOMME ÉGALE	7,346,457 27

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce et des Avances aux Compagnies de chemins de fer.

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Diverses lois ont autorisé, en faveur des compagnies concessionnaires de chemins de fer, des avances pour lesquelles des crédits spéciaux ont été ouverts au ministre des travaux publics, et dont le montant a été successivement porté en dépense au budget de l'État, à fur et mesure des payements que ces avances ont donné lieu d'effectuer.

Les compagnies qui, jusqu'à présent, ont ainsi obtenu des avances de fonds de la part du trésor, sont celles qui suivent :

Loi du 17 juillet 1837. —	Chemins de fer du Gard. *Avance autorisée*		6,000,000f
Loi du 1er août 1839. —	Chemins de fer de Paris à Versailles. *Idem*		5,000,000
Loi du 15 juillet 1840...	Chemin de Strasbourg à Bâle. *Idem*	12,600,000f	30,600.000
	Chemin d'Andrezieux à Roanne. *Idem*	4,000,000	
	Chemin de Paris à Rouen. *Idem*	14,000,000	
Loi du 11 juin 1842....	Chemin de Paris à Rouen. *Idem*	4,000,000	14,000,000
	Chemin de Rouen au Havre. *Idem*	10,000,000	
			55,600,000

Les avances faites par le trésor, en vertu des lois précitées, et qui sont appuyées des obligations notariées souscrites par les diverses compagnies, s'élevaient, au 1er janvier 1847, à la somme principale de 53,900,000f 00c

Et à la même époque il avait été liquidé des intérêts à la charge des compagnies, pour celle de 3,350,188 13

ENSEMBLE 57,250,188 13

Les avances effectuées pendant l'année 1846 montent à	300,000f 00c	1,160,000 00
Et les intérêts liquidés, à	860,000 00	

TOTAL de la créance dont les compagnies ont été constituées débitrices jusqu'au 1er janvier 1847 ..... 58,410,188 13

Les recouvrements effectués sur cette créance totale, se sont élevés :

Antérieurement à l'année 1846, à	5,222,188f 13c	
Pendant l'année 1846, à	540,000 00	
ENSEMBLE	5,762,188 13	5,762,188 13

En sorte qu'au 1er janvier 1847, la créance du trésor, classée comme *bonne*, dans les appréciations de l'agence judiciaire du trésor, ne montait en définitive qu'à 52,648,000 00

Un tableau particulier (état n° 4) présente le développement des avances aux compagnies de chemins de fer, qui sont l'objet de 7 affaires suivies par l'agence judiciaire du trésor.

État n° I.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

État présentant la Situation au 1er janvier 1846, les Accroissements et les Atténuations pendant l'année 1846, et la Situation au 1er janvier 1847.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1846.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1846.	TOTAL.	ATTÉNUATIONS PENDANT L'ANNÉE 1846. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor.	RÉDUCTIONS prononcées par ordonnances du Roi, arrêts de la Cour des comptes, jugements, etc.	DÉCLARATIONS de caducité prononcées par ordonnances du Roi.	TOTAL des atténuations.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1847.	MOUVEMENTS DANS LE NOMBRE DES COMPTES DES DÉBETS. Comptes au 1er janv. 1846.	Accroissements de l'année.	TOTAL.	Atténuations de l'année.	Comptes au 1er janv. 1847.
6	Receveurs généraux	1,486,833f 51c	8f 15c	1,486,841f 66c	"	"	"	"	1,486,841f 66c	10	"	10	"	10
7	Receveurs particuliers et percepteurs	22,093 42	45 45	22,138 87	"	"	"	"	22,138 87	4	"	4	"	4
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	291,607 83	41,770 22	333,378 05	24,453f 65c	4,836f 38c	"	29,290f 03c	304,088 02	47	28	75	24	51
31	Receveurs des douanes	166,253 09	822 51	167,075 60	20 60	"	"	20 60	167,055 00	6	"	6	1	5
33	Receveurs des contributions indirectes	73,112 41	4,583 85	77,696 26	18,119 34	"	"	18,119 34	59,576 92	24	5	29	9	20
32	Directeurs des postes	74,479 07	6,759 57	81,238 64	5,342 02	"	"	5,342 02	75,896 62	25	6	31	6	25
30	Receveurs des loteries	77,866 28	"	77,866 28	91 29	1,085 66	"	1,176 95	76,689 33	2	"	2	"	2
5	Payeurs des départements et divisions militaires	400,364 86	18,275 62	418,640 48	18,275 62	"	"	18,275 62	400,364 86	5	2	7	1	6
36	Caissier central du trésor	37,724 42	20 15	37,744 57	120 00	"	"	120 00	37,624 57	1	"	1	"	1
		2,630,334 89	(A) 72,285 52	2,702,620 41	66,422 52	5,922 04	"	72,344 56	2,630,275 85	124	41	165	41	124
19	Prêts faits à divers négociants, antérieurement à 1818	1,385,326 04	"	1,385,326 04	"	"	"	"	1,385,326 64	4	"	4	"	4
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	195,778 04	"	195,778 04	"	"	"	"	195,778 04	4	"	4	"	4
	Total	4,211,439 57	72,285 52	4,283,725 09	66,422 52	5,922 04	"	72,344 56	4,211,380 53	132	41	173	41	132
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	7,107 02	"	7,107 02	"	"	"	"	7,107 02	1	"	1	"	1
2	Receveurs et préposés des économats	2,794 81	"	2,794 81	"	"	"	"	2,794 81	1	"	1	"	1
3	Receveurs des finances, domaines et bois	127,537 03	50 80	127,587 83	1,397 76	"	"	1,397 76	126,190 07	2	"	2	"	2
8	Comptables divers	349,679 81	8,822 05	358,501 86	8,955 76	11,080 80	"	20,036 56	338,465 30	8	1	9	"	9
9	Comptables des colonies	786 80	6 40	793 20	"	"	"	"	793 20	1	"	1	"	1
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814)	91,467 71	54 05	91,521 76	"	"	"	"	91,521 76	1	"	1	"	1
11	Fournisseurs	7,865,102 07	205,499 73	8,070,601 80	148,652 85	1,412,848 47	"	1,561,501 32	6,509,100 48	50	10	60	8	52
13	Officiers et sous-officiers	503,174 88	21,975 42	525,150 30	8,279 59	5,377 80	"	13,657 39	511,492 91	89	16	105	14	91
14	Gardes-magasins	74,075 81	672 84	74,748 65	1,681 34	"	"	1,681 34	73,067 31	9	"	9	1	8
17	Économes des hôpitaux militaires	23,347 58	"	23,347 58	"	"	"	"	23,347 58	3	"	3	"	3
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, subsistances	1,408,582 64	243,111 50	1,651,694 14	73,564 90	123,220 44	"	196,785 34	1,454,908 80	57	24	81	16	65
22	Entrepreneurs de travaux	442,328 27	56,132 53	498,460 80	50,994 63	"	"	50,994 63	447,466 17	58	23	81	19	62
23	Pensionnaires de l'État (remboursement d'arrérages)	38,787 28	"	38,787 28	538 75	"	"	538 75	38,248 53	21	"	21	"	21
24	Directeurs des postes (anciennes affaires)	3,326 28	"	3,326 28	"	"	"	"	3,326 28	5	"	5	"	5
27	Effets divers (douanes, coupes de bois, etc.)	176,688 59	31,782 22	208,470 81	4,000 00	"	"	4,000 00	204,470 81	18	"	18	"	18
28	Débiteurs divers	1,046,215 63	88,174 70	1,134,390 33	62,899 20	1,134 41	"	64,033 61	1,070,356 72	575	193	768	157	611
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	77,932 85	909 00	78,841 85	1,695 20	"	"	1,695 20	77,146 65	121	4	125	3	122
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	1,367,796 80	22 85	1,367,819 65	32 85	"	"	32 85	1,367,786 80	9	"	9	1	8
40	Frais de police et de surveillance des chemins de fer	82,293 77	0 01	82,293 78	10,460 61	"	"	10,460 61	71,833 17	9	"	9	2	7
41	Exploitation du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	335,000 66	281,000 66	616,001 32	"	"	"	"	616,001 32	1	"	1	"	1
	Total des divers débiteurs	14,024,026 29	938,214 76	14,962,241 05	373,153 44	1,553,661 92	"	1,926,815 36	13,035,425 69	1,039	271	1,310	221	1,089
	Report des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers	4,211,439 57	72,285 52	4,283,725 09	66,422 52	5,922 04	"	72,344 56	4,211,380 53	132	41	173	41	132
	Total	18,235,465 86	1,010,500 28	19,245,966 14	439,575 96	1,559,583 96	"	1,999,159 92	17,246,806 22	1,171	312	1,483	262	1,221
35	Prêts au commerce et à l'industrie. — Loi du 17 octobre 1830. — (V. le développement ci-après, p. 634 et 635.)	7,400,059 07	180,590 44	7,580,649 51	234,192 24	"	"	234,192 24	7,346,457 27	211	"	211	4	207
39	Prêts à diverses compagnies de chemins de fer. (Voir le développement ci-après, pages 636 et 637.)	52,028,000 00	1,160,000 00	53,188,000 00	540,000 00	"	"	540,000 00	52,648,000 00	7	"	7	"	7
	Total général	77,663,524 93	2,351,090 72	80,014,615 65	(B) 1,213,768 20	1,559,583 96	"	2,773,352 16	77,241,263 49	1,389	312	1,701	266	1,435

OBSERVATIONS.

(A) La somme de 72,285 fr. 25 cent. représente des débets et accroissements de débets à la charge de divers comptables, résultant de déficit de caisse, de vérification de régie par les agents de surveillance, d'intérêts liquidés par l'agence judiciaire, et de frais de poursuites.

Sur cette somme de 72,285 fr. 52 cent., celle de 33,639 fr. 52 cent. figure dans l'actif de l'administration des finances, ci..... 33,639f 52c

(Voir le compte du service de trésorerie, page 165.)

Le surplus, de 38,646 francs, représentant des débets provenant de vérifications de régie qui n'ont point fait déficit dans les caisses du trésor, n'a pas été constaté dans l'actif, ci..... 38,646 00

Somme pareille..... 72,285 52

(B) Ces versements ont été constatés en recette, ainsi qu'il suit :

1° Aux comptes de débets et créances compris dans l'actif de l'administration des finances (voir le compte du service de trésorerie, page 165), pour..... 42,639f 08c

2° Au compte des produits divers de l'exercice 1846 (voir le compte des contributions et revenus publics, pages 88 et 85), pour 1,171,129 fr. 12 cent., savoir :

Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances..... 23,783f 44c
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif..... 362,692 83
Recouvrements sur prêts au commerce... 234,192 24
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais de police et de surveillance..... 10,460 61
Versements desdites compagnies en capital et intérêts sur les avances à elles faites par le trésor..... 540,000 00
} 1,171,129 12

Total..... 1,213,768 20

État n° 2.

Suite des DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Classification, Situation et Appréciation des Débets et Créances, au 1er janvier 1847.

Sections.	Désignation des sections.	Classification par époque d'origine. 1789 et années antérieures.	De 1789 au Consulat.	Consulat et Empire.	Gouvernement de la Restauration.	Gouvernement actuel.	Situation dans les écritures de la comptabilité générale des finances. Débets compris dans l'actif de l'administration des finances.	Débets non compris dans l'actif de l'administration des finances.	Appréciation de l'agence judiciaire. Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.	Montant des débets et créances au 1er janvier 1847.	Nombre de comptes.	Observations.
6	Receveurs généraux	"	"	1,485,006f 78c	"	1,834f 88c	"	1,486,841f 66	16,615f 48c	21,112f 00c	1,449,114f 18c	1,486,841f 66c	10	La différence qui existe entre les *débets compris dans l'actif de l'administration des finances* et les *créances* estimées *bonnes* par l'agence judiciaire du trésor résulte du mouvement qu'opèrent, sur la masse des créances, les appréciations de l'agence judiciaire, dont les bases essentiellement variables font rentrer, chaque année, dans les créances bonnes, des créances précédemment jugées mauvaises ou douteuses, ou rejettent dans les créances douteuses et mauvaises des créances qui avaient d'abord été présumées bonnes; tandis que les débets compris dans l'actif de l'administration des finances n'en peuvent sortir que par suite de versements matériels effectués dans les caisses du trésor, ou d'imputation sur les crédits des budgets, en vertu d'ordonnances et décisions qui doivent être ultérieurement soumises à la sanction législative. Voir, pour la portion de débets comprise dans l'actif, et montant à 226,114 fr. 08 cent., la *Situation de l'administration des finances*, page 384.
7	Receveurs particuliers et percepteurs	"	"	14,777 66	7,361f 21c	"	239f 28c	21,899 59	2,000 00	"	20,138 87	22,138 87	4	
29	Receveurs de l'enrégistrement et des domaines	"	"	4,475 98	93,539 30	206,072 74	27,295 86	276,792 16	36,770 86	15,702 92	251,614 24	304,088 02	51	
31	Receveurs des douanes	"	"	144,366 06	22,688 94	"	3,510 12	163,544 88	1,600 00	5,660 39	159,794 61	167,055 00	5	
33	Receveurs des contributions indirectes	"	"	6,364 74	11,848 06	41,364 12	44,475 49	15,101 43	147 10	205 93	59,223 89	59,576 92	20	
32	Directeurs des postes	"	"	60,165 04	5,292 54	10,439 04	11,010 87	64,885 75	4,418 72	8,658 58	62,819 32	75,896 62	25	
30	Receveurs des loteries	"	"	76,689 33	"	"	437 96	76,251 37	7,728 86	"	68,960 47	76,689 33	2	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	"	"	321,087 57	"	79,277 29	74,102 29	326,262 57	5,175 00	"	395,189 86	400,364 86	6	
36	Caissier central du trésor	"	"	"	"	37,624 57	13,164 47	24,460 10	2,000 00	2,000 00	33,624 57	37,624 57	1	
		"	"	2,112,933 16	140,730 05	376,612 64	174,236 34	2,456,039 51	76,456 02	53,339 82	2,500,480 01	2,630,275 85	124	
19	Prêts faits à divers négociants, antérieurement à 1818	"	"	1,274,637 33	110,689 31	"	16,178 36	1,369,148 28	2,370 00	"	1,382,956 64	1,385,326 64	4	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	"	"	"	"	195,778 04	35,699 38	160,078 66	105,841 85	70,000 00	19,936 19	195,778 04	4	
	Total	"	"	3,387,570 49	251,419 36	572,390 68	226,114 08	3,985,266 45	184,667 87	123,339 82	3,903,372 84	4,211,380 53	132	
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	"	7,107f 02c	"	"	"	"	7,107 02	40 00	"	7,067 02	7,107 02	1	
2	Receveurs et préposés des économats	2,794f 81c	"	"	"	"	"	2,794 81	"	"	2,794 81	2,794 81	1	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	5,080 42	121,109 65	"	"	"	"	126,190 07	1,397 76	"	124,792 31	126,190 07	2	
8	Comptables divers	"	"	157,297 54	18,675 66	162,492 10	"	338,465 30	156,763 07	139,858 15	41,844 08	338,465 30	9	
9	Comptables des colonies	"	"	"	"	793 20	"	793 20	793 20	"	"	793 20	1	
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814)	"	"	91,521 76	"	"	"	91,521 76	6,000 00	"	85,521 76	91,521 76	1	
11	Fournisseurs	966 82	3,254,858 51	247,588 79	2,171,549 63	834,136 73	"	6,509,100 48	188,170 20	1,851,241 51	4,469,688 77	6 509,100 48	52	
13	Officiers et sous-officiers	"	"	381,764 65	25,590 12	104,138 14	"	511,492 91	23,549 89	192,712 83	295,230 19	511,492 91	91	
14	Gardes-magasins	"	"	16,408 36	56,521 80	137 15	"	73,067 31	"	22,108 70	50,958 61	73,067 31	8	
17	Économes des hôpitaux militaires	"	"	23,347 58	"	"	"	23,347 58	"	"	23,347 58	23,347 58	3	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, subsistances	"	351,382 78	209,770 96	18,077 02	875,678 04	"	1,454,908 80	21,133 66	593,985 54	839,789 60	1,454,908 80	65	
22	Entrepreneurs de travaux	"	"	"	"	447,466 17	"	447,466 17	9,418 32	107,524 90	330,522 95	447,466 17	62	
23	Pensionnaires de l'État. (Remboursement d'arrérages.)	"	"	"	"	38,248 53	"	38,248 53	1,058 49	300 00	36,890 04	38,248 53	21	
24	Directeurs des postes. (Affaires anciennes.)	"	3,326 28	"	"	"	"	3,326 28	"	1,194 08	2,132 20	3,326 28	5	
27	Effets divers. (Douanes, coupes de bois, etc.)	"	"	142,214 58	60,161 38	2,094 85	"	204,470 81	25,461 78	"	179,009 03	204,470 81	18	
28	Débiteurs divers	"	322,425 68	112,983 54	207,110 19	427,837 31	"	1,070,356 72	145,494 35	308,268 72	616,593 65	1,070,356 72	611	
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	"	"	240 00	22,476 50	54,430 15	"	77,146 65	10,060 73	30,010 95	37,174 97	77,146 65	122	
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	"	"	"	1,367,786 80	"	"	1,367,786 80	"	"	1,367,786 80	1,367,786 80	8	
40	Frais de police et de surveillance des chemins de fer	"	"	"	"	71,833 17	"	71,833 17	59,333 17	12,500 00	"	71,833 17	7	
41	Exploitation du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	"	"	"	"	616,001 32	"	616,001 32	616,001 32	"	"	616,001 32	1	
	Total des divers débiteurs	8,842 05	4,060,209 92	1,383,137 76	3,947,949 10	3,635,286 80	"	13,035,425 69	1,264,675 94	3,259,705 38	8,511,044 37	13,035,425 69	1,089	
	Report des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers	"	"	3,387,570 49	251,419 36	572,390 68	226,114 08	3,985,266 45	184,667 87	123,339 82	3,903,372 84	4,211,380 53	132	
		8,842 05	4,060,209 92	4,770,708 25	4,199,368 46	4,207,677 54	226,114 08	17,020,692 14	1,449,343 81	3,383,045 20	12,414,417 21	17,246,806 22	1,221	
35	Prêts au commerce et à l'industrie.— Loi du 17 octobre 1830. (Voir le développement ci-après)	"	"	"	"	7,346,457 27	"	7,346,457 27	1,431,954 14	445,735 72	5,468,767 41	7,346,457 27	207	
39	Prêts à diverses compagnies de chemins de fer. (Voir le développement ci-après.)	"	"	"	"	52,648,000 00	"	52,648,000 00	52,648,000 00	"	"	52,648,000 00	7	
	Total général	8,842 05	4,060,209 92	4,770,708 25	4,199,368 46	64,202,134 81	226,114 08	77,015,140 41	55,529,297 95	3,828,780 92	17,883,184 62	77,241,263 49	1,435	

ETAT N° 3.

PRÊTS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

(Loi du 17 octobre 1830.)

Développement des prêts effectués et Appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1847.

NOMBRE d'établissements.	CLASSIFICATION des DIVERS EMPRUNTEURS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS à titre de prêt sur le crédit ouvert par la loi du 17 octobre 1830.	ACCROISSEMENTS divers, intérêts et frais.	TOTAL DU DÉBET.	NOMBRE d'affaires finies.	RECOUVREMENTS effectués.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1847. NOMBRE d'affaires.	SOLDE DÛ AU 1er JANVIER 1847. SOMMES.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES bonnes.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES douteuses.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES irrecouvrables.	OBSERVATIONS.
186	Emprunteurs qui ont fourni une garantie hypothécaire	10,899,686f 10c	1,933,854f 18c	12,833,540f 28c	95	8,045,597f 49c	91	4,787,942f 79c	1,119,520f 54c	73,794f 66c	3,594,627f 59c	(A) Antérieurement au 1er janvier 1846, Intérêts 3,658,476f 20c, Frais 77,232 84 } 3,735,709f 04c
100	Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie (y compris 328 fabricants d'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine, en compte collectif)	3,290,931 00	513,807 01	3,804,738 01	48	2,939,643 78	52	865,094 23	40,834 47	168,138 29	656,121 47	Pendant l'année 1846, Intérêts 178,592 97, Frais 1,997 47 } 180,590 44
												3,916,299 48
36	Emprunteurs qui ont été cautionnés	4,300,500 00	160,130 83	4,460,630 83	28	4,317,133 51	8	143,497 32	29,223 44	7,988 50	106,285 38	(B) Antérieurement au 1er janvier 1846 26,146,978 97; Pendant l'année 1846 234,192 24
												26,381,171 21
37	Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement	761,798 00	111,831 10	873,629 10	11	472,966 94	26	400,662 16	10,559 39	68,268 16	321,834 61	Voir, pour l'application des recouvrements antérieurs à l'année 1846, le compte des finances de 1845, page 627, et pour ceux de l'année 1846, le compte des contributions de revenus publics de cette année, page 83.
14	Emprunteurs qui ont versé à la caisse du trésor des effets de portefeuille en garantie	1,545,513 90	150,090 37	1,695,604 27	9	1,546,949 57	5	148,654 70	27,751 56	2,000 00	118,903 14	
55	Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures	4,653,400 00	963,829 22	5,617,229 22	31	4,785,087 39	24	832,141 83	203,686 15	121,380 79	507,074 89	
8	Comptoirs d'escompte dans les départements	2,659,500 00	80,036 83	2,739,536 83	8	2,739,536 83	"	"	"	"	"	
1	Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du Roi, du 26 octobre 1830	1,700,000 00	2,719 94	1,702,719 94	"	1,534,255 70	1	168,464 24	378 59	4,165 32	163,920 33	
437		29,811,329 00	3,916,299 48 (A)	33,727,628 48	230	26,381,171 21 (B)	207	7,346,457 27	1,431,954 14	445,735 72	5,468,767 41	
									7,346,457f 27c			

ÉTAT N° 4.

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Développement des avances effectuées et appréciation de celles qui restent à recouvrer au 1er janvier 1847.

NOMBRE des AVANCES.	DÉSIGNATION DES COMPAGNIES AUXQUELLES IL A ÉTÉ FAIT DES AVANCES.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les avances.	MONTANT DES AVANCES autorisées par les lois.	AVANCES FAITES. MONTANT des avances faites et des intérêts liquidés au 1er janvier 1846.	AVANCES FAITES. ACCROISSEMENTS pendant l'année 1846. Avances effectuées.	AVANCES FAITES. ACCROISSEMENTS pendant l'année 1846. Intérêts liquidés.	AVANCES FAITES. TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. ANTÉRIEUREMENT à l'année 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. PENDANT l'année 1846.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. TOTAL.	SOLDE À RECOUVRER au 1er janvier 1847.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances douteuses.	OBSERVATIONS.
1	Chemins de fer du Gard	17 juillet 1837.	6,000,000f	7,456,188f 13	"	120,000f 00c	7,576,188f 13	4,394,188f 13c	"	4,394,188f 13c	3,182,000f	3,182,000f	"	(a) Les avances aux compagnies de chemins de fer étant portées en dépense au budget, les recouvrements auxquels elles donnent lieu s'opèrent au profit des exercices courants. Ceux de l'année 1846 sont, en conséquence, appliqués aux produits divers de cet exercice. (Voir le compte des contributions et revenus publics, page 85.) Les payements ont été imputés sur les budgets des exercices suivants : Chemins de fer du Gard. Exercice 1839 ..... 6,000,000f
1	Chemin de fer de Paris à Versailles (rive gauche)	1er août 1839.	5,000,000	6,066,000 00	"	200,000 00	6,266,000 00	"	"	"	6,266,000	6,266,000	"	Chemin de fer de Versailles... Exercice 1839 .... 2,000,000 ; Exercice 1840 .... 3,000,000 ; 5,000,000
1	——— de Strasbourg à Bâle	15 juillet 1840.	12,600,000	11,550,000 00	"	"	11,550,000 00	"	"	"	11,550,000	11,550,000	"	Chemin de fer de Strasbourg.. Exercice 1840 .... 3,000,000 ; Exercice 1841 .... 7,500,000 ; Exercice 1842..... 1,050,000 ; 11,550,000
1	——— d'Andrezieux à Roanne	15 juillet 1840.	4,000,000	3,350,000 00	300,000f	"	3,650,000 00	"	"	"	3,650,000	3,650,000	"	Chemin de fer d'Andrezieux ... Exercice 1841 .... 1,150,000 ; Exercice 1842 .... 500,000 ; Exercice 1843 .... 500,000 ; Exercice 1844 .... 700,000 ; Exercice 1845 .... 500,000 ; Exercice 1846 .... 500,000 ; 3,650,000
2	——— de Paris à Rouen	15 juillet 1840.	14,000,000	14,780,000 00	"	420,000 00	15,200,000 00	780,000 00	420,000f 00c	1,200,000 00	14,000,000	14,000,000	"	
		11 juin 1842..	4,000,000	4,048,000 00	"	120,000 00	4,168,000 00	48,000 00	120,000 00	168,000 00	4,000,000	4,000,000	"	
1	——— de Rouen au Havre	11 juin 1842..	10,000,000	10,000,000 00	"	"	10,000,000 00	"	"	"	10,000,000	10,000,000	"	Chemin de fer de Paris à Rouen. Exercice 1843. ... 12,000,000 ; Exercice 1844 .... 2,000,000 ; 14,000,000
														Idem. (Prêt supplémentaire.).. Exercice 1844. ... 1,600,000 ; Exercice 1845. ... 2,400,000 ; 4,000,000
7			55,600,000	57,250,188 13	300,000	860,000 00	58,410,188 13	5,222,188 13	540,000 00 (a)	5,762,188 13	52,648,000	52,648,000	"	Chemin de fer de Rouen au Havre. ..... Exercice 1844.... 3,000,000 ; Exercice 1845.... 7,000,000 ; 10,000,000
					1,160,000 00							52,648,000		

Certifié le Compte rendu, pour l'année 1846,

Conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de la comptabilité générale des finances, d'après les comptabilités des divers ordonnateurs des services publics, et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État;

Et Contrôlé avec les comptes individuels établis sur pièces justificatives, par les comptables, pour être soumis au jugement de la Cour des Comptes.

Le Conseiller d'État
Directeur de la Comptabilité générale des finances,

Bon RODIER.

Arrêté par le Ministre Secrétaire d'État des finances,

LAPLAGNE.

TABLE

DÉTAILLÉE

DES MATIÈRES.

TABLE SOMMAIRE ..... Pag. 3
NOTE PRÉLIMINAIRE ..... 5 à 11

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1846.

NOTE EXPLICATIVE ..... 17 à 27
TABLEAU général des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1846 ..... 28 à 35
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'année 1846, pour servir de base aux déclarations générales de la cour des comptes ..... 36 à 45

COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 49 à 51
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1845, 1846 et 1847, au 1er janvier 1847 ..... 52 à 57
CONTRIBUTIONS directes ..... Exercices 1845 et 1846 .... 58 à 61
ENREGISTREMENT, Timbre et Domaines ..... ——— 1845 et 1846 .... 62 à 65
PRODUITS des forêts et de la pêche ..... ——— 1845 et 1846 .... 66 et 67
DOUANES et Sels ..... ——— 1845 et 1846 .... 68 et 69
CONTRIBUTIONS indirectes ..... ——— 1845 et 1846 .... 70 et 71
PRODUITS des Postes ..... ——— 1845 et 1846 .... 72 et 73
PRODUITS UNIVERSITAIRES ..... ——— 1845 et 1846 .... 74 et 75
PRODUITS éventuels affectés au service départemental. ——— 1845 et 1846 .... 76 et 77
PRODUIT de la rente de l'Inde ..... ——— 1845 et 1846 .... *Ibid.*
PRODUITS et revenus de l'Algérie ..... ——— 1845 et 1846 .... 78 à 81
PRODUITS divers du budget ..... ——— 1845 et 1846 .... 82 à 85
RÉSUMÉ spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1845 et 1846 .... 86 et 87
ÉTAT des recettes faites, en 1846, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1847. 88
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1846 ..... 89 et 90

COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 93 à 95

ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des payements effectués et des restes à payer sur les exercices 1845, 1846 et 1847, au 1er janvier 1847..... 96 à 101

DETTE PUBLIQUE, Liste civile et Dotations..... Exercices 1845 et 1846.... 102 et 103

DÉPENSES du Ministère de la Justice et des Cultes.. ——— 1845 et 1846.... 104 à 107

——— des Affaires étrangères..... ——— 1845 et 1846.... 108 et 109

——— de l'Instruction publique... ——— 1845 et 1846.... 110 et 111

——— de l'Intérieur..... ——— 1845 et 1846.... 112 à 115

——— de l'Agriculture et du Commerce..... ——— 1845 et 1849.... 116 et 117

——— des Travaux publics..... ——— 1845 et 1846.... 118 à 121

——— de la Guerre..... ——— 1845 et 1846.... 122 à 125

——— de la Marine..... ——— 1845 et 1846.... 126 à 129

——— des Finances..... ——— 1845 et 1846.... 130 et 131

FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des Impôts et Revenus..... ——— 1845 et 1846.... 132 à 135

REMBOURSEMENTS et Restitons, Non-valrs, Primes et Escres ——— 1845 et 1846.... 136 et 137

DÉVELOPPEMENT des annulations de payements constatées, pendant l'année 1846, sur les dépenses des ministères..... Exercices 1845 et 1846.... 138 et 139

DÉVELOPPEMENT sur les remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes..... ——— 1845 et 1846.... 140 à 145

ÉTAT des dépenses constatées et des payements effectués sur l'exercice 1847..... 146

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptable et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1846..... 147 et 148

COMPTE DU SERVICE DE TRÉSORERIE.

NOTE EXPLICATIVE..... 151 à 155

ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes et des Payements de l'année 1846..... 156 et 157

ÉTAT présentant le mouvement, pendant l'année 1846, des bons du Trésor remis à divers. 158 et 159

ÉTAT présentant le mouvement des traites et mandats, pendant l'année 1846..... 160

——— des fonds particuliers des comptables des finances, pendant l'année 1846..... *Ibid.*

——— des fonds des correspondants du Trésor, pendant l'année 1846..... 161 et 162

——— des fonds des correspondants des comptables des finances, pendant l'année 1846..... 163

——— des avances pour divers services, pendant l'année 1846. 164

ÉTAT des Créances administratives constatées et des recettes effectuées sur ces Créances, pendant l'année 1846..... 165

ÉTAT présentant le mouvement des Débets de comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1846..... *Ibid.*

ÉTAT présentant le mouvement des fonds entre les comptables des finances, *idem*... 166 à 169

État présentant le mouvement, pendant l'année 1846, des fonds des Budgets et des services spéciaux, ainsi que des avances du Trésor sur les mêmes services..... *Pag.* 170
État des Valeurs de caisse et de portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1846 171
État des opérations que les receveurs généraux des finances ont faites pour le compte du Trésor public pendant l'année 1846..... 172 et 173
État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1846, sur les budgets et les services spéciaux..... 174 et 175

COMPTES DES BUDGETS.

Note générale sur les comptes des budgets..... 179 à 181

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1845.

Note explicative..... 185 à 201
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au règlement du budget de l'exercice 1845 :
Tableaux modificatifs des évaluations de recettes..... 204 à 207
Tableaux modificatifs des crédits..... 208 à 222
Compte définitif des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1845, à l'époque de sa clôture :
Compte définitif des recettes..... 224 à 231
Compte définitif des dépenses..... 232 à 269
Résultat général du compte définitif de l'exercice 1845..... 270
État comparatif, par branche de revenus des Recettes des exercices 1845 et 1844.. 272
Comparaison des Impôts et Revenus indirects recouvrés pendant les exercices 1845 et 1844..... 273
État comparatif, par ministère, des Dépenses des exercices 1845 et 1844..... 274
Comparaison des Dépenses restées à payer à la clôture de chacun des exercices 1845 et 1844 275

COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1846.

Note explicative..... 279 à 288
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au compte provisoire du budget de l'exercice 1846..... 290 à 293
Compte provisoire des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1846, au 1er janvier 1847 :
Compte provisoire des recettes..... 296 à 303
Compte provisoire des dépenses..... 304 à 343
Résultat général du compte provisoire du budget de l'exercice 1846..... 344

BUDGET DE L'EXERCICE 1847.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 1er janvier 1847..... 346 et 347
Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1847, au 31 décembre 1846..... 348

SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

NOTE explicative sur la situation des ressources et des besoins au 1er janvier 1847. *Pag.* 350 à 357
TABLEAU comparatif des allocations générales et des crédits spéciaux pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841 ..... 358 et 359
TABLEAU comparatif des allocations générales et des crédits spéciaux pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842 ..... 360 et 361

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 À 1846.

NOTE EXPLICATIVE 365
TABLEAU général, par exercice, de la situation financière et du règlement législatif des Budgets de 1830 à 1846 ..... 366 et 367
DÉVELOPPEMENT sur les recettes ..... 368 et 369
——— sur les dépenses ..... 370 et 371

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1847.

NOTE EXPLICATIVE ..... 375 à 379
BILAN de l'Administration des finances, au 1er janvier 1847 ..... 380 à 383
TABLEAU de l'actif et du passif du Trésor public tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances ..... 384 à 387
DÉVELOPPEMENT des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables 388
——— des Valeurs en route 389
——— des Avances pour divers services 390
——— des Créances administratives 391
——— des Débets et Créances litigieuses poursuivis par l'agence judiciaire .. 392
——— relatif à la Créance sur l'Espagne 393
——— sur les Correspondants du Trésor ..... 394 et 395
——— sur les Correspondants des Comptables des finances 396
——— des fonds particuliers des comptables des finances ..... *Ibid.*
——— sur les découverts du service ordinaire des Budgets, à éteindre au moyen des fonds disponibles de la réserve de l'amortissement 397
——— sur l'excédant de recette réalisé par le Trésor pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841 398
——— sur les avances du Trésor pour les grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842 399
——— relatif à l'avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France. *Ibid.*
TABLEAU servant à déterminer l'actif et le passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1847 ..... 400 et 401
TABLEAU présentant le résumé de l'actif et du passif réels du Trésor public ..... 402 et 403
DÉVELOPPEMENT, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante pendant l'année 1846, et de la situation de cette dette au 1er janvier 1847 ..... 404 et 405
DÉVELOPPEMENT sur les avances des Receveurs généraux, au 1er janvier 1847 406

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES
DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1847.

NOTE explicative.....Pag. 409 et 410
TABLEAU récapitulatif de l'actif et et du passif réels du Trésor public..... 411
DÉVELOPPEMENTS. ACTIF du Trésor..... 412
DÉCOUVERTS et avances du Trésor..... 413
DETTE flottante..... 414 et 415
PASSIF du Trésor sur les budgets et les services spéciaux..... 416
TABLEAU résumé des *causes* et de la *composition* de la dette flottante du Trésor..... 417
——— explicatif des modifications apportées aux résultats des situations générales des finances publiés dans les comptes des années précédentes..... 418 et 419

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

NOTE EXPLICATIVE..... 426 à 431
SITUATION des rentes 5 p. o/o, au 1er janvier 1847..... 432 à 439
——— des rentes 3 p. o/o, *idem*..... 440 et 441
——— des rentes 4 1/2 p. o/o, *idem*..... 442
——— des rentes 4 p. o/o, *idem*..... 443
ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1847..... 444 à 447
ÉTAT indiquant le classement, par catégories, des propriétaires de rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. o/o, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de fonds, au 1er janvier 1847..... 448 à 451
SITUATION, à l'époque du 1er janvier 1847, des rentes 5 p. o/o possédées par des établissements publics et particuliers, tant comme propriétaires que comme nu-propriétaires..... 452 et 453
TABLEAU du mouvement dans la propriété des Rentes, pendant chacun des mois de l'année 1846, avec la distinction des opérations d'ordre et des opérations réelles... 454 et 455
DÉCOMPOSITION du mouvement ci-dessus, par mois et par catégories de propriétaires de rentes..... 454 à 457
SITUATION, au 1er janvier 1847, de l'emprunt de 200 millions en rentes 3 p. o/o, négocié le 9 décembre 1844..... 458 et 459

COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

NOTE EXPLICATIVE..... 463 à 466
RÉSUMÉ sur la formation successive de la puissance de l'amortissement au 1er janvier 1847, indiquant l'origine et l'affectation des ressources que le Trésor public a dû mettre à la disposition de la Caisse d'amortissement pendant l'année 1846..... 467 à 469

État des fonds remis par le Trésor à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1846 ..... *Pag.* 470 et 471

Développement, par mois, des fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la Caisse d'amortissement pendant l'année 1846 472

État de développement de la consolidation en rentes opérée en 1846, des bons du Trésor remis à la Caisse d'amortissement 473

Tableau présentant la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes, au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année. 474 et 475

Tableau, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1847 ..... 476 et 477

Tableau présentant les mêmes résultats par affectation de rentes ..... 478 et 479

État indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des rentes que possédait la caisse d'amortissement au 1er janvier 1847, et situation du fonds d'amortissement à la même époque ..... *Ibid.*

Formation et emploi de la réserve de l'amortissement du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1847 ..... 480 et 481

Tableau général des rachats de la caisse d'amortissement, au 1er janvier 1847 ..... 482 et 483

Développement, par année, des rachats de la Caisse d'amortissement au 1er janvier 1847 ..... 484 à 487

Tableau du cours moyen des rentes à divers taux, d'après les bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1846 ..... 488 et 489

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Note explicative ..... 493 à 495

Tableau présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux 496

Situation, au 1er janvier 1847, des emprunts à rembourser matériellement par le Trésor 497

Tableau des charges supportées par les Budgets, jusqu'au 1er janvier 1847, pour les emprunts applicables aux ponts, canaux et travaux divers ..... 498 et 499

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Note explicative ..... 502 et 503

Situation, au 1er janvier 1847, des capitaux de cautionnements en numéraire ..... 504 à 507

Tableau récapitulatif des mouvements des capitaux de cautionnements, depuis le 1er avril 1814, et situation analysée de ce service au 1er janvier 1847 ..... 508 et 509

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

Note explicative 513

Développements sur les Rentes viagères, au 1er janvier 1847 ..... 514 et 515

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Note explicative ..... 518 et 519

SITUATION, au 1er janvier 1847, des crédits accordés pour l'inscription des pensions. *Pag.* 520 et 521
SITUATION des Pensions de toute nature inscrites au 1er janvier 1847 ..... 522 et 523

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 529 à 531
ÉTAT général des opérations constatées, pendant l'année 1846, pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement ..... 532 et 533
SITUATION définitive de l'exercice 1842, au 1er janvier 1847 ..... 534 et 535
SITUATION des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1847, sur l'exercice 1843 ..... 536 et 537
——— sur l'exercice 1844 ..... 538 et 539
——— sur l'exercice 1845 540
ÉTAT général des Créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1847 541

COMPTE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE EXPLICATIVE ..... 544 et 545
COMPTE définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1845 ..... 546 à 551
COMPTE provisoire des recettes et des dépenses de l'exercice 1846 ..... 552 et 553

COMPTE DU SERVICE COLONIAL.

NOTE EXPLICATIVE ..... 556 à 561
COMPTE des recettes et des dépenses constatées pendant l'année 1846 ..... 562 à 565
COMPTE définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1844 ..... 566 à 569
TABLEAU provisoire des recettes et des dépenses de l'exercice 1845 570
TABLEAU des recettes et des dépenses présumées pour l'exercice 1846 571
——— pour l'exercice 1847 572

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 574 et 575
ÉTAT général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1846 ..... 576 et 577
RÉSUMÉS des Recettes et des Dépenses faites par les comptables des finances en Algérie, pendant l'année 1846 :
Receveurs de l'enregistrement ..... 578 et 579
Receveurs des douanes ..... 580 et 581
Receveurs des contributions diverses ..... 582 et 583
Trésoriers payeurs en Algérie ..... 584 et 585
DÉVELOPPEMENT des Recettes et des Payements effectués sur le service des budgets pendant l'année 1846 ..... 586 à 589
RÉCAPITULATION, par classes de comptables, des opérations de l'année 1846 ..... 590 à 592
TABLEAU comparatif des recettes et des payements effectués pendant les années 1846 et 1845, pour le service des budgets 593

Développement, pour le service municipal de l'Algérie, des opérations de l'année 1846, et Situation au 1er janvier 1847 . . . . . *Pag.* 594 et 595

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Note explicative . . . . . 598 à 601
Tableau du mouvement des matières d'or et d'argent entrées aux changes des ateliers monétaires pendant l'année 1846 . . . . . 602 et 603
État général des Opérations des ateliers monétaires pendant l'année 1846 . . . . . 604 et 605
Etat présentant les Recettes et les Prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies et des médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les exercices 1845 et 1846 . . . . . 606 et 607
Développement, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du trésor public sur la fabrication des monnaies, pour les exercices 1845 et 1846 . . . . . 608 et 609
Tableau des espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal, jusqu'au 31 décembre 1846 . . . . . 610 et 611
Tableau des fabrications faites en monnaies de cuivre, de 1719 à 1815 612
Tableau de la démonétisation des espèces retirées de la circulation par la loi du 10 juillet 1845 613
Mouvement des médailles fabriquées pendant l'année 1846 . . . . . 614 et 615
Résultat, en espèces, des médailles et jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1846 . . . . . *Ibid.*

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

Note explicative . . . . . 618 et 619
Situation, au 1er janvier 1847, des créances actives restant à recouvrer . . . . . 620 et 621
État des Recettes faites, pendant l'année 1846, sur les fonds spéciaux provenant de l'ancien domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes 622
État des fonds affectés au payement des indemnités arriérées 623
Situation des immeubles provenant du Domaine extraordinaire, qui restaient à aliéner au 1er janvier 1847 . . . . . *Ibid.*

COMPTE DES DÉBETS, CRÉANCES LITIGIEUSES ET PRÊTS AU COMMERCE.

Note explicative . . . . . 626 à 629
État présentant la situation des débets au 1er janvier 1846, les accroissements et les atténuations qui ont eu lieu pendant l'année 1846, et la situation au 1er janvier 1847 . . . . . 630 et 631
Classification, par période de Gouvernement, situation et appréciation des créances au 1er janvier 1847 . . . . . 632 et 633
Développement des Prêts au commerce et à l'industrie, qui ont été effectués, en 1830, et appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1847 . . . . . 634 et 635
Développement des avances faites aux compagnies de chemins de fer et appréciation de celles qui restent à recouvrer au 1er janvier 1847 . . . . . 636 et 637

FIN.

Coll.
F°
16

COMPTE GÉNÉRAL
DES
FINANCES
—
1846

BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1750598